

BOSTON COLLEGE LIBRARY

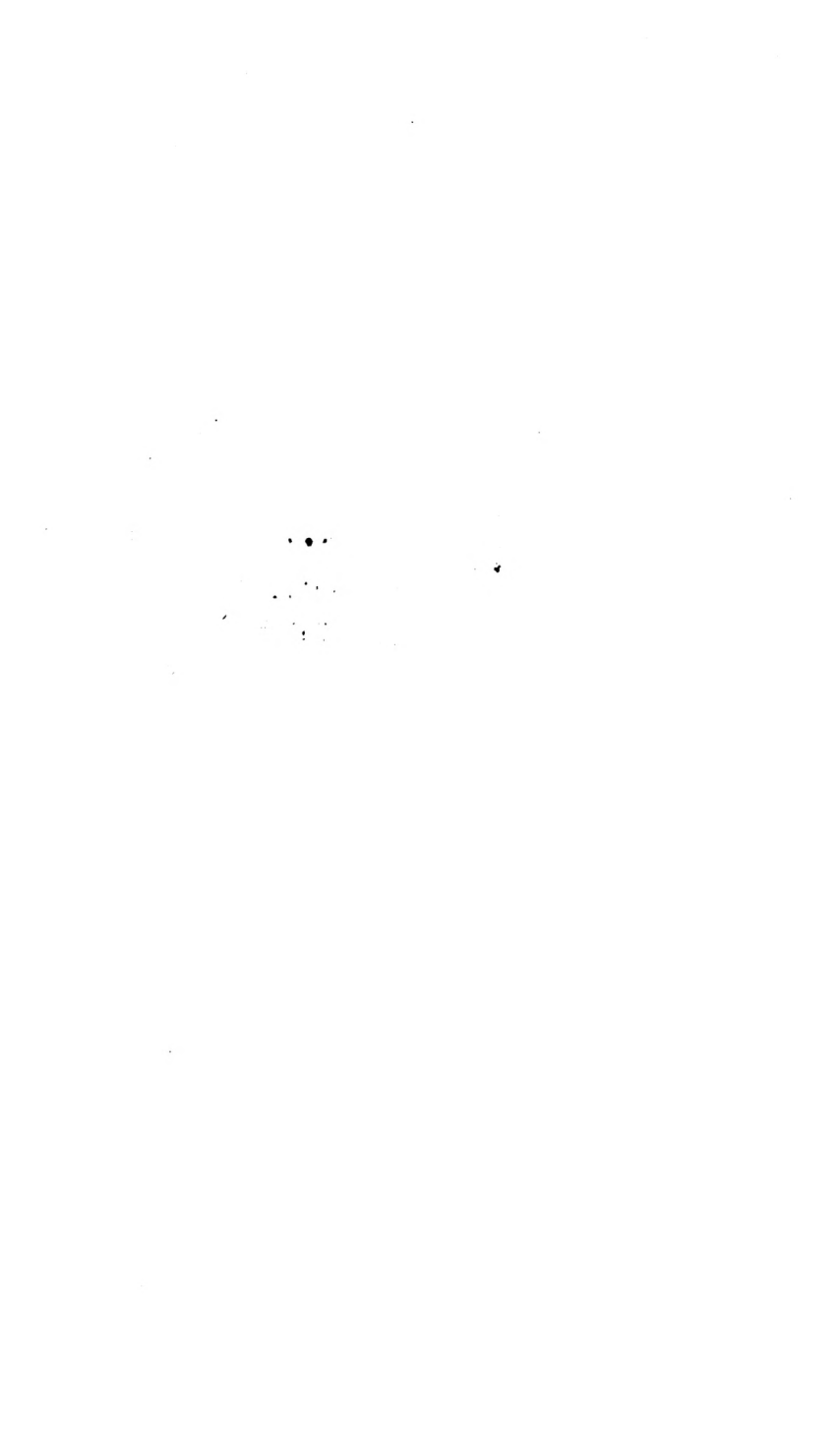
UNIVERSITY HEIGHTS

DUNPHY

COLLECTION

RECEIVED

JUN 1922



LES JÉSUITES

ET LA

NOUVELLE-FRANCE

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

LES JÉSUITES

ET LA

NOUVELLE-FRANCE

AU XVII^e SIÈCLE

D'APRÈS BEAUCOUP DE DOCUMENTS INÉDITS

PAR

LE P. CAMILLE DE ROCHEMONTEIX

de la Compagnie de Jésus

AVEC PORTRAITS ET CARTES

TOME TROISIÈME



PARIS

LETOUZEY ET ANÉ, ÉDITEURS

17, RUE DU VIEUX-COLOMBIER, 17

—
1896

BOSTON COLLEGE LIBRARY
CHESTNUT HILL, MASS.

59531

BOSTON COLLEGE LIBRARY
CHESTNUT HILL, MA 02167

LES JÉSUITES
ET LA
NOUVELLE-FRANCE
AU XVII^e SIÈCLE

LIVRE SECOND

(*Suite.*)

CHAPITRE QUATRIÈME

Arrivée du P. Marquette au Canada ; ses premiers travaux. — Le P. d'Ablon, supérieur général de la mission du Canada. — Louis Jolliet et le P. Marquette : découverte du Mississippi. — Mort du P. Marquette. — Robert Cavalier de la Salle : ses années de vie religieuse, son arrivée au Canada, son établissement à Lachine, son voyage avec MM. Dollier et de Gallinée, découverte de l'Ohio. — Catarakoui ou fort Frontenac. — La Salle au Mississippi et au golfe du Mexique. — Le P. Hennepin, récollet. — La Salle en France. — Sa fin malheureuse.

Les dix-huit années de paix avec les Iroquois furent pour la colonie une époque d'expansion religieuse et de découvertes, d'organisation politique et ecclésiastique, de développement agricole, commercial et industriel.

Toutefois l'évènement le plus considérable de cette époque, si fertile en beaux résultats, est sans contredit la découverte du Mississippi. On ne connaissait alors que le cours du Saint-Laurent et ses affluents, la baie d'Hudson et les cinq grands lacs ; puis on savait par les rapports des sau-

vages, que le pays s'étendait très loin, au delà des lacs, à l'ouest et au sud, et que dans cette direction il y avait une immense nappe d'eau, fleuve ou océan, à laquelle on ne pouvait arriver qu'en s'aventurant dans des régions inconnues à travers des populations hostiles. Plus généralement, on croyait à l'existence d'un fleuve très large, plus large que le Saint-Laurent. Où débouchait-il ? Là était le problème. Selon les uns, il se jetait près du golfe du Mexique ; selon d'autres, dans la mer vers la Virginie, ou dans la mer, à l'ouest, vers la Californie¹. Quel était son nom ? Le P. Allouez en donnait le premier, en 1666, le nom indigène de *Missipi*². Jusque là, on l'appelait le *grand lac*, la *grande rivière*, la *mer douce*³.

Jean Nicolet, commissaire et interprète de la colonie, en avait approché d'assez près, vers 1639⁴ ; d'autres voya-

1. Le P. Allouez (*Relation* de 1667, p. 21) conjecture que la *grande rivière* « se décharge en la mer vers la Virginie » ; Marquette (*Relat.* de 1670, p. 91) « croit plutôt qu'elle a son embouchure dans la Californie ». La *Relation* de 1660 parle du « Lac qui a sa décharge dans la mer Vermeille, coste de la grande mer du Sud. » (ch. III, p. 9).

2. « Les Nadouessiouek sont peuples qui habitent au couchant d'icy vers la grande rivière, nommée *Messipi*. » (*Relat.* de 1667, ch. XI et XII, pp. 21-23.) — M. Gravier (*Route du Mississipi*, p. 23) dit donc à tort qu'on trouve seulement le nom de ce fleuve dans la *Relation* de 1670, où le P. Allouez, pp. 99-100, parle de la *grande rivière nommée Messi-Sipi*.

3. *Relations* de 1640, p. 36 ; — de 1660, p. 9 ; — de 1661-62, p. 3.

4. On sait que les Espagnols avaient vu le Mississipi au xvi^e siècle ; Fernand de Soto, qui mourut sur ses rives en 1542, l'avait exploré depuis son embouchure jusque près du confluent avec le Missouri. Sur une carte espagnole de 1521, le Mississipi figure sous le nom de *rivière de l'Esprit-Saint*. (V. *l'Histoire de la conquête de la Floride sous Ferdinand de Soto*, publiée en portugais à Evora en 1557, en anglais par Richard Hakluyt, en 1609, à Londres, et en français par M. D. C., à Paris, en 1685 ; — *A narrative of the expedition of Hernando de Soto*, by L. H. de Biedma, 1544). — Mais

geurs et trafiquants avaient plus tard suivi ses traces¹, ils avaient même descendu une partie de l'Ohio²; les Pères Allouez et d'Ablon avaient évangélisé les Mascoutins, les Illinois et autres tribus à l'ouest du Michigan³; personne cependant n'avait vu le fleuve avant 1673; et les Jésuites sont les premiers à exprimer l'idée de l'explorer⁴. Dans la

personne n'y était parvenu par l'Est; et, au xvii^e siècle, les colons de la Nouvelle-France ne connaissaient même pas sa position géographique. Jean Nicolet, auquel le P. Vimont consacre une notice très flatteuse dans la *Relation* de 1643, ch. I, était arrivé de Normandie au Canada en 1618. On le rencontre successivement chez les Algonquins de l'île, au-dessus des chutes de la Chaudière, sur l'Ottawa, avec quatre cents Algonquins qui vont faire la paix avec les Iroquois (1622), chez les Nipissings (de 1625 à 1634), qui l'admettent dans leurs conseils. Puis il est nommé commis et interprète de la Compagnie de la Nouvelle-France, aux Trois-Rivières. En 1635, il accompagne le P. de Brébeuf jusqu'à l'île aux Allumettes. En 1637, il épouse une filleule du fondateur de Québec. Le 27 octobre 1642, il périt dans un naufrage près de Québec. M. Margry lui a consacré une petite notice (*Journal général de l'instruction publique*, vol. 31, année 1862), dans la première partie de l'article intitulé : *Les Normands dans l'Ohio et le Mississipi*. L'article comprend quatre parties : la première est du 30 juillet; la seconde et la troisième, des 20 et 30 août; la quatrième, du 17 septembre. Ces articles renferment un éloge dithyrambique de Cavalier de la Salle, auquel l'auteur s'efforce d'attribuer la découverte du Mississipi. Ne peut-on pas se demander, en lisant les preuves sur lesquelles il appuie son opinion, si vraiment il était de bonne foi, s'il n'était pas aveuglé par sa haine peu dissimulée du Jésuite? Le P. Taillan (*Mémoire de Perrot*, pp. 279 et suiv.) et Harrisse (*Notes pour servir.....*, pp. 121 et suiv.) l'ont réfuté péremptoirement.

1. On cite parmi eux du Luth et des Groseillers ou Desgrozeliers. M. Gravier (*La route du Mississipi*, p. 16) prétend à tort que ce dernier appartient aux Jésuites. On sait que les ouvrages de cet auteur, aux idées préconçues, fourmillent d'erreurs.

2. *Découvertes et établissements des Français.....*, par Margry, t. I, Voyage de Cavalier de la Salle avec les Sulpiciens, p. 101; — *Journal général de l'instruction publique*, année 1862, art. *Les Normands dans les vallées de l'Ohio et du Mississipi*.

3. *Relations* de 1667, 1668, 1669, 1670 et 1671.

4. *Notes pour servir à l'histoire de la Nouvelle-France*, p. 121.

Relation de 1640, Paul Le Jeune en constate l'existence d'après les récits de Nicolet et en rêve la découverte : « Ce serait, dit-il, une entreprise généreuse d'aller découvrir ces contrées..... Peut-être que ce voyage se réservera pour l'un de nous qui avons quelque petite cognoissance de la langue algonquine ¹. »

Le P. d'Ablon voulut réaliser, trente ans plus tard, le rêve du P. Le Jeune. A l'automne de 1670, il part du Saut-Sainte-Marie et va, accompagné du P. Allouez, prêcher l'évangile aux Illinois. Là, il s'enquiert de la grande rivière et il informe la même année le Général de la Compagnie, Paul Oliva, du résultat de ses investigations, qui lui semblent assez positives pour tenter, l'année suivante, un voyage au Mississipi. Sur ces entrefaites, un ordre de ses supérieurs le rappelle à Québec, où il doit remplir les fonctions de supérieur général de la mission de la Nouvelle-France ². La découverte de la grande rivière et l'exploration de ses rives étaient réservées à un de ses confrères, le P. Marquette, et à un jeune Français, Louis Jolliet.

Jacques Marquette, né à Laon le 10 juin 1637, d'une vieille famille de foi et d'honneur ³, était entré au noviciat

1. *Relation* de 1640, ch. X, p. 36.

2. *Relation* de 1671, pp. 43-47.

3. Melleville, *Histoire de la ville de Laon*, t. II, p. 437 : « Le P. Marquette Jacques naquit à Laon de l'une des plus anciennes familles de cette ville. » — Devisme, *Histoire de la ville de Laon*, t. I, p. 311, prétend que la « famille Marquette était l'une des plus honorables, et sans contredit la plus ancienne de la ville ». Vermont Marquette, le premier de ce nom qui soit connu, vivait sous Louis le Jeune. (*Ibid.*, p. 391.) — Rose de la Salle, mère du P. Marquette, était de Reims, et parente du fondateur des Frères des écoles chré-

des Jésuites, à Nancy, le 8 octobre 1654. Au sortir des premières épreuves de la vie religieuse, et les vœux de religion prononcés, il se rend à l'Université de Pont-à-Mousson pour y suivre les cours de philosophie et de mathématiques sous deux professeurs de mérite, Louis Nyel et Antoine Modo, puis il enseigne la grammaire à Reims, à Charleville et à Langres, et les humanités à Pont-à-Mousson.

L'enseignement n'avait pour lui aucun attrait ; il s'y livrait, comme à toutes choses, consciencieusement, pour accomplir un devoir d'obéissance ; mais ses goûts et ses aspirations le portaient aux missions lointaines ; et, dès son entrée dans la Compagnie, il avait révélé à ses supérieurs son grand désir de travailler à la conversion des sauvages dans les forêts du Nouveau-Monde. Ce désir, tout respectable qu'il fût, ne pouvait et ne devait pas se réaliser de sitôt ; car la mission très pénible du Canada demandait des hommes d'une vertu éprouvée. Les supérieurs de Marquette le soumirent à une longue épreuve : c'est en 1666 seulement, après une année de théologie morale, qu'ils l'autorisèrent à quitter la France ¹.

tiennes. La sœur du P. Marquette fut la fondatrice et la première supérieure de l'association des Sœurs des écoles, qu'on appelait de son nom *Sœurs Marquette* ; elle consacra à cette œuvre toute sa fortune. (*Ibid.*, t. II, p. 358 ; — *Melleville*, t. I, p. 336.) — D'après une ancienne *généalogie* manuscrite des Marquette, conservée aux Archives de la Compagnie, le P. Jacques Marquette était petit-fils de Michel Marquette, vicomte de Beurieux, receveur des consignations et garde scel du baillage de Vermandois, et fils de Nicolas Marquette, seigneur de la Tombelle, marié en secondes noces à Rose de la Salle, née à Reims.

1. On lit dans les Catalogues conservés aux Archives générales de la Compagnie : « Laudunensis, natus 10 Junii 1637, ingressus in Societatem 8 oct. 1654, Nancæi ; vota emisit 2 Julii 1671 in Canada ad Sanctæ Mariæ Salt. Algonquiorum. — Studuit philosophiæ

Arrivé au Canada, il consacre deux ans, sous la conduite du P. Druillettes ¹, à l'étude de la langue algonquine, et, une fois maître de cet idiome, il s'embarque sur l'Ottawa pour les pays d'en haut ². Au mois de septembre 1669, il prend, en remplacement du P. Allouez, la charge de la mission du Saint-Esprit, à l'extrémité occidentale du lac Supérieur ³. Dans la vigueur de l'âge, le plus jeune des apôtres de la mission outaouaise, on attendait beaucoup de la ferveur de son zèle, de son génie entreprenant, de son esprit pratique. C'était en outre un observateur curieux et intelligent. Il dépassa l'attente générale.

A peine à la Pointe du Saint-Esprit, il se met en rapport avec les trappeurs, les coureurs de bois et les agents que le gouvernement de la Nouvelle-France envoie dans ces régions lointaines, ou qui de leur chef se livrent à la traite des pelleteries ⁴. Il voit Louis Jolliet, avec qui il s'entretient souvent du projet de découverte du Mississipi ⁵; il se familiarise avec les nombreux dialectes indigènes; il interroge les sauvages qui viennent à la mission, du sud et de l'ouest ⁶. Par tous les moyens, il cherche à pénétrer

Mussiponti (1656-1659); Remis, magister quintæ et quartæ (1659-1661); Carolopoli, magister tertiar (1661-1663); Lingonis, mag. tertiar (1663-1664); Mussiponti, mag. humanitatum (1664-1665); Mussiponti, relegit philosophiam et studet theologiæ morali (1665-1666). » Le 20 septembre 1666, il arrive à Québec.

1. Le 10 octobre, le P. J. Marquette monte aux Trois-Rivières « pour être escolier du P. Druillettes en la langue montagnaise. » (*Relat.* de 1666.)

2. *Journal des Jésuites*, 21 octobre 1668, p. 360.

3. *Relation* de 1670, p. 87.

4. *Notes pour servir à l'histoire, à la bibliographie... de la Nouvelle-France*, p. 136.

5. *Ibid.*

6. Nous avons dit que les Illinois, les Poutouatamis, les Renards, les Sioux, les Assiniboines, les Mascoutins et autres tribus allaient à la mission du Saint-Esprit pour y faire le trafic des pelleteries.

le mystère de la grande rivière. Les Illinois surtout lui donnent des renseignements précieux sur leur pays. Ils lui apprennent, par exemple, que « leur nation très considérable habite vers une grande rivière; que cette rivière, située à quelques journées de la baie des Puants, est large d'une lieue et davantage, qu'elle vient des quartiers du Nord et coule vers le Sud; qu'elle va si loin que les sauvages, après quantité de journées de navigation, n'en ont point trouvé l'embouchure ¹. »

Dans la lettre où Marquette communique à son supérieur ces informations et beaucoup d'autres, il ajoute qu'il a employé ses loisirs de l'hiver à étudier la langue des Illinois, qu'il ira commencer une mission chez eux au printemps prochain (1670) et que de là il poussera jusqu'à la fameuse rivière, et « nous irons, dit-il, dans cette rivière tant que nous pourrons avec un Français et ce jeune-homme qu'on m'a donné ². »

A son regret, il ne put cette année exécuter son dessein, une guerre imprévue l'ayant forcé d'ajourner son départ. Les Sioux, provoqués par les Hurons et les Outaouais de Chagouamigon, s'étaient levés en masse contre eux et les avaient si complètement battus en plusieurs rencontres, que ceux-ci, pour échapper à une destruction certaine, avaient pris le parti de s'enfuir. Les Outaouais se retirèrent dans l'île Manitouline, où ils avaient déjà habité, et les Hurons se réfugièrent à Michillimakinak, près du détroit qui joint le lac Huron au lac Michigan. Ces événements se passaient en 1671. Le P. Marquette suivit les Hurons et

1. *Relation* de 1670, pp. 80 et 91.

2. *Relation* de 1670, pp. 70, 80, 91, 99, 108.

resta avec eux à Michillimakinak, qui reçut alors le nom de *mission de Saint-Ignace* ¹.

Il s'y trouvait encore, prêchant la foi et continuant à se renseigner sur les nations et les contrées de l'ouest, quand il fut rejoint, le 8 décembre 1672, par Louis Jolliet, jeune homme de vingt-sept ans, plein de résolution ², prudent et intrépide ³, fort entendu dans les découvertes ⁴.

Né à Québec, élevé au collège des Jésuites, où il avait terminé ses études philosophiques par une soutenance très brillante en présence de l'intendant Talon, Louis Jolliet avait un instant songé à l'état ecclésiastique ; il reçut même les ordres mineurs ⁵. Puis, il renonça à la prêtrise pour se livrer au commerce ; et, entraîné par la passion des voyages, il vécut plusieurs années dans les contrées de l'ouest, où il se familiarisa vite avec les langues des nations outaouaises ⁶. Il explora le haut Saint-Laurent

1. *Relations* de 1672, IV, pp. 35 et 36 ; — de 1671, p. 39 ; — *Charlevoix*, III, p. 279. — Les auteurs écrivent : *Missillimakinak*, *Míchillimakinak*, Mackinaw.

2. Lettre de M. Talon au Roi, 10 oct. 1670.

3. « Il a l'expérience..., la conduite et la sagesse... ; enfin le courage. » (*Relations inédites*, t. II, p. 242.)

4. « C'est un homme fort entendu dans ces sortes de découvertes. » (De Frontenac à M. Colbert, 2 nov. 1672. V. *Découvertes*, par Margry, t. I, p. 255.)

5. « Louis Jolliet ou Joliet est né à Québec, où il fut baptisé le 21 septembre 1645. Il était fils de Jean Jolliet, natif de la Brie, charron de la Compagnie des Cent-Associés. Il reçut la tonsure et les ordres mineurs le 11 août 1662, termina avec distinction sa philosophie au collège des Jésuites en 1666, et abandonna l'état ecclésiastique vers 1668. » (*Ferland*, notes sur les registres de N.-D. de Québec, 1863, in-8, p. 51.) — Cf. le (*Panthéon Canadien*, par Bibaud jeune ; Montréal, 1858, p. 129, l'art. sur *Louis Jolliet d'Anticosti*. et le *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes*, par Mgr Cyprien Tanguay, t. I, p. 324 et t. V, p. 14.)

6. *Relations inédites*, t. II, p. 242 ; — *Margry*, t. I, pp. 81, 88, 143.

dans la région des lacs Erié et Ontario ¹ ; il visita le lac Supérieur et s'y employa, par ordre de Talon, à la recherche de mines de cuivre ² ; au dire de Frontenac, il alla *jusques auprès de la grande rivière* ³.

Ce jeune explorateur rentrait à Québec l'année même (1672) où le P. d'Ablon y arrivait comme supérieur général de la mission du Canada et muni des renseignements les plus utiles sur le pays des Illinois et sur le *Mississipi* ⁴. La présence de ces deux hommes à Québec ne pouvait que hâter l'exécution du grand dessein de Talon d'envoyer une expédition officielle à la découverte de la *mer vermeille*, en suivant le chemin depuis longtemps indiqué par les missionnaires : de fait, elle n'influa pas médiocrement, croyons-nous, sur la résolution définitive qu'il prit alors ⁵.

L'historien ne saurait approuver complètement l'administration, parfois équivoque, très certainement partielle de ce magistrat. Il fut néanmoins, par la largeur de ses vues et la puissance de son initiative, l'administrateur le plus éminent que Louis XIV envoya à la Nouvelle-France. Il avait toujours vivement désiré conquérir l'intérieur du continent et prendre possession de la rivière fameuse de l'ouest, où l'attirait moins la séduction de l'inconnu que l'avenir de la colonie. Il espérait que cette rivière constituerait une frontière naturelle aux possessions françaises de l'Amérique du Nord, en même temps qu'elle leur ouvrirait une voie de communication avec la mer du Sud et les Antilles.

1. *Relation de l'abbé de Gallinée*, dans Margry, t. I, pp. 143-144.

2. *Ibid.* — D'après une lettre de Patoulet à Colbert, 11 nov. 1669, Talon aurait encore envoyé Jolliet à la recherche d'une mine de cuivre au-dessus du lac Ontario. (Margry, t. I, p. 81.)

3. Lettre de M. de Frontenac à Colbert, 2 nov. 1672.

4. *Relation* de 1671, p. 47.

5. *Etudes religieuses* de 1879, p. 756.

Sa patriotique ambition allait jusqu'à se figurer que la prise de possession du Mississipi lui permettrait de disputer aux Espagnols la Floride et la Nouvelle-Biscaye et d'opposer aux envahissements de l'Angleterre une barrière puissante ¹. Dominé par ces idées généreuses, il ne cessait d'envoyer reconnaissance sur reconnaissance, de faire explorer par les missionnaires, les trafiquants et les coureurs de bois, les rivières et les lacs, seules voies de communication d'alors ; il s'intéressait surtout à la découverte du Mississipi et se renseignait sur les moyens d'y parvenir, « ne voulant point partir de l'Amérique sans avoir éclairci ce point important ². »

La présence du P. d'Ablon et de Jolliet à Québec ne pouvait donc être plus à propos, car, cette année même (1672), l'intendant devait quitter ses fonctions administratives au Canada et rentrer définitivement en France.

Il questionne le P. d'Ablon, il interroge Jolliet ; puis il charge ce dernier d'aller reconnaître le cours du Mississipi, le pays qu'il traverse et son embouchure ; et il lui adjoint le P. Jacques Marquette ³, désigné par le P. d'Ablon comme

1. *Margry*, I, p. 76 ; — *Gravier*, Cavalier de la Salle, p. 31.

2. *Charlevoix*, I, p. 445.

3. *Récit des Voyages et des Découvertes* du P. J. Marquette, de la Compagnie de Jésus, en l'année 1673, imprimé d'après le manuscrit original restant au collège Marie, à Montréal ; New-York, 1855, pp. 4-6.

Par une lettre du 1^{er} août 1674, adressée au R. P. Provincial (Arch. gen. S. J.), le P. d'Ablon informe son supérieur que le comte de Frontenac et M. Talon jugeant « qu'il estait important de s'appliquer à la découverte de la mer du Midi..., et surtout de sçavoir dans quelle mer s'allait décharger la grande rivière », firent pour remplir ce dessein choix du sieur Jolliet, qui, « de fait, s'en est acquitté avec toute la générosité, toute l'adresse et toute la conduite qu'on pouvait souhaiter. »

On conserve aux Archives générales de la Compagnie de Jésus, une lettre latine du P. d'Ablon, adressée le 25 octobre 1674 au

le missionnaire le plus capable de remplir cette difficile mission. Ce fut le dernier acte important de Talon. Avant de s'embarquer, il communique son projet et recommande

R. P. Général, Paul Oliva, dans laquelle il est parlé du voyage du P. Marquette. Le double de cette lettre, de la main du P. d'Ablon, envoyé au P. Pinette, Provincial de Paris, se trouve aux Archives de la rue Lhomond, 18, Paris, cahier 3, *Canada*, 1673-1674. On y lit : « Post repertum ante duos annos à P. Albanel septentrionis mare, spem dederamus fore ut mare item meridionale detegeremus. Detexit hoc anno P. Marquette, qui indè feliciter reversus est vere hoc ultimo. Dici potest expeditionem illam omnium quæ adhuc istis in regionibus factæ sunt periculosissimam esse, simul et jucundissimam. Mense Junio anni 1673, cum tandem P. Marquette *celebrem illum fluvium reperivisset*, de quo barbari tam multa dixerant et tam miranda, distantem plus centum leucis ab Outaouacis ubi hyemaverat, navigavit in eo flumine usque ad 33 gradum elevationis, ac pro certò habet venisse se ad Floridam, ac si 40 aut 50 præterea leucas progressus esset, venturum fuisse se ad Sinum mexicanum. Sed illinc redire maluit ne socios suos conjiceret in Hispanorum manus, quos non procul abesse audiebat. Omnis ea regio per quam iter habuit pulcherrima est, pratis ac sylvis pariter distincta, plus quinquaginta oppida numeravit. Affabiles sunt populi maximam partem ac dociles, à quibus benignè auditus est cum apud eos de Christianâ fide verba fecit. Itineris illius narratio plena erat rebus exquisitis iisque non levibus. Sed qui eam afferebat (Jolliet), cum propè Montem regium cymbam corticeam fregerit naufragus, quascumque habebat chartas ipsi perierunt. *Aliud ejusdem narrationis exemplum expecto anno proximo à patre Marquette* qui re mansit apud Outaouacos, ut sit in procinctu ad suscipiendam missionem apud Illinikeos (*sic*). » — Dans une autre lettre du P. d'Ablon, également du 25 octobre 1674, dont la précédente semble n'être qu'une reproduction en latin, et qui a été imprimée d'une manière inexacte dans les *Relations inédites* (t. II, p. 5), il est dit : « J'en attends un autre exemplaire (*du Récit du voyage*) l'an qui vient, que jay demandé au P. Marquette qui en a gardé copie. » Cet *autre exemplaire*, qui fut envoyé à Rome, fut copié par le P. d'Ablon et adressé plus tard au R. P. de Verthamont, Provincial de Paris. C'est la copie du P. d'Ablon qui a été imprimée à New-York en 1855. Cet imprimé contient un certain nombre de fautes et d'inexactitudes, comme nous avons pu nous en assurer, en le collationnant avec le manuscrit original de Rome.

Jolliet au nouveau gouverneur, le comte de Frontenac, qui approuve son plan et son choix ¹ ; et Jolliet quitte aussitôt Québec pour se rendre à Michillimakinak, où le P. Marquette l'attendait ².

Dans le *Récit de ses voyages et découvertes*, le missionnaire raconte ainsi l'arrivée de son compagnon, leurs préparatifs et leur départ pour la *grande rivière* : « Le jour de l'Immaculée-Conception de la Sainte Vierge, fut justement celui auquel arriva M. Jolliet avec les ordres de M. de Frontenac, nostre gouverneur, et de M. Talon, nostre intendant, pour faire avec moy cette découverte. Je fus d'autant plus ravy de cette bonne nouvelle, que je voyais que mes desseins allaient estre accomplis, et que je me trouvais dans une heureuse nécessité d'exposer ma vie pour le salut de ces peuples, et particulièrement pour les Illinois, qui m'avaient prié avec beaucoup d'instance, lorsque j'étais à la pointe du Saint-Esprit, de leur porter chez eux la parole de Dieu ³. Nous ne fumes pas long-temps à préparer notre

1. Lettre du Comte de Frontenac à M. de Colbert, 2 novembre 1672.

2. « Etant arrivé aux Outaouais, M. Jolliet se joignit au P. Marquette qui l'attendait pour cela, et qui depuis longtemps préméditait cette entreprise, l'ayant bien des fois concertée ensemble. » (*Relation des années 1672-1673*, vol. I, p. 194 des *Relations inédites*.)

3. Francis Parkman trouve (*Discovery of the Great West*) qu'à l'époque où nous sommes arrivé, les Jésuites du Canada ne sont plus les mêmes que ceux d'autrefois. Le morceau est assez curieux pour être en partie rapporté, bien que les appréciations de l'auteur protestant soient loin d'être toujours exactes : « Le temps des saints et des martyrs est passé. Nous trouverons désormais le Jésuite canadien de *moins en moins* apôtre, de plus en plus explorateur, savant et *politique* (!). Les rapports annuels des missions contiendront encore, pour l'édification des pieux lecteurs, des récits de baptême et de conversions, des exemples de piété donnés par

équipage, quoyque nous nous engageassions dans un voyage d'où nous ne pouvions pas prévoir la durée ; du bled d'inde avec quelque viande boucanée furent toutes nos provisions, avec lesquelles nous nous embarquâmes sur deux canots d'écorce, M. Jolliet et moi, avec cinq hommes bien résolus à tout faire et à tout souffrir pour une si glorieuse entreprise. Ce fut le dix-septième jour de may 1673, que nous partîmes de la mission de Saint-Ignace, à Michilimakinac, où j'estois pour lors. La joye que nous avions d'estre choisis pour cette expédition, animait nos courages et nous rendait agréables les peines que nous avions à ramer depuis le matin jusqu'au soir ¹. »

Ils franchissent le détroit de Michillimakinac, longent la rive septentrionale du Michigan et de la baie des Puants et débarquent pour quelques jours à l'embouchure de la

des néophytes sauvages ; mais *cette espèce de formule* (!) sera largement relevée par des *discours plus mondains* (!). On y trouvera des observations sur les vents, courants et marées des grands lacs ; des réflexions sur un écoulement souterrain du lac Supérieur ; des mémoires sur les mines de cuivre et la manière dont ces Pères en entendaient l'exploitation ; des conjectures sur les mers du Nord, du Sud et de Californie qu'ils avaient l'espoir de découvrir ; des rapports sur la mystérieuse rivière du Mississipi... » (Traduction de G. Gravier, p. 26, dans *Cavelier de la Salle*.) Le récit du P. Marquette ne prouve pas précisément que les Jésuites étaient de moins en moins apôtres ; et les *Relations* de 1672 à 1680, imprimées chez Douniol, à Paris, en 1861, ainsi que les *Relations* que nous possédons et qui sont encore inédites sont loin de confirmer l'appréciation de l'historien américain.

1. *Récit des voyages et découvertes* du P. J. Marquette... New-York, 1855, pp. 5-7. Nous renverrons toujours le lecteur à ce *Récit*, imprimé à New-York, et non aux *Relations inédites*, t. II, pp. 239 et suiv., le *Récit* étant, à part quelques inexactitudes, conforme au manuscrit original du P. Marquette. Les éditeurs des *Relations inédites* ont eu le tort très grave de ne pas respecter le style et l'orthographe de l'auteur.

Voir *Relations inédites*, loc. cit.

Folle-Avoine ¹. « Je racontai aux peuples de la Folle-Avoine, dit le P. Marquette, le dessein que j'avais d'aller découvrir les nations esloignées pour les pouvoir instruire des mysteres de nostre sainte religion ². » Cette nouvelle les surprend et ils cherchent à le retenir : « Vous rencontrerez, lui disent-ils, des nations qui ne pardonnent jamais aux estrangers, auxquels ils cassent la teste sans aucun sujet; la guerre qui est allumée entre divers peuples qui sont sur vostre route, vous expose à un autre danger manifeste, d'être tuez par les bandes de guerriers qui sont tousjours en campagne; la grande rivière est tres dange-reuse, quand on n'en scait pas les endroictz difficiles; ...les chaleurs sont si excessives en ces pays là qu'elles vous causeront la mort infailliblement ³. »

1. Aujourd'hui *Ménomonie* ou *Ménomonée*. Les Folles-Avoines (Maloumines, Manomines ou Maroumines) récoltent la folle-avoine « dont ils portent le nom, parce qu'elle se trouve sur leur terre », dit le P. Marquette. Puis il ajoute : « C'est une sorte d'herbe qui croist naturellement dans les petites rivières dont le fond est de vase et dans les lieux marescageux. Elle est semblable à la Folle-Avoine qui croist parmy nos bleds. Les espies sont sur des tuÿaux noüez d'espace en espace; ils sortent de l'eau vers le mois de juin et vont toujours montant jusqu'à ce qu'ils surnagent de deux pieds environ. Le grain n'est pas plus gros que celui de nos avoines, mais il est une fois plus long; aussy la farine en est elle plus abondante. Voicy comment les sauvages la cueillent et la préparent pour la manger. Dans le mois de septembre qui est le mois de cette récolte, ils vont en canot au travers de ces champs de la folle-avoine, ils en secoüent les espies de part et d'autre dans le canot à mesure qu'ils avancent. Le grain tombe aisément s'il est meur; en peu de temps ils en font leur provision » (*Récit des voyages*, pp. 9-11). — Cette nation adorait le soleil; elle plaçait au haut d'une perche l'image du soleil, et plus bas ce qu'on lui offrait en sacrifice. (*Relat. inéd.*, t. I, p. 224.)

2. *Récit des voyages*..., p. 12; — *Relations inédites*, t. II, p. 247.

3. *Récit des voyages*..., pp. 12 et 13; — *Relations inédites*, t. II, p. 247.

Ces avis venaient surtout de *quelques bons chrestiens*¹ convertis à la foi par le P. Allouez.

Le P. Marquette leur répond : « Je vous remercie de vos bons avis, mais je ne puis les suivre, puisqu'il s'agit du salut des âmes, pour lesquelles je serai ravy de donner ma vie². »

Jolliet et lui se remettent en canot; ils descendent jusqu'à l'extrémité sud de la baie des Puants³, entrent dans la rivière des Renards⁴ et la remontent jusqu'au bourg des Mascoutens⁵, où ils arrivent le 7 juin 1673. Les PP. d'Ablon et Allouez avaient déjà, trois ans auparavant, exploré et évangélisé ce pays; mais c'était là « le terme des découvertes faites par les Français⁶. »

1. *Récit...* p. 9; — *Relations inédites*, t. II, p. 245. Le P. Allouez les avait visités en 1670 (*Relat.* de 1671, p. 45).

2. *Récit...*, p. 13.

3. Les PP. Allouez et Louis André étaient établis à poste fixe, depuis deux ans, dans cette mission de Saint-François-Xavier (Arch. gen. S. J.), à l'extrémité de la baie « où ils travaillaient utilement, dit le P. Marquette (*Récit...*, p. 14; — *Relat. inéd.*, t. II, p. 248), à la conversion des peuples de ce pays, en ayant baptisé plus de deux mille depuis qu'ils y sont ». On appelle aujourd'hui la baie des Puants *Green bay*.

4. *Renards* ou *Outagamis*, nation de race Algonquine, parente et alliée des Sakis, réfugiée après 1658, on ne sait trop au juste à quelle époque, en un lieu appelé Ouestatinong, à 25 ou 30 lieues de la baie des Puants. (*Relation* de 1670, pp. 94 et 98; — Perrot, p. 263.) La rivière des Renards s'appelle aujourd'hui *Fox river*.

5. Les *Mascoutens* ou *Machkoutens*, nation de race illinoise, appelée par les Hurons et les Français nation du Feu, l'emportaient de beaucoup en douceur et en urbanité sur les nations algonquines huronnes, et iroquoises, mais ils ne paraissaient que de grossiers paysans auprès des Miamis. Ils adoraient le soleil et le tonnerre, et accompagnaient leurs prières d'une offrande de tabac en poudre. Ils n'honoraient point une foule de génies comme les Hurons et les Outaouais. (*Relat. inédites*, t. II, p. 251; — *Relation* de 1670, p. 90 et 99; — *Relation* de 1671, p. 48; — *Relations inéd.*, an. 1674, XII; — *Récit des voyages...*, p. 20.)

6. *Récit...*, p. 19; — *Relat. inéd.*, t. II, p. 250. — Perrot les avait visités avant 1669 et en 1670 (*Perrot*, p. 270).

Le bourg se composait de Mascoutens, de Miamis ¹ et de Kikabous ². Aussitôt arrivés, les deux voyageurs « *assemblent les anciens, et Jolliet leur dit qu'il est envoyé de la part de Monseigneur le Gouverneur de Québec pour découvrir de nouveaux pays.* » *Le P. Marquette*, ajoute-t-il, vient de la part de Dieu pour les éclairer des lumières du saint Évangile. Le maistre souverain de nos vies veut estre connu de toutes les nations, et, pour obéir à ses volontés, le Père ne craint pas la mort à laquelle il s'expose dans des voyages si périlleux ³. » Il termine sa harangue en priant les anciens de leur accorder deux guides. Deux Miamis s'offrent pour les accompagner jusqu'au Wisconsin ⁴. Cette rivière, dont les eaux se déchargent dans le Mississipi, coulait à quelques lieues seulement du bourg des Mascoutens. La petite colonne expéditionnaire y pénètre à travers un dédale de petites îles, par des marais et des lacs d'une traversée difficile, et, une fois sur la rivière, profondément encaissée entre deux rangées de falaises couronnées de belles et

1. Les Miamis (Miamioueck, Oumiamis, Oumamik, Oumamis), nation de race Illinoise, se distinguaient par leurs manières nobles et polies, leur caractère doux, affable et posé, leur respect profond et leur obéissance sans bornes pour leur chef (*Perrot*, p. 276 et 127; — *Relation* de 1670, p. 99; *Relat.* de 1671, p. 47).

2. Les Kikabous (Kikapous), tribu illinoise, se joignirent aux Miamis et aux Mascoutens en 1672 (*Relat.* de 1672, p. 41).

Le bourg était placé sur une éminence de laquelle « on découvrait de toutes parts, dit le P. Marquette, des prairies à perte de vue, partagées par des bocages ou par des bois de haute futaïe; la terre y est très bonne et rend beaucoup de bled d'Inde. Les sauvages ramassent quantité de prunes et de raisins, dont on pourrait faire beaucoup de vin, si l'on voulait ». (*Récit...*, pp. 21 et 22; — *Relat. inéd.*, p. 232.)

3. *Recit...*, p. 22; — *Relat. inéd.*, p. 232.

4. Le P. Marquette l'appelle *Meskousing* (*Récit...*, p. 23; — *Relat. inéd.*, t. II, p. 234). Ailleurs on lit *Mescousing* et même *Miskous* (*Ibid.*).

sombres forêts, elle se laisse aller à la rapidité du courant, pour déboucher le 17 juin, trente-quatre jours après son départ de Michillimakinac, dans le grand fleuve, le *Père des eaux*.

Le P. Marquette dit dans sa narration : « Nous entrons heureusement dans le Mississipi avec une joie que je ne peux pas expliquer ¹. »

Cette joie, qui ne peut s'expliquer, se comprend du reste. Depuis si longtemps on parlait de ce fleuve, on désirait le connaître ! Et, pour la première fois, les Européens le voyaient !

Ici, l'aspect change : un cours lent et paisible ; sur la rive droite, de hautes chaînes de montagnes ; sur la rive gauche, d'immenses prairies ; puis des îles, qui émergent du milieu des eaux, couvertes des plus beaux arbres. Partout, en descendant le fleuve, rencontre de bisons, de cerfs, de chevreuils, d'oiseaux d'espèces les plus variées, tels que cygnes, canards, poules d'Inde, outardes. Marquette décrit tout ce qu'il voit avec une complaisance marquée ².

Les deux canots des explorateurs s'avancent au milieu du silence profond de la nature : pas de cabanes de sauvages sur les rives, aucune trace humaine, pendant plus de soixante lieues, lorsque, le 25 juin, Jolliet et le P. Marquette « aperçoivent sur le bord de l'eau des pistes d'hommes, et un petit sentier assez battu, qui entre dans une belle prairie ³. » Laisant les canots à la garde des cinq Français, leurs compagnons de route, ils débarquent seuls et suivent bravement le sentier qui les conduit à un village, situé sur le bord d'une rivière, à près de deux lieues

1. *Récit...*, p. 27 ; — *Relat. inéd.*, t. II, p. 234.

2. *Récit...*, section 4^e, pp. 27 et suiv. ; — *Relat. inéd.*, p. 233 et suiv.

3. *Ibid.*

dans l'intérieur des terres. Avant d'y entrer, ils se recommandent à Dieu et poussent le cri accoutumé des sauvages pour annoncer l'approche des amis.

Les Indiens accourent à ce cri ; puis viennent lentement et majestueusement quatre vieillards, vêtus d'étoffes et portant le calumet de paix, orné de plumes brillantes. A la vue des deux Européens, ils leur présentent le calumet et les conduisent au grand chef du bourg, qui, à la porte de sa cabane, debout et les bras étendus vers le soleil, les reçoit par ce touchant salut, plein de poésie : « Que le soleil est beau, Français, quand tu nous viens visiter ! Tout notre bourg t'attend, et tu entreras en paix dans toutes nos cabanes ¹. »

Dans la journée, une grande réunion a lieu, à quelque distance de là, dans un autre bourg où habite le capitaine de toute la nation. Cette nation est celle des Illinois, qui est venue chercher un refuge sur la rive droite du Mississipi contre les incursions des Iroquois ; elle s'est établie dans trois gros villages, distants d'une demi-lieue les uns des autres.

Ces Illinois ne connaissaient pas les Français, mais ils en avaient entendu parler par les Hurons et les Algonquins ; ils désiraient vivement être leurs alliés, même ouvrir avec eux un commerce d'échanges. Les deux voyageurs français sont donc l'objet de la plus cordiale réception ; et le P. Marquette, encouragé par les marques de sympathie de toute l'assemblée, déclare hautement qu'il est l'envoyé du vrai Dieu, créateur du ciel et de la terre, que ce Dieu veut être connu et obéi de tous les peuples, en particulier des Illinois. Le chef de la nation lui répond : « Je te remercie, robe noire, et toy, Français (s'adressant à

1. *Récit...*, section 5^e, pp. 38 et 39 ; — *Relat. inéd.*, p. 261.

M. Jolliet), de ce que vous prenez tant de peine pour nous venir visiter; jamais la terre n'a esté si belle, ny le soleil si éclatant qu'aujourd'hui; jamais notre rivière n'a esté si calme, ny sy nette de rochers que vos canots ont enlevés en passant; jamais notre pétun n'a eü si bon goust, ny nos bleds n'ont paru si beaux que nous les voions maintenant. Mon fils, ... je te prie d'avoir pitié de moy et de toute ma nation. C'est toy qui connais le grand Génie qui nous a tous faits. C'est toy qui lui parle et qui escoute sa parole. Demande-luy qu'il me donne la vie et la santé, et viens demeurer avec nous pour nous le faire connoistre ¹. »

L'invitation du capitaine étoit sincère; il la renouvelle à plusieurs reprises, au nom de toute la nation, et, afin de retenir le missionnaire, il lui représente les graves dangers auxquels l'exposera son voyage vers l'embouchure du fleuve. Le P. Marquette avoit son dessein arrêté. « Je ne crains pas la mort, dit-il, et je n'estime point de plus grand bonheur que de perdre la vie pour la gloire de celui qui a tout fait ². » Le lendemain, il rejoint ses compagnons, suivi d'une escorte de près de six cents sauvages; et les deux canots, continuant à descendre le Mississipi jusqu'au delà de sa jonction avec le Missouri ³ et l'Ohio ⁴, arrivent au village des Arkansas ⁵, au 33°40 de latitude Nord.

1. *Récit...*, section 5^e. pp. 38 et 39; — *Relat. inéd.*, p. 261.

2. *Ibid.*

3. Le P. Marquette l'appelle *Pekitanouï*. (*Ibid.*) On lit *Petikanoni* dans le « Recueil de voyages de M. Thévenot, Paris, 1681 ».

4. *Ouaboukigoa* dans le *Récit* et les *Relat. inéd.*; *Ouabouskigon* dans l'édition. Thévenot.

5. *Akamsea* dans le *Récit* (p. 81), *Akansea* dans les *Relat. inéd.*, p. 283; *Akamsea* et *Akamsca* dans l'édition. Thévenot. — L'Espagnol Soto, à la recherche de la mystérieuse fontaine de Jouvence, qu'on disoit exister en Amérique, avoit remonté le Mississipi jusque vers l'embouchure de la rivière des Arkansas.

Le confluent de l'Arkansas et la limite des langues algonquine et huronne étaient dépassés; on ne pouvait plus communiquer que par interprète, et puis le grand problème, cherché depuis si longtemps, était enfin résolu, car il n'y avait plus à douter que le Mississippi ne déversât ses eaux dans le golfe du Mexique. Était-il sage et prudent d'avancer encore, de se risquer plus loin? Les deux intrépides voyageurs se posent la question, ils l'examinent et ils finissent par décider de virer de bord, n'ayant plus de vivres ni de munitions, et ayant tout à redouter des Espagnols, s'ils venaient à tomber entre leurs mains. A force de rames, ils remontent le fleuve jusqu'à l'embouchure de la rivière des Illinois ¹. Cet affluent oriental du Mississippi les conduit à l'endroit où s'élève aujourd'hui Chicago, la ville modèle des Américains, the Standard city; et, à la fin de septembre, ils sont de retour à la baie des Puants, après une absence de quatre mois ².

1. Jolliet a donné à cette rivière le nom de la *Divine* ou l'*Outrelaize* sur sa carte: « Nouvelle découverte de plusieurs nations dans la Nouvelle-France, de l'année 1673 à 1674. »

2. Le P. Marquette nous a laissé le récit détaillé de son voyage. Il en existe plusieurs versions. La première version a été publiée par Thevenot en 1681 (V., sur cette version, *Notes pour servir à l'histoire... de la Nouvelle-France*, n° 147, p. 121); la seconde a été publiée à New-York, en 1855, par Shea, « d'après le manuscrit original restant au collège Sainte-Marie à Montréal; la troisième, dont le texte est malheureusement tronqué et altéré, se trouve dans les *Relations inédites*, imprimées par Douniol, en 1861, t. II, p. 239; enfin on conserve aux archives de la Compagnie une quatrième version, celle du P. Marquette, dont il a été question à la p. 10, note 3. La version Thévenot, la seule connue pendant longtemps, et qui a paru dans son *Recueil de voyages*, est très inexacte. Obadiah Rich l'a reproduite avec la carte en 1846, à Paris, chez Maulde et Renou. La *Relation* faite par le P. Marquette lui-même, est à peu de chose près, celle qui a été imprimée par Shea. Le P. d'Ablon la copia, la conserva soigneusement après la mort de l'auteur, et la fit enfin parvenir en 1678 au P. Ragueneau, à Paris. Une lettre du P. d'Ablon lui-même nous l'apprend.

Leur mission était terminée : ils avaient réussi au delà de toute espérance.

Elle est adressée au P. Claude Boucher, assistant de France à Rome, et datée de Québec le 23 octobre 1678 : « J'ai ramassé autant que j'ai pu tous les mémoires du feu P. Marquette sur ses découvertes ; je les ai mis en ordre avec toutes les raretés et curiosités de son voyage, et l'établissement de la mission des Illinois. J'envoie au P. Ragueneau ce petit ouvrage, qui le fera voir à votre Révérence. » — Il fut aussi communiqué au P. de Verthamont. Une autre copie de la *Relation* du P. Marquette dut être remise à Frontenac, sur sa demande, et envoyée par lui à Colbert en 1675. Voici, en effet, ce qu'il écrivait au ministre le 11 novembre 1674 : « Jolliet avait laissé dans le lac Supérieur, un sault de Sainte-Marie chez les Pères, des copies de ses journaux, que nous ne saurions avoir que l'année prochaine, par où vous apprendrez encore plus de particularitez de *cette découverte*, dont il s'est très bien acquitté. » Or, parmi ces copies se trouvait la *Relation* du P. Marquette, dont un exemplaire avait été remis à Jolliet pour l'apporter à Québec, et qu'il avait perdu dans le naufrage près de Montréal. Est-il téméraire de croire que l'exemplaire remis à Frontenac en 1675 et envoyé à Colbert fut copié plus tard par Thevenet et imprimé en 1681 dans son *Recueil des voyages* ? Nous avons dit dans l'*Introduction* que les *Relations* des missionnaires ne pouvaient être imprimées sans l'autorisation de la Propagande, et que le Gouvernement français se refusait à solliciter cette autorisation. N'est-ce pas pour cela que Thevenet supprima partout le nom du P. Marquette, dans sa *Relation*, afin de ne pas attirer contre la Compagnie les rigueurs de la Propagande, la *Relation* paraissant sans son visa ? N'est-ce pas pour la même raison qu'il tronqua le texte d'une façon si déplorable ?

Le récit composé par L. Jolliet, n'a pas été retrouvé ; mais le P. d'Ablon a fait une courte relation de ce voyage d'après ce que « le sieur Jolliet avait raconté. On trouve cette relation aux archives du séminaire de Saint-Sulpice, à Paris, écrite de la main de Jolliet et suivie d'une lettre écrite par ce dernier au comte de Frontenac.

Consulter sur ce voyage : *Margry*, t. I, p. 257-270 ; — Francis Parkman, *The discovery of the Great West* ; — Charlevoix, *Histoire de la Nouvelle-France*, t. I ; — Jared Sparks, *Library of American Biography*, 2^e série, vol. I ; — M. J. Gilmary Shea, *Discovery and exploration of the Mississippi Valley*, etc... ; — Raynal, *Histoire philosophique*, t. VII, p. 158. — Archives coloniales, *Correspondance générale*, Canada, III et IV ; — Archives des affaires étrangères, fonds Amérique, V.

Au printemps de 1674, Jolliet va à Québec rendre compte au gouverneur de sa longue et aventureuse expédition. Il portait avec lui dans une cassette le *Récit du voyage plein de raretés et de curiosités*¹, et la carte des pays parcourus. Malheureusement, au Saut-Saint-Louis, son canot chavire, sa cassette disparaît au fond de l'eau, et lui-même est sur le point de perdre la vie. A Québec, les cloches saluent son retour à toutes volées, et trois mois après, le 11 novembre 1674, le comte de Frontenac envoyait à Colbert l'annonce de la fameuse découverte : « Le sieur Jolliet, que M. Talon me conseilla d'envoyer à la découverte de la mer du Sud, lorsque j'arrivai de France, en est de retour depuis trois mois, et il a découvert des pays admirables et une navigation aisée par les belles rivières qu'il a trouvées². »

Cette lettre contenait une carte du Mississipi dressée de mémoire et signée par Jolliet, avec les *Remarques* dont ce découvreur *s'est pu souvenir*³. De son côté le P. d'Ablon, qui a longuement questionné Jolliet sur sa découverte,

1. Le P. d'Ablon écrit au P. de Verthamont dans sa lettre du 24 oct. 1678 : « Le récit de ce voyage estait plein de raretés et de curiosités très considérables, mais celui qui nous l'apportait (Jolliet) ayant faict nofrage proche Montréal tous les papiers ont esté perdus. J'en attends un autre exemplaire l'an qui vient que j'ay demandé au P. Marquette qui en a gardé copie. » (Arch. de l'école Sainte-Geneviève, Paris.) — Voir aussi la note 3 de la p. 10. Le P. Marquette, auteur de ce récit, en avait *gardé une copie* (*Relat. inédites*, t. I, p. 199). Il est probable que Jolliet avait aussi fait le journal de son voyage et que ce journal se perdit avec la *Relation* du P. Marquette. Heureusement qu'une copie de la *Relation* du P. Marquette fut conservée.

2. Cette lettre, qui se trouve aux Archives coloniales, Canada, *Correspondance générale*, a été reproduite par *Margry*, t. I, p. 257.

3. Lettre de Frontenac à Colbert, 11 nov. 1674, loc. cit. — Jolliet a fait plusieurs copies de la carte qu'il avait dressée de tous les pays parcourus par lui et le P. Marquette dans leur voyage au Mississipi, et qu'il perdit dans son naufrage près de Montréal. La

envoie au Provincial de France, le 1^{er} août 1674, un rapport sommaire de l'expédition ¹.

première, faite en 1674 et restée inédite, a été publiée par M. Gravier en 1880, sous ce titre : *Étude sur une carte inconnue...*, Paris, Maisonneuve. Elle est dédiée au comte de Frontenac et accompagnée d'une lettre d'envoi, qui se trouve dans un grand cartouche bordé de rouge. En voici un extrait : « Cette grande rivière au delà des lacs Huron et Illinois qui porte vre nom scau. Riu. Buade pour avoir esté decouverte ces années dernières 1673 et 1674 par les 1^{ers} ordres que vò me donnastes entrant dans ùre gouvernement de la Nouvelle-France... » D'après cette lettre, le Mississippi a donc été découvert en 1673, et le titre de la carte confirme ce que dit la lettre : *Nouvelle découverte de plusieurs nations dans la Nouvelle-France en l'année 1673 et 1674*. Le libraire Maisonneuve, éditeur et propriétaire de la *Carte inconnue*, l'a vendue en Amérique (Marcel, *Cartographie*, p. 8). — HARRISSE (*Notes pour servir à l'histoire*, pp. 194-197), Marcel (*Cartologie*, pp. 8-9), Parkman (*The discovery of the Great West*, pp. 23 et 409), G. Gravier (*Étude sur une carte inconnue*) signalent d'autres cartes dressées par Jolliet. La carte décrite par HARRISSE sous le n^o 203 est la même que la *Carte inconnue*; seulement les noms de rivière *Buade* (Mississippi), de *Frontenac*, pays avoisinant la riv. Buade, de rivière *Divine* ou d'*Outrelaise* (riv. des Illinois), qui se trouvent dans la *Carte inconnue* sont remplacés par ceux de *Colbert* (Mississippi), de *Colbertie* et de *Divine*. La lettre de Jolliet est également dans les deux cartes, mais avec quelques changements de mots; ainsi Colbert est substitué à Frontenac. C'est la carte portant le nom de *Colbert*, qui fut envoyée par de Frontenac au ministre (*Mémoire de Nicolas Perrot*, édité par le P. Tailhan, p. 283).

Le P. Marquette a fait aussi un croquis très rudimentaire de son voyage. Ce croquis a été imprimé plusieurs fois, comme on peut le voir dans : a) *Discovery and exploration of the Mississippi Valley*, par G. Shea; b) *Récit de voyages et découvertes du R. P. J. Marquette*; New-York, 1835; c) *Relations inédites*, édit. Douniol, t. II; d) *Annual report of the chief of engineers...*, par le major Warren; Washington, 1876. Le Mississippi est appelé rivière de la *Conception*. Ce fleuve s'appela aussi plus tard *Saint-Louis*.

1. Le rapport du P. d'Ablon a été placé en tête de la *Relation* de 1673. Les *Relations inédites*, t. I, pp. 193 et suiv., ne reproduisent pas exactement ce rapport. — *Margry*, t. I, p. 262, en donne le texte tel, à peu de chose près, que nous le lisons dans le ms. romain.

Une chose étonnera sans doute, c'est que les ministres de Louis XIV, qui avaient désiré si ardemment la découverte de la mer du Sud et avaient, deux ans auparavant, prié Talon d'assurer une bonne récompense à ceux qui la découvriraient ¹, n'eurent pas l'air de comprendre alors l'importance du fait accompli. Non seulement ils ne firent rien pour tirer parti de la belle découverte des deux explorateurs, mais ils n'eurent pas la généreuse pensée de récompenser Louis Jolliet, ce français de cœur et d'origine, qui venait de donner à la France tout un monde inconnu. Subit-il le contre-coup de son affection pour les religieux de la Compagnie de Jésus, que le gouverneur de Québec n'aimait pas? C'est fort probable, sinon certain. En tout cas, il sollicita, trois ans après son expédition, la concession d'une petite colonie chez les Illinois, en récompense de ses services; et Colbert, prévenu contre lui par le comte de Frontenac, répondit de Saint-Germain le 28 avril 1677 : « Sa Majesté ne veut point accorder au sieur Jolliet la permission qu'il demande de s'aller établir avec vingt hommes dans le pays des Illinois². » Cependant, au mois de mars 1680, à la suite d'une exploration très heureuse à la baie d'Hudson, « il reçut la concession de l'île d'Anticosti, dans le golfe de Saint-Laurent, *par moquerie sans doute* (in mockery), dit Gilmary Shea ³. Là, il se livra, pendant plusieurs années, à la pêche et à des travaux hydrographiques. Ruiné par les Anglais en 1690, il recommença ses excursions, et mourut jeune encore, en 1700, sur une des îles Mingan, dans une pauvreté voisine de la misère ⁴.

1. *Lettres de Colbert*, t. III, 2^e partie, p. 540.

2. *Lettres de Colbert*, t. III, 2^e partie, p. 618. Lettre à M. Duchesneau, intendant du Canada.

3. *Discovery and exploration...*, p. LXXX.

4. *Notes sur la Nouvelle-France*, p. 139.

Le célèbre critique Harrisse prétend que Jolliet alla pour la pre-

Quant au P. Marquette que nous avons laissé à la mission de Saint-François-Xavier, il ne devait pas survivre longtemps aux fatigues de sa lointaine expédition.

La relation de son voyage écrite et sa santé remise d'une assez grave indisposition, il quitta la baie des Puants au mois d'octobre 1674, conduit par deux canoteurs fidèles ¹, pour aller fonder une mission chez les Kaskaskias de la rivière des Illinois. En revenant du Mississipi, il s'était arrêté dans leur village et il avait promis aux anciens de la tribu de venir au plus tôt leur prêcher l'Évangile ². Ce n'est pas sans peine qu'il arriva à Kaskaskia ³. Un flux de sang le prit en route, si violent qu'il le

mière fois en 1695 en France, dont il revint avec l'emploi d'hydrographe du roi... Puis il ajoute : « En quelle année mourut-il ? On a une carte de lui, dressée sous la date du 23 octobre 1699, tandis qu'une pétition des Jésuites datée du 18 octobre 1700 sollicite, comme étant vacante, la classe d'hydrographie dont il était titulaire. C'est donc entre ces deux dates qu'il faut placer l'époque précise de sa mort. » — Margry, *La France d'outre-mer*. Ferland, *Registres de N.-D. de Québec*. »

Consulter sur Louis Jolliet : Gilmery Shya, *Discovery and exploration...*, p. LXXIX et LXXX ; — Bibaud jeune, *Le Panthéon Canadien*, p. 129.

1. Appelés Pierre Porteret et Jacques, *Lettre et Journal du P. Marquette*, New-York, 1833, p. 148.

2. Voir *Lettre et Journal* du P. Marquette, dans le *Récit des voyages*, p. 147, et les *Relations inédites*, t. II, p. 318. — Dans cette *Lettre* il est dit que le P. Marquette partit de Saint-François-Xavier le 25 octobre 1674 ; le P. d'Ablon le fait partir au mois de novembre 1674 dans le récit qu'il nous a laissé du voyage du P. Marquette à Kaskaskia et de sa mort (*Ibid.*, p. 290). Le missionnaire n'arriva chez les Illinois que le 8 avril 1675 (*Ibid.*, p. 292).

3. Les Illinois, dont il est ici question, avaient été chassés par les Iroquois du pays qu'ils habitaient primitivement entre la Rivière-aux-Renards, le Wisconsin, le lac Michigan et la rivière Saint-Joseph, au nord ; la rivière des Miamis et l'Ohio, à l'est et au sud ; la rive occidentale du Mississipi, à l'ouest. La plupart d'entre eux s'étaient retirés, de 1656 à 1660, au delà du Mississipi, et s'étaient

réduisit en quelques jours à un état d'épuisement complet ; on craignit même un instant pour sa vie. Ce n'est que par une protection spéciale du ciel, après une neuvaine de prières faite à l'immaculée Mère de Dieu, qu'il retrouva assez de forces pour se laisser transporter à la mission des Illinois, à laquelle il donna le nom de *Conception* ¹. Cet apôtre ne comprenait pas la nécessité des ménagements ; le repos lui pesait, tant il désirait l'évangélisation des Indiens ! A Kaskaskia, il fut constamment sur pied, conférant avec les chefs de la nation, visitant les cabanes, instruisant les sauvages en public et en particulier ².

établis à l'endroit où le P. Marquette et Jolliet les avaient rencontrés, comme nous l'avons vu plus haut. Mais la paix (1665) imposée aux Iroquois par les armes de la France rouvrit aux Illinois les portes de leur pays ; et la tribu des Kaskaskias profita de l'occasion pour venir se fixer sur les bords de la rivière des Illinois. Il n'y avait qu'elle en 1674. Elle comptait soixante-quatorze loges, cinq à six cents feux et près de trois mille âmes (*Relations inédites*, t. II, p. 292). — Sept autres tribus rejoignirent celle-ci en 1676 (Récit d'un 3^e voyage fait aux Illinois par le P. Claude Allouez, en 1676, à la suite du *Récit des voyages* du P. Marquette, p. 136). Vers 1693 ou 1694, la nation illinoise était répartie dans onze villages (*Lettres édific.*, VI, 173 ; — *Perrot*, pp. 224 et 225). — Consulter encore sur les diverses migrations des Illinois les *Relations* de 1667, 1670, 1671, et les *Voyages du P. Marquette*. Le manuscrit du P. d'Ablon, conservé aux Archives de la Compagnie, fait précéder le *Récit du troisième voyage aux Illinois* accompli par le P. Allouez, de ces quelques lignes, qui n'ont malheureusement pas été imprimées dans l'édition de New-York de 1855 : « Le P. Marquette étant mort dans les travaux apostoliques de la mission des Illinois, il ne pouvait avoir un meilleur successeur que le P. Claude Allouez qui a une parfaite connaissance de toutes les missions des Outaouais et une grande intelligence de toutes les langues. Comme il est plein d'un zèle qui ne le laisse point en repos, il s'est occupé dans la mission de la baie des Puants en attendant le temps propre pour celle des Illinois. Nous apprendrons par le récit qu'il en fait ce qui s'y est passé. »

1. *Récit des voyages...* du P. Marquette, p. 121.

2. *Ibid.*, ch. II. *Récit du second voyage du P. Marquette aux Illinois*, fait par le P. d'Ablon, et *Lettre et Journal* du P. J. Marquette.

Il eût fallu un tempérament moins affaibli que le sien pour résister à un pareil surmenage. Les forces l'abandonnèrent de nouveau, et, désormais impuissant à continuer l'œuvre commencée, mais heureux d'avoir prêché aux Illinois les grands mystères de la Foi et d'avoir établi une mission dans leur village, il ne songea plus qu'à se préparer au dernier voyage de la vie, de la terre au ciel.

Comme il voulait mourir dans sa mission de Saint-Ignace, à Michillimakinac, au milieu des néophytes Hurons, les deux canoteurs, qui l'avaient amené à Kaskaskia, le portent sur son canot « si faible et si épuisé qu'il ne pouvait plus s'aider, ny mesme se remuer; il fallait le manier et le porter comme un enfant ¹ ».

Le canot remonte la rivière des Illinois, lentement et en silence. La mort approchait à grands pas, si rapide que les rameurs n'espéraient plus le ramener en vie à Michillimakinac. Quand ils entrèrent dans le lac Michigan, le missionnaire était à bout de forces. En face de l'éternité, « il conservait cependant une égalité d'esprit, une résignation, une joie et une douceur admirables, consolant ses compagnons, dit le P. d'Ablon, puis les entretenant de ce qu'il y avait à faire pour son enterrement, de la manière dont il fallait l'ensevelir, de la place qu'il fallait choisir pour l'enterrer, comment il faudrait accommoder les mains, les pieds et le visage,... comme ils élèveraient une croix sur son tombeau... Il parlait de toutes ces choses avec tant de repos et une si grande présence d'esprit qu'on eût cru qu'il s'agissait de la mort et des funérailles de quelque autre ². »

1. *Ibid.*, *Récit du second voyage...* p. 101.

2. *Relations inéd.*, t. II, pp. 294-296. — J. Gilmary Shea, *Life of Father James Marquette*, pp. LXX et LXXI. — *Récit du second voyage...*, pp. 101 et suiv.

De ses compagnons, la pensée de Marquette allait à Dieu; c'est en Lui qu'il vivait, priant, méditant, s'animant au suprême combat et se fortifiant par l'espérance de la vision prochaine du Rédempteur : « Je crois, répétait-il souvent, que mon Rédempteur vit... La parole du Seigneur soutient mon âme et me remplit d'espérance ¹. » — Il disait encore : « Marie, mère de grâce, mère de Dieu, souvenez-vous de moi ². » — Pendant ce temps, le canot longeait silencieusement la rive orientale du Michigan et arrivait près de l'embouchure d'une petite rivière, qui porte aujourd'hui le nom du missionnaire.

Sur le bord de la rivière, Marquette aperçoit une petite éminence. « C'est là, dit-il, le lieu de mon dernier repos ; » et il prie ses compagnons de le transporter à terre. Ils l'étendent sur le sol nu, et dressent à la hâte au dessus de lui une cabane d'écorce. L'heure suprême allait sonner. L'apôtre remercie ses compagnons de leur charité, il les confesse et les bénit; puis joignant les mains et tenant les yeux doucement fixés sur son crucifix, il prononce à haute voix sa profession de foi, il rend grâces au Sauveur de l'avoir fait mourir dans la Compagnie, et, après avoir redit à plusieurs reprises ces paroles : *Sustinuit anima mea in verbo ejus! O Mater Dei, memento mei!* il murmure une dernière fois les noms sacrés de *Jésus et de Marie*, et il expire, le 18 mai 1675, dans le calme et la paix, loin de tout secours humain, comme François-Xavier, son modèle et son saint de prédilection, au milieu des forêts solitaires du Nouveau-Monde³. Selon ses désirs, ses deux compagnons

1. Credo quod redemptor meus vivit... Sustinuit anima mea in verbo ejus. *Relations inéd.*, t. II, pp. 295 et 298.

2. Maria, mater gratiæ, mater Dei, memento mei. *Ibid.*

3. *Relations inéd.*, t. II, p. 298 et 299. — Le P. de Charlevoix, dans son *Journal historique*, lettre XXII, a raconté d'une manière

creusent une fosse dans le sable près de la rivière, ils y déposent sa dépouille vénérée, et sur la tombe ils placent une croix de bois ; puis ils vont porter à Michillimakinac la nouvelle de sa mort.

Tous les chrétiens de la mission qui l'aimaient grandement, le pleurent comme un Père. Aussi, deux ans plus tard, se trouvant à la chasse dans ces parages, ils relèvent avec respect ses précieux ossements, ils les lavent à leur manière, et les ayant soigneusement enfermés dans une boîte d'écorce de bouleau, ils les transportent à Saint-Ignace, où ils les ensevelissent dans une tombe creusée au milieu de la petite chapelle en bois de la mission ¹. Trente canots avaient suivi le convoi funèbre ; d'autres étaient

erronée les derniers moments du P. Marquette ; et *Moreri* n'a fait que le résumer dans son dictionnaire.

Consulter : Gilmary Shea, *Discovery... Life of Father Marquette* ; — *Récit* du second voyage que le P. Marquette a fait aux Illinois, section II, p. 294 ; Ferland, *Cours d'histoire*, t. II, ch. VII ; — Bancroft, *History of the United States*, vol. II, année 1673, pp. 808-813 ; — Parkman, *Great West*, p. 71 ; — Claude d'Abbon, lettre au R. P. Pinette, provincial de France, collection Douniol, t. II, p. 21 et suiv. ; — Pierre Cholenec, missionnaire en Canada au R. P. de Fontenay à Nantes ; de la résidence de Saint-François-Xavier, ce 10 octobre 1675, *Pièces justificatives*, n° 1, tiré des Archives de la rue Lhomond, 14 bis, Paris ; — Shea, *History of the Catholic Missions...* ; — Devisme, *Histoire de la ville de Laon*, t. II, p. 356 ; — *Précis historiques* de Bruxelles, année 1859, p. 133, article traduit de l'*Evening Post*, journal protestant de New-York ; — Archives de l'école Sainte-Genève, Paris, *Canada*, cahier 1 : *Mors P. Jacobi Marquette*. (*Pièces justificatives*, n° 1.)

1. Shea (*Discovery and exploration...*, p. LXXIII) dit que cette chapelle, à en juger par la relation manuscrite de 1675, fut élevée en 1674, après le départ du P. Marquette pour le Mississipi. Elle était située dans le *vieux-Mackinaw* (Michillimakinac), sur la pointe de terre qui est située vis-à-vis l'île Mackinaw. Plus tard, l'établissement du poste du Détroit fit partir de Michillimakinac les chrétiens Hurons et Outaouais ; et les missionnaires, obligés d'abandonner cette station, mirent le feu à l'Église.

venus à leur rencontre, portant le P. Nouvel, supérieur de la résidence, et le P. Pierson. Tous les Français, les Algonquins et les Iroquois, présents à Michillimakinac, assistent à la triste cérémonie des funérailles.

Tant que la chapelle resta debout, les sauvages vinrent nombreux prier sur la tombe de leur missionnaire aimé et vénéré. Toutefois son souvenir demeura plus particulièrement fixé à la rivière de la *Robe noire*, comme l'appelaient les sauvages, ou *Marquette*, comme on l'a nommée depuis ; et l'historien de la Nouvelle-France raconte que de son temps, au XVIII^e siècle, pas un navigateur n'affrontait les tempêtes des grands lacs, sans invoquer le nom de l'apôtre ¹.

Garneau conclut par ces quelques lignes la vie du premier découvreur du Mississipi : « Ainsi se termina dans le silence des forêts la vie d'un homme dont le nom retentit aujourd'hui plus souvent dans l'histoire que celui de bien des personnages qui faisaient alors du bruit sur la scène du monde, et qui sont pour jamais oubliés ². » Le P. Marquette est, en effet, dans le Nord-Amérique, l'objet d'une sorte de culte pour les Français et pour les Anglais, sans distinction de catholiques et de protestants. C'est que ce religieux, à la fois explorateur et missionnaire, portait en lui une âme d'apôtre, un cœur vivant du plus pur patriotisme. Il ne mesurait pas sa peine et son dévoue-

1. *Charlevoix*, t. I, p. 314. — Cet auteur prétend que « plusieurs de ceux qui se trouvaient en danger sur le lac Michigan ont assuré qu'ils se croyaient redevables à l'intercession du P. Marquette d'avoir échappé à de très grands périls. » (*Ibid.*, p. 315). Les *Relations* des années 1673-1678, comme on peut le voir dans la *Collection Douniol*, t. II, pp. 299 et 302, citent des grâces extraordinaires dues également à l'intercession de ce religieux.

2. *Histoire du Canada*, t. I, p. 236.

ment, quand il s'agissait de l'honneur de la France et de l'agrandissement de ses frontières coloniales. « Cet homme, disait l'ancien ministre des États-Unis à Paris, l'honorable M. Washburne, s'est frayé un chemin dans des terres inconnues, au milieu des dangers de toute sorte, à travers des populations sauvages, sans crainte des privations et des maladies, pour planter le drapeau de la civilisation au nom de cette belle France qu'il aimait tant ¹. »

Il prononçait ces paroles le 9 août 1678, à Mackinaw, petite ville voisine du passage où les deux lacs Michigan et Huron mêlent leurs eaux, en vue de la pointe Saint-Ignace. Un archéologue distingué, M. Jacker, avait découvert l'année précédente une partie des ossements de Marquette sur cette pointe qui domine le détroit, au nord ²; aussitôt une association s'était formée dans le but de lui ériger un monument sur le lieu même où reposait depuis deux siècles sa dépouille mortelle, et le 9 août elle tenait sa première réunion sous la présidence du sénateur Ferry, qui avait à ses côtés, comme vice-présidents, les gouverneurs des trois États d'Illinois, de Michigan et de Wisconsin. Plusieurs discours sont prononcés, entre autres un fort remarquable du révérend Georges Duffield, ministre pres-

1. *Journal officiel*, 10 sept. 1878, p. 9117. On lit dans ce journal : « On a dernièrement retrouvé dans l'île de Mackinac, sur le lac Huron (État de Michigan), le tombeau d'un des missionnaires français auxquels *on doit la découverte du Mississipi* et de la Louisiane, le P. Marquette, mort dans ces parages en l'année 1675. Une société formée dans le but de lui élever un monument funèbre plus digne de lui a tenu sa réunion d'inauguration le 13 août dernier (il fallait dire le 8 et le 9 août 1678), à Mackinac. Plusieurs discours ont été prononcés rappelant les mérites à la fois du grand explorateur et du prêtre dévoué à l'éducation des Indiens. » — Voir aussi *Études religieuses*, année 1879, p. 749 et suiv.

2. Ils ont été découverts à l'endroit même où était la chapelle de la mission, avant que les missionnaires n'y eussent mis le feu vers 1706.

bytérien, tous disant hautement, avec un profond sentiment de reconnaissance, l'éloge du Jésuite français, qui n'avait reculé devant aucun sacrifice pour porter le nom de la France et la civilisation dans le cœur de l'Amérique inconnue et sauvage. Dans les louanges adressées à l'explorateur, ils n'oubliaient pas le religieux et l'apôtre; aussi, dans la seconde réunion de la Société, au mois d'août de l'année suivante, le Dr Goodwin, de Chicago, résumait ainsi la pensée de nombreux associés : « il est juste que nous nous unissions, non pas pour ériger un bloc de granit, simplement afin de reconnaître les éminents services d'un grand explorateur, mais pour que ce monument conserve la mémoire d'un homme au noble caractère, à la vie pure et toute de sacrifice... Si nous avions, ajoutait l'orateur aux applaudissements de l'assistance, un P. Marquette au milieu des Indiens américains d'aujourd'hui, ayant derrière lui le gouvernement américain pour l'appuyer autant que le Gouvernement français appuyait Marquette, la question indienne ne nous occuperait pas beaucoup d'années ¹. »

Cet éloge du prêtre n'était que l'expression publique de la pensée de tous. De leur côté, les historiens et les poètes, Ferland, Garneau, Charlevoix, Brasseur de Bourbourg, Gilmary Shea, Jared Sparks, Kip, Bancroft, Parkman, B. Sulte, Landfellow, l'abbé Raynal font ressortir les caractères saillants de cette physionomie sympathique, le dévouement de l'apôtre et les aimables qualités de l'homme.

D'un zèle ardent, Marquette répétait souvent ces paroles : « Je serais ravi de donner ma vie pour le salut des

1. *The Catholic Review*, XVI, 1879, p. 182; — *Études religieuses*, année 1879, pp. 750 et 751.

âmes ¹. » Il la donna bien jeune, à trente-huit ans, brisé par les travaux de l'apostolat. Doux, modeste, patient, d'un abord facile, d'une amabilité sans apprêt et d'une nature attachante, il avait conquis l'affection des Français et des sauvages, et les siècles n'ont pas diminué la sympathie qu'inspira son caractère entreprenant et plein de feu, tempéré cependant par une exquise douceur et la plus bienveillante distinction ². Aussi n'est-il pas surprenant qu'il soit resté populaire dans l'Amérique du Nord, qu'on ait donné son nom à plusieurs comtés et localités du Manitoba et des états de Michigan et de Wisconsin, que la législature de ce dernier état se propose de lui ériger une statue dans le capitol de Washington ³.

Et cependant, ce Jésuite, objet aujourd'hui de tant de sympathie et d'honneurs, a été longtemps condamné à un oubli volontaire et injuste. De son vivant et après sa mort, on a tout fait pour étouffer les témoignages et les documents établissant ses droits à la découverte du Mississipi. Dans la lettre à Colbert (1672) où il annonce l'envoi de Jolliet à la découverte de la mer du Sud, et dans celle du 11 novembre 1674 où il apprend le retour de l'explorateur

1. *Relations inédites*, t. II, pp. 243, 247, 263, etc.

2. Shea, *Discovery...*, p. LXXI : — *Bancroft*, vol. II, pp. 811-813 ; il l'appelle le *doux et humble* Marquette : — *Raynal*, t. 8, p. 138, dit : « Marquette dont les mœurs douces et compatissantes étaient généralement chéries. » Et plus loin : « Ces deux hommes (Marquette et Jolliet) également désintéressés, également actifs, également passionnés pour leur patrie » ; — Sparks, *Library of American Biography*, 2^e series, vol. I ; — Parkman, *Discovery of the Great West* ; — Kip, *Early Jesuit missions...*, *Voyage up the Mississipi*.

3. *Dictionnaire de géographie* de Vivien Saint-Martin, art. *Marquette* ; — *Notice historique* sur la Compagnie de Jésus au Canada, p. 48. — On sait que l'État de Wisconsin a deux places réservées au capitol de Washington.

et la *découverte de pays admirables*¹, le comte de Frontenac prend bien soin de ne pas nommer Marquette².

L'année qui suit l'exploration du Mississipi, Marquette écrit la *Relation* de ce voyage « dans un style élégant et sim-

1. *Margry*, t. I, pp. 255 et 257.

2. Cet ouvrage était en cours d'impression, quand a paru une thèse présentée à la Faculté des lettres de Paris au commencement de mai 1895 et intitulée : « LE COMTE DE FRONTENAC; étude sur le Canada français à la fin du XVII^e siècle, par M. Henri Lorin. » C'est un éloge à outrance du comte de Frontenac, gouverneur de la Nouvelle-France. Aussi ne faut-il pas s'attendre à voir juger avec équité les évêques, les prêtres, les religieux, tous les personnages, quels qu'ils soient, qui n'ont pas eu le don de plaire au Gouverneur, qui ont cru devoir contrecarrer ou ne pas approuver ses desseins et ses actes. De parti pris, ils sont toujours blâmés ou déprimés. Le besoin de manger du Jésuite — vieux cliché un peu usé — est vraiment trop vif et trop fréquent. Cette œuvre de jeune-homme n'est cependant pas sans mérite. — L'auteur écrit dans la *Préface*, p. X : « J'ai longuement poursuivi cette étude à travers les documents et les livres, avec le souci fondamental de faire œuvre de science, c'est-à-dire de découvrir la vérité. » En le lisant, on ne se douterait pas qu'il ait apporté un souci si fondamental à la recherche de la vérité. Il est vrai qu'il écrit, sinon exclusivement, du moins particulièrement pour ses futurs juges; cette préoccupation n'a-t-elle pas nui à la liberté d'esprit, si nécessaire à l'historien? En outre, les documents font défaut à l'auteur, ainsi qu'on peut le voir, pour ne citer qu'un exemple entre cent, quand il explique, pp. 63 et 64, les raisons de la brusque interruption des relations en 1673. Il en est encore aux racontars de la *Morale pratique* et aux suppositions erronées de l'*Introduction des Relations inédites*, édit. Douniol; il n'a lu ni les articles de l'abbé Verreau dans la *Revue de Montréal*, année 1877, ni le compte rendu de la *Vie de Mgr de Laval*, par le P. Brucker, *ÉTUDES RELIGIEUSES, Bibliographie*, t. III, p. 512, ni les lettres manuscrites du R. P. Oliva au P. de la Chaise, qui se trouvent à la Bibliothèque nationale, mss. franç., n^o 9773, pièce VI, fol. 14, et pièce VII, fol. 15. Ce manque de documents se fait sentir dans beaucoup de questions qui ne sont pas traitées à fond, ou sont mal traitées ou traitées par les petits côtés. L'exploration du Mississipi par Jolliet et le P. Marquette est de ce nombre. L'auteur commence par faire l'éloge du P. Marquette, p. 73 : « Jeune missionnaire Jésuite, — il n'avait pas

ple¹, et sans rien cacher, sans rien exagérer², il communique au chef de la colonie les lumières qu'il a acquises³. Dès 1675, un récit de la découverte rédigé par le P. d'Abлон d'après ce que le sieur Jolliet avait raconté⁴, enfin un bref rapport et les cartes de Jolliet sont entre les

quarante ans (35 seulement en 1672), — fort apprécié de ses collègues pour sa connaissance familière de nombreux dialectes indigènes, comme pour ses goûts scientifiques. Si l'on en juge par la *Relation* qui nous est parvenue de son voyage, c'était un observateur curieux, qui savait se rendre compte de ce qu'il voyait, et ne se croyait pas quitte envers ses lecteurs avec un insipide journal de route ; il note souvent des détails intéressants de flore ou de faune ; il donne, quand il en a les moyens, des indications précises de latitude, fait acte, en un mot, d'explorateur intelligent. » Après cet éloge, il tâche de prouver, contrairement à l'opinion du P. de Charlevoix (I, 445), que le Jésuite n'eut pas de *commission officielle* pour l'exploration du Mississipi. Qu'importe ce détail, s'il fit la découverte du fleuve avec Jolliet?... Quant aux autres questions intéressantes de ce voyage, rien ou presque rien. — Les deux voyageurs reviennent de leur expédition, et Jolliet rentre à Québec dans l'été de 1674. Trois ou quatre mois après, Frontenac rend compte, le 11 novembre, de cette expédition à Colbert, et M. Lorin écrit, p. 77, que le Gouverneur ignorait la collaboration du P. Marquette. Est-il croyable que Jolliet ne lui en ait pas parlé? Cette affirmation n'est-elle pas un peu ingénue?

1. Cette *Relation*, dit Jared Sparks, est écrite dans un style élégant et simple... L'auteur rapporte ce qu'il a vu, il le fait sans prétention et sans art. Il écrit en homme instruit, en observateur de bon sens. Pas la moindre tendance à l'exagération ; il n'augmente pas les difficultés qu'il a eu à surmonter ; pas un mot sur l'importance de sa découverte. A tous les points de vue, ce récit est un des plus intéressants qui illustrent la première époque de l'histoire de l'Amérique. (Jared Sparks, *Library of American Biography*. 2^e série, vol. I ; — John Gilmary Shea, *Life of Father Marquette*, p. LXXV.)

2. Raynal, dans son *Histoire philosophique des deux Indes*, t. VIII, p. 159.

3. *Ibid.*

4. Ce récit, du 1^{er} août 1674, se trouve dans les *Relations inédites*. t. I, p. 193. L'original se trouve aux Archives de la Compagnie de Jésus.

moins des ministres de Louis XIV. Qui le croirait ? Toutes ces pièces originales, dont la France eût retiré honneur et profit, si on les avait publiées, restèrent enfouies dans les Archives de la marine¹. Bien plus, il n'est question nulle part du P. Marquette, ni dans les correspondances du temps, ni dans les documents livrés au public. Le P. d'Ablon, supérieur de la mission du Canada, qui possède les manuscrits du missionnaire et qui les a envoyés, après les avoir mis en ordre, au Général de la Compagnie et au Provincial de Paris, ne peut les faire imprimer, la publication des *Relations* de la Nouvelle-France, sans le visa de la Propagande, étant interdite depuis l'année 1673.

Ce n'est qu'en 1681 que la *Relation* de 1674 peut paraître dans le *Recueil des voyages* de Thévenot², et cela pour ainsi dire à la dérobée, avec des altérations notables ; et parmi ces altérations, il en est une qui dépasse tout : le nom du P. Marquette est supprimé partout. N'est-ce pas la conspiration du silence habilement organisé autour du découvreur Jésuite ?

Le comte de Frontenac, ennemi déclaré de la Compagnie, est l'âme de cette conspiration, les Récollets, quelques-uns du moins, s'en montrent les agents les plus actifs. Anastase Douay ne prononce pas le nom du Père

1. *Margry*, t. I, p. 257. — Quant aux cartes, voir Gravier (*Étude sur une carte inconnue*, Harisse (*Cartographie*, p. 231) ; Marcel (*Cartographie*, p. 8). John Gilmary Shea (*Life of Father Marquette*) dit que le comte de Frontenac avait promis d'envoyer à Colbert une copie de la *Relation* de Marquette ; selon toute probabilité, il le fit.

2. *Recueil de voyages*, de M. Thevenot ; Paris, chez Cl. Michallet, 1681. Découverte de quelques pays et nations de l'Amérique Septentrionale, p. 43. On trouve dans ce recueil la *Carte de la découverte faite l'an 1673 dans l'Amérique Septentrionale*, mais pas aussi exacte que l'original de cette carte conservé au collège Sainte-Marie de Montréal. (Harisse, pp. 231 et 232.)

dans le livre de l'*Etablissement de la Foy* ; il va jusqu'à traiter la découverte du Mississipi de *prétendue* découverte, et la *Relation* de 1674 de récit *qui n'a pas un mot de véritable* ¹. Louis Hennepin, autre Récollet, que tous les historiens traitent sévèrement et avec raison, prétend que

1. *Premier établissement de la Foy* dans la Nouvelle-France, contenant la publication de l'évangile, l'histoire des colonies françaises, etc. Dédié à M. le comte de Frontenac, par le P. Chrestien Le Clercq, récollet... Paris, 1691. — Chrestien Le Clercq, né en Artois, partit pour le Canada en 1673, étant encore novice. Harisse dit en parlant de son ouvrage : « ... Plusieurs écrivains doutent que le P. Le Clerc en soit l'auteur, tant le style empreint de scepticisme et d'amères critiques est si peu en harmonie avec le caractère qu'on attribue généralement aux ecclésiastiques. Charlevoix croit y découvrir la main du comte de Frontenac, dont l'*Etablissement* chante les louanges et célèbre les hauts faits ; Hennepin n'hésite pas à l'attribuer au P. Valentin Le Roux, commissaire Provincial des Récollets au Canada. Joutel se contente d'affirmer que le livre est une compilation de *Relations* erronées. Cet ouvrage est autant une œuvre polémique qu'une histoire. » (*Notes sur la Nouvelle-France*, p. 138.) — Margry ne juge pas aussi rigoureusement l'*Etablissement de la Foy* que la *Description de la Louisiane*, du Récollet Hennepin : « Néanmoins on y reconnaît trop souvent, dit-il, la main d'un arrangeur qui altère et mutile les documents originaux qu'il a eus à sa disposition. » (*Introduction*, p. XIX.) Cet adversaire des Jésuites, qui trouve tant à redire dans leurs *Relations*, sans cependant appuyer ses affirmations de preuves sérieuses, veut bien blâmer les ouvrages des Récollets, ses protégés : « Nous sommes obligé de dire qu'ici, à bien regarder, les livres des Récollets (l'*Etablissement de la Foy* et la *Description de la Louisiane*) ne sont pas des guides sûrs pour l'histoire. » (*Ibid.*, p. XVIII.) — Nous nous abstiendrons de juger nous-même l'*Etablissement de la Foy*. « Cet ouvrage est divisé en plusieurs parties assez mal soudées ensemble, dit encore Harisse ; les sujets en ont été empruntés à des sources diverses. » 1^{re} partie : récit des efforts et des déboires des Récollets pour s'établir dans la Nouvelle-France ; 2^{me} partie : l'auteur cherche à démontrer que les *Relations* des Jésuites et leurs missions sont absolument imaginaires ; 3^{me} partie, celle qui nous occupe présentement : description des voyages de Cavalier de la Salle. Cette description contient une *Relation* du Récollet Zénobre Membré sur les

le voyage de Jolliet n'eut jamais lieu ¹. Il ne prononce pas, bien entendu, le nom du P. Marquette.

aventures de Cavalier au fort Crève-cœur, et une *Relation* du Récollet Anastase Douay sur les voyages du célèbre découvreur. C'est dans cette dernière *Relation* que nous lisons ce passage, où le P. Récollet s'éloigne par trop de la plus élémentaire bonne foi : « J'avais apporté avec moi (il est ici question de la découverte du Mississipi jusqu'à son embouchure par Cavalier de la Salle) le livre imprimé (en 1681 par Thévenot) de cette découverte prétendue, et je remarquais dans toute ma route qu'il n'y avait pas un mot de véritable. » Joutel, dont tous les historiens louent le noble caractère, le dévouement et la loyauté, « ce fort honnête homme, dit Charlevoix, le seul de la troupe de M. de la Salle sur qui le célèbre voyageur put compter » (*Liste des auteurs*, p. LVI), fait observer dans son journal manuscrit que le P. Anastase ne prenait pas de notes sur les pays qu'il traversait, et que parmi les erreurs qu'il commet dans sa *Relation*, il en est qu'on aperçoit trop facilement, sans même être allé en Amérique. Jared Sparks s'étonne que ce Père puisse traiter de *prétendue, d'aucunement vraie*, la découverte du Mississipi par Marquette et Jolliet; car l'imprimé de Thévenot contenait la carte du Mississipi. « Or, il était impossible de la tracer sans avoir vu les lieux indiqués » (*Library of American...*), et pas un seul détail sur les pays qu'elle décrit n'a pu être pris à une autre source avant le voyage de Marquette. » — G. Shea (*Life of Father Marquette*) prouve que Chrestien Le Clercq et Hennepin sont obligés d'admettre que Jolliet a été sur le Mississipi, en tâchant de prouver, par une étrange contradiction, qu'il n'a pas fait ce voyage (*Description de la Louisiane*, p. 13; — *Établissement de la Foy*, p. 364).

1. *Nouvelle découverte* d'un très grand pays situé dans l'Amérique..., par Louis Hennepin; Autrecht, 1697, pp. 293 et 294. « Ce moine éhonté qui a si longtemps trompé la crédulité du public », dit HARRISSE (*Notes*, p. 150), n'est qu'un *plagiaire* (*ibid.*), un *effronté* (*ibid.*)

« Il était plus que plagiaire et menteur, dit-il ailleurs. Nous le taxons d'ingratitude. » (*Notes*, p. 174.) Le fait est que la *Nouvelle découverte* et le *Nouveau voyage* de ce Récollet sont deux ouvrages faits de pièces et de morceaux audacieusement pris à une narration de Cavalier de la Salle et à l'*Établissement de la Foy*. (HARRISSE, pp. 173-176, 183)

Margry, qui a recours à son autorité contre Marquette, écrit sur lui (t. I, *Introduction*, p. XVI) : « Les publications du P. Hennepin

Il fallut attendre la publication, soixante-dix ans plus tard, de l'*Histoire de la Nouvelle-France*, par le P. de Charlevoix, pour apprendre que ce missionnaire avait fait partie de l'expédition de Louis Jolliet en 1673¹. Heureusement que l'histoire ne perd pas ses droits et qu'elle finit

en 1697 et 1698, dans les quelles ses mensonges, ses plagiats et sa dédicace à Guillaume III ne justifèrent que trop les sentiments qui empêchèrent La Salle de se servir de lui dans sa dernière campagne. » — Hennepin avait avec plusieurs Français remonté le premier, en 1680, le Mississipi, de la rivière des Illinois au Saut Saint-Antoine ; mais, après la mort de La Salle, il osa, dans sa *Nouvelle découverte*, revendiquer la gloire d'avoir, le premier, descendu le Mississipi jusqu'à la mer. J. Sparks (*Library...*, 2^e série, vol. I). — G. Shea (*Discovery...*, p. 105), et Parkman (*Discovery of the Great West*, p. 228) font justice de cette prétention aussi impudente que fausse, dit Harris, et ils montrent la source des nombreux plagiats de ce Récollet (*Notes*, p. 149). Charlevoix (t. II, *Liste des auteurs*, p. LIV) remarque qu'il « est fort décrié au Canada, ceux qui l'avaient accompagné ayant souvent protesté qu'il n'était rien moins que véritable dans ses histoires. »

G. Gravier, qui va jusqu'à traiter les Jésuites du Canada *d'empoisonneurs et d'assassins* (!) est plus honnête ici, comme historien, que les deux Récollets Douay et Hennepin. Il avoue que les Récollets ne sont pas fondés à nier le voyage du P. Marquette avec Jolliet au Mississipi. (*Découvertes...*, pp. 63-67 ; — *Cavelier de la Salle*, p. 35.) Ce témoignage est, il est vrai, d'une très minime importance, cet historien n'ayant rien écrit que de seconde main ; mais il est assez curieux de voir les deux Récollets condamnés par les ennemis des Jésuites.

L. Hennepin, né dans le Hainaut vers 1640, entra chez les Récollets, puis partit pour le Canada en 1676. Comme nous le verrons bientôt, il fit partie de la première expédition de La Salle en 1680.

1. *Charlevoix*, t. I, pp. 445 et suiv. Cet historien commet plus d'une erreur sur les voyages et la mort du P. Marquette. Il avait cependant à sa disposition la *Relation* et le *Journal* de ce Père ainsi que le *Récit* de son voyage aux Illinois, de ses derniers moments et de la translation de ses restes à Michillimakinac, un exemplaire de tous ces documents ayant été conservé aux Archives de Québec. Comment se fait-il qu'il en ait si peu profité ? G. Shea s'en étonne dans *Life of Father Marquette*, et il a raison.

souvent par triompher de l'injustice des hommes. La vérité a son heure, comme l'iniquité a son temps. Aujourd'hui, la lumière est faite : Jolliet et Marquette ont exploré le Mississipi ensemble ; Jolliet a été le *chef officiel* de l'exploration, et Marquette le *chef intellectuel*, c'est-à-dire le guide et le porte-parole ¹.

Cependant il était réservé à un autre Français de continuer et de compléter l'œuvre entreprise par ces deux premiers explorateurs. L'année même où le P. Marquette expirait sur les bords du lac Michigan, un jeune homme, qui commençait à se faire un nom, revenait de France et prenait le commandement d'un fort, appelé Frontenac, nouvellement construit près de la rivière Catarakoui, sur la rive septentrionale du lac Ontario. Ce jeune homme, Robert Cavalier de la Salle, né à Rouen le 21 novembre 1643 ², sur la paroisse de Saint-Herbland, avait fait ses études au collège des Jésuites de cette ville ; puis, la rhétorique terminée à l'âge de quinze ans, il était entré au noviciat de la Compagnie de Jésus, à Paris, le 5 octobre 1658 ³.

Les plus minces détails sont importants dans la vie d'un homme qui a joué un rôle sur la scène de ce monde. Ceux que nous donnons aujourd'hui sur les années de religion de Cavalier de la Salle sont encore inédits : nous les avons trouvés dans les Archives de la Société.

Parmi tous les historiens qui ont raconté les belles découvertes de ce Rouennais et dont plusieurs parlent de lui comme

¹ 1. *Études religieuses*, année 1879, p. 757.

² 2. L'extrait de baptême, conservé à Rouen, porte qu'il fut baptisé le 22 novembre 1643. Dans les *Catalogues* de la Compagnie de Jésus, il est dit qu'il naquit le 21 novembre.

³ 3. *Catal. Soc. Jesu*, an. 1658-1659.

d'un héros d'Homère ¹, il n'en est pas un qui ait pu nous dire ce qu'il a fait entre quinze et vingt-quatre ans. Les uns, comme Raynal, se contentent d'affirmer qu'il *avait passé sa jeunesse dans la Société des Jésuites* ²; d'autres se demandent s'il fut jamais religieux, et croient, comme Ferland, qu'il ne fut même pas novice ³; quelques-uns, sur le témoignage d'Hennepin, admettent qu'il exerça le professorat ⁴. Là s'arrêtent les renseignements. Ils ne savent,

1. M. Gravier (Gabriel), de Rouen, a composé sur Cavelier de la Salle deux ouvrages : 1) *Découvertes et établissements de Cavelier de la Salle, de Rouen, dans l'Amérique du Nord*; Paris, 1870; 2) *Cavelier de la Salle, de Rouen*; Paris, 1871. Ces deux ouvrages, travail de compilation, pleins d'erreurs volontaires et involontaires, manquent absolument de critique et de valeur historique. Ils renferment un éloge hyperbolique, parfois poussé jusqu'au ridicule, de ce célèbre découvreur, puis une charge à fond contre les ennemis de La Salle, contre le clergé du Canada, Louis XIV et son gouvernement, les Jésuites, les Jésuites surtout.

M. Margry (*Découvertes et établissements*; *Introduction*) est peut-être moins exagéré dans l'expression de son enthousiasme pour Cavelier de la Salle que M. Gravier : mais quel défaut de mesure dans ses appréciations ! Quels jugements outrés et peu justes contre les écrivains qui ne partagent pas tous ses sentiments en faveur de son héros ! Charlevoix a surtout le privilège de le faire sortir du calme qui convient à un historien. Je ne parle pas des Jésuites, qu'il peut difficilement voir, même en peinture.

Ces deux historiens, admirateurs passionnés du découvreur, sont, bien entendu, les adversaires non moins passionnés de Jolliet et du P. Marquette. Nous devons cependant savoir gré à M. Margry d'avoir publié de nombreux documents fort intéressants pour l'histoire du Canada, bien qu'il les présente à *peu près tous* comme ayant la même valeur, ce qui est absolument inexact et dénote chez lui un manque regrettable de critique ou d'impartialité. M. Lorin (*Le Comte de Frontenac, notes bibliographiques*, p. XII) est forcé de convenir que *parmi les documents, imprimés par Margry, il en est qui paraissent de pure polémique et d'assez médiocre valeur*.

2. *Histoire philosophique des deux Indes*, t. VIII, p. 159.

3. *Cours d'histoire*, t. II, p. 72.

4. G. Gravier, *Découvertes...*, p. 54; — Hennepin, *Nouvelle découverte...*; *Avis au lecteur* : « Il avait fait le métier de pédant pendant

les uns et les autres, ni l'époque de son entrée au noviciat, ni celle de sa sortie de l'ordre, ni les divers emplois auxquels il fut appliqué. Il y a donc ici une lacune qu'il importe de combler, et ce travail instructif nous fera en même temps connaître une nature passablement complexe, que plusieurs ont eu assez de peine à analyser.

Il fut donc admis au noviciat le 5 oct. 1658, et pendant deux ans il se forma aux vertus de la vie religieuse sous le P. Mouret, directeur habile, qui remplit les plus hautes charges dans la province de France. Le disciple n'était pas facile à manier ni à façonner. D'une santé exubérante, grand, vigoureux, fier, impressionnable, entêté, dominateur, emporté, il avait beaucoup de peine à se soumettre, à s'assouplir, à se dompter ; et, malgré sa longue expérience des âmes, sa connaissance approfondie des caractères, le *P. Maître*¹ se demanda plus d'une fois s'il arriverait à discipliner la bouillante imagination de son novice, à refréner l'activité débordante de son tempérament, à corriger les saillies impétueuses de sa jeunesse, son besoin extraordinaire d'indépendance. Il y parvint cependant, à peu près, à force de patience et de dévouement, grâce aussi à la lutte journalière du novice contre une nature, riche sans doute des dons de Dieu, mais tourmentée de passions ardentes. Si la réforme ne fut pas complète, elle fut assez sensible pour permettre à Cavelier de la Salle de se lier à la Compagnie de Jésus par les trois vœux de religion, le 10 octobre 1660, fête de saint François de Borgia, troisième général de la Société. Le novice avait une particulière

dix ou onze ans (!)... ; il avait été régent d'une classe parmi ces religieux. »

1. On appelait *P. Maître* celui qui était chargé de la direction et de la formation des novices.

dévotion à saint Ignace de Loyola ; il voulut donc, le jour de ses vœux, ajouter à son nom de baptême celui d'Ignace, et, dans la suite, il ne s'appela plus dans la Compagnie que Robert *Ignace* Cavalier¹.

À la fin du noviciat, les vœux prononcés, l'heure des études sonne, et le jeune religieux se rend au collège royal de la Flèche pour y suivre pendant deux ans le cours de logique et de physique, professé par le P. Jacques Le Brun. Les sciences physiques et mathématiques étaient alors en honneur dans ce collège, grâce à deux mathématiciens distingués, Jacques Grandamy, recteur de l'établissement, et Jean de Riennes, professeur de mathématiques depuis quarante ans, qui avaient su donner à ces deux branches de l'enseignement une impulsion efficace. Le *Frère Cavalier* — c'est ainsi qu'on l'appelait — ne fut pas un modèle de travail et d'application dans cette maison d'études, pourtant il fit preuve de beaucoup de talent et montra des aptitudes remarquables pour les sciences physiques².

Il aurait dû passer trois ans à la Flèche et consacrer la troisième année à l'étude des mathématiques ; il n'en fut pas ainsi pour des raisons que nous dirons tout à l'heure.

Au mois d'octobre 1662, il professe à Alençon la classe de cinquième, et, l'année suivante, il revient à la Flèche terminer son cours de philosophie par une année de mathématiques. D'octobre 1664 à octobre 1665, on le trouve professeur de quatrième à Tours, et ensuite (1665-1666) professeur de troisième à Blois. Enfin, au mois de septembre 1666, il est de nouveau envoyé à la Flèche pour y commencer sa théologie³.

1. *Catalogi Soc. Jesu.* (Arch. gen. S. J.)

2. *Ibid.* — On lit aussi dans le *Catal.* 2^{lus} : « Ingenium optimum, talentum habet ad mathematica, » (Arch. gen. S. J.)

3. *Catalogi Prov. Franciæ.* (Arch. gen.)

Comme on le voit, il a beaucoup de peine, une fois sorti du noviciat, à rester longtemps dans le même endroit; et, bien que les constitutions de l'Ordre prescrivent trois ans, sans interruption, pour le cours de philosophie, ses supérieurs jugent à propos, au bout de deux ans passés à la Flèche, de lui confier la régence de la cinquième à Alençon. Il ne peut, plus d'un an, s'attacher au même emploi, ni voir les mêmes visages. Après quelques mois, il n'est plus bien où il est et veut être où il n'est pas. Un de ses supérieurs, le P. de la Faluère, définit admirablement cet état d'âme par ce seul mot latin *inquietus*¹, qui se comprend, mais qui n'a pas d'équivalent dans la langue française. Bientôt les défauts du novice, que la grâce d'en haut et l'effort personnel avaient en partie corrigés, reparaissent et s'accroissent peu à peu, surtout au collège. Le régent travaille peu, il s'ennuie, il manque de mesure et de prudence avec les écoliers, de modestie avec ses égaux, de soumission avec ses supérieurs².

Plus il va et plus le joug de la règle lui devient pesant, insupportable; le gouvernement d'une classe d'écoliers, où il ne réussit du reste que très médiocrement, n'a rien qui l'attire et le charme; il se sent à l'étroit, mal à l'aise, entre les quatre murs d'une maison religieuse. Chacun s'aperçoit qu'un immense travail de découragement s'accomplit dans ce tempérament qui déraile, où les passions violentes, un instant assoupies,

1. *Catal. 2^{dus}*, an. 1663 (Arch. gen.). Le P. François de la Faluère était recteur du collège de Tours.

2. Le P. de la Faluère écrit : « Parum studiosus, in suo sensu abundans, judicium valdè mediocre, prudentia valde mediocris. » (*Catal. 2^{dus}*, an. 1665). Son recteur de la Flèche, le P. Jacques Benoise, reconnaît dans ses notes adressées au Général que le Frère Cavalier a du talent mais peu de jugement et de prudence : *ingenium bonum, judicium tenue, prudentia parva*.

reprennent insensiblement le dessus. Quant à lui, d'une foi très vive et scrupuleuse ¹, il voudrait rester fidèle à ses engagements religieux et il n'en sent plus le courage. C'est une lutte terrible, d'où il croit pouvoir sortir à son honneur en demandant les missions ; et, le 5 avril 1666, il écrit de Blois au R. P. Général, Jean-Paul Oliva, pour le prier de l'envoyer en pays étrangers ². Il n'avait pas encore vingt-trois ans ; il n'avait étudié ni la théologie scholastique, ni la théologie morale ; en outre, d'après les informations transmises à Rome par ses supérieurs, l'année précédente, il n'avait pas atteint ce degré de formation religieuse exigé par les *constitutions* pour l'apostolat en pays étranger. Le Général lui répondit à la date du 4 mai 1666 : « J'approuve beaucoup votre excellent zèle ; et je vous conseille de l'entretenir courageusement et de vous tenir, comme vous le faites, dans la plus parfaite indifférence. Le temps est cependant mal choisi pour mettre votre désir à exécution, et vous ne devez pas y songer maintenant. Mais, en attendant, efforcez-vous de vous rendre utile aux missions étrangères que vous sollicitez ; faites provision de la science requise habituellement pour ce ministère ³. »

Cette réponse ne satisfait pas le F. Cavelier, qui revint à la charge avec plus d'insistance : « J'ai reçu votre

1. Le P. de La Faluère, après l'énumération des défauts du régent, ajoute : « Et tamen scrupulosus. » (*Cat.* 2^{dus}, an. 1655.)

2. Arch. gen. S. J.

3. Epistola admodum R. P. Nostri P. Oliva ad F. Cavelier ; Romæ, 4 maii 1666 : « Probatum admodum mihi zelus optimus, quem testaris litteris 5 aprilis ad me datis ; auctorque facile tibi sum ut illum fovere magno animo et plurimum indifferenti pergas, ut facis. Executionem tamen tui hujusce zeli cogitare alieno tempore non debes ; sed accuratam interim operam dare ut missioni externæ, quam postulas, utilissimus esse possis, ac necessario videlicet consuetæ doctrinæ commeatu instructus. » (Arch. gen. S. J.)

seconde lettre, lui répondit le Général ; mais je n'ai pas d'autre réponse à y faire que celle que je vous ai adressée le 4 mai dernier ¹. »

Cependant on lui accorda une grande faveur. Il était d'usage alors dans la compagnie de n'envoyer les jeunes régents en théologie que vers l'âge de vingt-huit à trente ans, lorsqu'ils avaient parcouru tous les degrés du professorat depuis la sixième ou la cinquième jusqu'à la rhétorique exclusivement. Cavelier, qui n'avait pas vingt-trois ans accomplis, commença le cours de théologie au mois d'octobre 1666. On voulait sans doute lui conférer le sacerdoce avant l'âge fixé par la règle de l'Ordre, afin de réaliser plus tôt son désir des missions étrangères. Peut-être aussi espérait-on que, loin des agitations troublantes de la vie professorale, dans la calme et saine atmosphère des études théologiques, il oublierait les déboires et les tempêtes de ses trois années de régence. Au début, en effet, tout alla bien ; l'étudiant sembla ressaisir un peu le religieux, et l'on vit passer en lui comme un renouveau vivifiant de ses premières années de religion.

Le changement de vie, un suprême effort de bonne volonté, la grâce de Dieu avaient produit ce commencement de transformation. Bientôt la nature indomptée reprit le dessus, traînant à sa suite l'amour de l'indépendance, l'orgueil, l'insoumission, quelques éclats de violence, toutes les fortes passions de ce tempérament énergique. L'ennui revint, puis les découragements. Espérant trouver dans une autre maison, en dehors de sa Province, la paix qu'il n'avait plus et probablement la persévérance dans une vocation fortement ébranlée par de fréquentes secousses, il

1. « Alias rursus litteras accepi, ad quas nihil novi responsi ut faciam opus est præter id quod jam feci 4 maii. » (Arch. gen. S. J.)

demanda par deux fois au R. P. Général l'autorisation d'aller en Portugal suivre les cours de théologie.

A la seconde lettre, datée de la Flèche, 1^{er} décembre 1666, le R. P. Oliva répondit le 18 janvier : « J'ai vu la lettre par laquelle vous me manifestez une seconde fois votre dessein d'aller faire vos études en Portugal, pour vous rendre ensuite plus facilement à la mission que vous désirez. Sans avoir pris l'avis de personne, je persiste dans mon premier sentiment et juge qu'il n'est pas expédient d'accéder à votre désir. Restez donc tranquillement dans votre Province, et vos études terminées, votre troisième année de probation achevée, je m'efforcerai de remplir votre désir plein d'un bon zèle ¹. »

Évidemment cette solution ne devait pas plaire au jeune étudiant, qui ne désirait pas rester à la Flèche, qui voulait voir du pays et voyager. La lettre du R. P. Oliva fit déborder la coupe déjà pleine.

N'ayant pas obtenu la faveur qu'il sollicitait et ne comprenant pas la sagesse et la prudence de la décision de son supérieur, il entra dans une grande irritation, et dès lors il ne pensa plus qu'à secouer le joug : il demanda d'être relevé de ses vœux de religion ². Des motifs d'ordre moral appuyaient la demande.

1. Epistola R. P. Oliva, die 18^a Januarii : « Vidi epistolam quam ad me 1^o Decembris de tuo in Lusitaniam proficiscendi consilio, studiorum causâ, pro faciliiori dein ad missionem quam expetis migratione *rursum* dedisti. Ego absque cujusquam alterius suasu, in sententiâ persto meâ, nec judico expedire ut ita fiat. Quare quieto tibi in provinciâ licebit esse, quoad absolutis studiis et tertiâ probatione peracta, desiderium bono zelo plenissimum explere conabimur. » (Arch. gen. S. J.)

2. Dans cette demande, Cavalier expose longuement les motifs qui le déterminent à quitter l'ordre où il a vécu plusieurs années ; il ouvre entièrement son âme à son supérieur général, il ne cache aucune de ses *infirmités morales*. Le R. P. Oliva lui répond le

La demande examinée et approuvée par le conseil du recteur de la Flèche et par celui du Provincial à Paris, fut transmise à Rome le 28 janvier 1667. Le 1^{er} mars, le R. P. Général écrivit au P. Bordier, Provincial de France : « Après un examen sérieux des informations que vous nous avez envoyées, nous vous mandons de renvoyer de la Compagnie Robert Ignace Cavalier, scholastique approuvé ¹. » Le 28 mars, Cavalier quittait la Flèche et rentrait dans le monde ².

Désormais, il n'aura que peu ou pas de rapports avec les Jésuites ; d'après quelques historiens, parce qu'il ne les aimait pas et qu'il était entré dans leur ordre contre son gré ³ ; plus vraisemblablement, croyons-nous, parce qu'il éprouvait de la gêne et peut-être de la honte à se retrouver au milieu d'eux, après les avoir quittés en se montrant infidèle à sa vocation.

26 février 1667 avec une affection toute paternelle, vraiment touchante : « Commiserationem plurimam pepererunt quæ de variis infirmitatibus quibus es obnoxius exposuisti mihi 10 Januarii. Quid porro perpensis ritè omnibus, statuendum sentiam, ediscere poteris ex tuo Provinciali, cui *potestatem feci ut te à votis absolvat et emancipet*. Tu verò, charissime frater, ubicumque et quocumque statu fueris, memor esto undè excideris, et attendito ad petram unde excisus es, et quamvis sejunctus loco, corde tamen conare semper nobiscum et cum Jesu vivere. Gratia illius sit semper tecum. » (Arch. gen. S. J.)

1. « Cum litteris R^æ V^æ 28 Januarii redditæ sunt informationes ad dimittendum Robertum Ignatium Cavalier, scholasticum approbatum, quibus diligenter examinatis R^æ V^æ mandamus, ut dimittat Robertum. » (Epist. R. P. Oliva ad P. Jacobum Bordier, provincialem. Romæ, 1^{er} Martii. — Arch. gen. S. J.)

2. Dicitur in Catal. 2^o : « Exivit Mag. Robertus Ignatius Cavalier è collegio Flexiensi die 28 Martii 1667. » (Arch. gen. S. J.)

Hennepin (*Nouvelle découverte*, p. 107) dit *naivement sans sourcil-ler*, que les Supérieurs de Cavalier lui délivrèrent, à sa sortie de l'ordre, un certificat constatant *qu'il n'avait jamais donné le moindre soupçon de péché véniel*. On voit qu'il n'a jamais lu la lettre de Cavalier, où il expose au Général *ses infirmités morales*.

3. Gravier, *Découvertes...* pp. 30 et 31.

Nous sommes entré dans beaucoup de détails sur cette époque absolument ignorée par nos historiens de la vie de Cavelier, époque embrassant une période de neuf ans depuis son entrée au noviciat jusqu'à sa sortie de l'Ordre, où il avait prononcé des vœux perpétuels. Toutefois, cette étude, si elle paraît un peu longue, n'aura pas moins l'avantage d'avoir fait la lumière sur un point d'histoire resté obscur pendant plus de deux siècles; elle nous fera encore mieux connaître le caractère et le tempérament du célèbre découvreur; elle nous montrera pourquoi, dans le Nouveau-Monde, il s'éloigna des Jésuites pour se rapprocher d'abord des Sulpiciens, puis des Récollets; elle expliquera sa vie entière au Canada, ses entreprises et ses malheurs, son besoin extrême de mouvement, sa passion des voyages, ses fautes, ses imprudences, son manque de mesure, et aussi l'ardeur agissante de sa foi. Sa robuste santé et sa haute taille lui furent d'un puissant secours¹ dans ses aventureuses entreprises, et plus que cela, le sang normand qui coulait généreux et abondant dans ses veines : comme ses congénères, il était intelligent, actif, industriel, habile en ressources, soucieux de ses intérêts, et quelques-uns ont dit, dissimulé.

Ce portrait, complété par tout ce que nous avons dit de ses années de vie religieuse, ne s'éloigne pas sensiblement des portraits épars çà et là dans les relations contemporaines et les histoires de nos écrivains français et américains ¹.

1. Presque tous les historiens qui ont écrit sur La Salle, parlent de sa grande étendue d'esprit, de sa *vaste instruction* (!). — Zénobre Membre (*Premier établissement*, ch. XX) dit qu'il « était sage et réglé dans ses mœurs. » — *Sulte* (t. V, p. 41) : « La Salle était emporté et d'un entêtement fort désagréable (p. 49)... Les historiens attribuent les malheurs de La Salle aux cabales des factions; d'autres s'en prennent à son *caractère tout d'une pièce*; les deux explications

Cavelier de la Salle est libre. Avec peu de fortune et sans position, que va-t-il devenir? Un petit évènement, survenu l'année précédente, lui montra la voie à suivre et

nous paraissent bonnes... (p. 112); s'il était de fer, il était aussi cassant. » — Cf. G. Gravier, *Cavelier de la Salle*, pp. 14 et 15; et *Découvertes...*, pp. 52 et *passim*; — Margry, introduction, t. I; — Ferland, *Cours d'histoire*, t. II, p. 72; — Garneau, *Histoire du Canada*, t. I, p. 236; — Raynal, *Histoire philosophique*, t. VIII, p. 159; — Jared Sparks, *Life of Robert Cavelier de la Salle, in the Library of American biography*, 2^e ser., vol. I; Boston, 1844; — Gilmery Shea, *Discovery and exploration...*; — Margry, *Journal de l'instruction publique*, 30 juillet 1862; art. Les Normands dans les vallées de l'Ohio et du Mississipi; — Parkman, *The Discovery of the Great West*. — Le P. de Charlevoix (t. I, p. 455) en fait un très beau portrait, et quand on l'a lu, on ne comprend pas ce que dit Margry de cet écrivain, p. IV (Introduction, t. I); à savoir « qu'il représente le plus, à l'égard de Cavelier de la Salle, l'injustice du parti pris. » J'ai dit : *on ne comprend pas*; j'aurais dû dire qu'on trouve une fois de plus dans Margry, à l'égard du P. de Charlevoix, l'injustice du parti pris. Voici le portrait de Cavelier par Charlevoix (*Histoire de la Nouvelle-France*, t. I, p. 455) : « Il avait l'esprit cultivé, il voulait se distinguer, et il se sentait assez de génie et de courage pour y réussir. En effet, il ne manqua ni de résolution pour entreprendre, ni de constance pour suivre une affaire, ni de fermeté pour se roidir contre les obstacles, ni de ressources pour réparer ses pertes; mais il ne sut pas se faire aimer, ni ménager ceux dont il avait besoin, et dès qu'il eut de l'autorité, il l'exerça avec dureté et avec hauteur. » — Plus loin, p. 460 : « Par sa fermeté et sa résolution... il se fit estimer, mais il voulut un peu trop se faire craindre : ce fut toujours son grand défaut, et la principale source de ses malheurs. Il ne put aussi jamais gagner sur soi d'être moins dissimulé et de s'humaniser avec ceux dont il avait le plus besoin. » Nous avouons, après avoir lu ce portrait un peu flatté de Cavelier et le récit de ses expéditions, qu'aucun historien n'a parlé du découvreur avec plus d'éloge. B. Sulte est autrement sévère et peut-être plus vrai. — L'auteur du *Comte de Frontenac* nous représente, dans un portrait un peu fantaisiste, p. 196, Robert de la Salle *silencieux, triste, brutal parfois comme les voyants (!), animé toujours de cette conviction robuste qui préserve des plus légitimes découragements*. — Il parle de sa *persévérance, de sa volonté froidement inflexible (!), de l'humeur farouche (!) de son caractère, de son goût de la solitude (!)*.

fixa sa destinée. Son frère, Jean Cavelier, prêtre de Saint-Sulpice, parti depuis un an pour la Nouvelle-France, habitait la résidence de Montréal ¹. Robert ² se met en route pour le rejoindre, dans l'espoir d'obtenir par son entremise une concession de terrain, et de se faire avec le temps, par le travail, une situation dans la Colonie. Peut-être aussi céda-t-il à un besoin instinctif de mouvement, au désir très grand qu'il manifestait à ses supérieurs depuis trois ans de se rendre en pays étrangers. Il serait puéril de prêter à un jeune homme de vingt-quatre ans, sans expérience et sortant du couvent, ce dessein que lui suppose Garneau « d'être venu au Canada avec le projet de chercher un passage au Japon et à la Chine, par le Nord et par l'Ouest ³. »

Arrivé à Montréal dans l'été de 1667 ⁴, il reçoit des Sulpiciens de vastes terrains inoccupés, très favorables au commerce des pelleteries, situés au Sud de l'île, en face du Saut-Saint-Louis, à l'endroit appelé d'abord *Saint-Sulpice* et plus tard *La Chine* ⁵. Là, aidé de colons auxquels il a distribué quelques arpents de terre moyennant redevance, il trace l'enceinte d'un village, l'entoure de palissades, y

1. Faillon, *Colonie Française*, t. III, p. 168.

2. Désormais il ne s'appellera plus *Ignace*.

3. *Histoire du Canada*, t. I, p. 237.

4. La plupart des historiens fixent à tort à l'année 1666 l'arrivée de Robert Cavelier au Canada, puisqu'il n'a quitté la Flèche que le 28 mars 1667. Lui-même dans sa « Demande du privilège de découvrir la partie occidentale de l'Amérique » se *trompe*, quand il prétend *être passé en Canada en 1666* (*Margry*, t. I, p. 330).

5. *Faillon*, t. III, p. 297 et 298 *note*, donne sur ce nom *La Chine* des explications, qui sont adoptées par Fr. Parkman, mais ne plaisent guère à G. Gravier, qui ne veut pas qu'on *ridiculise* un homme comme La Salle. Faillon et Parkman prétendent donc que le nom de La Chine fut imposé par dérision au domaine du jeune colon, parce qu'il avait échoué dans sa première tentative pour s'ouvrir un passage à La Chine. — (Gravier, *Cavelier de la Salle*, p. 15.)

élève de modestes constructions et y établit un comptoir ; puis les défrichements commencent.

Il y avait là sans doute de quoi l'occuper et le fixer. Mais ce tempérament d'humeur remuante et voyageuse se fatigue vite de ce genre de travail, qui convenait surtout à un colon pacifique et laborieux. Au lieu de poursuivre avec suite et persévérance l'exploitation de son vaste domaine, il parcourt souvent les rivières, les lacs et les forêts des environs, en canot, ou le sac au dos et le fusil sur l'épaule. Tout en échangeant ses marchandises contre des peaux de castor, il s'instruit sur la direction des fleuves, sur les produits des contrées qu'ils arrosent, sur les peuplades qui habitent leurs rives. Peu à peu, au contact des coureurs de bois, le goût des grandes aventures le prend, des projets de gloire et de fortune se font jour ; puis comme tant d'autres, — c'était la mode du temps — il rêve la découverte du fameux passage à la Chine et au Japon. A l'automne de 1668, des Iroquois Tsonnontouans, revenant de Villemarie, s'arrêtent à La Chine et lui parlent d'une belle rivière qu'ils nomment *Ohio*, aboutissant à la mer du Sud¹. Aussitôt il forme le projet d'aller la reconnaître, dans l'espérance de découvrir le passage tant désiré².

Dénué, comme il l'est, de toutes ressources, comment exécuter ce dessein ? Pour se procurer les fonds nécessaires au voyage, il vend aux Sulpiciens une partie des terres qu'il a reçues d'eux gratuitement, et à un taillandier, du nom de Jean Milot, le domaine de quatre cent vingt arpents, qu'il s'était réservé, et que M. de Queylus avait érigé en sa

1. *Faillon*, t. III, p. 286.

2. *Ibid.*, — *Margry*, t. I, p. 114. Dans sa *Relation*, p. 114, l'abbé de Gallinée prétend que « l'espérance du castor et surtout celle de trouver le passage... firent entreprendre à de La Salle ce voyage. »

faveur, le 11 janvier 1669, en fief seigneurial. Il fait aussi quelques autres ventes de détail à des particuliers ¹.

Le produit total de la vente se monte à quelques milliers de livres. Muni de cette somme, il s'embarque pour Québec, et obtient du Gouverneur, M. de Courcelles, des lettres patentes l'autorisant à explorer les bois, rivières et lacs de tout le Canada et invitant les gouverneurs de la Virginie, de la Floride et d'autres pays, à le laisser passer librement et à lui accorder secours et protection ².

M. Dollier de Casson se trouvait en ce moment à Québec, organisant lui-même une expédition au Mississipi. A la prière de M. de Courcelles, Robert Cavelier et M. Dollier se mettent en rapport et conviennent de voyager ensemble. Le premier engage quatorze hommes et équipe quatre canots; le second prend sept hommes, montés sur trois canots. L'abbé de Gallinée se joint à eux; et le 6 juillet 1669, la petite flottille, guidée par des Iroquois, quitte Villemarie ³.

Dans les sphères gouvernementales, à Québec, on ajoutait peu de foi au succès de cette expédition, entreprise avec un certain éclat. M. Patoulet, secrétaire de l'intendant Talon, écrivait à Colbert le 11 novembre 1669 : « Messieurs de La Salle et Dollier sont partis de ce pays à dessein d'aller reconnaître un passage qu'ils estiment trouver, qui nous donnerait communication avec le Japon et la Chine. L'entreprise est aussy difficile que douteuse, mais le bon est que le roy ne fait pas de dépense pour cette *prétendue* découverte. Dieu veuille qu'ils y réussissent ⁴ ! »

1. *Margry*, t. I, pp. 287 et 288; — *Ibid.*, p. 103-107.

2. *Margry*, *Relation de l'abbé de Gallinée*, t. I, p. 114; — *Faillon*, t. III, p. 289.

3. *Margry*, *Relation de l'abbé de Gallinée*, t. I, p. 116.

4. *Ibid.*, p. 81.

Ils n'y réussirent pas, ainsi que nous l'avons vu ailleurs. Arrivés à la fin de septembre au village de Tinaoutaoua ¹, Cavelier est pris, quelques jours après, d'une grosse fièvre, en revenant de la chasse ; « quelques-uns disent, raconte la *Relation* de Gallinée, que ce fut à la vue de trois gros serpents à sonnette qu'il trouva dans son chemin ²... Mais la maladie commença à lui ôter l'envie de pousser plus loin, et le désir de voir Montréal commença à le presser ³. »

Il saisit pour cela une occasion que lui présentèrent les Sulpiciens. Ceux-ci, au lieu de s'en tenir à l'itinéraire convenu, qui consistait à descendre dans la vallée de l'Ohio et à gagner par là le Mississipi, avaient abandonné ce projet à la suite de difficultés imprévues, et avaient résolu de se rendre aux pays d'en haut par le lac Érié, la rivière du Détroit et le lac Huron. Deux jours avant leur départ de Tinaoutaoua ⁴, La Salle leur signifia que « l'état de sa santé ne luy permettait plus de penser au voyage qu'il avait entrepris avec eux. Il les pria de l'excuser, s'il les abandonnait pour retourner au Montréal ⁵ » ; et suivi de ses quatorze engagés, il se sépara d'eux.

Cette brusque reculade n'eut pas l'air de surprendre les deux missionnaires ⁶ ; car ils avaient remarqué qu'il « s'était engagé à ce voyage presque à l'estourdie sans savoir quasi où il allait ⁷ », avec un enthousiasme très

1. *Margry*, t. I, p. 143. — D'après la carte de MM. Dollier et Gallinée, ce village est situé sur la rive septentrionale du lac Érié, près de la rivière *rapide* ou de *Tina-Toua*.

2. *Ibid.*, p. 144.

3. *Ibid.*, p. 144.

4. *Ibid.*, p. 146. — L'expédition quitta Tinaoutaoua le 1^{er} oct. 1668. (*Ibid.*, p. 147.)

5. *Margry*, *Relation* de l'abbé de Gallinée, t. I, p. 146.

6. *Ibid.*, p. 144.

7. *Ibid.*, p. 117.

exagéré qu'il avait du reste su communiquer à M. de Courcelles et à l'abbé Dollier, leur faisant croire qu'il possédait parfaitement l'idiome iroquois, ce qui était faux, et leur persuadant qu'il avait reçu des renseignements circonstanciés sur la situation, le parcours et l'embouchure de l'Ohio, ce qui était également inexact¹. En outre, M. de Queylus, qui n'avait que peu de confiance dans ce jeune homme de vingt-cinq ans, « avait prévenu les deux Sulpiciens que M. de La Salle pourrait bien les abandonner, et que son humeur, qu'on connaissait assez légère, le pourrait bien porter à les quitter à sa première fantaisie². »

Que devint Cavalier de la Salle après s'être séparé des Sulpiciens le 4^{er} octobre 1669 ? Il nous l'apprend lui-même, bien que d'une manière vague et peu précise, dans un mémoire adressé au comte de Frontenac en 1677, où il énumère ses entreprises et ses découvertes depuis son arrivée à la Nouvelle-France.

1. *Margry*, t. I, pp. 114-117. — La *Relation* de l'abbé dit, p. 117 : « M. de la Salle, qui disait entendre parfaitement les Iroquois et apprendre d'eux toutes ces choses (sur l'Ohio, etc...), par la connaissance parfaite qu'il avait de leur langue, ne la savait point du tout. » — P. 129 : « A Sonnantouan, M. de la Salle avoua qu'il n'était pas capable de se faire entendre des Iroquois. » Il ne savait pas non plus l'algonquin. — Et cependant, M. Gravier, qui fait de l'histoire à sa manière, dit *qu'il avait appris* alors *plusieurs langues indiennes*. (*Découvertes*, p. 56.) — Nous devons faire remarquer ici que de La Salle était en très bonnes relations avec la congrégation de Saint-Sulpice, dont son frère faisait partie, et que les Sulpiciens lui portant intérêt, lui rendirent de grands services ; on peut donc supposer que l'abbé de Gallinée n'exagère rien dans sa *Relation*, quand il parle de son compagnon de route.

2. *Ibid.*, p. 115. On voit ici que La Salle ne s'était pas corrigé des défauts qu'on avait constatés chez lui pendant son séjour dans la Compagnie de Jésus.

D'après ce *Mémoire*¹, il atteignit l'Ohio on ne sait trop à quelle date, il le descendit dans un assez long parcours, il franchit un de ses affluents du nord-est, le Miami ou le Scioto², et enfin il s'arrêta à plus de trois cents milles du Mississipi, au rapide de Louisville, dans le Kentucky. Ce voyage est probablement celui dont parle Talon dans sa dépêche du 10 novembre 1670, où il annonce à Colbert qu'il a envoyé à la découverte de la mer du Sud « M. de la Salle, qui a bien de la chaleur pour ces entreprises ».

L'année suivante, Colbert félicite l'intendant de cette résolution.

Mais, après l'expédition au saut de Louisville jusqu'en 1673, quelle est l'existence du *chaleureux* explorateur? Il serait difficile de le dire, un mystère impénétrable planant sur ses faits et gestes de cette époque³. Le seul point

1. *Margry*, t. I, p. 329 : « Demande du privilège de découvrir la partie occidentale de l'Amérique. — *Mémoire* sur le projet du s^r de la Salle pour la découverte de la partie occidentale de l'Amérique. » Il est dit dans ce *Mémoire* : « Le s^r de la Salle passa en Canada en 1666 et commença la même année le village de la Chine (nous avons vu plus haut que La Salle n'avait pu arriver au Canada qu'en 1667). L'année 1667 et les suivantes, il fit divers voyages avec beaucoup de dépenses, dans lesquels il découvrit le premier beaucoup de pays au sud des grands lacs, entr'autres la grande rivière d'Ohio. Il la suivit jusques à un endroit où elle tombe de fort haut dans de vastes marais (l'Ohio ne compte qu'un seul saut ou rapide, assez peu élevé — 22 pieds anglais — : plus de 300 milles séparent le saut du Mississipi), à la hauteur de 37 degrés (La Salle se trompe ; le saut est à 38 degrés et quelques minutes de latitude nord) après avoir été grossie par une autre rivière fort large qui vient du nord (cette rivière se jette, d'après La Salle, dans l'Ohio au dessus du rapide, lequel est à une très grande distance du Mississipi ; il ne s'agit donc pas du Mississipi, comme l'écrit ingénument M. Gravier). »

2. Parkman, *Discovery of the Great West*.

3. Un *Mémoire*, rédigé on ne sait trop par qui en 1678 ou en 1680, tendrait à faire croire que La Salle serait monté vers 1671 par les lacs Érié et Huron dans le lac Michigan, puis que par la rivière des

hors de doute, c'est qu'il n'est pas arrivé à cette époque au Mississippi, sans quoi il n'eût pas omis ce glorieux exploit dans son *Mémoire* au gouverneur du Canada, la découverte de ce fleuve faisant le rêve de tous les voyageurs de ce temps, et étant autrement importante que celle de l'Ohio, sur laquelle il s'étend cependant avec tant de complai-

Illinois il serait descendu au Mississippi. Ce *Mémoire* est un des documents les plus importants sur lesquels s'appuient les admirateurs de La Salle pour lui accorder la priorité de la découverte du Mississippi, au détriment de Jolliet et du P. Marquette qui le découvrirent, comme on l'a dit plus haut, en 1673. Il est donc utile de connaître la valeur de ce document. Or, il nous apprend à la première page (*Margry*, t. I, p. 343) que La Salle, dans un des séjours qu'il fit en France en 1678, entretint ses amis d'un voyage de découverte, entrepris vers 1671 et de ses onze premières années en Canada. Un ami de l'abbé de Gallinée et de l'abbé Arnaud (*Margry*, p. 343), tous deux hostiles aux Jésuites, rédigea, paraît-il, l'entretien de La Salle, que La Salle ait tenu ou n'ait pas tenu, ce qu'il est impossible de savoir, les propos qu'on lui prête dans ce *Récit* ou *Mémoire*. Quel est l'auteur de ce récit? Mystère. Est-ce l'abbé Renaudot (*Margry*, 343)? Est-ce Louis-Armand de Bourbon, second prince de Conti, protecteur ardent de Cavelier de la Salle (*Notes pour servir à l'histoire...*, p. 126)? Peu importe l'auteur. — Mais que penser du document? D'après Parkman, « c'est un écrit anonyme, non daté, rempli d'erreurs de noms et de latitudes, extrêmement partial à l'égard de La Salle. Le manuscrit est divisé en deux parties : la première porte le titre de *Mémoire sur M. de La Salle* et semble être un factum de quelque Janséniste contre les Jésuites ; l'autre est intitulée *Histoire de M. de La Salle* et serait le résumé des conversations tenues, en 1678, par l'auteur avec de La Salle ». (*Notes*, p. 126 ; — Parkman, *Discovery...*, pp. 101 et suiv.). L'ardent et partial panégyriste de Cavelier, P. Margry, dit, p. 343 : « Le nom de l'illustre Janséniste, Arnaud, que l'on rencontrera dans le texte, doit tenir naturellement en garde contre l'auteur de ce document, dont l'original se trouve dans un recueil de pièces toutes hostiles aux Jésuites. » Voilà un aveu qui a son prix ! — Gravier n'est pas si difficile que ces historiens ; il dit : « Cette pièce mérite une entière confiance, alors même qu'elle relate des faits dont on ne trouve aucune trace dans les documents connus. Nous ne pouvons cependant pas prendre à la lettre (!) l'accusation portée contre les PP. Jésuites ; car, selon

sance. Faut-il ajouter que le nom du Mississippi ne figure même pas une seule fois dans un travail où il établit le bilan de ses découvertes de 1667 à 1677, afin d'obtenir la faculté de continuer et d'étendre ses explorations? Ce silence est aussi instructif que décisif pour quiconque cherche la vérité historique sans parti pris ni préjugés.

Cavelier de la Salle n'a pas dépassé le rapide de Louisville, il n'a pas vu le Mississippi; qu'est-il donc devenu, qu'a-t-il fait pendant ces années mystérieuses de 1669 à 1673? Dans le courant de l'été de 1670, Perrot le rencontre sur les bords de l'Ottawa, chassant avec cinq ou six Français et dix ou douze Iroquois¹. Le 14 juin 1671, au dire de B. Sulte, il assiste, au saut Sainte-Marie, en présence des envoyés des nations sauvages du nord-ouest, à la prise de possession des pays d'en haut. Peut-être parcourait-il alors les contrées voisines des grands lacs et cherchait-il à se

nous, par une négligence étrangère à La Salle, on a confondu la partie avec le tout. » (*Cavelier de la Salle*, p. 50.) Ce document ne l'embarrasse pas plus que ça; et comme le document dit que La Salle a été vers 1671 au Mississippi, sans cependant nommer ce fleuve; le fait est indiscutable pour M. Gravier. Si les Jésuites n'avaient pour eux que de pareils documents! Cet historien aurait cependant dû se demander pourquoi La Salle, si vraiment il avait vu le Mississippi en 1671, ne l'a pas dit dans son *Mémoire* de 1677; pourquoi il n'a pas revendiqué au Canada même cette découverte, auprès de Frontenac, son chaleureux protecteur, sachant surtout que Jolliet s'attribuait depuis trois ans cet honneur, tant auprès du gouverneur de la colonie qu'auprès des ministres du roi; pourquoi, enfin, il s'est attribué cette découverte, plusieurs années plus tard, à 1.500 lieues du théâtre des événements, loin de tout contrôle, dans un petit cercle fermé d'amis intimes? (*Mémoire de Perrot*, pp. 287 et 288.)

De plus, on connaît la dépêche de 1674 de M. de Frontenac à Colbert, annonçant la découverte du Mississippi par Jolliet. Est-ce que La Salle n'aurait pas protesté contre cette dépêche, s'il avait découvert le Mississippi en 1671?

1. *Mémoire de N. Perrot*, éd. Tailhan, p. 120.

renseigner sur le cours du fameux fleuve Mississipi¹. Quoiqu'il en soit, l'intendant, M. Talon, croyait qu'il poursuivait alors ses explorations dans la vallée de l'Ohio, puisqu'il écrivait au roi, le 2 novembre 1671 : « Le sieur de la Salle n'est pas encore de retour de son voyage fait au costé du Sud de ce pays². »

1. *Histoire des Canadiens-Français*, t. V, pp. 18 et 19. — Il n'est pas question de La Salle dans le procès-verbal de la prise de possession des pays Outaouais ; de plus aucun document, à notre connaissance, n'indique que Talon le chargea de prendre possession des contrées de l'ouest avec Nicolas Perrot et Saint-Lusson. Aussi n'acceptons-nous le fait raconté par M. Sulte que sous bénéfice d'inventaire.

2. *Margry*, t. I, p. 92. — Un an auparavant (1670), comme nous l'avons vu, M. Talon annonçait à Colbert qu'il avait envoyé La Salle à la mer du Sud. En 1672, le 4 juin, Colbert écrivait à M. Talon : « Comme il n'y a rien de plus important pour ce pays là et pour le service de Sa Majesté que la découverte du passage dans la mer du Sud, Sa Majesté veut que vous assuriez une bonne récompense à ceux qui feront cette découverte. » (*Lettres de Colbert*, t. III, 2^e part., p. 540.) Cette découverte fut faite en 1673 par Jolliet et Marquette ; mais, de récompense, il n'en fut pas question.

Nous avons déjà dit que M. de Frontenac avait envoyé en France deux cartes de Jolliet. Or, dans ces cartes, il est fait mention du voyage de La Salle sur l'Ohio. On lit, dans l'une, au dessous du tracé de la rivière : « Route du s^r de la Salle pour aller dans le Mexique » ; et dans l'autre : « Rivière par où descendit le s^r de la Salle au sortir du lac Erié pour aller dans le Mexique. » (Bibl. du dépôt des cartes de la marine, Amérique Sept. ; — Margry, *Les Normands dans l'Ohio*, *Journal général de l'instruction publique*, 1862, 2^e art., p. 623 ; — etc...) Dans une troisième carte de Jolliet reproduite par G. Gravier (*Étude sur une carte inconnue*, Paris, Maisonneuve, 1880), on ne trouve pas les deux légendes ci-dessus sur l'Ohio. Pour les deux premières cartes, il est à croire que Jolliet dessina le cours de l'Ohio jusqu'au rapide sur les indications de La Salle ; en ce qui concerne le cours inférieur de l'Ohio, peut-être en fit-il le tracé d'après les renseignements puisés chez les sauvages. En tout cas, on ne peut conclure des deux légendes placées par Jolliet au dessous du tracé de l'Ohio que l'essai d'un voyage au Mexique par cette rivière ait conduit La Salle au Missi-

L'année suivante, le gouverneur, M. de Courcelles, et M. Talon quittent définitivement le Canada, et M. de Frontenac prend en main le gouvernement de toute la colonie.

C'est alors que nous retrouvons sûrement les traces de Cavalier. Le rusé Normand avait besoin d'un puissant protecteur pour réaliser ses rêves d'explorations. Où le trouver? Après l'échec de son expédition à la recherche du fameux passage, expédition commencée en 1669, il n'avait guère osé se présenter à Québec ni implorer la protection des anciens administrateurs de la Colonie. De plus, les Sulpiciens lui battaient froid depuis qu'il les

ssipi; car, d'après ses propres aveux, il n'a pas dépassé le saut de l'Ohio.

P. Margry, t. II, p. 227, cite un document précieux qui a pour titre : « Un ami de Cavalier de la Salle présentant la *Relation* officielle de l'entreprise de 1679 à 1681. *Mémoire* pour Monseigneur le marquis de Seignelay, sur les découvertes du sieur de la Salle, au sud et à l'ouest des grands lacs de la Nouvelle-France. » Or, p. 285, cet ami dit pour la défense du découvreur : « On dit qu'il n'a pas, le premier, découvert la rivière Colbert (le Mississippi)... Mais il a esté le premier à *former le dessein de ces découvertes*, qu'il communiqua, il y a plus de quinze ans, à M. de Courcelles, gouverneur, et à M. Talon, intendant du Canada, qui l'approuvèrent. Il a *fait ensuite plusieurs voyages de ce costé là*, et un entre autres en 1669, avec MM. Dollier et Gallinée, prêtres du séminaire de Saint-Sulpice. Il est vrai que le sieur Jolliet, *pour le prévenir*, fit un voyage en 1673 à la rivière Colbert; mais ce fut uniquement pour y faire commerce, sans y avoir fait aucune dépense et sans avoir tenté alors ny depuis d'y faire aucun établissement... » Voilà un document très instructif, un aveu d'un ami de Cavalier de la Salle vraiment précieux ! La Salle a *formé le dessein de la découverte*, il a même *voyagé de ce côté là*, mais c'est Jolliet qui, *l'ayant prévenu*, est arrivé le premier à la rivière Colbert. (Ce *Mémoire*, qui paraît être, d'après P. Margry, t. III, p. 629, de l'abbé Bernou, grand ami de La Salle, se trouve à la Bibl. nationale, fonds Clairambault, 1016, fol. 190.)

avait abandonnés à Tinaoutaoua, ils n'avaient qu'une médiocre confiance dans le sérieux et la fermeté de son caractère ; par ailleurs, il lui en coûtait de se rapprocher des Jésuites, de recourir à leurs lumières et à leur appui. Que faire ? Il apprend que le comte de Frontenac est l'ami dévoué et le protecteur des Récollets. Il se met aussitôt en rapport avec eux, et par eux il parvient à s'insinuer dans les bonnes grâces du nouveau gouverneur.

Ce mouvement était habile ; il fut le point de départ de la brillante carrière de ce voyageur. Jusqu'ici il a parcouru en canot les rivières et quelques lacs des environs de Montréal ; il a chassé dans les forêts voisines en compagnie de Français et de sauvages ; il s'est livré à la traite des pelleteries ; mais, dans tout cela, rien d'important, rien même qui approche des lointaines et aventureuses courses des hardis trafiquants. Le seul fait marquant de sa vie depuis son arrivée au Canada, c'est la découverte de l'Ohio ¹.

A partir de 1673, sa destinée entre dans une phase nouvelle ; il devient le bras droit, l'instrument actif et intelligent du nouveau gouverneur général, M. de Frontenac ; bientôt il comptera parmi les plus illustres découvreurs du XVII^e siècle.

Le comte de Frontenac, qui se connaissait en homme, comprit vite, dès son arrivée à Québec, quel parti il pourrait tirer de ce remuant et vigoureux Normand, de ses qualités et de ses défauts. La Salle, qui n'avait ni ressources

1. M. John Clark d'Auburn, État de New-York, croit que La Salle ne descendit pas l'Ohio, mais qu'il découvrit et descendit en 1670 et 1671 la rivière Ouabache, jusqu'à sa chute à Logansport, et en 1674-1672 l'Illinois jusqu'à Peoria (Crèvecoeur). Il exprime cette opinion dans une lettre adressée à M. Marcel, le 8 mars 1884. (*Cartographie de la Nouvelle-France*, p. 9.)

ni amis, qui cependant désirait ardemment voyager et découvrir, sentait le besoin d'un haut protecteur ; et Frontenac, dont l'ambition était grande et les revenus très minces, se berçait de l'espoir de trouver en lui un auxiliaire de sa gloire et de sa fortune. L'intérêt, comme il arrive souvent, les rapprocha et les unit. Au surplus, cinq années de séjour au Canada n'avaient pas seulement développé dans le jeune Rouennais l'esprit aventureux et le génie entreprenant de sa race, ils lui avaient encore appris à connaître le pays et ses habitants. Comme essai, le gouverneur lui confia, en 1673, une mission chez les Iroquois. Voici à quelle occasion.

Il savait par les Jésuites, missionnaires de ces sauvages, que la Nouvelle-Angleterre travaillait par tous les moyens en son pouvoir, même les moins avouables, à accaparer les pelleteries, seule branche, ou peut s'en faut, du commerce de la Nouvelle-France. Elle vendait de l'eau-de-vie en quantité aux indigènes, elle leur fournissait à bon marché des marchandises conformes à leurs goûts et à leurs besoins, elle payait cher les troqueurs, qui, à leur tour, achetaient les castors à un prix très élevé, et ainsi elle parvenait à prendre pour elle la plus grosse part de la troque des fourrures.

En outre, d'après les renseignements fournis au gouvernement de Québec par les Jésuites du Saut-Sainte-Marie, de Michillimakinac et de la baie des Puants, les Iroquois engageaient les peuplades du Nord à leur apporter leurs pelleteries, afin de les revendre aux traitants anglais et hollandais ¹. Le 29 mai 1673, le P. Nou-

1. *Margry*, t. I, *Voyage de M. de Courcelles au lac Ontario*, pp. 170 et suiv. ; — *Voyage du comte de Frontenac au lac Ontario en 1673*, pp. 193 et suiv.

vel, supérieur de la mission outaouaise, écrivait au comte de Frontenac : « Nous tâchons, autant que nous pouvons, conformément à ce que M. le Gouverneur, M. l'Intendant nous ont écrit, de les porter (les Outaouais) à continuer leur commerce avec les Français ; mais nous voyons déjà que l'établissement des Anglais dans la grande baie du Nord, et la proximité des Iroquois avec lesquels les Missisakis ont fait leur chasse d'hiver, causeront un notable préjudice à la colonie. Les Anglais ont déjà fait une grande diversion des sauvages des terres qui paraissaient au lac Supérieur, et les attirent à eux par de grandes libéralités ; et les Iroquois ont envoyé des présents fort considérables dans toutes ces nations, pour confirmer, disent-ils, la paix qu'Onnonthio a faite ; mais plutôt pour avoir leurs pelleteries avec lesquelles ils attendent qu'on réponde à leurs présents ¹. »

Ce langage vraiment français ne laissait aucun doute sur les intentions des Anglais et de leurs amis intéressés, les Iroquois. Le comte de Frontenac le comprit. Il se rendit compte que c'en était fait de tout commerce au Canada, que sa ruine était une affaire de jours ou de mois, s'il ne parvenait à s'opposer aux agissements de la Nouvelle-Angleterre ; et, en administrateur avisé qu'il était, il décida de bâtir au plus tôt un fort sur les bords de l'Ontario, afin d'empêcher les tribus du Nord de porter leurs pelleteries aux Iroquois et aux Anglais. La voie de communication la plus directe entre le Nord et le Midi était par le lac Ontario et la rivière Catarakoui. C'est à l'entrée de cette rivière, à l'endroit où le lac se déverse dans le Saint-Laurent et où s'élève aujourd'hui la ville de Kingston, l'ancienne capitale du Canada-Uni, que le comte

¹ 1. *Relations inédites*, t. I, p. 344. Cette lettre est écrite de Sainte-Marie-du-Saut.

de Frontenac résolut de construire le fort. Le projet, dont M. de Courcelles avait eu le premier l'idée et qui avait même désigné l'emplacement de la future station, s'imposait au point de vue commercial et politique : poste militaire et centre de commerce, Catarakoui devait assurer la prépondérance de la France sur le lac Ontario, surveiller et empêcher les relations des Anglais avec les tribus du Nord, tenir en respect les peuplades iroquoises toujours prêtes à se révolter ; de plus, la traite s'y pouvait faire facilement et avec profit. Mais la construction de ce fort n'allait-elle pas éveiller les susceptibilités des Iroquois, et exciter un soulèvement général ? Là se trouvait le péril ; et pour l'éviter, il importait de faire comprendre à cette nation les grands avantages qu'elle retirerait de l'établissement projeté. Le gouverneur chargea donc La Salle de convoquer les chefs et les anciens des cinq cantons à une assemblée générale sur la pointe de Catarakoui ; lui-même devait s'y rendre pour les haranguer et les rallier à son projet ¹.

La Salle arrive au pays des Iroquois dans le courant de mai (1673) ; il voit le P. Bruyas, missionnaire des Agniers et supérieur de la mission ², les Pères Garnier et de Lamberville, missionnaires, le premier à Tsonnontouan et le second à Onnontagué ³ ; et, de concert avec eux, avec leur aide, il détermine les principaux chefs de la confédération à se rendre à l'assemblée générale ⁴.

1. Margry, *Voyage du comte de Frontenac au lac Ontario en 1673*, pp. 193 et suiv.

2. Margry, t. I, pp. 238 et 241. La Salle arriva en mai 1673 chez les Iroquois (Margry, t. I, p. 208).

3. *Ibid.*, pp. 239 et 242.

4. *Ibid.*, pp. 238 et suiv. — Le P. Garnier (et non Gravier, comme le dit M. Margry, p. 239) écrit de chez les Tsonnontouans à Frontenac le 10 juillet 1673 : « Sitost que j'ai reçu vos ordres apportés par le sieur de la Salle, je les ai signifiés aux sauvages de cette nation, qui

La réunion a lieu au mois de juillet, très nombreuse et présidée par le comte de Frontenac, qui s'est fait accompagner de quatre cents hommes sous les armes. L'effet que sa parole produit sur l'esprit des délégués iroquois est si considérable que tous consentent à la construction du fort : « Ils se retirent, dit Ferland, enchantés et publiant hautement les louanges d'Ononthio ¹. »

Le succès de cette réunion revenait pour une bonne part à La Salle. Le Gouverneur l'en récompensa, en lui confiant l'exécution des travaux du fort de Catarakoui, et la direction de ce poste, où il laissa, à son départ pour Québec, une petite garnison, des munitions de guerre et un aumônier, le P. Gabriel de la Ribourde, Récollet ².

L'année suivante (1674), La Salle passe en France avec ce mot de recommandation du Gouverneur pour le Ministre : « Je ne puis, Monseigneur, que je ne vous recommande le sieur de la Salle, qui est un homme d'esprit et d'intelligence, et le plus capable que je connaisse icy pour toutes les entreprises et descouvertes qu'on voudra luy confier, ayant une connaissance très parfaite de l'estat de ce pays ³. » Muni de cette recommandation et présenté par le prince de Conti, protecteur et ami du comte de Frontenac, La Salle obtient du Roi tout ce qu'il désire : des titres de

comprend trois bourgades... Les principaux de chaque bourg ont esté députez pour vous aller trouver au lieu que vous avez marqué. » Il en fut sans doute des autres tribus comme des Tsomontouans.

1. *Cours d'histoire*, t. II, p. 94 ; — Margry, *Voyage du comte de Frontenac au lac Ontario*, t. I, pp. 193 et suiv. — Le comte de Frontenac était parti de Québec pour l'Ontario le 3 juin 1673. (*Margry*, t. I, p. 199.)

2. M. de Frontenac était « Protecteur et Père spirituel des PP. Récollets, et leur syndic. » (*Margry*, t. I, p. 298.)

3. Le comte de Frontenac à Colbert, 14 nov. 1674. (*Margry*, t. I, p. 277.)

noblesse ¹, la seigneurie de Catarakoui avec quelques îles voisines et quatre lieues de pays sur les bords de l'Ontario ², enfin tout l'argent nécessaire au remboursement des sommes avancées par le gouverneur de Québec pour la construction du fort ³.

Le nouveau seigneur de Catarakoui est en passe de se faire un nom. De retour au Canada, il baptise Catarakoui du nom de Frontenac, il construit des magasins et les remplit de marchandises, surtout de peaux de castor, il bâtit une chapelle et une école, il attire sur ses terres des Français auxquels il distribue des concessions, et bientôt il commande à une garnison, qui compte une cinquantaine de personnes, parmi lesquelles deux Récollets, des soldats, des ouvriers et quelques familles de colons ⁴.

On le voit, il fait vite son chemin, grâce à son intelligence et à son activité remuante, grâce également à la protection efficace du Gouverneur général. Il paraît cependant que tout ne marchait pas à Frontenac sans difficultés ni contradictions. C'est que le bon sens ne s'acquiert pas, et La Salle en manquait; puis deux qualités essentielles dans un chef de poste lui faisaient totalement défaut, la prudence et la connaissance des hommes : il voulut régner en autoerate sur son solitaire petit empire ⁵. Il fit des mécontents, et des défections se produisirent dans la garnison comme il s'en était déjà produit parmi les engagés qui

1. *Margry*, t. I, pp. 278-280, 286.

2. *Ibid.*, t. I, pp. 281-286.

3. *Ibid.*, p. 282.

4. *Ferland*, t. II, p. 112; — *Margry*, t. I, p. 296; — *B. Sulte*, t. V, p. 48. — Les deux Récollets sont Gabriel de la Ribourde et Luc Buisset. M. Margry donne à la page 296 le nom de tous les habitants de la seigneurie de Catarakoui.

5. Parkmann, *Discovery of the Great West*.

l'avaient accompagné plusieurs années auparavant au rapide de l'Ohio ¹.

Nous n'avons pas l'intention de suivre cet explorateur dans les détails et les accidents de sa vie errante. Ce travail est fait, et, du reste, il nous éloignerait du but de cette histoire. Si nous avons parlé jusqu'ici un peu longuement de sa jeunesse religieuse et de ses débuts dans la carrière des découvertes, le lecteur a compris pourquoi : nous avons voulu d'abord éclairer d'un rayon nouveau cette bruyante existence, puis établir nettement la ligne de séparation entre ses découvertes et celles de Jolliet et du P. Marquette. Ces deux derniers ont les premiers vu et descendu le Mississipi. La Salle, après avoir découvert l'Ohio, reprendra leur œuvre et la complètera ; il fera encore d'autres belles explorations à travers ces régions immenses de l'Amérique du Nord. C'est assez pour sa gloire, pour l'immortalité de son nom ; il ne serait ni honnête ni juste, comme l'ont fait certains historiens français ², de ravir à Jolliet et Marquette l'honneur qui

1. Parkman 1) *Histoire de M. de La Salle* (ms. cité par lui) ; 2) Lettre de La Salle au prince de Conti, 31 oct. 1678.

Voir aussi *Récit d'un ami de l'abbé de Gallinée*, dans le t. I, pp. 343 et suiv. de Margry.

2. En dehors des Récollets qui se contentent d'affirmer, dit HARRISSE (*Notes*, p. 125) que l'honneur de la découverte du Mississipi revient à La Salle, Margry et Gravier soutiennent cette opinion et la développent longuement de parti pris. Margry semble cependant s'être rangé au sentiment général, après une étude plus approfondie des pièces du procès, puisque dans le tome I^{er} de ses *Documents*, imprimé en 1679, il donne pour titre au voyage de Jolliet et de Marquette en 1673 : *Découverte du Mississipi par Louis Jolliet, accompagné du P. Marquette* (p. 233). D'autres historiens, en France, de peu de valeur comme M. Réveillaud (*Histoire du Canada*, pp. 123 et 124), n'ont fait que suivre Margry, sans se donner la peine d'étudier la question. Les Américains se sont montrés plus justes. M. John Clark, dans sa lettre à M. Marcel (*Cartog.*, p. 9), prétend qu'aucun

leur appartient sans conteste, afin d'attribuer une illustration de plus à un homme qui ne l'a pas revendiquée, qui

savant en Amérique, d'opinion ayant quelque valeur, n'accepte la théorie de M. Margry quant à la découverte du Mississipi, avant 1674, par Cavalier de la Salle. « That no scholar in America whose opinion has any value, accept M. Margry's view as to La Salle's discovery of the Mississipi previous to 1674. »

Nous devons ici constater avec regret que M. Faillon n'a pas traité cette question de la découverte du Mississipi avec toute la franchise désirable dans un historien. T. III, pp. 314 et 315, il cite : 1) la lettre de Jolliet à Frontenac du 10 oct. 1674, dans laquelle il est dit qu'il descendit le Mississipi jusqu'au 33^e degré; 2) la lettre du P. d'Ablon du 1^{er} août 1674, dans laquelle il annonce que le voyage fait au Mississipi, sur l'ordre de Talon et de Frontenac, par Jolliet et Marquette, a parfaitement réussi. Après avoir cité ces deux lettres, il ajoute qu'elles se trouvent aux Archives du séminaire de Saint-Sulpice, et il admet *comme incontestable* l'expédition de Jolliet et de Marquette au Mississipi, tout en disant : « Quoiqu'il en soit de la priorité de La Salle sur Jolliet, ou de Jolliet sur La Salle, dans la découverte du Mississipi » (p. 314). Mais chose curieuse! deux pages plus haut, il laisse planer le doute sur le fait même du voyage au Mississipi par les deux découvreurs. Ce passage mérite d'être rapporté. Le voici : « Dans la *Relation de 1672*, le P. d'Ablon disait : *Nous n'espérons pas moins du voyage que M. Talon et M. de Frontenac ont fait entreprendre pour découvrir la mer du Sud...*; *Un Père et des Français ont été envoyés pour cela.* Il parle ici du P. Marquette, accompagné, entre autres, de Louis Jolliet... Mais les relations des Jésuites ayant cessé de paraître, après cette année, à la demande de M. Courcelles (nous avons vu dans l'*Introduction* que M. de Courcelles ne fut pour rien dans la suppression des relations), nous ne pouvons y voir la suite de la découverte du Mississipi qu'on attribue au P. Marquette et à Jolliet. » Et c'est tout. Le t. III de la *Colonie Française* a été imprimé en 1866; or, à cette époque, la suite de la découverte était imprimée dans : 1) les *Relations inédites* de 1861; 2) le *Récit des découvertes du P. Marquette*, 1852, à New-York. Pourquoi M. Faillon n'a-t-il pu ou n'a-t-il voulu y voir la suite de la découverte? — Il continue : « On assure cependant que La Salle, après qu'il fut séparé de M. Dollier et de M. de Gallinée, au mois de septembre 1669, pour retourner à Villemarie, s'étant rétabli dans le voyage, poursuivit ses découvertes avec une partie de ses hommes, les autres ayant refusé de le suivre; et

aurait eu honte de la revendiquer de son vivant ¹. Revenons au fort de Frontenac.

Ainsi que le remarque son panégyriste, Gabriel Gravier, La Salle aurait pu vivre dans sa seigneurie en heureux châtelain et en riche marchand ². Mais son tempérament pouvait-il s'accommoder longtemps de la même vie ?

En 1677, il laisse son fort, ses champs, son trafic, et toujours appuyé du comte de Frontenac, il va chercher en France une commission royale pour l'achèvement de l'exploration du Mississipi. Elle lui est octroyée par lettres patentes du 12 mai 1678 ³; toutefois l'expédition doit se faire à ses

on ajoute qu'il entra dans le fleuve du Mississipi, dont il fut ainsi le premier découvreur. Pour fortifier cette opinion, on cite, entre autres pièces, un Mémoire de M. de Frontenac, qui s'exprime en ces termes : *Jolliet que l'on a tant vanté à l'avance, quoiqu'il n'ait voyagé qu'après le sieur de la Salle, qui même vous témoignera, Monseigneur, que la Relation du sieur Jolliet est fautive en beaucoup de choses.* (Voir plus bas note 3, ce qu'il faut penser de cette lettre). On allègue aussi le témoignage de Baequeville de la Potherie, qui, dans son *Histoire de l'Amérique septentrionale*, dit sur ce même sujet : *Si l'on voit aujourd'hui la découverte qu'on a faite de l'embouchure du Mississipi, l'on peut dire que l'on a profité des lumières de M. de la Salle, qui a d'abord connu tous ces pays. Il est le seul qui ait su pénétrer ce vaste continent.* Nous n'entrerons point dans cette discussion, qui n'est point de notre objet. » Les esprits impartiaux trouveront que M. Faillon, sans vouloir entrer dans la discussion, présente les choses de façon à faire croire que La Salle a découvert le Mississipi; ils croiront que le Mississipi n'a été découvert qu'en 1682, puisque La Potherie ne parle que de cette découverte.

1. Voir la « *Demande du privilège de découvrir la partie occidentale de l'Amérique* », dont nous avons déjà parlé. (*Margry*, t. I, p. 329.) Il ne dit pas un mot de la découverte du Mississipi.

2. *Cavelier de la Salle*, p. 58.

3. *Margry*, t. I, p. 337. Le comte de Frontenac avait donné à La Salle, avant son départ pour Paris, une lettre de recommandation, qui se trouve, p. 639, dans le troisième article de M. Margry sur les *Normands dans l'Ohio et le Mississipi* (*Journal général de l'instruction publique*, 30 juillet, 20 et 30 août, 17 sept. 1862). La lettre disait

frais, et comme compensation, on lui accorde la propriété et le gouvernement des forts qu'il construira et le monopole du commerce des peaux de bison ¹. Tout trafic lui est interdit avec les Outaouais et les peuples qui apportent leurs castors et autres pelleteries à Montréal ².

Aussitôt de retour à Frontenac ³, il fait ses préparatifs que Jolliet n'avait voyagé qu'après La Salle et que sa *Relation* (de Jolliet) était fautive en beaucoup de choses. M. Margry, qui ne se montre pas difficile en fait de preuves, quand il s'agit de La Salle, conclut de cette lettre que ce dernier a découvert le Mississipi avant Jolliet. On se demande d'abord de quelle *Relation* il est ici question; et, à ce sujet, M. Harrisse (*Notes pour servir...*, p. 131 et suiv.) mal-même spirituellement le critique du *Journal de l'instruction publique*. De son côté, le P. Tailhan (*Mémoire de Perrot...*, p. 287) répond à M. Margry : « que Jolliet n'ait voyagé qu'après La Salle, c'est ce dont on ne peut douter, puisque le premier était encore au collège ou au séminaire, lorsque le second fondait son établissement de la Chine, et commençait ses courses parmi les sauvages (1666! et 1667). Mais que la Salle ait découvert le Mississipi avant Jolliet, voilà ce dont je ne trouve pas de traces dans la phrase du comte de Frontenac. On pourrait même y voir une preuve du contraire; car enfin, si ce gouverneur du Canada croyait, en 1678, la Salle auteur de cette découverte, la justice, l'honneur et les intérêts de son client lui faisaient une loi de manifester aussi clairement que possible sa *nouvelle conviction*. C'était là, en effet, pour lui, le meilleur moyen de dissiper l'erreur, qu'il avait accréditée plus que personne par sa lettre du 14 nov. 1674 (dans cette lettre il parle de la découverte du Mississipi par Jolliet et Marquette), et, en même temps de couper court à toutes les prétentions de Jolliet. Quant aux inexactitudes reprochées à celui-ci, je n'ai pas à m'en occuper; fussent-elles parfaitement constatées, elles ne lui enlèveraient pas plus la gloire d'être arrivé le premier au Mississipi, que l'exagération et l'erreur signalées dans la Salle (*Mémoire de 1677*, adressé à Frontenac) n'empêchent ce dernier d'avoir découvert l'Ohio. »

1. *Margry*, t. I, p. 338.

2. *Ibid.*, p. 338.

3. D'après le *Mémoire* de Henri de Tonty, lieutenant de La Salle, ce dernier partit de la Rochelle avec H. de Tonty, des marins, des soldats et des ouvriers, le 14 juillet 1678, et arriva à Québec le 13 septembre. (*Relations et Mémoires inédits pour servir à l'histoire de la France dans les pays d'outre-mer*, par Margry; Paris, 1868.)

de voyage ; et, pour aider au transport des munitions et des marchandises, il construit sur la rive du lac Érié le *Griffon*, bâtiment de soixante tonneaux, le premier navire européen qui naviguera sur les grands lacs. Prêt et armé de sept canons vers le milieu de 1679, le *Griffon* met à la voile au mois d'août, portant Cavelier de la Salle, le chef de l'expédition, le chevalier de Tonty ¹, son lieutenant, trois Récollets, Louis Hennepin, Zénobre Membré ² et Gabriel de la Ribourde, enfin une trentaine de soldats, marins et ouvriers ; il traverse le lac Érié, franchit le Détroit et le lac Saint-Clair qui séparent les lacs Érié et Huron, il remonte ce dernier jusqu'au détroit de Michilli-

1. Henry de Tonty était un des fils du napolitain Laurent Tonty, auteur du système des *Tontines*. Il avait commencé à porter le mousquet en 1668. Voir sa biographie dans les *Relations et Mémoires inédits* de P. Margry, pp. 3 et 4. Il resta toujours fidèle à La Salle et lui rendit de grands services. C'était un brave soldat et un honnête homme. Le prince de Conti avait engagé La Salle à le prendre comme lieutenant.

Consulter sur les *Mémoires* attribués au chevalier de Tonty, 1) Margry, *Relations et Mémoires*, pp. 1-3 ; 2) Harrisse, *Notes*, pp. 169-172 ; 3) *Charlevoix*, t. II, p. 260 et LVII. p. 5.)

2. Le P. Zénobre Membré a rédigé la narration des aventures de La Salle au fort Crèvecoeur, narration insérée dans l'*Établissement de la Foi* du récollet Chrestien Le Clercq. Il était né à Bapaume et était cousin de Chrestien Le Clercq. Arrivé en Canada en 1675, il fit partie de l'expédition de La Salle en 1679-1682 et de celle de 1684. Le nom des trois Récollets que nous citons dans le texte, se trouve dans le *Mémoire de Henry Tonty sur la découverte du Mississipi* et dans la *Relation des découvertes et voyages du sieur de La Salle, seigneur et gouverneur du fort de Frontenac au delà des grands lacs de la Nouvelle-France, faits par l'ordre de Mgr Colbert* (1679, 1680 et 1681). Voir Margry, t. I, p. 435. Les historiens parlent de même. Harrisse dans ses *Notes*, p. 160, nomme un *Maxime Leclercq*, parent de l'auteur de l'*Établissement de la Foi* : « Un des trois Récollets qui accompagnaient de La Salle dans cette malheureuse expédition, Maxime Le Clercq... avait composé des Mémoires que Joutel détrui-

makinac, il entre dans le lac Michigan et enfin il jette l'ancre au fond de la baie des Puants ¹.

La Salle avait contracté des dettes considérables. Comment aurait-il pu en être autrement? Il avait aménagé le fort Frontenac, il avait aussi fait de grands achats pour son expédition; et puis, que de dépenses durent lui occasionner l'entretien de ses hommes, la construction du *Griffon* et de plusieurs barques? Il n'avait pas de fortune; et le commerce des pelleteries auquel il se livrait à Frontenac ne suffit pas à couvrir ses dépenses; en conséquence, il emprunta. Pour désintéresser ses créanciers, il chargea le *Griffon* de pelleteries, achetées aux Outaouais, contrairement aux termes de ses lettres patentes, et il le renvoya au lac Érié, sous les ordres du pilote Luc. Le bâtiment se perdit en route ².

Pour lui, il se rendit en canots avec son équipage à la rivière des Illinois qu'il descendit jusqu'au lac Péoria, où il commença le 14 janvier 1680, le fort Crève-cœur. Il bâtit aussi un autre fort à l'embouchure de la rivière des Miamis. Au mois de mars, il ne savait pas encore la perte du *Griffon*, et ne le voyant pas revenir, il laisse Tonty à Crève-cœur, il charge le récollet Hennepin d'accompagner

sit. » On lit, en effet, dans le *Journal de Joutel*, p. 148 : « Le P. Maxime avait écrit des Mémoires touchant la conduite de M. de La Salle, qu'il condamnait en bien des endroits; j'en eus avis, je trouvai moyen d'avoir ces Mémoires, je les jettay au feu, et le Père en fut quitte pour cela. »

1. Tonty, *Mémoire*, édit. Margry; — P. Membré, dans l'*Établissement de la Foy*; — P. Hennepin, *Description de la Louisiane*.

2. *Ibid.* — Parkman, *Great West*; — Shea, *Discovery and exploration of the Mississippi Valley*; — J. Sparks, *Library of American Biography*, 2^{es} séries; — Margry, *Découvertes et établissements*, t. I, *Relation officielle de l'entreprise de Cavalier de la Salle*, de 1679 1681, pp. 433 et suiv.

au Mississipi un nommé Michel Accault, et lui-même part à pied avec une escorte de trois hommes pour Frontenac, en suivant le plateau ondulé qui forme la ligne de partage entre les affluents de l'Ohio et les tributaires des grands lacs; il traverse ainsi les futurs états de l'Illinois, de l'Indiana, de l'Ohio, de la Pensylvanie et de New-York.

A Frontenac, il trouve ses affaires dans un désordre complet : on a répandu le bruit de sa mort et les créanciers ont saisi ses propriétés. Il apprend en même temps le naufrage du *Griffon*. N'y avait-il pas là de quoi le décourager et l'abattre? Aidé du Gouverneur général, il rétablit vaille que vaille sa situation, et au mois de novembre de la même année il est au Sud du lac Michigan avec des recrues et des provisions. Ici, de nouvelles déceptions l'attendaient : le fort des Miamis est dévasté, Crève-cœur désert et démoli; la plupart des hommes de Tonty l'ont abandonné, et Tonty s'est retiré avec le P. Membré d'abord chez les Poutéouatamis, puis à Michillimakinac. Le P. de la Ribourde a été tué par les Kikapous ¹.

La Salle rejoint Tonty à Michillimakinac et rentre avec lui à Frontenac, pour y préparer une seconde expédition. Au mois de novembre 1681, il est de nouveau sur l'Illinois, où il bâtit le fort Saint-Louis. Sa troupe se composait de « vingt-deux Français portant armes, assistez du R. P. Membré et suivis de dix-huit sauvages ». Le 6 février de l'année suivante, il entre dans le Mississipi et suit son cours jusqu'au golfe du Mexique. Là (9 avril 1682), il prend solennellement possession, au nom du roi de France, du fleuve et de son embouchure, « de toutes les rivières qui y entrent et de tous les pays qu'elles arrosent ². » Ce nouvel empire, qui s'étendait des Allegha-

1. P. Membré, *Parkman, Shea, Margry*, loc. cit.

2. *Ibid.*

nies aux Montagnes rocheuses et devait bientôt embrasser le cours entier du Missouri et du Mississippi, recevait le nom de *Louisiane*, du nom de Louis XIV, alors à l'apogée de ses triomphes et de sa gloire.

L'heureux explorateur avait hâte de porter à Québec la nouvelle de sa découverte. Dès le 10 avril, il retourne la proue de son canot et remonte le fleuve. Au mois de septembre, il est avec Henri de Tonty à Michillimakinac. Les événements le contraignirent à passer l'hiver chez les Illinois.

Deux ans auparavant, Hennepin avait remonté le Mississippi, accompagné de Michel Accault, depuis l'embouchure de l'Illinois jusqu'à la hauteur du Wisconsin. Fait prisonnier par les Sioux et conduit par eux aux chutes de Saint-Antoine, puis au lac Buade¹, dans le pays des Issati, il est enfin remis en liberté, grâce à la courageuse intervention de Daniel Greysolon du Lhut². En 1681, il s'embarquait pour l'Europe d'où il ne devait plus revenir au Canada, malgré ses efforts réitérés. Nommé gardien du

1. Sur la carte de Jolliet (années 1673 et 1674) reproduite par G. Gravier, le Mississippi est appelé *Rivière Buade*. C'est ce nom de *Buade* qui fut donné probablement par Hennepin au lac des Issati, en l'honneur du Gouverneur de Québec, Buade, comte de Frontenac.

2. Daniel Greysolon du Lhut, frère de La Porte de Louvigny et cousin des Tonty, qualifié de coureur de bois par l'intendant Duchesneau *seul*, était un gentilhomme français, né à Saint-Germain-en-Laye, très estimé des Jésuites, missionnaires chez les Outaouais. Le premier, d'après ce que nous lisons sur une carte du P. Raffeix de 1688 (*Parties les plus occidentales du Canada*, par P. Raffeix, Jésuite, Bibl. nat. Port. 40), il pénétra chez les Sioux. Dans une lettre adressée au marquis de Seignelay (*Mémoire du sieur Greysolon du Lhut sur la découverte du pays des Naoudecieux dans le Canada*, dont il fait une relation très détaillée, 1685. Arch. du minist. de la marine), il raconte comment il a délivré le P. Hennepin. Son récit est, bien entendu, tout différent de celui du très peu véridique P. Récollet.

couvent de Renty en Artois, il consacra ses loisirs au récit ou prétendu récit de ses voyages et de ses aventures ¹.

Quant à La Salle, il ne resta pas longtemps chez les Illinois. Confiant la garde du fort Saint-Louis qu'il a bâti sur l'Illinois au lieutenant Tonty, il se rend en France où l'a précédé la nouvelle de son voyage au golfe du Mexique, et propose au marquis de Seignelay ² un plan de colonisation pour les riches et immenses contrées du Mississipi. Seignelay avait hérité du bienveillant et persévérant intérêt de son Père, Colbert, pour l'infatigable voyageur. Il

1. *Ferland*, t. II, p. 115, dit : « Il est difficile de découvrir ce qu'il peut y avoir de vrai dans cette *Relation* du P. Hennepin ; car, suivant le critique américain Sparks, Hennepin, La Montan et Le Beau appartiennent à cette classe d'écrivains qui semblent dire la vérité par accident et mentir par inclination. » — Sparks a complètement dévoilé les mensonges et plagiats du P. Hennepin dans *Life of La Salle* ; Voir *N. A. Review* fort *January*, 1845. — Consulter également *Discovery of the Mississipi Valley*, p. 105, de J. Gilmary Shea, et *Discovery of the Great West*, p. 228, de Parkman. — En parlant du voyage du P. Hennepin, G. Gravier dit : « Le fond de son récit paraît assez vraisemblable ; quant à sa prétendue servitude et à ses aventures merveilleuses, elles appartiennent au domaine des rêves. L'histoire a mis son voyage au golfe du Mexique au rang de ceux de Cyrano de Bergerac et de Guviller. M. Gilmary Shea peint ainsi ce moine, que M. Boimare appelle spirituellement le *Révérénd Père menteur* : vain, suffisant, exagéré et même menteur. » (*Découvertes et établissements*, pp. 148 et 149). D'après cela, que faut-il penser de ce voyage du P. Hennepin de la rivière des Illinois au saut Saint-Antoine ? Que penser surtout de ce bon M. Gravier, qui traite si peu respectueusement le *Révérénd Père menteur* et ne le prend au sérieux que lorsque celui-ci parle contre les Jésuites, comme à la page 38 du *Voyage et nouvelle découverte*, où ce Père si discrédité signale l'ambition démesurée des Jésuites, comme à la p. 102 où il dénonce leurs intrigues contre La Salle, etc. ?

2. J.-B. Colbert, marquis de Seignelay, né à Paris en 1651, succéda à son Père comme ministre de la marine en 1683.

approuve et fait approuver par le roi son projet de colonisation, et, en 1684, quatre vaisseaux partent de la Rochelle directement pour le Mississipi, portant des prêtres¹, douze gentilshommes, des soldats, des artisans et des laboureurs, en tout deux cent quatre-vingt personnes, enfin un plein chargement de provisions et d'instruments de travail. M. de Beaujeu commandait l'escadre, et La Salle les troupes de terre².

Beaujeu dépassa malheureusement, sans s'en apercevoir, l'embouchure du Mississipi, et vint atterrir à la baie de Matagorda³, sur les côtes du Texas, vers la fin de janvier 1685. La Salle fut en proie à un triste pressentiment, quand il se vit loin de ce delta où il devait aborder et qu'il ne devait plus revoir ! On explore en vain tout le pays ; le Mississipi reste introuvable. Un vaisseau fait côte, un autre est capturé par les Espagnols, ceux-là même qui portaient une grande partie des munitions, des outils et des provisions. Le commandant de l'escadre repart avec le *Joly* pour la France, à la suite de dissentiments très graves avec La Salle. Le climat, le désespoir et les maladies réduisent à trente-six le nombre des malheureux colons ; et le découragement s'empare des survivants.

C'est alors que La Salle conçoit le projet désespéré de gagner à pied le Canada ; seize de ses hommes consentent

1. L'abbé Jean Cavelier, frère de Robert, les deux Récollets Zénobre Membré et Anastase Douay. — Quelques historiens font à tort, croyons-nous, du Sulpicien Chefdeville, un neveu de La Salle. (*Charlevoix*, t. II, p. 3.) — Faisaient aussi partie de l'expédition deux neveux de Robert et un autre parent.

2. Ces quatre vaisseaux étaient : *Le Joly*, frégate de 36 canons ; *La Belle*, frégate de 6 canons ; *Saint-François*, transport ; *l'Aimable*, flûte de 300 tonneaux. Beaujeu montait le *Joly*.

3. Ou baie Saint-Bernard, nom qu'on trouve dans les anciennes cartes ; l'établissement que La Salle fonda sur le bord de la baie fut appelé *Saint-Louis*.

à le suivre, parmi lesquels le P. Douay ¹, l'abbé Cavelier, Moranget, son neveu, Joutel, du Hault ², Larchevêque, domestique de ce dernier, Hiens ³, Ruter Liotot ⁴, Sager et Nika. Deux mois après le départ de la baie de Matagorda, le 17 mars 1687, Liotot tuait à coups de hache Moranget, Sager et Nika ; il n'était que le lâche exécuteur des ordres d'une bande d'assassins, dont faisaient partie Hiens et Larchevêque, et dont le chef était du Hault. Ce triple assassinat commis, les révoltés comprennent qu'ils ont tout à craindre de la vengeance du commandant ; aussi se déterminent-ils à s'en défaire. Le 19 mars, du Hault le tue d'un coup de fusil entre les rivières San Jacinto et la Trinité ⁵.

« Ainsi finit malheureusement, dit Joutel, la vie de M. de La Salle, dans le temps où il avait tout à espérer de ses grands travaux ⁶. Il avait de l'esprit et le talent pour faire réussir son entreprise ; la fermeté, le courage, sa grande connaissance dans les arts et les sciences qui le rendaient capable de tout, et un travail infatigable qui lui faisait tout surmonter, lui auraient enfin procuré un succès

1. Le P. Douay, né au Quesnoy, en Hainaut, accompagna toujours La Salle jusqu'à sa dernière heure. Le 20 août 1688 il raconta au marquis de Seignelay les détails de la malheureuse expédition du découvreur. Sa narration de l'expédition de La Salle, de 1684 à 1688, a été insérée dans l'*Établissement de la Foy*, du P. Chrestien Le Clerq.

2. Dubaut ou du Hault était un Normand de bonne famille.

3. Hiens, Wurtembergeois, boucanier à Saint-Domingue, avait été embauché par La Salle au Petit Goave.

4. Liotot ou Lanquetot était le chirurgien de l'expédition.

5. Lettres de M. de Beaujeu au ministre de la marine, 30 mai 1684 ; 21 juin 1684 ; 8 juillet 1685. (Archives du ministère de la marine). — Enfin les *Relations* du P. Douay, de l'abbé Cavelier, de Joutel et de Tonty.

6. La Salle était âgé de 43 ans et quatre mois.

glorieux de sa grande entreprise, si toutes ses belles parties n'avaient pas été balancées par des manières trop hautaines, qui le rendaient bien souvent insupportable, et par la dureté envers ceux qui lui étaient soumis, qui luy attira enfin une haine implacable et qui fut la cause de sa mort¹. »

Ce jugement d'un ami, qui a suivi La Salle dans ses expéditions et l'a peut-être mieux connu que personne, est assurément d'un grand poids ; il explique ces paroles du P. de Charlevoix auquel certains historiens n'ont pas rendu assez justice, parce que, dans leur enthousiasme pour le découvreur, ils ont voulu se cacher à eux-mêmes les faiblesses et les défaillances de l'humaine nature : « Tel

1. Journal historique du dernier voyage que feu M. de La Salle fit dans le golfe du Mexique..., par M. Joutel. Paris, 1713. — Cet ouvrage est écrit sur des notes prises de 1684 à 1687. Joutel, dit Charlevoix, qui le vit à Rouen en 1723, était un fort honnête homme et le seul de la troupe de La Salle, sur qui le célèbre voyageur pût compter. » (*Liste des auteurs*, p. LVI.).

Ferland, *Cours d'histoire*, t. II, p. 172, porte sur Cavalier de La Salle le même jugement que Joutel.

Nous avons sur la mort de Cavalier différents écrits : 1) La narration du P. Douay, témoin oculaire de l'assassinat ; il en rapporta les détails à Joutel, qui n'était pas là au moment du crime. 2) *La Relation de la mort du sr de La Salle suivant le rapport d'un nommé Couture*. Ce Couture, de Rouen, qui était resté avec Tonty au fort Saint-Louis, avait connu les circonstances de l'assassinat par un Français. Il y a dans son récit de l'animosité à l'égard de La Salle. 3) Enfin le *Mémoire* de Henry Tonty. La *Relation* de l'abbé Cavalier s'arrête avant la mort de son frère.

Tous les assassins périrent misérablement. Liotot et du Hault périrent de la main de Ruter, matelot breton. Hiens et Ruter furent également tués par un de leurs complices. (Parkman, *Great West*, p. 401). Quant à Larchevêque, il fut découvert au Texas et envoyé par les Espagnols au Mexique pour travailler avec les galériens dans les mines. — Le P. Douay, l'abbé Cavalier, Joutel et quelques autres finirent par arriver aux Akansas et de là ils se rendirent au fort Saint-Louis sur l'Illinois.

est le sort de ces hommes, qu'un mélange de grands défauts et de grandes vertus tire de la sphère commune. Leurs passions leur font commettre des fautes; et s'ils font ce que d'autres ne pourraient faire, leurs entreprises ne sont pas du goût de tout le monde; leurs succès excitent la jalousie de ceux qui demeurent dans l'obscurité; ils font du bien aux uns et du mal aux autres; ceux-ci se vengent en les décrivant sans modération; ceux-là exagèrent leur mérite. De là les portraits si différents qu'on en fait et dont aucun n'est ressemblant. Mais comme la haine et la démangeaison de médire vont toujours plus loin que la reconnaissance et l'amitié, et que la calomnie trouve plus aisément croyance dans le public que les éloges et les louanges, les ennemis du sieur de La Salle défigurèrent bien plus son portrait que ses amis ne l'embellirent ¹. »

Ces réflexions sont justes; c'est par là que nous terminons ce que nous avons à dire de ce voyageur, dans ce court résumé de sa vie de quarante-trois ans. Physionomie originale, pas commune, extrêmement âpre, elle était également mobile, fuyante, peu franche ou peu communicative. Depuis plus de cinquante ans que les historiens américains et français s'appliquent à la saisir, ils n'y parviennent pas, peut-être parce qu'ils ne veulent pas l'étudier par un de ses côtés, à notre avis, le plus saillant. Il y a de ces instincts cachés, puissants, tyranniques, qui poussent d'une manière violente de fortes et énergiques natures à la recherche ardue de l'inconnu, du vague, bien plus encore que les entraînements de la gloire et l'ambition de faire grand. On dirait que ces natures sentent le besoin de se fuir, de sortir d'elles-mêmes, de s'oublier dans le mouvement et l'agitation; le repos leur déplaît, les fatigue,

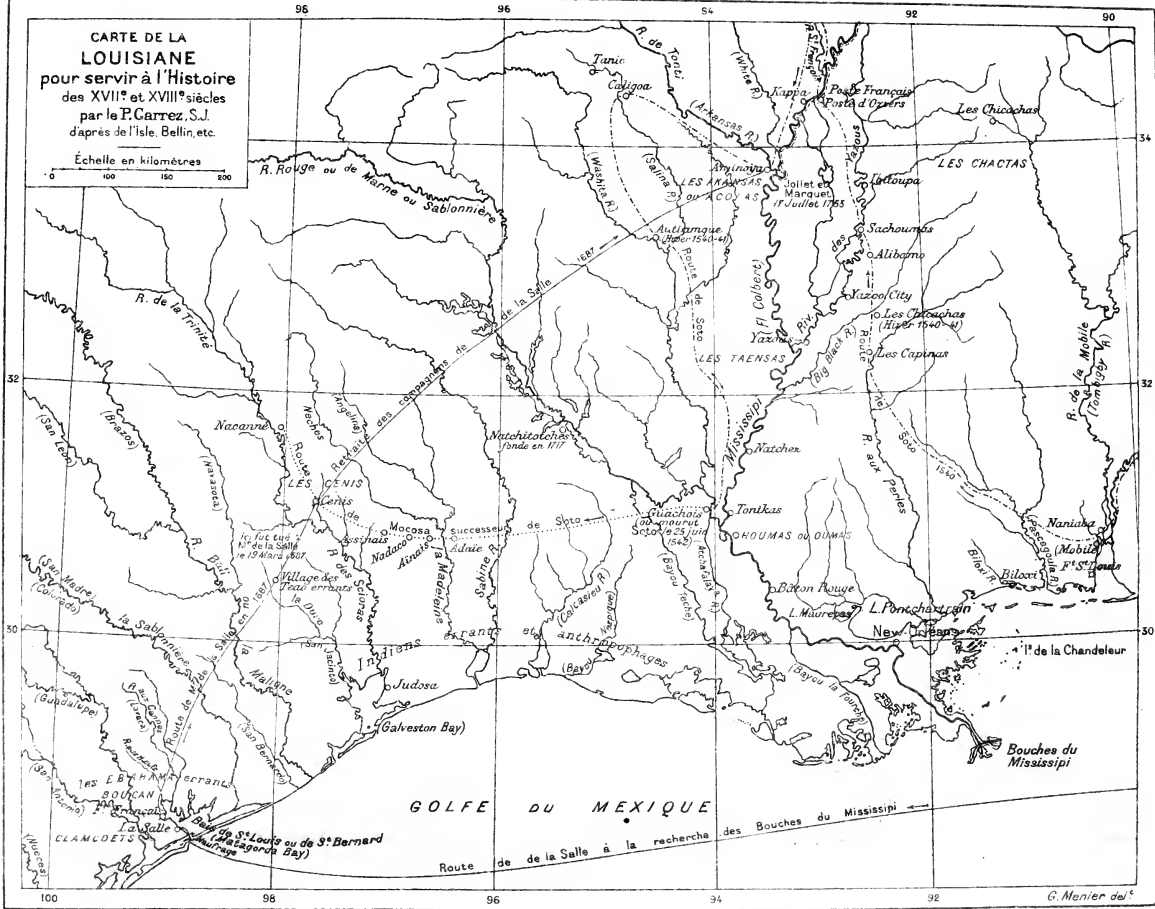
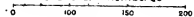
1. *Histoire de la Nouvelle-France*, t. I, p. 471.

les exaspère; les perpétuelles tempêtes qui les agitent, éclatent avec impétuosité, parfois avec colère et brutalité, contre ceux qui les entourent, amis, indifférents ou ennemis. Que les historiens psychologues, soucieux de la vérité, étudient davantage ce côté de Robert Cavelier, et ils écriront enfin sa vie vécue; ils n'amuseront plus le public des lecteurs de ces portraits d'imagination, où il n'y a souvent de vrai que la fantaisie. Somme toute, les deux plus grandes gloires de ce voyageur sont la découverte de l'Ohio et celle des bouches du Mississipi : il a terminé la découverte de ce fleuve commencée par Jolliet et le P. Marquette en 1673.

.

CARTE DE LA
LOUISIANE
pour servir à l'Histoire
des XVII^e et XVIII^e siècles
par le P. Carrez, S.J.
d'après de l'isle, Bellin, etc.

Échelle en kilomètres



CHAPITRE CINQUIÈME

Talon et les Jésuites. — Retour des Récollets au Canada. — Départ de MM. de Courcelles et Talon pour la France. — Le comte de Frontenac élu gouverneur : son caractère, ses qualités, ses défauts. — Violences et prétentions du gouverneur ; ses démêlés avec Perrot et l'abbé de Fénelon ; sa conduite blâmée par le roi et le ministre. — Suppression de la Compagnie des Indes occidentales. — Duchesneau nommé intendant. — Difficultés entre le gouverneur et l'intendant. — Préventions et accusations de M. de Frontenac contre le clergé et les Jésuites ; ses sympathies pour les Récollets. — Traite de l'eau-de-vie. — Rappel de MM. de Frontenac et Dufresneau.

Les deux chapitres précédents nous ont montré les grands bienfaits de la paix conclue avec les Iroquois. Commerce, industrie, agriculture, administration civile et religieuse, tout est entré dans une voie d'organisation et de développement. Les frontières de la colonie se sont étendues au nord et à l'ouest par les découvertes successives des voyageurs et la prise de possession, au nom de Louis XIV, de la baie d'Hudson, des pays d'en haut, des lacs Erié et Ontario, de l'Ohio jusqu'au rapide de Louisville, enfin de toute la vallée du Mississipi, du Saut-Saint-Antoine au golfe du Mexique. C'est l'époque des grands découvreurs, missionnaires et autres, d'Albanel, d'Allouez, du gentilhomme de Saint-Simon, de Jolliet, de Marquette et de Cavalier de la Salle.

D'intrépides trafiquants, tels que Perrot, du Lhut, des Groselliers, se font un nom et rendent au pays de réels services par la hardiesse de leurs excursions aventureuses. En même temps, des missions s'établissent dans les cinq cantons de la Confédération iroquoise, sur le lac Ontario, à

la Prairie de la Madeleine, à la pointe du Saint-Esprit, au Saut-Sainte-Marie, à Saint-Ignace de Michillimakinac, à Saint-François-Xavier de la baie des Puants, à la Conception de la rivière des Illinois. L'évangile est prêché à de nombreuses nations à l'ouest des grands lacs.

Or, pendant que la colonie s'étendait au dehors et progressait au dedans à la faveur de la paix, elle perdait coup sur coup trois âmes d'élite, M^{lle} Mance, à Montréal¹, M^{me} de la Peltrie², à Québec, et la Mère Marie de l'Incarnation, première supérieure du monastère des Ursulines³. En même temps, elle assistait à une lutte, que nous allons retracer rapidement, entre le pouvoir civil et le pouvoir religieux.

Cette lutte, commencée par M. de Voyer d'Argenson et continuée par MM. d'Avaugour et de Mésy, s'était un

1. M^{lle} Mance mourut au mois de juin 1673 vers l'âge de 67 ans. Nous avons raconté ailleurs sa vocation et son départ de France pour Montréal. Pendant dix-sept ans, elle soigna les malades et les blessés, aidée de quelques jeunes filles pieuses qu'elle avait amenées avec elle de France. En 1658, M^e de Bullion lui ayant donné 22.000 livres pour la fondation des Hospitalières à Villemarie, elle se rendit à la Flèche et obtint des Sœurs de Saint-Joseph, lesquelles allèrent à Montréal en 1659 et s'installèrent à l'Hôtel-Dieu de M^{lle} Mance. *Voir la Vie de M^{lle} Mance*, par l'abbé Faillon.

2. M^{me} de la Peltrie contribua à la fondation des Ursulines de Québec. Elle mourut dans ce monastère le 18 novembre 1671. (*Histoire de la Vén. Mère Marie de l'Incarnation*, par l'abbé Chapot, t. II, p. 364.)

3. La Mère Marie Guyard de l'Incarnation mourut le dernier jour d'avril 1672 au monastère des Ursulines de Québec, dont elle fut la première supérieure. Elle était âgée de 72 ans. Bossuet l'a appelée la *Thérèse du Nouveau-Monde* (*États d'oraison*, I. IX). *Voir sa Vie*, écrite par son fils, Dom Claude Martin, religieux bénédictin, son *Histoire*, par l'abbé Chapot, chez Poussielgue, Paris, 1892, enfin la *Vie de la Vénérable Marie de l'Incarnation*, ursuline, par une religieuse du même ordre, chez Retaux, Paris, 1893.

instant ralentie sous l'administration du marquis de Tracy. Talon la reprit et l'échauffa, pas sans habileté assurément, mais au détriment de l'église naissante du Canada. Voici les faits, pris à leur début, à l'arrivée de l'intendant dans la Nouvelle-France.

Le 30 août 1665, Marie de l'Incarnation écrivait à son fils : « On ne saurait croire combien il s'est trouvé ici (au Canada) de calomniateurs contre Mgr notre évêque, contre les Révérends Pères (Jésuites), contre nous et contre plusieurs personnes de mérite, et cela à cause du temporel. L'on a écrit des lettres diffamatoires qui sont allées jusqu'au Roy¹. » Ces calomniateurs reprochaient au clergé en général, tant séculier que régulier, son opposition très déterminée au commerce de l'eau-de-vie, et aux Jésuites en particulier leur prétendue ambition et leur empiètement supposé sur le domaine de l'autorité civile. Au dire encore de leurs ennemis, ces religieux dirigeaient l'évêque dans toutes ses décisions, ils faisaient peser sur les consciences un joug intolérable. Nous avons répondu déjà à toutes ces calomnies ; inutile d'y revenir.

Colbert ajouta ou sembla ajouter foi à ces accusations gratuites. Aussi, avant le départ de Talon pour le Canada, lui recommanda-t-il d'avoir l'œil sur les Jésuites, et « de ne pas leur permettre d'étendre leur autorité sur le temporel². » L'intendant n'avait peut-être pas besoin de voir exciter son zèle, imbu qu'il était de certains préjugés de famille contre la Compagnie de Jésus. Élève du collège de Clermont, à Paris, il y avait appris à estimer ses maîtres, mais il croyait, comme beaucoup d'autres, à leur esprit d'ambition et de domination.

1. *Lettres spirituelles*, p. 239.

2. Instruction du ministre au sieur Talon, 27 mars 1665.

Il serait injuste d'affirmer qu'il prit conseil, au début, de ses préventions. Une fois sur place, il sut démêler la vérité de la calomnie, grâce à son esprit très clairvoyant, et, dans ses premiers rapports, il eut le courage de la dire au ministre. Le 5 avril 1666, Colbert lui témoigne la pleine satisfaction du roi : « Sa Majesté, écrit-il, est fort contente d'apprendre et par M. de Tracy et par vous que l'évêque de Pétrée et les Jésuites n'ont pour but de leur dessein que l'avancement du christianisme dans le pays, de maintenir les habitants dans la pureté de la Foy et des mœurs, et de bien élever les enfants dans la crainte de Dieu¹. »

1. Archives du ministère des colonies. Carton de la Nouvelle-France, n° 1.

Deux lettres qui se trouvent aux Archives générales de la Compagnie ne font que confirmer les premières et excellentes impressions de M. Talon sur les Jésuites, à son arrivée au Canada. La première est du général Paul Oliva. Le R. P. Général écrivait de Rome à l'intendant, le 19 janvier 1666 : « Vix alii ex Novâ Franciâ huc ad nos nuncii nisi faustissimi perferuntur ; quod singulare haud dubitem beneficentissimi numinis donum est ; nec minus, ut audio à Patribus nostris, gloriose Dominationis Vestrae incredibili cum divinæ gloriæ studio cunctas sui muneris partes implentis certum argumentum. Societatem præterea nostram Ill^{ra} Dom^{io} Va sic amicè constanterque complectitur, ut me quem maxima beneficii pars afficit, sic quoque potissima gratiæ referendæ admoneat cura. Neque enim tanto terrarum sumus aut marium intervallo dissiti, ut non facilè debeant grati animi nostri quantulacumque hæc litteris expressa signa penetrare ad Illust^{re} D^{nis} V^{re} beneficentissimos sinus, undè ad nos tot benevolentia significationes cursu tam felici adnavigant. Servet utinam diù multumque Deus optimus Illust^{am} D^{em} V^{am} et suæ gloriæ et christianissimo Regi, et minimæ quoque societatis nostræ commodis utilem atque incolumem ! » — Ceux qui sont au courant des formules de politesse usitées, principalement à Rome, au xvii^e siècle, ne s'étonneront pas de les voir dans la lettre du R. P. Oliva. Les exagérations du style lui étaient également familières. Mais il ressort de cette dépêche que les missionnaires avaient fait savoir à leur Général qu'ils étaient très satisfaits des débuts de l'intendant, de sa constante bienveillance et de son zèle pour la religion.

M. Talon répondit au R. P. Oliva, le 10 novembre 1666 : « Je serais

Voilà le *seul but du dessein* de Mgr de Laval et des Jésuites, d'après le marquis de Tracy et l'intendant Talon ! Ce témoignage de l'intègre et loyal vice-roi et de l'intelligent administrateur est vraiment précieux.

Peu à peu l'intendant fait volte-face. Si l'évêque, si les Jésuites restent toujours fermes dans la même ligne de conduite, ses appréciations sur eux, sur ces derniers particulièrement, se modifient à ne plus se reconnaître. Dans un *Mémoire* envoyé au ministre en 1667, il insinue, tout en avouant qu'il ne le sait pas de science certaine, « que le dévouement des Jésuites peut bien n'être pas exempt du mélange et de l'intérêt dont on les dit susceptibles pour la traite des pelleteries » ; il croit qu'ils « contraignent et géhennent les consciences ; » il prétend que « quelques-

bien consolé sy la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'escire, avait un aussy grand fondement de vérité qu'elle est honeste et obligeante. Je reçois tant de civilité des Pères de vostre Compagnie, qui sont en la Nouvelle-France, et je réponds si peu à tant de marques qu'ils me donnent de leur bienveillance, que j'en ay confusion, et surtout d'autant plus que de vostre part vous me donnez des témoignages si pressans de votre bienveillance. L'avenir me donnera peut-estre bien de réparer le passé, en rendant à vostre Compagnie quelques services utiles. Elle les mérite bien par divers titres : *son occupation continuelle à procurer la gloire de Dieu, l'honneur de son Roy et l'establissement de la colonie française* demande tous mes soins pour reconnaistre les leurs de la part de Sa Majesté et de la mienne en particulière. La première éducation que j'ai reçue par leurs soins obligeans, m'ayant élevé dans les escolles, demande toute ma reconnaissance. Si j'avais conservé le fruit de leurs instructions, j'aurais l'honneur de vous en faire part par un discours latin. Mais je suis devenu meschant escolier de bon maistre, et cependant je demeure toujours dans la volonté de la bien servir. C'est ce que je vous conjure très humblement de croire et d'estre persuadé que je vous honnore et respecte autant que peut.

Votre très humble et très obéissant serviteur. »

uns tombent aisément dans la disgrâce de ces religieux pour ne pas se conformer à leur manière de vivre, ne pas suivre leurs sentiments » ; il les accuse « d'étendre leur conduite jusque sur le temporel, empiétant même sur la police extérieure qui regarde le seul magistrat ¹ ». Toutes ses préventions, en supposant qu'elles eussent disparues, reviennent vite et plus fortes.

Nous sommes loin, en effet, du *seul but* que ces religieux poursuivaient, d'après lui, l'année précédente. Finalement, pour remédier aux prétendus empiètements et aux excès de pouvoir des Jésuites, Talon conseille au ministre d'en renvoyer plusieurs en France et de les remplacer par d'autres prêtres².

D'où vient ce brusque changement d'opinion, cette différence totale d'appréciation sur les mêmes hommes, à un an de distance ? L'historien de Mgr de Laval, M. Gosselin, en donne l'explication vraie. Talon, croit-il, était de ceux qui fondaient sur la traite de l'eau-de-vie une partie de la prospérité de la Nouvelle-France ; il se refusait à y

1. Archives du ministère des colonies. Carton sur la Nouvelle-France, n° 1.

2. *Ibid.* — Talon conseille « d'envoyer d'autres ecclésiastiques de France, séculiers ou réguliers, les faisant autoriser pour l'administration des sacrements, autrement ils deviendraient inutiles, parce que s'ils ne se conformaient à la pratique de ceux qui y sont aujourd'hui, M. l'évêque leur défendrait d'administrer les sacrements. » L'intendant ne découvre pas toutes ses batteries et pour cause ; mais les *ecclésiastiques* qu'il désire sont les *Récollets*.

Dans une lettre du 27 oct. 1667 à Colbert, Talon dit au ministre que les Jésuites *ont mal au cœur* depuis qu'il leur a enlevé l'espoir de conserver la seigneurie de N.-D. des Anges, où il veut établir trois villages. On trouvera aux *Archives nationales*, carton M. 247 les documents sur cette affaire : 1) La copie de la requête présentée à M. l'Intendant par le R. P. Lemercier, supérieur, touchant nos terres ; 2) la réponse de M. Talon ; etc.

voir les graves inconvénients que plus de trente ans écoulés signalaient à l'attention et à la sagesse des politiques¹; il alla même, à l'occasion de son premier rappel en France, en 1668, jusqu'à lever par provision toutes les ordonnances et les peines édictées par le Conseil souverain de Québec, en vue de réprimer les désordres de la traite des boissons².

1. *Vie de Mgr de Laval*, t. II, ch. VI. — Le P. Jérôme Lalemant, dans une lettre au Général Oliva, du 12 février 1668, attribuait aussi à cette grave question de la traite de l'eau-de-vie l'hostilité du gouverneur et de l'intendant de Québec contre les religieux de la Compagnie de Jésus : « Moderatores politici harum regionum, parùm nobis æqui, habent in mandatis ut Jêsuitas apud barbaros et gentem nostram nimis potentes humiliant ; ad quod mandatum exequendum ipsi aliundè invitantur, quod scilicet nos minimè consentientes habeant in nonnullis in quibus de Dei honore et animarum salute agitur ; ità fit ut ex desiderato in ipsis pio in nos affectu, in omnem rumorem nobis injuriosum intenti sint, cæcutiant autem in tot egregiis facinoribus quæ à nostris patrantur, imò et quantum possunt occultè obsistant et progressum impediunt cum promovere maximè debuissent. » (Arch. gen. S. J.)

2. Quelques jours avant la mesure prise par l'intendant, MM. Villeray et Garribon, membres du conseil, suppliaient Colbert d'empêcher l'importation dans la Nouvelle-France de la grande quantité de boissons enivrantes qu'on y envoyait (*Registre du conseil*, 30 oct. 1668). Après la décision de Talon, le conseil se vit obligé de permettre aux colons la vente de l'eau-de-vie aux sauvages, mais il défendit aux sauvages de s'enivrer (*Greffes de Villemarie*, 10 nov. 1668). — Malgré tout, Mgr de Laval laissa subsister quelque temps ses défenses contre les vendeurs de boissons enivrantes. Les Jésuites l'approuvèrent et aussi les Sulpiciens de Montréal, comme on peut le voir dans l'*Histoire du Montréal*, par Dollier de Casson, de 1670 à 1671. — Voir aussi dans les Archives du ministère des colonies, à Paris, *Canada*, carton de la Nouvelle-France, n° 1, les arrêts du conseil de Québec, 1663, 1664, 1667, qui défendent « de vendre, traiter ou donner aux sauvages aucune boisson enivrante, et l'arrêt du Conseil supérieur de Québec, de 1668, qui permet à toute personne de vendre des boissons aux sauvages ; mais défense à ceux-ci de s'enivrer sous les peines portées le 10 novembre 1668.

Mgr de Laval et les Jésuites ne partageaient pas, bien entendu, les idées de l'intendant; ils condamnaient ce commerce, tel du moins qu'il se pratiquait, comme illicite et source des plus grands désordres moraux ¹. Or, Talon se persuada ou se laissa persuader par son entourage qu'il aurait facilement raison de l'opposition de l'évêque, s'il parvenait à le soustraire à la toute puissante domination de quelques Jésuites, et à contrebalancer l'autorité des autres par celle de religieux dont les vues sur le commerce des boissons seraient conformes à ses propres vues ². De là son projet de renvoyer en France plusieurs Jésuites influents, et, pour motiver cette mesure odieuse, des accusations sans fondement et des insinuations perfides; de là encore le projet de rappeler au Canada les Pères Récollets ³, que les Anglais en avaient chassés près de quarante ans auparavant.

1. « Même les officiers des troupes de Carignan se permettaient, malgré les ordonnances du roi et les arrêts du conseil, de vendre de l'eau-de-vie avec excès aux sauvages et retournaient en France chargés de pelleteries. » (*Faillon*, t. III, p. 438. — Voir dans le même, t. III, le ch. XI.)

2. « Plus nous aurons de Récollets, mieux sera contrebalancée l'autorité trop enracinée des autres. » (Mémoire de Talon à Colbert.)

3. « Faire passer quatre bons religieux (Récollets) qui ne contraignent et ne géhennent pas les consciences; on ne peut assez dire que cet article est nécessaire à la formation de la colonie qui souffre beaucoup par ce manquement. » (*Mémoire sur le Canada*, par Talon, quand il retourne à Québec en 1669. Archives du minist. des colonies. *Canada*, carton de la Nouvelle-France, n^o 1.) Chose curieuse! Onze ans après le retour des Récollets au Canada, en 1681, quelques habitants de Montréal demandèrent à M. de Frontenac de leur envoyer des Récollets « pour le repos et le soulagement de leurs consciences. » (*Gosselin*, t. II, p. 405.) Les Sulpiciens ne valaient donc pas plus que les Jésuites pour donner la paix aux âmes; il fallait recourir aux Récollets pour cela; il paraît qu'ils avaient la spécialité — ce qui sembla extraordinaire à beaucoup — de mettre les consciences à l'aise.

Colbert refusa le renvoi des Jésuites, mais il accorda le rappel des Récollets ¹.

« L'idée qui présida à l'envoi des Récollets au Canada, dit M. Gosselin, fut donc une idée hostile à Mgr de Laval et aux Jésuites. Ils venaient ici, sur l'invitation des autorités politiques, et nullement sur celle de l'évêque. On peut même assurer que c'était contre son désir et sa volonté ; car Mgr de Laval avait mille raisons de craindre que ces religieux ne vissent à semer la division dans l'église du Canada ². »

Ils rentrèrent à Québec au mois de juillet 1670, sous la protection ³ et en compagnie de Talon, qui revenait au Canada, après une absence d'un an, nommé intendant général pour la seconde fois. L'évêque leur fit un accueil favorable, et, sans témoigner le moindre mécontentement, il leur permit de s'établir dans leur ancien couvent, près de la rivière Saint-Charles. La population de Québec, très heureuse de les revoir, alla au devant d'eux ; les Jésuites, qui n'ignoraient pas les vrais motifs de leur rappel au Canada, ne virent en eux que des auxiliaires ; ils leur

1. Dans les instructions données à M. de Bouteroue (Saint-Germain, 5 avril 1668), successeur de M. Talon, Colbert dit « qu'il faut empêcher autant qu'il se pourra la trop grande quantité des prêtres, religieux et religieuses : il suffit qu'il y en ayt le nombre nécessaire pour le besoin des âmes et pour l'administration des sacrements. » Or, le même ministre y envoyait deux ans plus tard cinq Récollets. Mais il ne croyait pas se contredire, parce que ceux-ci devaient contrebalancer l'influence des Jésuites. Aussi, dans le *Mémoire* que nous venons de citer, où Talon l'engage à *faire passer quatre bons Récollets au Canada*, il écrit en marge de sa propre main : *Bon*.

2. *Vie de Mgr de Laval*, t. II, p. 81.

3. L'abbé de la Tour dit dans la *Vie de Mgr de Laval* : « M. Talon était leur protecteur déclaré. »

consacrèrent ces quelques lignes significatives dans la *Relation* de 1670 : « Les RR. PP. Récollets, amenés de France comme un nouveau secours de missionnaires pour cultiver cette Eglise, nous ont donné un surcroît de joie et de consolation. Nous les avons reçus comme les premiers apôtres de ce pays ¹..... »

1. *Relation* de 1670, p. 2. — Bien que les Jésuites n'eussent pas à se louer de la conduite de Talon à leur égard, ils ne cessèrent cependant jamais d'en dire grand bien, à cause des immenses avantages que cet habile administrateur sut procurer au pays. Aussi se félicitèrent-ils de son retour au Canada dans la *Relation* de 1670 : « M. Talon, notre intendant, est enfin arrivé ici heureusement... On peut dire que la joie que son heureuse arrivée nous a donnée à tous, n'a pas été moindre que la crainte et la consternation universelle, où les nouvelles de ses naufrages nous avaient jettés. » (*Ibid.*, p. 2.)

Talon ne s'attendait pas, paraît-il, à voir les Récollets si bien reçus par Mgr et par les Jésuites, et il en exprima sa satisfaction au ministre, qui en fut moins étonné : « Je n'ai point douté, répondit-il à l'intendant, que Mgr l'évêque de Pétrée et *tous les Pères Jésuites* ne fissent un favorable accueil aux Pères Récollets, puisqu'agissant sur un même principe et dans la vue de porter les lumières de la foi et de l'Évangile dans les contrées les plus reculées de la Nouvelle-France, ce sera un secours pour animer d'autant plus leur zèle et concourir plus tôt à la conversion des sauvages et à l'augmentation du christianisme. » (Arch. coloniales, *Canada*, registre des dépêches concernant les Indes Orientales et Occidentales, année 1671, lettre de Colbert à M. Talon.) Colbert comprenait les motifs élevés qui faisaient agir l'évêque et les Jésuites ! — Une lettre confidentielle du P. J. Lalemant (19 sept. 1670) au R. P. Général nous peint en quelques lignes la situation des Jésuites, au retour de l'intendant et des Récollets à Québec, vis-à-vis des pouvoirs civils et religieux : « Pax nostris Patribus eum externis habetur : eum ecclesiasticis potestatibus, *insigniter* ; eum potestatibus sæcularibus, *apparenter* ; quantum in nobis est, *verè*, quantum in ipsis, *dubiè* : in mandatis enim præ se ferunt habere se ut Jesuitas deprimant, nimis in his partibus potentes, utpotè qui per annos 40, inquit, dominationem in his partibus exercuerunt. In hanc rem inter alia putatur quod hùc Patres Recollectos revocarunt. Quidquid sit, Patres illos suscepimus et omni officiorum genere prosecuti sumus et prosequemur ; *nec indè nos depressos habemus, sed adjutos.* » (Archiv. gen. S. J.)

Les Récollets ne furent pas peu surpris du bienveillant accueil de Mgr, « avouant ingénument, dit de Latour, qu'ils n'étaient venus au Canada que pour se battre avec le clergé ¹. »

Quant aux Jésuites, il faut bien reconnaître avec la plupart des historiens qu'ils n'eurent pas le don de se faire pardonner par les Récollets d'être revenus au Canada sans ces derniers en 1632. Si les Récollets arrivés en 1670 étaient des prêtres fort *zélés* ²... « Si, comme le dit de Latour, c'étaient de bons religieux, qui furent toujours unis au clergé, le caractère de leurs successeurs fut bien différent ³. »

Ces successeurs, parmi lesquels nous devons nommer Le Clercq, Membré, Hennepin, Douay, Le Tac, Martial Limosin, Luc Buisset et Georges Hamel, *se battirent* en effet, suivant leur expression, avec les missionnaires de la Compagnie de Jésus, ou plutôt ils les battirent à leur aise dans leurs ouvrages imprimés et leurs relations manuscrites ⁴, car les Jésuites, soit par amour de la paix, soit par charité chrétienne, ne répondirent jamais aux attaques injustes et peu décentes dirigées contre leurs missions et leurs travaux. L'humanité a beaucoup de peine à renoncer à ses droits chez ceux qui font profession de s'en dépouiller ; chassée du cloître, elle trouve parfois le moyen d'y rentrer à la suite de certains religieux qui ne s'en délient pas assez ; et ces religieux, guidés par je ne sais

1. *Mémoire sur Mgr de Laval*, p. 210.

2. *Marie de l'Incarnation*, lettre historique 84^e.

3. *Mémoire sur Mgr de Laval*, p. 200.

4. *Premier établissement de la Foy*, par Chrestien Le Clercq ; — *Histoire chronologique de la Nouvelle-France*, par Sixte Le Tac ; — *Nouvelle découverte d'un très grand pays*, par Hennepin ; — Lettre de M. Dudouyt à Mgr de Laval, Paris, 13 juin 1681 (citée par M. Gosselin, t. II, p. 90) ; — Lettre du même au même, 26 mai 1682 (citée par M. Gosselin, t. II, p. 92.)

quelle apparence de bien, écrivent et disent ce que la calomnie peut inventer de moins beau. C'est ainsi que quelques Récollets, mécontents d'avoir été exclus en 1632 du Canada, se livrèrent contre les Jésuites, accusés à tort de cette exclusion, « à des critiques amères, peu en harmonie, dit très spirituellement Harrisse, avec le caractère qu'on attribue généralement aux ecclésiastiques ¹. »

Talon, qui avait ramené ces religieux à Québec, resta trois ans à peine à la tête de son administration, assez cependant pour mériter ce bel éloge de la Thérèse de la Nouvelle-France : « *Sous cet intendant le pays s'est plus fait, et les affaires ont fait plus de progrès que depuis que les Français y habitent* ². »

Son zèle actif et vigilant ne lui permettait point de demeurer un seul jour oisif, et son génie supérieur n'enfantait que de grands projets ; mais les dégoûts qu'il continuait à essayer de la part de M. de Courcelles, et ceux qu'il prévit que lui donnerait M. de Frontenac, le firent penser de nouveau à la retraite ³. Il demanda d'être relevé de ses fonctions, et repassa définitivement en France, vers la fin de 1672, avec M. de Courcelles ⁴, rappelé lui aussi sur sa demande.

1. *Notes*, p. 158.

2. *Lettres politiques*, p. 634.

3. *Charlevoix*, t. I, p. 444. — Les grandes qualités d'administrateur de Talon et l'autorité très étendue que le roi lui avait donnée dans la colonie éveillèrent les justes susceptibilités du gouverneur, M. de Courcelles. Il en résulta entre ces deux hommes de la froideur, des mécontentements, des désaccords. L'intendant effaça le gouverneur et le fit un peu oublier ; le P. de Charlevoix regarde cependant M. de Courcelles comme l'un des gouverneurs les plus accomplis qu'ait eus la Nouvelle-France (t. I, p. 444.)

4. M. de Courcelles présida pour la dernière fois le Conseil supérieur, le 12 septembre 1672, mais il ne s'embarqua que plus tard pour

Ce gouverneur, au dire de Charlevoix, *allait sincèrement au bien*. Prévenu, comme son intendant, *contre les ecclésiastiques et les missionnaires*, il leur *montra* cependant *de la confiance* et facilita le plus possible l'exercice de leur ministère ¹. Il partit, accompagné des regrets d'une partie

la France. — Le 26 octobre, Talon signe encore des provisions qui confèrent à Gilles Boyvinet la charge de lieutenant général des Trois-Rivières (*Jugements et Délibérations*, t. I, p. 700) ; le 9 nov. 1672, de Frontenac écrit au ministre qu'il a fait, *il y a quelques jours*, une réunion dans l'église des Jésuites, mais que Talon ne s'y trouva pas, étant un peu indisposé (*Collection des manuscrits*, t. I, p. 225). Toutefois, Colbert avait écrit à l'intendant, le 4 juin 1672 (*Ibid.*, p. 221) : « Vous recevrez par votre secrétaire votre congé et ainsi vous ne demeurerez en Canada que jusques au mois de septembre ou octobre. »

1. *Charlevoix*, t. I, p. 444. — MM. Gosselin et Ferland sont moins indulgents que le P. de Charlevoix à l'égard de M. de Courcelles. « Mgr de Laval, dit Gosselin, fut plusieurs mois, avant son départ pour la France en 1671, sans assister au Conseil supérieur, parce qu'il attendait qu'il y fût invité comme les autres membres du conseil et que l'on ne s'occupait pas d'y requérir sa présence. » (*Gosselin*, t. II, p. 153.) M. Gosselin parle en ce même endroit des dispositions peu bienveillantes de MM. de Courcelles et Talon à l'égard de Mgr, et des sentiments peu favorables au clergé et à l'Église qui se manifestaient quelquefois au Conseil. A la page 163, il dit encore que M. de Courcelles ne prenait pas la peine de demander le concours de l'évêque. La plupart des historiens constatent ces dispositions peu bienveillantes, tout en louant les qualités supérieures de Talon et les qualités, moins grandes sans doute que celles de l'intendant, mais très réelles du gouverneur, M. de Courcelles. Le jugement de Mgr de Laval et de son grand-vicaire, M. Dudouyt, était sévère sur M. Talon, à en juger par ce que M. Dudouyt dit à Colbert, en 1677, dans une audience qu'il eut du ministre au sujet de la traite : « M. Talon est cause de la peine dans la quelle nous nous trouvons présentement ; d'autant qu'un jour étant prêt de mettre le pied sur le vaisseau pour passer en France, il fit lever toutes les peines et ordonnances, desquelles la justice et ceux qui avaient eu l'autorité en main s'étaient servis pour réprimer les désordres qui étaient causés par la trop grande quantité de boisson que l'on baillait aux sauvages. » Ces paroles sont tirées d'un

de la colonie, et le P. d'Ablon, supérieur des missions de la Nouvelle-France, consacra ces quelques lignes d'adieu, en tête de la *Relation* de 1672, au gouverneur et à l'intendant : « Nous ne pouvons regarder sans quelque chagrin les vaisseaux qui partent de notre rade, puisqu'ils enlèvent en la personne de M. de Courcelles et en celle de M. Talon, ce que nous avons de plus précieux. Éternellement nous nous souviendrons du premier, pour avoir si bien rangé les Iroquois à leur devoir ; et éternellement nous souhaiterons le retour du second, pour mettre la dernière main aux projets qu'il a commencé d'exécuter si avantageusement pour le bien de ce pays ¹. » On avouera que le rédacteur des *Relations* a une manière de se venger qui ne manque ni de grandeur ni de dignité : il loue le bien que ces deux administrateurs ont fait, il passe sous silence les actes blâmables de leur administration.

Le successeur de M. de Courcelles, Louis de Buade, comte de Palluau et de Frontenac, est le gouverneur le plus éminent que Louis XIV ait donné à la Nouvelle-France. Mais quel caractère complexe ! Quelle nature,

récit adressé à Mgr de Laval, en 1677, par M. Dudouyt, récit des diverses audiences qu'il obtint du ministre. *Le Rapport sur les Archives canadiennes*, 1883, a imprimé ce récit en entier, p. XCVII, *Note C*, « M. Dudouyt à Mgr de Laval. » — M. Gosselin dit, après avoir cité les paroles de M. Dudouyt que nous venons de rapporter : « Talon s'occupait peu de l'état moral de la colonie, pourvu qu'il la vit prospérer sous le rapport du commerce, de l'industrie et des richesses. » Ce jugement n'est-il pas trop sévère ?

1. *Relation* de 1662, p. 1. — M. de Courcelles était arrivé au Canada le 12 sept. 1663. (*Relation* de 1663, p. 4 ; — *Journal des Jésuites*, juin et septembre 1663). Il partit pour la France à l'automne de 1672, ayant demandé lui-même son rappel à cause de sa santé très ébranlée. — Jean Talon, qui avait débarqué à Québec le 12 sept. 1663, en compagnie de Mgr de Laval, fut anobli en 1671 sous le titre de baron des Îslets.

singulier mélange des plus belles qualités et des plus grands défauts ! Gascon, né à Paris en 1622¹, il lui eût été difficile de dissimuler son pays d'origine, tellement il sentait le terroir : hâbleur, vantard, exagérateur, et même, dit M^{lle} de Montpensier, poseur et un peu bretteur, il se montrait à ses heures gai, communicatif et généreux. Il aimait à se vanter de sa table, de sa vaisselle, de ses chevaux, de tout ce qui lui appartenait.

Les aventures romanesques de sa jeunesse tiennent de la légende. Une seule est restée vraie. Un jour, il enlève et épouse une de ses voisines, à Paris, « fille d'un maître des comptes, Lagrange-Trianon, laquelle *n'était rien*, mais était *belle, galante, très spirituelle, extrêmement du grand monde et du plus recherché*. Lui aussi était *homme de beaucoup d'esprit, fort du monde*. Autre trait de ressemblance : tous deux avaient un caractère très indépendant et impérieux. Le jeune ménage ne resta pas longtemps uni : chacun s'en alla de son côté. M^{me} de Frontenac se lia d'abord d'amitié avec M^{lle} de Montpensier, fille de Gaston d'Orléans, et demeura des années auprès d'elle ; elle se retira ensuite en compagnie de M^{lle} d'Outrelaise à l' Arsenal, dans un appartement que lui avait donné le duc de Lude, grand maître de l'artillerie ; et là, ces deux *Divines*, comme on les appelait, donnèrent le ton à la meilleure société de la ville et de la cour, sans y aller jamais².

1. Son père était « premier maître d'hôtel et capitaine du château de Saint-Germain-en-Laye » (*Journal d'Héroard, médecin de Louis XIII*. Édit. Didot, t. II, p. 22). Louis de Buade fut le filleul de Louis XIII.

2. *Mémoires de Saint-Simon*, Hachette, 1856, t. II, p. 5 ; — t. III, p. 374 ; — *Coll. Petitot*, deuxième série, XLII, pp. 112 et 398 ; — *Count Frontenac* par Parkman, pp. 5 et 6 ; — arch. des Affaires étrangères, fonds Fr., vol. 1591, p. 349 ; vol. 1592, pp. 22 et 42 ; — Tallemand des Réaux, IX, p. 214.

Quant au jeune comte, qui avait vécu de la vie des camps dès l'âge de quinze ans, se montrant toujours brave, même téméraire, dans toutes les batailles où il assista, il se détacha volontiers de l'existence prosaïque et monotone du toit conjugal pour se remettre à guerroyer. Placé à la tête du régiment de Normandie, il se distingua en Flandre, en Allemagne, en Italie; à la bataille d'Orbitello, il eut un bras cassé; en 1664, il assistait à la journée de Saint-Gothard; en dernier lieu, Turenne l'envoya combattre les Turcs, dans l'île de Candie, d'où il revint à Paris, couvert de gloire, après une résistance héroïque ¹.

A Paris, Frontenac, qui *avait peu de bien*, veut vivre comme s'il en avait: il est bientôt *parfaitement ruiné* ². Que faire d'un homme de sa valeur, n'ayant plus le sou? « Pour lui donner de quoi vivre, on lui procure le gouvernement du Canada; et lui, il n'a pas de peine à se résoudre d'aller vivre et mourir à Québec, plutôt que de mourir de faim en France ³. »

Le gouvernement de la Nouvelle-France était certes une grande faveur accordée au seigneur ruiné ⁴; on doit cepen-

1. Oraison funèbre du très haut et très puissant seigneur, comte de Frontenac, etc...; prononcée dans l'église des Frères Récollets de Québec, le 19 décembre 1698, par le R. P. Olivier Goyer, lecteur en théologie et commissaire provincial et supérieur de tous les Récollets de la mission du Canada. (Conservée à la Bibliothèque nationale, dép^t des Archives, fonds français, vol. 13316.) — Cette oraison funèbre est d'un bout à l'autre le panégyrique de M. de Frontenac, qui n'a que des vertus et des qualités, et les plus belles. Voir aussi la Préface de l'*Établissement de la Foy*, qui résume la carrière de Frontenac, et les *Mémoires de Montglat* dans la coll. Petitot, 2^e série, L.

2. *Mémoires de Saint-Simon*, t. II, p. 6.

3. *Ibid.*

4. Dans ses *Mémoires de l'Amérique*, t. II, p. 73, La Hontan dit: « Le gouverneur général de Québec a 20.000 écus d'appointement annuel, y comprenant la paye de la Compagnie de ses gardes et le gouvernement particulier du fort; outre cela, les fermiers du Castor

dant dire qu'il la méritait par ses services rendus sur les champs de bataille, et le roi, en le plaçant à la tête du nouveau domaine de sa couronne au delà des mers, faisait don à la colonie d'un général distingué. Les qualités nécessaires à un bon administrateur ne lui auraient pas manqué, si des défauts de premier ordre, quelques-uns très dangereux, ne les eussent empêchées de se produire pleinement. « Il avait, écrit Charlevoix, le cœur encore plus grand que la naissance, l'esprit vif, pénétrant, ferme, fécond et fort cultivé... Sa valeur et sa capacité étaient égales... Ses vues pour l'agrandissement de la colonie étaient grandes et justes ¹. » Enfin, il savait prendre de l'ascendant sur ceux qu'il gouvernait et même gagner leur amitié ². Il avait le don de se faire estimer et craindre des sauvages ³. A côté de ces hautes qualités, qui font les grands administrateurs, on regrettait de trouver un caractère *tranchant, absolu, dominateur, violent et emporté* ⁴. Il

lui font encore mille écus de présent. D'ailleurs ses vins et toutes les autres provisions qu'on lui porte de France ne payent aucun fret; *sans compter qu'il retire pour le moins autant d'argent du Pais par son savoir-faire*. L'intendant en a 18,000; mais Dieu sçait ce qu'il peut acquérir par d'autres voies: cependant je ne veux pas toucher cette corde là, de peur qu'on ne me mette au nombre de ces médisans, qui disent trop sincèrement la vérité. L'évêque tire si peu de revenu de son évêché, que si le roy n'avait eu la bonté d'y joindre quelques autres bénéfices situez en France, ce prélat ferait aussi maigre chère que cent autres de son caractère dans le royaume de *Naples*. » La Hontan était, comme on le verra, le protégé et l'ami de Frontenac. — D'après les comptes de Talon Arch. coloniales, *Canada*, corresp. gén., il le traitement du gouverneur de Québec était de 8,000 livres. Harrisse *Notes*, p. 173 dit qu'il touchait 12,000 livres.

1. *Charlevoix*, t. I, p. 433.

2. *Ibid.*, p. 434.

3. *Ibid.*

4. *Gosselin*, t. II, pp. 138 et 494: — Gauthier, *Histoire du Canada*; — *Ferland*, t. II, ch. VII et VIII, *passim*.

se livrait à des *colères noires*, à des *accès de rage*¹. La résistance l'exaspérait et l'entraînait à des emportements d'enfant gâté. Il était surtout ambitieux, extrêmement jaloux du pouvoir². « Il voulait dominer seul et il n'est rien qu'il ne fit pour écarter ceux qu'il craignait de trouver en son chemin... Il poussait aux extrêmes son acharnement contre ceux qui lui faisaient ombre³. »

Au mois de septembre 1672, le comte de Frontenac débarque à Québec. Cette petite ville n'avait rien du brillant Paris qu'il venait de quitter : pas de société, pas de fêtes bruyantes, pas de vie luxueuse et agitée. Les colons vivaient de travail et de privations, et bien que leur condition se fût considérablement améliorée depuis quelques années, et qu'on ne rencontrât plus au foyer l'austérité de mœurs d'autrefois et la foi naïve et franche des premiers temps, la colonie présentait cependant dans son ensemble un certain air de rudesse et de simplicité, qui ne se voit guère en France qu'au bord de la mer, dans la cabane des pêcheurs, ou au sein des montagnes, sous le chaume des paysans.

La première impression du nouveau gouverneur fut plutôt la surprise. « J'ai trouvé ce pays, dit-il, beaucoup moins sauvage que je ne pensais⁴. » Du reste, le cadet de Gascogne, fertile en ressources, se promet bien de faire du château Saint-Louis un petit Louvre, où il aurait cour choisie, bel état-major, gardes nombreux. Tout cela se fit rapidement, car le régiment de Carignan lui fournit les éléments nécessaires. Les officiers n'y manquaient pas, et du meilleur monde. Puis le Roi lui avait donné 6.000 livres *pour se*

1. J. Edmond Roy, *Le Courrier du Canada*, 23 oct. 1890.

2. *Garneau*, t. I, p. 207 ; — *Bibaud*, t. I, p. 104.

3. *Charlevoix*, t. I, pp. 453 et 454 ; — *Ferland*, t. II, p. 87.

4. Clément, III, p. 559.

*mettre en équipage, et 9.000 environ pour former une compagnie de vingt hommes de guerre à cheval*¹.

Dans les actes publics, son prédécesseur signait : *Gouverneur et lieutenant-général pour le roi en la Nouvelle-France*. Ce titre ne sembla pas assez imposant à Frontenac qui le fit précéder de cet autre : *Haut et puissant seigneur*². La nature ingrate ne l'avait pas créé prince, mais ce rôle ne lui déplaisait pas et il le joua à Québec le plus brillamment qu'il put. Aussi organisa-t-il au château Saint-Louis un train princier. Dîners, fêtes, réceptions, soirées, bientôt rien n'y manqua ; et dans toutes les réunions, sa verve gasconne se montrait intarissable, parlant de tout, discutant sur tout, principalement sur les questions de morale et de théologie, sur les querelles des Quiétistes et des Jansénistes³. Il aimait à poser pour le défenseur de la liberté de conscience et des opinions.

La Hontan fut plus tard un des hôtes assidus du château⁴. Ce *farceur*, comme l'appelle B. Sulte, né au pays gascon, après avoir fait les cent coups dans son pays, s'était vu réduit à servir comme simple soldat. La compagnie à laquelle il appartenait ayant été envoyée dans la Nouvelle-France, ce garçon incommode suivit de force ses chefs⁵. » Là, il vit Frontenac et lui plut par son esprit

1. Ordon. royale du 13 avril 1672.

2. La commission de M. de Frontenac est du 6 avril 1672. Il présida, pour la première fois, en qualité de gouverneur, le conseil souverain, le 17 septembre (*Jugements et délibérations*, t. I, p. 689).

3. J. Edmond Roy, *Le Courrier du Canada*, 23 oct. 1890.

4. *Ibid.* ; — *Nouveaux voyages de M. le baron de La Hontan*, t. I, p. 198.

5. B. Sulte, *Histoire des Canadiens-Français*, pp. 108 et 109. — La Hontan a composé un livre intitulé : *Nouveaux voyages dans l'Amérique septentrionale* ; à La Haye. Pour composer ce livre, « qu'a-t-il vu du Bas-Canada, dit B. Sulte, surtout que savait-il de notre histoire et des origines de notre population ?... Il traversa prestement

gaulois, passablement sceptique, fort léger ; il n'aimait ni le clergé, ni les Jésuites, autre point de rapprochement entre les deux Gascons. Leurs relations furent si intimes, qu'ils purent bien « comploter ensemble quelques malices contre le clergé ¹ » canadien. La Hontan assure du moins que c'est à la suggestion de Frontenac, et souvent sous sa dictée, qu'il écrivit le dialogue du sauvage Adario, dialogue imaginaire où l'auteur révèle ses pensées fort peu édifiantes et orthodoxes sur la religion ².

la région... Ces sortes de proscrits n'ont jamais été mêlés à notre population, on le voit assez par leurs lettres ; ils ignoraient le premier mot de ce qui se passait en Canada. » (B. Sulte, *loc. cit.*) La Hontan ne parle pas seulement dans son livre de choses qu'il ignore, il est encore, au dire du critique américain Sparks (N. A. Review for January, 1845, *Life of La Salle*), de cette classe d'écrivains qui semblent dire la vérité par accident et mentir par inclination. Ce *farceur, ce garçon incommode*, qui fut obligé de quitter son pays après y avoir fait *les cent coups*, n'aimait pas les missionnaires, cela se comprend ; le contraire seul pourrait étonner. Il invente donc contre eux les accusations les plus absurdes ; G. Gravier, de Rouen, qui écrit l'histoire en *dilettante*, n'a pas manqué de le prendre au sérieux, même de l'appeler *auteur de bonne foi et de jugement sain* ; son livre, dit-il, *est resté et restera comme l'expression de la vérité (Découvertes et établissements..., p. 67.)* — On sait qu'en fait de critique, le *Criterium* de M. Gravier est bien simple : les seuls historiens véridiques et de bonne foi sont ceux qui pensent comme lui. *La Hontan*, l. II, pp. 91-93, raconte avec une simplicité gasconne admirablement jouée que les Récollets et les Jésuites « se sont grossièrement trompés dans le récit qu'ils font des mœurs, des manières, etc., des sauvages » ; mais on peut croire tout ce qu'il en dit, lui ! Impossible d'avoir plus d'aplomb.

1. J. Ed. Roy, *Le Courrier du Canada*, 23 oct. 1890.

2. Ce dialogue se trouve dans les *Mémoires de l'Amérique ou la suite des voyages...*, seconde édit., La Haye, 1703. — « On a retranché dans cette édition (*Voyages du baron de La Hontan...*, et *Mémoires de l'Amérique*, 2^e édit., La Haye, 1703, 2 vol. in-12.) le voyage de Portugal et de Danemark, où le baron de La Hontan se fait voir aussi mauvais Français que mauvais chrétien, et l'on y a retouché son style embarrassé et souvent barbare » (*Charlevoix*,

A peine installé au château Saint-Louis, le *haut et puissant seigneur* de Frontenac se met à *trancher du monarque* ¹. Il réunit le Conseil souverain ; il en prend la présidence avec la direction absolue des affaires et exige de chacun des membres le serment de fidélité. Tous, conseillers, substitut et greffier, « jurent et promettent à Dieu de bien et fidèlement servir le Roy dans la fonction de leurs charges *sous l'autorité de celle* qu'il a plu à Sa Majesté luy donner dans la province ². » Quelque temps après, il assemble dans la chapelle des Jésuites tous les ordres de la colonie, le clergé, la noblesse, les gens de justice et le tiers-état, « afin de donner, suivant son expression, une forme à ce qui n'en avait point encore, » et devant plus de mille personnes, il fait prêter le serment aux ecclésiastiques, à la noblesse et à tous *les officiers de justice* ³. Cinq mois plus tard, il réunit de nouveau dans la même chapelle les habitants de Québec, et, séance tenante, il les prie de nommer six des principaux notables pour examiner un long règlement de police qu'il a lui-même préparé ⁴. Par ce règlement, il établissait de son chef des

t. II, *Liste des Auteurs*, LV). En ce même endroit, Charlevoix dit que « l'auteur passe communément en Canada pour un romancier... La grande liberté qu'il a donnée à sa plume, a beaucoup contribué à faire lire son livre et l'a fait rechercher avec avidité partout où l'on n'était point à portée de savoir que le vrai y est tellement confondu avec le faux, qu'il est nécessaire d'être bien instruit de l'histoire du Canada pour l'en démêler, et que par conséquent il n'apprend rien aux uns et ne peut que jeter les autres dans l'erreur. »

1. *Beaudoucourt*, p. 128.

2. La réunion eut lieu le 17 sept. 1672. Voir *Jugements et délibérations*, p. 689.

3. D'après la *Collection de Manuscrits*, p. 223, l'assemblée se tint dans les premiers jours de novembre 1672.

4. Bibliothèque de l' Arsenal, à Paris, recueil 4258, fol. 21 et 22 : 1) Harangue prononcée par Monseigneur le comte de Frontenac en l'assemblée tenue à Québec dans l'église des RR. PP. Jésuites, le

échevins à Québec, et, contre les droits de la compagnie des Indes occidentales qui subsistait encore, il leur attribuait le pouvoir de juger de la police.

Le conseil supérieur de Québec se composait, aux termes de l'édit royal de 1663, du gouverneur, de l'évêque, de l'intendant, de cinq conseillers, du substitut et du greffier. L'évêque, en son absence, — Mgr de Laval était alors à Paris — devait être remplacé par le grand vicaire. En outre, chacun avait sa place déterminée. Le comte de Frontenac, qui veut être le seul arbitre de la justice, compose le conseil à sa dévotion, en exclut et y fait entrer

12 mars 1673 ; 2. Ordonnance de police du comte de Frontenac, 23 mars 1673. Cette ordonnance contient 31 articles, dont les deux premiers sont ainsi conçus :

« Art. I. On eslira trois eschevins dont le premier sera juge de police avec les deux autres pour adjoints et aura soin que toutes les choses aillent selon l'ordre et les reglemens qui seront cy après faits, laquelle élection se fera pour la première année de tous les trois ensemble, et ensuite d'un seulement, par chaque année, en commençant par le dernier, affin qu'il en reste tousjours deux des antiens, et en sorte néantmoins que celui qui aura esté esleu pour le premier ne puisse estre que trois ans dans lad. charge, à moins qu'il n'y soit continué par une nouvelle élection et ce pour une fois seulement et ainsy des autres.

« Art. II. Laditte eslection se fera pour cette année seulement le lendemain du jour de Pasques, et les suivantes aux jour et feste de Saint-Joseph, patron de ce pays, par la plurallité des suffrages des habittans de la ville de Québecq, mais elle ne sera point vallable qu'elle ne soit confirmée par nous ou par ceux qui nous succèderont dans ce gouvernement, *lesquels pourront, selon qu'ils le trouveront à propos et nécessaire pour le service du Roy, les changer et en nommer d'autres en leur place.* » Les autres articles de l'ordonnance ou règlement de police sont sur le marché, qui devait se tenir deux fois par semaine, sur l'acquisition des terrains, les constructions, la propreté des rues, les poids et mesures, le prix du pain et de diverses marchandises, le mesureur de grains, le cordeur de bois, les cabaretiers, les taillandiers, les serruriers, etc...

qui bon lui semble, n'invite pas le grand vicaire aux réunions et se donne le droit d'assigner à chacun sa place ¹.

Une fois sur la pente de l'arbitraire, il ne s'arrête pas à mi-chemin. Il exige un passe-port de tout ecclésiastique qui va d'un lieu à un autre, même de sa résidence au village voisin ²; il intercepte les lettres des prêtres, surtout celles qu'ils écrivent en France ou qu'ils en reçoivent ³, il les mande à Québec des pays les plus éloignés, pour les raisons les plus futiles ⁴.

Nous avons vu quels motifs le déterminèrent à construire le fort de Frontenac, lequel, établi en lieu sûr et commode, rendit de si grands services au commerce de la colonie. Mais, suivant ses habitudes, il se lança dans cette entreprise sans l'autorisation préalable du ministre de la marine, et il obligea les habitants de Montréal de contribuer, à leurs frais et au prix des plus rudes fatigues, à l'exécution

1. *Jugements* du Conseil souverain, t. I, pp. 707, 786, 889; — *Ferland*, t. II, p. 100; — *Gosselin*, t. II, chap. X, p. 133.

2. *Lettres de Colbert*, t. III, 2^e part., p. 587; — *Faillon*, t. III, p. 492; — Archives de la marine, Lettre de M. de Frontenac à Colbert : « Les Jésuites avaient coutume de passer et de repasser dans ces différents pays sans prendre aucuns passe-ports ni congés. J'ai fait connaître *adroitement* et civilement au P. Supérieur que cela n'était pas dans l'ordre » (2 nov. 1672); — *Mémoire* de M. d'Urfé, supérieur, à Colbert : « J'ai bien droit de me plaindre et en toute justice, de la rigueur avec laquelle M. de Frontenac exige que nous prenions des passe-ports pour aller administrer les sacrements hors de notre propre résidence. Les malades meurent ainsi abandonnés.... De Kenté, où est notre résidence, nous n'oserions pas aller au village le plus proche de nous, non pas même pour y secourir un Français, ou pour y assister un pauvre sauvage agonisant, y baptiser un enfant qui se meurt, sans en avoir reçu auparavant la permission de Québec..... » (Cité par *Faillon*, t. III, p. 493.)

3. *Faillon*, t. III, p. 494.

4. *Lettres de Colbert*, t. III, 2^e part., p. 587.

des travaux. Ces corvées onéreuses soulevèrent des murmures et des réclamations ¹.

Nous ne signalons que les principaux actes de despotisme des trois premières années de son gouvernement, car il se passa peu de jours qui ne fussent marqués par des décisions arbitraires ou des coups de vigueur. « On se plaignait, dit l'historien de la Nouvelle-France, qu'il tenait tout le monde sous le joug, qu'on ne voyait que sergents en campagne, et que depuis six ou sept mois il y avait eu plus de procès au Canada qu'on n'y en avait vu depuis soixante ans..... Tous ses coups de vigueur ne furent pas répréhensibles quant au fond ; mais lors même qu'il usait le plus à propos de sévérité, il le faisait avec un air de violence et des manières si hautaines, qu'il diminuait beaucoup le tort des coupables, en rendant le châtement odieux ². »

C'est ce qui lui arriva avec le gouverneur de Montréal, François Perrot, et avec l'abbé de Fénélon, prêtre de Saint-Sulpice. Aucun évènement ne fit alors plus de bruit dans la colonie et ne partagea davantage les esprits. Le caractère du comte de Frontenac s'y révèle dans toute l'impétuosité de sa violence et l'opiniâtreté d'une énergie qui ne recule devant aucun moyen pour affirmer son autorité et faire plier ses adversaires.

Perrot, nommé gouverneur de Montréal le 13 juin 1669 ³,

1. *Faillon, ibid.*, pp. 471 et 472. — Cet historien dit avoir puisé ses renseignements aux « Archives de la marine : 7 mai 1674, Déclaration de M. Migeon ; — 13 mai, Déclaration de Claude Bracour. »

2. *Charlevoix*, t. I, p. 431.

3. Marie-François Perrot avait épousé Madeleine de Laguide, nièce de Talon. Celui-ci le fit nommer gouverneur par M. de Bretonvilliers, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice à Paris. M. de Bretonvilliers lui ayant donné une commission qui le plaçait sous la dépen-

profita de sa situation pour trafiquer avec les sauvages, non pas directement, mais par le moyen de ses agents et des coureurs de bois ¹. Le lieutenant de Brucy était son principal agent d'affaires, il partageait les bénéfices. Sous M. de Courcelles et l'intendant Talon, son oncle, ce commerce illicite passa inaperçu; du moins l'autorité ferma les yeux et laissa faire. Perrot, qui était uniquement chargé du gouvernement de l'île de Montréal, s'attribua encore le droit d'administrer la justice et de régler de son chef les différends des particuliers. Des remontrances lui ayant été faites, au nom des citoyens les plus influents de Villemarie, par M. Migeon, juge d'office, et par M. Dollier, supérieur des Sulpiciens, il y répondit en mettant le premier en prison et en traitant le second fort lestement ².

Le comte de Frontenac n'était pas homme à tolérer les abus de pouvoir et le trafic des pelleteries chez le gouverneur de Montréal, bien qu'il se rendit coupable lui-même des mêmes fautes ³. Il parle de sévir et envoie le lieutenant

dance des Sulpiciens, seigneurs de l'île de Montréal, Perrot obtint, le 14 mars 1671, une commission royale par laquelle il relève également du roi.

1. *Faillon*, t. III, p. 475.

2. *Ibid.*

3. *Faillon*, t. III, p. 474, dit : « Ce que nous avons dit pourrait faire soupçonner M. de Frontenac de n'avoir favorisé le sieur de la Salle que parce qu'il était assuré de partager avec lui les bénéfices de son trafic avec les sauvages..... Ce qui donne une nouvelle couleur de vraisemblance à cette conjecture, c'est que quelques-uns lui reprochaient d'inquiéter au contraire et de troubler dans leur commerce ceux des colons qui refusaient de le mettre en part de leurs gains. » La déclaration de M. Migeon, 7 mai 1674, conservée au ministère de la marine, confirme cette conjecture. *Faillon* ajoute dans la *Note*, p. 475 : « On peut penser avec quelque fondement que M. de Frontenac ne craignait pas de rendre suspectes de commerce les personnes les plus recommandables (*les Jésuites*, par exemple, même le *clergé*), pour écarter plus sûrement, par ce zèle apparent,

de ses gardes, Bizard, avec mission de s'emparer de quelques officiers de Montréal engagés dans le commerce et de les conduire prisonniers à Québec. Bizard exécute l'ordre de son chef : sans prévenir Perrot, il arrête un certain Carion, associé de commerce. Perrot, mécontent de n'avoir pas été prévenu, plus mécontent encore de voir son ami Carion arrêté, entre dans une violente colère et met Bizard sous la garde d'un sergent et d'un soldat. Il traite de même Jacques Le Ber, qui a signé le procès-verbal de l'arrestation de Bizard, dressé par ce dernier ¹.

L'affaire, s'envenimant peu à peu, ne tarda pas à prendre une tournure tragique. Frontenac, exaspéré par ce qui vient de se passer, dissimule sa grande irritation, et fait savoir à l'abbé de Fénelon, prêtre de Saint-Sulpice, ami de Perrot, qu'il désire terminer à l'amiable le différend survenu entre le gouverneur général et son subordonné ; en conséquence, il l'invite à se rendre avec Perrot à Québec, où la réconciliation se fera facilement ². Le 28 janvier 1674, le gouverneur de Montréal et l'abbé de Fénelon arrivent à Québec, l'un et l'autre pleins de confiance. Le lendemain, Perrot est saisi et enfermé au château Saint-Louis ; il y resta près de dix mois, jusqu'au jour où, sur ses vives instances, on le conduisit en France pour y être jugé par le Roi ³.

les soupçons auxquels sa conduite pouvait donner lieu. » Nous verrons dans la suite que l'intendant Duchesneau l'accusa hautement auprès du roi de faire le commerce, et de favoriser dans ce but les coureurs de bois.

1. *Faillon*, t. III, pp. 475-478. — Cavelier de la Salle avait aussi signé le procès-verbal ; mais craignant d'être saisi à son tour, il s'échappa pendant la nuit et se rendit à Québec, où il apprit au gouverneur tout ce qui s'était passé. La prudence normande ne se reconnaît-elle pas là ?

2. *Ibid.*, pp. 478, 479 ; — *Ferland*, t. II, p. 97.

3. *Ibid.*, pp. 479, 483 et 486 ; — Belmont dit, dans son *Mémoire de la guerre des Iroquois*, que Perrot fut pris par adresse et tenu un

Montréal ne pouvait rester sans gouverneur. Frontenac confie de sa propre autorité le gouvernement de l'île à un de ses amis dévoués, M. de la Nauguère, enseigne d'une compagnie d'infanterie¹. C'était une atteinte aux droits des Sulpiciens, auxquels il appartenait par lettres patentes du Roi de 1644 « de commettre tel capitaine ou gouverneur particulier qu'ils voudraient nommer ». Ils protestèrent, ou plutôt ils se contentèrent par prudence de réserver leurs droits. Frontenac maintient la Nauguère en fonction ; et, afin d'être le seul maître à Montréal, il confie la place de juge à un autre de ses amis, Gilles de Boisvinet, autrefois avocat au Parlement de Paris².

A Québec, comme à Montréal, on sentait qu'on avait affaire à un homme d'autorité et d'énergie, capable de tout briser pour arriver à ses fins ; on courba la tête et on se tut sous sa main de fer. Même les membres du conseil souverain prirent fait et cause pour le gouverneur général contre le prisonnier de Saint-Louis, personnage du reste fort peu intéressant.

L'abbé de Fénelon, peiné d'avoir conduit, contre son attente, François Perrot dans un guet-apens, se croit obligé de solliciter sa grâce. Pour toute réponse, Frontenac l'accuse d'avoir voulu corrompre ses gardes pour faciliter l'évasion du prisonnier, et il écrit au supérieur des Sulpiciens de Montréal que l'abbé s'était livré à son égard à *des emportements indignes d'un homme de son caractère et de*

an en prison. — *Garneau* (T. I, p. 213) prétend qu'il resta plus d'un an prisonnier. — Cf. *Ferland*, t. II, p. 97.

1. Les lettres de commission données à de la Nauguère par M. de Frontenac sont du 10 fév. 1674. (Archives du séminaire de Villemarie, 10 fév. 1674. Greffe de la justice de Villemarie.) Le texte de la commission est cité par *Faillon*, t. III, pp. 482 et 483.

2. *Faillon*, t. III, pp. 484 et 485.

sa naissance¹. Il n'y avait, paraît-il, rien de vrai dans ces accusations : si l'on s'en rapporte au récit de l'abbé Faillon, les inventions calomnieuses coûtaient peu au gouverneur général, quand il s'agissait de se justifier.

M. de Fénelon revient à Montréal au commencement de février, et tout rentre dans le silence jusqu'à Pâques. Le jour de Pâques, l'abbé monte en chaire à la grand'messe, et, dans son sermon sur la Résurrection du Christ, il s'étend sur les devoirs de chacun dans les divers états de la société².

Robert Cavelier de la Salle se trouvait parmi les auditeurs³. Il vivait en froid avec les Sulpiciens depuis la fameuse expédition de 1669 avec MM. Dollier et de Gallinée ; en revanche, il s'était fait l'humble serviteur et l'ami dévoué du comte de Frontenac. Il ne permettait pas qu'on l'attaquât en sa présence, et il disait « ouvertement qu'il fallait se méfier de lui, parce qu'étant à M. de Frontenac, il ne manquerait pas de l'informer de tout ce qui pourrait intéresser sa personne⁴ ».

Ce rôle de rapporteur que s'attribuait La Salle, est-il digne d'un esprit élevé ? La Salle ne descend-il pas au métier de policier ? Quoiqu'il en soit, il croit voir une censure de la conduite du gouverneur général dans ces paroles du prédicateur : « Celui qui est nanti de l'autorité ne doit pas inquiéter les peuples qui dépendent de lui..... Il ne doit point fouler le peuple ni le vexer par des corvées extraordinaires qui ne servent qu'à ses intérêts.....

1. *Faillon*, t. III, p. 480-481.

2. *Ibid.*, p. 498.

3. *Faillon*, t. III, p. 496 ; — *Ferland*, t. II, p. 98.

4. *Ibid.*, p. 493. — Faillon cite ici la déclaration de M. Rémy, 16 mai 1674, qui se trouverait aux Archives de la marine. — Inutile de faire remarquer l'attitude peu honorable de Cavelier.

Il ne faut pas qu'il se fasse des créatures qui le louent partout, ni qu'il opprime sous des prétextes recherchés des personnes qui servent les mêmes princes, lorsqu'elles s'opposent à ses entreprises ¹. . . . » D'après ces paroles, au dire de Cavelier de la Salle, M. de Fénelon aurait accusé de despotisme M. de Frontenac, il aurait blâmé l'arrestation de Perrot et les corvées imposées aux habitants de Montréal pour la construction du fort de Catarakoui. Il informe de tout son protecteur, à sa manière bien entendu ².

M. de Fénelon a-t-il censuré réellement le gouverneur de Québec? Eu égard aux circonstances, on peut le supposer, et les Sulpiciens le jugèrent ainsi ³. En eut-il l'intention? Lui-même le nia sur son honneur d'honnête homme et de prêtre. « J'ai parlé, dit-il, d'une manière générale, à tous ceux qui sont revêtus de l'autorité dans ce pays; si le gouverneur eût été présent, je serais entré dans les mêmes détails. Ceux qui ont appliqué mes paroles à M. de Frontenac lui ont fait plus d'injure que moi ⁴. »

Comme il fallait s'y attendre, le susceptible gouverneur s'emporte au reçu de la lettre de Cavelier, et demande l'expulsion de l'abbé de sa communauté, avant même de l'avoir entendu ⁵. Pour ne pas compromettre ses confrères pris de peur, M. de Fénelon se retire de sa propre volonté ⁶.

Le gouverneur exige de plus une copie collationnée du sermon. L'abbé refuse. « J'ai prononcé mon discours devant

1. *Ferland*, t. II, p. 98.

2. *Faillon*, ch. IV, p. 495, *passim*, pp. 501, 502.

3. *Faillon*, p. 499.

4. *Ibid.*, p. 500.

5. *Ibid.*, p. 502.

6. *Ibid.*, p. 503.

deux cents personnes, répond-il ; qu'on les interroge, si l'on veut. Quant à moi, si je suis innocent, on n'a rien à me demander ; si je suis coupable, ce que je nie formellement, on n'a pas droit de prétendre que je travaille à ma condamnation ¹. »

Battu de ce côté, le gouverneur veut obtenir des Sulpiciens des armes contre leur ancien confrère et leur envoie un questionnaire à signer. Cette demande était de mauvais goût ; ils refusent de déposer contre l'abbé ².

Une dernière ressource lui restait. Il cite M. de Fénelon à comparaître devant le conseil supérieur, pour s'y justifier du crime de rébellion et de provocation à la sédition ³. M. de Fénelon avait du caractère, une noble fierté d'âme. Il refuse au sein du conseil de répondre en accusé ⁴ ; il récuse le gouverneur, qui étant partie, se constitue juge ; il récuse également les conseillers dont les uns sont

1. *Ferland*, t. II, p. 98 ; — Archives de la marine.

2. *Faillon*, p. 303.

3. M. d'Urfé écrit dans son *Mémoire* à Colbert (*Lettres de M. Tronson*, t. I) : « L'esprit de M. de Frontenac était extrêmement aigri contre l'abbé de Fénelon. Il l'avait exilé de Québec, fait renvoyer du séminaire de Montréal, et décrié dans tout le pays, le faisant passer par ses discours et ses lettres, pour un homme de cabale, de sédition et de monopole. Il l'avait réduit à une extrémité si grande qu'à peine M. de Fénelon pouvait-il trouver un seul habitant dans toute l'île de Montréal qui voulût lui donner le couvert, attendu l'animosité de M. de Frontenac contre lui. » Cité par M. Faillon, t. III, p. 309.

4. M. de Fénelon voulant protester contre la juridiction du conseil, dès son entrée dans la salle, s'approcha d'un siège comme pour s'asseoir. M. de Frontenac, qui comprit les conséquences de cette action significative, prit aussitôt la parole et lui dit qu'il devait rester debout pour entendre dans cette posture ce que le conseil avait à lui demander ; et, de son côté, M. de Fénelon, s'asseyant, lui répondit qu'il ne voulait pas déroger aux privilèges que les rois donnaient aux ecclésiastiques de parler assis et couverts..... Il refusa de prendre l'attitude des criminels..... » (*Faillon*, t. III, pp. 313-316.)

les amis du comte et les autres ses obligés ¹ ; il en appelle à la cour ecclésiastique, qui seule a le droit de prononcer sur cette affaire. La prison, les menaces, rien ne peut l'ébranler ; et le gouverneur, qui ne voulait pas le faire juger par le tribunal ecclésiastique ², renvoie l'affaire au roi et l'embarque avec Perrot pour la France vers la fin de l'automne 1674.

Il écrivait en même temps à Colbert cette lettre, chef-d'œuvre d'habileté et d'hypocrisie : « Je fais repasser M. Perrot en France, avec M. l'abbé de Fénelon, afin que vous jugiez de leur conduite. Pour moi, je sou mets la mienne à tout ce qu'il plaira à Sa Majesté de m'imposer ; et si j'ai manqué, je suis prêt de subir toutes les corrections qui lui plairont. Un gouverneur serait ici bien à plaindre s'il n'était pas appuyé, n'ayant personne en qui il puisse se fier, étant même obligé de se défier de tout le monde ; et quand il commettrait quelque faute, elle serait assurément bien pardonnable, puisqu'il n'y a point de panneaux qu'on ne lui tende, et qu'après en avoir évité cent, il serait bien difficile qu'il ne donne dans quelqu'un. L'éloignement même où il est de la cour, et l'impossibilité de recevoir de nouveaux ordres qu'après un fort long espace de temps, fait que ses fautes ne sauraient jamais être courtes. Ainsi, Monseigneur, j'espère que, quand il me serait arrivé de faire quelque fausse démarche qui pourrait déplaire à Sa Majesté, elle aura assez de bonté pour y compatir, et, pour croire que ç'aurait été plutôt par un excès de zèle à faire mon devoir et à accomplir ses intentions, que par aucun autre motif ³. »

1. Ces conseillers étaient de Tilly, d'Amours, Dupont, de Peyras, de Vitré.

2. *Faillon*, ch. V, pp. 514 et suiv. ; — *Ferland*, pp. 98 et suiv.

3. Frontenac à Colbert, 14 novembre 1674 (Archives de la marine). — Lettre citée par M. Faillon, t. III, pp. 524 et 525.

Tous ces coups d'autorité que nous avons signalés pendant les trois premières années du gouvernement du comte de Frontenac, n'eurent pas le don de plaire au Roi ni au ministre de la marine. Ils semblèrent, les uns excessifs, les autres arbitraires ; encore n'avons-nous indiqué que les principaux. Malgré tout, il ne fut pas un seul instant question de rappeler l'autoritaire gouverneur. On pensait avec raison que le bien déjà fait par lui dans la colonie, où il avait établi plus d'ordre et où il maintenait la paix, devait attirer l'indulgence sur ses incartades. Et puis, les sauvages l'estimaient et le craignaient, les soldats français avaient confiance dans la décision de son caractère et la fermeté de son courage ; s'il s'était créé des ennemis, il avait aussi de chauds partisans. Les créatures ne lui manquaient pas non plus. En outre, de puissants protecteurs le soutenaient à la cour, où M^{me} de Frontenac, la *Divine*, comptait plus d'un ami dévoué ; elle était même parvenue, en 1672, à faire écarter la candidature du gendre de la marquise de Sévigné, M. de Grignan, qui sollicitait le poste envié de gouverneur de Québec. Enfin, le ministre de la marine, qui tenait par dessus tout à soumettre dans la Nouvelle-France le *spirituel au temporel*, n'était pas fâché de voir à la tête de ce pays un homme de la trempe du comte de Frontenac, jaloux à l'excès de son autorité. Peut-être aussi ne connaissait-il pas bien alors la vérité sur son subordonné ; car ce gascon avait un talent merveilleux, dans ses lettres pleines de bonhomie mais dénuées de franchise, pour mettre le bon droit de son côté et à graver les fautes de ses adversaires¹. Il y aurait une étude curieuse à faire sur Frontenac avec sa correspondance.

1. Voir principalement les lettres citées sur l'affaire *Perrot-Fénelon*, par M. Faillon, pp. 486-488, 523-524.

Le roi et le ministre se bornèrent donc à adresser au gouverneur des remontrances et des conseils.

Le 13 mai 1673, Colbert lui écrit : « Sa Majesté m'a ordonné de vous expliquer, en particulier, qu'il est absolument nécessaire pour le bien de son service..., d'adoucir votre conduite, et de ne pas relever avec trop de sévérité les fautes qui pourraient être commises, soit contre son service, soit contre le respect qui est dû à votre personne et à votre caractère ¹. »

La même année, 22 avril, il avait écrit : « Vous ne devez user qu'avec beaucoup de tempérament et de douceur du pouvoir que je vous donne, plus particulièrement à l'égard des ecclésiastiques, qu'il est de votre devoir de maintenir dans toutes leurs fonctions en paix et concorde, sans leur donner aucun trouble ². »

Des conseils, le ministre passe aux représentations.

Il dit au gouverneur, dans une lettre du 13 juin 1673 : « L'assemblée et la division que vous avez faite de tous les habitants en trois ordres ou estats pour leur faire prêter le serment de fidélité pouvait produire un bon effet en ce moment là ; mais... vous ne devez donner que très rarement et, pour mieux dire, jamais cette forme au corps des habitants dudit pays ³.... » Il dit ailleurs : « Concernant les règlements de police que vous avez faits et l'établissement des échevins de la ville de Québec auxquels vous avez donné le pouvoir de juger de la police ⁴, Sa Majesté m'ordonne de vous dire que vous avez en cela passé les bornes du pouvoir qu'elle vous a donné, d'autant que ce règlement de police devait être fait par le conseil souve-

1. *Lettres de Colbert*, t. III, 2^e part., p. 590.

2. *Ibid.*, p. 583.

3. *Lettres de Colbert*, t. III, 2^e p., p. 538.

4. Voir ce que nous avons dit plus haut du *règlement de Police*.

rain, auquel vous devez présider, et non par vous seul. A l'égard du pouvoir de juger que vous avez donné aux échevins, la police appartient de droit au premier juge qui est établi par la Compagnie, et vous n'avez pas pu lui ôter une partie de sa juridiction qu'il tient du Roy, en conséquence du pouvoir que Sa Majesté a donné à leur Compagnie, et la donner à un autre juge que vous avez établi sans aucune autorité ¹. »

Le 22 avril 1675, Colbert écrit encore au gouverneur : « On dit ici que vous n'avez pas voulu permettre que le grand vicaire de l'évêque de Pétrée prit sa séance suivant le règlement du conseil souverain du mois d'avril 1663... Vous devez faire exécuter le règlement du conseil, tant à l'égard de l'évêque que de son grand-vicaire ; laisser à tous les ecclésiastiques la liberté d'aller et venir par tout le Canada, sans les obliger de prendre aucun passe-port, et en même temps leur donner une entière liberté pour leurs lettres, les laissant dans leur séjour ordinaire sans les obliger de venir à Québec, que pour des raisons indispensables, qui doivent estre fort rares ². »

Le ministre nomme ensuite procureur général M. d'Auteuil, et rétablit, de sa propre autorité, « le sieur de Villeray en sa charge de premier conseiller du conseil souverain, » d'où le comte de Frontenac l'avait renvoyé ³. Il lui rend aussi la *recette* qu'il avait reçue de la Compagnie des Indes et que le gouverneur lui avait enlevée à cause de son amitié pour les Jésuites ⁴.

1. *Lettres de Colbert*, t. III, 2^e p., p. 576. — Lettre de Colbert au comte de Frontenac, Paris, 17 mai 1674.

2. *Lettres de Colbert*, t. III, 2^e part., pp. 587 et 588.

3. *Ibid.*, p. 580.

4. *Ibid.*, p. 580 : « Puisque la Compagnie (des Indes) avait donné audit de Villeray la commission de recevoir les droits de 10 0/0, vous ne pouviez et ne deviez pas donner cette recette à un autre,

Sur l'affaire de Perrot et de Fénelon, Louis XIV n'est pas moins net et expressif que son ministre : « J'ai blâmé, dit-il, l'action de l'abbé de Fénelon (le discours prononcé le jour de Pâques), et je lui ai ordonné de ne plus retourner au Canada, mais je dois vous dire qu'il était difficile d'instruire une procédure criminelle contre luy, ni d'obliger les prêtres du séminaire de Saint-Sulpice qui sont à Montréal de déposer aussi contre luy ; il fallait le remettre entre les mains de son évêque ou du grand vicaire pour le punir par les peines ecclésiastiques, ou l'arrêter et le faire ensuite repasser en France par le premier vaisseau.... *Quant au sieur Perrot*, pour le punir¹, je l'ai fait mettre à la Bas-

sous le prétexte qu'il est attaché aux Jésuites. » — A propos de la nomination de MM. d'Auteuil et de Villeray, ses ennemis personnels, M. de Frontenac écrivit au ministre, le 14 novembre 1674 : « Si je suis si malheureux que vous n'avez pas de créance à ce que je vous écris, il vaudrait autant avoir mis dans le conseil le P. supérieur des PP. Jésuites que les sieurs de Villeray et d'Auteuil. » (Arch. des colonies, *Canada*, carton de la Nouvelle-France, n° 11.)

M. de Villeray avait été déjà exclu du conseil en 1670 par M. de Courcelles, d'après ce que nous lisons dans un *Mémoire* de l'intendant Patoulet à Colbert, 25 janvier 1672 : « M. de Courcelles, en 1670, estima, dit-il, devoir congédier le conseil formé par M. de Tracy, lui et M. Talon, pour en exclure M. de Villeray, soupçonné par lui d'avoir de trop fortes liaisons avec M. l'évêque de Pétrée et les Jésuites. Et comme il n'a peut-être pas fait réflexion que Sa Majesté ne lui a pas confié ce pouvoir.... il serait bon de faire rentrer au conseil le sieur de Villeray, seul homme capable de judicature. » (Arch. des colonies, *Canada*, carton de la Nouvelle-France, n° 1.) Villeray rentra, en effet, au conseil ; mais il en fut de nouveau renvoyé par M. de Frontenac, qui écrivait au ministre, le 2 novembre 1672 : « M. de Villeray est un des membres du conseil qui, sans porter l'habit de Jésuite, ne laisse pas d'en avoir fait les vœux. » Dans cette même lettre, il se plaint « de l'ascendant que les Jésuites ont sur quelques membres du conseil » ; il nomme entre autres M. de Villeray.

1. « De l'action qu'il a faite d'avoir donné un sergent et un soldat à l'officier de vos gardes (Bizard) que vous aviez envoyé à Montréal.... » (*Lettres de Colbert*, t. III, 2^e part., p. 586.)

tille... ; mais pour vous instruire de mes sentiments, après avoir donné cette satisfaction à mon autorité, qui a été violée en votre personne, je vous dirai que sans une nécessité absolue, vous ne devez point faire exécuter vos ordres dans l'estendue d'un gouvernement particulier sans en avoir donné part au gouverneur ; et la punition de dix mois de prison que vous lui avez fait souffrir m'a paru assez grande pour la faute qu'il avait faite..... Aussi, après l'avoir laissé quelques jours à la Bastille, je le renverray en son gouvernement ¹. »

Cependant ni les conseils de modération, ni les remontrances, ni les blâmes ne parurent devoir suffire pour maintenir le comte de Frontenac dans le calme et l'impartialité qui conviennent à un gouverneur. Son caractère hautain et dominateur faisait craindre qu'il ne se portât de nouveau à de criants abus de pouvoir, si l'on ne donnait au plus tôt un contre-poids à son autorité. Une circonstance favorable permit de le faire.

Nous avons dit plus haut que le ministre de la marine, en arrivant au pouvoir, avait supprimé la Compagnie des Cent-Associés fondée par Richelieu ; et il avait partagé notre domaine colonial entre deux grandes Compagnies, celle des *Indes orientales* et celle des *Indes occidentales*. La première avait le monopole du commerce au Sénégal, à la côte de Guinée, à Madagascar, à Bourbon et dans l'Inde, la seconde exploitait le Canada, l'Acadie, la Guyane et les Antilles.

Colbert ne négligea rien pour assurer leur succès. L'une

1. Lettre de Louis XIV au comte de Frontenac ; Versailles, 22 avril 1673. (*Lettres de Colbert*, t. III, 2^e part., p. 385.) — Perrot dut, croyons-nous, son retour à Montréal à l'intervention de son oncle, l'intendant Talon. Il devint en 1684 gouverneur de l'Acadie et alla définitivement se faire tuer à la Martinique.

et l'autre disposaient de capitaux considérables ; le roi et les courtisans figuraient en tête des listes de souscriptions, et des arrêts du conseil leur accordèrent le monopole exclusif du commerce, des primes de sortie, des exemptions de droits et autres faveurs exceptionnelles. Mais le plan du ministre souleva au Canada de violentes et très justes protestations. Colbert d'abord n'en persista pas moins ; puis, reconnaissant la légitimité des réclamations des colons canadiens, il révoqua en 1674 le privilège de la Compagnie des Indes occidentales¹, et ainsi, toutes les possessions de l'Amérique, le Canada, l'Acadie, la Guyane et les Antilles, devinrent des *Colonies royales*, administrées par des fonctionnaires royaux, délivrées du monopole et placées sous un régime libéral.

Cet événement fut le point de départ de plusieurs réformes dans le domaine colonial de l'Amérique du Nord : la liberté de culture, de commerce et d'industrie est proclamée, sauf pour les étrangers : la prévôté de Québec est supprimée ; le conseil est chargé de rendre la justice en première instance ; le roi pourvoit à la subsistance des curés et autres ecclésiastiques, il subvient aux dépenses du culte divin.

Toutefois, un des actes les plus importants de Colbert, après la révocation de la Compagnie des Indes occidentales, fut la confirmation par lettres patentes, avec quelques mesures nouvelles d'une haute gravité, du conseil souverain de 1663. Le nombre des conseillers est porté à sept au lieu de cinq ; ils sont *inamovibles* et *nommés directement par le roi*². Le gouverneur préside le conseil, auquel il

1. *Edits et ordonnances*, t. I, p. 74.

2. Archives de la marine, *Canada*, t. II, 25 avril 1673 : — Registre des Dépêches, 1674-1675, fol. 21, 20 mai 1675. — Les sept conseillers élus furent : de Villeray, Ch. Le Gardeur de Tilly, d'Amours, N. Dupont, Chartier de Lotbinière, de Peyras et Denys.

n'assiste que pour donner son avis. Le président effectif, c'est l'intendant, qui règle les discussions, prend les voix des conseillers et proclame le résultat des délibérations ; il n'occupe cependant que la troisième place. La seconde place revient de droit à l'évêque, et, en son absence, au grand vicaire ; « il doit toujours se rencontrer au conseil quelqu'un des membres qui soit dans l'état ecclésiastique. » L'intendant est chargé spécialement de la justice, de la police et des finances ; il doit « tenir la main à ce que les juges inférieurs et les autres officiers de justice soient maintenus et protégés dans leurs fonctions, à ce que le conseil souverain juge toutes les matières civiles et criminelles conformément aux édits et ordonnances du Roi et à la coutume de Paris ; faire avec le concours des conseillers, les règlements nécessaires pour la police générale du pays, pour les foires et les marchés, pour l'achat et la vente des denrées et des marchandises ». L'intendant a encore le pouvoir de juger seul et souverainement en matière civile ; il a la direction du maniement et de la distribution des deniers, vivres, munitions et fortifications appartenant à l'État ¹.

Ce nouveau règlement du conseil souverain était évidemment dirigé contre le gouverneur de Québec : il limitait ses attributions et diminuait du même coup son autorité. Des historiens ont voulu voir dans la part de pouvoir accordée à l'intendant autre chose qu'un contre-poids ; ils ont signalé en sa personne une sorte de rival du gouverneur, un obstacle matériel, un censeur ; ils ont écrit que ce dualisme dans l'exercice du pouvoir fut une faute de

1. *Ferland*, t. II, pp. 100 et 101 ; — *Faillon*, t. III, pp. 556-558 ; — *Complément des ordonnances*, Québec, 1856, pp. 42 et 43 ; — *Edits et ordonnances*, Québec, 1854, pp. 83 et 84 ; — *Jugements et délibérations*, t. I, pp. 988-993.

premier ordre, et que la lutte en permanence entre les deux dignitaires les plus élevés de la Nouvelle-France retarda de beaucoup les progrès du pays¹. Ces appréciations, il faut le reconnaître, ont un fond de vérité ; mais, dès lors que le comte de Frontenac était maintenu dans sa charge, les modifications introduites dans le conseil et la commission donnée à l'intendant ne pouvaient qu'être utiles au bien de la colonie. Si elles n'obtinrent pas tout le résultat que le ministre en attendait, a-t-on le droit d'en rejeter la faute sur l'institution elle-même, et sur elle seulement ?

Ce fut M. Duchesneau², président des trésoriers de la généralité de Tours, qui fut chargé de porter au gouverneur le nouveau règlement du conseil, et de veiller, en qualité d'intendant, à son exécution. Il arriva à Québec au commencement de septembre 1675, en compagnie de Mgr de Laval et de quelques ecclésiastiques. Monseigneur, absent depuis quatre ans, rentrait dans sa ville épiscopale avec le titre d'évêque de Québec et de suffragant immédiat du Saint-Siège. Clément X, après de nombreux pourparlers avec la cour de France, avait définitivement érigé, le 1^{er} octobre 1674, la petite ville de Québec en siège épiscopal.

Intègre, tout d'une pièce, à cheval sur ses droits, bon administrateur, Jacques Duchesneau ne connaissait que la ligne droite. De son côté, le comte de Frontenac prétendait bien garder la première place et le faire sentir. Un conflit devait inévitablement éclater entre ces deux hommes, d'un caractère si différent, si peu faits pour s'entendre. Il

1. *B. Sulte*, t. V, p. 47.

2. D'après les *Documents et délibérations* du conseil souverain, t. I, p. 989, Duchesneau fit pour la première fois les *fonctions de président* le 23 sept. 1675.

commença dès les premières séances du conseil souverain, où le gouverneur, désigné comme président, voulut en exercer les fonctions, ainsi qu'il le faisait depuis trois ans : il ne pouvait se résoudre à y assister uniquement pour donner son avis. L'intendant, quoique à la troisième place, agissait en véritable président, puisqu'il en avait les attributions, l'édit de 1675 le chargeant de diriger les délibérations, de demander les avis, de recueillir les suffrages et de prononcer les arrêts.

Plus de dix séances du conseil se passèrent dans les plus vives discussions à ce sujet¹, le comte de Frontenac se livrant parfois à des emportements et à des grossièretés de langage, qui ne lui donnèrent pas le beau rôle. Un jour, il se mit en travers de la porte, pour empêcher l'intendant Duchesneau de sortir de la salle². En dehors du conseil, les conflits ne furent ni moins vifs, ni moins fréquents ; ils avaient lieu à propos de tout, même de questions de préséance, *des honneurs*, par exemple, à *recevoir dans les églises*³. Aucune union, pas d'entente dans l'administration de la justice, de la police et des finances ; chacun tirait de son côté. M. de Frontenac travaillait par tous les moyens à contrecarrer l'action de l'intendant, du moins ne facilitait-il pas sa tâche laborieuse. Colbert, renseigné par l'un et par l'autre, avait beaucoup de peine à voir clair dans la situation ; il donnait des conseils, il traçait à chacun, du mieux qu'il pouvait, la ligne de conduite à suivre ; le Roi aussi intervenait. Hélas ! qu'obtenir d'un gouverneur, qui ne craignait pas de répéter « qu'il pouvait faire tout ce qu'il voudrait, sauf à en répondre de sa tête⁴? »

1. Voir les procès-verbaux des registres imprimés du conseil.

2. *Gosselin*, t. II, p. 165.

3. *B. Sulte*, t. V, p. 47.

4. *Gosselin*, t. II, p. 168.

Le 10 mai 1677, le ministre lui écrit : « Sa Majesté voulant que l'intendant prenne soin de tout ce qui regarde la justice, la police et les finances, veut qu'il agisse en cela de concert avec vous et qu'il vous communique toutes ses pensées ; mais elle veut aussi que vous concouriez, avec l'autorité qu'elle vous donne, sur tout ce qui concerne ces trois points, et que tous ses sujets du Canada, soit ecclésiastiques ou autres, connaissent toujours qu'il n'y a qu'une seule volonté entre vous et une union entière et parfaite, pour faire réussir, chacun dans vos fonctions, tout ce que vous estimez nécessaire pour le service du Roy, le bien des peuples et l'augmentation de la colonie..... Sur ces trois points vous ne devez faire autre qu'ayder et appuyer l'intendant de votre autorité en tout ce qu'il estimera nécessaire et à propos de faire ¹. »

Le ministre écrivait vers la même époque ² à l'intendant : « Quoique Sa Majesté croye que vous avez apporté de votre part toutes les facilités pour vivre en bonne intelligence avec M. le comte de Frontenac, néanmoins elle m'a ordonné de vous dire que vous devez avoir de la déférence pour lui et agir en toutes choses de concert avec lui... Pour éviter tous les petits sujets de plainte que M. de Frontenac pourrait avoir, Sa Majesté m'ordonne de vous expliquer bien clairement qu'elle ne veut pas que vous vous mesliez de tout ce qui regarde la guerre et le commandement des habitants..... »

Le 1^{er} mai, Colbert revient sur l'accord qui doit régner entre le gouverneur et l'intendant ³ ; il veut que dans les cérémonies publiques l'intendant ne se mette pas sur le pied d'égalité avec le gouverneur, et qu'il *vive avec lui* avec

1. *Lettres de Colbert*, t. III, 2^e part., p. 622.

2. 28 avril 1677 (*ibid.*, p. 614).

3. *Lettres de Colbert*, t. III, 2^e part., p. 619.

toute la déférence qui lui est due et qui ne lui est pas rendue ¹. Ces observations pressantes et multipliées finirent par amener une paix de quelques mois, apparente seulement ; comme nous le verrons, la guerre qui la suivit fut irréconciliable.

Cependant il est temps de revenir sur nos pas.

Après ce que nous avons dit du comte de Frontenac, de son tempérament despotique qui mettait sans scrupule la puissance de l'autorité au service de ses préjugés ou de ses caprices ², de son caractère violent, capable de sacrifier à des haines personnelles ³ le repos et l'honneur de ses adversaires, les droits de la justice et le respect des lois, le lecteur comprendra mieux les événements qui vont suivre.

Ce gouverneur était arrivé à Québec plein de préjugés et de préventions contre le clergé canadien-français. Il croyait surtout que les ecclésiastiques étendaient leur autorité sur le temporel ; il feignait du moins de le croire, car si ces derniers gouvernaient avec autorité les consciences de la grande majorité des colons, si les décisions de l'Église étaient acceptées avec respect et soumission de la plupart des fidèles, la puissance du clergé ne dépassait pas cette limite de ses droits, quoiqu'en aient dit certains brouillons, intéressés à le décrier. Cette influence blessait l'amour-propre du haut et puissant seigneur, qui ne pouvait tolérer auprès de lui une puissance rivale, encore moins supérieure, fût-elle de l'ordre spirituel. Il résolut donc, dès les premiers jours de son gouvernement, ainsi que le prouve sa correspondance, de la soumettre ou de la briser. Pour cela, il lui fallait un point d'appui. Il le prit, d'après

1. *Lettres de Colbert*, t. III, 2^e part., p. 632. — Lettre de Colbert à M. Duchesneau, Paris, 15 mai 1678.

2. Gauthier, *Histoire du Canada*.

3. *Ibid.*

les conseils de Colbert, chez les Sulpiciens de Montréal et les Récollets de Québec¹.

Les premiers, dont nous avons raconté les pénibles démêlés avec Mgr de Laval, n'avaient pas encore fait alors (1672) leur complète soumission à l'évêque. M. Gosselin en donne la raison : « Tant que Mgr, dit-il, ne fut que Vicaire apostolique et que les Sulpiciens purent conserver l'espoir de voir arriver M. de Queylus ou un des leurs au siège épiscopal du Canada, leurs aspirations et leurs projets revêtirent une certaine teinte d'indépendance : ils paraissaient s'appliquer plutôt à regarder le présent comme provisoire qu'à fortifier par une soumission parfaite la situation du Vicaire apostolique². » Il y avait donc, dans ce parti de l'opposition ou chez ces indépendants, un point d'appui à prendre contre l'évêque, son clergé et les Jésuites. Frontenac s'en empara dès son arrivée à Québec ; toutefois il ne le garda pas longtemps, car le procès de l'abbé de Fénelon le brouilla avec la communauté de Saint-Sulpice ; et puis, les Sulpiciens de Montréal se rapprochèrent complètement de Mgr, après sa nomination définitive de premier évêque de Québec³.

Restaient les Récollets. Ils étaient rentrés au Canada contre le désir de Mgr et *pour se battre contre le clergé* ; de plus, ils en voulaient aux Jésuites qu'ils accusaient à tort

1. « La colonie de Montréal recevant beaucoup de soulagement et de consolation des ecclésiastiques du séminaire de Saint-Sulpice qui y sont établis, il sera nécessaire que le sieur de Frontenac leur donne toute la protection qui dépendra de lui comme aussy aux Pères Récollets qui se sont établis à Québec, ces deux corps ecclésiastiques devant être appuyés pour balancer l'autorité que les Pères Jésuites se pourraient donner au préjudice de Sa Majesté. » (*Mémoire de Colbert au comte de Frontenac ; Versailles, 7 avril 1672.*)

2. *Vie de Mgr de Laval*, t. II, p. 137.

3. *Vie de Mgr de Laval*, t. II, p. 137.

de leur avoir fermé en 1632 la porte de la Nouvelle-France, ils partageaient les idées du gouverneur général sur des points où il se trouvait en désaccord avec l'évêque, par exemple, sur la dîme, le système des cures, la traite et l'éducation des jeunes sauvages ; enfin, ils ne tarissaient pas d'éloges sur le comte de Frontenac, beaucoup par politique et nécessité de situation, beaucoup aussi par reconnaissance, en souvenir de son Père qui les avait établis à Saint-Germain-en-Laye. Le gouverneur les mit donc sans difficulté aucune dans ses intérêts ; il voulut même remplir à leur égard la charge de *Père spirituel* et de *syndic apostolique*. Et comprenant que ces religieux pourraient bien être un jour entre ses mains une arme pour combattre la puissance des Jésuites et un bouclier pour se couvrir, il demanda au ministre d'en augmenter le nombre au Canada. Le ministre ne se fit pas prier : « Le Provincial des Récollets a fait partir depuis huit jours deux religieux, répondit-il le 13 juin 1673... ; pour en augmenter toujours le nombre, je fais dire aujourd'hui au même provincial qu'il en fasse partir deux autres *des plus forts...*, et même je tiendrai la main à ce que l'on en fasse passer tous les ans quelques-uns, afin de *pouvoir balancer*, par ce moyen, *la trop grande autorité* que les Jésuites se sont donnée en ce pays-là ¹. »

En 1675, *il fait passer, dit-il, en Canada cinq Récollets pour fortifier la communauté de ces religieux* ². A deux cents ans de distance, on serait tenté de sourire à la vue de ces renforts successifs envoyés contre les missionnaires de la Compagnie de Jésus ; mais, de nos jours, quels gouvernements trouveraient parmi les religieux des engagés

1. *Lettres de Colbert*, t. III, 2^e part., p. 559.

2. *Lettres de Colbert*, t. III, 2^e part., p. 589. — Lettre de Colbert au comte de Frontenac, Versailles, 22 avril 1675.

volontaires si complaisants que les Récollets d'alors? Ceux-ci remplirent du reste fort bien leurs engagements, comme en témoignent leurs actes, leurs correspondances et leurs ouvrages ¹.

En dehors des Récollets et des Sulpiciens, le comte de Frontenac chercha d'autres points d'appui. Le principal, celui qui devait le mieux fortifier son autorité et au besoin la défendre, fut le conseil souverain, qu'il composa uniquement de ses créatures. Puis, autour de ces premières forces vinrent peu à peu se grouper les gros commerçants de Québec, de Montréal et des Trois-Rivières, auxquels il laissait une grande liberté de commerce, les officiers qui recevaient facilement de lui des congés ², des amis dévoués qu'il comblait de ses faveurs. Cavelier de la Salle fut le plus en vue parmi ces derniers et le plus largement favorisé.

1. Voir en particulier les histoires de Le Clercq, Douay, Hennepin et Le Tac, où les Jésuites sont fort malmenés ; et les chap. VI et VII du t. II de la *Vie de Mgr de Laval*, par M. Gosselin.

2. « La traite avec les sauvages n'était permise que dans les villes de Québec, des Trois-Rivières et de Montréal ; hors de là, il fallait, pour s'y livrer, un *congé* délivré par le gouvernement général de la colonie. Ces congés, dont le roi avait fixé le nombre à vingt-cinq, étaient accordés aux familles nobles les moins aisées, ou à ceux des colons dont on voulait récompenser les services. On pouvait, à son gré, exploiter par soi-même les congés obtenus ou les vendre à un tiers. Chacun d'eux conférait à son propriétaire le droit d'envoyer ou de conduire chez les sauvages un canot chargé de marchandises, en échange desquelles ceux-ci livraient leurs pelleteries. Au retour, on divisait le profit net en deux parts égales, dont une revenait au propriétaire du congé, et l'autre aux voyageurs ou coureurs de bois qui conduisaient le canot et traitaient avec les tribus. » (*Mémoires de Nic. Perrot*, par le P. J. Tailhan, p. 296. — Consulter sur les congés : *La Potherie*, t. II, p. 142 ; — *La Hontan*, t. I, p. 69 ; t. II, pp. 75 et 76.

« Le nombre des congés est limité à 25 par année, dit La Hontan, quoiqu'il y en ait davantage d'accordez, Dieu sçait comment. » (t. I, p. 69).

Ses positions une fois prises, le gouverneur engagea la lutte contre l'autorité spirituelle. Nous avons assisté aux premiers engagements. Le procès de l'abbé de Fénelon, la violation du secret des lettres des ecclésiastiques, le passeport exigé des prêtres réguliers et séculiers, l'exclusion du conseil souverain soit des amis des Jésuites, soit du grand vicaire, le remplaçant de droit de Mgr, tout cela n'était que combats d'avant-garde. Insensiblement, l'agression s'étendit. Un jour, Frontenac s'emporta contre l'abbé d'Urfé, au point de lever sur lui sa canne et de le chasser de sa chambre ; une autre fois, il le menaça avec colère de la prison, parce qu'il était venu à Québec intercéder en faveur de l'abbé de Fénelon ; au mépris du droit ecclésiastique en vigueur à cette époque, il assigna M. Dollier, supérieur du séminaire de Montréal, à comparaître devant le conseil de Québec ; et, en cas de refus, il le menaça de faire saisir le temporel de sa communauté ; contre le même droit, il cita l'abbé Rémy devant le même conseil, et, sur son refus de comparaître, il le condamna à toute une série d'amendes ; il refusa de reconnaître la juridiction du grand vicaire de Mgr, M. de Bernières, sur le clergé colonial, et les droits de l'officialité en matière ecclésiastique ; enfin, empiétant de plus en plus sur le domaine religieux, il prétendit régler la dîme à sa manière et forcer l'évêque à substituer le système des cures fixes à celui des vicariats amovibles ¹. Sur ces deux dernières questions, les Récollets lui prêtèrent

1. *Faillon*, t. III, pp. 490, 492, 494, 510, 511, 512, 520, 525, et *passim* ; — *Ferland*, l. II, chap. VIII et IX, *passim* ; — *Gosselin*, l. II, chap. VI, X, XI et XII, *passim*.

Ceux qui voudront avoir de plus amples détails sur les faits que nous citons n'auront qu'à consulter ces historiens qui en ont parlé longuement. Nous devons signaler ces faits, mais il n'entre pas dans le cadre de notre travail d'en dire davantage.

ouvertement leur appui, suivant l'expression originale de Mgr de Laval, *ils soufflèrent dans ce sens* ¹.

Toutefois, la traite de l'eau-de-vie fut le vrai champ de bataille entre les deux autorités civile et religieuse. Comme Talon, comme plusieurs des gouverneurs précédents, Frontenac prétendait que la traite était nécessaire à l'alimentation du trésor, au développement du commerce et de

1. *Gosselin*, t. II, pp. 88 et suiv. — Nous avons dit que Mgr de Laval avait érigé un séminaire à Québec, afin de pourvoir au recrutement du clergé canadien. Le séminaire percevait les dimes levées sur les colons et pourvoyait à la nourriture des prêtres et au service divin dans les cures établies. De là, Mgr envoyait dans les paroisses les prêtres dont elles avaient besoin et il les rappelait quand il le jugeait à propos ; ils étaient amovibles et révocables à sa volonté. Ce système avait, entre autres, ce grand avantage, de mettre tous les ecclésiastiques dans la main de l'évêque et de former de tous une vaste famille ; même, quant au temporel, le prêtre dépendait du prélat. Frontenac comprit que le système des cures amovibles était une force entre les mains de l'autorité religieuse : il résolut donc d'établir des curés *fixes* et *perpétuels*, qui percevraient directement la dime de leurs fidèles ; par là, il espérait les rendre indépendants du séminaire et moins dépendants de Mgr. « Les récollets, dit Gosselin, ne craignirent pas d'appuyer le gouverneur dans cette question..... Ils s'offrirent même, ne vivant que de quêtes, à desservir les paroisses pour rien. Au fond, c'était tromper le public ; car, que les fidèles paient en aumônes ou en dimes, il faut toujours qu'ils pourvoient à l'entretien de leurs pasteurs » (t. II, pp. 88 et 89). Mgr de Laval écrivait, le 13 février 1686, à son successeur, Mgr de Saint-Vallier : « Ça toujours été l'idée de Frontenac, de de Meulles et autres, que la cour ne devrait pas aider le clergé, que celui-ci doit se contenter du peu que lui donnent les habitants et même que les Récollets feraient l'affaire pour rien ; et les Récollets ne demandent pas mieux que de souffler dans ce sens. » Cité par M. Gosselin, t. II, p. 89.)

On sait que les *curés fixes* furent définitivement établis plus tard ; ils jouirent du revenu de leurs dimes, et ceux qui eurent de la peine à subsister reçurent un supplément. (De la Potherie, *Histoire de l'Amérique*, t. I, p. 236 ; — *Gosselin*, t. II, ch. XIII.)

l'industrie et à la prospérité de la colonie. A ses yeux ou à son dire, elle était indispensable pour attacher les sauvages aux Français et les empêcher de porter leurs pelleteries aux Anglais ; il soutenait encore que les abus n'étaient pas aussi nombreux ni aussi graves que les ecclésiastiques le disaient. Faut-il ajouter que son opinion n'était pas tout à fait désintéressée, sa fortune personnelle étant nulle et ses seuls appointements ne lui permettant pas de subvenir aux dépenses de sa vie princière ? Lahontan, son panégyriste et son ami, attribue *au savoir-faire* du gouverneur les profits qu'il retirait du commerce des pelleteries. L'expression est heureuse. « Le gouverneur général de Québec, dit-il, a vingt mille écus d'appointements annuels, y comprenant la paye de la Compagnie de ses gardes et le gouvernement particulier du fort ; outre cela, les fermiers du Castor lui font encore mille écus de présens. D'ailleurs, ses vins et toutes les autres provisions qu'on lui porte de France ne payent aucun fret ; *sans compter qu'il retire pour le moins autant d'argent du pays par son savoir-faire* ¹. »

1. *Mémoires*, t. II, p. 73. — Que M. de Frontenac ait tiré de grands bénéfices de la traite, les historiens ne le nient pas et ne peuvent le nier ; mais nous croyons que quelques-uns ont augmenté ses torts. Les faits à sa charge sont déjà assez graves pour qu'on n'aille pas encore les exagérer. Peut-être que Ferland est dans le vrai, lorsqu'il dit, t. II, p. 88 : « Quoique le traitement fait au gouverneur de la Nouvelle-France ne fut pas considérable, il lui était facile de se créer d'autres sources de revenus, en prenant quelque part aux profits de la traite des pelleteries. » Cette part, il la prit. L'intendant Duchesneau l'accuse, dans ses *Mémoires* à Colbert, mais en exagérant les choses, croyons-nous, de faire la traite avec les sauvages et de vendre ses pelleteries aux Anglais (13 novembre 1681. Arch. coloniales, *Canada*, correspondance générale, 1672-1681, t. V, fol. 320, 321 et 322). M. G. Gravier, qui fait un si grand éloge de ce gouverneur, dit dans sa brochure *Cavelier de la Salle*, p. 36 : « Il était ruiné, avait des habitudes de dépenses, et son éminente position le forçait à un grand train de maison. Il y avait donc pour

Frontenac favorisa donc la traite de l'eau-de-vie, contrairement à l'arrêt du conseil souverain du 26 juin 1669, qui défendait sous les peines les plus sévères de porter des boissons aux sauvages dans les bois, tout en permettant de leur en vendre dans les habitations françaises ¹. Sinon les

lui nécessité d'enfreindre les ordonnances royales sur la traite, et La Salle était l'homme du monde avec lequel il lui était le plus facile de s'entendre. » Il s'entendit, en effet, avec La Salle. « Il résulte positivement, dit F. Parkman, d'une dénonciation faite à l'instigation de son ennemi, l'intendant Duchesneau, que le gouverneur, La Salle, son lieutenant La Povert et un nommé Boisseau, avaient formé une société pour faire le trafic du fort Frontenac. » Aussi, ce fort ne fut-il jamais qu'un comptoir, au dire de M. Faillon. Ce comptoir « eût pu tourner au bien de la colonie, mais en réalité, il ne fut réellement avantageux qu'à ceux qui en furent les propriétaires, c'est-à-dire au sieur de La Salle à qui de Frontenac le fit donner » (l. III, p. 438); et, d'après le même historien, Frontenac n'aurait ainsi « favorisé le sieur de La Salle que parce qu'il était assuré de partager avec lui les bénéfices de son trafic avec les sauvages. » (*Ibid.*, p. 474.)

Il se faisait à Montréal un grand commerce de pelleteries (*Lahontan*, t. I, pp. 23-27), et le gouverneur Perrot y trouvait son profit. M. de Frontenac fut soupçonné de l'avoir emprisonné, afin de le remplacer par un gouverneur de son choix et de participer par l'entremise de ce dernier aux bénéfices de la traite (*Faillon*, t. III, pp. 474, 475, 488 et 489. — Archives de la marine, 7 mai 1674; déclaration de M. Migeon; citée par M. Faillon).

M. Gosselin, t. II, p. 185, dit que Frontenac « accusait les ecclésiastiques de négoce illicite, peut-être pour détourner l'attention de ses propres méfaits dans le commerce des boissons ».

1. Les arrêts du conseil souverain de 1663, 1664 et 1667 défendaient la traite de l'eau-de-vie. Mais ce même conseil se déjugea en 1668 en voyant MM. de Courcelles et Talon, ce dernier surtout, se prononcer en faveur des boissons; et, par une cote mal taillée, il permit à toute personne de vendre des boissons aux sauvages tout en défendant à ceux-ci de s'enivrer. Mgr de Laval refusa de signer cet arrêt. Après sa promulgation, le désordre causé par les boissons devint si grave que le conseil fut obligé de défendre, l'année suivante, de porter de l'eau-de-vie aux sauvages dans les bois. (*Jugements du conseil*, t. I, pp. 331-338.)

premiers mois, du moins à partir de la seconde année de son gouvernement, les colons purent en toute liberté, sans crainte d'être inquiétés, donner de l'eau-de-vie en échange de pelleteries. Les mauvais exemples partirent même de haut, car les magistrats et les gouverneurs firent et encouragèrent ce commerce ¹. On multiplia les congés, les coureurs de bois devinrent de plus en plus nombreux ; les canots, chargés de liqueurs enivrantes, allèrent porter au loin aux tribus indiennes l'eau de feu fatale. Ce fut bientôt, de l'Acadie aux grands lacs et au delà, un désordre effrayant parmi les sauvages ; plus enclins à l'ivrognerie que les peuples d'Europe, ils s'enivrèrent partout pour le plaisir de s'enivrer ; l'ivresse engendra des crimes de toute nature ; beaucoup de néophytes perdirent la foi, on dut même fermer deux ou trois églises en Acadie ; les païens se montrèrent plus rebelles que jamais à l'évangile ².

Témoin attristé de tant de maux causés par la liberté de la traite, que fit Mgr de Laval ? Il présenta d'abord au Gouverneur général ses observations respectueuses ; puis, le mal grandissant, il réserva, comme il l'avait déjà fait plusieurs années auparavant, le cas de ceux qui enivraient les sauvages et défendit aux confesseurs de les absoudre. C'était son droit et son devoir d'évêque, et les docteurs de la Sorbonne, après un examen attentif de l'état des choses au Canada, répondirent dans ce sens de la façon la plus

1. Par exemple, le gouverneur de Montréal, Perrot, ouvrit un comptoir dans l'île de son nom ; La Salle en avait un autre à Catarakoui. Voir *Gosselin*, t. II, pp. 181 et 182.

2. Archives du Canada, 1885, p. XCVII, note C ; — Dépôt de la marine et des colonies, carton V, n° 281 : *Mémoire* historique à Mgr le comte de Pontchartrain sur les mauvais effets de la réunion des Castors dans une même main ; — *Gosselin*, t. II, ch. IX, XII et XIII ; — *Forland*, t. II, ch. IX, p. 104 ; — Chrestien Le Clercq, *Nouvelle relation de la Gaspésie*, pp. 425 et suiv.

formelle : « Afin d'empêcher un commerce si préjudiciable au salut des âmes, Monseigneur, disent-ils, peut user de la puissance que Dieu lui a donnée, et même il est obligé en conscience de se servir à cet effet des moyens les plus efficaces et qu'il jugera les plus convenables, tels que serait par exemple de faire un cas réservé du péché que l'on commet par le malheureux débit de ces sortes de liqueurs et boissons ¹. »

La décision épiscopale reçut la pleine approbation de l'intendant Duchesneau, du clergé séculier, des Sulpiciens de Montréal, des Jésuites, de tous les colons sincèrement chrétiens et soucieux des intérêts moraux et religieux des sauvages ; mais elle souleva dans le camp de ceux qui favorisaient la traite à leur profit, une profonde et bruyante irritation. Il fallait s'y attendre. Les Récollets, pour d'autres motifs, se rangèrent parmi les mécontents². L'opposition con-

1. *Mandements des évêques*, t. I, p. 94. — Dans ce même volume, p. 149, on trouve une réponse très bien faite aux raisons de ceux qui demandaient la liberté de la traite : « Ce document, conservé dans les archives de l'Hôtel-Dieu de Québec, porte plusieurs corrections et additions faites de la main même de Mgr de Laval » (note de l'éditeur).

2. Nous lisons dans la *Vie de Mgr de Laval*, par M. Gosselin, t. II, p. 90 : « Ce qui fit surtout à cette époque un grand tort à la religion, ce fut l'opposition que montrèrent les Récollets aux principes de Mgr de Laval et des Jésuites sur la traite de l'eau-de-vie avec les sauvages. Les idées de Frontenac et des politiques du temps allaient donc enfin triompher ! On avait trouvé des prêtres qui partageaient ces idées, qui les prônaient et s'en faisaient les défenseurs. » En ce même endroit, M. Gosselin cite une lettre de M. Dudouyt à Mgr de Laval, datée de Paris, 15 juin 1681, qui montre quelle fut, sur cette question, la conduite des Récollets. Cependant, nous devons dire que l'expérience éclaira plusieurs de ces religieux, sinon tous. C'est ainsi que le P. Chrestien Le Clercq, dans sa *Nouvelle Relation de la Gaspésie*, imprimée à Paris en 1691, condamne la traite de l'eau, après avoir constaté par lui-même les désordres incalculables qu'elle causa parmi les peuplades de l'Acadie et de la Gaspésie. (Voir pp. 425 et suiv.)

damna le *cas réservé* comme oppressif des consciences, nuisible à la colonie et attentatoire aux droits de la puissance civile ; elle alla jusqu'à prétendre que cette mesure était nouvelle dans l'église, inouïe dans les temps passés ¹.

L'irascible et ombrageux gouverneur fut le plus profondément irrité, le *cas réservé* l'atteignant du même coup dans ses intérêts et son administration. En outre, disposé qu'il était à voir un peu partout des empiètements sur son autorité, il s'imagina ou voulut s'imaginer que l'évêque avait outrepassé ses droits, qu'il avait usurpé ceux du Gouverneur ou du Conseil souverain. Ses longues dépêches d'alors au ministre de la marine, celle de 1677 particulièrement ², sont on ne peut plus instructives à ce point de vue ; elles témoignent toutes d'un immense orgueil blessé, d'un *esprit haineux et vindicatif* ³, que ne parvient pas à dissimuler la réserve étudiée de la forme. Il y représente tous les ecclésiastiques du Canada, à l'exception des Récollets, comme des hommes ambitieux, riches, avides de pouvoir, dangereux pour l'autorité civile. « Quasi tous les désordres de la Nouvelle-France, dit-il, tirent leur source de l'ambition des ecclésiastiques, qui voulant joindre à l'autorité spirituelle une puissance absolue sur les choses temporelles, font souffrir et murmurer tous ceux qui ne leur sont pas entièrement soumis ⁴. »

1. *Archives* de 1885 du Canada, note C., p. XCVII ; — *Mandements* des évêques, t. I, p. 149 : Réponse aux raisons qui prouvent qu'il faut laisser la liberté de traiter des boissons aux sauvages ; — *Lettres de Colbert*, t. III, 2^e partie, p. 635 : *Mémoire* sur la traite des boissons spiritueuses, envoyé par Colbert à l'intendant Duchesneau.

2. *P. Margry*, t. I, p. 301.

3. *M. Gosselin*, t. II, p. 187.

4. *P. Margry*, t. I, p. 302.

Cette accusation étrange donne la mesure des autres. Elles trouvèrent si peu de créance à la Cour, qu'on n'osa pas communiquer les dépêches du Gouverneur au grand vicaire de Mgr, M. Dudouyt, qui était alors à Paris. Cet ecclésiastique avait pour mission d'obtenir le renouvellement des défenses royales contre la traite de l'eau-de-vie et de régler l'importante question des dîmes et des cures. Or, dans le Mémoire où il rend compte à Mgr de Laval de ses entrevues avec le ministre de la marine, il dit en propres termes : « M. de Frontenac a écrit ce qu'il a coutume de dire à Québec contre vous et votre clergé et contre M. l'Intendant. L'on ne m'a point communiqué ses lettres pour y répondre. Je crois que c'était à cause qu'elles étaient remplies de calomnies trop grandes ¹. » M. de Frontenac employait, en effet, sans scrupule, l'arme de la calomnie contre ses adversaires ; c'est un reproche que lui adressent la plupart des historiens, comme nous l'avons vu.

1. *Archives du Canada*, 1885, note C., p. CVIII.

M. de Frontenac ne se contentait pas d'écrire ; il envoyait à Paris des hommes peu recommandables, chargés d'appuyer ses calomnies. Dans le même Mémoire, M. Dudouyt raconte ce qui suit (p. CIII) : « Saint-Aubin a fait ici ou plutôt le sieur Barrois lui a fait trois placets. Le premier était tout à fait ombrageux contre vous, Monseigneur, et M. l'Intendant. Il a été empêché de le présenter par M. Daulhier... Le second n'était pas si mauvais, particulièrement au regard de l'intendant. J'ai fait une réponse par écrit à ses calomnies... Il a fait un troisième placet seulement pour me le faire voir et se justifier, disant qu'il n'avait rien dit contre vous et M. l'Intendant, car il ne savait pas que j'avais vu les deux autres... J'ai dit à M. de Ballinzani (Directeur des Compagnies des Indes orientales) que c'était M. de Frontenac qui avait envoyé ces sortes de gens exprès pour crier et faire du bruit contre M. l'Intendant et contre vous, qu'on avait sollicité Saint-Aubin de signer un écrit et de publier les calomnies qu'il débitait à Paris dans les placets et partout ailleurs, qu'il me l'avait dit à Québec... »

Cependant les ecclésiastiques les plus malmenés furent sans contredit les missionnaires de la Compagnie de Jésus. Cela devait être, ceux-ci ayant été de tout temps, suivant une expression triviale, la bête noire du Gouverneur. Au mois de novembre 1672, quand il ne connaissait pas encore l'état général de la colonie, étant à peine installé au château Saint-Louis, il se plaignait déjà de ces religieux dans une lettre à Colbert. Il voyait partout leur influence souterraine, leur puissance faisant échec à la sienne. Ils exercent, écrivait-il avec douleur, un grand ascendant sur les membres du Conseil souverain ; ils ont même gagné le gardien des Capucins ! Puis il ajoutait : « Une autre chose qui me déplaît, c'est l'entière dépendance dans laquelle les prêtres du séminaire de Québec et le grand vicaire de l'évêque (Mgr de Laval était en France à cette époque) sont pour les Jésuites ; car ils ne font pas la moindre chose sans leur ordre, ce qui fait qu'indirectement ils sont les maîtres de ce qui regarde le spirituel, qui est une grande machine pour remuer tout le reste ¹. »

Cette peur du Jésuite, ce mécontentement s'expliquent dans un homme comme Frontenac, qui ne pouvait souffrir aucune influence un peu saillante en dehors de la sienne. Ce qui s'explique moins, c'est cette calomnie qu'il ose bien écrire à Colbert, en la déguisant toutefois sous le voile de chiffres convenus : « Pour vous parler franchement, ils songent autant à la conversion du Castor qu'à celle des âmes ; car la plupart de leurs missions sont de pures moqueries ². »

1. Lettre du comte de Frontenac à Colbert, 2 novembre 1672. (Arch. des Colonies, *Canada*, carton de la Nouvelle-France, n° II.)

2. Lettre du comte de Frontenac à Colbert, 2 novembre 1672. — A propos de ces paroles, M. Faillon, qui n'a pas l'habitude de défendre les Jésuites, dit, t. III, p. 475, *note* : « On peut penser

Les années ne modifièrent pas les préventions injustes du Gouverneur à l'égard des religieux de la Compagnie de Jésus, bien que dans ses dépêches à Colbert, il se montre quelque temps plus modéré dans l'expression de ses anti-

avec quelque fondement que M. de Frontenac ne craignait pas de rendre suspectes les personnes les plus recommandables, pour écarter plus sûrement, par ce zèle apparent, les soupçons auxquels sa propre conduite pouvait donner lieu. Parlant des Jésuites, qu'il n'aima jamais, il osait bien écrire à Colbert, en déguisant ses paroles sous le voile de chiffres convenus : « Pour vous parler franchement... » M. Gosselin (t. II, p. 185) dit également : « Frontenac, peut-être pour détourner l'attention de ses propres méfaits dans le commerce des boissons, avait accusé les Jésuites de négoce illicite... Cette accusation de commerce portée contre les Jésuites était très ancienne et avait été cent fois réfutée... Ils ne firent jamais le commerce dans le véritable sens du mot. (Ils donnaient comme tout le monde des pelleteries en guise de monnaie, pour se procurer les objets de première nécessité ; nous l'avons déjà dit.) Frontenac, cependant, était bien aise de renouveler l'accusation, dans l'espoir qu'elle produirait quelque effet. » — Voir *Relations inédites de la Nouvelle-France*, t. II, p. 360.

La Hontan, le grand ami de Frontenac, qui ne manque jamais l'occasion de décrier les religieux de la Compagnie, dit au t. II, p. 76, de ses Mémoires : « Plusieurs personnes m'ont assuré que les Jésuites faisaient un grand commerce de marchandises d'Europe et de pelleteries du Canada, mais j'ai de la peine à le croire, ou si cela est, il faut qu'ils aient des correspondants, des commis et des facteurs aussi secrets et aussi fins qu'eux : ce qui ne saurait être. » Conclusion : il n'est pas possible qu'ils fassent le commerce, cela se verrait. Ce témoignage a son prix, venant d'un personnage très peu soucieux de la réputation des ecclésiastiques et en particulier des Jésuites, contre lesquels il se livre, chaque fois qu'il en trouve l'occasion, aux attaques les plus déplacées et les plus injustes. — La Salle aurait bien dû imiter la franchise de La Hontan ; mais pour cela, il eût fallu qu'il fût moins inféodé au comte de Frontenac, dont la haute protection lui était indispensable pour ses entreprises et dont il reconnaissait le chaleureux appui en lui donnant une part dans ses bénéfices. Il adressa donc à Colbert, en 1677, un long mémoire, plein de racontars, dans lequel il accusait les Jésuites d'exercer en grand le commerce des pelleteries avec les sauvages. Accusé lui-

pathies. Il est vrai qu'ils ne donnaient pas prise à la critique, tout entiers à la vie de prière et à leurs œuvres de dévouement; ce qui n'empêche pas Frontenac de voir dans toutes les affaires désagréables qui lui arrivent leur

même de commerce illicite, peut-être espérait-il, comme Frontenac, en calomniant les missionnaires de la Compagnie, se laver du reproche très mérité qu'on lui faisait. Dans ses lettres d'alors et mémoires, il parle des persécutions (!) qu'il endure de la part de ses ennemis, et, bien entendu, des fameux Jésuites. S'il échoue, c'est à cause de leurs intrigues; s'il réussit, c'est malgré et contre eux. Cette correspondance, où La Salle a l'esprit hanté de persécutions, a donné lieu à de belles tirades contre les Jésuites dans quelques ouvrages de nos jours. P. Margry, MM. Gravier et Sulte, et à leur suite M. Lorin ont intitulé pompeusement les sottes inventions de Cavelier : Luites de La Salle avec les Jésuites et leurs partisans. (Le comte de Frontenac, p. 193.) — Nous ne pensons pas qu'aucun historien de valeur du Canada ait pris au sérieux les racontars de La Salle et de ses amis.

B. Sulte, qui se plaît à revenir si souvent sur le commerce des Jésuites, parle à la page 41, t. V, des accusations formulées en 1677 par La Salle contre ces religieux, et voici ce qu'il en dit : « La Salle soutenait que la concurrence des Jésuites était la plus redoutable pour les traiteurs attitrés, vu qu'ils étaient privés d'absolution s'ils vendaient de l'eau-de-vie et que les Jésuites ne s'infligeaient point cette punition à eux-mêmes. La Salle était emporté et d'un entêtement fort désagréable, *aussi doit-on le lire avec réserve.* » Il faut le lire avec d'autant plus de réserve, qu'il avait tout intérêt à parler *contre les Jésuites* et comme son patron, Frontenac. Le Récollet Hennepin, auquel on ne reprochera pas une amitié excessive pour les Jésuites, raconte dans la *Nouvelle découverte*, p. 114, une scène intéressante, que nous reproduisons ici. « Pendant que nous étions à l'embouchure du lac Érié, le sieur de la Salle me dit qu'il avait appris d'un de ses hommes, que j'avais blâmé l'intrigue de quelques ecclésiastiques du Canada (il s'agit des Jésuites) avec les Iroquois et leurs voisins de la Nouvelle-York, près de la Nouvelle-Orange. Je me tournai vers nos religieux (les Récollets), à qui je dis que le sieur de la Salle voulait me surprendre, en m'obligeant d'invectiver contre des gens *qu'il voulait faire passer pour des négociants*; après quoi, baissant mon ton de voix, je finis le discours en disant que *les faux rapports qu'on lui avait faits, ne m'empêcheraient pas d'avoir bonne opinion des gens*, avec qui je voyais qu'il avait

main invisible, toujours agissante, mais très habile à se cacher ¹.

C'est en 1676 seulement qu'il recommence, pour les besoins de sa cause, à donner un libre cours à ses accusations calomnieuses, après la promulgation du *cas réservé* contre les traitants. Forcé de garder une certaine mesure, quand il attaque l'évêque, il ne se croit obligé à aucun ménagement envers les Jésuites qu'il représente sous les couleurs les plus odieuses ². Voilà les instigateurs de toutes les décisions épiscopales, et par conséquent de la défense d'absoudre les traitants d'eau-de-vie ! Ces religieux ont obtenu et augmentent leur immense crédit par tous les moyens ; dans leurs missions, ils se proclament les égaux d'Ononthio ; ils se mêlent de toutes les affaires civiles directement ou indirectement ; tous ceux qui leur font de l'opposition, même les gouverneurs et les Récollets, sont victimes de leur ambition démesurée ; ils possèdent de vastes terrains défrichés, de belles seigneuries, et ils

l'intention de me brouiller. » Que penser de Cavalier de la Salle qui tâche, par de perfides insinuations, d'amener Hennepin à dire, contrairement à sa pensée, que les Jésuites sont des commerçants ?..

1. Le 14 novembre 1674, Frontenac écrivait à Colbert à l'occasion du procès de Perrot et de l'abbé de Fénelon : « Il n'y a que les Jésuites qui n'aient point paru dans tout ceci, quoiqu'ils y aient peut-être autant de part que les autres. Mais ils sont plus habiles et couvrent mieux leur jeu, leur supérieur (le P. Claude d'Ablon) étant un homme fort sage et prudent, point brouillon, avec qui je me suis toujours bien maintenu, et qui, je crois, se loue de moi, comme je suis forcé de me louer de lui. » (Arch. de la marine.)

2. Le vicomte de Lastie dit dans son *Histoire du Canada* (p. 168) : « Le comte de Frontenac déchargea sa mauvaise humeur sur les Jésuites qu'il savait être dévoués au prélat. Sa correspondance avec le ministre témoigne de ses préventions injustes et de ses plaintes ridicules. » — M. Gosselin (t. II, p. 187) est du même avis : « Le comte de Frontenac n'osant s'attaquer directement à l'évêque, s'en prit aux Jésuites. »

demandent encore de nouvelles terres, soi-disant pour les sauvages, mais en réalité pour s'en emparer ensuite ; enfin, ils sont absolument les maîtres de quelques membres du Conseil, de l'évêque et de l'intendant, qui ne font rien sans eux, qui font tout par eux. Ils ont poussé le prélat à user contre les vendeurs de boissons des peines ecclésiastiques ; et ils ne se montrent si opposés à la traite de l'eau-de-vie avec les sauvages que par des motifs intéressés, à savoir, pour cacher leur propre négoce de peaux de castor ; ils font la traite même avec les Anglais de la Nouvelle-Angleterre ¹.

1. Lettre du comte de Frontenac à Colbert, 29 octobre 1676 ; — Autre lettre du même au même, 1677, citée par P. Margry, t. I, p. 301. P. Margry n'insère cette dernière lettre ou mémoire dans ses *Découvertes* qu'avec une certaine hésitation, comme cela ressort de la note p. 301. Dans la note p. 323, il trouve que le comte de Frontenac traite trop mal dans ce mémoire les Sulpiciens, et trop bien La Salle et les Récollets. Nous sommes du même avis. P. Margry ne dit rien de Mgr et de son clergé, ni des Jésuites : il croit probablement que le gouverneur les traite comme ils le méritent. Les accusations contre les Jésuites furent également portées à Rome, même dans des lettres anonymes. La principale était celle du commerce. Pour en finir avec cette question, dont nous avons déjà parlé longuement, qu'il nous suffise de citer deux réponses péremptoires, l'une du P. d'Ablon, sur le trafic fait au collège de Québec, l'autre du P. Garnier sur le commerce fait par les Pères dans leurs missions.

a) Une lettre anonyme, adressée au R. P. Général, prétendait que le Frère Boursier, acheteur du collège de Québec, se livrait au trafic. Le P. d'Ablon, alors recteur du collège et supérieur général de la mission du Canada, répond ainsi à cette accusation, dans une lettre du 23 octobre 1678 au R. P. Boucher, assistant de France à Rome : « Je vais éclairer Votre Révérence, sur ce qu'elle m'écrit du trafic qu'un anonyme a mandé à Notre Paternité, que fait notre frère Boursier jusqu'à vendre des sabots, des anneaux, des épingles, etc... J'ai communiqué la lettre de N. P. et celle de V. R. à nos PP. CC. Nous avons tout examiné soigneusement et nous avons jugé : 1^o que le F. Boursier, qui est l'acheteur de cette maison, ne

Ces inventions de la calomnie étaient graves ; et encore nous en passons, et pas des moindres. Adressées à tout autre qu'à Colbert, elles auraient pu porter atteinte à la réputation de piété et de dévouement désintéressé des missionnaires, à

fait que ce qui s'est fait par ses prédécesseurs ; 2^o qu'il ne fait que ce que font les ecclésiastiques de Mgr l'évêque et ceux de Saint-Sulpice qui sont à Montréal, et que ce que font les religieuses ursulines et hospitalières ; 3^o que c'est une nécessité d'agir dans ces pays par permutation, comme on fait aux isles par le sucre, aux Indes par les perles, et parce qu'en ces pays il n'y a point d'argent monnayé, ou si peu que rien, de sorte que pour acheter les provisions nécessaires pour vivre, il faut donner les étoffes, les toiles et les autres choses qui nous viennent de France ou que nous achetons des marchands, permutant ces choses avec les bleds, les viandes, et autres nécessités que nous achetons ; 4^o si le F. acheteur fait venir de France quantité de petites choses, comme du fil, aiguilles, etc..., ce n'est que par charité pour en accommoder les paysans qui travaillent pour lui, lesquels ne trouveraient pas ces choses ailleurs, et tant s'en faut qu'on trouve à redire en cela, qu'au contraire tout le monde lui en donne mille bénédictions ; 5^o notre frère ne donne ces choses, qui tiennent lieu de monnaie que pour deux sujets, premièrement pour payer ses dettes, secondement pour acheter les nécessités de la maison, comme bled, viande, laitage, etc... D'où l'on doit juger que c'est avec une très grande malignité de l'anonyme, qui nous veut faire passer pour marchands, quand nous faisons ce qui s'est toujours fait dans ce pays, ce que font les ecclésiastiques et les religieuses, et ce qui se fait ou par charité ou par nécessité, estant la façon du pays, où il n'y a point de monnaie, de se pourvoir par permutation. » (Arch. gen. S. J.)

b) Le P. Garnier écrivait plus tard au Général cette lettre fort intéressante sur l'emploi que faisaient les missionnaires des pellete-ries, dans les missions : « Libentissimè obsequar mandatis R^e V^e, quæ scire à me cupit quid fiat aliquibus è missionariis nostris in mercaturâ pellium. 1. In regionibus remotissimis undè pelles plurimas hùc afferunt Galli, habent *nostrî* in mandatis ne ullam omninò mercaturam pellium exerceant, neque directè, neque indirectè ; imo pas-ciscuntur cum servis conductitiis ne ullam mercaturam exerceant quamdiu apud nos erunt, et si clam aliquid notatu dignum mercentur isti, coguntur stare promissis vel ejiciuntur. 2. Est isthic unus è nos-tris coadjutor temporalis, faber ferrarius, cujus operâ subministran-

leur patriotisme au dessus de tout soupçon ; mais le ministre connaissait les Jésuites ; s'il n'approuvait pas leurs idées sur la traite, leur prétendu rigorisme dans la direction des fidèles ; s'il craignait, bien à tort, *qu'ils ne voulussent porter l'autorité ecclésiastique plus loin qu'elle ne doit s'étendre*, ou même *qu'ils ne vinsent à se donner*

tur nostris necessaria ad vitam. Ipse reficit arma et alia instrumenta ad venationem, ad piscationem et ad alios usus necessaria. Petit quidem in mercedem laboris à sylvestribus carnes, pisces, frumentum indicum, etc. ; ab iis autem qui nihil habent obsonii, accipit quod offertur, etiam pelles. A Gallis autem, accipit merces, pannum, lintamina, etc. ; neque enim istic ullus est usus argenti, auri vel monetæ. 3. Accipiunt nostri pelles vel alia quæ gratis offeruntur à Barbaris, quia offenduntur si non recipiantur eorum munera, quamquam nihil ferdant nisi spe aliquid amplius accipiendi. 4. Sæpius istic Galli offerunt in templo pelles, vel ad implenda quæ in periculis voverunt, vel ut indè emantur quæ sunt ad usum vel ad ornatum templi. 5. In missionibus vicinis ubi omnes jam fidem susceperunt, cum quis moritur, omnia quæ ejus fuerunt quibus etiam proximi addunt de suo, publicè in templo dantur vel ferventioribus christianis vel pauperioribus, vel et maximè ecclesiæ ut oretur pro defuncto, ut celebrentur sacra solemnia. Quæ dantur ecclesiæ vocantur *res templi* ; ea curat missionarius quasi ædituus. Cum proficiscuntur sylvestres ad venandum, quisque mutuatur ab ecclesiâ id quo magis indiget, et spondet se daturum ecclesiæ partem venationis pro eo quod abstulit ; alii etiam spontè prout bene cessit venatio pelles templo offerunt quo Dei beneficium agnoscunt, alii ut petant celebrari missam solemnem pro parentibus defunctis. Hæc omnia servat missionarius ad tempus quò appellunt naves ex Galliâ ut minori pretio emat quæ necessaria sunt ad usum vel ad ornatum templi. Missionarius subit suspicionem mercaturæ apud quosdam rudiores Gallos qui, lucro soli inbiantes, sibi eripi putant quidquid vident in aliorum manus incidere ; nihilo tamen fit ditior nec intendit fieri missionarius ; sed quæ sunt templi curat et indulget caritati.

Non desunt Galli adèo lucri cupidi ut per fas et nefas sylvestribus vellent pelles eripere ; cum mutuam ab illis rogant summo pretio et duplo magis illis vendunt, adiguntur sylvestres ut adeant anglos non longè hinc distantes et quidem cum periculo fidei tùm ab anglis tùm a contribulibus suis. (Arch. gen. S. J.)

une autorité au préjudice de celle de Sa Majesté¹, toujours cependant cet esprit droit et honnête rendit justice à leur valeur morale et religieuse. « Les Pères Jésuites, disait-il à Frontenac en l'envoyant au Canada, étant les premiers qui aient porté les lumières de la foi et de l'évangile en la Nouvelle-France, et qui, par leurs vertus et leur piété, aient contribué à l'établissement et à l'augmentation de cette colonie, Sa Majesté désire que le sieur de Frontenac ait beaucoup de considération pour eux². » Il n'apparaît pas, à en juger par ses lettres, que le Gouverneur ait tenu compte des recommandations du ministre.

Le ministre, de son côté, ne se laissa pas prendre aux belles déclamations de son subordonné contre les religieux de la Compagnie. Dans ses réponses, pas un mot sur leur commerce illicite, sur leur immense fortune, sur leurs coupables agissements³. Il savait à quoi s'en tenir sur ses vieilles calomnies, rajeunies au Canada. En revanche, il le blâme fortement d'avoir *trop contribué à la division qui est en ce pays-là* : « Le point principal de vos instructions, ajoute-t-il, de tout ce qui vous a été dit avant votre départ pour la Nouvelle-France et de tout ce qui vous a été écrit depuis que vous y êtes consistait uniquement à établir cette

1. *Mémoire* de Colbert au comte de Frontenac, Versailles; 7 avril 1672. (Lettres de Colbert, t. III, 2^e partie, p. 533.)

2. *Ibid.*

3. Colbert ajouta si peu de foi aux déclamations du gouverneur sur les prétendues richesses et les immenses possessions des Jésuites, qu'il écrivit cette même année 1677 à Duchesneau de donner 6.000 francs à ces religieux pour leurs missions sauvages (ministère de la marine, Archives coloniales, année 1677). — De plus, l'année suivante, le roi accorda des *lettres patentes d'amortissement, en faveur des Pères Jésuites*, pour leurs différentes possessions, terres, bâtiments au pays de la Nouvelle-France; elles sont du 12 mai 1678 et signées *Louis Colbert*. (Inst. Conseil supérieur, registre A, fol. 81.)

union qui est l'âme et le soutien de toutes les colonies ; et non seulement vous n'y avez pas réussi, mais même vous y avez mis une division telle que Sa Majesté ne peut pas trouver d'expédient de la faire finir qu'en vous retirant ¹. »

Louis XIV, renchérissant sur le blâme infligé par Colbert au comte de Frontenac, écrit à ce dernier, le 30 avril 1681 : « Je vous exhorte à agir avec douceur et modération à l'égard de tous les habitants, à vous dépouiller de toutes sortes d'animosités particulières, qui ont été jusqu'à présent presque le seul motif de toutes vos actions... ; voulant bien vous dire sur ce sujet qu'il est bien difficile que vous obteniez la créance que vous devriez avoir, et que j'aie une confiance entière à ce que vous m'écrivez sur ce qui se passe dans l'étendue de votre gouvernement, quand *je vois clairement que tout cède à vos inimitiés particulières* ². »

Tout cédait, en effet, à ses inimitiés particulières, et, pour les satisfaire, il acceptait volontiers les faux rapports qu'on

1. *Lettres de Colbert*, t. III, 2^e partie, p. 643. Lettre de Colbert à de Frontenac, 4 déc. 1679.

2. *Ibid.*, p. 648. — Le 29 avril 1680, le roi écrivait à Frontenac : « Tous les corps et presque tous les particuliers qui viennent de ce pays se plaignent, avec des circonstances si claires que je n'en puis douter, de beaucoup de mauvais traitements qui sont entièrement contraires à la modération que vous devez avoir pour contenir tous les habitants de ce pays dans l'ordre et dans l'union que je vous ai tant recommandée..... Les fermiers de mes droits se plaignent que le commerce se perd et s'anéantit par les coureurs de bois..... L'évêque et ses ecclésiastiques, les Pères Jésuites et le conseil souverain, en un mot, tous les corps et les particuliers se plaignent. Mais je veux croire que vous changerez et que vous agirez avec la modération nécessaire pour augmenter cette colonie, qui courrait risque de se détruire entièrement, si vous ne changiez de conduite et de maximes. » (Arch. coloniales, Correspondance générale, *Canada*, 1679-1681, fol. 198-208.)

lui faisait sur ses ennemis, quand il ne se livrait pas lui-même sur eux à des jugements et à des appréciations de pure fantaisie, pour ne pas dire de mauvais goût, peu dignes d'un homme de sa qualité et de sa situation. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à lire son *Mémoire* de 1677 à Colbert ¹. Heureusement qu'on était sur ses gardes à Paris et qu'on traitait soigneusement tous ses dires ². Le roi pouvait alors lui écrire en toute vérité : « Il est bien difficile que vous obteniez la créance que vous devriez avoir..... ; je vois clairement que tout cède à vos inimitiés particulières ³. »

Si le ministre de la marine n'approuvait pas les rapports calomnieux du gouverneur de Québec sur l'évêque, les ecclésiastiques séculiers, les Sulpiciens et les Jésuites, il était au contraire parfaitement d'accord avec lui sur la liberté de la traite. Comme le dit très bien M. Gosselin, « Talon, qui s'occupait peu de l'état moral de la colonie, pourvu qu'il la vît prospérer sous le rapport du commerce, de l'industrie et des richesses ⁴, » était parvenu à lui faire

1. *Margry*, t. I, p. 301.

2. Louis XIV et Colbert — c'est un fait curieux à remarquer — ne parlent plus, à partir du 1^{er} mai 1677, dans leurs dépêches à Frontenac et à Duchesneau, de *l'autorité excessive que les Jésuites se sont donnée au Canada, ni de leur sévérité au confessionnal* ; aucune accusation n'est formulée contre eux ; en revanche, Colbert blâme Mgr de Laval d'outrepasser les droits de l'autorité épiscopale (*Lettres de Colbert*, t. III, 2^e p. ; lettre à Duchesneau, 1^{er} mai, p. 619) ; il regrette que le prélat ait fait un cas réservé contre les traiteurs (Archives du Canada, 1885, p. XCVII, note C ; *Lettres de Colbert*, t. III, 2^e part., p. 619, lettre à Duchesneau, 1^{er} mai 1677) ; il se repent de lui avoir donné place au conseil souverain (*Lettres de Colbert*, *ibid.*, p. 621). Ce silence de Colbert sur les missionnaires de la Compagnie, surtout après la fameuse lettre du comte de Frontenac en 1677 où il faisait peser sur eux tant d'accusations, n'est-il pas une preuve évidente que le ministre voyait clair dans les calomnies du gouverneur ?

3. *Lettres de Colbert*, t. III, 2^e part., p. 648.

4. *Vie de Mgr de Laval*, t. II, p. 195.

partager toutes ses idées sur le commerce de l'eau-de-vie. Colbert admettait donc l'arrêt du 10 octobre 1668, qui permet sans restriction la vente aux sauvages des boissons enivrantes et condamne seulement à certaines pénalités ceux qui s'enivreront ; en outre, il désapprouvait le cas réservé. Mgr de Laval était d'un avis tout opposé ; il trouvait même que l'arrêt du 26 juin 1669, qui permettait de vendre des boissons aux sauvages dans les habitations françaises seulement, ne protégeait pas assez la morale publique ; il aurait voulu des mesures plus restrictives encore de la liberté de la traite. Il fallait cependant trancher définitivement cette question, cause des plus fâcheuses divisions entre les deux autorités civile et religieuse, et de continuelles récriminations de la part des traitants, très peu scrupuleux du reste, contre les représentants de l'église au Canada.

Colbert eut à ce sujet deux entretiens avec le grand vicaire de Québec, M. Dudouyt ¹ ; Mgr de Laval en parla au Roi ² ; l'archevêque de Paris et le P. de la Chaise, confesseur de Louis XIV, furent officiellement chargés d'examiner la question. Enfin, après maints pourparlers et un examen approfondi, il fut décidé, par une ordonnance du 18 mai 1679, qu'il serait expressément interdit aux Français de porter des boissons enivrantes dans les habitations des sauvages. Cette décision ne répondait pas entièrement aux désirs de l'évêque de Québec ; il l'accepta néanmoins, et « réduisit le cas réservé aux termes de cette ordonnance ³. »

1. *Archives du Canada*, année 1883, p. XCVII, *note C.

2. *Gosselin*, t. II, ch. XIII ; — *Ferland*, t. II, p. 107.

3. *Ibid.*, et *Lettres de Colbert*, t. III, 2^e partie, Lettre de Colbert à Duchesneau, pp. 638 et 644. Le 26 octobre 1678, il y eut à Québec, par ordre du Roi, une assemblée de vingt des principaux habitants

Le 24 mai 1679, le gouverneur et l'intendant du Canada furent avisés de cette décision ¹, laquelle fut enregistrée au conseil souverain le 16 octobre de cette même année ²; et ainsi se termina cette troublante question de la traite, qui, depuis des années, entretenait l'agitation dans la colonie française de l'Amérique septentrionale ³.

Toutefois, cette malheureuse colonie, à peine sortie d'une difficulté, retombait dans une autre. Le comte de Frontenac ressentit une vive contrariété, en recevant l'ordonnance du 18 mai, qui condamnait ses vues sur la liberté entière de la traite et peut-être le frappait dans ses intérêts. Il fut également froissé de n'avoir pu faire partager à la cour ses jugements mensongers sur Mgr de Laval, ses prêtres et les Jésuites. Aussi essaya-t-il de se venger de ses échecs par de mesquines tracasseries, qu'il est inutile de rapporter

de la Nouvelle-France, pour avoir leur avis touchant la traite de l'eau-de-vie. A peu d'exceptions près, les membres de la réunion votèrent pour la liberté du commerce. Cela devait être, car « ceux qui furent appelés à cette assemblée, dit Ferland, étaient engagés dans le commerce avec les nations sauvages » (*Ferland*, t. II, p. 106). Voir sur cette assemblée, *Jugements du conseil souverain*, t. II, pp. 247 et 262.

1. Saint-Germain, 24 mai 1679, Colbert à Duchesneau : « Le Roy a fait examiner à fond par M. l'archevêque de Paris et le R. P. de la Chaise....., la difficulté concernant les boissons enivrantes ; ils ont été d'avis, après en avoir conféré avec M. l'évêque de Québec, que Sa Majesté fit de très expresses défenses aux Français de porter desdites boissons dans les habitations des sauvages. J'envoie à M. le comte de Frontenac l'ordonnance qui a été expédiée en conformité de cet avis ; et comme M. l'Évêque de Québec a assuré qu'il réduirait son cas réservé aux termes de cette ordonnance, vous devez tenir la main à la faire ponctuellement exécuter pour faire finir cette grande difficulté. » (*Lettres de Colbert*, t. III, 2^e partie, p. 641.)

2. *Jugements et délibérations*, t. II, p. 320.

3. *Lettres de Colbert*, t. III, 2^e partie, p. 635 ; *Mémoire sur la traite des boissons spiritueuses*.

ici¹. Il s'en prit surtout à l'intendant Duchesneau, dont les rapports, toujours favorables au clergé, étaient le contre-pied de ceux du gouverneur².

1. C'est ainsi qu'il refusa d'accorder aux Jésuites la terre du Saut-Saint-Louis (Lettre de M. de Frontenac au roi, 6 nov. 1679. Arch. des colonies, *Canada*, carton de la Nouvelle-France, n° III), qui leur était utile, d'après les *Lettres patentes* du Roi (24 oct. 1680) « pour retenir les Iroquois, même en augmenter le nombre et étendre par ce moyen les lumières de la foi et de l'évangile ». Les Jésuites n'ayant pu obtenir de Frontenac la concession de cette terre, s'adressèrent au roi, qui écrivit au gouverneur, le 29 avril 1680 : « J'ai accordé aux Jésuites la concession qu'ils m'ont demandée du lieu appelé le Sault, joignant la prairie de la Madeleine pour l'établissement des Iroquois, et j'ai ajouté à ce don les conditions qu'ils m'ont demandée, parce que j'estime que cet établissement est avantageux non seulement pour les convertir et maintenir dans la religion chrétienne, mais même pour les accoutumer aux mœurs et façons de vivre français. » (Arch. des colonies, *Canada*, Corresp. gén., 1679-1681, t. V.)

L'intendant Duchesneau écrivait à Colbert, le 10 novembre 1679, sur cette mission des Pères à la prairie de la Magdeleine : « La mission des Iroquois retirés à la prairie de la Madeleine, près de Montréal, est très florissante, très nombreuse. (Les Jésuites) suivant les intentions de Sa Majesté et les ordres que vous m'avez envoyés, y ont aussi établi une école pour instruire et franciser les enfants sauvages... » (Arch. des colonies, *Canada*, Corresp. gén., t. III.)

2. Le 10 novembre 1679, l'intendant écrivait à Colbert que les ecclésiastiques étaient « assurément très réglés et très pieux » ; puis il ajoutait : « Pour le sujet de tous les ecclésiastiques en général, je dois vous dire, Monseigneur, que je les vois fort soumis ; et il est de mon devoir, quoiqu'on se soit efforcé de me faire passer pour un homme qui leur est dévoué, de ne vous pas taire la vérité. » (Arch. des colonies, *Canada*, Corresp. gén., t. III.) — Toutes les lettres de cet intendant au ministre de la marine, de 1676 à 1679, approuvent la conduite de Mgr, des prêtres et des Jésuites dans la question de la traite ; et Colbert, qui n'est pas de son avis, qui patronne la liberté du commerce, lui fait plusieurs fois le reproche d'être trop favorable au clergé, surtout à Mgr, et d'exagérer les désordres causés chez les sauvages par l'eau-de-vie. Voir, à ce sujet, dans les *Lettres de Colbert*, t. III, 2^e partie, les lettres à l'intendant du 28 avril 1677 (p. 614), 1^{er} mai 1677 (p. 619), 15 mai 1678 (p. 632) et 20 avril 1679 (p. 638).

Nous avons raconté quelques pages plus haut la querelle qui s'éleva entre ces deux hommes au sujet de la présidence du conseil et de leurs pouvoirs respectifs, et comment elle s'apaisa à la suite des réprimandes sévères adressées à l'un et à l'autre par le ministre de la marine. Après quelques mois d'une paix apparente, de nouvelles contestations surgirent. « Le caractère impérieux et les manières hautaines du comte de Frontenac, dit Ferland, avaient vivement froissé M. Duchesneau, qui perdit enfin patience, et manqua aux égards qu'il devait à son supérieur ; et si les plus grands torts étaient du côté du gouverneur, l'on ne peut s'empêcher de reconnaître que l'intendant ne prenait pas les moyens de ramener la paix et l'union ¹. »

L'ordonnance du 18 mai ne fit qu'accentuer la lutte, qui passa bientôt à l'état aigu. Les conflits, les scandales, les actes de résistance se multiplièrent ; ce fut la guerre en permanence, tantôt sourde, tantôt ouverte. Aucune entente dans l'administration : l'intendant agissait un peu à sa guise, en dehors du gouverneur, s'arrogeant des droits qu'il n'avait pas en vertu de sa charge, et ne rendant pas compte de ses actes à son supérieur hiérarchique ² ; le gouverneur, de son côté, suscitait de continuelles difficultés à l'intendant, ne manquait pas une occasion de le gêner dans l'exercice de ses fonctions ; des scènes grotesques succédaient aux emportements les plus violents ³. Les amis de

1. *Ferland*, t. II, p. 119.

2. Lettres de Colbert à Duchesneau, 13 mai 1678, 20 avril 1679.

3. *Ferland*, t. II, p. 122 : « A la fin d'une séance du conseil, Duchesneau voulut se retirer avec le greffier pour mettre au net le procès-verbal de la séance ; le gouverneur l'arrêta et lui ordonna de signer la feuille dans la salle même, et, se mettant devant la porte, déclara que l'intendant ne sortirait qu'après avoir obéi à son injonction. Celui-ci déclara qu'il sortirait par la fenêtre, ou demeurerait là toute la journée, plutôt que de signer la feuille sans l'avoir examinée.

L'intendant, de l'évêque et des Jésuites au conseil souverain furent l'objet de poursuites les plus injustes de la part du comte de Frontenac ¹. Il exila le conseiller de Tilly à Beauport, le procureur général Dauteuil à Sillery, où il mourut de chagrin, et M. de Villeray à l'île d'Orléans, d'où il partit pour la France à l'automne de 1679 ². Ruette Dauteuil, qui succéda à son Père dans la charge de procureur général, ne fut pas mieux traité que celui-ci ³.

Les registres du conseil supérieur et les dépêches à Colbert du gouverneur et de l'intendant, de 1679 à 1682, ne parlent que d'actes arbitraires, de violences, de récriminations. Les deux fonctionnaires s'accusent mutuellement de faire la traite et de pratiquer la contrebande ⁴; ils n'ont entre eux et ne veulent avoir aucun rapport. Colbert intervient souvent, écrivant à l'un et à l'autre, prêchant la paix, blâmant, menaçant. Il dit à Frontenac : « Sa Majesté ne peut pas trouver d'expédient de faire finir la division qu'en vous retirant... Il faut que vous changiez entièrement

L'impétuosité militaire dut enfin céder à la calme obstination de l'homme de loi, et l'intendant, à la suite de cette scène extraordinaire, put se retirer dans une chambre afin d'y formuler à tête reposée le procès-verbal de la séance. »

1. De Frontenac prétend dans sa lettre du 2 novembre 1681 que l'évêque et les Jésuites soutiennent Villeray contre lui.

2. Registres du conseil supérieur ; — *Ferland*, t. II, p. 120.

3. *Ferland*, t. II, p. 121.

4. *Mémoire* de Duchesneau du 13 nov. 1681, aux Arch. coloniales, Corresp. génér., 1672-1681, t. V, fol. 320-322. — Louis XIV ne croyait pas aux accusations du gouverneur contre l'intendant au sujet du commerce, car il écrivait à de Frontenac, le 30 avril 1681 : « Je vous répèterai encore sur ce sujet ce que je vous ai déjà marqué plusieurs fois par nos précédentes lettres, que tout ce que vous écrivez contre ledit intendant sur le fait de son commerce et de l'intérêt qu'il prend avec les coureurs de bois paraît allégué plutôt par esprit de récrimination qu'avec aucun fondement véritable. » (*Lettres de Colbert*, t. III, 2^e partie, p. 645.)

la conduite que vous avez tenue jusqu'à présent ¹. » Il dit à Duchesneau : « Tant que vous ne connaîtrez pas bien la différence qu'il y a entre l'officier qui représente la personne du roi et vous, vous courrez risque d'être souvent condamné, ou pour mieux dire d'être révoqué de votre emploi ². » Le roi se montre plus sévère encore que le ministre. Il renvoie Villeray à Québec, en le rétablissant dans ses fonctions de conseiller, et le charge de remettre au gouverneur une lettre, où il lui exprime tout son mécontentement ³. « J'ai été surpris d'apprendre toutes les nouvelles difficultés et les nouvelles divisions qui sont survenues dans mon pays de la Nouvelle-France... ; d'autant plus que je vous avais bien clairement et formellement fait connaître que votre unique application était de maintenir l'union et le repos dans tous les esprits de tous mes sujets... Ce qui me surprend davantage est que presque tous les démêlés que vous avez fait naître, il y a peu de raisons qui puissent autoriser ce que vous avez prétendu... L'abus que vous avez fait de l'autorité que je vous ai commise en exilant deux conseillers et le procureur général pour une cause aussi légère que celle-là ne me peut pas plaire ; et n'était les assurances précises que vos amis m'ont données que vous agiriez avec plus de modération à l'avenir et que vous ne tomberiez plus en des fautes de cette qualité, j'aurais pris la résolution de vous faire revenir... L'évêque, ses ecclésiastiques, les Pères Jésuites et le conseil souverain, en un mot, tous les corps et les particuliers se plaignent ; mais je veux croire que vous changerez ⁴. »

1. *Lettres de Colbert*, t. III, 2^e partie, p. 641 : Saint-Germain, 4 décembre 1679.

2. *Ibid.* : Saint-Germain, 20 avril 1679.

3. *Ferland*, t. II, p. 420.

4. Archives coloniales ; *Canada*, Correspondance générale, 1679-1681, t. V, fol. 198-208 ; lettre datée de Saint-Germain, 29 avril 1680.

Cette lettre est du 29 avril 1680 ; l'année suivante, 30 avril, Louis XIV écrit à Frontenac : « J'ai lieu de croire par tout ce qui se passe entre vous et le sieur Duchesneau, intendant, que vous n'avez pas exécuté mes ordres sur l'un des principaux points et des plus importants pour mon service, qui est la bonne intelligence et l'union entre vous... » Le roi termine sa lettre par cette exhortation suivie de menace : « Je vous exhorte encore une fois à bien profiter des ordres que je vous donne par cette lettre, étant impossible que, si je n'en vois un succès plus grand dans le cours de cette année que par le passé, je puisse m'empêcher de vous rappeler du commandement que je vous ai confié ¹. »

Les remontrances, les exhortations, les ordres et les menaces de Louis XIV et de Colbert n'aboutirent à aucun résultat sérieux. Le gouverneur et l'intendant continuèrent à vivre en hostilité. *Le gouverneur oublia* même à ce point *les règles ordinaires du savoir-vivre*, que *les conseillers et le procureur général* ne voulurent plus être *envoyés en députation auprès de lui* ². Il mit et retint en prison pendant deux mois le conseiller Damours ³ ; il fit arrêter le fils de l'intendant, jeune écolier de dix-sept à dix-huit ans, pour s'être plaint d'avoir été frappé par le comte de Frontenac ⁴. Les canots, qui partaient chaque année avec permission pour la traite, portèrent librement de l'eau-de-vie aux sauvages ⁵. Enfin les coureurs de bois devinrent si nombreux, que le gouverneur écrivit au roi en 1680 « qu'il y en avait plus de huit cents qui étaient des cinq ou six

1. *Lettres de Colbert*, t. III, 2^e partie, p. 644.

2. *Ferland*, t. II, p. 122.

3. *Ibid.*, pp. 121 et 122.

4. *Ibid.*, p. 122.

5. *Ibid.*

mois hors de chez eux à faire le commerce avec les sauvages ¹ ». Sans y être autorisés, ils allaient chercher des pelleteries partout où ils espéraient en trouver, et ils les transportaient à la Nouvelle-York, où ils les vendaient beaucoup plus cher qu'à la compagnie des fermiers royaux ². Le *Mémoire historique* que nous avons déjà cité, adressé en 1705 au comte de Pontchartrain, parle de la vie d'aventures de ces coureurs de bois, des désordres auxquels ils se livraient. « Leur vie, est-il dit, est une perpétuelle oisiveté, qui les conduit à toutes sortes de débauches. Ils dorment, ils fument, ils boivent de l'eau-de-vie quoiqu'elle coûte... Le jeu, l'ivrognerie et les femmes consomment souvent le capital et les profits de leurs voyages. Ils vivent dans une entière indépendance ; ils n'ont à rendre compte de leurs actions à personne ; ils ne reconnaissent ni supérieur, ni juge, ni lois, ni police, ni subordination ³. »

C'est ainsi que la colonie française du Canada se trouvait en proie aux plus grands désordres, et la division qui existait entre les deux premiers administrateurs du pays ne pouvait que les aggraver. Il importait donc de prendre au plus tôt une décision à leur sujet, si l'on ne voulait augmenter dans la colonie le malaise et le désaccord déjà considérables, ni porter une atteinte grave au commerce des pelleteries et aux revenus du domaine royal d'outremer. Louis XIV se décida à rappeler en France le gouverneur et l'intendant.

D'après une lettre de M. Dudouyt à Mgr de Laval, il paraît que cela n'alla pas tout seul. « M. de Frontenac, dit-il, a été fortement soutenu par ses amis... ; et s'il n'avait

1. *Lettres de Colbert*, t. III, 2^e partie, p. 643.

2. *Ferland*, t. II, p. 123.

3. Archives coloniales, *Canada*, carton V, n^o 281.

pas porté les choses à de si grandes extrémités, il aurait été continué ; mais les informations étaient si fortes et en si bon état, qu'il n'a pas été possible de le soutenir. On a jugé qu'on ne pouvait remettre la paix dans le pays qu'en rappelant M. de Frontenac. M. Duchesneau est aussi rappelé, parce qu'on n'a pas voulu révoquer l'un sans l'autre, pour ne pas paraître donner atteinte à l'autorité du gouverneur... Cela n'empêche pas que la révocation de M. de Frontenac ne soit la justification de la conduite de M. Duchesneau ¹. »

Ainsi finit la première administration du comte de Frontenac dans la Nouvelle-France, administration « remplie de luttes et de querelles mesquines avec les autorités de la colonie ² ». Souple et soumis dans ses rapports avec la cour et le secrétaire d'État, il se montra toujours vis à vis des inférieurs qu'il n'aimait pas, autoritaire, despote, injuste, même dur. A l'égard du clergé, les Récollets exceptés, il ne sut pas se tenir dans les limites de la modération et du respect ; il eut recours contre lui, sans aucun scrupule, aux armes de la calomnie, surtout contre les Jésuites, dont il exagérait l'influence sur Mgr de Laval et sur les ecclésiastiques, et dont il travailla par tous les moyens, même les moins honnêtes, à détruire auprès du roi et de son ministre la réputation de vertu et de dévouement.

Ce général, doué d'incontestables qualités, n'eut pas l'occasion de donner au Canada la mesure de ses capacités militaires, ayant trouvé, à son arrivée, le pays en paix, et la paix n'ayant pas été troublée durant son séjour de dix années. Il eut, du reste, le mérite de la maintenir ; l'appareil dont il s'entourait, sa réputation d'homme ferme et

1. *Lettre citée par M. Gosselin*, t. II, p. 217.

2. Gauthier, *Histoire du Canada*.

résolu, sa façon de traiter avec les sauvages, mélange calculé de fierté hautaine et de bonhomie, n'y contribuèrent pas peu. Nul ne le surpassa dans la politique indigène. L'administrateur, à l'intérieur de la colonie, ne se montra pas à la hauteur de sa tâche. La vérité historique veut même qu'on dise qu'il ne fit pas preuve de hautes qualités administratives pendant son premier gouvernement, tant ses défauts prédominèrent alors et projetèrent de l'ombre sur ses réels talents. Que gagna, sous son gouvernement, la colonisation proprement dite? Son grand admirateur, M. Lorin, se pose cette question, et résume sa réponse en cette ligne : « Nous ne pouvons le dire très précisément ; mais dans l'ensemble (!), le progrès est indéniable ¹. » C'est bien peu pour la gloire d'un homme, il faut l'avouer ; et si, d'après cet historien, Frontenac conçut de beaux projets, eut des intentions généreuses, il n'en reste pas moins vrai qu'il ne créa rien d'important, et qu'il sema la division dans la Nouvelle-France.

Si la disgrâce qui vint le frapper vers le milieu de 1682, l'affligea profondément, elle lui fut très profitable. Il sortit de cette épreuve meilleur qu'il n'y était entré. Dans quelques années, il reviendra au Canada conquérir la double couronne d'habile administrateur et de bon général.

1. *Le comte de Frontenac*, pp. 244-248. Les trois ou quatre pages que M. Lorin consacre à la *Colonisation proprement dite* sous M. de Frontenac, sont vraiment à lire; elles justifient pleinement notre manière de voir sur la première administration de ce gouverneur. Cette manière de voir ne sera pas du goût de tout le monde, elle est cependant le résumé exact des faits; et, malgré sa bonne volonté, l'historien de Frontenac ne peut signaler une seule de ces œuvres, qui consacrent la valeur administrative d'un gouverneur. En revanche, il fait une réflexion qui fera sourire plus d'un lecteur : *La Société Canadienne prenait conscience d'elle-même* (!), sous le gouvernement de Frontenac, bien entendu. Nous devons aussi ajouter qu'il a recours, comme tous les admirateurs à outrance, *aux intrigues des partis* pour atténuer ou expliquer les échecs de son héros.

CHAPITRE SIXIÈME

M. de la Barre, gouverneur général. — État de la colonie à son arrivée. — Son expédition contre les Iroquois. — Opinion du P. Jean de Lamberville sur la guerre contre les sauvages. — Le marquis de Denonville nommé gouverneur général. — Son expédition contre les Tsonnontouans. — Les Jésuites forcés de s'éloigner des cinq cantons. — Nouvelles incursions des Iroquois. — Le P. J. de Lamberville et le P. Vaillant de Gueslis envoyés en ambassade, le premier chez les Onnontagués, le second auprès du Gouverneur de la Nouvelle-York. — Kondiaronk empêche la conclusion de la paix entre le marquis de Denonville et les Iroquois. — Massacre de La Chine.

Le comte de Frontenac et l'intendant Duchesneau furent remplacés au mois de mai 1682, le premier par M. Lefèvre de la Barre, le second par M. de Meules¹.

M. de la Barre, ancien conseiller du Parlement, ancien maître des requêtes, puis successivement intendant du Bourbonnais, de l'Auvergne et de Paris, entra enfin dans la marine, où il obtint le grade de capitaine. Gouverneur de la Guyane en 1663, il reprit Cayenne sur les Hollandais, qui s'en étaient emparés; plus tard il battit aux Antilles les Anglais, qu'il força de lever le blocus de Saint-Christophe. Intendant, capitaine de vaisseau, gouverneur, il s'acquît, dans les différents postes où le plaça la confiance du roi, la réputation d'un bon administrateur et d'un

1. Les lettres patentes du Roi qui nomment M. de la Barre gouverneur et M. de Meules intendant sont datées de Saint-Cloud, 1^{er} mai 1682. Ils n'entrèrent cependant en fonction que le vendredi 9 octobre 1682. (*Jugements et délibérations*, t. II, pp. 827-829.)

officier distingué¹. Sa nomination au poste de lieutenant général de la Nouvelle-France sembla donc d'abord d'un heureux choix, de bon augure pour l'avenir de la Colonie française.

Malheureusement il n'était plus jeune, l'âge et les travaux faisaient sentir leur poids bien lourdement. Ce vieillard faible et infirme n'avait plus assez d'indépendance ni assez d'énergie de caractère pour remplir ses nouvelles fonctions ; il manquait de décision, du moins les années l'avaient-elles rendu hésitant, et, s'il faut en croire quelques historiens, peut-être n'avait-il pas le sentiment très haut placé de l'honneur du pays qu'il représentait. On ne peut cependant lui refuser, quoi qu'en aient dit ses adversaires intéressés à le décrier, des intentions droites, une grande honnêteté de vie, du désintéressement. Cela suffisait-il au bon gouvernement d'un pays que son prédécesseur, le comte de Frontenac, lui livrait troublé au dedans et menacé au dehors ?

Le 22 novembre 1682, le chevalier de Baugy, lieutenant de M. de la Barre², écrivait confidentiellement à son frère : « Les gens de ce pays sont fort doubles, tenans du sauvage, de grands causeurs qui pour la plupart ne savent ce qu'ils disent, la plupart se fesans gentilshommes ; comme ils ne sont nullement d'accord ensemble, il faut les

1. *Biographie universelle*, Supplément, vol. 37 ; — *Ferland*, t. II, p. 123 ; — *Bibaud* (jeune), p. 152.

2. Le chevalier Henri de Baugy, issu d'une famille très ancienne du Berry, était fils de Guillaume de Baugy, conseiller du roi et capitaine de chevaux légers dans les régiments du cardinal Mazarin. Il alla au Canada en 1682, où il fut aide de camp du Gouverneur, M. de Denonville. Il nous a laissé le *Journal d'une expédition contre les Iroquois en 1687*, et des lettres, qui ont été imprimées en 1883 par M. E. Serrigny, ancien magistrat.

entendre parler les uns des autres ; c'est à qui se déchirera le mieux et l'on a que faire de leur donner la question pour tout sçavoir... Tous les plus honnestes d'icy sont des officiers qui sont venus avec des troupes et qui se sont établis, à la vérité c'est de fort honnestes gens et qui sçavent fort bien vivre ; pour le reste c'est tout bancroutiers ou gens qui ont eu des affaires qui sont venus établir et en un mot presque tous gens de sac ou de corde ; Mgr l'évêque qui est icy et les Pères Jésuites voudraient bien les faire devenir honnestes gens ; mais ils auront bien de la peine, tant ils sont enclins au libertinage¹. »

Ce portrait, exagéré ou faux par certains détails, indique assez le grand esprit de division qui régnait dans la colonie à l'époque du rappel de M. de Frontenac. Il régnait entre les colons d'abord, puis entre les commerçants et les militaires, entre le Gouverneur et l'Intendant, entre les autorités civiles et ecclésiastiques. Cette division devait avoir son contre-coup et elle l'eut, en effet, dans la religion et la moralité publique, dont le niveau baissa sensiblement, comme le constatent les écrivains du temps. Un terrible incendie, qui dévora presque toute la basse ville de Québec, vint encore augmenter l'état de malaise où se trouvait la colonie ; car, au dire de la chronique de l'époque, « on perdit plus de richesses dans cette triste nuit que le Canada n'en possédait *plusieurs années après*². »

En dehors de la Colonie française, la situation apparaissait sombre, grosse de menaces : l'orage montait rapide-

1. Lettre confidentielle de M. de Baugy à son frère, Québec, 22 nov. 1682. Citée par M. E. Serrigny dans *Journal d'une expédition contre les Iroquois en 1687*, p. 152.

2. *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, pp. 256-258.

ment, grandissant chaque jour de plus en plus, au sud de l'Ontario et de l'Érié, du côté de la baie d'Hudson, de New-York et d'Albany¹. Au nord, les Anglais s'étaient emparés de plusieurs postes de la baie d'Hudson, appartenant aux Français, qui y faisaient un commerce lucratif. Au sud, le colonel Thomas Dongan, nommé gouverneur de la Nouvelle-York, avait le dessein très arrêté d'attacher les Iroquois, ses voisins, à l'Angleterre, et de réclamer pour cette puissance tout le territoire situé au sud des grands lacs. Son ambition allait plus loin : il voulait étendre ses possessions sur toute la vallée de l'Ohio et celle du Mississipi, et, une fois maître de ces vastes pays, accaparer au profit de sa nation le commerce des pelleteries du nord et de l'ouest, en fournissant aux sauvages à meilleur compte que les Français tous les objets de pre-

1. Dans une lettre au marquis de Seignelay, datée de 1682, un mois après son arrivée à Québec (Arch. coloniales. *Canada*, Corresp. gén., vol. 6), M. de la Barre, après avoir dit un mot des *schismes que la division d'entre M. de Frontenac et Duchesneau a fait naître* dans le pays, s'étend longuement sur les menaces de la guerre : « J'ai trouvé ce pays à la veille d'une guerre forcée avec les Iroquois, et en état d'y succomber. M. de Frontenac travaillait à mon arrivée, à Montréal, pour empêcher la chose, comme vous le verrez par les papiers qu'il m'a remis entre les mains et que je vous envoie avec le double d'une délibération des principaux du pays que j'ai assembles sur ce sujet. Notre Colonie à présent est du côté du Nord et du Sud bornée par les Anglais qui ne visent et buttent qu'à nous incommoder et nous enlever le commerce.... Les Iroquois ont été bien armés *par les Anglais et les Hollandais...* ; après quoi cette nation énor-gueillie n'a songé qu'aux conquêtes et à se fortifier de la meilleure partie des prisonniers de guerre et de ceux qui se sont venus rendre à eux après en avoir été battus ; en sorte qu'ils ont maintenant plus de 2.500 bons guerriers et bien armés... » — M. de la Barre fait ensuite connaître les desseins de ce peuple : détruire les nations de l'Ouest, les Illinois, les Miamis et les Outaouais, nos alliés, et nous enlever notre commerce avec ces peuples pour le donner aux Anglais, qui payent les castors plus cher que les Français.

mière nécessité et à leur convenance. Cette politique, Dongan la suivit dès son arrivée, en dépit des ordres qu'il recevait de son gouvernement, lequel lui recommandait d'entretenir des relations amicales avec les Français du Canada. Tout en paraissant tenir compte des recommandations du duc d'York, propriétaire de la province de la Nouvelle-York, il poussait en dessous les Iroquois à la guerre contre les Français et il leur promettait son appui¹.

Quant aux Iroquois, ils n'étaient pas domptés, bien que l'expédition du général de Tracy les eût grandement humiliés et réduits pour quelques années à l'impuissance. Depuis longtemps ils eussent voulu prendre leur revanche; les jeunes guerriers surtout désiraient se signaler, et, si Daniel Garakontié, le plus fameux capitaine des Onnontagués, n'avait pas, pendant quinze ans, usé de sa grande autorité pour les contenir, peut-être auraient-ils entraîné toute la nation dans une guerre générale contre la colonie française. Tant qu'il vécut, la hache de guerre resta enterrée. Mais en 1677, la mort surprit ce vaillant capitaine, ferme chrétien, devenu l'hôte et le défenseur des missionnaires. La jeunesse, avide de combats, n'attendait que ce fatal évènement pour se soulever, et, *sans rompre ostensiblement avec les Français, elle observa assez mal les articles de la paix et s'appliqua à semer la division parmi les nations alliées de la France*². Cependant, les Tsonnontouans seuls se mirent en campagne; ils atta-

1. *Ferland*, t. II, pp. 36 et suiv.; — *Charlevoix*, t. I, l. X; — Bancroft, *History of the United States*, t. II, ch. XVII, p. 647; — Lettre de M. de la Barre au marquis de Seignelay, nov. 1682, de Québec (Archives coloniales, *Canada*, Corresp. générale, vol. 6).

2. *Ferland*, t. II, p. 132.

quèrent les Illinois, en tuèrent cinq ou six cents et firent sept cents prisonniers¹; leur but, après avoir complètement détruit ce peuple, était d'exterminer ensuite les Miamis², les Kiskakous et les Ontaouais³, puis de se précipiter sur la colonie française.

Le 10 septembre 1682, le P. Jean de Lamberville écrivait d'Onnontagué au comte de Frontenac : « Les Iroquois supérieurs ne craignent nullement les Français, et sont prêts à se jeter sur le Canada au premier sujet qu'on leur en donnera. Plusieurs insultes faites par eux aux Français, sans qu'on leur ait fait donner aucune satisfaction, les persuadent qu'on les craint. Ils profitent tous les ans de nos pertes; ils anéantissent nos alliés dont ils font des Iroquois, et ne font point difficulté de dire qu'après s'être enrichis

1. On lit dans une *lettre inédite* (Arch. de l'école Sainte-Genève, Paris) du P. Jean de Lamberville, Onnontagué, 25 août 1682, au P. Beschefer, supérieur des missions du Canada, à Québec : « Le grand succès qu'il plaît à Dieu de donner aux armes des Iroquois les rend extrêmement fiers, hardis et entreprenants. Ils emmenèrent l'an passé 700 captifs Illinois qui ont tous eu la vie. Ils en tuèrent et mangèrent plus de 600 sur les lieux, sans ceux qu'ils brûlèrent par les chemins. Ils ont conservé les enfants qui pouvaient vivre sans le lait de leurs mères qu'ils ont tuées, mais les autres furent embrochés et dévorés. »

2. Il est dit dans la même lettre : « Ils commencent d'attaquer nos alliés les Oumiamis (Miamis) qui est une nation de la baie des Puants; ils en ont déjà brûlé 6 ou 7, sans ceux qu'ils ont massacrés. Un de leurs gens tué, disent-ils, par trahison par un Oumiamis causera leur ruine. » Dans une autre lettre du 10 sept. 1682 à M. de Frontenac, le même Père dit : « Quoique le fort de la guerre doive tomber sur l'Illinois, l'Oumiamis sera enlevé comme en chemin faisant, et peut-être quelque autre nation de la baie des Puants; car les brouillons (Les Tsonnontouans) comprennent sous le nom d'Illinois, les Oumiamis, les Pouteatamis, les Ousakis, etc... »

3. *Ferland*, t. II, p. 135; — Lettre de nov. 1682 du gouverneur, M. de la Barre, au marquis de Seignelay (Archives coloniales, *Canada*, Corresp. gén., vol. 6.)

de nos dépouilles et fortifiés de ceux qui auraient pu nous aider à leur faire la guerre, ils fondront tous ensemble sur le Canada, pour l'accabler en une seule campagne. Ils se sont fortifiés cette année et la précédente de plus de neuf cents fusiliers ¹. »

Les Tsonnontouans, qui guerroyaient seuls contre les tribus de l'Ouest, devaient donc, ces tribus détruites, *fondre sur le Canada*. Il ne faudrait cependant pas croire qu'ils ne pussent compter, en cas de guerre avec les Français, sur le concours des quatre autres cantons iroquois. « Toutes les bourgades étant confédérées, écrivait le P. Jean de Lamberville à M. de la Barre, on ne peut en attaquer une sans se brouiller avec les autres ². »

Tel était l'état de la Nouvelle-France en 1682 : Divisions au dedans et menaces de guerre au dehors. Et pour faire face à cette situation très difficile, la cour envoyait à Québec un vieillard, qui avait perdu avec les forces physiques une bonne partie de ses forces morales. Le nouveau gouverneur du Canada n'était plus que l'ombre de l'ancien gouverneur de la Guyane.

Aussitôt après son arrivée, on s'aperçut que, dans le conflit des divers partis où se débattait la colonie, il serait un instrument facilement maniable entre les mains des habiles et des intrigants, si toutefois il ne se mettait du côté des adversaires du comte de Frontenac, ou plutôt du côté de ses victimes, de ceux qui n'avaient pas eu le don de lui plaire. C'est parmi ces derniers qu'il chercha, en effet, ses soutiens et ses amis. Sans sacrifier les droits du pou-

1. Archives coloniales, Nouvelle-France, Corresp. gén., vol. 6 ; — Lettre de M. de la Barre au marquis de Seignelay, nov. 1682, *ibid.*

2. 10 juillet 1684, Archives coloniales, Nouvelle-France, carton des années 1684 et 1685.

voir civil, il accorda à Mgr de Laval toute l'autorité qui lui était nécessaire pour l'accomplissement de sa mission religieuse et civilisatrice ; il régla définitivement la question de la dîme et des cures fixes ¹.

Les prêtres, les Sulpiciens et les Jésuites ² n'eurent qu'à

1. L'ordonnance de 1679 avait réglé que la dîme ne serait payable qu'à des curés fixes et *perpétuels*. Cette restriction rendait les curés indépendants du séminaire et empêchait ainsi le séminaire de percevoir les dîmes ; mais la plupart des curés y restèrent quand même unis, quoique entièrement libres de s'en séparer. Avant l'ordonnance, Mgr de Laval avait établi des cures fixes auxquelles, du reste, il n'était pas opposé ; il en établit encore après, mais il voulait qu'elles fussent en état de faire vivre leurs curés, et l'édit de 1679 n'y pourvoyait pas suffisamment. M. de la Barre put obtenir une gratification raisonnable du roi pour la subsistance des prêtres (*Gosselin*, t. II, ch. XVIII). Dans sa lettre de novembre 1682 au marquis de Seignelay, il est dit : « Nous entrons M. l'Intendant et moi dans les sentiments de régler les revenus de chaque curé à 450 liv. monnaie de France, parce qu'il lui faut un homme pour l'aider à mener son canot dans une estendue de 5 à 6 lieues que contient la cure, ou pour porter sa chapelle sur les neiges en hyver aux lieux où il est obligé d'aller dire la messe. » (Archives coloniales, *Canada*, vol. 6). Dans cette même lettre, M. de la Barre parle peu favorablement de Mgr de Laval ; on voit qu'il était alors prévenu contre lui : « L'évêque, dit-il, veut par toutes sortes de moyens maintenir une autorité dans la politique et le civil comme il l'a dans le spirituel, et se sert de l'un à tous propos pour parvenir à l'autre. » Quand le Gouverneur connut davantage Mgr de Laval, son opinion se modifia. En tout cas, tous les deux finirent par s'entendre sur toutes les questions mixtes, la dîme, les cures fixes et la traite de l'eau-de-vie.

2. Dans les *instructions* données à M. de la Barre à son départ de France pour le Canada, il était dit : « Les Pères Jésuites ayant un établissement considérable audit pays et ayant beaucoup contribué par leur vertu et par leur piété à estendre audit pays la lumière de la foy et de l'évangile, Sa Majesté désire qu'il les assiste de son autorité, *sans néanmoins souffrir qu'ils portent l'autorité ecclésiastique plus loin qu'elle ne doit s'estendre.* » (*Collect. de manuscrits*, t. I, p. 288.) Le ministre craignait toujours que l'autorité ecclésiastique n'empiétât sur les droits du pouvoir civil, et que les Jésuites ne vinsent à la pousser dans cette voie. Il en parla à M. de la Barre,

se louer de son équité et de sa bienveillance ; les Récollets n'eurent pas non plus à se plaindre de ses procédés ; de sorte qu'il était « impossible d'imaginer une entente plus parfaite entre l'autorité civile et l'autorité religieuse au Canada ¹. » Les créatures du comte de Frontenac ne trouvèrent pas dans son successeur la même protection et les mêmes faveurs. Cavalier de la Salle en particulier fut de la part de celui-ci l'objet des plus injustes attaques : s'il y prêta par son attitude un peu trop indépendante au fort Saint-Louis, où il s'était

qui lui-même fit part à M. Dudouyt des craintes du gouvernement. Celui-ci le rassura : « Je sais qu'il y a longtemps qu'on a donné ces impressions à la Cour, quoiqu'il n'y ait pas de clergé dans le royaume qui ait plus de respect et de déférence pour les personnes qui sont revêtues de l'autorité ; vous le verrez par expérience. » (*Gosselin*, t. II, p. 292.) M. de la Barre le vit, en effet, et n'eut qu'à se louer de l'évêque et de son clergé ; aussi vécut-il en bonne intelligence avec eux (*Ibid.*, p. 293). Il montra également aux Jésuites beaucoup de bienveillance et une grande confiance. On lit dans les *Instructions au s^r de la Durantayes pour le voyage qu'il va faire aux Outaoïïax et Meamis* : « Comme les RR. PP. Jésuites sont les plus sçavants dans la manière de traiter avec les sauvages et les plus zelez pour le christianisme il aura confiance en eux, leur fera tous les plaisirs qui seront en son pouvoir et les traittera comme gens pour qui j'ai un profond respect et une grande estime » (*E. Serrigny, Journal d'une expédition contre les Iroquois...*, p. 166). M. de la Durantaye, ancien capitaine au régiment de Chambellay, partit le 23 avril 1683 pour Michillimakinac, où il resta en qualité de commandant du fort et fut l'un des meilleurs amis des Jésuites. Le chevalier de Baugy, officier de dragons, l'accompagna et resta quelque temps à Michillimakinac, où les Jésuites lui firent faire, paraît-il, maigre chair : « Les Pères Jésuites, écrit-il à son frère, à la date du 3 juillet 1683, me font passer le temps assez doucement, quoique la nourriture soit fort méchante, qu'ils n'aient ny pain, ny vin, ny viande, mais seulement un peu de bled d'Inde moulu que l'on fait cuire dans l'eau avec un peu de poisson. Voilà la vie que nous menons ici » (*E. Serrigny*, p. 181). De là, M. de Baugy se rendit à Saint-Louis des Illinois, dont il prit le commandement en remplacement de M. de Tonty.

1. *Gosselin*, t. II, p. 294.

retiré après son expédition au golfe du Mexique, il ne mérita pas néanmoins les graves reproches que M. de la Barre dirigea contre lui. Prévenu contre ce découvreur ou mal renseigné, le gouverneur écrivit à la cour, entre autres choses, que ses découvertes étaient imaginaires ou mensongères, qu'il songeait plutôt à ses affaires personnelles qu'à celles du roi. Il s'empara du fort Catarakoui, qui appartenait à La Salle, et de celui de Saint-Louis, aux Illinois, où commandait Tonti, et où il envoya à sa place le chevalier de Baugy, lieutenant de ses gardes.

La Salle se justifia à la cour, grâce à la protection dévouée du prince de Conti et du comte de Frontenac, et le roi lui fit restituer les forts de Saint-Louis et de Catarakoui ¹.

1. *Margry*, t. II, pp. 302-373 : — *Charlevoix*, t. I, p. 457 ; — E. Serrigny, *Journal d'une expédition contre les Iroquois* : Ordonnance de M. de la Barre contre Cavelier de la Salle, 9 mai 1683 ; — Ordonnance de M. de la Barre à M. de Baugy de saisir au fort Saint-Louis les biens de M. de La Salle, 26 juillet 1684. — Quels motifs poussèrent M. de la Barre à dépouiller La Salle du gouvernement de Saint-Louis et de Catarakoui ? D'après la correspondance du gouverneur et ses diverses commissions à MM. de Baugy et de la Durantaye, La Barre accusait La Salle de *trancher du maître* chez les Miamis, d'attirer à Saint-Louis le commerce, d'avoir pillé des canots français, porteurs des congés du comte de Frontenac, et d'avoir délivré des congés en son propre nom, enfin d'avoir attiré chez les Miamis les Chaouanons, ennemis déclarés des Iroquois, et d'avoir ainsi compromis la paix avec ces derniers (*Commission* de M. de la Barre au sr de la Durantayes pour aller à Missilimakinac, 24 avril 1683). Cavelier de la Salle ayant remis le fort Saint-Louis à M. de Baugy (*Margry*, t. I, pp. 662 et suiv. ; *G. Gravier*, p. 241) se rendit en France, où il parvint à se justifier avec l'appui du prince de Conti et du comte de Frontenac. Le roi le remit en possession des deux forts. (Ordre du roi à M. de la Barre de protéger M. de la Forest qui retourne aux forts de Frontenac et de Saint-Louis rendus à M. de La Salle, 13 avril 1684 ; — Ordre de M. de la Barre au chevalier de Baugy, de remettre à M. de Tonty le fort Saint-Louis, 29 sept. 1684.)

La conduite du gouverneur à l'égard de ce voyageur était blâmable ; elle fut blâmée en France et au Canada. Toutefois son inaction et sa faiblesse en face des provocations chaque jour plus insolentes des Iroquois lui attirèrent des reproches bien plus graves. Les historiens l'accusent de s'être conduit avec mollesse, de s'être laissé amuser par des députations et des promesses mensongères, d'avoir compromis la colonie et ses alliés, les Illinois et les Outaouais, par des délais et des hésitations inexplicables.

Ce jugement de l'histoire est peut-être un peu sévère. En le portant, on n'a pas suffisamment tenu compte du milieu où se trouva le général et des influences de toutes sortes auxquelles son grand âge ne lui permit pas de se soustraire. Puis, les opinions étaient bien partagées sur l'opportunité et les conséquences de la guerre avec cette valeureuse confédération des cinq cantons. Il y avait trois partis principaux : le parti de la répression prompte et exemplaire, le parti de la paix, et un parti intermédiaire entre ces deux extrêmes.

Le premier était celui « des marchands qui n'envisageaient pas tant la destruction des Iroquois que leurs propres intérêts ¹ ». Ils citaient l'exemple du marquis de Tracy, et prétendaient qu'une descente au pays des Tsonnontouans, que l'incendie de leurs villages humilieraient leur orgueil et les réduiraient pour longtemps à l'impuissance. Ils ne se demandaient pas si le gouverneur disposait de forces suffisantes pour ce coup de main, ni si un échec était possible. M. de la Barre ne pouvait suivre ce conseil imprudent, surtout à son âge ; il ne le suivit pas ².

1. *Mémoires* de Perrot, p. 132.

2. Le P. Jean de Lamberville conseilla à M. de la Barre de ne pas le suivre ; il lui écrivit du moins qu'il rendrait service aux marchands en ne faisant pas la guerre. Onnontagué, 17 août 1684 (Arch. colo-

Le parti intermédiaire ne s'opposait pas à la guerre ; mais il ne voulait pas l'entreprendre, avant d'avoir fait venir de France de nouvelles troupes et d'avoir épuisé toutes les ressources de la diplomatie pour maintenir la paix. Une importante assemblée, tenue à Québec le 10 octobre 1682, se prononça dans ce sens. Y assistaient : le gouverneur et l'intendant, Mgr de Laval, M. Dollier, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice à Montréal, plusieurs Pères Jésuites, MM. de Varennes, gouverneur des Trois-Rivières, d'Ailleboust, Brussy, Le Moine et d'autres personnages influents du pays¹. Le Roi avait aussi recommandé à M. de la Barre de ne point rompre avec les Iroquois sans une pressante nécessité et sans une certitude morale de terminer la guerre en peu de temps et avec succès². M. de la Barre se rangea à cet avis ; il

niales, *Canada*, Corresp. gén., carton des années 1684 et 1685). — Dans le « *Mémoire historique* adressé le 22 février 1703 à Mgr le comte de Pontchartrain sur les mauvais effets de la réunion des Castors dans une même main ». (Arch. coloniales, carton V, n° 281), l'auteur du *Mémoire* revient à plusieurs reprises sur l'influence néfaste des marchands : « Les marchands, dit-il, dont toute la fortune était dans le commerce des bois, se croyaient perdus si on n'exterminait pas les *Iroquois* ; ils demandaient la guerre... Le gouverneur et l'intendant (MM. de la Barre et de Meulles) arrivaient dans le pays, ils n'en connaissaient pas encore les intérêts et les dispositions ; mais quand ils auraient prévu les funestes suites de la guerre, les engagements qu'ils avaient avec les marchands ne leur auraient pas permis de résister aux empressements qu'ils avaient de la voir commencer... » M. de la Barre demande en France des secours qui arrivent vers la fin de 1683, et l'auteur du *Mémoire* ajoute : « L'arrivée de ce petit secours anima encore davantage les marchands qui redoublèrent leurs assiduités auprès du gouverneur. Six des principaux ne le quittaient plus, de crainte qu'il ne changeât de résolution. »

1. *Ferland*, t. II, p. 135. — Archives coloniales, *Canada*, Correspondance générale, 1682-1684, vol. 6, fol. 68.

2. *Ferland*, *ibid.* ; — Instructions du roi à M. de la Barre, 10 mai 1682.

écrivit plusieurs fois au ministre pour demander des soldats ¹, et, en attendant, « il s'appliqua avec beaucoup de soin et de vigilance, comme l'écrivit Mgr de Laval dans une lettre à M. de Seignelay, à tout ce qui regardait le bien du pays, et particulièrement à tâcher de détourner la guerre des Iroquois ². » De fait, il réussit à la conjurer en 1683 et jusqu'au printemps de l'année suivante. Vers cette époque, elle lui parut inévitable et il s'y prépara, ainsi que nous allons le voir, lorsque survint le parti de la paix, qui arrêta les armées prêtes à en venir aux mains.

Ce parti était presque exclusivement représenté par les missionnaires des Iroquois ³, qui, vivant au milieu de ces

1. Archives coloniales, *Canada*, Correspondance générale, vol. 6 : 1682, lettre de M. de la Barre au roi, fol. 59 ; — 1682, le même au même, fol. 66 ; — 1683, 30 mai, le même au même, fol. 126 ; — 1684, 5 juin, lettre de M. de la Barre au ministre, fol. 273 ; — 1684, 5 juin, autre lettre au même, où il prie le ministre de lui envoyer les renforts qu'il demande ou de le rappeler, fol. 279 ; — 1684, 5 juillet, le même au roi, fol. 284.

2. *Gosselin*, t. II, p. 290.

3. Les missionnaires chez les Illinois et les Outaouais, et les Jésuites de Québec, tout en préférant la paix, pensaient que la défaite des Iroquois par les Français pourrait seule sauver nos alliés de l'ouest, les Illinois, les Miamis, etc., et préserver la colonie des massacres et des brigandages dont elle était menacée. Le P. Nouvel, Jésuite, écrivait à M. de la Barre, le 23 avril 1684, de la mission de Saint-François-Xavier à la baie des Puans : « Plaise au ciel que le Roy vous ait escouté en vous envoyant des troupes pour ranger ces superbes. » Le P. de Carheil écrivait de Québec, le 10 novembre 1683, à son Père, M. de la Guichardaye de Carheil, à Redon : « J'ai été obligé de quitter ma mission de Goyogouïen..... Je suis présentement à Québec, en attendant le rétablissement de ma mission ; je ne crois pas qu'elle se rétablisse que par la guerre. » (Voir sa *Vie* ; par le P. Orhand, p. 222.) — Le procès-verbal de l'assemblée tenue à Québec, le 10 oct. 1682 (Archives coloniales, *Canada*, Corresp. génér., vol. 6, fol. 68) indique assez la manière de voir des Pères de Québec. De plus, au dire de l'auteur du *Mémoire historique* au comte de Pontchartrain, « les ecclésiastiques regardaient de tout temps les

populations, n'entrevoyaient pas sans un grand effroi et une profonde douleur les tristes conséquences de la rupture de la paix. Ils savaient, et en cela ils n'avaient pas tort, qu'on n'aurait pas facilement raison de ce peuple au génie guerrier, insaisissable dans ses forêts, qu'on allait inaugurer une guerre de brigandages et de razzias ; ils croyaient que cette guerre serait inévitablement le prélude de la guerre contre l'Angleterre, car les Anglais, qui excitaient sous main les Iroquois, prendraient certainement fait et cause pour eux à un moment donné ; et alors la Nouvelle-France, dont la population était de beaucoup inférieure à celle des colonies anglaises, ne succomberait-elle pas sous les forces réunies de la Nouvelle-York et de la confédération des cinq cantons ? En outre, ils prévoyaient, et les agissements de Thomas Dongan confirmaient leurs prévisions, que tout le pays de la confédération ne tarderait pas à passer sous la domination de l'Angleterre protestante ; leur foi et leur patriotisme souffraient grandement à cette pensée. Enfin, la guerre devait être la ruine d'une mission, où ils avaient beaucoup travaillé et beaucoup souffert, où ils avaient baptisé à la dernière extrémité nombre d'enfants et d'adultes. Les fidèles, il est vrai, étaient peu nombreux et les conversions des adultes très rares en pleine santé ; mais les missionnaires, surtout les Pères Jean et Jacques de Lamberville, jouissaient d'une grande considération, qui allait jusqu'à la vénération auprès des chefs et des anciens. Ils résidaient tous deux à Onnontagué¹.

Iroquois comme l'unique obstacle à la conversion des autres nations sauvages... ; ils demandaient donc la guerre » ; mais ils ne voulaient pas, comme les marchands, qu'on l'entreprit à l'aveugle, sans s'y être préparé, ni sans avoir épuisé les moyens de conciliation. Ils appartenaient au parti intermédiaire.

1. Les PP. Jean et Jacques de Lamberville, d'après une *lettre inédite* du P. Jean, conservée aux Archives de l'école Sainte-Geneviève,

Les Pères Milet¹, Vaillant de Gueslis², Julien Gar-

à Paris, et datée d'Onnontagué, 25 août 1682, baptisèrent dans le courant de cette année et dans les derniers mois de l'année précédente, au bourg d'Onnontagué, 30 enfants, dont la plupart moururent après le baptême, et quelques adultes. — Le P. Thierry Beschefer, supérieur des missions du Canada, écrit, en parlant de ces deux Pères dans sa *Relation inédite* du 21 oct. 1683, datée de Québec (Arch. de l'école Sainte-Geneviève) : « La grande réputation que le P. Jean de Lamberville s'est acquise à Onnontagué lui sert beaucoup pour avoir entrée dans les cabanes des sauvages, mais il avoue qu'il doit une partie du bien qu'il y fait avec le P. Jacques de Lamberville, son frère, aux médecines que M. le maréchal de Bellefons a eu la bonté de lui procurer auprès de M. Pellisson ; elles ont fait, dit-il, de petits prodiges pour la santé des corps et des âmes. Elles leur ont attiré la confiance de tous les malades de leur bourg.... Le grand fruit qu'ils en retirent est que les barbares conçoivent par là une grande estime pour leurs bienfaiteurs, qu'ils diminuent beaucoup de celle qu'ils avaient pour les Jongleurs, qui sont là les grands médecins ; qu'ils appellent les Pères pour voir tous les malades, enfants et adultes.... » (Voir ce que nous avons dit de ces deux Pères, vol. II, chap. III, pp. 412 et 413.)

1. Le P. Pierre Milet ou *Millet*, né à Bourges le 19 nov. 1633, entra dans la Compagnie de Jésus, à Paris, le 3 oct. 1653, après avoir été reçu *maître-ès-arts*. Au sortir du noviciat, il passa une année à la Flèche dans l'étude de la philosophie (1657-1658), puis il fut successivement professeur, à la Flèche, de cinquième (1658-1659), de quatrième (1659-1660), de troisième (1660-1661) ; à Compiègne, de seconde (1661-1663). En 1663-1664, il étudie encore une année la philosophie à la Flèche, puis il se rend au collège Louis-le-Grand, à Paris, pour y faire quatre ans de théologie (1664-1668). En 1668, il part pour le Canada, où, peu de temps après son arrivée, on l'applique aux missions iroquoises. Longtemps, il évangélisa les Onneiouts. (Arch. gen. S. J.) — Le P. Beschefer dit de lui dans la *Relation inédite* citée plus haut : « Le P. Milet a la consolation de voir tous les jours à Onneiout des fruits considérables de ses travaux par la conversion de plusieurs sauvages qui y font une profession publique de christianisme. Il leur a donné une si grande estime de la *Croix* que ceux même qui ne sont pas chrétiens ne la regardent qu'avec respect. »

2. Le P. Vaillant de Gueslis, dont nous avons déjà parlé, vol. II, ch. III, p. 413, était missionnaire chez les Agniers, à cette époque. « Les Agniers, écrit le P. Beschefer dans la même *Relation*, sont ceux qui

nier¹ et Jean Morain² partageaient leurs laborieux travaux ; le P. Étienne de Carheil³, missionnaire à Goyogouën depuis

ont le plus de disposition pour se faire chrétiens. Le P. Vaillant y en a baptisé jusques à deux cent vingt en un an qui moururent peu après, sans compter un grand nombre qui quittent tous les jours pour venir s'établir au Sault-Saint-François-Xavier, à trois lieues de Montréal. Comme ils ont maintenant beaucoup de leurs parents, le Père aime mieux les envoyer se baptizer là que de les retenir à Agnié, où le voisinage d'Orange et les meschants exemples de leurs compagnons les met toujours en danger de se pervertir. Il en est descendu depuis deux ans jusques à deux cents. Cela n'empêche pas néanmoins qu'il n'y ait à Agnié plusieurs fervents chrétiens qui tiennent bon contre tous les désordres du pays. »

1. Le P. Julien Garnier était chargé de la mission des Tsonnon-touans, de toutes la plus ingrate. Et cependant tel était son zèle qu'il parvenait à baptiser la plus grande partie des mourants. Nous lisons, en effet, dans la même *Relation* du P. Beschefer : « Le P. Jean de Lamberville m'écrivait, il y a quelque temps, qu'il ne mourrait presque personne à Tsonnontouan, qui n'eût reçu auparavant le baptême, quoique ce soit ceux qui sont le plus éloignés du christianisme avec ceux du Goyogouën. Il y en a baptisé cent trente-huit en un an, entre lesquels il y avait beaucoup d'adultes. » — Ce Père, né à Saint-Brieux, le 6 janvier 1643, et entré, après sa philosophie, au noviciat des Jésuites, à Paris, le 25 sept. 1660, partit jeune encore pour Québec (1662), où il professa trois ans la grammaire (1662-1665) ; de 1665 à 1668, il étudia la théologie ; et aussitôt ordonné prêtre (1668), il partit pour la mission des Iroquois. (Arch. gen. S. J.)

2. Le P. Jean Morain, également missionnaire chez les Tsonnon-touans, résidait dans un gros bourg situé à quatre lieues de celui où habitait le P. Garnier. Né à Coutances le 20 janvier 1650 et entré dans la Compagnie, à Paris, le 10 oct. 1667, il professa, après le noviciat, la cinquième à Blois (1669-1670), puis il fit sa philosophie à la Flèche (1670-1672) ; enfin il professa la cinquième à Orléans (1672-1673) et la troisième à Eu (1673-1674). En 1674, il partit pour Québec, où il professa deux ans. Il fut ordonné prêtre en 1678. (Arch. gen. S. J.)

3. On lit dans la *Relation inédite* du P. Beschefer : « Le P. de Carheil résidait à Goyogouën. Les insultes continuelles que lui faisait un capitaine, qui le voulait faire sortir du village et qui le menaçait continuellement de le tuer, l'ayant obligé à céder pour quelque

quinze ans, quitta sa mission vers la fin de l'année 1683, la situation étant devenue pour lui intenable.

Le P. Jean de Lamberville était le supérieur de ce petit groupe d'apôtres. Né à Rouen le 27 décembre 1633, il fit, ainsi que son frère Jacques, plus jeune que lui de huit ans, toutes ses études littéraires et sa philosophie au collège de la Compagnie de Jésus dans sa ville natale. A vingt-trois ans, il entra au noviciat des Jésuites à Paris, et, après avoir enseigné la grammaire et les humanités et fait son cours de théologie, il partit en 1669 pour la Nouvelle-France. « Sa grandeur d'âme, sa patience et son humilité semblaient rappeler la physionomie du P. Jean de Brébeuf ¹. » C'était en même temps, suivant l'expression du marquis

temps, il se retira à Onnontagué (en 1682) avec les Pères de Lamberville. Ces Pères jetèrent un collier à quelques anciens de Gogoïen qui passaient pour lors par Onnontagué pour les engager à rappeler le P. de Carheil dans leur village et à le protéger contre les emportements d'Oreöiahé. C'est le nom de ce furieux. Ils promirent qu'ils n'épargneraient rien pour cela. Ils font revenir le Père, après avoir mis dans sa cabane le bled qui lui était nécessaire. Ils mettent même dans celle d'Oreöiahé quelques présents afin qu'il les trouvât au retour de la guerre où il était allé. Le Père en ajoute d'autres qu'il présente lui-même à son persécuteur. Mais cet homme en devient plus furieux. Il entre dans la cabane du Père après s'être enivré, il se jette sur lui comme pour le tuer, et il pille la chapelle et toute la maison. Les anciens lui présentent de rechef un collier pour le prier de les délivrer des inquiétudes où les persécutions qu'il faisait au Père les mettaient continuellement..... Mais il le refusa, disant qu'il ne pouvait pas répondre de ce qu'il ferait lorsqu'il serait ivre, et qu'il n'était pas dans la résolution de s'abstenir de boire. C'est ce qui obligea le Père par le conseil des anciens à se retirer encore une fois. » Il se rendit à Onnontagué et de là il partit pour Québec vers la fin de 1683.

1. *Ménologe de la Compagnie de Jésus*, assistance de France, 1^{re} partie, p. 225. — Lettre circulaire pour annoncer sa mort (Archives de la maison professe, rue de Sèvres, Paris). — *Elogium defunctorum* Prov. Franc. (Arch. gen. S. J.)

de Denonville, *un homme d'esprit*, fort habile à manier les sauvages ¹. Il les aimait, défendait leurs intérêts et faisait les plus grands efforts pour les garder unis à la France et les empêcher de s'allier à la Nouvelle-York ². Les autres Jésuites secondaient vaillamment son patriotisme ³. Tous croyaient servir d'une façon plus utile leur pays en prêchant la paix entre les sauvages et les Français.

Aussi le P. Jean de Lamberville écrit-il, au mois de février 1684, à M. de la Barre qui avait aimablement reçu les ambassadeurs iroquois et les avait renvoyés comblés de présents : « Je viens vous témoigner la joie que j'ai que votre arrivée au Canada ait détourné le fléau de la guerre de la colonie..... Les présents joints à la douceur sont les armes dont l'Iroquois ne se défend presque point, au lieu que des menaces ou même la guerre auraient également esté fatales à la colonie. Vous savez mieux que moi que peu de bandits en Italie ont, malgré des troupes six fois plus nombreuses que les leurs, donné de la peine autrefois à Monsieur le Prince. De bons soldats au milieu de la plaine seraient déconcertés dans ces forêts-ci, et l'Iroquois d'ailleurs hardi et bien armé, et qui fait la guerre en voleur, aurait fait bien des maux aux Français. La prudence d'un chef va de pair avec sa valeur et son intrépidité. Le pays doit à votre prudence sa conservation ; une guerre prématurée l'aurait indubitablement mis à son extrémité ⁴. »

Cette lettre est du 10 février. Le P. de Lamberville est

1. M. de Denonville au ministre, Québec, nov. 1686 ; — Le même au roi, 6 nov. 1688 (Arch. coloniales, *Canada*, Corresp. générale, vol. 8).

2. Mémoire du marquis de Denonville, 1690, *ibid.*

3. *Ibid.*

4. Archives coloniales, *Canada*, Correspondance générale, carton 1684 et 1685.

tellement désireux de la paix qu'il se figure que les bons procédés du gouverneur à l'égard des députés iroquois l'ont assurée, du moins pour quelque temps, et dans la même dépêche il lui fait savoir que ces mêmes députés¹ ont tenu plusieurs conseils et engagé les anciens et les soldats à ne pas molester les Français ni leurs alliés, à s'abstenir de tout acte d'hostilité pouvant compromettre les bonnes relations.

Malheureusement il ne s'était pas écoulé trois semaines depuis l'envoi de cette lettre, que les Tsonnontouans surprenaient quatorze Français se rendant aux Illinois. Ils les attaquent, les défont et leur enlèvent toutes leurs marchandises. C'était le dernier jour de février. Quelques temps après, ils s'avancent contre le fort Saint-Louis, où commande le chevalier de Baugy. Le lieutenant était sur ses gardes; soutenu de sa petite troupe, il les reçoit résolument, en tue quelques-uns et force les autres à se retirer.

Le gouverneur croit ne pouvoir laisser de pareils actes impunis, à moins de se déconsidérer aux yeux des Français et des sauvages². Il envoie un détachement de soldats fortifier Catarakoui; d'autres troupes s'embarquent pour Montréal, où lui-même les rejoint au commencement

1. Les principaux étaient Garakontié, capitaine d'Onnontagué; Haaskouan, surnommé la *Grand-gueule* par les Français; Hannatacta, etc... (Lettre du P. de Lamberville, 10 fév. 1684.)

2. Il est dit dans le *Mémoire de M. de la Barré sur ce qui s'est passé dans la paix faite avec les Iroquois*, daté du 1^{er} oct. 1684 et adressé au ministre de la marine (Arch. coloniales, *Canada*, Corresp. gén., vol. 6) : « Ayant été obligé les premiers jours de juin après la résolution prise entre M. l'Intendant, M. l'Evêque, les principaux du pays et moi de faire la guerre aux Tsonnontouans pour avoir de sang-froid pillé sept canots de Français, iceux au nombre de quatorze arrestez et retenus prisonniers pendant neuf jours, et ensuite attaqué le fort Saint-Louis des Illinois ou le chevalier de Baugy se serait vaillamment défendu..... »

de juin, à la tête d'un millier d'hommes, soldats¹, miliciens et sauvages ; puis il ordonne au commandant de Michillimakinac, M. de la Durantaye, de venir fortifier son armée d'attaque, avec les Français et les Indiens qu'il pourra recruter. Son but était de frapper un grand coup, de briser l'orgueilleuse puissance des Tsonnontouans².

La nouvelle de ces préparatifs de guerre arrive à Onnontagué, où elle trouve les missionnaires des Iroquois toujours favorables à la paix. Le 10 juillet, le P. Jean de Lamberville écrit au gouverneur et lui conseille de demander une réparation convenable, au lieu d'en venir aux armes : il assure que les Onnontagués, nommés arbitres par les Tsonnontouans, sont très disposés à l'accorder, que, suivant les usages du pays, le pillage de quelques canots est une de ces affaires qui se doivent régler par des négociations et des réparations³. « Si vous voulez, dit-il, maintenir la paix par quelque satisfaction qu'on vous fera faire par le Tsonnontouan, on en sera bien aise pour ne pas être obligé d'en venir à des extrémités qui seront bien funestes..... Je crois toujours que la paix vous doit être plus précieuse que tous les avantages qu'on vous aura pu suggérer vous devoir revenir de la guerre⁴. »

1. Le roi avait envoyé de France au gouverneur quelques centaines de soldats qui étaient arrivés à Québec l'année précédente (1683), au mois de novembre.

2. *Mémoire de M. de la Barre sur ce qui s'est passé.....* D'après ce *Mémoire*, le gouverneur arriva le 10 juin à Montréal, où il vit M. Dollier, supérieur des Sulpiciens, et le P. Bruyas, Jésuite, supérieur du Saut-Saint-Louis, lesquels approuvèrent la guerre contre les Tsonnontouans.

3. Archives coloniales, *Canada*, Correspondance générale, carton de 1684 et 1685 : lettres du P. de Lamberville des dix, onze et treize juillet.

4. Lettre du 10 juillet 1684. — Afin de mettre plus facilement les Tsonnontouans à la raison, M. de la Barre eut l'idée de séparer la

Le 11 juillet, le même missionnaire écrit : « Je ne crois pas que vous tiriez cette année aucun avantage de la guerre si vous la faites ; car, outre que presque tous les Iroquois iront faire la guerre au Canada, vous ne trouverez pas les Tsonnontouans dans leurs bourgs, où ils disent qu'ils ne s'enfermeront pas ; mais ils se cacheront dans les herbes et vous dresseront partout des embarras. *Sur ce que vous avez déclaré aux Iroquois que vous n'en vouliez qu'aux Tsonnontouans, ils ont convoqué une diète générale ici où l'on concluera de se liquer contre vous, si vous ne voulez pas agréer les propositions de paix auxquelles l'Onnontagué veut faire consentir le Tsonnontouan, qui a déjà mis en sûreté les vieux bleds, et fait une retraite dans les bois aux enfants, aux femmes et aux vieillards, qui vous sera inconnue. Les soldats doivent courir partout pour tuer sans être tués, s'ils peuvent. Si l'on coupe leurs bleds d'inde, il en coûtera bien du sang et des hommes. Il faudra aussi se résoudre à perdre la récolte des bleds*

cause de ce canton de celle des quatre autres ; il envoya donc des Iroquois chrétiens du Saut-Saint-Louis dans ces quatre cantons pour les prévenir qu'il allait faire la guerre au canton de Tsonnontouan, mais qu'il voulait rester en paix avec eux ; en conséquence « il les pria de ne se point mesler de la guerre qu'il allait faire aux Sonnontouans qui l'avaient cruellement offensé en la personne des Français qu'ils avaient pillés et pris et du fort Saint-Louis qu'ils avaient attaqué depuis et au préjudice de la paix faite l'année précédente au Montréal. » (*Mémoire de M. de la Barre sur ce qui s'est passé.....*) Cette démarche de M. de la Barre blessa profondément les quatre cantons, et le P. Jean de Lamberville le fit savoir au gouverneur le 10 juillet 1684 : « Il sera tenu icy, dit-il, une diète de tous les Iroquois, où l'on se doit unir contre vous, et raconter aux Sonnontouans que vous avez voulu persuader aux quatre nations iroquoises de ne les pas secourir en cas de guerre. Je m'étonne que M. Le Moyne ou quelque autre gens ne vous ont pas dit que toutes ces bourgades étaient confédérées et qu'on ne pouvait en attaquer une sans se brouiller avec les autres. » (Arch. coloniales, *Canada*, Corresp. gén., vol. 6.

français, où les Iroquois mettront le feu. Pour ce qui est des habitations françaises, les Iroquois supposent qu'on les a toutes abandonnées et qu'on s'est retiré dans des forts ; autrement elles seraient la proie de l'ennemi. L'on croit que si vous commencez la guerre, elle sera de longue durée..... L'Iroquois croit qu'il détruira la colonie si l'on fait la guerre, car jamais il ne se battra régulièrement contre vous et ne s'enfermera dans aucun fort où il pourrait être forcé. Les *sauvages* supposent aussi que personne n'osant venir dans des bois inconnus les poursuivre, ils ne peuvent être détruits ny pris, ayant un vaste pays de chasse derrière eux du costé de Méridande ¹ et de Virginie, que les Français ne connaissent nullement, non plus que les lieux circonvoisins de leurs bourgs. Si l'hiver n'était pas trop froid en ce pays, le temps de faire la guerre serait l'hiver, car l'on voit partout autour de soi, et les pistes ne se peuvent cacher ; mais il faut tout porter, ses vivres, ses armes, poudre et plomb. Vous ne croiriez pas, Monsieur le Gouverneur, avec quelle joie les Tsonnontouans ont appris que vous pourriez bien vous résoudre à la guerre ; et au rapport que les sauvages leur font des préparatifs qui paraissent à Catarakoui, ils témoignent que les Français ont bien envie d'être dépouillés, brûlés et mangés..... Tout considéré, si vous vous contentez d'une satisfaction que nous allons tâcher de vous faire donner par les Tsonnontouans, vous préviendrez de grands maux qui doivent fondre sur le Canada en cas de guerre ; vous en détournerez la famine et bien des misères ; surtout vous épargnerez bien de la confusion et de grandes douleurs aux Français, qui tomberont entre les mains des Iroquois, qui exercent les dernières cruautés et les plus honteuses sur leurs

1. Maryland.

captifs; outre qu'il n'y a nul profit à se battre avec ces sortes de bandits, que nous n'attraperons pas assurément et qui attraperont bien de vos gens ¹. »

Le 13 juillet, nouvelle lettre du P. Jean de Lamberville. A son avis, une réparation à l'amiable est préférable à tout; les chefs d'Onnontagué, d'Onneiout, de Goiogoüen et des Agniers la désirent et ils espèrent bien la faire accepter par les Tsonnontouans, qu'ils ont à cet effet convoqués à une diète générale. Le missionnaire ajoute : « Pour détourner les fléaux de la guerre et les misères qui les peuvent suivre, *surtout du côté des Français*, j'ai fortement porté les Onnontagués à vous donner satisfaction ². »

Le 18 juillet, encore une lettre. « La diète convoquée à Onnontagué, dit-il, s'est tenue le 16 et le 17..... Les Tsonnontouans m'ont fait dire de nuit par des exprès qu'ils vous donneraient plus de satisfaction que vous n'en attendiez, parce qu'ils voulaient en votre considération ne plus faire la guerre aux Oumiamis, si vous le souhaitez ainsi, et même quelque'autre nation, si vous les en pressiez ³. »

Le P. Jean de Lamberville écrit avec bonheur ce résultat de la diète à M. de la Barre, et afin de le décider à accepter la réparation qui lui est offerte, il fait partir pour Montréal son frère Jacques et le P. Milet ⁴. Le P. Jacques

1. Archives coloniales, Correspondance générale, *Canada*, carton des années 1684 et 1685.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*

4. Le P. Jacques de Lamberville était porteur de toutes les lettres de son frère Jean. Il les remit au gouverneur, le 1^{er} août, au lac Saint-François. « Le premier d'août, dit M. de la Barre dans le *Mémoire* cité plus haut, estant dans le lac Saint-François environ deux cents canots et nos quinze batteaux, je fus joins par le P. de

de Lamberville ne tarde pas à revenir à Onnontagué, porteur de propositions de paix ¹. Il arrive à minuit. Les deux frères passent le reste de la nuit à s'entretenir de la situation, et, aux premières lueurs du jour, ils réunissent les chefs, les anciens et les soldats du bourg avec quelques Tsonnontouans, pour leur faire part des intentions du gouverneur, et leur annoncer qu'il attend à Chouegen les députés de la confédération. Aussitôt après la réunion, les Tsonnontouans partent pour leur pays, et les Onnontagués vont porter à Agnié, à Onneiout et à Goiogouën la bonne nouvelle qu'Ononthio accepte une réparation ².

Lamberville, le jeune, venant de la part de son frère d'Onnontagué, et par le R. P. Millet, venant d'Onneiout. Par les lettres d'Onnontagué cy-jointes, vous connaîtrez que ces peuples ayant esté joints des Onneiouts et Oiogoins, avaient obligé les Sonnontouans de les rendre médiateurs de la réparation qu'ils conviendraient me faire pour l'insulte qui avait esté malheureusement commise au mois de mars contre les Français, et me priaient de leur envoyer M. Le Moyne avec lequel ils pussent terminer cette affaire. » (*Mémoire de M. de la Barre.....*, 1^{er} oct. 1684.)

1. M. de la Barre arriva le 9 août à la Galette. « J'y fus joins, dit-il, par le P. Jacques de Lamberville que je fis partir le lendemain pour aller trouver son frère à Onnontagué, auquel je mandais d'assurer ceux de cette nation que j'avais tant de considération pour leur prière et pour celle des deux autres, que pourvu qu'ils me fissent faire une satisfaction raisonnable je préférerais leur médiation à la guerre. » (*Mémoire de M. de la Barre..... Ibid.*)

2. Lettre du P. Jean de Lamberville à M. de la Barre, 17 août 1684, d'Onnontagué (Archives coloniales, *ibid.*) : « Vos gens ont ramené icy mon frère avec la plus grande diligence qu'ils ont pu faire..... Il arriva icy avec le sieur Le Duc à minuit, et ayant passé le reste de la nuit à converser ensemble, dès le matin nous fîmes assembler les anciens et les soldats..... Nous avons déclaré vos intentions en présence de plusieurs Tsonnontouans, qui partirent le même jour pour retourner dans leur pays..... Les Onnontagués ont fait partir de leurs gens pour avertir à Onneiout, à Agnié et à Goiogouën de se trouver à Chouegen pour vous y saluer et pour répondre à vos propositions. »

Désormais on pouvait donc considérer la hache de guerre comme enterrée, grâce à l'activité et aux représentations des Jésuites.

Mais pendant que le P. Jean de Lamberville entretenait une correspondance si active avec le gouverneur pour le détourner de la guerre et l'amener à se contenter d'une réparation convenable, suivant la coutume des sauvages, l'armée française, réunie à Montréal, s'était mise en mouvement dans la direction du lac Ontario. Divisée en trois corps sous les ordres de Robineau de Bécancour, capitaine de dragons; de Chorel d'Orvilliers, capitaine d'infanterie, et du capitaine Duguay, ancien officier au régiment de Carignan¹, elle arriva le 1^{er} août au lac Saint-François, et le 21 à l'anse de la *famine*, sur le bord oriental du lac Ontario, à quelques lieues de Chouegen (aujourd'hui Oswedo²).

Les préparatifs de cette expédition avaient été faits à la hâte et avec peu d'ordre; la marche fut lente et pénible, et le lieu du campement mal choisi à cause de son insalubrité. De plus, les vivres se gâtèrent et manquèrent bientôt; les maladies se mirent dans la petite armée, et la mortalité suivit de près avec son cortège de plaintes et de découragements³. C'est dans ces circonstances alarmantes que

1. « Je me jettai à la tête du premier corps que je commandais pour prendre le devant..... J'avais choisi pour major de cette brigade le sieur de Bécancour..... Je laissai la conduite du second à M. d'Orvilliers; le troisième était conduit par M. Dugué..... » (*Mémoire de M. de la Barre..... Ibid.*)

2. M. de la Barre, qui s'était arrêté à la Galette, fit partir de là « les deux brigades Dorvilliers et Dugué et deux cens sauvages chrestiens pour aller camper à la Famine, poste avantageux pour la pesche et pour la chasse et à quatre lieues de la rivière d'Onnon-tagué. » (*Mémoire de M. de la Barre..... Ibid.*)

3. *Mémoire de M. de la Barre..... Ibid.*

M. de la Barre rejoignit à l'anse de la Famine la troupe expéditionnaire. Malgré l'énergie des chefs et le patient courage des soldats, elle ressemblait plus à une armée qui doit battre en retraite qu'à un corps de combattants et d'envahisseurs. Aussi le gouverneur, déjà fort ébranlé par les lettres du P. Jean de Lamberville et par les renseignements du P. Jacques de Lamberville et du P. Milet, n'hésita-t-il plus à entrer en accommodement avec les Iroquois¹; et de crainte d'être obligé de lever le camp avant l'arrivée des ambassadeurs de la confédération, il

1. On lit dans le *Mémoire historique au comte de Pontchartrain* : « Les fièvres commencèrent à maltraiter la petite armée de M. de la Barre. L'extrême chaleur du jour, les fraîcheurs excessives des nuits, les fatigues continuelles d'une longue marche presque toujours dans l'eau la réduisirent à l'extrémité. Les vivres lui manquèrent, et ce fut alors que M. de la Barre vit mieux que jamais qu'il s'était embarqué trop légèrement dans une si mauvaise affaire. Il ne s'en serait jamais tiré sans le secours d'un gentilhomme du pays (Charles Le Moine) et du missionnaire (le P. Jean de Lamberville) qui résidait alors avec les Iroquois. Ils firent tous deux à sa prière des efforts incroyables pour leur persuader que le gouverneur ne venait pas pour leur faire la guerre, et que c'était au contraire pour renouveler les alliances avec eux. Ils n'en voulurent rien croire.... Peu s'en fallut que quinze cents de leurs guerriers ne vissent fondre sur le camp du gouverneur. Le missionnaire et le gentilhomme détournèrent ce terrible coup par le moyen des chefs qu'ils gagnèrent et qu'ils engagèrent à députer vingt (il n'y en eut que 14) de leurs anciens qu'ils amenèrent au gouverneur. » Ce récit est exact; il faut cependant dire qu'avant l'arrivée de M. Le Moine, à Onnontagué, le P. Jean de Lamberville avait déjà calmé les esprits et fait consentir les Tsonnontouans à une réparation. En outre, l'envoi de députés à l'anse de la famine était décidé, et ceux-ci étaient prévenus.

M. de la Barre, dont les lettres du P. Jean de Lamberville avaient beaucoup calmé l'ardeur guerrière, prétend dans son *Mémoire* que trois raisons le déterminèrent à accepter la médiation des Onnontagués et la réparation. « La première, dit-il, parceque par les lettres que j'avais reçues du colonel Dongan, il paraissait bien éloigné de la bonne intelligence que Sa Majesté m'avait assuré, mais fort porté à se mesler comme nostre ennemy dans cette affaire; la

chargea M. Le Moine ¹, qui était très connu et estimé des Onnontagués, de hâter le départ des députés. Quand il arriva à Onnontagué, ceux-ci avaient déjà été prévenus et on les attendait tous dans ce bourg ². Ils s'y trouvèrent, au nombre de quatorze, sur la fin du mois d'août; le 2 septembre, ils étaient à l'anse de la Famine, les Tsonnontouans représentés par deux orateurs de marque, Téganisorens et Haaskouan, et les Onnontagués par Ouréouaté et Garakontié, ce dernier neveu du chef chrétien qui avait porté ce nom.

La conférence s'ouvrit ce même jour. Avant de s'y rendre, les Tsonnontouans avaient bien promis d'accepter les propositions de paix du gouverneur, même de ne plus faire la guerre aux alliés de la France, aux Illinois et aux Miamis, ni à aucune autre nation, si M. de la Barre l'exigeait ³; mais, à la vue du triste état des troupes françaises, ils devinrent insolents; et, oubliant leurs promesses, ils dictèrent les conditions de la paix, au lieu de la recevoir. Haaskouan déclara en leur nom qu'ils étaient en guerre avec les Illinois et qu'ils continueraient à les combattre; il consentit seulement à indemniser les traitants français dont on avait pillé les canots.

seconde, parceque j'avais peu de vivres.....; la troisième, parceque les vents s'opiniâtraient si fort au sud-ouest que ma barque de la Galette ne revenait point..... »

1. Charles Le Moine, sieur de Longueil, est le chef d'une des plus illustres familles de la Nouvelle-France.

2. Le P. Jean de Lamberville écrit d'Onnontagué, le 28 août 1684, à M. de la Barre : « L'arrivée de M. Le Moyne a bien réjoui nos bourgmestres qui lui ont fait bien des amitiés. Les Onnontagués ont appelé les députés de chaque nation, comme je vous ai déjà mandé..... On attend ici les Tsonnontouans..... Nous attendons demain les députés d'Onneiout. » (Archives coloniales, *ibid.*)

3. Lettre du P. Jean de Lamberville à M. de la Barre, d'Onnontagué, 18 juillet 1684. (Archives coloniales, *ibid.*)

Les députés demandèrent en outre que les troupes françaises se retirassent le lendemain de la signature du traité. Cette dernière condition était la plus dure, absolument inacceptable, et les Français, présents à la conférence, espéraient pour leur honneur qu'elle ne serait pas acceptée ; ils croyaient également que le gouverneur ne consentirait jamais à abandonner les Illinois, ses alliés, à la vengeance des Iroquois. Quelles ne furent pas leur honte et leur indignation, en voyant leur chef pousser la faiblesse jusqu'à se soumettre complètement aux insolentes conditions des Tsonnontouans. Le traité de paix fut conclu le 5 septembre et l'armée décampa dès le lendemain ¹.

Dans l'état où se trouvaient les troupes du Gouverneur, au commencement de septembre, soit par le fait d'une mauvaise administration, soit par une direction mal entendue, soit pour toute autre raison indépendante de sa volonté, il n'était guère possible de refuser la paix sans s'exposer à une défaite prochaine très humiliante. Le

1. Le *Mémoire historique au comte de Pontchartrain* excuse M. de la Barre : « Tout le monde, dit-il, se récria contre ce traité ; les marchands surtout se plaignirent hautement que les sauvages alliés des Français y étaient abandonnés à la discrétion des Iroquois. Ils ne pouvaient se rassurer sur les Castors qu'ils avaient dans le pays des Outaouaks et prétendaient que le Gouverneur les avait sacrifiés. S'il mérita quelque blâme en cette occasion, ce fut sans doute d'avoir pris des engagements d'intérêt avec ces marchands et de s'être mis par cette conduite dans la nécessité d'agir contre la dignité de son emploi et contre les intérêts de Sa Majesté, lorsqu'il se détermina, pour les satisfaire, à faire la guerre à des gens qui ne lui en avaient pas donné sujet, et qui étaient plus en état de se défendre que lui de les attaquer. Mais on doit dire, pour lui rendre justice, qu'il avait heureusement réparé la faute qu'il avait faite, en renouvelant la paix avec les Iroquois dans le temps qu'ils étaient en état de l'accabler sans ressource avec sa petite armée. On n'en jugea pas ainsi à la Cour. On y avait écrit de toutes parts contre lui avec tant mépris qu'il fut révoqué sur le champ. »

P. Jean de Lamberville, qui connaissait mieux que personne les forces et les ressources des Iroquois et dont le patriotisme était au dessus de tout soupçon, le pensa ainsi et il l'écrivit à M. de la Barre, le 9 octobre 1684, un mois après la conclusion du traité : « Si j'avais eu l'honneur, dit-il, de vous entretenir un peu plus longtemps que votre peu de loisir ne me l'a permis ¹, je vous aurais convaincu que vous ne pouviez avancer à Kanientaragouat ² sans être défait entièrement en l'estat où estait votre armée, qui estait un hôpital plutôt qu'un camp. Pour attaquer des gens dans leurs retranchements, et battre des bandits dans des bois, il vous fallait mille hommes plus que vous n'aviez encore. Je vous ai mandé déjà mes pensées, et je crois vous avoir dit la vérité et que vous avez mérité le titre de libérateur du pays en faisant la paix dans une conjoncture où vous eussiez vu la perte de la Colonie sans y pouvoir remédier ³. »

Cependant, si M. de la Barre se vit forcé de faire la paix, fut-il obligé de sacrifier une nation alliée de la France et d'accepter cette condition, blessante pour la fierté nationale, de lever le camp et de repartir pour Québec le lendemain du traité ? A Paris, on blâma cette double faute. L'abandon de la cause des Illinois fut particulièrement sensible au Roi, qui en témoigna son mécontentement à l'intendant général, M. de Meulles ⁴. M. de la Barre fut rappelé et

1. Le P. de Lamberville s'était rendu auprès du Gouverneur quelques jours après la paix et l'avait rencontré un peu plus loin que Frontenac en route pour Montréal (*Mémoire de M. de la Barre...* Vers la fin ; — Lettre du P. J. de Lamberville au Gouverneur, 27 sept. 1684, arch. coloniales, *Canada*, vol. 6).

2. *Rivière des Sables*.

3. Onnontagué, 9 oct. 1684 (Arch. coloniales, *ibid.*).

4. Lettre du roi à M. de Meulles (*Ferland*, t. II, p. 154, note).

remplacé par le marquis de Denonville, colonel de dragons, homme ferme, chrétien convaincu. Ses instructions lui ordonnaient de soutenir les alliés de la France, d'humilier les Iroquois, enfin d'établir la paix sur une base solide et durable ¹.

Le nouveau gouverneur arriva à Québec au commencement d'août 1685. « Il n'y entendit parler que de guerre et de destruction des Iroquois, dit le *Mémoire historique* adressé à M. le comte de Pontchartrain : il écouta tout le monde et ne fit rien connaître des ordres qu'il avait de la Cour à cet égard ; il voulait les surprendre et ce n'était pas le moyen d'y réussir que de se déclarer avant le temps ². »

Après quelque temps de séjour à Québec, le marquis de Denonville monte à Montréal, puis à Frontenac, où il nomme le capitaine d'Orvilliers commandant du fort ; il étudie le pays, examine tous les endroits favorables à une descente au pays des Tsonnontouans, se renseigne sur leurs forces, leurs faits et gestes, et rentre à Québec, convaincu, si on l'en croit, que cette tribu viole impunément le traité de l'anse de la famine, qu'elle pille les traitants français et continue à faire la guerre aux alliés. Il y avait là un ton d'insolence et de provocation auquel il importait de mettre un terme ; c'était du moins la pensée du gouverneur. Secrètement et sans bruit il se prépare à châtier ces turbulents ennemis. Il fait construire deux cents bateaux plats, fortifier Montréal, approvisionner Catara-

1. Instructions du roi au marquis de Denonville, 10 mars 1685. — Les provisions du gouvernement général du Canada pour le marquis de Denonville sont du 1^{er} janvier 1685 ; mais celui-ci n'arriva à Québec qu'au mois d'août. Ses provisions furent enregistrées le 3 août, et, le 6, il présida pour la première fois le conseil souverain de Québec. (*Jugements et délibérations*, t. II, pp. 1011 et 1012.)

2. *Archives col.*, 22 fév. 1705.

koui, emmagasiner en abondance les vivres et les munitions nécessaires à l'expédition. L'intendant général de Champigny, successeur de M. de Meulles, le seconde avec une intelligence et une activité merveilleuses ¹.

Le P. Jean de Lamberville disait à M. de la Barre que, pour battre les Tsonnontouars dans leurs bois, il lui aurait fallu un millier d'hommes de plus. M. de Denonville est persuadé lui aussi que l'effectif des troupes réunies à l'anse de la famine était insuffisant. Il envoie à La Durantaye, commandant de Michillimakinac, à Tonti, commandant de Saint-Louis aux Illinois, à Perrot, commandant du poste de la baie des Puans, à du Luth et aux autres traitants les plus considérés parmi les sauvages de l'ouest, l'ordre de réunir le plus possible de guerriers et de se trouver avec eux à Niagara au commencement de juillet (1687) ². Lui-même met sur pied près de dix-sept cents Français et 350 sauvages ³. Le marquis de Seignelay lui avait expédié de France huit cents recrues de la marine ⁴. Vers la fin du printemps de 1687, tous les préparatifs de guerre étaient terminés ; les mesures furent prises avec tant de précaution et de secret que les ennemis n'en eurent aucune connaissance ⁵. Le marquis de Denonville poussa si loin la discrétion qu'il ne voulut pas découvrir ses desseins aux missionnaires des cinq cantons. Ce silence pouvait leur coûter la vie ; mais il ne fut pas arrêté par cette considération, tant il avait à cœur de surprendre les sauvages ; et puis il méditait contre les chefs Iroquois une

1. *Ferland*, t. I, p. 151 ; — *Journal d'une expédition...*, p. 53.

2. *Histoire du Canada*, par M. Belmont, année 1687.

3. *Journal d'une expédition contre les Iroquois*, p. 82 : « Liste générale des officiers, soldats, habitants, sauvages, canots et bateaux qui sont avec M. le Marquis pour son expédition. »

4. *Histoire du Canada*, par M. Belmont, année 1687.

5. *Ibid.*

trahison, pour le succès de laquelle il avait besoin du concours des Jésuites, concours qu'ils auraient certainement refusé, si on l'eût demandé ouvertement et franchement.

Nous allons raconter cet incident tel que nous l'apprend une longue lettre inédite du P. Jean de Lamberville, un des principaux acteurs. L'indignation du missionnaire et du gentilhomme perce à travers chaque ligne du récit ; on sent une âme révoltée par la déloyauté et la perfidie du représentant de la France au Canada ¹.

La scène commence vers la fin de septembre 1686. « Le nouveau Gouverneur, dit le P. de Lamberville, m'écrit de le venir trouver pour s'aboucher avec moy sur les affaires de ces gens-là (les Iroquois). Je le fus trouver à Kébec, où, après bien des éclaircissements, il me dit que les Iroquois ne luy donneraient pas les écrivains comme ils avaient fait à ses prédécesseurs, qu'il sçavait la guerre et le moyen de les réduire à leur devoir ; que le roy lui donnerait des hommes et tous les secours nécessaires pour venir à bout de ses desseins. Je luy répondis que je voyais bien que des gens intéressés le portaient à des extrémités qui leur seraient préjudiciables, et à la colonie française et même à la religion. Le Gouverneur faisant semblant de se rendre à mes raisons, me députa vers les Iroquois pour les inviter tous, en la personne de leur chef, à se trouver le printemps au rendez-vous qu'il marqua, pour y parler de la continuation de la paix et des moyens de la bien maintenir avec eux, et eux avec luy. On me dit d'engager

1. Cette lettre du P. Jean de Lamberville se trouve au *British Museum*, à Londres. Add : 16913, fol. 173. Elle est du 23 janvier 1695, datée de Paris, où le Père se trouvait depuis trois ans et adressée à un Père, missionnaire de la Compagnie de Jésus en Chine, probablement au P. Jean de Fontaney, son ami. — Voir cette lettre aux *Pièces justificatives* n° II.

la foy et la parole qu'on leur donnait de leur seureté et liberté de venir à ce rendez-vous et de là de retourner chez eux. »

Catarakoui fut désigné comme lieu du rendez-vous. Le P. de Lamberville retourna aussitôt à Onnontagué, « chargé par le Gouverneur de présents pour gagner les chefs les plus intrigants et pour arrêter la fureur de toute la jeunesse, qui tendait à marcher contre la Colonie ¹. » C'est ainsi que s'exprime Denonville dans une dépêche, adressée au ministre de la marine le 8 novembre 1686.

Cette dépêche ajoutait : « Le P. de Lamberville arriva assez à propos, car toutes ces nations étaient assemblées et marchaient. Mais son retour... avec ses présents dissipa cet orage... Il est parti avec ordre de moi de convoquer les cinq nations au printemps à Catarakoui. Il en viendra peu, mais mon dessein principal est d'y attirer le P. Jésuite restant seul, car dès cette année il doit renvoyer son frère cadet. Ce pauvre Père ne sait pourtant rien de nos desseins. C'est un homme d'esprit... Il me fâche fort de le voir exposé, mais si je le retirais cette année, sans doute qu'aussitôt l'orage tomberait sur nous, car ils s'assureraient de nos desseins par sa retraite. Les Hurons de Michillimakinac n'attendent que le moment favorable pour se donner aux Anglais. Si dès cette année je n'avais pas évité heureusement la guerre *par les soins du P. de Lamberville*, il ne serait pas venu un seul canot de pelleteries ². »

Cette dépêche, dont tous les termes sont à dessein très étudiés, laisse entrevoir, sans les dévoiler, des projets

1. Archives coloniales au ministère de la marine, *Canada*, Correspondance générale, vol. 8 : *Mémoire* de M. de Denonville sur l'état présent des affaires du Canada...; Québec, 8 novembre 1686.

2. *Ibid.*

d'une gravité préoccupante. Le P. de Lamberville ne les soupçonnait pas, il ne pouvait les soupçonner.

De retour à Onnontagué, il *exécute* sans arrière-pensée, sans méfiance, *les ordres* qu'il a reçus. « J'assemblay, dit-il, quarante des principaux chefs de toutes les bourgades iroquoises. Je leur donne la parole du Gouverneur. Je leur proteste qu'estant chrestien et choisy par le Roy pour estre son lieutenant général en ce pays, il fallait qu'ils crüssent qu'il estait un homme incapable de manquer à sa parole ny de tromper contre le droit des gens. Sur quoy ils acquiescèrent à mes instances ¹; » et ils promirent de se trouver fidèlement à Catarakoui vers le milieu de l'été de 1687, époque fixée par le gouverneur pour le rendez-vous.

Or, pendant que le missionnaire les engageait et les décidait à aller traiter de la paix, le marquis de Denonville s'embarquait avec ses troupes à Québec sur deux cents bateaux et autant de canots sauvages. Le 11 juin, il laisse Montréal derrière lui, faisant route vers l'Ontario, et il descend au fort de Frontenac le dernier jour de juin ².

Les députés iroquois ne tardent pas à se montrer au loin sur leurs canots d'écorce.

Ils portaient une grande quantité de pelleteries, pour en faire présent aux Français, en signe de paix, suivant leurs habitudes. A peine ont-ils mis pied à terre, qu'on les saisit et les emprisonne ; pelleteries, armes, canots, tout est confisqué ³. Au lieu d'un rendez-vous, c'était un guet-apens. On s'empare également de deux capitaines iroquois qui vont à Montréal, et des Iroquois de Kenté et de

1. Lettre du P. de Lamberville aux *Pièces justificatives*, n° II.

2. *Journal d'une expédition*, pp. 53 et suiv.

3. Lettre du P. de Lamberville aux *Pièces justificatives* n° II; — *Ferland*, t. II, pp. 156 et 157; — *Charlevoix*, t. I, pp. 509 et 510.

Ganneyoussé, petits villages aux environs de Frontenac, où ces sauvages vivaient sous la protection des colons. Ces prisonniers sont, peu de jours après, expédiés en France pour y servir sur les galères du roi ¹.

Comment expliquer une pareille conduite de la part d'un Gouverneur, dont plus d'un historien vante la parfaite honorabilité, la droiture et l'honneur ²? Fut-il mal conseillé? Se persuada-t-il qu'il n'avait pas de ménagements à garder, ni de lois à respecter avec une nation fourbe, déloyale, habituée à manquer aux engagements les plus sacrés, à violer les plus fermes traités de paix? S'imaginait-il que la paix conclue à l'anse de la Famine n'était qu'une paix de surface, que les Iroquois se préparaient, à la faveur de cette paix, à une lutte formidable contre la colonie, qu'il était par conséquent de son devoir de prévenir par tous les moyens, même les moins honnêtes en apparence, et de rendre impossible toute révolte de l'ennemi? Peut-être aussi pensa-t-il que la turbulente confédération des cinq cantons devait être placée en dehors du droit des gens? C'est par ces raisons que des historiens trop complaisants ont cru devoir justifier la conduite injustifiable du marquis de Denonville.

Quels qu'en soient du reste les motifs, quel qu'en soit le mobile, ce qu'il y a de particulièrement odieux dans toute cette affaire, c'est que le Gouverneur ait trompé sciem-

1. *Lamberville, Ferland et Charlevoix*, loc. cit.; — *Journal d'une expédition...*, pp. 73 et 74; — *Histoire du Canada*, par Belmont, année 1687.

2. *Charlevoix*, t. I, p. 496 : « Le marquis de Denonville également estimable par sa valeur, sa droiture et sa piété. » — *Ferland*, t. II, p. 48 : « C'était un homme d'honneur, de vertu et de courage. » — *Gagneau*, t. I, p. 236 : « Denonville était un homme pieux, brave et distingué par ce sentiment exquis de l'honneur et de la politesse, que la noblesse française regardait comme l'un de ses plus beaux attributs. »

ment le missionnaire, qu'il ait fait appel à son dévouement et à son concours avec une perfidie froidement et longuement calculée, qu'il se soit servi de lui pour attirer les chefs iroquois dans le guet-apens de Catarakoui, exposant ainsi sa vie et compromettant du même coup son honneur et son ministère apostolique ¹.

Pendant que ces tristes évènements se passaient à Frontenac, le P. de Lamberville, qui les ignorait, recevait à Onnontagué la visite de cavaliers anglais, envoyés par le gouverneur de la Nouvelle-York. « Ces cavaliers, écrit-il dans sa lettre, informés par des Français qui s'étaient retirés de Kebec pour demeurer parmi eux, des préparatifs qu'on faisait contre les Iroquois, me donnèrent avis de ce qui se tramait, et que l'on se servait de moy pour tromper les Iroquois, et qu'ainsy ne pouvant plus exercer doresnavant mon employ de missionnaire chez eux, c'estait utile de me retirer en la Nouvelle-York, dont le gouverneur était catholique... Mais ne pouvant me persuader qu'on eust manqué de parole, je me résolus de refuser cette offre et de persuader aux Iroquois de suivre avec moy leurs députés, qu'ils ne sçavaient pas encore avoir esté arrestés. Je renvoie donc les cavaliers anglais et le cheval qu'ils m'avaient envoyé pour m'emmener et me mettre en seureté contre la colère des Iroquois ². »

Les cavaliers s'en retournent, et le missionnaire part pour Catarakoui avec *huit des plus notables Iroquois* ³. A

1. *Charlevoix* (t. I, pp. 509 et 510), *Ferland* (t. II, pp. 157 et 158), *Garneau* (t. I, pp. 256 et 257), etc., blâment la conduite de M. de Denonville et croient qu'il fut mal conseillé. Le chevalier de Baugy semble, au contraire, approuver le Gouverneur.

2. Lettre du P. de Lamberville aux *Pièces justificatives*, n° II.

3. *Pièces justificatives*, n° II : lettre du P. de Lamberville.

peine avaient-ils fait huit lieues, qu'ils sont rejoints par quelques députés, *échappés des mains des Français* ¹. Les députés annoncent la fatale nouvelle. Une lettre venait de la confirmer au P. de Lamberville, en même temps qu'elle lui conseillait de quitter au plus vite Onnontagué ². Grande fut la fureur des sauvages, cela se conçoit, et l'un des anciens, s'adressant au Père, lui dit d'un ton calme, mais ferme : « On ne saurait disconvenir que toutes sortes de raisons ne nous autorisent à te traiter en ennemi, mais nous ne pouvons nous y résoudre. Nous te connaissons trop pour n'être pas persuadés que ton cœur n'a point eu de part à la trahison que tu nous as faite : et nous ne sommes pas assez injustes pour te punir d'un crime, dont nous te croyons innocent, que tu détestes sans doute autant que nous, et dont nous sommes convaincus que tu es au désespoir d'avoir été l'instrument. Il n'est pourtant pas à propos que tu restes ici ; tout le monde ne t'y rendrait peut-être pas la justice que nous te rendons, et quand une fois notre jeunesse aura chanté la guerre, elle ne verra plus en toi qu'un perfide, qui a livré nos chefs à un rude et indigne esclavage ; et elle n'écouterà plus que sa fureur, à laquelle nous ne serions plus les maîtres de te soustraire ³. »

1. *Pièces justificatives*, n° II : lettre au P. de Lamberville.

2. *Ibid.*

3. *Charlevoix*, t. I, p. 511. — Cet historien dit qu'il tient ce discours de la bouche même de l'ancien qui le prononça. — D'après la lettre du P. de Lamberville, l'Iroquois lui aurait dit « qu'étant informé, comme ils venaient de l'estre, qu'on avait violé le droit des gens à leur égard, j'eusse à me retirer chez les Français, ne voulant pas que pour m'estre lié à eux, et resté dans leur païs, on leur peut reprocher que j'y estais péri, et que je devais estre enveloppé dans le malheur de cette nouvelle guerre ; ce ne serait pas entre leurs mains que je devais estre massacré, y estant de bonne

Il y avait de la grandeur d'âme et de la dignité dans ces paroles ; elles prouvent jusqu'à quel point le missionnaire avait conquis l'estime et l'affection des Iroquois. Des guides sûrs le conduisent à la frontière, et non loin de Catarakoui, il rencontre le gouverneur à Garoron. Que se passa-t-il entre eux ? Le chevalier de Baugy, qui signale l'arrivée du missionnaire, ne parle pas de ses impressions, et le missionnaire se contente de dire qu'il obtint l'élargissement de sept à huit députés ¹.

Ce n'était du reste pas le moment de soulever des questions irritantes ; car le marquis de Denonville, désireux de surprendre les Tsonnontouans, hâta sa marche pour tomber sur eux à l'improviste. Le 10 juillet, ses troupes arrivent sur la rive méridionale de l'Ontario, à l'embouchure de la rivière des Sables, où MM. de Tonty, du Luth et de la Durantaye le rejoignent avec un fort détachement de soldats recrutés au nord et à l'ouest des grands lacs. Leur nombre s'élevait à cent soixante Français et quatre cents sauvages, Hurons et Outaouais, qui amenaient soixante prisonniers Anglais et Hollandais ².

Le P. Enjalran, supérieur des missions outaouaises, avait tenu à les accompagner en qualité d'aumônier. « C'est un homme d'esprit et de grand crédit, écrivait le gouverneur au ministre, qui a bien conduit toutes choses

foy, mais que s'ils me tuaient, ce serait parmy les Français à quy ils allaient faire voir leur ressentiment. » (*Pièces justificatives*, n° II.)

1. *Journal d'une expédition*, p. 77 ; — Lettre du P. de Lamberville aux *Pièces justificatives*, n° II.

2. *Journal d'une expédition*, pp. 94 et suiv. ; — *Ferland*, t. II, p. 159 ; — *Charlevoix*, pp. 512 et 513 ; — *Belmont*, année 1687 ; — *Campagne de M. le marquis de Denonville dans le pays des Iroquois*, p. 92 de la lettre de Mgr de Saint-Vallier de 1688.

à Michillimakinac et à qui le pays a de grandes obligations. Sans lui, il y a longtemps que l'Anglais serait établi à Michillimakinac ¹. »

Le 12, l'armée s'ébranle, et s'avance par des sentiers tracés à travers des bois de haute futaie, vers la principale bourgade des Tsonnontouans, bâtie à sept lieues environ de l'embouchure de la rivière des Sables. L'avant-garde, commandée par M. de Callières, se composait de trois compagnies : au centre, les Français venus de l'ouest avec MM. de Tonty, du Luth et de la Durantaye ; à droite, trois cents sauvages chrétiens de Saint-Louis-du-Saut, de

1. Archives coloniales, *Canada*, Corresp. générale, t. 9 : Lettre de M. de Denonville au ministre, 23 août 1687. Elle contient le récit de son expédition chez les Tsonnontouans ; — *Journal d'une expédition*, p. 100 : « Le P. Enjalran est un homme à qui le pays a obligation ayant maintenu toujours les sauvages en union. » — Dans la lettre de Mgr de Saint-Vallier, en 1688, à la page 92, il est dit que « 60 Anglais divisés en deux bandes allaient par deux chemins surprendre Michillimakinac »... Le P. Enjalran ayant rencontré un des guides d'une bande, « l'interrogea avec adresse, tira de lui tout ce qu'on avait intérêt à savoir et dans le moment en fit part au sieur de la Durantaye... Celui-ci sans perdre de temps, prend ce qu'il lui reste de Français..., et va au devant de cette bande d'Anglais ; dès qu'il les rencontre en canot, il envoie faire commandement au capitaine de mettre bas les armes et de le venir trouver. Cet homme se rend avec ses gens sans résistance. » La seconde bande d'Anglais fut prise sur le lac Érié « avec la même facilité que la première. »

Le P. Jean Enjalran, né à Rodez le 10 octobre 1639, entra dans la Compagnie de Jésus à Toulouse le 18 septembre 1656. Après son noviciat, il fit d'abord deux ans de philosophie à Toulouse (1658-1660), puis il professa à Cahors la cinquième (1660-1661), la quatrième (1661-1662), la troisième (1662-1664), ensuite il étudia encore une année la métaphysique (1664-1665) et enseigna la rhétorique à Pamiers et à Aurillac (1665-1668) ; de 1668 à 1672 il étudia la théologie à Tournon, en 1672-1673 il fait sa troisième année de probation, puis il professe deux ans la philosophie à Clermont-Ferrand (1673-1675), exerce les fonctions de préfet des classes en 1675-1676, et part pour le Canada.

Sillery, de Lorette et de la Montagne; à gauche, les Hurons, les Outaouais, quelques Ouatomis et Illinois. Marchaient ensuite, à une assez grande distance, les troupes du roi et les milices de la colonie sous les ordres du gouverneur lui-même, Un petit corps de sauvages fermait la marche. « C'était, dit Mgr de Saint-Vallier, le spectacle le plus extraordinaire qu'on ait jamais vu dans ce pays et qu'on puisse se figurer en Europe, que cette petite armée du marquis de Denonville. On y voyait un fort grand nombre de visages tout différents avec une pareille diversité d'armes, de parures, de danses et de manières. On y entendait des chansons, des cris, des harangues de toutes sortes de tons et de langues. La plupart de ces barbares n'avaient pour tout habit que des queues de bête derrière le dos et des cornes sur la tête ¹. »

L'armée ne parcourt, le premier jour, que quatre lieues; le second, elle débouche, après avoir franchi deux défilés dangereux, dans un vallon étroit, où l'attendaient environ huit cents Tsonnontouans, postés, partie sur la hauteur, partie dans un endroit marécageux, par où devaient passer les troupes françaises. L'avant-garde de M. de Callières était à peine engagée dans le vallon, que les ennemis l'attaquent avec vigueur, en poussant des cris horribles. Les sauvages de l'ouest prennent aussitôt la fuite; les sauvages chrétiens, soutenus par les Français, tiennent ferme, « se battant, dit Mgr de Saint-Vallier, tantôt à la française, tantôt à la sauvage, par manière de duels à coups de fusils, d'arbre en arbre ². » Bientôt arrive le marquis de Denonville avec le corps de bataille. La chaleur était

1. Lettre de Mgr de Saint-Vallier en 1688, p. 93; — *Journal d'une expédition*, pp. 98 et suiv.

2. Lettre de Mgr de Saint-Vallier, p. 97.

accablante. Il quitte son habit et se met à la tête de ses troupes pour déloger les Tsonnontouans massés au haut du coteau. Ceux-ci s'y étaient retranchés dans un fort de pieux ; ils se précipitent sur les Français avec tant d'impétuosité et de tels cris, que les soldats, pour la plupart des recrues, lâchent pied et s'enfuient. Le général, sans se déconcerter, fait battre les caisses, rallie les fuyards, rétablit l'ordre dans les rangs, et de nouveau, il conduit ses troupes à l'assaut. Pour le coup, la charge est si vigoureuse que les Tsonnontouans prennent à leur tour la fuite, après avoir jeté leurs couvertures, pour courir plus à l'aise.

Dans cette rencontre, on perdit cinq ou six Français ¹. Il y eut une vingtaine de blessés, parmi lesquels le P. Enjalran, que son dévouement de prêtre avait conduit au milieu de la mêlée ². « Les Canadiens se battirent avec bravoure ; mais les soldats se firent peu d'honneur. On s'y était attendu : *que peut-on faire avec de tels gens ?* disait M. de Denonville dans une lettre au ministre ³. » La perte des Tsonnontouans fut de quarante-cinq hommes tués et soixante blessés. Les sauvages chrétiens se distinguèrent

1. Pour tout ce qui précède sur la marche des troupes françaises et le combat des Tsonnontouans, voir : Lettre de Mgr de Saint-Vallier, pp. 94-97 ; — *Journal d'une expédition*, pp. 98-102 ; — *Belmont*, année 1687.

2. Mgr de Saint-Vallier, lettre de 1688, p. 97 : « On sauva le P. Anjelran Jésuite, qui servant d'aumônier et allant intrépidement aux coups, avait reçu une blessure assez dangereuse à la hanche. » — Le chevalier de Baugy, dans son *Journal d'une expédition*, p. 100, dit : « Le P. Ensalran, supérieur des missionnaires, a été des blessés. Il en a un coup de fusil prodigieux. » — *Charlevoix*, t. I, p. 316 : « Le Père se trouva engagé parmi les sauvages, lorsque l'ennemi fit sa première charge. » — Lettre du marquis de Denonville à M. de Seignelay, 25 août 1687.

3. *Charlevoix*. t. I, p. 317.

dans cette affaire et contribuèrent grandement à la victoire¹ ; les autres, ceux de l'ouest, les Outaouais surtout, se firent remarquer par leur poltronnerie. En revanche, suivant l'expression originale du marquis de Denonville, ils firent beaucoup mieux la guerre aux morts qu'ils ne l'avaient faite aux vivants. La nuit venue, ils se signalèrent par leur cruauté : ils rôtièrent à petit feu ou firent bouillir dans des chaudières les cadavres des ennemis et il les dévorèrent².

L'armée ne resta que dix jours dans le canton des Tsonnontouans ; ces dix jours furent employés à incendier les quatre bourgades de la tribu, détruire les moissons et tuer une grande quantité de pores³.

Les ennemis ne reparurent pas ; ils avaient évacué le territoire et s'étaient retirés dans la profondeur des terres. Humiliés, nullement abattus, ils espéraient bien prendre un jour leur revanche, quand ils auraient relevé leurs villages, ensemencé de nouveau leurs champs et récolté leurs blés d'Inde. Pour le moment, la résistance

1. Mgr de Saint-Vallier dit, p. 96 : « Tous généralement (les sauvages convertis) firent voir en cette journée qu'ils étaient également attachés à la religion chrétienne et aux intérêts de la France ; ils essuyèrent le premier feu des ennemis avec un courage incroyable ; et voyant que ces furieux s'étaient postés à mi-côte pour les battre de plus près, ils montèrent avec vigueur après eux faisant sans cesse des décharges, et quelques uns les poursuivirent à grands coups de sabres et de flèches. » Le chevalier de Baugy, p. 101, rend aux sauvages chrétiens le même témoignage, ainsi que le marquis de Denonville, dans sa lettre au ministre du 25 août 1687 ; tous les deux au contraire blâment les Outaouais d'*avoir lâché pied*.

2. *Journal d'une expédition*, pp. 100-103 ; — Lettre de M. de Denonville du 25 août 1687 ; — *Charlevoix*, t. I, p. 516 ; — Belmont, année 1687.

3. *Journal d'une expédition*, pp. 103-113 ; — *Mgr de Saint-Vallier*, p. 98 ; — Lettre de M. de Denonville, 25 août 1687 ; — Belmont, année 1687.

était impossible ; car si les Français leur avaient tué peu de monde, la famine et la misère en firent périr beaucoup ; et puis un grand nombre de familles se réfugièrent au delà des montagnes chez les Andastes, ne voulant pas rentrer dans leur pays ravagé, où elles craignaient de mourir de faim ¹.

Le 24 juillet, Denonville quitta le pays des Tsonnontouans : ses troupes étaient harassées de fatigue, en proie aux fièvres et à la dysenterie ². Il bâtit sur la rive droite du Niagara, à l'endroit où la rivière se jette dans l'Ontario, un fort rectangulaire destiné à maintenir les Tsonnontouans dans la crainte et la soumission, et à barrer le passage aux

1. *Ferland*, t. II, p. 162.

2. *Estat présent de l'Église dans la Nouvelle-France*. Mgr de Saint-Vallier y explique, à la page 98, pourquoi M. de Denonville quitta si promptement le pays des Tsonnontouans. Comme plusieurs écrivains, M. Garneau, par exemple, ont assez légèrement parlé de ce brusque départ, nous donnons ici le témoignage du prélat : « On crut pour toutes sortes de raisons qu'il fallait se contenter de tous ces avantages pour cette année ; que c'était beaucoup de s'être rendus maîtres du commerce, d'avoir humilié les Iroquois et fait porter de leurs chevelures dans toutes les terres ; qu'il ne fallait pas différer d'achever le fort de Niagara ; qu'il était à propos de renvoyer les sauvages et surtout les Algonquins et les Outaoüaks ; que chaque habitant était pressé de retourner chez soi par la saison de la récolte, et qu'étant à 200 lieues de Québec, et n'ayant plus de vivres que pour un mois, il était temps de licencier les troupes. » — Dans le *Journal d'une expédition contre les Iroquois*, M. de Baugy écrit à la page 114 : « Il estait temps d'arriver à nos batteaux, estant tous fort fatiguez ; de plus nos blessés souffrirent beaucoup par toutes ces marches... Tout le monde estait sur les dents par la grande chaleur du jour, et la nuit un froid à n'en pouvoir plus ; ce qui estait de pire, personne n'avait de quoy se couvrir ; cela causa des rhumes et fièvres en fort grand nombre. » — La dysenterie se mit parmi les troupes : « Je croy, dit Baugy, que le cochon frais que l'on mangea contribua beaucoup au flux. »

Anglais qui voudraient aller trafiquer avec les Hurons et les Outaouais ; il en confie le commandement au chevalier de Troyes, auquel il laisse une centaine de soldats ¹, et il part pour Québec, où il arrive au commencement de septembre ², heureux de l'issue de sa campagne, persuadé que l'ennemi ne bougerait pas de longtemps. « J'ai rétabli, écrivait-il au ministre de la marine, la réputation française qui était perdue chez toutes les nations sauvages alliées et autres ; le nom français était avili, et grâce à Dieu, je croy toutes choses en bon train et en estat de bien espérer ³. »

Les choses n'étaient malheureusement pas en aussi bon train qu'il voulait bien le croire et l'écrire.

A l'instigation des Anglais ⁴, les Iroquois rouvrirent les hostilités contre la Nouvelle-France, et cela, au mois d'août ⁵, l'année même de la campagne du marquis de Denonville contre les Tsonnontouans. Le confiant général ne s'y attendait pas, puisqu'il écrivait le 25 de ce mois au ministre de la marine, qu'il *croyait toutes choses en bon train et en estat de bien espérer*. Un Iroquois chrétien du Saut-Saint-Louis l'avait cependant prévenu, mais le succès rend si aveugle et si imprévoyant ! « Écoute, Ononthio, lui avait dit le chrétien avant la campagne, tu vas attaquer un nid de guêpes ; écrase-le, si tu veux ensuite vivre

1. *Ferland*, t. II, p. 162 ; — *Charlevoix*, t. I, p. 318 ; — *Journal d'une expédition*, pp. 117 et 118 ; — Lettre du M^{is} de Denonville à M. de Seignelay, 25 août 1687.

2. *Journal d'une expédition*, p. 126.

3. Lettre du 25 août 1687.

4. Archives coloniales, *Canada*, Corresp. génér., année 1687, t. 9, correspondance entre le colonel Dongan et M. de Denonville ; lettre de M. de Denonville au ministre, 7 nov. 1687.

5. Belmont, *Histoire du Canada*, année 1687.

tranquille ; si tu te contentes de les effrayer, elles se réuniront toutes pour tomber sur toi¹. »

Denonville se contenta d'effrayer les Tsonnontouans et les autres cantons, il ne les écrasa pas, il ne pouvait les écraser ; c'est ce qu'écrivait depuis longtemps le P. Jean de Lamberville². Comment détruire des populations insaisissables au milieu de leurs forêts, ou qui vont se réfugier au loin chez d'autres peuplades, pour y attendre l'heure sanglante des représailles ?

Les Tsonnontouans étaient trop affaiblis pour reprendre sitôt leur revanche, mais ils trouvèrent des vengeurs dans les autres cantons dont l'irritation contre les Français était au comble à cause de l'emprisonnement perfide des chefs iroquois à Frontenac et des durs traitements infligés à leurs compatriotes de Kenté et de Ganneyousse.

Vers la fin du mois d'août, des bandes nombreuses de guerriers font irruption sur différents points du Canada. Les guerriers d'Onnontagué vont dévaster les environs de Catarakoui, surprennent quelques Français et les emmènent prisonniers ; les Agniers, soutenus des Mahingans, assiègent Chambly et promènent l'incendie le long de la rivière Richelieu, à Verchères, à Contre-Cœur, partout où ils passent ; d'autres bandes sauvages marchent sur la colonie par des routes différentes³. La parole du vieux chrétien du Saut-Saint-Louis au gouverneur s'accomplit à la lettre. « Si tu te contentes d'effrayer les guêpes, elles se réuniront toutes pour tomber sur toi. » Toute la confédération est sur le pied de guerre, menaçante.

1. *Ferland*, t. II, p. 167.

2. Lettres du P. Jean de Lamberville à M. de la Barre, 10 sept. 1684 ; 10 juillet 1684 ; 11 juillet 1684 ; etc... (Arch. col., *Canada*, Corresp. génér., vol. VI.)

3. Belmont, *Histoire du Canada*, année 1687.

Quelles mesures prendre en face de cette révolte générale? L'invasion a été si rapide, si inattendue, que le gouverneur général, les gouverneurs particuliers et les commandants de poste n'ont pas eu le temps de se concerter; les villes exposées aux premières attaques de l'ennemi, comme Montréal, où commande M. de Calières, courent au plus pressé; elles se mettent sur leurs gardes et se fortifient. Que faire en dehors de là? Impossible d'empêcher l'ennemi de pénétrer dans le Canada, vaste pays ouvert de tous côtés; plus impossible encore de le poursuivre sur ses propres terres et de ravager les cinq cantons, car l'hiver approche. S'organiser pour le printemps et se précipiter sur le pays des confédérés à la tête d'une puissante armée? Il fallait avoir cette armée, et le ministre de la marine écrivait au marquis de Denonville que le Roi, en prévision des troubles dont l'Europe était menacée, *avait besoin de ses hommes*, qu'il ne pouvait venir en aide à la Nouvelle-France ¹.

Le marquis de Seignelay ajoutait : « Il faut se contenter de faire la paix avec les Iroquois par tous les moyens, et de maintenir doucement la colonie jusqu'à ce que les temps étant différents, le Roi puisse prendre les résolutions les plus convenables pour achever de se rendre maître des pays voisins ². » Le conseil était sage, puisque la nécessité commandait d'en agir ainsi; mais il n'en était pas moins pénible pour l'orgueil national de demander la paix aux Iroquois, quatre mois après l'expédition contre les Tsonnon-touans. Les Jésuites furent chargés de la négocier.

Il n'y avait plus qu'un Jésuite, le P. Millet, dans les cinq

1. *Ferland*, t. II, p. 170.

2. *Ferland*, t. II, p. 170.

cantons¹, les Anglais ayant réussi, à force d'intrigues et de manœuvres odieuses, à faire chasser les autres².

Le P. Millet évangélisait le canton d'Onneyout, quand les députés iroquois furent, par trahison, mis aux fers à Frontenac. A la nouvelle de cette trahison, les Onneyouts arrêtent le missionnaire, le condamnent au feu et lui font subir les plus indignes traitements. Touchés de pitié, un homme et une femme se présentent, ils déclarent qu'ils l'adoptent pour leur Père, ils l'arrachent aux mains de ses bourreaux, le retirent dans leur cabane et lui sauvent la vie³.

1. Le P. Jacques de Lamberville s'était retiré à Frontenac; le P. Julien Garnier, missionnaire chez les Tsonnontouans, se fixa en 1685 à Saint-François-Xavier-du-Saut, et le P. Vaillant de Gueslis, apôtre des Agniers, à Québec, où il exerça les fonctions de ministre.

2. M. de Denonville écrivait au marquis de Seignelay, janvier 1690 : « Tout leur savoir faire (des Anglais et des Hollandais) a toujours été employé à faire chasser tous les missionnaires qui ont été chez les nations qui sont à portée d'eux (Iroquois et Abénakis). Ils y ont si bien réussi que nous n'en avons plus aucun chez les Iroquois depuis plusieurs années. Quand l'intérêt de l'Évangile ne nous engagerait pas à tenir des missionnaires dans les villages sauvages Iroquois et autres, l'intérêt du gouvernement civil pour le bien du commerce nous doit engager à faire en sorte d'y en avoir toujours. Car ces peuples sauvages ne se peuvent gouverner que par les missionnaires qui seuls sont capables de les maintenir dans nos intérêts et les empêcher de se révolter tous les jours contre nous. Je suis convaincu par expérience que les Jésuites sont les plus capables de gouverner l'esprit de toutes les nations sauvages, estans seuls maitres des différentes langues, outre leur savoir faire par une très longue expérience qui s'est acquise chez eux successivement par les missionnaires qu'ils ont eus et qu'ils continuent d'avoir en grand nombre. » (Arch. de la rue Lhomond, 14 bis, Paris, cahier n° 10.) — Dans une autre lettre au roi du 6 novembre 1688, M. de Denonville avait aussi écrit : « Si vous ne trouvez moyen de faire retourner tous les Pères (Jésuites) dans leurs anciennes missions (Iroquoises), vous devez en attendre beaucoup de malheurs; car je dois vous dire que jusqu'ici c'est leur habileté qui a soutenu les affaires du pays. »

3. Lettre du P. de Lamberville aux *Pièces justificatives*, n° II.

Il devait rester sept ans en captivité à Onneyout ¹.

Quant au P. Jean de Lamberville, il s'était réfugié auprès de son frère à Frontenac, où il soutenait le courage de la garnison décimée par le scorbut ², et de là il se rendait de temps en temps, au milieu des plus grands périls ³, au fort Niagara, dont les soldats, atteints du même mal, succombaient presque tous ; le brave chevalier de Troyes, commandant du fort, fut un des premiers emporté.

C'est le P. Jean de Lamberville que M. d'Orvilliers, commandant de Frontenac, chargea de négocier la paix avec les chefs d'Onnontagué. Il ne pouvait faire un choix plus heureux, le négociateur s'entendant admirablement à *gouverner l'esprit des sauvages* ⁴, et l'exil ne lui ayant rien fait perdre de sa grande influence. Lui-même accepta volontiers cette mission, car il avait toujours été opposé à la guerre et il ne souhaitait rien tant que de voir se rétablir les relations pacifiques d'autrefois entre les peuplades

1. Le P. Jacques Bruyas, supérieur de Québec, écrivait au R. P. Général Thyrese Gonzalès, le 21 octobre 1693 : « Accepimus litteras à P. Millet, jam à sex annis captivo apud iroqueos. » (Arch. gen. S. J.). Le P. Millet rentra à Québec en 1694 seulement. Quoiqu'il fût retenu captif chez les Iroquois, les *Catalogues* de la Compagnie le portent comme résidant au lac Ontario en 1688, 1689 et 1690 ; à partir de 1690 jusqu'en 1694, ils mettent à la suite de son nom : *Captivus apud Iroqueos*.

2. On lit dans la lettre du P. de Lamberville (*Pièces justif.*, n° II) : « Je fus par obéissance obligé de rester dans cet infortuné rendez-vous avec 140 soldats, dont j'étais l'aumonier..... Les Iroquois nous ayant si fort resserrés que nous ne pouvions plus avoir ny bois, ny eau, ni rafraichissements, le mal de terre se mit parmi la garnison, qui en enleva environ cent. »

3. On trouvera aux *Pièces justificatives*, n° III, une seconde lettre du P. de Lamberville, où il raconte le danger qu'il courut dans un de ses voyages au fort Niagara. Cette lettre est conservée au *British Museum*, où nous l'avons fait copier.

4. *Mémoire* de M. de Denonville au roi, 6 nov. 1688.

iroquoises et la colonie française. En outre, il savait que la guerre nuirait aux intérêts de la Nouvelle-France et servirait ceux de la Nouvelle-Angleterre ; que la paix seule pourrait permettre aux missionnaires de reprendre leur apostolat dans les cinq cantons.

Il sort de Frontenac au commencement de décembre, il se présente aux chefs et aux anciens d'Onnontagué et leur demande pourquoi ils combattent les Français qui ne sont en guerre qu'avec les Tsonnontouans. « Ononthio, répondent-ils, a rompu la paix en arrêtant nos chefs à Catarakoui. » L'envoyé de M. d'Orvilliers ne savait pas alors que les prisonniers iroquois fussent déjà loin du Canada, en route pour la France. Il réplique donc avec assurance : « Vos chefs sont à Québec ; on ne les a arrêtés que parce que vous nous avez donné lieu de nous défier de vous. » — « Et comment sont-ils traités à Québec ? » reprennent les Onnontagués. — « A cela près qu'on leur a mis les fers aux pieds, de peur qu'ils ne s'évadent, répond le Père, ils n'ont pas lieu de se plaindre du traitement qu'on leur fait ¹. »

L'historien de la Nouvelle-France, qui rapporte cette conversation et la suite de la négociation, avait tout appris à Québec, où il séjourna plusieurs années au commencement du XVIII^e siècle ². Aussi lui emprunterons-nous la plupart des détails qui vont suivre.

Après un entretien très courtois avec les chefs et les anciens d'Onnontagué, le P. de Lamberville « leur présente

1. *Charlevoix*, t. I, p. 524.

2. Le P. de Charlevoix fut envoyé à Québec en 1703, et là il vécut avec les missionnaires des Iroquois et les missionnaires des autres nations sauvages pendant près de cinq ans. Aussi son histoire contient-elle sur la fin du XVII^e siècle et sur le commencement du XVIII^e des détails qui confirment pleinement les correspondances et les documents officiels de l'époque.

deux colliers ; l'un pour les engager à ne faire aucun mal aux prisonniers français, et l'autre pour les exhorter à ne point entrer dans la querelle des Français avec les Tsonnontouans..... » Ils acceptent les colliers et on se sépare.

C'était un premier pas, un acheminement vers la paix. Toutefois, la marche des négociations devait être lente, plus lente que ne le croyait peut-être le négociateur, entravée qu'elle fut par une force nouvelle qui vint relever le courage des sauvages, accroître leur audace. Le gouvernement de la Nouvelle-York avait habilement exploité l'expédition chez les Tsonnontouans et le guet-apens de Catarakoui pour pousser les cantons à la révolte ; il s'était engagé à leur fournir de la poudre et des armes, et, au besoin, des soldats. Dans les colonies de la Nouvelle-York et de la Nouvelle-Angleterre, tout se préparait en sous-main à une invasion de la colonie française. Les cinq cantons avaient donc tout intérêt à ménager ce puissant allié, à ne rien entreprendre d'important sans l'avoir prévenu ; c'est dans ce but que les chefs d'Onnontagué remirent au gouverneur de la Nouvelle-York les deux colliers du P. de Lamberville.

Rien de plus significatif assurément que l'envoi de ces colliers. Les Iroquois ne voulaient pas séparer leur cause de celle des Anglais ; ils voulaient agir de concert avec eux. L'entente était complète entre les deux nations ; le colonel Dongan était le régulateur et l'arbitre de la paix entre la Nouvelle-France et la confédération iroquoise.

Ce rôle n'était pas pour déplaire à ce gouverneur, qui se prétendait le légitime possesseur du pays des Iroquois au même titre que le gouverneur de Québec l'était de toutes les vastes régions occupées par les Montagnais, les Algonquins, les Hurons et les Outaouais.

Feignant d'ignorer la signification des colliers, il les fait

porter au marquis de Denonville et charge son envoyé d'en demander l'explication. Le marquis n'étant pas encore informé de ce qui s'était passé entre le P. de Lamberville et les chefs d'Onnontagué, répond de vive voix ¹ *qu'il enverra sa réponse, quand il saura de quoi il s'agit.*

« Il fait, en effet, partir peu de temps après pour Manhatte le P. Vaillant de Gueslis, auquel il recommande de ne faire aucune proposition au colonel Dongan, et de sçavoir seulement si ce gouverneur en avait quelqu'une à lui faire. Le P. Vaillant se met en chemin le dernier jour de l'année 1687, et dans le premier entretien qu'il a avec le gouverneur anglais, il n'en peut rien tirer, sinon qu'il n'a envoyé un exprès au marquis de Denonville que pour avoir l'explication des deux colliers, que le P. de Lamberville a présentés aux Onnontagués. Peu à peu néanmoins le missionnaire l'engage à s'expliquer davantage, et Dongan lui déclare enfin nettement que les Français ne doivent point espérer de paix avec les Iroquois qu'à ces quatre conditions : 1. Qu'on fera revenir de France les sauvages qu'on y aura envoyés pour servir dans les galères ; 2. Qu'on obligera les Iroquois chrétiens du Sault-Saint-Louis et de la Montagne à retourner dans leurs cantons ; 3. Qu'on rasera les forts de Niagara et de Catarakoui ; 4. Qu'on restituera aux Tsonnontouans tout ce qu'on avait enlevé dans les villages ². »

1. *Charlevoix*, t. I, p. 524.

2. *Charlevoix*, t. I, p. 523. — Les faits que nous venons de rapporter, d'après Charlevoix, sont racontés de la même manière dans un manuscrit qui se trouve aux Archives coloniales (*Canada*, Corresp. génér., 1688-1689, vol. 10, fol. 86-93) et qui a pour titre : « Relation des évènements qui se sont passés en Canada ; à Québec, le 30 oct. 1688. » Cette relation n'est pas favorable au marquis de Denonville, mais elle semble écrite avec impartialité. Elle accuse le gouverneur de quatre grandes fautes : « La première est d'avoir rompu les

Le P. Vaillant était fixé sur les intentions du colonel Dongan ; il reprend la route de Québec, surveillé et conduit par deux sauvages d'Onnontagué, qui possédaient toute la confiance du gouverneur anglais.

Au lieu de rentrer directement à Québec, il s'arrête à Montréal, afin d'y entretenir le P. de Lamberville sur les conditions de paix du colonel. On touchait à la fin de février, et le P. de Lamberville n'avait pas entendu parler des deux colliers depuis plus de deux mois. Atteint du scorbut au mois de janvier, il avait dû quitter Catarakoui et se laisser traîner jusqu'à Montréal plus mort que vif¹. « Là, écrit-il, on me porta promptement à l'hôpital, et

premiers la paix qui est si avantageuse à la colonie et d'avoir fait la guerre (aux Tsonnontouans) sans aucun juste prétexte ; la 2^e d'avoir pris ceux à qui par un manifeste public on avait déclaré qu'on n'en voulait pas et de les avoir envoyés en France aux galères pour être obligés de les faire revenir ou de continuer une guerre tout à fait ruineuse au pays ; la 3^e après avoir entrepris la guerre de ne s'être pas servi de l'avantage qu'on y avait eu..... ; la 4^e d'avoir fait le fort de Niagara qu'on a été contraint d'abandonner dès la première année..... »

1. Lettre du P. de Lamberville aux *Pièces justificatives*, n^o II. — C'est M. de Sainte-Hélène qui transporta, au mois de février 1688, le P. de Lamberville à Montréal (*Mémoire de la guerre des Iroquois*, février 1688, par M. Belmont).

Le P. de Charlevoix écrit, t. I, p. 526 : « La seule ressource qui restât à M. de Denonville était de gagner les Onnontagués et de les détacher de la ligue. Il en écrivit au P. de Lamberville, *qui était toujours à Catarakouy, où on l'avait mené sur les glaces presque moribond* ; et dans le même temps que la lettre du général fut rendue à ce missionnaire, le P. Vaillant arriva à Catarakouy avec deux sauvages, que le colonel Dongan lui avait donnés pour l'accompagner à son retour, et pour l'empêcher de passer dans le canton d'Agnier. » — Il est évident, d'après la lettre du P. de Lamberville, que le P. de Charlevoix se trompe dans ce passage. C'est de Catarakouy à Montréal que le P. de Lamberville fut mené sur les glaces presque moribond, au mois de février. C'est donc à Montréal qu'il reçut la lettre du gouverneur de Québec et la visite du P. Vaillant de Gueslis.

on me mit sur une pailleasse auprès du feu, où je restai quatre heures toujours prest à rendre l'âme. Par les soins des officiers et de quelques personnes charitables, l'on me tira des portes de la mort. Dez le matin suivant, Messieurs les prestres du séminaire de Saint-Sulpice me retirèrent chez eux ¹. »

Le missionnaire, toujours gravement malade, reçoit le P. Vaillant et examine avec lui les conditions de paix du gouverneur de la Nouvelle-York. Plusieurs lui paraissent inacceptables, blessantes pour l'honneur national. Mais que faire ? Il connaissait le colonel Dongan, il savait qu'il ne retrancherait pas une syllabe de son *ultimatum*, et que cet *ultimatum* serait unanimement approuvé dans les conseils de la Confédération iroquoise.

Au milieu de ses perplexités, on lui remet une lettre du gouverneur de Québec, qui le prie d'agir sur les Onnontagués et de les détacher, si c'est possible, des autres cantons : Denonville espérait par là, sinon arrêter les hostilités, du moins contrarier les efforts et affaiblir l'attaque des ennemis.

Dans l'état où il se trouvait, le P. de Lamberville ne pouvait songer à se rendre à Onnontagué. Mais une pensée lui vient : s'il pouvait gagner un des guides du P. Vaillant, personnage important dans son canton ! Il l'entretient longuement, il lui soumet les conditions de paix du colonel et s'efforce de lui faire comprendre que ce gouverneur n'a en vue que ses propres intérêts, en poussant les Iroquois à la guerre. Si vous voulez revoir vos capitaines, prisonniers en France, ajoute-t-il, ce n'est pas par la guerre que vous obtiendrez leur liberté. Le sauvage se laisse gagner, et, sur l'invitation du missionnaire, il part pour Onnontagué.

1. Lettre du P. de Lamberville aux *Pièces justificatives*, n° II.

Plus de mille guerriers des cinq cantons s'y trouvaient réunis en assemblée générale, tous animés d'une haine féroce contre les Français, déterminés à les poursuivre sans trêve ni merci. Les orateurs ne parlaient que de vengeance, de pillage, d'incendie, d'exécutions sanglantes. L'agitation des esprits était à un si haut point que l'envoyé du P. de Lamberville en devine promptement la cause. A n'en pas douter, l'anglais avait dû passer par là : ce fut la conviction du sauvage, il ne se trompait pas.

En effet, aussitôt après le départ de Manhatte du P. Vaillant de Gueslis, le colonel Dongan fit connaître aux chefs iroquois, qui lui avaient remis les deux colliers du P. de Lamberville, les conditions de paix proposées par lui au gouverneur de Québec. Il avait ensuite ajouté avec sa perfidie britannique : « Je souhaite que vous mettiez bas la hâche, mais je ne veux point que vous l'enterriez ; contentez-vous de la cacher sous l'herbe, afin que vous puissiez aisément la reprendre, quand il en sera besoin. Le roi mon maître m'a défendu de vous fournir des armes et des munitions, au cas que vous continuiez à faire la guerre aux Français, mais que cette défense ne vous allarme point. Si les Français rejettent les conditions que je leur ai proposées, vous ne manquerez rien de ce qui vous sera nécessaire pour vous faire justice. Je vous le fournirai plutôt à mes dépens, que de vous abandonner dans une si juste cause. Ce que je vous conseille présentement, c'est de vous tenir sur vos gardes, de peur de quelque nouvelle trahison de la part de vos ennemis, et de faire secrètement vos préparatifs pour fondre sur eux par le lac Champlain et Catarocouy, quand vous serez obligés de recommencer la guerre ¹. »

1. *Charlevoix*, t. I, pp. 525-526.

Le colonel Dongan, sans le dire nettement, montrait assez par son langage que les Français préparaient une nouvelle trahison. Les chefs iroquois le comprirent ainsi. Toujours sous le coup du guet-apens de Catarakoui, décidés à ne pas se laisser surprendre une seconde fois, ils convoquent à Onnontagué tous les guerriers du canton et ceux d'Onneiout et de Goyogouen, pour arrêter en commun un plan de campagne.

Ils délibéraient depuis quelque temps quand l'envoyé du P. de Lamberville se présente, et demande à faire entendre des conseils de paix. L'heure semblait mal choisie, tant les esprits étaient surexcités. Il obtient cependant, à force de sollicitations, l'envoi d'une députation à M. d'Orvilliers et au marquis de Denonville, à la condition que de nombreux guerriers l'accompagneront. Cinq cents hommes vont, en effet, avec les députés, d'abord à Frontenac, puis au lac Saint-François, où les attendent cinq cents de leurs compatriotes ; et, pendant ce temps, beaucoup d'Iroquois se massent autour de Catarakoui¹.

M. de Denonville était alors à Montréal. Les députés laissent presque tous leurs guerriers au lac Saint-François et se rendent, au mois de juin 1688, auprès du gouverneur

1. La députation se composait seulement des députés de trois cantons, d'Onnontagué, d'Onneiout et de Goyogouen (dépêches de MM. de Denonville et de Champigny, 10 août, 31 oct. et 6 nov. 1688, aux Arch. col., *Canada*, Corresp. gén., vol. 40) ; — *Mémoire* de M. le chevalier de Callières au marquis de Seignelay, *ibid.*, fol. 282). — Le P. de Charlevoix, t. I, p. 527, dit : « Cinq cents guerriers voulurent accompagner ces députés, sous prétexte de leur faire escorte..... M. de la Perelle, lieutenant de M. d'Orvilliers, qui accompagna Haaskouan et ses guerriers à Montréal, rencontra au lac de Saint-François un nouveau corps d'Iroquois aussi nombreux que le premier. Les uns et les autres s'arrêtèrent en cet endroit. » — P. 528 : « Les prisonniers, en arrivant à Catarakouy, trouvèrent le fort investi par huit cents Iroquois. »

avec une centaine de sauvages sans armes ¹. Haaskouan, *la Grand-gueule*, devait porter la parole au nom des députés d'Onneiout, de Goyogouen et d'Onnontagué. « Il commence, dit Charlevoix, par exposer en termes extrêmement emphatiques la situation avantageuse où se trouve la nation confédérée, la faiblesse des Français et la facilité que les cantons auraient à les exterminer ou à les obliger de sortir du Canada ²; » puis il ajoute : « Pour moi j'ai toujours aimé les Français, et j'en viens de donner une preuve, qui n'est point équivoque; car ayant appris le dessein que nos guerriers avaient formé de venir brûler vos forts, vos maisons, vos granges et vos grains, afin qu'après vous avoir affamés, ils pussent avoir bon marché de vous, j'ai si bien sollicité en votre faveur que j'ai obtenu la permission d'avertir Ononthio, qu'il pouvait éviter ce malheur, en acceptant la paix aux conditions proposées par le gouverneur de la Nouvelle-York. Au reste, je ne puis vous donner que quatre jours pour vous résoudre, et si vous différez davantage à prendre votre parti, je ne vous répons de rien ³. »

Ce langage hautain, dur à entendre, eût fait bondir d'indignation, en d'autres temps, le représentant de la France. Mais Denonville n'était plus, comme l'année précédente, si confiant dans ses forces; et, si le P. de Lamberville ne se fût trouvé à Montréal, il eût sans doute été obligé de subir les conditions de paix du colonel Dongan.

1. Le P. de Charlevoix prétend, p. 527, que les Iroquois s'arrêtèrent au lac Saint-François, et *laissèrent La Perelle continuer son chemin jusqu'à Montréal avec les seuls députés*. Ferland est du même avis. Mais le P. de Lamberville, qui était présent, écrit que *près de cent guerriers sans armes* escortaient les députés (V. aux *Pièces justificatives*, n^o II).

2. *Charlevoix*, t. I, p. 527.

3. *Charlevoix*, t. I, pp. 527 et 528.

Le P. de Lamberville assistait à l'entrevue ¹. Il s'efforça de faire comprendre aux députés que les exigences du gouverneur anglais étaient contraires à leurs intérêts, qu'ils n'obtiendraient jamais par les armes l'élargissement de leurs capitaines, prisonniers en France. Il finit par les amener, à force d'adresse et d'habileté, à accepter un accommodement provisoire avec le gouverneur, aux conditions suivantes ² : tous les alliés seront compris dans le traité de paix, qui sera signé ultérieurement, même par les députés des Agniers et des Tsonnontouans ; à partir de ce moment, toute hostilité cessera de part et d'autre ; les Français pourront en toute liberté ravitailler Frontenac. Le gouverneur de Québec ne tenait pas à conserver le fort de Niagara, où le scorbut avait décimé presque toute la garnison ; il s'engage à le démolir. Enfin l'échange des prisonniers est décidé, même de ceux qui sont retenus en France sur les galères du roi ³.

1. Dans son *Mémoire de la guerre des Iroquois*, année 1688, M. de Belmont prétend que *les Députés étaient sous la direction du P. de Lamberville*. C'est, sans doute, d'après ce renseignement que M. Ferland écrit, t. II, p. 174, que *les Députés vinrent à Montréal pour traiter de la paix sous la direction du P. de Lamberville*. Il serait plus exact de dire que le P. de Lamberville, se trouvant à Montréal, assista à l'entrevue des députés avec le gouverneur de Québec.

2. Le P. de Charlevoix, t. I, pp. 528 et 529, raconte les faits un peu différemment ; mais la lettre du P. de Lamberville et celle du marquis de Denonville à M. de Seignelay ne semblent pas lui donner raison. Il suppose qu'il y eut deux entrevues, ce qui n'est pas exact, d'après la lettre du P. de Lamberville. — Au reste, la défection des Iroquois, campés autour de Catarakoui, ne servit pas peu à rendre les députés moins exigeants. Le neveu du chef des assiégeants avait été fait prisonnier à Frontenac, par M. d'Orvilliers. M. d'Orvilliers le remit en liberté, et les Iroquois furent si touchés de cet acte de générosité, qu'ils regagnèrent leurs cantons et renoncèrent à la guerre.

3. Voir, pour tous les renseignements qui précèdent : *Charlevoix*, t. I, pp. 524-530 ; — *L'Univers, Histoire et description de tous*

Cet accommodement, qui n'était pas encore la paix, dénouait une situation des plus graves d'une façon tellement imprévue que le marquis de Denonville écrit, le 6 novembre 1688, au marquis de Seignelay : « Il n'y a que Dieu qui ait pu cette année garantir tout le pays de sa ruine ; je n'y ai eu aucun mérite. En cela M. de Callières vous dira combien le P. de Lamberville nous a été nécessaire, et avec quelle habileté il a détourné l'orage qui nous menaçait, et de quelle manière il gouverne les esprits de ces sauvages, qui ont plus d'habileté qu'on ne se peut imaginer. Si vous ne trouvez moyen de faire retourner tous ces Pères dans leurs anciennes missions, vous devez en attendre beaucoup de malheur pour cette colonie. Car je dois vous dire que jusques ici, c'est leur habileté qui a soutenu les affaires du pays par le nombre d'amis qu'ils se sont acquis chez tous les sauvages, et par leur savoir-faire à gouverner les esprits de ces barbares, qui ne sont sauvages que de nom ¹. »

Lorsque le gouverneur rendait aux Jésuites ce témoignage flatteur, les hostilités avaient pris fin et les deux partis belligérants se préparaient à une paix prochaine et définitive. Les députés d'Onnontagué, de Goyogouen et d'Onneiout « avaient même promis, écrit le P. de Lamberville, de faire consentir à la paix les Agniers et les Tsonnontouans qui en étaient les plus éloignés, et que, si on voulait leur promettre seureté en revenant en apporter des nouvelles, ils feraient bien voir combien ils étaient bien intentionnés ². »

les peuples, possessions anglaises dans l'Amérique du Nord, pp. 92-95 ; — *Ferland*, t. II, ch. XIII, *passim* ; — *Garneau*, t. I, pp. 265-268 ; — Belmont, *Mémoire de la guerre des Iroquois*, années 1687 et 1688 ; — Arch. coloniales, *Canada*, Correspondance générale, vol. 10.

1. Arch. coloniales, *Canada*, Correspondance générale, vol. 10.

2. Lettre du P. de Lamberville aux *Pièces justificatives*, n° II.

« Deux mois après ce pourparler, continue le Père, les Iroquois renvoyèrent effectivement quatre de leurs gens pour faire sçavoir aux Français l'heureux succès de leur négociation ¹. » Haaskouan conduisait la députation.

Hélas! Une espèce de fatalité pesait sur la colonie française. La députation ne devait pas arriver jusqu'à Montréal, et ce furent les Hurons de Michillimakinac, nos alliés, qui l'arrêtèrent en route. Voici à quelle occasion.

Cette nation avait alors pour chef un homme vraiment remarquable, qui n'avait de sauvage que le nom, et dont la mémoire est restée longtemps l'objet de la vénération des indigènes. Les sauvages l'appelaient Kondiaronk; les Européens, *Le Rat*. « Ce Machiavel né dans les forêts était, dit Raynal, le sauvage le plus intrépide, le plus ferme et le plus éclairé qu'on ait jamais trouvé dans l'Amérique septentrionale ². » Denonville, qui connaissait sa grande intelligence et sa bravoure, l'avait détaché d'un parti de Hurons favorable aux Anglais, ennemi déclaré des Iroquois; en revanche, « il lui avait donné sa parole de ne jamais faire la paix avec ces derniers sans sa participation ³. »

Se trouvant par hasard à Frontenac, Kondiaronk apprend du commandant d'Orvilliers que la paix est en voie de se conclure à Montréal entre les Français et la Confédération, que des députés iroquois s'y rendent pour la signer accompagnés d'une escouade de sauvages. Surpris de cette nouvelle et profondément blessé, il dissimule son dépit, et,

1. Lettre du P. de Lamberville aux *Pièces justificatives*, n° II.

2. *Histoire philosophique*, t. VIII, p. 91; — Charlevoix, t. I, p. 535, dit de lui : « Homme d'esprit, extrêmement brave, et le sauvage du plus grand mérite que les Français aient connu en Canada. »

3. Mémoire historique à Mgr le comte de Pontchartrain... (Arch. col., carton V, n. 281.)

feignant de retourner à Michillimakinac, il s'éloigne de Catarakoui avec ses guerriers, au nombre de cent. En quelques instants, cet esprit fertile en ressources a combiné tout un plan pour empêcher la paix. A la tête de ses hommes, il va se poster sur le passage des députés iroquois; il fond sur eux, en tue plusieurs, fait les autres prisonniers, et dit au chef de la députation, Haaskouan, qu'il agit d'après les ordres d'Ononthio. Etonné, Haaskouan répond qu'il a signé un accommodement avec Ononthio lui-même.

Sur cette réponse, Kondiaronk feint d'entrer dans un violent désespoir; il accuse le gouverneur de s'être servi de lui pour la plus horrible trahison, et jure de s'en venger. Puis, remettant les prisonniers en liberté: « Allez, leur dit-il, je vous délie, et vous renvoie chez vos gens, quoique les Hurons, mes frères, aient la guerre avec vous. Rappelez-vous que c'est le gouverneur des Français, qui m'a fait faire une action si noire que je ne m'en consolerais jamais; j'espère bien que les cantons en tireront bientôt une juste vengeance ¹. »

Il n'en fallait pas tant pour persuader les Iroquois de la sincérité de Kondiaronk et de la perfidie du marquis de Denonville.

Ce n'était là que le premier acte d'une comédie jouée avec une infernale habileté. Kondiaronk avait perdu un homme dans le combat; ainsi que l'usage l'y autorise, il retient un prisonnier pour prendre sa place dans la tribu, et il retourne en toute diligence à Michillimakinac. Aussitôt arrivé, il livre comme espion le prisonnier au commandant du poste, M. de la Durantaye, qui le fait juger incontinent et fusiller, malgré ses protestations. L'exécution terminée, Kondiaronk appelle un esclave iroquois qui le sert depuis longtemps, et

1. *Ferland*, t. II, p. 177.

qui a vu passer par les armes son compatriote. « Va-t-en dans ton pays, lui dit-il, tu es libre, raconte aux tiens ce que tu as vu; et dis-leur que je n'ai pu arracher ce chouanon aux mains des Français. » Cette ruse réussit admirablement. La nouvelle de la mort du prisonnier, fusillé par les Français, en pleine paix jurée, circule vite dans les cinq cantons et y soulève une indignation générale.

La comédie était terminée. « J'ai tué la paix, dit Kondiaronk aux siens; que le gouverneur s'en tire comme il pourra ¹. » Il disait vrai : la paix était tuée, et le gouverneur ne s'en tira pas.

Les Iroquois se préparent de nouveau à la guerre, malgré l'opposition de quelques anciens, partisans de la paix; ils se rassemblent sans bruit, descendent le Saint-Laurent dans le silence de la nuit, traversent le lac Saint-Louis au milieu d'un orage épouvantable et débarquent le 4 août 1689, au nombre de quatorze cents, sans avoir été aperçus, sur la partie supérieure de l'île de Montréal, au lieu nommé La Chine. Dans la nuit du 4 au 5, ils se dispersent sur une étendue de trois lieues, et, à un signal donné, le cri de mort retentit. Ils se précipitent sur les habitations : Hommes, femmes, enfants, rien n'est épargné. Impossible de raconter les atrocités commises, tant elles sont incroyables.

De La Chine, les Iroquois se répandent dans l'île de Montréal, presque jusqu'aux portes de la ville, sans rencontrer aucune résistance sérieuse, tuant, ravageant,

1. Consulter sur Le Rat et sa trahison : *Mémoire historique* à Mgr le comte de Pontchartrain; — *Charlevoix*, t. I, pp. 535-538; — Raynal, *Histoire philosophique*, t. VIII, pp. 91-93; — *Ferland*, t. II, pp. 176-178; — *L'Univers*, possessions anglaises, pp. 96 et 97; — *Garneau*, t. I, pp. 269 et 270. Tous ces auteurs racontent cet événement à peu près de la même manière.

incendiant tout sur leur passage; de là ils se portent sur la rive opposée, aux habitations de La Chesnaye. Enfin, ils se retirent au mois d'octobre dans leurs cantons, emmenant beaucoup de prisonniers, qui sont pour la plupart brûlés vifs.

Dans le seul quartier de La Chine, ils avaient tué deux cents personnes et en avaient enlevé près de cent vingt. Leur attaque fut si rapide, si imprévue que les Français n'eurent pas le temps d'organiser la défense; puis, à la nouvelle des massacres commis par l'ennemi, ils perdirent courage, ils s'abandonnèrent eux-mêmes. Toute la colonie fut saisie d'une sorte de paralysie générale, causée par le découragement et la stupeur. Telle fut l'impression produite que l'année 1689 fut appelée *l'année du massacre* ¹.

1. *Belmont*, année 1689; — *Mémoire historique...*, *ibid.*; — *Charlevoix*, t. I, p. 349; cet auteur dit à tort que le massacre eut lieu le 25 août; — *Ferland*, t. II, p. 183; — *Garneau*, t. I, p. 272; — *L'Univers*, Amérique, p. 98; — *Archives coloniales*, Canada, Corresp. génér., vol. 10 : lettre de M. de Frontenac au ministre, 17 nov. 1689, 13 nov. 1689; lettre de M. de Champigny au ministre, 6 juillet 1689; — *Les Ursulines de Québec*, t. I, pp. 430 et suiv.; — *La Potherie*, t. III, p. 58.

CHAPITRE SEPTIÈME

Projets de Dongan, gouverneur de la Nouvelle-York. — Ses entreprises contre les Abénakis. — Les Abénakis à Sillery et à Saint-François-de-Sales. — Les PP. Vincent et Jacques Bigot, Henri Gassot; le baron de Saint-Castin. — Plans de MM. de Denonville et de Callières contre les colonies anglaises. — Frontenac, gouverneur général; ses projets. — Lettre du P. de Carheil à Frontenac. — Trois partis de guerre envoyés contre la Nouvelle-Angleterre. — Siège de Québec en 1690. — Descente des Français chez les Agniers, puis chez les Onnontagués. — Armements des colonies anglaises; prise par les Anglais des postes de la baie d'Hudson. — Expéditions du capitaine d'Iberville à la baie d'Hudson et sur le littoral des colonies anglaises. — Paix de Ryswick. — Les PP. Silvy et Dalmas. — Paix générale avec les nations sauvages à Montréal. — Mort de Kondiaronk.

Le 11 juillet 1684, le P. Jean de Lamberville écrivait d'Onnontagué à M. de la Barre, gouverneur du Canada : « Si vous commencez la guerre, elle sera de longue durée ¹. » M. de la Barre était sur le point de la commencer, quand la famine et les maladies le forcèrent de faire la paix à l'anse de la Famine. Son successeur, M. de Denonville, ne voulut pas prendre conseil des missionnaires, qui connaissaient de longue date le peuple iroquois; il leur cacha même ses projets de guerre, et, après avoir donné une rude leçon aux Tsonnontouans, il se figura les avoir mis pour toujours à la raison. C'était une erreur : la lutte recommença bientôt de plus belle. Si encore le gouverneur n'avait eu sur les bras que les cinq cantons! Mais leur sort était tellement lié à celui de la Nouvelle-York et de la Nouvelle-Angleterre, que la guerre avec les Anglais devint inévi-

1. *Archives coloniales*, Canada, Corresp. génér., vol. 6.

table. Elle éclata au moment où le Canada aurait eu besoin de toutes ses forces contre les hordes sauvages de la Confédération. Pour bien se rendre compte des faits qui vont suivre, il importe de revenir un peu en arrière.

Nous avons déjà dit que le colonel Dongan, gouverneur de la Nouvelle-York, n'aspirait qu'à franchir la barrière des Alleghanis, et à livrer à sa nation la riche vallée de l'Ohio et les immenses plaines, abondantes en pelleteries, qui s'étendent à l'ouest des grands lacs. Ce dessein, en dépit de ses négations, se trahit dans tous ses actes¹. On lui prêtait même le projet grandiose de s'emparer de Terre-neuve, poste de surveillance et barrière à l'entrée du Saint-Laurent, et de relier la Nouvelle-York à la baie d'Hudson par une ligne d'occupation s'appuyant sur la Confédération iroquoise, traversant les grands lacs et allant rejoindre la baie Saint-James par les lacs Temiscamingue et Abitibi. Ce projet devait pour le moment enserrer la colonie française entre le Saint-Laurent au sud, l'Ottawa à l'ouest, les Laurentides au nord, et le golfe Saint-Laurent à l'est. Une fois dans ces étroites limites et détachée de la Métropole, elle eût été promptement ruinée et à la merci des Anglais; en outre, au premier démêlé en Europe entre les deux puissances rivales, elle eût été attaquée par terre et par mer et facilement réduite sous la domination britannique.

Pour réaliser ce vaste projet, Dongan s'efforça par tous les moyens en son pouvoir de s'attacher au nord-ouest les

1. Voir, aux archives coloniales, *Canada*, Correspondance générale, vol. 8, 9, 10, les lettres échangées entre le colonel Dongan et les gouverneurs de Québec; — La lettre du P. Jean de Lamberville au colonel Dongan, Onnontagué, 10 sept. 1685; — La réponse du colonel au P. J. de Lamberville, *en latin*, 10 mai 1686; — La lettre du P. J. de Lamberville au P. Jacques Bruyas, Onnontagué, 4 novembre 1686.

Iroquois, et au nord-est les Abénakis, en même temps de les détacher de l'alliance française. Parce que ces deux peuples habitaient sur la rive droite du Saint-Laurent, à la frontière des régions occupées par les Anglais, il prétendit avoir sur leurs pays les mêmes droits que les Français revendiquaient pour eux sur le pays des Montagnais, des Algonquins et des Hurons. A ses yeux, la prise de possession par les Français de la baie d'Hudson, du canton des Tsonnon-touans et de l'Acadie, était une véritable usurpation, un empiètement sur le territoire anglais. Non content d'affirmer des droits qu'il ne possédait pas, il excitait, contrairement aux ordres et malgré les représentations réitérées de son gouvernement, les Iroquois contre les colons français, il leur fournissait des armes, il leur promettait son appui en cas de besoin, il se posait comme leur protecteur et leur ami; il allait jusqu'à leur ordonner de ne pas traiter, sans sa propre autorisation, avec le gouverneur de Québec ¹. Ceux-ci, fiers de leur indépendance et désireux de

1. Nous avons dit plus haut que les Anglais vendaient leurs marchandises aux sauvages à meilleur marché que les Français, et qu'ils achetaient leurs fourrures beaucoup plus cher que nous ne pouvions le faire. Dongan faisait valoir habilement auprès des Iroquois cette considération, afin de les attirer à lui par ce moyen et de les détacher de toute alliance avec le gouvernement de Québec. Il en résulta, comme nous le voyons par les lettres échangées entre M. de Denonville et le colonel Dongan (Arch. colon., *Canada*, Corresp. gén., vol. 8), surtout par la lettre du 19 sept. 1686 de M. de Denonville à ce dernier (*Ibid.*, fol. 101), une situation très tendue entre les deux gouverneurs, des plaintes motivées de la part de M. de la Barre et de M. de Denonville contre le représentant de l'Angleterre dans l'Amérique du Nord. Louis XIV, prévenu des agissements de Dongan contre sa colonie, s'adressa à la cour de Londres afin qu'elle empêchât le gouverneur de la Nouvelle-York de soulever les Iroquois contre le Canada; et Charles II ordonna aussitôt à son gouverneur d'entretenir de bons rapports avec les Français. Cet ordre, auquel Dongan eut l'air de vouloir déférer, resta lettre morte. Chaque fois qu'un traité de paix

conserver leur liberté entre les deux grandes puissances qui se disputaient l'Amérique septentrionale, faisaient mine parfois de se révolter aux injonctions maladroites du gouverneur de la Nouvelle-York; ils le ménageaient le plus souvent, et en définitive ils subirent presque toujours ses volontés, son concours leur étant nécessaire pour venger l'enlèvement de leurs chefs à Frontenac et la défaite des Tsonnontouans¹.

Une force faisait principalement obstacle aux projets d'envahissement du colonel Dongan; c'était l'influence des Jésuites sur les cinq cantons. Cette influence, que personne n'a contestée, que plus d'un religieux a jaloussée, ils en profitèrent contre les Anglais en faveur des Français; et en cela ils ne firent qu'user d'un droit et remplir un devoir. Dongan ne l'entendait pas ainsi. Comme ils étaient incorruptibles, il chercha d'abord à les rendre odieux; puis il conseilla de les renvoyer, en promettant aux Iroquois de leur donner à la place des missionnaires anglais. Il manœuvra si bien que les Jésuites durent partir². De plus,

était sur le point de se conclure entre les cinq cantons et le Canada, il intervenait pour faire rompre les négociations; en dessous, il continua à exciter les Iroquois contre les Français et à les approvisionner d'armes. Pour bien montrer que le pays des Iroquois lui appartenait, il se permit à plusieurs reprises de faire arborer les armes de l'Angleterre dans des villages iroquois; les sauvages indignés les abattirent. Ils voulaient être les alliés mais pas les sujets de la Nouvelle-Angleterre.

1. Voir : Archives coloniales, *Canada*, Correspondance générale, vol. 8, 9 et 10; — *Ferland*, t. II, ch. XII et XIII, passim.

2. On lit dans le *Mémoire* du marquis de Denonville au marquis de Seignelay, ministre de la marine, janvier 1690 : « Les Anglais et les Hollandais ont toujours traversé ce dessein (la prédication de l'évangile parmi les sauvages) et l'ont aussi regardé comme contraire à l'intérêt de leur commerce. Tout leur savoir-faire a toujours été employé à faire chasser tous les missionnaires qui ont été chez les

il développa chez ces tribus la passion des liqueurs fortes. Les historiens ont fait remarquer le but de cette tactique : le gouverneur de la Nouvelle-York espérait, après le renvoi

nations qui sont à portée d'eux (il parle ici des Jésuites, missionnaires chez les Iroquois). Ils y ont si bien réussey que nous n'en avons plus aucun chez les Iroquois depuis plusieurs années. » (Arch. col., *Canada*, Corresp. génér., vol. 11). Dans un *Mémoire*, signé de Vaudreuil et Bégon, « sur l'établissement des missions aux Iroquois, » à la date du 12 novembre 1712, on lit : « Le dessein des Anglais était d'éloigner (les Jésuites) des Iroquois afin que les missionnaires français ne vissent point passer leurs marchands et leurs envoyés qui vont établir leur commerce chez les nations sauvages où les Français font leur traite depuis plus de cinquante ans... Parce que les missionnaires étant chez les Iroquois, ils découvrent toutes les intrigues soit des Anglais, soit des Iroquois entre eux, soit des Iroquois avec nos alliés, soit de nos alliés avec les Iroquois, comme ils ont fait souvent.... S'il n'y a pas de missionnaires chez les Iroquois, on ne saura rien du tout de ce qui se passera chez eux... » (Arch. de la rue Lhomond, 14 bis, Paris; *Canada*, cahier 10, n° VIII.)

Le P. Jacques de Lamberville écrivait au P. J. Bruyas, d'Onnontagué, le 4 nov. 1686 : « Korlar (nom donné par les sauvages au gouverneur de New-York) a dit aux Iroquois à Manatte (aujourd'hui *New-York*) : Je donnerai des Robes noires à toutes les nations iroquoises; partant que celles (les Jésuites) qui sont à Onnontagué s'en retournent » (Arch. domest.). Comme le missionnaire craignait que sa lettre ne fût prise en route, il ajoute en latin : « Missionarii Angli vocandi sunt ex Angliâ qui erudiant indos. Gubernator (Dongan) scripsit anglis de hoc. » — Pour faire partir les Jésuites des cantons iroquois, les Anglais eurent recours à la calomnie. Le P. Millet s'en plaint dans une lettre datée d'Onciout, le 31 janvier 1694, et adressée au Rev. Dellius, ministre d'Albany : « Notre profession nous oblige de rendre service à tous et de n'offenser personne. Pourquoi les Anglais nous décrient-ils par de fausses imputations? » (trad. de l'anglais, *Arch. domest.*). — Parmi les imputations et les calomnies dont les Jésuites étaient l'objet, nous n'en citerons que quelques-unes, qui se trouvent dans la correspondance officielle de lord de Bellemont, gouverneur général de la Nouvelle-Angleterre. Il écrit au ministre, entre autres choses, que les Jésuites *apprenaient à empoisonner aussi bien qu'à prier*; s'adressant aux sauvages, il leur disait que ces religieux étaient *les plus grands imposteurs du monde, que la religion qu'ils enseignaient était un tissu de mensonges*. « Ce que vous avez de mieux à faire,

des Jésuites, se rendre facilement maître des cinq cantons par l'ivresse d'un côté et les prédicants anglais de l'autre.

« Ce n'était pas seulement dans les cantons iroquois, dit l'auteur du *Cours d'histoire*, que le colonel Dongan manifestait son opposition aux prétentions des Français; il cherchait encore à les inquiéter dans le pays des Abénakis ¹. »

Situés sur la rive droite du Saint-Laurent, dans les montagnes du Kenebec, au nord-est de la Nouvelle-Angleterre, les Abénakis barraient le passage aux Anglais, qui convoitaient tous les pays habités par les Etchemins ou Malécites, les Gaspésiens, les Micmacs ou Souriquois ². En outre, leurs forêts servaient de voie de communication entre le Canada et l'Acadie : à peu de distance de Québec, on remontait La Chaudière jusqu'à la hauteur du bassin supérieur; de là, par le Kenebec on descendait jusqu'au Penobscot, qui conduisait au fort de Pentagoët, poste commercial et palissadé, bâti vers 1625 par Charles de Latour,

concluait-il, est de vous en délivrer et de tâcher de les faire prisonniers toutes les fois qu'ils viendront chez vous, et de me les amener. Pour chaque prêtre papiste ou Jésuite que vous amènerez ici et que vous livrerez aux magistrats, vous aurez 100 pièces de muid qu'on vous payera en bonne monnaie. Nous avons une loi pour pendre tous les prêtres papistes ou Jésuites, et je serais très heureux de la mettre à exécution contre ces perturbateurs de la société. » (trad. de l'anglais, 26 août 1700; Bellemont au ministre à Londres. Dans cette lettre, lord de Bellemont envoie le discours qu'il a adressé aux Iroquois, et dont nous venons de citer des extraits. Arch. domest.) — Les Anglais de la Nouvelle-York poussèrent si loin leur fanatisme contre les Jésuites qu'ils défendirent en 1700 sous peine de mort à ces religieux d'entrer dans le pays de la Confédération. (*Bancroft*, vol. II, p. 835; — *Garneau*, vol. I, p. 333.)

1. *Ferland*, t. II, p. 151.

2. Ces pays comprennent aujourd'hui l'État du Maine, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, et la région, au sud du Saint-Laurent, de Québec à l'extrémité orientale de la Gaspésie.

sur un roc assez escarpé, à l'embouchure de cette rivière¹.

De toutes les peuplades indigènes, les tribus abénakises étaient assurément celles qui se rapprochaient le plus du caractère français; on admirait leur dévouement, leur esprit de discipline, leur bravoure brillante et leur loyauté². En relation de commerce avec la colonie anglaise de Boston, ils réservaient toute leur sympathie pour les Français. Cette sympathie remontait à bien des années, à la première visite que leur fit le P. Biard, en 1612, en compagnie de M. de Biencourt³. Plus tard, en 1646, le P. Druilletes les évangélisa, à la demande de leurs chefs, ainsi que nous l'avons déjà vu; il les visita encore, à plusieurs reprises, de 1650 à 1652⁴, à la prière des Récollets de la province de Bordeaux, chargés des missions de l'Acadie. D'autres Jésuites

1. Biencourt ayant succédé à son père, Poutrincourt, maintint la seigneurie de Port-Royal, en Acadie, jusqu'en 1623. Cette même année, il laissa, en mourant, son autorité et ses droits à son compagnon et ami, Charles de Latour, fils de Claude, qui s'attacha à continuer l'œuvre de Poutrincourt et de son fils. Ce fut lui qui bâtit en 1624 le fort de Pentagoët. Voir *Une colonie féodale en Amérique*, par M. Rameau, pp. 68, 123, 134 et suiv.

2. Rameau, *Une colonie féodale*, p. 133.

3. Charlevoix dit, t. I, p. 130 : « M. de Biencourt et le P. Biard furent bien reçus des Canibas, nation Abénaquise... Le missionnaire leur annonça J.-C.; il trouva un peuple docile, qui l'écouta avec respect. Peu auparavant, des Anglais avaient tenté de faire un établissement sur leur rivière (*Kinibequi* ou *Kennebec*); mais ils avaient eu avec ces sauvages de si mauvaises manières, que ceux-ci les avaient contraints de se retirer. Les Canibas (Abénakis) trouvèrent les Français plus humains, et traitèrent avec eux si cordialement... »

4. La *Relation* de 1652, ch. VII, p. 22, énumère les différents voyages du P. Druilletes chez les Abénaquis : 1^{er} voyage, du 29 août 1646 au 15 juin 1647; 2^e, du 1^{er} septembre 1650 à juin 1651; 3^e, de juin 1651 au 8 avril 1652. — Voir, sur les missions de ce Père, la *Relation* de 1646, p. 19; la *Relation* de 1647, p. 51; la *Relation* de 1650, p. 49; la *Relation* de 1651, pp. 14 et 15; enfin la *Relation* de 1651, pp. 22-32.

les évangélisèrent aussi de temps à autre jusqu'en 1660¹. Malheureusement, les Récollets et les Jésuites ne créèrent alors sur le territoire des Abénakis aucun établissement fixe² : les Récollets, parce qu'ils n'avaient pas assez de missionnaires pour desservir cette tribu, trop éloignée de Port-Royal, leur centre d'opération ; les Jésuites, parce qu'ils craignaient de porter ombrage aux religieux de Saint-François, en s'établissant dans un pays qui relevait de la juridiction de ces derniers. Bien plus, à partir de 1660, les Jésuites, retenus ailleurs par les travaux sans cesse croissants de l'apostolat, ne visitent plus cette mission³ ; ils

1. *Relation* de 1652, p. 26. — Le P. Druillettes rentra à Québec le 8 avril 1653, après son voyage de 1652 chez les Abénakis. Il était si épuisé qu'il ne pouvait plus se tenir debout ; aussi envoya-t-on un Père pour le remplacer auprès de ses chers néophytes auxquels il avait promis de revenir bientôt. Nous voyons par la *Relation* de 1660, p. 27, que les Jésuites continuèrent à aller visiter cette nation jusqu'à cette époque, et que la mission abénakise s'étendait depuis la rivière Saint-Jean jusqu'à celle des Sokokis et comprenait les sauvages de la Nouvelle-Angleterre. — Cf. *l'Histoire des Abénakis*, p. 155 ; — *Charlevoix*, t. I, pp. 279 et suiv.

2. Le P. Druillettes s'était contenté, à l'époque de sa première excursion apostolique au pays des Abénakis, d'ériger une petite chapelle à trois mille environ du fort anglais Taconnock. C'est là qu'il réunissait pendant quelques mois pour les instruire un certain nombre de familles abénakises. On avait même construit pour elles en cet endroit une quinzaine de grandes loges. Pendant l'hiver, le missionnaire accompagnait les sauvages à la chasse, vivant et couchant comme eux. Il portait dans une petite boîte tous les objets nécessaires au sacrifice de la messe. La mission chez les Abénakis durait une partie de l'année, en général de six à sept mois ; puis le missionnaire rentrait à Québec. On appela cette mission l'*Assomption de Kenebec*. (*Relations des Jésuites* : 1646, p. 19 ; 1647, ch. X, p. 51 ; — *Bancroft*, vol. II, p. 793.)

3. Maurault, p. 153, prétend que « les irruptions des Iroquois forcèrent les Pères JJ. en 1660 d'abandonner leurs missions abénakises ». Cet historien n'indique pas où il a puisé ce renseignement.

entretiennent cependant dans la piété un noyau de fervents néophytes, qui viennent de temps à autre retremper leur foi à Sillery, puis retournent dans leurs montagnes, où ils exercent une sorte d'apostolat ¹.

Les choses en restèrent là des années; du moins les documents de l'époque ne nous apprennent rien de bien positif sur l'évangélisation de cette tribu pendant la longue période de quinze ans, qui s'étend du printemps de 1660 à l'été de 1675. C'est alors que s'ouvre pour elle une ère nouvelle, l'ère des miséricordes divines, si longtemps attendue !

Traqués par les Anglais et en proie à la plus horrible famine, une trentaine de sauvages abénakis, tous païens, sortent de leurs forêts au mois de mai 1675 et se réfugient à Sillery, où ils savent que leurs compatriotes ont souvent reçu des missionnaires l'accueil le plus engageant ². Ce village, où se fixèrent autrefois tant d'Algonquins, était depuis quelque temps presque dépeuplé; il n'y restait que quelques familles, se livrant paisiblement à la culture des

1. « Les Abénakis qui allaient chaque année à Québec étaient toujours touchés et impressionnés, dit Baneroff, vol. II, p. 793, par la piété et la charité des chrétiens de Sillery. » De retour dans leur pays, ils racontaient à leurs frères les merveilles qu'ils avaient vues, et les portaient à désirer cette foi qui opérait de si grandes choses chez ceux du Canada. (Note de l'abbé Maurault dans l'*Histoire des Abénakis*, p. 117; note du même, p. 177.)

2. Lettre du P. Jacques Vaultier; Sillery, 1^{er} janvier 1677, imprimée dans les *Relations inédites*, t. II, p. 138; — Lettre inédite du P. Thierry Beschefer, supérieur des missions du Canada au R. P. Provincial de la Province de France, Québec, 21 octobre 1683; Archives de l'école Sainte-Geneviève, à Paris, *Canada*, cahier 8, *ad finem* : « La guerre où ils se sont trouvés engagés avec les Anglais, dit-il, en obligea d'abord une trentaine à quitter leur pays... On les reçut avec joie à Sillery, où ils furent adoptés par les Algonquins qui y étaient encore en petit nombre. »

champs et vivant dans la pratique la plus austère des devoirs du christianisme ¹.

Le premier apôtre des Abénakis, le seul qui sût leur langue, n'était plus là pour accueillir les nouveaux venus ; le P. Druillettes, âgé de quatre-vingts ans, évangélisait les Outaouais, et allait bientôt se retirer à Québec, pour y terminer sa longue et sainte carrière, brisé par des travaux et des épreuves, *capables*, dit Jérôme Lallemant, *d'abattre un géant*². Mais, en s'éloignant du champ de bataille, ce vaillant soldat de Jésus-Christ laissait après lui des frères, animés du même zèle et pleins du même courage. Ce

1. On lit dans la même lettre du P. Beschefer : « Sillery est le pays des Algonquins, où ils faisaient autrefois une des plus florissantes missions du Canada. Mais l'ivrognerie y a fait un si furieux dégast qu'il n'y a plus que quelques misérables restes de cette nation qui se sont dispersés dans les bois... Il semble que la Providence ait fait venir ici les Abénakis dans le dessein seulement de les substituer aux Algonquins. » — Mgr de Saint-Vallier dit aussi dans sa lettre sur *l'Etat présent de l'Église* : « Sillery est proprement le pays des Algonquins qui faisaient autrefois une très florissante mission ; mais s'étant rendus indignes des grâces qu'ils avaient reçues, Dieu a substitué depuis peu d'années les Abénaquis en leur place... Ils furent adoptés par les Algonquins qui restaient en petit nombre, les autres s'étant retirés dans les bois, où ils vivent dans un désordre pitoyable. » D'autres historiens, comme Maurault, p. 177, attribuent encore la ruine de la mission algonquine de Sillery à la petite vérole, qui fit en 1670 de nombreuses victimes.

2. Le P. Druillettes, que les Français et les Abénakis appelaient le *Patriache*, *l'homme des miracles*, évangélisa successivement les Abénakis, les Algonquins, les Outaouais et les sauvages situés vers la mer du Nord. Retiré à Québec en 1678, il y mourut le 8 avril 1681, à l'âge de 88 ans. — Cf. *Relations de la Nouvelle-France*, années 1643, 1645, 1646, 1647, 1648, 1650, 1651, 1652, 1656, 1661, 1664, 1671, 1672 ; — *Relations inédites*, t. I, pp. 77-79 ; t. II, p. 7 et 229 ; — *Ferland*, t. I, pp. 346, 347 ; — Bertrand de Latour, *Mémoire sur Mgr de Laval*, t. I, p. 64 ; — *Creuzius*, pp. 483 et 630 ; — *Charlevoix*, t. I, pp. 435 et 436 ; t. II, p. 6 et suiv.

furent, à Sillery, d'abord le P. Jacques Vaultier¹, puis les Pères Vincent Bigot², Jacques³, son frère, et Henri Gassot⁴, qui semèrent les premiers germes de la foi au

1. *Jacques Vaultier*, né à Paris le 1^{er} juillet 1646, entra au noviciat des Jésuites de cette ville le 2 sept. 1661, après deux ans de philosophie au collège de Clermont. Après le noviciat, on le trouve à Bourges, professeur de cinquième (1663-64), de quatrième (1664-65), de troisième (1665-66) et de seconde (1666-67); de là il va à la Flèche terminer sa philosophie (1667-68), et il revient à Bourges faire quatre ans de théologie (1668-1672). Tout en suivant les cours de théologie, il enseignait le catéchisme aux pauvres de la ville, et, pendant sa 4^e année, il dirigea la congrégation des ouvriers. En 1672, il part pour le Canada, où, après avoir consacré une année à l'étude de la langue algonquine, il fut attaché en 1673 à la résidence de Sillery. Il revint en France en 1681, pour y exercer à Paris les fonctions de procureur de la mission de la Nouvelle-France. Peu de temps après son retour en France, le prince de Conti le choisit pour son confesseur.

2. *Vincent Bigot*, né à Bourges le 15 mai 1649, fit ses études, ainsi que son frère Jacques, au collège des Jésuites de cette ville, et entra au noviciat des Jésuites à Paris le 2 sept. 1664. Le noviciat terminé, il fait au collège de Clermont deux ans de philosophie (1666-68), puis il est envoyé à Moulins où il professe la cinquième (1668-69), la quatrième (1669-70), la troisième (1670-71), la seconde (1671-72), la rhétorique (1672-73); à la Flèche il termine sa philosophie (1673-74), se repose un an à Paris (1674-75) et va ensuite faire quatre ans de théologie à Bourges (1675-1679); en 1679-80, il fait sa troisième année de probation à Rouen, et en 1680 il s'embarque pour le Canada. L'année suivante, il est attaché à la mission des Algonquins de Sillery, puis à celle des Abénakis.

3. *Jacques Bigot*, né le 26 juillet 1651, entra au noviciat des Jésuites à Paris le 9 sept. 1667. De 1669 à 1671, il fait son cours de philosophie au collège de Clermont, puis il professe dans ce collège la sixième et la cinquième (1671-73); en 1673-74, encore une année d'étude de philosophie à la Flèche, ensuite quatre de théologie à Paris (1674-78); en 1678-79, troisième année de probation à Rouen; en 1679, départ pour le Canada. En 1681, il est, et pour longtemps, à la résidence de Sillery.

4. *Henri Gassot*, né le 2 déc. 1650, à Bourges comme les précédents, fit ses études chez les Jésuites, puis entra dans leur Société à Paris le 8 oct. 1666. Envoyé après son noviciat à la Flèche, il y fait

cœur des Abénakis. Peu nombreux au début, ces Indiens voient bientôt leurs compatriotes venir se joindre à eux par bandes de dix, quinze, vingt personnes et plus. Les Jésuites les logent dans les cabanes désertes des Algonquins, les nourrissent, leur apprennent à cultiver la terre. Ils leur enseignent surtout la voie du salut. Chaque jour, catéchisme ; quatre fois par semaine, instruction. Aucun catéchumène n'est admis au baptême avant six ou huit mois, et même davantage ; les missionnaires ne le confèrent qu'après s'être assurés des bonnes dispositions de chacun. L'ivrognerie, la pluralité des femmes et la sorcellerie sont les grands obstacles à la conversion ; ceux qui les surmontent vaillamment entrent seuls dans le royaume de Jésus-Christ. Rien de plus édifiant que la vie chrétienne de ces néophytes, comme on peut le voir dans les Relations encore inédites des Pères Jacques Bigot et Thierry Beschefer. Les baptisés se font apôtres et catéchistes ; ils vont dans leur pays, ils prêchent les parents et les amis, et leur parole peuple Sillery de fervents catéchumènes ¹.

Leur nombre devient si considérable, et le sol mal cultivé par les anciens habitants est tellement épuisé, qu'il

deux ans de philosophie (1668-70) et y professe ensuite la sixième (1670-71), la cinquième (1671-72), la quatrième (1672-73), la troisième (1673-74) et la seconde (1674-75). De là il se rend au collège de Paris où il fait une troisième année de philosophie (1675-76) et quatre ans de théologie (1676-80). En 1680-82, il professe la philosophie au collège d'Eu, et en 1683 il est à Sillery (Canada).

1. *Mémoire* touchant la mission des Abénaquis à Sillery ; — Lettre du P. Jacques Bigot touchant la même mission des Abénakis de Saint-Michel de Sillery, Sillery ce 24 juin 1681 ; — autre lettre du même Père, Sillery ce 28 août 1682 ; — Lettre du P. Thierry Beschefer, supérieur des missions de la Compagnie de Jésus en Canada, au Rév. P. Provincial, Claude Collet, de la province de France ; à Québec ce 21 oct. 1683. (Arch. Dom. de la rue Lhonnond, 1^{er} bis, Canada, cahier 8, 1607-1737.)

faut songer en 1683 à la création d'un nouvel établissement. Le P. Jacques Bigot choisit un terrain, non loin de Québec, auprès du grand saut de la Chaudière, sur le chemin qui conduit au Kenebec ; le gouverneur général, M. de la Barre, l'accorde volontiers au missionnaire ; la marquise de Bauche en fait l'acquisition, et un village s'y élève promptement sous les auspices de Saint-François de Sales. Une centaine d'Abénakis restent à Sillery, les autres se transportent au nouvel établissement ¹ ; et là se forme la colonie chrétienne, la plus ferme dans la foi et la plus dévouée aux intérêts de la France avec celle de Saint-François-Xavier-du-saut, qui se soit jamais vue dans l'Amérique Septentrionale ². Les sauvages du Kenebec, attirés par les néophytes, y viennent chaque année assez nombreux, les uns pour s'y faire instruire, puis revenir au pays ; les autres pour s'y fixer définitivement. En 1689, le chiffre des

1. Nous lisons dans la lettre du P. Beschefer : « Cette mission (des Abénakis de Sillery) s'augmente tous les jours, et n'ayant pas ici assez de terres, M. de la Barre, lieutenant-général pour le roy dans ce pays et M. de Meulle intendant ont eu la bonté de leur accorder une terre à quelques lieues d'ici, où ils ont autrefois demeuré, et qui estant sur le chemin qui conduit à leur pays, en déterminera plusieurs qui sont encore dans l'Acadie à se venir établir avec nous. » — Cf. Relation de ce qui s'est passé de plus remarquable dans la mission abénaquise de Saint-Joseph de Sillery et dans l'établissement de la Nouvelle mission de Saint-François de Sales, l'année 1684, par le R. P. Jacques Bigot, S. J., achevée le 6 oct. 1684 à Sillery.

2. Lettre du P. Beschefer et *Relation* du P. J. Bigot de 1684 ; — *Relation* de ce qui s'est passé de plus remarquable dans la mission abénaquise de Saint-Joseph de Sillery et de Saint-François de Sales, l'année 1685 par le R. P. Jacques Bigot, S. J., écrite au mois de juillet 1685. Cette *Relation* et celle de 1684 ont été imprimées en 1838 (A *Manate*, de la presse *Cramoisy* de J. M. Shea), d'après le manuscrit original du collège Sainte-Marie dirigé par les PP. Jésuites à Montréal. — *Ferland*, t. II, p. 130 et 131.

colons monte à six cents ¹. Quoique établis à Saint-François de Sales, ils sont cependant toujours prêts à aller soutenir leurs compatriotes du Kenebec en cas de guerre. Leur village sert de poste avancé, qui couvre et protège Québec ; au milieu se dresse l'église ou la maison de la prière, desservie par les Pères Bigot et Henri Gassot ; autour de l'église s'alignent les cabanes ; viennent ensuite les remparts, modestes constructions en bois ; enfin de vastes terrains, entourés de forêts aux grands arbres.

Saint-Joseph de Sillery et Saint-François-de-Sales au saut de La Chaudière sont les deux grands centres d'évangélisation des peuplades abénakises, en attendant que le missionnaire aille planter sa tente au sein de leurs montagnes, ce qui ne tardera pas ; car nous verrons bientôt les deux frères Bigot, Sébastien Rasles, Joseph Aubery, Joseph de la Chasse, évangéliser l'Acadie et se fixer définitivement sur les rives du Kenebec.

La nation abénakise brillait par de trop belles qualités pour ne pas être convoitée par les Anglais ; aussi « ne cessèrent-ils de lui faire des présents et les plus magnifiques promesses pour la détacher des intérêts de la

1. M. de Denonville, dans un *Mémoire adressé à Mgr le marquis de Seignelay* en janvier 1690, écrivait : « En partant du Canada, j'ai laissé une très grande disposition à attirer au christianisme la plus grande partie des sauvages abénaquis qui habitent les bois dans le voisinage de Boston ; pour cela il faut les attirer à la mission nouvellement établie près de Québec sous le nom de Saint-François de Sales. Je l'ai vue en peu de temps au nombre de *six cents* âmes venues du voisinage de Boston ; je l'ai laissée en état de s'augmenter beaucoup si elle est protégée.... La bonne intelligence que j'ai eue avec ces sauvages par les soins des Jésuites et surtout des deux Pères Bigot frères a fait le succès de toutes les attaques qu'ils ont faites sur les Anglais.... » (Arch. dom. de la rue Lhomond, 14 bis, cahier 10, Canada ; et Arch. col., *Canada*, Corresp. génér., vol. 11.)

France ¹. » Ces moyens ayant échoué, ils eurent recours à d'autres ; ils soulevèrent contre elle, pour la détruire, les Iroquois et les Mahingans. Eux-mêmes, en 1654, profitèrent de la guerre en Europe entre la France et l'Angleterre pour s'emparer de Pentagoët, qui était défendu par quelques Français d'une rare énergie, aidés des Kanibas ou véritables Abénakis ². Seize ans plus tard (5 août 1670), sir Richard Walker, commandant du fort au nom du gouvernement britannique, le remit entre les mains de M. de Grandfontaine, envoyé par le gouverneur de Québec pour en reprendre possession conformément au traité de Bréda ³ ; et celui-ci en confia le commandement à un capitaine de ses amis, le baron de Saint-Castin. Avec lui, les Abénakis, français par le cœur, ne vont plus avoir qu'une cause à défendre, celle de la France ⁴.

1. *Charlevoix*, t. I, p. 541. — Marault écrit p. 228 : « Dieu donna à ces sauvages tant de bravoure, de valeur et d'intrépidité qu'ils devinrent très redoutables aux ennemis des Français. En effet la terreur qu'ils inspiraient aux colonies anglaises et aux Iroquois est une chose fort étonnante. Les Anglais les redoutaient tellement qu'ils employèrent tous les moyens en leur pouvoir pour les attirer vers eux. »

2. Rameau de Saint-Père, *Une colonie féodale en Amérique*, t. I, pp. 121 et 122.

3. *Ibid.*, pp. 128 et suiv. ; — *Marault*, p. 166 ; — *Charlevoix*, t. I, p. 416. — Hubert d'Andigny, chevalier de Grandfontaine, était un ancien capitaine au régiment de Carignan.

4. *Rameau de Saint-Père*, p. 134. — Marault dit à la page 229 : « L'attachement des Abénakis pour les Français était tel qu'ils furent leurs alliés inséparables, et qu'ils eurent toujours la plus grande ardeur pour leur cause. Il était si grand que ces sauvages étaient plus sensibles aux pertes des Français qu'aux leurs propres, et qu'ils étaient toujours prêts à marcher pour les secourir ou venger leurs malheurs, tantôt en ravageant les cantons iroquois, tantôt en semant la désolation et la mort dans les colonies anglaises. Leur ardeur pour la cause de leurs alliés était telle qu'ils épiaient sans cesse les mouvements des Anglais pour en informer le gouverneur du Canada. »

Ce baron de Saint-Castin, ancien officier au régiment de Carignan, tient peut-être plus de la légende que de la réalité. L'histoire en a fait une sorte de personnage demi-historique, demi-héroïque ¹. Basque d'origine, d'une nature vive et entreprenante, plein de ressources et de sang-froid, chercheur d'aventures et de coups d'audace, amateur passionné de la chasse et du canotage, il était en outre doué de toutes les qualités physiques qui plaisent aux sauvages : grand, lesté, vigoureux, infatigable, expert dans tous les exercices du corps, bon chasseur et habile tireur. Il aimait la vie des forêts, les excursions périlleuses dans la montagne, les voyages difficiles sur les lacs et les fleuves. Aucun Abénakis ne l'égalait en courage, en hardiesse, en force et en habileté. Il plut donc beaucoup à ce peuple, qui l'adopta ; il épousa même la fille d'un des grands capitaines du pays, Marie Pidikwamiska, et, tout en conservant le gouvernement de Pentagoët, il devint le chef d'une principauté demi-sauvage et demi-féodale ².

« La présence de cet homme énergique au milieu des sauvages, offusqua les marchands anglais de Pemaquid ³. » En pleine paix, ils attaquèrent les Abénakis à Coheco, et firent près de quatre cents prisonniers, dont les uns furent pendus et les autres conduits à Boston, où on les vendit comme esclaves. Ceci se passait en 1675 ⁴; et c'est alors qu'une trentaine d'Abénakis se retirèrent à Sillery, comme nous l'avons vu plus haut. La trahison des Anglais souleva la plus grande colère et l'indignation au

1. *Rameau de Saint-Père*, t. I, ch. IV, p. 123, donne de curieux détails sur le baron de Saint-Castin.

2. *Rameau de Saint-Père*, t. I, pp. 129-134.

3. *Ferland*, t. II, p. 132.

4. *Ferland*, t. II, p. 190. — Bancroft dit dans son *History of the United States*, p. 826, que les Anglais firent 350 prisonniers ; *Ferland* en compte près de 400.

cœur des Abénakis, qui résolurent d'en tirer vengeance; mais trop faibles alors pour exécuter leur résolution, ils attendirent. Quatorze ans s'écoulèrent, et tout semblait oublié, quand ces hommes devenus, sous la direction des Jésuites, vrais chrétiens et plus amis que jamais des Français, profitent de quelques incursions des commerçants anglais sur leur territoire, pour marcher contre ceux qu'ils regardent comme les pires ennemis de leur religion et de la France.

Ils s'emparent du magistrat qui a condamné leurs frères en 1675, Richard Waldron, et le font périr dans les plus horribles tourments. Pemaquid, situé sur leurs terres, est une menace contre l'Acadie; ils y pénètrent par surprise, tuent impitoyablement les Anglais qui résistent, et lient tous ceux qui jettent bas les armes¹. De là, ils se répandent sur la Nouvelle-Angleterre et enlèvent de force seize postes fortifiés². Les déprédations et les massacres accomplis par eux pendant l'été de 1689 furent une cruelle représaille de la trahison de 1675, qui fit périr tant des leurs.

Incapables de lutter contre ce peuple de héros, à la tête desquels combat l'intrépide Castin, désespérant également de le séduire, les Anglais font appel aux Iroquois, qui leur répondent : « Nous sommes décidés à poursuivre les Français tant qu'il en restera quelques-uns, mais nous ne

1. Bancroft, pp. 826 et 827; — Ferland, pp. 190-192; — Raynal, t. VIII, p. 429; — Charlevoix, p. 537.

2. Mémoire du marquis de Denonville pour Monseigneur le marquis de Seignelay, janvier 1690 : « La bonne intelligence que j'ai eue avec ces sauvages par les soins des Jésuites et surtout des deux Pères Bigot frères, a fait le succès de toutes les attaques qu'ils ont faites sur les Anglais cet été, auxquels ils ont enlevé seize forts outre celui de Pemeuit, où il y avait 20 pièces de canon; ils leur ont tué plus de 200 hommes. » — Charlevoix, p. 533, cite ce Mémoire de M. de Denonville, mais il ne parle que de *quatorze forts*.

pouvons pas faire la guerre aux Abénakis, car ils ne nous ont pas fait de mal ¹. »

Le colonel Dongan n'était plus alors gouverneur de la Nouvelle-York ; la Cour de Londres l'avait remplacé par sir Edward Andros, qui fut nommé capitaine général de la Nouvelle-York, de la Nouvelle-Angleterre et du Nouveau-Jersey ². Tout en dissimulant au début ses sentiments et ses projets, même en écrivant au marquis de Denonville qu'il voulait vivre en parfaite intelligence avec lui ³, Andros n'en visait pas moins au même but que son prédécesseur ⁴ : il voulait s'emparer du commerce des régions de l'ouest et détruire, s'il le pouvait, les établissements français de l'Amérique du Nord. Les évènements ne lui permirent pas de réaliser ses plans. Il fut arrêté et emprisonné après la révolution de 1688, qui avait renversé du trône d'Angleterre le catholique Jacques II pour y faire monter le calviniste Guillaume d'Orange, sous le nom de Guillaume III. Les colonies anglaises, qui vivaient sous

1. Cadwallader Colden, *History of the Five Nations* ; — Bancroft, *History of the United States*, p. 827.

2. *Ferland*, t. II, p. 175.

3. Archives coloniales, *Canada*, Correspondance générale, vol. 40 (1688-1689), fol. 73 : Lettre de M. Andros à M. de Denonville, dans laquelle il annonce sa nomination comme gouverneur, et parle de l'entente cordiale qu'il désire voir régner entre M. de Denonville et lui.

4. M. de Denonville écrivait à M. de Seignelay à la fin de 1688 : « L'esprit et les sentiments de Dongan ont passé dans le cœur du sr Andros, qui peut avoir moins d'emportements et être moins intéressé, mais qui nous sera du moins aussi opposé et peut-être plus dangereux par ses souplesses et ses douceurs que l'autre n'était par ses emportements et violences. » (Arch. colon., *Canada*, Corresp. générale, vol. 10, fol. 100 : *Mémoire de l'estat présent des affaires de ce pays* depuis le dixième août 1688 jusqu'au dernier octobre de la mesme année.)

l'unique et très dure autorité de sir Andros, se déclarèrent aussitôt indépendantes les unes des autres, et obéirent à des chefs de leur choix ou à des gouvernements provisoires. Entre elles régnait une rivalité jalouse, quand elles n'étaient pas en proie, comme la Nouvelle-York, aux divisions des partis ¹.

Ces colonies auraient bien voulu profiter de la guerre déclarée en Europe (7 mai 1689) par Guillaume III à Louis XIV, pour envahir et conquérir le Canada avec les Iroquois, qui se montraient très décidés à les suivre; *c'était là*, dit Bancroft, *leur passion dominante* ². Mais au préalable, il fallait s'entendre et s'organiser. Les rivalités et leurs divisions intestines préservèrent la colonie française d'une invasion redoutable.

De leur côté, le marquis de Denonville et le chevalier de Callières, gouverneur de Montréal, voyant ces colonies déchirées et affaiblies à l'intérieur par la lutte des partis, et à l'extérieur, sur la frontière, traquées sans merci par Saint-Castin et ses bandes abénakises, se dirent que le moment était favorable de les attaquer chez elles, de détruire Corlar, Orange et Manhatte, de s'emparer de Boston, de ravager toutes les côtes de la Nouvelle-Angleterre, de Manhatte au fort Pémaquid; et ainsi de mettre un terme aux agissements des Anglais, qui ne cessaient d'exciter les Iroquois contre les Français et de leur fournir des armes et des munitions ³. La puissance des Anglais brisée, on

1. *Ferland*, t. II, pp. 183-184; — *Bancroft*, vol. II, pp. 822 et suiv.

2. *Bancroft*, vol. II, ch. XXI.

3. Projet du chevalier de Callières, gouverneur de Montréal et commandant par commission les troupes et milices du Canada sur l'état présent des affaires de ce pays. A Monseigneur le marquis de Seignelay, janvier, 1689. (Arch. colon., *Canada*, Corresp. générale, vol. 10, fol. 260.)

espérait ensuite venir facilement à bout des cinq cantons et les forcer à demander une paix définitive. Ce plan était hardi, mais, pour le réaliser, il fallait plus de soldats que n'en pouvait fournir le Canada. Denonville envoya Callières exposer à la Cour ce vaste projet, et demander des hommes pour l'exécuter. Le projet fut approuvé dans l'ensemble et les secours de troupes refusés. Impossible de vous secourir, disait le ministre à M. de Callières, dans un temps où nous avons sur les bras une guerre européenne. Que faire sans soldats ? répondait M. de Callières. « Sa Majesté, reprenait le ministre, estime qu'une vigoureuse défensive est plus convenable présentement à son service et à la sûreté de la colonie. »

Callières retourna à Montréal sans avoir pu rien obtenir, et de là il adressa au marquis de Seignelay mémoires sur mémoires, tous reproduisant la même idée, à savoir, l'opportunité d'une attaque immédiate des colonies anglaises et la nécessité de prompts secours de troupes. Denonville l'appuya fortement ¹.

1. M. de Denonville écrivait dans son *Mémoire* de 1688 sur *l'état présent des affaires de ce pays*, cité plus haut : « J'ai cru qu'il estait très important pour le service du Roy d'envoyer à Monseigneur (de Seignelay) M. le chevalier de Callières pour l'informer de tout ce qu'il scait des avantages et désavantages du pays qu'il connaît mieux que qui que ce soit. » — M. de Callières présenta, en effet, plusieurs *Mémoires* (Archives coloniales, *Canada*, Corresp. gén., vol. 10, fol. 260, 271, 275, 279, 281, 283) au marquis de Seignelay pour prouver que le seul moyen de se soutenir au Canada était de s'emparer de la Nouvelle-York. « La seule voye, dit-il, de sauver le Canada du péril pressant où il se trouve d'une ruine prochaine par les secours d'armes, de munitions et de vivres que les Anglais donnent aux Iroquois, et par leurs intrigues chez tous les sauvages pour les soulever contre nous, » est d'aller droit à Orange et de s'emparer de cette bourgade anglaise et de Manhatte. « Si l'on néglige de se rendre maître de la colonie anglaise, il faut compter sûrement qu'elle fera périr dans peu par ses intrigues avec les Iroquois et autres sauvages

Les choses en étaient là, quand ce dernier fut nommé précepteur des princes, petits-fils de Louis XIV, et remplacé en 1689 par le comte de Frontenac, qui arriva le 15 octobre à Québec, où il avait déjà gouverné pendant dix ans.

Malgré ses grands défauts qui nuisirent si gravement à son administration de 1672 à 1682, Frontenac possédait à un haut degré l'intelligence et la valeur militaire. Dans les circonstances difficiles que traversait la colonie, le Roi ne pouvait en confier les destinées à un homme plus ferme, plus expérimenté dans la guerre, mieux informé des besoins du pays, plus habile à manier l'esprit des sauvages. Disons-le de suite : l'âge et l'expérience l'avaient instruit ; à la Cour, on ne lui avait pas ménagé les observations. Son second gouvernement, où il y eut cependant beaucoup à critiquer, sera moins autori-

celle du Canada, et que sa ruine attirera après elle, celle de l'établissement de la baie d'Hudson et de la traite des castors et autres pelleteries, celle de l'Acadie et de la pesche sédentaire et de l'isle de terre-neuve. » (*Mémoire*, fol. 260, vol. 10.) — Ailleurs, dans le *Mémoire*, p. 271, vol. 10 : « Il n'y a aucune espérance de paix avec les Iroquois tant qu'ils auront la protection des Anglais de la Nouvelle-York ; en se rendant maistre de cette colonie anglaise, on assujettit entièrement les Iroquois, en leur ôtant les moyens d'avoir des armes et de la poudre qu'ils ne peuvent tirer d'ailleurs ; et on se rend par là maistre de tout le reste des sauvages et de tout le commerce des pelleteries. » Dans un des *Mémoires* suivants, fol. 281, vol. 10, il ajoute : « Si nous portons la guerre chez les Anglais, nous conserverons tous nos sauvages dans nostre dépendance ; nous mettrons nostre colonie en seureté et nous y ferons fleurir la religion et le commerce. »

Ce plan, approuvé de M. de Denonville (*Mémoire de l'estat présent des affaires de ce pays.....*, vol. 10, fol. 100), reçut aussi l'approbation du roi et de son ministre. Dans le *Mémoire* de janvier 1690, où il rend compte de son administration (Archives de l'école Sainte-Geneviève, Paris, *Canada*, cahier 10), M. de Denonville recommande beaucoup le projet de M. de Callières.

taire et moins agressif que le premier : les beaux faits d'armes ne seront pas rares ; si bien que certains historiens ont trop oublié les lourdes fautes de sa première administration pour ne mettre en relief que les brillants côtés de la seconde ¹.

Les instructions qu'il avait reçues du ministre avant son départ de Paris, l'autorisaient à porter la guerre au cœur des colonies anglaises, mais elles ne le prescrivaient pas, elles ne promettaient aucun secours ². Il crut, en conséquence, devoir modifier en ce sens le plan de MM. de Denonville et de Callières : D'abord la paix avec les Iroquois, puis la guerre aux Anglais.

Pour la réalisation de la première partie de son plan, il comptait sur l'influence dont il jouissait auprès des sauvages, et sur celle d'un chef iroquois, Ouréouharé, qui avait été fait prisonnier à Catarakoui et envoyé en France avec ses compatriotes. Frontenac l'avait ramené au Canada et se l'était attaché. Désirant la paix avec les Iroquois, il multiplia donc à cette fin les promesses, les menaces, toutes les habiletés de la diplomatie. Ce fut en vain. Ses efforts échouèrent devant le mauvais vouloir des Anglais, qui furent dans tous les conseils le génie néfaste de la confédération ; et puis les succès avaient rendu les cantons si insolents ³ et si intraitables que ni le P. Millet, dont

1. « L'âge, l'expérience et les chagrins avaient adouci son humeur et tempéré un peu la vivacité de son caractère. Il avait, de plus, reçu de sages avis du maréchal de Bellefond..... Aussi, pendant sa seconde administration, s'il ne fut pas toujours attentif à s'éloigner constamment de ses anciens défauts, il sut se tenir ordinairement sur ses gardes. » (*Ferland*, t. II, p. 188.)

2. Archives coloniales, *Canada*, Corresp. génér., vol. 11, 1690-1691, fol. 81 : « Extrait de l'instruction donnée au s^r de Frontenac au sujet de l'entreprise à faire sur la Nouvelle-York. »

3. On lit (Arch. col., *Canada*, Corresp. gén., vol. 10, fol. 338-342) dans une note du ministre (probablement) *sur les Lettres et Mémoires*

l'autorité était grande parmi eux, ni le chef Ouréouharé ne purent les fléchir ¹.

Frontenac, persuadé par ces tentatives infructueuses qu'il ne ferait jamais triompher les idées de paix, renonça à son projet, et résolut de se préparer à la guerre contre les Anglais ². Une lettre du P. de Carheil, datée de Michilimakinac, vers la fin de 1689, ne servit pas peu à le confirmer dans sa résolution ³. Le missionnaire l'avait

de MM. de Frontenac, de Denonville, de Champigny, de Caillères, etc. : « M. de Champigny ne croit pas que la négociation pour la paix avec les Iroquois par M. de Frontenac, réussisse, estans devenus insolents par les avantages qu'ils ont eu, et par les sollicitations des Anglais, sans lesquels ils n'auraient rien entrepris contre nous. »

1. Il y eut à Onnontagué un grand conseil, auquel assistèrent quatre-vingts chefs iroquois, des Anglais, des Hollandais, le P. Millet, qui avait été élevé à la dignité de chef et Oureouharé. Les Anglais, malgré l'influence de ces deux derniers et d'autres chefs iroquois, firent échouer les négociations. « Ne faites point la paix avec les Français, et gardez-vous de mettre bas les armes, dirent-ils aux Iroquois. » (*Ferland*, t. II, p. 194.) — Et comme la présence du P. Millet chez les Iroquois les gênait, bien qu'il fût prisonnier, ils voulurent l'emmener avec eux. « Remettez-nous le Jésuite, dirent-ils aux chefs iroquois ; nous le conduirons à Albany, où nous le garderons avec soin et d'où il ne pourra vous causer aucun mal. » Les Iroquois ne voulurent pas céder le missionnaire, dans l'espoir qu'il leur serait utile, s'il devenait nécessaire de faire la paix avec M. de Frontenac. (*Ibid.*, p. 193.)

2. Archives coloniales, *Canada*, Corresp. génér., vol. 10, fol. 217, lettre de M. de Frontenac au ministre, 15 nov. 1689 : « Vous n'avez jamais cru que je sceusse faire des miracles, et il en faut presque un pour faire la paix. »

3. La lettre du P. de Carheil à M. de Frontenac se trouve dans le *cahier 10*, *Canada*, Arch. de l'école Sainte-Geneviève, Paris, rue Lhomond, 14 bis. Elle a été reproduite dans la *Notice* sur le P. de Carheil, par le P. Orhand, p. 117. Le *cahier 10* donne pour date à cette lettre le 17 sept. 1690. C'est une erreur. Elle a été écrite sur la fin de 1689, comme le prouvent les évènements. C'est même après la réception de cette lettre que M. de Frontenac se décida à attaquer le plus tôt possible les Anglais chez eux. — Cf. *Ferland*, t. II, p. 197.

écrite à M. de Frontenac, à la suite de graves évènements qui venaient de se produire chez les nations de l'Ouest.

Le désastre de La Chine avait opéré dans l'esprit des sauvages de l'Ouest, jusque là très attachés à la France, une révolution complète. A cette nouvelle, les Outaouais et les Hurons conçurent le plus profond mépris pour les Français qui s'étaient laissés surprendre à La Chine et lâchement assassiner ; et, regardant la colonie comme définitivement perdue, ils ne songèrent plus qu'à se tirer d'affaire, en concluant la paix avec les Tsonnontouans ¹. Les missionnaires ² et M. de la Durantaye, commandant de Michillimakinac, eurent beau interposer leur autorité, ils ne purent les empêcher « de conclure, dans leur conseil, d'un consentement universel, de rentrer dans l'amitié et dans l'alliance des ennemis de la France ³ ».

Que serait-il advenu de la colonie, si ce projet d'alliance eût abouti ? Le P. de Carheil n'ignorait pas le peu de

1. *Mémoire de Nicolas Perrot*, édit. par le P. Tailhan, p. 322.

Un des chefs outaouais se trouvait avec Nic. Perrot à Montréal, le jour du massacre de La Chine, le 25 août 1688. Dès que les Iroquois se furent retirés, il se hâta de remonter à Michillimakinac, où il raconta aux sauvages les évènements dont il avait été en partie témoin. Ce fut son récit qui détermina les Outaouais et les Hurons à abandonner les Français pour s'allier aux Iroquois et aux Anglais.

2. Il y avait alors huit Pères Jésuites dans les missions outaouaises, résidant à Sainte-Marie-du-Saut, à Michillimakinac et à Saint-François-Xavier de la baie des Puants ; ce sont les Pères Henri Nouvel, supérieur de toute la mission ; Albanel, Allouez, Bailloquet, Jacques Gravier, Claude Aveneau, de Carheil et Joseph Marest, qui n'arriva à la mission outaouaise qu'en 1689. Le P. Allouez mourut dans cette mission le 28 août 1689. Le P. Enjalran, qui avait été remplacé comme supérieur par le P. Nouvel, rentra en 1689 dans sa province de Toulouse, où il mourut le 18 février 1718. (Catal. S. J., Arch. gén.)

3. Lettre du P. de Carheil à M. de Frontenac.

sympathie du comte de Frontenac pour les Jésuites ; mais n'écoulant que son patriotisme, et, sans se demander si sa lettre serait du goût de l'irascible gouverneur, il prend la plume, et, dans une lettre, où se révèlent toute la rudesse et la franchise de son caractère, il l'avertit du complot qui se trame contre le Canada, puis il indique les causes principales de la défection des Outaouais et des Hurons. Selon lui, les Français ont mécontenté leurs alliés de l'Ouest par leur incurie et leur faiblesse ; les sauvages abandonnent la Nouvelle-France, parce qu'elle se montre incapable de les défendre. Il blâme le marquis de Denonville, qui a été craintif et irrésolu ; et on lit à travers les lignes, derrière certaines réticences calculées, qu'il n'approuve pas les démarches du comte de Frontenac en faveur de la paix. Sa conclusion est très nette : la France a perdu son prestige sur les sauvages de l'Ouest ; elle ne peut le reprendre que par une action d'éclat. Il faut frapper l'Anglais, qui est l'ennemi le plus redoutable, la cause permanente de la révolte des Iroquois ; il faut frapper l'Iroquois, qui ne « se laissera arrêter que par la grandeur des affaires qu'on lui fera. » Si on eût dompté vigoureusement dès le principe cette nation, le Canada aurait été et serait encore une nation magnifique ¹.

4. Lettre du P. de Carheil à M. de Frontenac.

Dans sa lettre du 21 février 1690 au ministre, M. de Frontenac parle des lettres que *les Jésuites* écrivent de Michillimakinac sur l'effet que la faiblesse des Français produit sur les sauvages ; cependant il ne mentionne que celle du P. de Carheil comme renfermant plus de détails. Il prévoit que la perte de Michillimakinac entraînera la ruine totale du commerce avec les nations d'en haut, si les Anglais s'en rendent maîtres..... Il ajoute que pour en imposer aux Outaouais et aux Hurons et les détourner de faire alliance avec les Iroquois, alliance qui ne doit se terminer qu'à la fin de juin 1690, époque convenue entre eux pour le rendez-vous, il a cru qu'il serait bon d'occuper les Anglais chez eux.

M. de Frontenac ne laisse échapper aucune parole de blâme contre

M. de la Durantaye fit porter la lettre du P. de Carheil à Québec par un courageux traiteur, Zacharie Jolliet¹. Bien qu'elle fût raide, peut-être trop, Frontenac eut le bon esprit de ne pas s'en fâcher. Fin Gascon et politique avisé, il eut l'air de ne pas voir qu'on lui faisait la leçon et qu'on lui traçait la ligne de conduite à suivre. En outre, il comprit que cette lettre, très vive dans la forme, n'était que l'expression sincère d'une âme droite, vraiment française, d'un cœur d'apôtre ; et, soit pour faire échouer l'alliance projetée des Outaouais et des Hurons avec les Tsonnontouans, et par ces derniers avec les autres cantons, soit pour mettre à la raison les Anglais dont la main était au fond de toutes les intrigues contre la Nouvelle-France, il se confirma dans l'idée de changer au plus vite en une offensive hardie une défensive toujours inefficace et souvent honteuse².

le P. de Carheil dans sa lettre du 21 février, parce qu'il reconnaissait la justesse des réflexions du missionnaire ; il se décida même, après avoir eu connaissance de l'état d'esprit des sauvages dans l'Ouest, d'agir vigoureusement contre les Anglais. Pourquoi donc cinq ans plus tard, le 2 oct. 1695, M. de Frontenac, écrivait-il à M. de Lagny (Arch. col., *Canada*, Corresp. gén.) que le P. « de Carheil lui avait écrit, il y a quelques années, des lettres si insolentes ? » Ceux qui connaissent ce gouverneur savent que la loyauté et la franchise ne figuraient pas parmi les belles qualités de son caractère.

1. *Ferland*, t. II, p. 193.

2. *Ferland*, t. II, p. 197 : « La lettre du P. de Carheil servit à le (de Frontenac) confirmer dans l'idée qu'il ne devait pas se contenter de repousser les Iroquois, mais qu'il fallait aller attaquer chez eux les Anglais, qui étaient les moteurs des mouvements de ces barbares. » — *Le R. P. Étienne de Carheil*, par le P. Orhand, p. 73 : « Il (de Frontenac) comprit qu'il fallait relever le prestige de la France et que la vraie manière de retenir les sauvages, c'était de frapper les Anglais et les Hollandais. » — *Beaudoncourt*, p. 164 : « Voyant la main des Anglais au fond de toutes les intrigues qui se nouaient contre le Canada, le gouverneur résolut de donner un avertissement aux gens d'Albany et de Boston. »

L'expédition contre les colonies anglaises était désormais irrévocablement arrêtée. C'était le plan de M. de Callières, soutenu par le marquis de Denonville, qui finissait par triompher après beaucoup d'oppositions à Paris et de tergiversations à Québec ¹.

Il faut dire cependant que cette expédition plaisait au génie chevaleresque et entreprenant du comte de Frontenac ; car il aimait par tempérament les entreprises aventureuses, et celle-ci l'était passablement, le Canada ne comptant en 1690 que quinze mille habitants environ, tandis que la Nouvelle-Angleterre était peuplée de deux

1. Comme nous l'avons dit plus haut, en 1689, avant le départ de M. de Frontenac pour le Canada, Sa Majesté lui disait d'attaquer Manhatte et la Nouvelle-York, aussitôt après son arrivée à Québec ; et, la conquête terminée, de préposer M. de Callières au gouvernement de la Nouvelle-York. Mais la guerre en Europe obligea le roi de modifier ses ordres à M. de Frontenac. Le ministre écrivit à ce dernier au commencement de 1690 : « Les affaires considérables que Sa Majesté a à soutenir à présent ne luy permettent pas d'envoyer en Canada de nouveaux secours de troupes, ny de penser à l'entreprise qui avait été proposée l'année dernière sur la Nouvelle-York. » (Arch. col., *Canada*, Corresp. gén., vol. II, fol. 141.) Le ministre conseillait ensuite de se mettre sur la défensive et de faire la paix avec les Iroquois. Cette politique ne fut pas approuvée de M. de Callières, qui répondit au marquis de Seignelay : « On ne peut raisonnablement faire la paix avec les Iroquois par voie de négociation tant que les colonies anglaises seront ennemies de la nôtre..... Il n'y a point d'autre voie de réduire ces sauvages que par la force, et en exécutant l'entreprise proposée de prendre la Nouvelle-York..... Si l'on demeure sur la défensive dans le Canada, il est impossible d'en éviter la ruine. » (Arch. col., *Canada*, Corresp. gén., vol. II, p. 149.) Puis, M. de Callières indique les moyens de s'emparer de la Nouvelle-York, sans grandes dépenses ; mais il insiste pour l'envoi de France de troupes et de secours. M. de Denonville appuie le plan de M. de Callières dans son long *Mémoire* de janvier 1690. (*Ibid.*, p. 154.) Ce plan prévalut définitivement, et, quand M. de Frontenac eut échoué dans ses négociations avec les Iroquois, il ne songea plus qu'à l'exécuter, en lui faisant subir quelques modifications.

cent mille colons. En outre, si les Français étaient assurés du concours des Abénakis et des sauvages chrétiens de Sillery, de Lorette, de Saint-François-de-Sales, du Saut-Saint-Louis et de la Montagne ¹, les Anglais avaient pour eux les Mahingans et les valeureux Iroquois. Aucune proportion entre le chiffre de la population des deux colonies, française et anglaise, et l'infériorité était entièrement au désavantage du gouvernement de Québec. Frontenac ne se laissa pas arrêter par cette considération.

Au cœur de l'hiver, il organise trois corps expéditionnaires : le premier, à Montréal, sous les ordres de Le Moyne de Sainte-Hélène et de d'Ailleboust de Manteht, composé de cent quatorze Français ² et quatre-vingt-seize sauvages de Sillery, du Saut-Saint-Louis et de la Mon-

1. Les chrétiens du lac des Deux-Montagnes étaient sous la direction des Sulpiciens de Montréal; les autres, sous celle des Jésuites. On a reproché aux Iroquois chrétiens du Saut-Saint-Louis d'avoir refusé de se battre contre ceux qui étaient restés dans leur pays, surtout contre les Agniers. Le fait est vrai, mais leur conduite est excusable. « En passant sur le territoire occupé par les Français, dit l'abbé Ferland, les Iroquois chrétiens tenaient à conserver leur indépendance; ils devenaient les amis des Français, ils consentaient volontiers à combattre contre les Anglais et contre les nations ennemies de la leur; mais ils souhaitaient ménager leurs frères et leurs anciens amis, dont ils s'attendaient à être ménagés à leur tour. Souvent des familles étaient partagées, de manière qu'une partie de leurs membres étaient au Saut-Saint-Louis, tandis que l'autre demeurait dans les bourgades des cantons iroquois. » (*Cours d'histoire*, t. II, p. 238.) Les chrétiens du Saut-Saint-Louis sont plus qu'excusables : s'ils avaient pris les armes contre leurs frères, s'ils s'étaient battus contre leurs parents et leurs amis, ne seraient-ils pas blâmables? Ne faut-il pas plutôt blâmer ceux qui voulaient, comme le comte de Frontenac, les voir combattre contre leurs compatriotes?

2. On comptait parmi eux d'Iberville, Repentigny de Montesson, de la Brosse, de Bonrepos, Lamarque de Montigny, de Bienville, Lebert du Chesne, tous officiers intrépides.

tagne ; le second, aux Trois-Rivières, sous la conduite de François Hertel ¹, avec vingt-cinq Français et vingt-sept sauvages ; et le troisième, à Québec, commandé par Portneuf ² et comptant cent dix braves, cinquante Français et soixante Abénakis de Saint-François-de-Sales.

Au commencement de février, Sainte-Hélène et ses soldats partent de Montréal, le fusil en bandoulière, les raquettes aux pieds, quelques provisions sur le dos, et, après vingt-deux jours de marche dans les neiges par un froid glacial, ils arrivent à Corlar ³, bourg anglo-hollandais de quatre-vingt maisons, entouré de palissades. Ils tuent ou font prisonniers les habitants, brûlent ou saccagent tout ce qu'ils rencontrent, et rentrent à Montréal épuisés de fatigue ⁴.

La colonne expéditionnaire des Trois-Rivières s'était mise en route avant celle de Montréal, le 28 janvier. Elle parcourt plus de cent lieues dans les vallées du Saint-François et du Connecticut, et, le 25 mars, elle est près de Salmon-

1. Hertel était accompagné de trois de ses fils ; il avait été dans sa jeunesse fait prisonnier par les Iroquois, qui lui firent souffrir les plus horribles supplices. Il écrivit de sa captivité deux belles lettres, l'une au P. Le Moyne, et l'autre à sa mère, qui nous ont été conservées (*Relation des Jésuites*, 1661, pp. 34 et 35). « Je l'ai vu en 1721, âgé de 80 ans, plein de forces et de santé, dit Charlevoix, t. I, p. 354 ; toute la colonie rendait hommage à sa vertu et à son mérite. »

2. « Le sieur de Robineau de Portneuf était le troisième fils du baron de Bécancour ; les deux aînés étaient les sieurs de Menneval et de Villebon. » (*Ferland*, t. II, p. 202, note.)

3. Corlar, aujourd'hui Schenectady, est situé sur la rivière (Mohawk) des Agniers, à six lieues d'Albany. (*Ferland*, t. II, p. 199.)

4. Toutes les maisons furent brûlées à l'exception de deux. Trente Agniers, surpris dans le bourg, furent remis en liberté. — Cf. *Ferland*, t. II, p. 200 ; — *Garneau*, t. I, p. 305 ; — *Bancroft*, t. II, p. 827 ; — H. Trumbull, *History of the Indian Wars.*, pp. 97 et 98 ; — *Charlevoix*, t. II, p. 44.

falls¹, gros bourg protégé par plusieurs redoutes. Hertel s'en empare, le livre aux flammes, tue une trentaine d'Anglais et fait les autres prisonniers. Prévenus de cette attaque par des fuyards, les habitants de Pescadouet² prennent les armes et s'avancent, au nombre de deux cents, contre les Français. Hertel les défait et opère sa jonction avec Portneuf, qui arrivait de Québec à la tête de la troisième colonne, et marchait contre Casco³, forteresse située sur les bords de la mer et défendue par une batterie de huit pièces de canon. Portneuf somme Davis, le commandant du fort, de lui ouvrir les portes ; sur son refus, il commence le siège, et Davis, après avoir sacrifié ses meilleurs troupes et perdu tout espoir de se maintenir, se rend avec la garnison⁴.

Cette expédition rapidement organisée et vigoureusement conduite fait grand honneur au comte de Frontenac, et elle produisit sur les nations alliées de l'Ouest l'excellent effet

1. Aujourd'hui, Portsmouth, dans le nouveau Hampshire, est à une petite distance de Salmon-Falls. (*Ferland*, t. II, p. 204, note.)

2. Piscataway, Piscataquy et Pescadowët. (*Ibid.*, p. 202, note ; — *Nos gloires nationales*, t. I, p. 282.)

3. « Casco, situé sur la baie de Casco, renfermait ce qui forme aujourd'hui les villes de Falmouth, de Cape-Elisabeth et de Portland, dans l'état du Maine. » *Note de Ferland*, t. II, p. 202.

4. Consulter sur ces deux dernières expéditions du comte de Frontenac : *Charlevoix*, t. II, chap. XIV, p. 43 et suiv. ; — *Ferland*, t. II, p. 198 et suiv. ; — *Garneau*, t. I, p. 305 et suiv. ; — *Bancroft*, vol. II, p. 827 ; — *Archives coloniales, Canada*, Correspondance génér., vol. II, 1690-1694, lettre de M. de Frontenac au ministre, 12 et 20 novembre, de Québec ; — *Histoire de l'Amérique septentrionale*, par La Potherie, t. III, pp. 61, 67-70, 76-81 ; — *Nouveaux voyages* de M. le baron de La Hontan, t. I, ch. XIX, pp. 203-205 ; — *Nos gloires nationales*, t. I, pp. 23, 281-283.

Le capitaine Davis, commandant du fort Casco, fut conduit prisonnier à Québec, et remis en liberté l'automne suivant, lors de l'échange des prisonniers avec l'amiral Phips, après le siège de Québec.

que le P. de Carheil avait prévu ¹. Toutefois il convient d'avouer qu'elle ressemble singulièrement à beaucoup de ces coups de main, dont les Canadiens français d'alors étaient coutumiers; brillants coups de mains sans doute, mais presque toujours arrêtés à mi-chemin. C'était fort bien de donner une leçon aux Anglais, et de leur montrer que la France transatlantique était toujours la France de la vieille patrie. A tant que faire cependant, n'eût-il pas mieux valu pousser les choses plus loin, de manière à rendre pour longtemps impossible toute attaque des Anglais contre le Canada? Au contraire, ces trois expéditions, en répandant la terreur parmi les Anglais, eurent pour résultat de faire taire leurs haines entre eux et de mettre fin aux ambitions rivales de leurs colonies. Le danger, dit Bancroft, enseigna aux colonies la nécessité de l'Union ². Le gouvernement du Massachusetts adressa une lettre circulaire aux autorités de toutes les provinces anglaises, les invitant à envoyer des commissaires à New-York pour y discuter le projet de conquête du Canada. Le Congrès ³ se tint, en effet, le 1^{er} mai 1690 et décida d'attaquer les possessions françaises par terre et par mer ⁴.

1. Dans sa lettre déjà citée du 21 février 1690, M. de Frontenac dit que le succès du *côté d'Orange* a rétabli la bonne réputation des Français chez les alliés. Il ne connaissait pas encore le résultat des deux autres expéditions.

2. *History of the United States*, vol. II, p. 828.

3. Bancroft, vol. II, p. 828, s'écrie avec enthousiasme : « New York beheld the momentous example of an American Congress; » — *Ferland*, t. II, p. 216.

4. Voir, pour tout ce qui concerne l'expédition des Anglais contre Québec : *Charlevoix*, t. II, l. XIV, p. 59 et suiv. ; — *Ferland*, t. II, pp. 217 et 218, et chap. XVI ; — *Garneau*, p. 312 et suiv. ; — *Bancroft*, vol. II, p. 828 ; — Frontenac au ministre, 12 et 20 novembre 1690, aux Archives coloniales, *Canada*, Corresp. gén., vol. II ; — Lettre du

L'armée de terre se composait d'Anglais, de Hollandais, de Loups, de Sokokis et d'Iroquois, sous la conduite de Winthrop, du Connecticut, qui s'était arrogé le commandement des troupes. Elle devait descendre la rivière Richelieu, s'emparer de Montréal, puis marcher contre Québec. Mais à peine est-elle entrée dans le lac Saint-Sacrement, que la petite vérole se met dans ses rangs. Les sauvages se dispersent et Winthrop bat en retraite.

P. Michel Germain de Couvert, de la Compagnie de Jésus, aux Archives nationales K. 1374, n° 80. Cette dernière lettre rend admirablement compte, et en peu de mots, de ce qui s'est passé au siège de Québec. Le P. Germain de Couvert, qui l'a écrite, ne faisait que d'arriver au Canada.

Germain de Couvert (*alias* Decouvert) était né en Normandie, au diocèse de Bayeux, le 5 janvier 1653. Entré au noviciat des Jésuites à Paris, après deux ans de philosophie, le 5 novembre 1672, il professa, après son noviciat, à Bourges, la cinquième (1674-1675), la quatrième (1675-1676), la troisième (1676-1677), la seconde (1677-1678), puis à Alençon, la rhétorique (1678-1681). Après un an d'études philosophiques au collège Louis-le-Grand à Paris, il étudia dans ce même collège la théologie pendant quatre ans (1682-1686); de là il se rendit à Rouen pour y faire sa troisième année de probation; il enseigna ensuite trois ans la philosophie au collège d'Arras (1687-1690) et partit pour Québec en 1690.

Le *Courrier du Canada* du jeudi 23 octobre 1890 a donné des détails fort intéressants sur le siège de Québec. — Dans *La Kermesse* des 30 sept., 14 oct., 21 oct. et 4 nov. 1892, Ernest Myrand a fait quelques articles assez curieux sur *Le pavillon de Phips*.

M. E. Myrand a fait aussi imprimer, en 1893, à Québec, un ouvrage intitulé : *1690, sir William Phips devant Québec. Histoire d'un siège*. Cet ouvrage contient *dix-neuf* relations contemporaines du siège de Québec en 1690, et, parmi elles, celle du P. Michel Germain de Couvert, p. 115. Ces relations se contredisent plus d'une fois, mais sur des points accessoires. Nous avons déjà cité celles du comte de Frontenac et du P. De Couvert. Les autres sont de Phips, Monseignat, C. Mather, Mgr de Laval, J. Walley, Champigny, S. Davis, La Hontan, du sieur de la Potherie, des Ursulines de Québec (t. I, pp. 437 et suiv., *Histoire du monastère*), de la mère Juchereau (*Histoire de l'Hôtel-Dieu* de Québec, pp. 317 et suiv.), etc...

Pendant ce temps, l'amiral William Phips¹, chargé du commandement des forces navales, partait de Boston avec une flotte de trente vaisseaux² et deux mille hommes de débarquement. Il s'empare de Port-Royal et de Chédabouctou, pille Plaisance et s'engage dans le Saint-Laurent.

Frontenac se trouvait à Montréal, où un courrier vient lui apprendre le danger qui menace Québec. Il se jette avec l'intendant Bochart de Champigny et quelques officiers sur une légère embarcation, et, le 14 octobre, deux jours avant l'arrivée de Phips, il est à Québec. Le 16, un parlementaire se présente au nom de l'amiral, somme le gouverneur de se rendre, et, tirant de sa poche une montre, lui donne une heure pour répondre. « Je ne vous ferai pas attendre ma réponse si long-temps, reprend le comte d'une voix brève et saccadée, d'un ton fier et hautain. Dites à votre maître que je vais lui répondre par la bouche de mes canons; qu'il apprenne que ce n'est pas de la sorte qu'on fait sommer un homme comme moi; qu'il fasse du mieux qu'il pourra comme je ferai du mien. » Et d'un geste dédaigneux, il congédie l'envoyé de Phips³.

1. Guillaume Phips, né en 1650, d'abord charpentier, dit-on, puis marin, était fort attaché à son pays, mais d'une intelligence médiocre, d'une instruction à peu près nulle. Il ne pouvait être et ne fut réellement qu'un pauvre amiral. (V. *Ferland*, t. II, p. 216.)

2. D'autres disent *trente-quatre*, par exemple, les annales des Ursulines de Québec (*Histoire du monastère*, t. I, p. 437); — *Bancroft*, vol. II, p. 829.

3. On lit dans la lettre du P. de Couvert : « Les Anglais de Boston, après avoir pris le Port-Royal et toute l'Acadie et après avoir pillé l'île Percée, sont enfin venus au mois d'octobre par la rivière Saint-Laurent avec une flotte de 30 vaisseaux pour prendre Québec. Ils ont paru à la rade de Québec le 16 octobre. Le même jour, ils ont sommé par écrit M. le gouverneur de leur donner toutes les munitions de bouche et de guerre, de raser tous les forts, de leur abandonner à discrétion et les biens et les personnes des habitants, et qu'après cela

A peine celui-ci est-il de retour à la flotte qu'une des batteries de la basse ville ouvre le feu et abat le pavillon amiral. Phips débarque une partie de ses troupes à Beauport, pour attaquer la ville par terre, pendant que ses quatre plus gros vaisseaux la bombardent du fleuve ¹. Mais le major de la place, Prévost, avait mis Québec en état de défense; Frontenac avait en deux jours pris toutes ses dispositions; tous les Canadiens étaient en armes, confiants, décidés à se défendre jusqu'au dernier. Les quarante élèves du séminaire avaient également pris le fusil et s'étaient improvisés soldats. Aussi les Anglais débarqués rencontrèrent-ils une résistance à laquelle ils ne s'attendaient pas. Après trois jours de furieux combats, ils sont forcés de regagner les vaisseaux, abandonnant artillerie et munitions ². La flotte, qui bom-

on parlerait d'accommodement, qu'au reste ils ne donnaient qu'une heure pour délibérer sur cela. On leur a répondu à l'instant même qu'on espérait que Dieu ne favoriserait pas des traîtres à la religion et à leur roy légitime, et que la bouche de nos canons et de nos mousquets allait répondre à leur lettre. »

1. On lit dans la même lettre : « Les Anglais ont fait une descente sur la côte du Nord entre Beauport et Québec au nombre de 1.500 hommes avec cinq pièces de canon..... Depuis le 18 jusqu'au 20, ils ont terriblement canonné Québec, haute et basse ville; ils ont tiré 1.500 coups de canon..... » — « Sur les cinq heures du soir du 18, disent les Annales des Ursulines (t. I, p. 439 et 440), ils commencèrent de leurs vaisseaux à canonner la ville et continuèrent jusque sur les huit heures. Le lendemain ils recommencèrent encore le matin et le soir, mais avec moins de furie que le jour précédent... Quantité de boulets sont tombés dans nos cours, jardins et pares... La première nuit, nous la passâmes devant le très-saint Sacrement en prières. Le R. P. Germain (Jésuite) était aussi resté en prière au pied de l'autel, dans la chapelle extérieure, afin de nous assister au moment du danger. A minuit, voyant que tout était tranquille, il pensa que les soldats pourraient avoir un plus grand besoin de son ministère, et il se rendit dans les corps de garde pour exhorter ces braves gens à se mettre bien avec Dieu par une vraie pénitence. »

2. « Le 21, les Anglais (débarqués) ont abandonné leur camp et ont regagné leurs vaisseaux à la faveur de la nuit... On les a forcés

bardait la ville, ne fut pas plus heureuse. Les batteries françaises lui font éprouver de telles avaries et lui infligent des pertes si considérables, que Phips lève l'ancre le 23 octobre ¹ et rentre à Boston le 19 novembre, ruiné, humilié ², n'ayant plus que neuf cents soldats et quinze

de nous laisser les cinq pièces de canon de la descente montés sur leurs affûts, quantité de boulets... » (Lettre du P. de Couvert.)

1. « Notre canon qui portait des boulets de 18 a extrêmement endommagé leurs quatre gros vaisseaux qui battaient Québec. L'amiral a d'abord perdu son pavillon, a eu son grand mât coupé à moitié et celui de misaine rompu; il a eu sa chambre percée et sa galerie brisée... Son vaisseau a été en plusieurs endroits percé à l'eau, et il a été contraint de se retirer précipitamment avec les autres trois gros vaisseaux qui n'étaient pas moins incommodés que le *vaisseau amiral*, pour se mettre hors la portée de notre canon qui les allait tous 4 couler bas, s'ils eussent encore attendu une de ses décharges... Les Français qui étaient prisonniers dans les vaisseaux anglais ont dit que notre canon avait tué un fort grand nombre de nos ennemis et dessus et entre les ponts, et qu'outre cela il y en avait encore quantité d'estropiés. » (Lettre du P. de Couvert.) Le Père dit ailleurs : « Le 23, les Anglais se sont retirés de devant Québec. » La Mère Juchereau (*Histoire de l'Hôtel-Dieu*, p. 332) écrit : « Ils firent une honteuse retraite le 21 octobre. » — Les auteurs ne sont pas d'accord sur la date du départ de la flotte anglaise.

2. « On avait cru à Boston la prise de Québec si sûre qu'avant que de se mettre en chemin pour cela, les officiers de la flotte et autres intéressés avaient fait vider dans les formes plus de vingt procès au sujet du butin qui serait fait à Québec, et nommément pour décider à qui appartiendraient les six chandeliers d'argent de l'église des Jésuites. Les Français (prisonniers à Boston qui ont rapporté ce qui précède) ont assuré que le dessein de ces hérétiques était de chasser du Canada les ecclésiastiques et les religieuses, d'emmener celles-ci à Boston et de renvoyer ceux-là en France; car, pour les Jésuites, on leur devait à tous couper les oreilles pour en faire des chapelets aux bandonnières des soldats, et puis leur casser la teste » (Lettre du P. de Couvert). — Ces Jésuites, auxquels les Anglais voulaient couper les oreilles et casser la tête, se dévouèrent pendant le siège de Québec, « s'étant partagés par la haute et basse ville dans les corps de garde et dans les autres sentinelles pour la consolation des combattants. » (*Ibid.*)

navires. Une violente tempête avait détruit huit de ses vaisseaux à l'entrée du golfe Saint-Laurent; un autre vaisseau se brisa sur l'île d'Anticosti; plusieurs furent poussés par les vents jusqu'aux Antilles.

La victoire de Québec est restée justement mémorable. Par reconnaissance pour la Mère de Dieu, que le peuple avait invoquée avec ferveur pendant le siège, le nouvel évêque de Québec, Mgr de Saint-Vallier, donna à la chapelle de la basse ville le nom de *Notre-Dame des Victoires*¹; Louis XIV fit frapper une médaille pour perpétuer le souvenir de ce beau fait d'armes², et il accorda des lettres de noblesse aux officiers qui se distinguèrent le plus.

Les succès de l'armée canadienne ranimèrent la confiance des peuplades de l'Ouest dans la fortune de la France : les Miamis, les Illinois et les Sakis promirent de soutenir le Canada dans sa lutte contre les cinq cantons³; et de leur

1. « Depuis que les Anglais ont paru devant Québec jusqu'à leur départ, la bannière de Notre-Dame a toujours été exposée au haut du clocher de la grande église. C'est sous ce saint drapeau que nos pauvres habitants ont combattu et vaincu. Et en mémoire d'une protection de Dieu si visible et si extraordinaire, obtenue par l'intercession de N.-Dame, on conserva le nom de *Notre-Dame de la Victoire* à une église qui est commencée depuis quelques années et qu'on achèvera de bâtir au milieu de la basse ville. Outre cela, tous les ans on fera une grande fête avec procession solennelle le 4^e dimanche d'octobre. » (Lettre du P. de Couvert.)

2. D'un côté du médaillon, la tête du roi : *Ludovicus magnus rex christianissimus*; de l'autre côté, la France conquérante assise sur des trophées au pied de deux arbres de la Nouvelle-France, sur un rocher d'où s'échappe un torrent; un castor va se réfugier sous un bouclier. Pour devise : *Kebeca liberata M.D.C.XC*; *Francia in novo orbe victrix*. — Voir *Charlevoix*, t. II, p. 1; — *Le Courrier du Canada*, 23 oct. 1890.

3. Cette promesse fut faite à Perrot, en présence des Pères Jésuites, dans la maison de ces derniers à la baie des Puants. « La maison des Jésuites, dit La Potherie, fut le lieu du rendez-vous. » (t. II, p. 249, chap. XVIII)

côté, les Outaouais et les Hurons, un instant ébranlés dans leur fidélité, se rattachèrent plus que jamais à la cause française, à la suite d'une réunion tenue dans la maison des Jésuites de Michillimakinac, où Nicolas Perrot parla aux chefs avec tant de force et d'habileté que tous déplo-rèrent leur défection et rentrèrent dans le devoir ¹. C'était un résultat immense, un bienfait inappréciable pour le comte de Frontenac ², qui, assuré désormais des dispositions favorables et du concours des nations de l'Ouest, pouvait tourner tous ses efforts contre l'ennemi commun, les Anglais et les Iroquois.

L'échec subi à Québec n'avait pas fait renoncer l'amiral Phips à ses projets belliqueux, et les Iroquois devinrent plus remuants que jamais. Frontenac achevait alors ses soixante-dix ans; l'âge cependant n'avait ni brisé ses forces ni ralenti son activité. En présence du danger, il déploya toutes les grandes qualités de son caractère, et il sut commu-

1. « On fit assembler les chefs de toutes les nations de Michillimakinac dans la maison des Pères Jésuites » (*La Potherie*, t. II, p. 238). Perrot prit la parole et fit ressortir l'impardonnable aveuglement où étaient tombés les Hurons et les Outaouais, lorsqu'ils avaient songé à se séparer de la France. La France, leur dit-il, n'est ni vaine, ni épuisée; si les Hurons et les Outaouais ne veulent la suivre, le fer décidera à qui d'elle ou d'eux le pays restera. La fière harangue de Perrot fit réfléchir ces sauvages, qui finirent par faire amende honorable. (*La Potherie*, t. II, pp. 238 et suiv.).

2. Dans sa lettre au ministre du 12 nov. 1690, Frontenac annonce que les précautions qu'il a prises pour empêcher les Outaouais et les Hurons de faire la paix avec les Iroquois, ont réussi. Il avait envoyé en mai le capitaine de Louvigny avec Nic. Perrot et 170 hommes. Ils arrivèrent à Michillimakinac huit jours seulement avant le départ des ambassadeurs Outaouais et Hurons pour le canton des Tsonnon-touans. Les choses changèrent aussitôt de face. Les alliés ont repris confiance dans les Français; ils sont même descendus à Québec très nombreux.

niquer à tout son entourage, officiers et soldats, l'ardeur militante qui l'animait.

Suivons-le d'abord dans sa lutte vigoureuse contre les Iroquois. Cette lutte n'est, à partir de 1690, qu'une guerre de surprises et de courses, une suite de brigandages et de massacres, véritables razzias que les historiens du Canada et des États-Unis ont longuement racontées, dont nous ne dirons presque rien, la plupart des épisodes importants ne rentrant pas dans le cadre de cette histoire.

En 1691, huit cents Iroquois établissent leur camp vers l'embouchure de l'Ottawa, et de là ils se répandent au nord et au midi du Saint-Laurent, brûlant les maisons isolées, et faisant des prisonniers pour se donner le plaisir de les torturer; à peu près à la même époque, les Agniers, les Mahingans, les Sokokis et des Anglais attaquent le fort Chambly et la Prairie de la Madeleine ¹; l'année suivante,

1. Archives coloniales, *Canada*, Corresp. gén., vol. 11 et 12 : a) M. de Frontenac au ministre, M. de Pontchartrain, fol. 233 et suiv.; b) M. de Champigny au ministre; *Relation* de ce qui s'est passé en Canada au sujet de la guerre depuis le mois de novembre 1691 jusqu'au mois d'octobre 1692, Québec, 3 oct. 1692; c) M. de Champigny au ministre; *Relation* de ce qui s'est passé en Canada au sujet de la guerre contre les Anglais et Iroquois depuis le mois de novembre 1692 au 17 août et 4 nov. 1693; — *la Potherie*, t. III, passim; — *Charlevoix*, t. II, l. XIV et XV, passim; — *Ferland*, t. II, chap. 17 et 18, passim; — *Garneau*, t. I, p. 327 et suiv.; — *Bancroft*, vol. II, pp. 832 et suiv.

Le fort de la Prairie de la Madeleine, habité par les Iroquois chrétiens, sous la direction des Pères Jésuites, fut attaqué au mois d'août 1691 par le major anglais Schuyler, de New-York, qui commandait un détachement de troupes anglaises et un fort parti d'Iroquois. Le major fut vivement repoussé. M. de Varennes, qui était alors au fort de Chambly, se mit à sa poursuite, l'atteignit, et après un combat acharné de près de deux heures le força de laisser sur le champ de bataille ses drapeaux et ses bagages, soixante-cinq Anglais, douze Agniers, cinq Loups et un grand nombre de blessés. Or, il paraît que si les Iroquois du Saut-Saint-Louis, arrivés après la bataille, au nombre de cent-vingt, avaient voulu poursuivre Schuyler et les

les cinq cantons sont sur le pied de guerre, divisés en plusieurs bandes, dont l'une s'avance par le lac Champlain et la rivière Sorel, et les autres se portent à Catarakoui, au Saut-Saint-Louis, à la Chesnaie, sur l'Ottawa et jusqu'aux Trois-Rivières. Partout, leur passage est signalé par des incendies, des tueries et des pillages ¹.

débris de son armée, « il ne serait pas échappé un seul homme, au dire de M. de Frontenac, pour rapporter à New-York la nouvelle de la défaite des Anglais et des sauvages leurs alliés » (Arch. col., *Canada*, Corresp. gén., vol. II, lettre du 20 oct. 1691 au ministre). Mais, ajoute Frontenac, « ils se contentèrent au lieu de cela de visiter les morts, de les compter et de les dépouiller, ce qui a beaucoup augmenté mes soupçons aussi bien que ceux du public et m'a obligé d'écrire un peu vertement aux RR. PP., qui n'ont pu les excuser que par de très méchantes raisons. Il faut néanmoins s'en payer et attendre qu'ils fassent mieux une autre fois. » Frontenac ne dit pas que « Paul, le chef des Iroquois chrétiens, se fit tuer en exhortant les siens à combattre pour la défense de la prière » (*Ferland*, t. II, p. 237). Il est cependant vrai, si on en croit son récit, que les Iroquois du Saut-Saint-Louis, ayant appris que des Agniers étaient avec des Anglais, sentirent diminuer leur ardeur et ne poursuivirent pas l'ennemi. Ferland adopte cette version et explique la conduite des Iroquois chrétiens, comme nous l'avons dit plus haut, très favorablement (t. II, p. 238). Charlevoix donne une autre version, dont nous n'avons pu contrôler l'exactitude, mais qui, si elle est réelle, est la meilleure excuse en faveur des Iroquois du Saut. « Ces sauvages, dit-il, t. II, p. 103, ayant entendu des décharges de fusil, qui se faisaient pour les obsèques des officiers morts dans le premier combat (au fort de la Prairie de la Madeleine), s'imaginèrent qu'on se battait de nouveau à la Prairie de la Madeleine, ils y volèrent sur le champ, et cette erreur fut le salut des Anglais et des Agniers. » Cette interprétation n'est pas invraisemblable, et le P. de Charlevoix a dû la tenir des Pères du Saut et peut-être des sauvages chrétiens. En tout cas, il est prudent de n'accepter que sous bénéfice d'inventaire les affirmations de M. de Frontenac parlant des Iroquois chrétiens, qui ne lui étaient pas sympathiques.

1. *La Potherie*, t. III, lettres III et suiv.; — *Ferland*, l. II, chap. XVII et XVIII; — *Charlevoix*, t. II, livres XIX-XX, passim; — Lettres au ministre, M. de Pontchartrain, de MM. de Frontenac et de Champigny, p. 83, note 84. — Citons, parmi les villages incendiés, Saint-Ours, Contrecoeur, Saint-François, etc.

Pendant ce temps, Frontenac ne reste pas inactif. Épiant la marche de l'ennemi, il ne lui laisse ni trêve ni repos. Il n'avait, il est vrai, que peu d'hommes à lui opposer, car la France ne pouvait en fournir suffisamment, forcée qu'elle était de soutenir en Europe une guerre implacable contre l'Angleterre ¹; mais ces hommes suppléent au nombre par l'énergie et l'audace, luttant tous pour la vie et défendant leurs foyers et leurs terres avec une vaillance que ne lassent ni les dangers, ni les fatigues, ni les rigueurs de l'hiver. Les femmes les aident de leur mieux, en veillant et combattant derrière les retranchements, pendant qu'ils font la chasse aux envahisseurs ou qu'ils travaillent aux champs. Les enfants s'improvisent au besoin soldats ². Par exemple, M^{lle} de Verchères, âgée de 14 ans, se jette, poursuivie par des Iroquois, dans le fort de Verchères et referme la porte sur elle en criant *aux armes*. Les habitants étaient à leurs travaux des champs; il n'y avait là que des femmes et la sentinelle. La jeune héroïne met sur sa tête un chapeau de soldat et se montre avec la sentinelle tantôt à un bastion, tantôt à un autre, tirant alternativement du canon et du fusil, et déployant une telle activité, une si merveilleuse présence d'esprit, que les ennemis croient le fort bien défendu et se retirent ³.

1. On trouve aux Archives coloniales, *Canada*, Corresp. gén., vol. 11, plusieurs lettres de M. de Champigny (10 mai 1691, 12 mars 1691, 12 août 1691) demandant des secours au ministre, M. de Pontchartrain. Le ministre en envoie, mais ils sont insuffisants, comme on le voit par la lettre de M. de Champigny du 12 oct. 1691, et par une autre de MM. de Frontenac et de Champigny, du 13 sept. 1692 (vol. 12), où ils réclament *mille soldats*. Le 10 nov. 1692, M. de Champigny demande encore des troupes, et le 11, M. de Frontenac fait la même demande. Le ministre est encore dans l'impossibilité de faire droit à ces demandes en 1692.

2. *Ibid.*

3. *La Potherie*, t. III, pp. 152-154.

Deux années entières (1691 et 1692), ces intrépides Canadiens-Français ont avec les Iroquois, soutenus parfois des Anglais, une infinité de petites rencontres, où ils triomphent presque toujours. Comme elles se ressemblent toutes et qu'elles n'ont que peu d'importance, nous les passerons sous silence, pour ne pas fatiguer le lecteur de récits fastidieux et de répétitions inutiles ¹.

Cependant, dans ces petits combats de chaque jour, les rangs des Français s'éclaircissaient ; ils perdaient de braves officiers, comme François de Bienville, d'Hosta, d'Escairac, Saint-Cirque, Domergue, du Chesne, Lusignan, la Brosse, Montesson, La Potherie et d'autres encore, presque tous du fameux régiment de Carignan ². A la longue, la fleur des combattants aurait disparu, si Frontenac eût continué à se tenir sur la défensive, à repousser vaillamment des ennemis qui apparaissaient comme des bandes d'oiseaux néfastes, au moment où on s'y attendait le moins, et disparaissaient après avoir commis le plus possible de ravages et de cruautés. Puis l'agriculture était en souf-

1. *La Potherie, Ferland et Charlevoix*, loc. cit. ; — Archives coloniales, *Canada*, Corresp. génér., vol. 11. Lettres de M. de Frontenac au ministre, 12 et 14 août 1691, Trois-Rivières ; 20 oct., Québec ; — Lettres de M. de Champigny au ministre, 12 mars 1691, 12 mai 1691, 12 août 1691 ; — *Ibid.*, vol. 12, Lettres de M. de Frontenac au ministre, 15 sept., 11 nov. 1692 ; — Lettres de M. de Champigny au ministre, 5 oct. 1692 ; — *Relation* de ce qui s'est passé depuis sept. 1692, fol. 182.

2. *Ferland*, t. II, pp. 234, 236, 337, 243 ; — *La Potherie*, t. III, lettres III et suiv. ; — *Charlevoix*, t. II, l. XIX-XX ; — Archives coloniales, *Canada*, Corresp. gén., vol. 12 et 13, passim ; — *La Hontan*, t. I, lettres XXII et suiv. — Champigny, dans sa *Relation* au ministre de ce qui s'est passé au Canada au sujet de la guerre depuis nov. 1691 à oct. 1692 (Arch. colon., *Canada*, Corresp. gén., vol. 12) dit, en parlant de la mort des s^{rs} de la Brosse, de Montesson et de la Potherie, qu'ils étaient « les officiers les plus propres pour la guerre de ce pays. »

france, le commerce interrompu, la famine menaçante. Le gouverneur comprit qu'il était temps de devenir d'assiégé assaillant.

Il ordonne aux lieutenants Manteht, Courtemanche et Lanoue ¹ d'aller châtier dans leur propre pays les turbulents Agniers, dont la colonie a le plus à souffrir. Au mois de janvier 1693, ces trois héros partent de Montréal avec quatre cents Français et deux cents sauvages, ils pénètrent dans le canton, s'emparent de trois villages qu'ils livrent aux flammes, puis reprennent le chemin du Canada, harassés de fatigue, mourant de faim, poursuivis par une forte troupe d'Anglais d'Albany et d'Iroquois des cantons supérieurs. Il fallait une énergie et une audace peu communes pour entreprendre une semblable expédition au milieu de l'hiver et à une pareille distance ².

1. D'Ailleboust de Manteht, fils de C. de Musseaux, né en 1663, avait fait partie de la colonne expéditionnaire, qui s'était emparée de Corlar en 1690, et s'était particulièrement distingué dans cette expédition. Le Gardeur Tilly de Courtemanche et Rabutel de Lanoue étaient deux officiers distingués. nés, ainsi que Manteht dans le pays et accoutumés dès l'enfance aux voyages d'hiver. (*Ferland*, t. II, p. 257.)

2. Dans « la Relation de ce qui s'est passé en Canada au sujet de la guerre contre les Anglais et Iroquois depuis le mois de novembre 1692 », datée du 17 août 1693 (*Arch. col., Canada., Corresp. gén.*, vol. 12), M. de Champigny raconte très au long l'expédition de 1693 chez les Agniers. Cette *Relation* est adressée au ministre, M. de Pontchartrain. Les historiens du Canada, Charlevoix (t. II, p. 126 et suiv.), *Ferland* (t. II, p. 257 et suiv.) et les autres ont tous largement exploité cette Relation. — La Potherie (t. III, p. 169) rapporte les faits comme M. de Champigny.

En parlant de cette expédition, le P. de Charlevoix prétend que Frontenac la fit, entre autres raisons, parce que les « liaisons prétendues des Agniers avec les sauvages du Sault-Saint-Louis inquiétaient toujours Frontenac, et beaucoup plus qu'elles n'auraient dû le faire » (t. II, p. 126). Charlevoix a bien raison de dire qu'elles inquiétaient le général beaucoup plus qu'elles n'auraient dû

Cette expédition, loin de décourager les ennemis, ne fit qu'exciter en eux le désir de la vengeance. Pendant trois ans, hiver comme été, ils ne cessèrent de fouiller la colonie en tous sens, tantôt seuls, tantôt réunis aux Anglais; si bien que, pour ne pas être surpris, tous ceux qui étaient

le faire. Il n'y avait pas de *liaisons* entre les Iroquois des cinq cantons et les Iroquois chrétiens du Saut; mais ceux-ci, comme nous l'avons dit, répugnaient à se battre contre leurs frères, et cela se comprend. Frontenac, lui, ne pouvait ou ne voulait pas admettre cela; aussi écrivait-il au ministre le 20 oct. 1691 (Arch. colon., *Canada*, Corresp. gén., vol. 12) que « La conduite des sauvages du Sault n'était pas tout à fait droite et sincère » parce que dans une rencontre des Iroquois et des Français à 30 ou 40 lieues au dessus de Montréal, ils avaient conseillé à ces derniers de *parler aux Iroquois plutôt que de les charger*. Puis le Gouverneur, toujours méfiant à l'égard des Jésuites, ajoutait perfidement : « Il y a long-temps que je m'aperçois de beaucoup de ménagements qui ne me plaisent pas, non plus que certaines relations et intelligences secrètes et cachées qu'ils (les Iroquois du Saut) ont avec les Agniers et les Goïogouins principalement, parmi lesquels ils ont beaucoup de parents, estant d'une même nation. J'en ai plusieurs fois averti les RR. PP. (Jésuites) qui les gouvernent et que je ne voudrais pas dire y avoir aucune part; mais il est certain que soit par envie de les ménager et de les gagner à J. C. par des voies de douceur, ou pour d'autres raisons qui me sont inconnues, ils ont quelquefois de trop grandes complaisances pour eux. » Le P. de Charlevoix, après avoir cité ces paroles (t. II, p. 98), y répond en ces termes : « On savait dans le conseil de Sa Majesté à quoi s'en tenir sur la conduite des missionnaires avec les sauvages, et on y était persuadé que leur zèle n'était ni faible ni aveugle. Les liaisons que les néophytes entretenaient avec leurs parents n'avaient point d'autre but que de peupler leur village (Saint-Louis-du-Saut) de nouveaux prosélytes, c'est-à-dire, de diminuer le nombre de nos ennemis, et d'accroître celui de nos alliés, comme il arrivait tous les jours. On convenait même que la colonie n'avait pas de meilleurs soldats que ceux qu'on enlevait de la sorte aux cantons, et que la bourgade du Sault était un de ses plus forts boulevards. » Charlevoix, qui arriva au Canada à la fin de 1704, était aussi à même que personne de connaître l'opinion avantageuse de la colonie sur la valeur et la fidélité des Iroquois du Saut.

au Canada capables de porter une arme, colons, pêcheurs et soldats, se virent forcés d'être continuellement sur leurs gardes, de Québec à Montréal, et du fort Sorel au lac Champlain ¹. Vie d'alarmes et de fatigues, qui ne pouvait se prolonger qu'au grand détriment de l'avenir de la France dans l'Amérique du Nord ².

En 1696, Frontenac, toujours infatigable malgré ses soixante-seize ans ³, prend une résolution subite. Il finit de réparer, en dépit des ordres contraires de la cour, le fort de Catarakoui, détruit et abandonné par le marquis de Denonville ⁴, et le 28 juillet 1696, il fait irruption, à la tête de plus de deux mille hommes, Français et sauvages, dans le canton des Onnontagués, par la rivière de Chouauguen (Oswégo). Les Onnontagués ne l'attendirent pas ; ils prirent la fuite, après avoir brûlé leurs villages. De là,

1. *La Potherie*, t. III, p. 177 : « Le Canada était menacé de toutes parts ; il n'y avait aucune sûreté dans le fleuve depuis Québec jusqu'à Montréal..... »

2. *La Potherie*, t. III, lettres VI et VII ; — *Charlevoix*, t. II, l. XV, passim ; — *Ferland*, t. II, ch. XVIII vers la fin, p. 262, et ch. XIX ; — Consulter surtout aux Archives coloniales, *Canada*, Corresp. gén., vol. 13, la lettre de MM. de Frontenac et de Champigny au ministre, du 10 nov. 1693, celle du 11 août 1693, où M. de Champigny raconte au ministre, vers la fin, la résistance de Courtemanche aux Iroquois.

3. Bancroft (vol. II, p. 833) ; Charlevoix (t. II, p. 175) ; La Potherie (t. III, p. 271), et d'autres historiens prétendent à tort qu'il n'avait que 74 ans.

4. Dans son *Mémoire* de janvier 1690 adressé au marquis de Seignelay, M. de Denonville proposait d'abandonner Catarakoui et expliquait pourquoi il était d'avis de détruire ce fort. M. de Frontenac au contraire en désirait la conservation et l'occupation (Arch. col., *Canada*, Corresp. gén., vol. 11, lettre de M. de Frontenac au ministre, 13 nov. 1689) ; et en 1695, contre l'avis du Roi et de tout le monde, il entreprit de le rétablir (*Charlevoix*, t. II, pp. 151-155).

l'intrépide général envahit le pays des Onneiouts, où il livre tout à la dévastation et à l'incendie, moissons, récoltes, bestiaux, villages. Les Onneiouts se réfugient au milieu des bois ¹.

Frontenac avait amené avec lui l'élite des officiers de son armée : on eût dit, c'était un peu dans ses habitudes, qu'il allait plus encore à une parade qu'à une expédition militaire. Il y avait là, en effet, pour commander les bataillons, Maricourt ², Beauvais, le Gardeur de Tilly, le baron de Bécancour, la Durantaye ³, du Mesnil, Muy, Saint-Martin, Granville, Grandpré, Subercasse, enfin les chevaliers de Vaudreuil, de Callières, gouverneur de Montréal, et de Ramezay, gouverneur des Trois-Rivières, tous officiers de mérite « les plus braves et les plus capables que renfermait la colonie ⁴. »

Frontenac était de retour à Québec le 24 août, n'ayant

1. Arch. col., *Canada*, Corresp. gén., vol. 14 : a) lettres de M. de Frontenac au ministre, 25 oct. 1696, *trois lettres* datées du même jour de Québec; b) Lettre de M. de Callières au ministre, fol. 216; — *Charlevoix*, t. II, ch. XVI; — *Bancroft*, vol. II, p. 833; — *Ferland*, t. II, pp. 289 et suiv.

2. Maricourt, quatrième fils de Charles Lemoyne de Longueil, est le même dont nous avons parlé plus haut, qui fut chargé, après l'expédition à la baie d'Hudson en 1686, du commandement de ces parages.

3. La Durantaye, commandant de Michillimakinac, avait été remplacé par M. de Louvigny en 1690 et rappelé à Québec à la grande surprise de toute la colonie. Né à Nantes, ancien capitaine au régiment de Carignan, brave, intègre, d'une foi éclairée et pratique, il contribua avec Nicolas Perrot à conserver à la France les postes avancés de l'Ouest. Des envieux le desservirent auprès de M. de Frontenac, qui le rappela sans égard pour ses grands services. Les historiens en font le plus bel éloge (*Charlevoix*, t. II, pp. 55 et 56; — *Ferland*, t. II, p. 208.). Nous en reparlerons dans le chapitre suivant ainsi que de son successeur, M. de la Porte de Louvigny.

4. *Ferland*, t. II, p. 288.

perdu que quatre Français dans cette brillante et rapide campagne. Malheureusement, il n'avait frappé que deux cantons ; ses officiers auraient voulu qu'il poussât plus avant les choses ; les Iroquois du Saut l'y exhortèrent vivement ; il ne voulut rien entendre, et, pour des motifs qui sont restés inconnus et sur lesquels on n'aura probablement jamais le dernier mot¹, il quitta précipitamment le pays des Iroquois, au grand mécontentement de presque tous les officiers et soldats, n'ayant pas terminé une expédition, qui avait jusqu'alors fort bien réussi.

Bancroft prétend qu'il humilia les Onnontagués et les Onneiouts sans cependant les dompter, qu'il les affama pour un temps, en les laissant à même de recouvrer leurs terres et leur énergie². Ces réflexions sont justes, puisque ce peuple de héros reprit, au printemps de l'année suivante, ses courses dévastatrices à travers le Canada.

Toutefois, le nombre des guerriers ennemis allait diminuant de jour en jour. Les jeunes gens surtout, espérance de la nation, eurent beaucoup à souffrir de la guerre et de la famine. Aussi, quoiqu'il en coûtât beaucoup à leur orgueil, les Onneiouts d'abord, puis, sur les pressantes exhortations du chef Onneiout Otaxesté, les Onnontagués, les Goiogouins et les Tsonnontouans se décidèrent-ils, pour le moment, à implorer la paix³.

1. On trouvera d'amples explications sur la conduite de M. de Frontenac dans l'histoire de Charlevoix, t. II, pp. 174 et 175 ; dans celle de Ferland, p. 29, et dans le 1^{er} volume de Garneau, p. 333.

2. Vol. II, p. 834.

3. *La Potherie*, t. IV, lettre X ; — Archives coloniales, *Canada*, Corresp. gén., vol. 15 et 16 : a) Relation de ce qui s'est passé de plus remarquable en Canada depuis le départ des vaisseaux, 1696, jusqu'à ceux de l'automne de l'année suivante 1697 ; b) Relation de ce qui s'est passé de plus remarquable en Canada depuis le départ des vaisseaux, de 1697 jusques au 20^e octobre 1698 ; c) Lettre de M. de Champigny au ministre, 12 juillet 1698.

Déjà les Agniers l'avaient demandée en 1691 par l'entremise du P. Bruyas, supérieur du Saut¹; en 1693, les Onneiouts avaient aussi fait des démarches sur les conseils du P. Millet, leur prisonnier²; l'année suivante, huit députés des cinq cantons avaient ouvert de nouvelles négociations, et, comme preuve de leur sincérité, ils ramènèrent à Québec et mirent en liberté le P. Millet³.

1. Le P. Bruyas écrivait du Saut-Saint-Louis à M. de Frontenac le 3 avril 1691 : « Vous avez déjà appris qu'un parti de 140 Agniers... ont député trois de leurs chefs pour savoir s'ils seraient les bienvenus auprès de leur Père Onontio, à qui ils souhaitent de demander la paix qu'ils espèrent d'obtenir et de garder inviolablement avec lui... Ces trois députés étant entrés dans ce fort (Saut-Saint-Louis) sans armes et en amis y ont été bien reçus de nos sauvages... S'il m'est permis de dire mon sentiment sur ce que j'ai vu et entendu, je crois qu'ils parlent sincèrement et que les choses s'acheminent à faire une paix solide avec cette nation et par leur moyen avec toutes les autres. C'est aussi le sentiment des plus raisonnables qui soient au Sault. » (Arch. de la rue Lhomond, 14 bis, Paris). Le P. de Lamberville ne se montrait pas aussi crédule que le P. Bruyas, et le Gouverneur partageait son avis. (*Ferland*, t. II, p. 232.)

2. « Des pertes multipliées, dit Ferland, t. II, p. 269, avaient effrayé les Onneiouts, qui, par les conseils du P. Millet, s'étaient décidés à envoyer Taréha sonder les dispositions de M. de Frontenac au sujet de la paix. » Les dispositions des Onneiouts n'étaient pas droites; la paix ne se fit pas.

3. Ces huit députés, conduits par Onnagoga, le chef le plus accrédité du conseil iroquois, et par Téganissorens, le premier orateur de la nation, arrivèrent à Québec au commencement de mai 1694. Le P. Bruyas les accompagna à Québec. Frontenac répondit à leurs propositions de paix : « Pour parvenir à cette paix que vous me témoignez désirer et que je prétends être tant avec moi qu'avec les autres nations sauvages d'en haut, qui me sont alliées, je souhaite que le P. Millet ou quelque autre vienne avec vous pour m'amener dans vingt-quatre jours, à compter de votre départ de Montréal, tous les prisonniers que vous pouvez avoir dans votre village. » (*La Potherie*, t. III, p. 212). Au mois d'octobre, les ambassadeurs revinrent à Québec avec le P. Millet; mais la paix ne se fit pas, les Iroquois n'ayant pas voulu comprendre dans le traité les sauvages

Aucune de ces tentatives de paix n'aboutit. Le gouverneur qui connaissait à fond le caractère des sauvages et n'avait qu'une médiocre confiance en leur parole, avait chaque fois accueilli leurs ouvertures avec froideur et indifférence. Il voulait les obliger à demander franchement la paix, sans arrière-pensée, en leur montrant par son peu d'empressement à la faire, qu'il n'y tenait nullement, qu'il préférait même la guerre. Il suivit la même tactique à l'égard des quatre cantons en 1697 et 1698¹, et cette tac-

de l'Ouest, alliés des Français; puis ils s'opposaient au rétablissement du fort de Catarakoui. Quand au P. Millet, il resta en liberté.

Les auteurs ont fait remarquer avec vérité que les sauvages, surtout les Iroquois, s'adressaient aux Jésuites quand ils voulaient traiter de la paix. Le fait est que les Pères étaient presque toujours présents aux délibérations. Mais une chose étonnera peut-être, c'est que « le Gouverneur général ne pouvait se dispenser de se servir des Jésuites pour faire des traités avec les gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et de la Nouvelle-York, non plus qu'avec les Iroquois. » C'est La Hontan qui nous l'apprend, t. II, p. 73, et il le dit d'un ton qui montre l'homme *piqué*. Cela se conçoit. Comme Frontenac, il n'aimait pas les Jésuites, et il était vexé de voir qu'on était forcé de recourir à eux. « Le Gouverneur général, dit-il, ne peut se dispenser de se servir d'eux... Je ne sçai si c'est par rapport au conseil judicieux de ces bons Pères, qui connaissent parfaitement le pays et les véritables intérêts du roi, ou si c'est à cause qu'ils parlent et entendent à merveille les langues de tant de peuples différents, dont les intérêts sont tout-à-fait opposés; ou si ce n'est point par la condescendance et la soumission qu'on est obligé d'avoir pour ces dignes compagnons du Sauveur. »

1. Quand les Onneiouts se décidèrent à demander la paix, « ils prièrent les Jésuites, dit La Potherie, t. III, p. 296, de prier Dieu pour le succès de la paix et de ménager pour cet effet les bonnes grâces du comte de Frontenac. » Les Onneiouts et les trois autres cantons d'*en haut*, les Onnontagués, les Goigougouins et les Tsonnououans s'étant rendus en novembre 1697 auprès du gouverneur pour traiter de la paix, Arrathio, leur chef, dit aux Jésuites présents au conseil, que les quatre cantons « prenaient la résolution d'embrasser la foi selon les instructions qu'ils avaient reçues, pendant que ces

tique lui réussit si bien, qu'une paix ferme était sur le point de se conclure avec la confédération, quand la mort de ce général vint interrompre les pourparlers.

Pendant que le comte de Frontenac soutenait contre les Iroquois, du côté de Montréal et le long de la rivière Sorel, cette guerre de petits combats dont nous avons parlé, les Anglais tenaient sans cesse en haleine le reste de ses troupes au nord et au sud-est de la colonie française. Ici encore, à cause de la limite et de la nature de ce travail, nous ne tracerons que les grandes lignes de cette seconde lutte autrement redoutable que la première.

L'amiral Phips, après son insuccès devant Québec, s'était rendu en Angleterre pour demander secours à Guillaume III contre les Canadiens-Français. Il en revint en 1692¹ avec le titre de gouverneur général des colonies anglaises de Massachusetts, de Plymouth, du Maine, de la Nouvelle-Écosse, et de tout le pays en arrière jusqu'au Saint-Laurent, y compris les îles Élisabeth, de Nantucket et de Martha's Vineyard². Le capitaine Ingolsby remplissait par intérim, depuis la mort de Sloughter, les fonctions de gouverneur de la Nouvelle-York.

Or, telle était à cette date la situation respective des deux colonies, française et anglaise. Le territoire de la Nouvelle-France s'étendait toujours de l'embouchure du Saint-Laurent au delà des grands lacs, territoire immense,

missionnaires demeuraient à leurs villages. » (Arch. colon., *Canada*, Corresp. gén., vol. 13 : Relation de ce qui s'est passé depuis le départ des vaisseaux, de 1697 jusques au 20 oct. 1698; — *La Potherie*, t. II, p. 86.)

1. Phips arriva à Boston le 14 mai 1692.

2. *Ferland*, t. II, p. 247. — Simon Bradstreet était gouverneur de Massachusetts avant l'arrivée de l'amiral Phips en 1692. Voir l'*History of the Massachusetts*, de Hutchinson.

fort peu peuplé, très difficile à protéger contre les invasions du dehors ; le territoire anglais occupait les pays compris entre la Pensylvanie et la rivière Kenebec. Le baron de Portneuf avait repris en 1691 l'Acadie aux Anglais et planté le drapeau français à Port-Royal ; l'année suivante, son fils, Villebon, capitaine des dragons du roi, recevait le gouvernement de toute la presqu'île. A Terre-Neuve, la France ne possédait que l'établissement de Plaisance, où commandait Jacques de Brouillan, capitaine au détachement des troupes de la marine entretenues en Canada, brave officier, d'une activité peu commune, en revanche d'un caractère hautain, peu endurant, très irascible ¹. Sur la côte orientale de l'île, l'Angleterre occupait plusieurs postes, de faible importance, reliés ensemble par des chemins ouverts dans la forêt, puis le fort Saint-Jean, admirablement situé dans le port du même nom, lequel pouvait contenir deux cents vaisseaux, et dont l'entrée, large d'une demi-portée de fusil, était défendue par une batterie de huit canons ². A la baie d'Hudson, les Anglais faisaient, au détriment de la colonie française, à laquelle appartenaient ces parages, un commerce très étendu de pelleteries, et en 1693, ils en devinrent seuls maîtres.

Comme on le voit, les deux partis européens, en présence dans l'Amérique du Nord, conservaient à peu près, en 1693, leurs anciennes possessions. Mais il n'entraît nullement dans la pensée de l'amiral Phips de les respecter. L'échec honteusement subi à Québec lui pesait lourdement sur le cœur ; il voulait à tout prix se laver de cet affront, et sa vengeance ne se proposait rien moins que de chasser les Français du Canada et de réunir cette belle colonie à la couronne d'Angleterre.

1. *Ferland*, t. II, p. 302.

2. *Ibid.*, p. 301.

Les hommes ne lui manquaient pas pour une si vaste entreprise. Outre les Iroquois et les habitants de la Nouvelle-York, qui devaient attaquer Montréal et se porter sur Québec par l'ouest, lui-même pouvait entrer en campagne avec un effectif de dix mille combattants ¹, du côté de l'Acadie et de Terre-Neuve, et par l'embouchure du Saint-Laurent. Sa flotte était nombreuse et bien armée. Puis, dès son arrivée, il avait pris soin de rétablir Pemaquid détruit par les Abénakis, et d'en faire une des plus fortes places de la Nouvelle-Angleterre. Bâti sur les terres mêmes de ces sauvages, ce fort devait les tenir en respect, en attendant qu'on pût les écraser sous le nombre ². Enfin, à force de présents et de promesses, Phips était parvenu à entrer en pourparlers de paix avec quelques-uns des chefs Etchemins et Abénakis ³; il essaya aussi de faire enlever ou assassiner Saint-Castin ⁴.

1. Archives coloniales, *Canada*, Corresp. génér., vol. 12; lettre de M. de Champigny au ministre, 17 août 1693.

2. *Ferland*, t. II, pp. 276 et 296.

3. *Ferland*, t. II, pp. 276 et 277; — *Maurault*, p. 216; — *Relation* du voyage fait par le sieur de Villieu, capitaine d'un détachement de la marine, à la teste des sauvages Kanibats et Malecizites de l'Acadie, pour faire la guerre aux Anglais au printemps de l'an 1694, may au 26 aoust 1694. (Arch. colon., *Canada*, Corresp. génér., vol. 13.)

4. Le 17 août 1693, l'intendant de Champigny écrivait au ministre, M. de Pontchartrain: « On reçut à Québec des lettres de l'Acadie et du s^r d'Iberville, par lesquelles on apprit que deux Français, qui avaient déserté de Québec l'été dernier avec quelques Anglais prisonniers, s'étaient rendus à Boston, d'où ils avaient été envoyés par le gouverneur Phips pour enlever ou assassiner le s^r de Saint-Castin, homme en estime parmi nos sauvages, et que ces deux Français ayant été pris avaient tout avoué et donné avis que l'on faisait de grands préparatifs à Boston, pour venir au printemps attaquer Québec par mer avec dix mille hommes et Montréal par terre avec deux mille; ce qui engagea MM. de Frontenac et de Champigny à faire les préparatifs nécessaires pour fortifier considérablement ces deux postes et les mettre en estat de se bien defendre.

Cependant, ses préparatifs de guerre et ses agissements ne purent échapper, malgré toutes les précautions prises pour les cacher, à la vigilante surveillance du gouverneur de Québec. Frontenac n'était pas tellement absorbé par les agitations incessantes de la confédération iroquoise et de la Nouvelle-York qu'il n'eût l'œil ouvert sur la Nouvelle-Angleterre. Il apprend, soit par ses espions, soit par des Français déserteurs, soit par des sauvages et des prisonniers français évadés de Boston, que l'amiral anglais préparait des armements considérables et que son objectif principal était celui de 1690, la forteresse de Québec¹. Aussitôt, il pourvoit à la défense de cette place, et, pour empêcher l'ennemi de venir l'attaquer, il n'hésite pas, quelque soit l'infériorité numérique de ses troupes, à porter la guerre sur les côtes des possessions anglaises. Cette époque de l'histoire de la Nouvelle-France est assurément la plus glorieuse du xvii^e siècle ; il y a là des pages d'une

Au petit printemps, M. de Callières envoya un parti de neuf sauvages du costé des Anglais pour faire quelques prisonniers, afin de savoir leurs desseins. Ils se rendirent à deux lieues d'Orange où ils trouvèrent cinq ou six hommes..... Ils en emmenèrent un prisonnier, qui était un Français, qui avait été pris à Plaisance, il y avait quatre ans, qui nous assura que les Anglais avaient fait publier un manifeste pour engager les peuples à se préparer pour venir attaquer Québec....., que le rendez-vous estait à Boston pour partir le dixième de may, et qu'il devait y avoir dix mille hommes sans comprendre les équipages..... Cette nouvelle confirmant celle qui estait venue par les Français qui avaient tenté le meurtre ou enlèvement du s^r de Saint-Castin, obligea MM. de Frontenac et de Champigny de faire presser les fortifications de Québec et de Montréal afin de n'estre pas surpris..... Afin d'avoir des nouvelles certaines du départ des ennemis et de leurs mouvements, M. de Callières envoya de Montréal différents partis de sauvages chrestiens du costé de Boston et des villages iroquois..... » (Arch. coloniales, *Canada*, Corresp. génér., vol. 12.)

1. Arch. colon., *Canada*, Corresp. gén., vol. 12 : lettre de M. de Champigny au ministre, 17 août 1693.

merveilleuse beauté, et la figure qui ressort le mieux parmi tant de personnages qui se distinguèrent alors dans l'armée canadienne, est sans contredit celle de Pierre Le Moyne, sieur d'Iberville, troisième fils de Charles Le Moyne, seigneur de Longueil ¹.

Léon Guérin fait de lui ce portrait : « C'était un héros dans toute l'étendue de l'expression. » Puis il ajoute : « Si ses campagnes prodigieuses par leurs résultats obtenus avec les plus faibles moyens matériels, avaient eu l'Europe pour témoin et non les mers sans retentissement des voisinages du Pôle, il eût eu, de son vivant et après sa mort, un nom aussi célèbre que ceux des Jean-Bart, des Duguay-Trouin et des Tourville ². »

Ce héros, né le 16 juillet 1662, n'avait encore que quatorze ans, lorsqu'il monta, comme garde marine, sur les vaisseaux du roi, pour y commencer son apprentissage d'homme de mer ³. A vingt-cinq ans, le marquis de Denonville le chargeait d'aller chasser les Anglais de la baie d'Hudson. On sait à quelle occasion. Le P. Albanel et M. de Saint-Simon, d'après ce qui a été

1. On trouve aux Archives de la marine, dans le *dossier* d'Iberville, une pièce intitulée : « *Mémoire* succinct de la naissance et des services de défunt Pierre Le Moyne, écuyer, seigneur d'Iberville capitaine des vaisseaux du roy. » D'après ce *Mémoire*, d'Iberville naquit à Montréal, en 1662 (d'autres le font naître en 1661), de Charles Le Moyne, seigneur de Longueil, lequel eut 13 enfants, deux filles et les onze garçons dont les noms suivent : le baron de Longueil, de Sainte-Hélène, d'Iberville, de Maricourt, de Serigny, de Bienville, de Châteaugay, d'Assigny, Antoine Le Moyne, mort jeune, un autre de Bienville, et un autre de Châteaugay. — Charles Le Moyne était originaire de Rouen. Trois de ses enfants furent tués à l'ennemi : Sainte-Hélène au siège de Québec, en 1690 ; Châteaugay à la prise du fort Bourbon, en 1694, et Bienville près de Repentigny, le 7 juin 1691.

2. *Histoire maritime de France*, t. IV, p. 162.

3. *Nos gloires nationales*, t. I, p. 39.

déjà dit, avaient pris possession de cette baie en 1672, au nom de Louis XIV. Depuis, les Français y construisirent le fort Sainte-Thérèse, à l'embouchure de la rivière de ce nom ¹. Mais les Anglais, revendiquant injustement à leur profit la domination sur ces parages, s'emparèrent de ce poste, et fondèrent en outre les comptoirs fortifiés Albany, Rupert et Monsipi ². La Compagnie du Nord, à qui revenait de droit le commerce des fourrures de la baie, porta plainte contre les marchands anglais au gouverneur de Québec; et celui-ci désigna d'Iberville avec ses deux frères, Sainte-Hélène et Maricourt, et un capitaine d'infanterie, le chevalier de Troyes, pour aller prendre de nouveau possession du littoral méridional de la baie d'Hudson et du fort Sainte-Thérèse ³.

Ces officiers étaient accompagnés de soixante-dix Canadiens et de trente soldats, tous « accoutumés à de longues marches, habiles à conduire les canots, capables d'endurer sans trop se plaindre les froids les plus piquants, sachant faire la petite guerre ⁴ ».

Ils choisissent pour aumônier le P. Antoine Silvy, Jésuite, qui avait habité et connaissait admirablement les

1. Fort Sainte-Thérèse ou *Bourbon*. Les Anglais l'appelèrent fort *Nelson*. Aujourd'hui, c'est le fort d'York.

2. Le fort *Albany* ou *Kichichouanne*, *Quitquitchouane* était situé à l'ouest de la baie Saint-James, à l'embouchure de la rivière Albany, plus tard Sainte-Anne; aussi le fort s'appela-t-il *Sainte-Anne*. Le fort Rupert était à l'est de la baie Saint-James; et le fort *Monsipi* ou *Monsoni*, au fond de la même baie, sur la rivière appelée aujourd'hui *Moose river*.

3. *Mémoire succinct* de la naissance et des services du s^r d'Iberville. (Arch. de la marine, dossier d'Iberville.) — Après l'expédition de M. de Denonville contre les Tsonnontouans, le chevalier de Troyes reçut le commandement du fort Niagara, où il mourut du typhus.

4. *Ferland*, t. II, p. 164.

rivages de la grande baie. Né à Aix en Provence en 1638, il était arrivé au Canada en 1673 et envoyé l'année suivante aux missions outaouaises. Attaché vers le milieu de l'année 1678 à la mission de Tadoussac, dirigée par le P. de Crépieul, celui-ci le chargea un an plus tard d'aller fonder une mission sauvage sur les bords de la baie d'Hudson, où il resta jusqu'à la prise par les Anglais du poste Sainte-Thérèse ¹. Ce missionnaire *d'un mérite consommé*, selon l'expression de l'historien La Potherie ², ne pouvait être que d'un grand secours à la troupe expéditionnaire ; il lui rendit en effet d'immenses services et lui donna de bons conseils ³.

D'Iberville part de Montréal au mois de mars 1686. Les

1. Le P. Antoine Silvy, né à Aix en Provence le 16 octobre 1638, entra dans la Compagnie de Jésus, après deux ans de philosophie faits dans le collège de cette ville, dirigé par les Jésuites, le 7 avril 1658. Après le noviciat, il professa à Grenoble la cinquième (1660-1661), la quatrième (1661-1662), la troisième (1662-1663) ; à Embrun, la cinquième (1663-1664) ; à Bourg en Bresse, la quatrième (1664-1665), la troisième (1665-1666) ; puis il fit une troisième année de philosophie à Vienne (1666-1667), quatre ans de théologie à Dôle (1667-1671), et sa troisième année de probation à Lyon (1671-1672) ; enfin il partit pour le Canada, où nous le trouvons, dès 1674, aux missions outaouaises. En 1678, il quitte la mission de Saint-Ignace à Michillimakinac pour se rendre à Tadoussac ; et, l'année suivante, il est à la baie d'Hudson.

Le P. Silvy nous a laissé, dans une lettre du 30 juillet 1686, citée par Mgr de Saint-Vallier, p. 43, le récit de l'expédition des Canadiens à la baie d'Hudson. Mgr la fait précéder, dans son *Estat présent de l'Église*, de cette réflexion : « Le P. Silvy, Jésuite, qui de missionnaire de sauvages était devenu en cette occasion l'aumônier d'un petit corps de troupes composé de Canadiens, a si bien ramassé en peu de mots tout ce qui s'y est fait de plus remarquable que j'ai cru devoir transcrire sa lettre du trentième juillet 1686. »

2. La Potherie, *Histoire de l'Amérique septentrionale*, t. I, p. 147.

3. *Ibid.*, p. 163 : « Les bons conseils du P. Silvy au chevalier de Troyes lui servirent beaucoup pendant le séjour qu'il fit dans ces quartiers. »

rivières étaient encore gelées et la neige couvrait la terre. Il y avait plus de deux cents lieues à parcourir, d'abord sur des raquettes en traînant vivres et bagages, ensuite sur des canots construits en route. « Il fallait être Canadien, remarque La Potherie, pour supporter les incommodités d'une si longue traverse ¹. » Cette troupe intrépide remonte l'Ottawa, traverse le lac Temiscamingue, puis le lac Abbitibi, et le 20 juin elle arrive à la rivière Monsipi, près de laquelle est bâti le premier fort anglais, flanqué de quatre bastions et armé d'une douzaine de canons.

Pendant que le capitaine de Troyes enfonce à coups de bélier la porte principale, d'Iberville et son frère Sainte-Hélène escaladent les palissades avec quelques soldats, se précipitent dans la place, surprennent les Anglais et les font prisonniers.

Le fort Rupert se trouvait à quarante lieues de là. On répare une chaloupe anglaise pour porter deux canons, et soixante Français se dirigent vers le fort en suivant les bords de la baie. A une faible distance de ce poste, d'Iberville voit un bâtiment anglais, monté par quinze hommes ; il prend avec lui sept Canadiens et s'en empare, tandis que de Troyes va droit au fort et y arbore le drapeau français.

Enflés par ces deux premiers succès, les Canadiens marchent contre Albany, qui fait d'abord mine de résister, mais ne tarde pas à capituler.

Le fort Sainte-Thérèse, situé vers le Nord, était trop loin pour qu'on pût songer à l'attaquer avant l'hiver ; en outre, les troupes étaient harassées de fatigue. Ce fort resta donc provisoirement à l'Angleterre, et la France redevint maîtresse de toute la partie méridionale et orientale de la

1. La Potherie, *Histoire de l'Amérique septentrionale*, t. I, p. 148.

vaste baie, ainsi que de la rive sud-ouest jusqu'au delà de la rivière Sainte-Anne ¹.

Cette brillante expédition s'accomplit en deux mois. D'Iberville y posa les fondements de sa gloire militaire par son audace, son activité, son sang-froid et son coup d'œil. Les Anglais faits prisonniers furent dirigés vers la France sur leur propre bâtiment, chargé de pelleteries; quant aux Canadiens, ils rentrèrent à Québec, à l'exception d'une poignée de soldats, qui s'établirent à Sainte-Anne,

1. *La Potherie*, t. I, pp. 147-163; — Lettre du P. Silvy, 30 juillet 1686, dans *l'Etat présent.....*, par Mgr de Saint-Vallier; — *Les grands marins* du règne de Louis XIV, par Dussieux, p. 218. — M. de Denonville, dans sa lettre au ministre du 25 août 1687, raconte un fait intéressant arrivé à la baie d'Hudson, après le départ pour Montréal (10 août 1686) du chevalier de Troyes : « Le sr d'Iberville ayant eu avis qu'un navire anglais était dans les glaces près l'île de Charleston, distante de dix lieues de l'un de nos forts....., envoya sur les glaces quatre hommes pour reconnaître ce navire. L'un des quatre relâcha par maladie, les trois autres suivirent leur ordre; ils furent surpris, arretés et liés; l'un des trois se sauva ayant essuyé plusieurs coups de fusil, il porta les nouvelles de leur méchant succès, et les deux restants furent mis au fond de calle, liés, où ils ont passé l'hiver entier. Celui qui commandait le navire, chassant dans l'île, au printemps, se noya. Le temps venu pour mettre à la voile, se trouvant trop faibles pour les manœuvres, le pilote et les autres au nombre de six jugèrent à propos de faire servir le moins vigoureux des deux Canadiens. Ils le délièrent et il servit aux manœuvres. La plupart des Anglais estant au haut des manœuvres, le Canadien n'en voyant plus que deux sur le pont, sauta à une hâche dont il cassa la teste aux deux qui estaient sur le pont, courut délier son camarade plus vigoureux que lui, se saisirent d'armes et montèrent sur le pont où d'esclaves ils se rendirent les maitres et firent prendre au navire la route de nos forts. Ils rencontrèrent en chemin le sr d'Iberville qui avait équipé un bâtiment pour aller délivrer ses hommes au moment que les glaces le luy permirent. Le bâtiment anglais était chargé de marchandises et de vivres qui ont fait grand bien à nos forts. » D'Iberville, qui jeta dans la campagne à la baie d'Hudson les fondements de sa gloire militaire, ne rentra à Montréal qu'au printemps de 1687.

sous le commandement de M. de Maricourt ¹. Le P. Silvy resta avec eux pour soutenir leur foi; il voulait aussi prêcher l'évangile aux peuplades barbares du Nord, qu'il avait déjà, pendant près de six ans, éclairés des premières lumières de la Foi ².

Ainsi qu'il fallait s'y attendre, les commerçans de l'Angleterre à la baie d'Hudson n'acceptèrent pas, sans espoir de revanche, les défaites humiliantes de 1686. En outre, ils tenaient à accaparer seuls le commerce des pelleteries, très important dans ces régions du Nord. On apprit donc à Québec, en 1693, — et cette nouvelle ne surprit personne, — que trois navires anglais s'étaient emparés du fort Sainte-Anne, après une résistance vigoureuse des quelques Français qui le défendaient. Ces Français ayant refusé de se rendre et comprenant l'inutilité d'une lutte prolongée, s'embarquèrent nuitamment sur un canot et échappèrent aux poursuites de l'ennemi.

Le même courrier annonçait que le P. Antoine Dalmas, Jésuite, qui remplaçait depuis quelques mois le P. Silvy au fort Sainte-Anne, avait été assassiné par un arimurier, le 4 mai de cette année ³.

1. M. de Maricourt ne resta pas longtemps à la baie. Il fut rappelé à Québec, où ses services furent très utiles dans la guerre contre les Iroquois et les Anglais.

2. *Catalogues* de la Compagnie de Jésus, province de France (Arch. gén. S. J.); — *Lettres édifiantes*, t. VI, p. 8, lettre du P. G. Marest au P. Jean de Lamberville; dans cette lettre, le P. Marest prétend que le P. Silvy retourna à la baie d'Hudson après la mort du P. Dalmas; — Cassani, *Varones illustres*, t. I, p. 670; — *Elogia defunctorum Prov. Franciæ* (Arch. gen.).

3. Le 17 août 1693, l'intendant de Champigny écrivait au ministre, M. de Pontchartrain : « Dans le même temps, on apprit à Québec, par un canot qui arriva de la baie du Nord, que les postes que les Français y occupent, n'étaient gardés que par quatre hommes et

Le P. Gabriel Marest raconte en ces termes les derniers instants du missionnaire : « L'armurier du fort avait tué d'un coup de fusil le chirurgien de l'établissement, avec lequel il était mal depuis long-temps... Les hommes de la

que les autres en étaient partis faute de vivres : que le nommé Guillory, *armurier* de la Compagnie, y avait assassiné le chirurgien et le P. Dalmas, Jésuite, le premier d'un coup de fusil hors le fort (Sainte-Anne), pendant que la garnison était à la chasse, pour un léger démeslé qu'ils eurent, et le Père à coups de hache appréhendant (après lui avoir confié son crime au sortir de la messe, n'étant qu'eux deux dans le fort) qu'il ne le décelast au commandant. » (Arch. colon., *Canada*, Corresp. gén., vol. 12.) D'autre part, on lit dans *Ferland*, t. II, p. 265 : « On avait laissé l'automne précédent (1692) quelques hommes pour garder le fort Sainte-Anne ; avec eux était le P. Dalmas, Jésuite, qui leur servait d'aumônier, et qui, en même temps, évangélisait les nations voisines. Le *cuisinier*, dans un accès de folie, tua le chirurgien de l'établissement pendant l'absence des autres hommes. Revenu un peu à lui-même, il fut poursuivi par l'idée que le P. Dalmas avait eu connaissance du meurtre et deviendrait son accusateur. Ce furieux se débarrassa aussi du zélé missionnaire en lui donnant la mort.... Au printemps (1693), trois navires anglais attaquèrent le fort. Quoiqu'il n'y eut que cinq hommes pour le défendre, ils résistèrent courageusement à un premier assaut contre 40 Anglais. Mais, en voyant le nombre des ennemis s'augmenter considérablement, ils se décidèrent à abandonner le fort..... » — Le P. Gabriel Marest raconte avec détails, dans une lettre au P. J. de Lamberville, insérée dans les *Lettres édifiantes* (6, Amérique, p. 1), la mort du P. Dalmas. Voir sur le P. Dalmas : *Catalogues des Jésuites*, aux Arch. gén. ; — *Lettres édifiantes*, t. VI, p. 1, lettre du P. Gabriel Marest ; — Cassani, *Varones illustres*, t. I, p. 669 ; — *Elogia defunctorum Prov. Franciæ* (Arch. gén.). — Le P. Dalmas arriva à la baie d'Hudson en 1691 et fut assassiné le 4 mai 1693. Le P. Antoine Dalmas était né à Tours le 4 août 1636, et entré au noviciat de Paris le 8 octobre 1652. Il fit ses vœux de coadjuteur spirituel le 2 février 1670. Après son noviciat, il fut envoyé à la Flèche pour y faire sa philosophie (1654-1657) ; puis il alla professer à Tours la cinquième (1657-58), la quatrième (1658-59), la troisième (1659-60), les humanités (1660-62). En 1662-63, il est surveillant à la Flèche et répétiteur de philosophie ; en 1663-64, professeur de troisième à Hesdin ; de 1664 à 1668, étudiant en théologie à Bourges ; en 1668-69, il fait sa troisième année de proba-

garnison, cinq en tout, étaient en ce moment à la chasse¹... Après cet assassinat, il trouva le Père dans la chapelle qui se préparait à dire la messe. Ce malheureux demanda à lui parler ; mais le Père le remit après la messe, qu'il lui servit à son ordinaire. La messe étant dite, il lui découvrit tout ce qui était arrivé, lui témoignant le désespoir où il était, et la crainte qu'il avait que les autres étant de retour ne le missent à mort. *Ce n'est pas ce que vous avez le plus à craindre, lui répondit le Père ; nous sommes un trop petit nombre et on a trop besoin de vos services, pour qu'on veuille vous perdre. Si on voulait le faire, je vous promets de m'y opposer autant que je pourrai. Mais je vous exhorte à reconnaître devant Dieu l'énormité de votre crime, à lui demander pardon et à en faire pénitence. Ayez soin d'apaiser la colère de Dieu ; pour moi j'aurai soin d'apaiser celle des hommes.* Le Père lui ajouta que s'il le souhaitait, il irait au devant de ceux qui avaient été chasser ; qu'il tâcherait de les adoucir... Mais à peine était-il sorti du fort que le taillandier se mit en tête que le missionnaire le trompait... Il prit sa hache

tion à Paris ; en 1669-70, il professe la rhétorique à Hesdin ; en 1670-71, il est préfet des classes à Blois. En 1671, il arrive à Québec où il se livre pendant un an à l'étude des langues sauvages. Employé ensuite comme missionnaire à la Prairie de la Madeleine (1672-1675), à Sillery (1675-81), à Tadoussac (1681-91), il partit enfin en 1691 pour la baie d'Hudson, où le P. Silvy travaillait seul, depuis cinq ans, à la conversion des sauvages. Le P. Silvy resta encore deux ans avec le P. Dalmas et revint au commencement de 1693 à Québec. Le climat de la baie Saint-James et les privations lui avaient fait contracter de cruelles infirmités. (Arch. gen. S. J.)

1. Il n'y avait alors au fort que l'aumônier, l'armurier, le chirurgien, le commandant et quatre soldats. Les autres Français avaient péri pour la plupart de faim ou de maladies, car le vaisseau qui devait cette année leur apporter des vivres n'avait pu arriver jusqu'à eux, à cause de la violence des vents.

et son fusil pour courir après lui... Sitôt qu'il l'eût atteint, il lui reprocha qu'il était un traître et qu'il le trompait, et en même temps il lui donna un coup de son fusil, qui le blessa. Pour se soustraire à la fureur de ce misérable, le Père se jeta sur une grande glace qui flottait sur l'eau. Le taillandier y sauta après lui, l'assomma de deux coups de hache qu'il lui déchargea sur la tête, et il jeta son corps sous la glace même sur laquelle le Père s'était réfugié ¹. »

Ces nouvelles furent portées à Québec par deux des soldats du fort Sainte-Anne, qui, après s'être enfuis, sans être aperçus des Anglais, arrivèrent seuls à Montréal, brisés de fatigue, dans le courant du mois de juillet ².

En apprenant la mort du P. Dalmas, le P. Antoine Silvy se mit immédiatement en route pour aller le remplacer auprès des nombreux sauvages, *Kriks* et *Assiniboëls*, qui faisaient en ce moment la traite à la baie d'Hudson. Ce missionnaire n'écoutait que son courage et sa foi, pas assez ses forces. « Il y fut tellement incommodé, écrit le P. Marest, qu'il se vit obligé de se rembarquer pour revenir à Québec, où il ne se remit jamais bien des maladies qu'il avait contractées à la baie ³. »

1. Voilà ce que rapporte le P. Gabriel Marest, p. 4-7, dans sa lettre au P. J. de Lamberville; *Lettres édifiantes*, t. VI, Amérique. Ferland prétend, p. 263, que c'est le cuisinier qui tua le chirurgien dans *un accès de folie*. M. de Champigny, dans sa lettre au ministre, parle de l'*armurier* Guillory, et le P. Marest, du *Taillandier*. Peut-être l'armurier exerçait-il les fonctions de cuisinier...

2. *Ibid.*, p. 8.

3. *Ibid.*, p. 8. — Le P. Silvy resta désormais au collège de Québec, où il professa d'abord les mathématiques, puis exerça les fonctions de ministre pendant dix ans. Il y mourut en 1711; le P. Carayon dit le 8 mai, d'autres le 12 octobre. Cette dernière date que donne l'*Elogia defunctorum Provinciæ Franciæ*, semble être la vraie.

Quant aux Anglais, on ne pouvait leur abandonner si facilement la baie d'Hudson et son littoral, dépendances incontestables de la Nouvelle-France. A l'exemple du marquis de Denonville, le comte de Frontenac, son successeur, chargea d'Iberville de reprendre possession des forts Sainte-Thérèse et Sainte-Anne et d'en chasser les usurpateurs. Il ne pouvait confier cette expédition à un marin plus habile et plus courageux. C'était, du reste, le désir formel de Sa Majesté ¹.

Au retour de cette expédition, d'Iberville devait se rendre à Terre-Neuve et sur les côtes de la Nouvelle-Angleterre.

Il équipe deux vaisseaux de guerre, le *Poli* et la *Salamandre*, pour attaquer par mer les établissements anglais de la baie d'Hudson ²; et, avant de lever l'ancre, il demande un aumônier, au supérieur des Jésuites, le P. Bruyas, qui lui accorde le P. Gabriel Marest ³. Celui-ci, né à Laval en 1662, était dans la pleine vigueur de l'âge, ardent et zélé comme on l'est d'ordinaire à trente ans. Ancien professeur d'humanités et de rhétorique, il ne manquait pas d'une certaine culture littéraire ⁴, et les

1. MM. de Frontenac et de Champigny écrivaient au ministre le 5 nov. 1694 (Arch. colon., *Canada*, Corresp. gén., vol. 13, fol. 6) : « Nous avons appris à l'arrivée du *Poly* et de la *Salamandre* que Sa Majesté voulait que le sr d'Iberville prit cent ou cent vingt Canadiens pour aller prendre les postes que les Anglais occupent dans la baie du Nord; ce qui engagea le dit sr de Frontenac..... de faciliter le dessein de Sa Majesté, et il permit au dit sr d'Iberville de prendre les meilleurs Canadiens qu'il pouvait trouver de bonne volonté..... »

2. Lettre du P. Marest au P. de Lamberville, p. 9.

3. *Ibid.*, p. 9.

4. Le P. Pierre-Gabriel Marest, né à Laval le 14 oct. 1662, entra au noviciat des Jésuites, à Paris, le 1^{er} oct. 1681, après deux années de philosophie. Le noviciat terminé, il enseigna au collège de Vannes

lettres qui nous restent de lui témoignent d'un esprit mesuré et observateur ¹. Dans sa lettre au P. de Lamberville, insérée dans les *Mémoires d'Amérique*, il nous a donné le récit détaillé et fort intéressant de la campagne aventureuse de son capitaine de vaisseau.

« Nous nous embarquâmes, dit-il, le dix d'août 1694 ². » D'Iberville montait le *Poli*, où se trouvait le missionnaire, et M. de Serigny commandait la *Salamandre* ³. Le 15 août une partie de l'équipage fit ses dévotions ⁴. « La saison était avancée, ajoute le Père ; et nous allions dans un pays où l'hiver vient avant l'automne ⁵..... Le vingt-quatre septembre, sur les six heures du soir, nous entrâmes dans la rivière Bourbon. C'était un vendredi ; nous

(Morbihan) la cinquième (1683-84), la quatrième (1684-85), la troisième (1685-86), les humanités (1686-87) et la rhétorique (1687-88). Il fait ensuite une année de philosophie à la Flèche (1688-89), sa première année de théologie à Bourges (1689-90) et trois autres années de théologie au collège Louis-le-Grand, à Paris (1690-93). Il fait à Rouen sa troisième année de noviciat (1693-94) et part en 1694 pour le Canada, où il fait sa profession des quatre vœux. A peine arrivé à Québec, il est envoyé à la baie d'Hudson : « Le P. supérieur jeta les yeux sur moi, écrit-il au P. de Lamberville, apparemment parce qu'étant nouvellement arrivé et ne sachant encore aucune langue sauvage, j'étais le moins nécessaire au Canada. » (p. 9)

1. Voir à l'art. *Gabriel Marest*, dans les *Écrivains de la Compagnie de Jésus* du P. de Backer, dernière édit. du P. Sommervogel, la liste des lettres de ce missionnaire. Il y en a deux d'imprimées dans les *Lettres édifiantes*, t. 6, Amérique, pp. 1 et 320 ; et une troisième dans les *Documents inédits* du P. Carayon, document L, p. 263. Nous donnons aux *Pièces justificatives*, n° IV, une lettre inédite de ce Père, adressée, au mois d'octobre 1695, au R. P. Général, sur l'expédition de M. d'Iberville à la baie d'Hudson.

2. P. 9.

3. *Ibid.*

4. *Ibid.*, p. 10 : « Je passai tout le soir du 14 et le lendemain matin à entendre les confessions ; plusieurs firent leurs dévotions le jour de la fête. »

5. *Ibid.*, p. 11.

chantâmes l'hymne *ve.cilla regis* et surtout l'*O crux ave*. Cette rivière est grande, large et s'étend fort avant dans la profondeur des terres..... Les Français lui ont donné le nom de *Bourbon* ¹..... Dans la même anse se décharge une autre grande rivière, que les Français, qui ont été les premiers à la découvrir, appelèrent *Sainte-Thérèse* ²..... C'est sur le bord de cette rivière que les Anglais ont bâti leur fort (Nelson), dans la langue de terre qui sépare les deux rivières ³. »

Nous ne suivrons pas le P. Marest dans son long récit. « Le vent, le froid et les glaces, dit-il, croissaient tous les jours ⁴ ». Pendant un mois, les deux vaisseaux ne purent s'approcher du fort Nelson ⁵. Un jour, un gros vent du nord-ouest jeta la *Salamandre* sur un banc de sable et de roches, où elle échoua à marée haute ⁶ ; et « les glaces emportées par les courants et poussées par les vents commencèrent à donner contre ses flancs..... elles les heurtaient si rudement, qu'elles percèrent le bois en plusieurs endroits ⁷..... Le *Poli* ne fut pas en moindre danger que la *Salamandre*. Les vents, les glaces, les battures, tout lui était contraire ⁸..... »

1. Lettre du P. Marest au P. de Lamberville, p. 15. « La rivière à laquelle les Français ont donné le nom de *Bourbon*, est appelée par les Anglais la rivière de *Pornetton*. » (*Ibid.*). Ferland dit à tort que les deux vaisseaux arrivèrent le *vingt* septembre à la rivière Bourbon. Le P. Marest et, après lui, Charlevoix disent expressément le vingt-quatre.

2. *Ibid.*, p. 16 : « On l'appela *Sainte-Thérèse*, parce que la femme de celui qui en fit la découverte, portait le nom de cette grande sainte. »

3. *Ibid.*, p. 16. — Les Anglais ont donné le nom de *Nelson* à la baie et à leur fort (*P. de Charlevoix*, t. II, p. 147).

4. Lettre du P. Marest, p. 19.

5. *Ibid.*, pp. 17-23.

6. *Ibid.*, p. 20.

7. *Ibid.*, p. 20.

8. *Ibid.*, p. 22.

Rien cependant « n'abattit le courage du capitaine d'Iberville..... Prévoyant que le moindre signe d'inquiétude qui paraîtrait sur son visage, jetterait tout le monde dans la consternation, il se soutint toujours avec une fermeté merveilleuse, mettant tout le monde en action, agissant lui-même et donnant ses ordres avec autant de présence d'esprit que jamais ¹. »

Il parvint enfin à se dégager et à débarquer ses Canadiens, qui investirent aussitôt le fort Nelson. Sommé de se rendre, le gouverneur anglais capitula aux conditions suivantes : les officiers anglais remettront leurs armes et conserveront leurs papiers ; quand la navigation sera libre, on les transportera en France, d'où il leur sera permis de passer en Angleterre. Leur ministre avait écrit la capitulation en latin ; le P. Marest servit d'interprète aux Français ². Le 14 octobre, d'Iberville prit possession de la place, à laquelle il donna le nom de *fort Bourbon* ³.

L'année suivante, il quittait la baie au commencement de septembre, laissant au fort, sous le commandement du sieur de la Forest, avec le P. Marest pour aumônier, le lieutenant de Martigny, soixante-quatre Canadiens et six Iroquois du Saut-Saint-Louis ⁴. Le pavillon de la France flottait de nouveau sur tout le littoral de la baie.

1. Lettre du P. Marest, pp. 22 et 23. Le 3 novembre, un jeune frère de M. d'Iberville, M. de Chateaugay, qui servait sur le *Poli* en qualité d'enseigne, fut blessé et mourut le lendemain, après s'être confessé, entre les mains du P. Marest. « M. d'Iberville fut extraordinairement touché de la mort de ce frère qu'il avait toujours aimé tendrement. » (*Ibid.*, p. 22.) Le nom de Chateaugay fut donné aussi à un frère plus jeune. — D'Iberville fut promu capitaine de frégate en 1692 et capitaine de vaisseau du roi en 1702.

2. Lettre du P. Marest, p. 26.

3. *Ibid.*, p. 27.

4. *Ferland*, t. II, p. 279 ; — *Charlevoix*, t. II, p. 149. — Le P. Marest dit dans sa lettre au P. de Lamberville : « Nos deux

Au mois de novembre de l'année précédente, le comte de Frontenac écrivait au ministre, M. de Pontchartrain : « Si l'expédition de la baie d'Hudson réussit, nous emploierons dans la suite le sieur d'Iberville à d'autres entreprises et particulièrement pour celle de l'invasion des postes anglais ¹..... »

L'expédition avait pleinement réussi : d'Iberville reçut l'ordre de détruire Pemaquid et de s'emparer ensuite des postes anglais de Terre-Neuve. On ne pouvait lui confier une mission plus agréable, car ce canadien-français portait aux Anglais une haine patriotique.

Il part de la baie des Espagnols ² au commencement de juillet 1696, monté sur le *Profond* et suivi de l'*Envieux*, ce dernier commandé par le capitaine Bonaventure, canadien comme lui ³. En route, il rencontre, à l'entrée de la rivière Saint-Jean, le *Newport*, bâtiment anglais de vingt-quatre pièces de canon ; il le démâte, s'en empare, en confie le commandement à M. de Lauzon, et, après avoir embarqué des sauvages Abénakis du baron de Saint-Castin, des soldats de la compagnie de M. de Villieu avec leur capitaine et son lieutenant, Montigny, enfin des Miemaes, il se dirige vers Pemaquid, où il arrive le 14 août.

vaisseaux partirent au commencement de septembre 1695, pour s'en retourner. Comme il y avait de l'apparence qu'ils iraient droit en France, j'aimai mieux rester dans le fort avec les 80 hommes qu'on y laissait en garnison, qui, d'ailleurs, n'avaient point d'aumônier. J'étais persuadé, qu'ayant plus de loisir après le départ des vaisseaux, je pourrais apprendre tout-à-fait la langue des sauvages, et me mettre en état d'y commencer une mission..... » (p. 39).

1. Archives coloniales, *Canada*, Corresp. gén., 1694-1695, vol. 13.

2. Cette baie était située sur la côte orientale de l'île du cap Breton.

3. Archives coloniales, *Canada*, Corresp. génér., 1693, vol. 14 : « M. d'Iberville au ministre. Rend compte de sa dernière expédition en Acadie et ailleurs, 24 septembre 1696. »

Cette place était alors pour les Anglais dans l'Est ce que Niagara fut plus tard pour les Français dans l'Ouest, un poste avancé d'une grande importance militaire ¹; aussi y avait-on dépensé des sommes considérables. Munie pour des mois de provisions de bouche, défendue par quinze pièces d'artillerie, solidement bâtie, elle pouvait opposer une longue résistance ².

D'Iberville fait descendre à terre Saint-Castin et Villieu, le premier avec ses sauvages, le second avec ses soldats, afin de cerner le fort et d'empêcher les hommes de la garnison ou de s'échapper ou d'aller demander secours à Boston ³; et, une fois les préparatifs de l'attaque terminés, il somme le gouverneur, Chubb, de rendre la place. « Celui-ci, dit d'Iberville, répond en *brave homme* »

1. *Maurault*, p. 223.

2. Compte rendu du capitaine d'Iberville au ministre.

3. *Ibid.* — Le lecteur connaît Saint-Castin, qui ne cessa de faire une guerre acharnée aux Anglais à la tête de ses Abénakis. — Villieu, neveu de La Vallière, le seigneur de Beaubassin (*Une Colonie féodale*, t. I, p. 416), était un officier d'une grande bravoure, d'un caractère tenace et persévérant. Aidé du P. Vincent Bigot, Jésuite, du P. Simon, récollet, et de M. l'abbé Thury (d'Iberville, dans son rapport, l'appelle Dethury), il réussit à faire rompre le traité projeté entre le gouverneur de la Nouvelle-Angleterre et quelques Malécites, de la famille des Abénakis, qui avaient pour chef Madaôdo ou Mataouando. Taxous ou Taksus était le chef des Abénakis. Les Malécites, qui avaient eu la faiblesse de se laisser séduire un instant par les Anglais et de leur promettre de faire avec eux un traité de paix, firent amende honorable, et pour prouver à M. de Villieu qu'ils étaient déterminés à rompre le traité, ils le suivirent avec les Abénakis et les Miemaes dans une attaque qu'il dirigea contre Piscataqua, village anglais sur la rivière Oyster. Ce village est aujourd'hui New-Hampshire. Ils tuèrent ou firent prisonniers, d'après Ferland (t. II, p. 277), une centaine d'Anglais; d'après Charlevoix, ils tuèrent 230 Anglais et brûlèrent de 50 à 60 maisons; Holmes trouve ces chiffres exagérés. V. *Hutchinson*, V, II; — Belknap, *History of New Hampshire*, V, I.

qu'il la défendrait, quand bien même la mer serait couverte de vaisseaux français. « Mais il ne soutint pas par la suite » cette fière attitude ¹.

En effet, d'Iberville lance quatre bombes sur le fort, et envoie une seconde sommation au gouverneur, « le menaçant de ne plus lui donner de quartier, s'il l'oblige de faire brèche ². » Chubb capitule et la garnison sort le 15 au soir de la place, qui est pillée par les sauvages, puis détruite ³.

Stoughton remplaçait depuis quelque temps Phips en qualité de lieutenant gouverneur du Massachusetts. Il arme une flotte nombreuse, sur laquelle il embarque cinq cents hommes, Anglais et sauvages, et dont il remet le commandement au major Church ⁴. Celui-ci se met à la poursuite du *Profond*, de l'*Envieux* et du *Newport*; d'Iberville évite l'escadre anglaise, forte de dix bâtiments, et tandis que le major Church va assiéger le fort Naxoat, d'où le commandant de l'Acadie, Villebon, le repousse avec la plus vigoureuse impétuosité, la flotte française se prépare à chasser les Anglais de Terre-Neuve ⁵. Leur fort Saint-Jean, soutenu par d'autres forts de moindre importance, tous communiquant entre eux, n'était point facile à prendre. De concert avec Brouillan, qui commandait à Plaisance, d'Iberville s'en empare après une énergique résistance de l'ennemi. Malheureusement, ces deux hommes, très divisés depuis le commencement de l'expédition par suite du

1. Compte rendu du capitaine d'Iberville au ministre.

2. *Ibid.*

3. *Mather*, *Magnalia*; — *Charlevoix*, t. II, pp. 177 et suiv.; — *Ferland*, t. II, pp. 297 et suiv.; — Lettre de M. d'Iberville au ministre, du 24 septembre 1696 (Arch. col., *Canada*, Corresp. gén., vol. 14).

4. *Ferland*, t. II, p. 299; — V. les rapports de Church.

5. *Ibid.*

caractère ombrageux et autoritaire du commandant de Brouillan, ne purent s'entendre pour la conservation du poste Saint-Jean ; il fut ruiné de fond en comble, bourg et fort ¹.

Après la destruction de Saint-Jean, il ne resta plus aux Anglais que deux postes à Terre-Neuve, Bonaviste et Carbonnière ². D'Iberville se disposait à marcher contre Bonaviste, lorsqu'un ordre de la cour lui enjoignit de prendre le commandement d'une escadre que lui amenait son frère de Sérigny et d'aller reconquérir la baie d'Hudson.

Dans l'automne de 1696, quatre vaisseaux anglais et une galiote à bombes avaient repris le fort Bourbon. Tous les Français et le P. Gabriel Marest faits prisonniers, furent conduits en Angleterre et de là renvoyés en France après quatre mois de captivité. Contrairement aux articles de la capitulation, les Anglais avaient dépouillé et traité indignement les Français ³.

1. D'Iberville au ministre. Compte rendu de son expédition à Terre-Neuve, 26 oct. 1696 (Arch. col., *Canada*, Corr. gén., vol. 14) ; — *Charlevoix*, t. II, pp. 186 et suiv. ; — *Ferland*, t. II, pp. 301 et suiv.

2. *Ibid.*

3. *Jérémie* (M.), qui nous a laissé une Relation du détroit et de la baie d'Hudson, était au fort Bourbon, quand les Anglais reprirent ce fort. Voilà ce qu'il dit de la capitulation : « N'ayant plus de vivres et de munitions, ni la moindre espérance d'être secourus, nous fûmes obligés de capituler. Tout ce que nous demandâmes fut accordé, et les articles furent très avantageux ; mais on nous tint mal promesse. Nous fûmes emmenés en Angleterre et jettés dans une prison, pendant que nos pelleteries et autres effets furent enlevés. Quatre mois après, nous repassâmes en France. » La Relation de Jérémie se trouve dans le t. V des *Voyages au Nord*.

D'après la capitulation, « le Gouverneur du fort devait être conduit sur les terres de France, avec sa garnison et tous ses effets ; mais les Anglais ne furent pas plutôt dans la place, qu'oubliant la capitu-

D'Iberville s'embarque à Plaisance sur le *Pelican* le 8 juillet 1697. Son escadre se composait de quatre navires et d'un brigantin. Le 3 août il arrive dans la baie d'Hudson. « Les glaces poussées par les courants, dit-il dans son rapport au ministre, nous pressèrent si fort qu'elles écrasèrent le brigantin, sans qu'on pût sauver rien que l'équipage ¹. » Les trois navires bloqués par les glaces et bientôt séparés les uns des autres, éprouvèrent de grandes avaries. Pendant près de quinze jours, le *Pelican* perdit les deux autres de vue, et, prenant les devants, il fit voile vers le fort Bourbon. Il venait d'entrer dans la rade, quand il aperçut trois vaisseaux anglais, qui accouraient au secours de la place. Aussitôt d'Iberville, quoique seul, ses deux autres vaisseaux ne l'ayant pas encore rejoint, marche résolument à l'ennemi. A son approche, les Anglais lui crient qu'il est d'Iberville, qu'ils le tiennent et qu'il n'a qu'à se rendre. Pour toute réponse, d'Iberville commence le feu le 5 septembre à neuf heures du matin. A midi, voyant que la partie deve-

lation, ils dépouillèrent les assiégés et les menèrent en Angleterre. » (*Histoire des Voyages*, t. XIV, p. 631.) Les Anglais reprirent le fort Bourbon au mois de septembre 1696. Voir : *Charlevoix*, t. II, p. 202 ; — *Ferland*, t. II, p. 307.

1. Rapport du chevalier d'Iberville (dans son dossier aux Archives de la marine) sur son expédition à la baie d'Hudson. Ce rapport, adressé au ministre de la marine, de Pontchartrain, est daté de Port-Louis, le 8 novembre 1697. D'Iberville, après son expédition, était rentré en France, au commencement de novembre. — Le « Mémoire succinct de la naissance et des services de défunt Pierre Le Moyne, écuyer, seigneur d'Iberville, Ardilliers et autres lieux, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roy », imprimé en 1716, contient aussi des renseignements précieux sur cette campagne de 1697. C'est à ces deux documents que les historiens ont puisé tous les détails dont nous avons extrait le résumé très court que nous donnons des combats du célèbre marin, dans la baie d'Hudson, au commencement de septembre 1697.

nait inégale, il pointe tous ses canons à couler bas, aborde vergue à vergue le plus gros des vaisseaux anglais, lui envoie sa bordée et l'ajuste si bien à la ligne de flottaison qu'il le fait sombrer avec tout son équipage de deux cent cinquante hommes. Il vire aussitôt de bord et se jette sur le second vaisseau pour l'enlever à l'abordage; le commandant de ce vaisseau, craignant le même sort du premier, amène son pavillon et se rend. Une prompte fuite et une brume épaisse empêchent d'Iberville d'atteindre le troisième bâtiment anglais ¹.

Cependant le *Pelican*, crevé, pendant le combat, de sept coups de canons, avait eu encore ses pompes brisées, et ne pouvait épuiser l'eau qu'il faisait. Le 7 septembre, une violente tempête le jette à la côte, à l'entrée de la rivière Sainte-Thérèse, et engloutit le navire anglais capturé et amariné l'avant-veille. On put sauver tout l'équipage.

La position n'en devenait pas moins très critique, lorsqu'on aperçoit au loin les deux vaisseaux français, perdus dans les glaces depuis plusieurs semaines. Ils ne tardent pas à venir mouiller dans la rade, et d'Iberville commence dès le 13 le bombardement du fort, qui capitule le lendemain.

Cette glorieuse campagne assura pour plusieurs années aux Français la possession des pays du Nord, et l'intrépide marin, qui l'avait si vaillamment conduite, repartit peu de jours après pour l'Europe, laissant à son frère de Sérigny le commandement du fort Bourbon et de tout le littoral de la baie. Le 7 novembre, il saluait les rivages de

1. Les trois vaisseaux anglais étaient : le *Hampshire*, de 52 canons et de 250 hommes d'équipage; le *Dehring*, de 31 canons, et l'*Hudson bay*, de 32. Les Anglais étaient au nombre de 5 à 600; d'Iberville comptait à peine 150 hommes.

la France, et après avoir obtenu du Gouvernement français l'autorisation et les moyens de reconnaître exactement, par mer, les embouchures du Mississipi¹, il partait en 1698 de Rochefort avec Château-Morand. Il ne devait plus revoir le Canada.

Or, pendant qu'on chassait les Anglais de la baie d'Hudson, le ministre de la marine, M. de Pontchartrain, préparait une grande expédition contre la Nouvelle-York et la Nouvelle-Angleterre. Il importait de donner assez d'inquiétudes à ces deux colonies sur leur propre sûreté, pour leur ôter toute envie et même le moyen d'aller troubler celle du Canada, en portant la guerre sur le Saint-Laurent. Le ministre ordonna au marquis de Nesmond, officier de grande réputation, de se rendre à Terre-Neuve, où il devait achever et consolider la conquête de l'île, et de là à Boston, puis à New-York, où le comte de Frontenac avait ordre de le rejoindre avec quinze cents hommes. Le marquis de Nesmond disposait d'une flotte assez nombreuse, composée de dix vaisseaux de guerre, d'une galiote et de deux brulôts. Avec de pareilles forces, on aurait pu ravager toutes les provinces anglaises et s'emparer des places principales du littoral, surtout si les préparatifs de l'expédition se fussent accomplis dans le plus profond secret. Mais le secret transpira, et quelques lenteurs, le mauvais temps, des contre-ordres fâcheux firent traîner les choses en longueur. Nesmond se trouvait encore à la baie

1. Nous ne suivons pas d'Iberville au Mississipi, à la Louisiane, à la Martinique, à la Havane; cela nous entraînerait loin de notre sujet. Ce héros mourut le 9 juillet 1706, au moment où il se proposait d'aller surprendre et enlever la flotte anglaise de la Virginie. Voir Guérin, *Histoire maritime de France*, t. IV; — Dussieux, *Les Grands Marins*, notice : *Le chevalier d'Iberville*; — Archives de la marine, *Le dossier d'Iberville*; — Charlevoix, t. II.

du Grand-Burin, à l'ouest de plaisance, lorsque la paix de Ryswyck, signée le 20 septembre 1697, obligea de renoncer à l'expédition ¹.

Dans ce congrès célèbre, Louis XIV n'avait pas oublié son vaste domaine transatlantique. La France conserva, en Amérique, tout son territoire, à savoir la baie d'Hudson, le littoral ouest de Terre-Neuve, la vallée du Saint-Laurent, les grands lacs et l'immense vallée du Mississippi. La limite entre la Nouvelle-Angleterre et l'Acadie fut fixée à la rivière Saint-Georges ². Malheureusement la question de propriété du pays des Iroquois resta pendante; et l'on voit par la correspondance du comte de Frontenac et du comte de Bellomont, le nouveau gouverneur de la Nouvelle-York et de Massachusetts, qu'ils continuèrent l'un et l'autre à réclamer ce pays comme appartenant à leur souverain ³.

1. *Charlevoix*, t. II, pp. 313 et suiv.; — *Ferland*, t. II, p. 315.

2. Après la paix de Ryswich, le gouverneur du Canada et celui de la Nouvelle-Angleterre s'entendirent pour faire cesser les hostilités entre les deux colonies. Voici, en effet, ce que nous lisons dans une lettre collective de MM. de Callières et de Champigny adressée au ministre le 20 oct. 1699 : « M. de Bellomont a envoyé à M. de Callières la lettre du Roy pour faire cesser tous actes d'hostilité entre les deux nations, et lui a marqué en même temps par une lettre qu'il lui a écrite le 3^e de juillet de lui envoyer celle du roi d'Angleterre; ce que le s^r de Callières a fait aussitôt qu'il a reçu les dépêches de la cour, et il s'est servi dans cet envoi du s^r de la Vallière, à présent major de Montréal et du P. Bruyas, Jésuite. » (Arch. col., *Canada*, Corresp. gén., vol. 17). — *Charlevoix*, t. II, p. 241, raconte cette ambassade; — Cf. *La Potherie*, t. IV, p. 131.

3. Archives coloniales, *Canada*, Corresp. gén., 1698, vol. 16 : Lettre de M. de Bellomont, gouverneur général de la Nouvelle-Angleterre, au comte de Frontenac, 22 avril 1698; réponse du comte de Frontenac, 28 juin 1698; — autre lettre de M. de Bellomont au même, 3 août 1698; réponse de M. de Frontenac, 21 sept. 1698; — autre lettre de M. de Bellomont, 28 août 1698. — Les lettres de M. de Bellomont sont datées de New-York; celles de M. de Frontenac, de Québec. Le sujet de la controverse est celui-ci : Les Iroquois appartiennent-ils au roi d'Angleterre ou au roi de France ?

Cependant, si le traité de Ryswyck rétablissait la paix entre les deux puissances européennes de l'Amérique septentrionale, les Iroquois ne se crurent pas liés par ce traité ; ils protestèrent hautement de leur indépendance, et prirent même leurs mesures pour continuer la guerre contre le Canada ¹. De leur côté, les Abénakis, ne reconnaissant pas non plus le traité de Ryswyck, refusèrent les propositions de paix de la Nouvelle-Angleterre ².

1. *Ferland*, t. II, pp. 318, 319, 321,.....

2. *Ferland*, t. II, p. 322 ; — *Charlevoix*, t. II, p. 240. — Le P. Jacques Bigot rapporte à son supérieur, dans une lettre datée du 26 oct. 1699, la réponse des Abénakis aux avances du gouverneur de la Nouvelle-Angleterre : « Je vous écris sur le bord de la mer où je suis avec nos sauvages qui y sont venus pour traiter de la paix avec un vaisseau anglais qui est à la rade. Ce voyage m'a extrêmement fatigué, outre que nous manquons quasi de vivres à cause du mauvais temps..... Le capitaine du vaisseau dit d'abord que le Gouverneur de la Nouvelle-Angleterre voulait absolument que les Abénakis chassassent les missionnaires français et qu'il leur en donnerait de sa nation. Nous n'en ferons rien, dirent aussitôt les capitaines abénakis ; vous voudriez nous faire prier comme vous, mais vous n'en viendrez pas about. La proposition des Anglais les a tellement irrités, qu'ils ont répondu que l'Anglais eût à sortir de leur pays, qu'ils ne souffriraient jamais qu'ils s'y établissent, que par leurs missionnaires ils s'étaient donnés au grand capitaine des Français, et qu'ils ne reconnaissaient que lui. Les Anglais en ont d'ailleurs mal usé avec eux, en retenant depuis trois ans, malgré leur parole donnée plusieurs fois, deux Abnaquis pour lesquels ils ont retiré des mains de ces sauvages plus de trente Anglais, promettant toujours de rendre ceux qu'on leur demandait, et cependant n'en ayant encore rien fait. Il faut avouer aussi que d'un autre côté les Abnaquis, animés par cette perfidie, leur ont pris et tué bien du monde. Le capitaine anglais m'a fait faire beaucoup d'honnêtetés, m'invitant même à venir sur son bord ; mais je n'ai eu garde de me mettre ainsi entre ses mains ; si je l'avais fait, je crois que de longtemps je n'aurais revu ma chère mission. Je me suis contenté de lui écrire une lettre de remerciements. » (Arch. de la rue Lhomond, 18, Paris, *Canada, cahier 7* ; lettre éditée par le P. Carayon, Document XII, p. 277). — Le P. Jacques Bigot remplaçait alors depuis deux mois,

Il y avait là une situation grave, un point noir qu'il importait de faire disparaître, aussi bien dans l'intérêt de la colonie française que dans celui des colonies anglaises. Pour cela, il fallait d'abord établir une union générale des nations sauvages entre elles et avec la France, puis obtenir des Abénakis la cessation des hostilités contre la Nouvelle-Angleterre, et des Iroquois la neutralité la plus complète entre les Français et les Anglais. Il n'était certes pas facile d'arriver à un pareil résultat. Cependant M. de Callières l'entreprit ¹.

M. de Callières, gouverneur de Montréal, venait de succéder au comte de Frontenac dans le gouvernement général de la colonie. Il n'avait ni les défauts ni les qualités de son prédécesseur, ni surtout le brillant. En revanche, « il en avait, dit Charlevoix, tout le solide : des vues droites et désintéressées, sans préjugé et sans passion, une fermeté toujours d'accord avec la raison, une valeur que le flegme savait modérer et rendre utile, un grand sens, beaucoup de probité et d'honneur, et une pénétration d'esprit à laquelle une grande application et une longue expérience avaient ajouté tout ce que l'expérience peut donner de lumières. Il avait pris, dès les commencements, un grand empire sur les sauvages, qui le connaissaient exact à tenir sa parole, et ferme à vouloir qu'on lui gardât celles qu'on lui avait données. »

M. de Callières n'était pas moins apprécié des Français que des sauvages, et il avait l'avantage très rare d'avoir

au pays des Abénakis, son frère, le P. Vincent, qui était malade. On lit, en effet, dans une note insérée dans ce *cahier* 7 : « Iste P. Jacobus Bigot, qui aliquandiu Parisiis commoratus erat ab an. 1691 ad an. 1694, regressus erat ad S. Franc. de Sales anno 1694, ut constat duplici epistolâ ab ipso scriptâ anno 1694 ex hoc pago. »

1. *Histoire de la Nouvelle-France*, t. II, p. 239.

exercé un commandement secondaire dans le pays où il était appelé à administrer en chef. Ce portrait, dessiné par le P. de Charlevoix, est peut-être un peu flatté, si l'on en juge du moins par certaines correspondances du temps. Ainsi Le Roy de la Potherie, contrôleur de la marine, donne à sa physionomie des traits qui la déparent et qui semblent avoir existé, comme nous le verrons. D'après lui, Callières était ambitieux, d'une vanité puérile, jaloux de son autorité; il aimait l'encens et le laissait trop voir¹. Ce sont là des défauts, que Le Roy de la Potherie fait ressortir avec complaisance, qu'il exagère même dans ses lettres au ministre. Ces lettres ne sont-elles pas celles d'un ennemi? On serait tenté de le croire en les lisant.

La vérité peut cependant venir d'un ennemi, et l'on aura, croyons-nous, le vrai portrait du chevalier de Callières, si on veut bien adoucir quelques traits beaucoup trop saillants, soit du P. de Charlevoix, soit de Le Roy de la Potherie.

Quoiqu'il en soit, Callières inaugura son gouvernement par une tentative qui lui fait honneur et qui réussit pleine-

1. Le 2 juin 1699, M. Le Roy de la Potherie écrivait de Montréal au ministre : « M. de Callières se trouva si rempli de lui-même par l'honneur qu'il avait de maîtriser par interim..... » Ailleurs : « Ces jours icy a-t-il encore voulu forcer qu'on lui rendit des honneurs que nos lieutenants-généraux (de Callières n'était pas encore nommé gouverneur général) n'oseraient affecter, se contentant seulement de les recevoir quand on les leur donne de bonne grâce, et lorsqu'on ne les leur accorde pas, ils se rendent justice à eux-mêmes, puisqu'on observe en cela la loi du prince... » plus loin : « Je vois que l'on ne fait pas ici beaucoup d'état de sa personne... » Enfin : « M. le comte de Frontenac n'a pas été plus tôt mort que la zyzanie s'est répandue dans ce pays. On a vu M. de Callières prendre tout-à-coup un empire si despotique qu'il semblait que M. l'intendant même devait lui obéir aveuglément. » (Arch. col., *Canada*, Corresp. gén., vol. 17.)

ment. La paix existait entre les deux colonies, paix d'un moment sans doute, pourtant elle existait ; et il eut la pensée généreuse d'en faire profiter toutes les nations sauvages de l'Amérique Septentrionale.

L'entreprise était ardue, car il n'est pas facile de déterminer des tribus ennemies à s'entendre ; et il fallait encore vaincre l'obstination des Anglais, qui consentaient volontiers et par intérêt à traiter avec les Abénakis, mais qui s'opposaient à toute proposition de paix entre les Iroquois et les Français. Aussi, bien longs furent les préliminaires qui devaient aboutir à l'union générale de toutes les nations. Ils commencèrent près de deux ans avant la conclusion définitive de la paix tant désirée !

Après la mort du comte de Frontenac, trois députés Iroquois étaient venus à Montréal proposer un échange de prisonniers et exprimer le désir de voir la paix se conclure à Albany ¹. Leur démarche n'était pas sincère : ils voulaient uniquement obtenir l'élargissement de leurs prisonniers et garder comme otages les Français captifs aux cinq cantons. Callières, qui connaissait depuis longtemps leur perfidie, n'eut pas de peine à démêler cette intrigue : il leur signifia que la paix, s'ils la voulaient réellement, serait signée à Montréal et pas ailleurs ; il se refusa du

1. *Charlevoix*, t. II, p. 237. — Ces députés vinrent au mois de mars 1699. En demandant à M. de Callières que la paix se fit à Albany, « Ils lui témoignèrent, dit Charlevoix, qu'il leur ferait encore plaisir d'engager le P. *Bruyas* à être de ce voyage, et de rappeler de France le P. *de Lamberville* qui savait mieux, disaient-ils, qu'aucun autre entretenir la bonne intelligence entre les deux nations. » — M. de la Potherie, t. IV, p. 117, met ces paroles dans la bouche des trois députés iroquois : « Comme nous considérons les Pères Bruyas et Lamberville, nous invitons le premier à venir avec M. de Maricour, et nous vous prions de faire revenir de France le second, qui a toujours entretenu la paix entre le comte de Frontenac et nous. »

reste à tout accommodement, tant que les prisonniers français ne seraient pas mis en liberté. Cette fermeté d'attitude produisit le meilleur effet : les Iroquois comprirent qu'ils n'obtiendraient pas davantage par la ruse du nouveau gouverneur que de l'ancien, et, comme ils avaient tout intérêt à traiter, ils songèrent à le faire sérieusement ¹.

Le 18 juillet 1700, ils députèrent à Montréal six ambassadeurs, deux d'Onnontagué et quatre de Tsonnontouan ², pour prier M. de Callières d'envoyer dans leur pays le P. Bruyas, MM. de Maricourt et Joncaire chercher eux-mêmes les prisonniers français ³. Le gouverneur y consentit, à la condition que les ambassadeurs reviendraient avec ceux d'Onneyout et de Goyogouen, munis de pleins pouvoirs pour traiter de la paix. Il ne parla pas d'Agner, car ce canton, à peu de distance d'Albany, subissait plus

1. *Charlevoix*, t. II, p. 237. — M. de Callières répondit aux députés iroquois, entre autres choses, que « lorsqu'ils auraient satisfait à ses conditions, M. de Maricourt et le P. Bruyas iraient chez eux, et qu'il écrirait en France pour y solliciter le retour du P. de Lamberville. » Voir aussi *la Potherie*, t. IV, p. 119.

2. M. Le Roy de la Potherie parle longuement de cette ambassade dans une lettre au ministre de la marine (Arch. col., *Canada*, Corresp. gén., vol. 18) datée de Québec, 11 août 1700. Cette lettre et une seconde du 16 oct. 1700 (*Ibid.*, vol. 18) adressée au même sont reproduites à peu près textuellement dans le 4^e vol. de l'*Histoire de l'Amérique septentrionale*, XI^e et XII^e lettres.

3. Le Roy de la Potherie dit dans sa lettre du 11 août : « Les députés ont demandé Maricourt comme fils d'un père nommé Le Moyne qui a été adopté autrefois des Iroquois par l'estime qu'ils avaient pour lui..... Le P. Bruyas, Jésuite, étant en grande vénération chez eux, ils l'ont demandé aussi pour venir quérir nos Français... Joncaire, interprète de la langue iroquoise, avait été pris pendant cette dernière guerre des Iroquois, où il fut adopté. Il s'y maria à l'iroquoise. On le redemande chez ces peuples par l'estime particulière qu'ils ont de sa valeur. »

que les autres la volonté influente des Anglais et se tenait encore éloigné de tout esprit de conciliation ¹.

La réception des trois Français à Gannentaha et à Onnontagué fut des plus enthousiastes et des plus sympathiques ². Ils arrivèrent le 4 août, et la visite des prisonniers commença aussitôt. La plupart avaient été adoptés par des familles iroquoises, et si bien traités qu'ils avaient pris goût à la vie sauvage ³.

Le 10 août, grande réunion à Onnontagué, à laquelle assistèrent des députés des cinq cantons. Après les compliments d'usage, le P. Bruyas invoqua à haute voix le Saint-Esprit, et, dans un style très imagé, qui plaisait beaucoup aux Indiens, il invita tous les assistants à obéir toujours au Gouverneur de la Nouvelle-France, « quelque raison que pût apporter le gouverneur de la Nouvelle-Angleterre pour les empêcher. » C'était le langage patriotique d'un cœur français. L'apôtre parla ensuite au nom du supérieur général des Jésuites du Canada, alors le P. Samuel Bouvart ⁴ : « Il vous a toujours aimés, dit-il, et

1. Lettre de M. Le Roy de la Potherie, 11 août 1700. — *Histoire de l'Amérique septentrionale*, t. IV, p. 137-146.

2. M. Le Roy de la Potherie écrit au ministre dans la lettre du 16 oct. 1700 : « Le P. Bruyas, MM. de Maricourt et Joncaire partirent en canots pour leur ambassade... Ils arrivèrent tous à Gannentaha le 4^e aoust sur les trois heures après midy. Les Iroquois attendaient nos ambassadeurs avec impatience... Plusieurs se jetèrent à l'eau jusques à la ceinture pour les porter sur la grève... » M. de la Potherie raconte longuement la réception enthousiaste des ambassadeurs.

Histoire de l'Amérique septentrionale, t. IV, pp. 148 et suiv.

3. Lettre de M. Le Roy de la Potherie du 16 oct. 1700 ; — *Histoire de l'Amérique sept.*, t. IV, p. 150.

4. Le P. Samuel Bouvart, qui signe le plus souvent *Martin*, est appelé à tort par M. Pierre Margry (*Découvertes et établissements*, t. V, p. 223) Bonmart. Né à Chartres le 15 août 1637 (le P. Carayon dit 1639), le P. Bouvart entra dans la C^{ie} de Jésus, au noviciat de

vous a toujours considérés comme ses enfants, quoique le soleil se soit éclipsé depuis longtemps. Il veut vous rappeler les premières idées qu'il vous avait données du Grand-Esprit, Dieu des armées et maître de tout l'univers. Vous êtes dignes de compassion... Depuis que les robes noires vous ont quittés, vos enfants meurent... sans baptême. Vous, anciens, vous, guerriers et femmes, vous saviez prier, vous connaissiez le maître du ciel, vous l'avez oublié. Votre Père Achiendasé (c'est le nom que les Iroquois donnent au supérieur des Jésuites) vous exhorte à délibérer si vous souhaitez une robe noire. Il en a qui sont prêts à partir; ne refusez pas l'offre qu'il vous fait ¹. »

Ces dernières paroles embarrassèrent assez les Iroquois. Ils désiraient sans doute avoir des missionnaires Jésuites, mais le gouverneur de la Nouvelle-Angleterre leur offrait un armurier, à la condition de recevoir au milieu d'eux un ministre protestant. Or, « s'ils s'inquiétaient peu du ministre, ils appréciaient hautement les services que leur rendrait un bon armurier. » Ils accueillirent par conséquent d'un air assez embarrassé, presque froid, la proposition du

Paris, le 10 août 1658, après deux ans de philosophie. Il fit sa profession des quatre vœux au Canada le 2 février 1674. Le noviciat terminé, il enseigna à Amiens la 5^e (1660-1662), la 4^e (1662-1663), la 3^e (1663-1664), les Humanités (1664-1665) et la rhétorique (1665-1666). Il fit ensuite une troisième année de philosophie à la Flèche (1666-1667), enseigna de nouveau la 3^e à Eu (1667-1668) et alla à la Flèche étudier quatre ans la théologie (1668-1672). Après sa troisième année de probation à Rouen (1672-1673) il partit pour le Canada en 1673. Là, nous le trouvons d'abord à Sillery (1674-1676), puis à Québec, professeur de théologie (1677), de rhétorique (1678-1680), ministre et professeur de philosophie (1681-1683), Père spirituel (1684-1697). Il fut nommé supérieur de Québec le 25 août 1698, en remplacement du P. Bruyas, qui avait été nommé supérieur au mois d'août 1673.

1. Lettre du 16 oct. 1700 de M. Le Roy de la Potherie, et *Hist. de l'Amér. sept.*, p. 152.

P. Bruyas¹. Celui-ci, devinant le fond de leur pensée, n'insista pas, de crainte de compromettre les chances de paix².

La mission du P. Bruyas et de MM. de Maricourt et Joncaire se termina vers la fin du mois d'août, aussi heureusement que possible et malgré tous les efforts des Anglais pour la faire échouer³. Au commencement de septembre, ils se mirent en route pour Montréal avec dix-neuf députés d'Onnontagué, de Tsonnontouan et de Goyogouen. L'orateur d'Onneyout étant tombé malade, ce canton n'envoya pas de députés, mais se fit excuser. Ils menaient avec eux dix prisonniers français seulement; les autres ne

1. Lettre du 16 oct. 1700 à M. Le Roy de la Potherie, et *Hist. de l'Amér. sept.*, p. 152.

2. *Ibid.*; — *Ferland*, t. II, p. 327.

3. M. Le Roy de la Potherie raconte longuement dans sa lettre du 16 oct. 1700 comment les Anglais tâchèrent de faire échouer la mission des trois ambassadeurs français. A cet effet, un jeune flamand se rendit d'Albany à l'assemblée d'Onnontagué pour signifier aux Iroquois, de la part du gouverneur de la Nouvelle-Angleterre, de ne pas s'allier aux Français et d'envoyer immédiatement des députés à Albany, où son maître avait à leur parler. Ce ton de commandement lui attira cette verte réplique de Teganissorens, l'orateur d'Onnontagué : « Que veut dire votre gouverneur? La paix étant faite en Europe, ne semble-t-il pas qu'il chante encore la guerre? » La réponse du P. Bruyas fut plus sanglante : « Onontio a bien raison de dire, ajouta-t-il en s'adressant aux Iroquois, que le gouverneur anglais vous traite en esclaves. Ce n'est pas ainsi que le gouverneur de Québec en use avec vous. Jamais il ne vous a défendu de parler à votre frère Corlar (le gouverneur de la Nouvelle-Angleterre) et il n'a que des pensées de paix. » *M. Joncaire appuya tout ce que dit le P. Bruyas. Tous les Iroquois témoignèrent par leurs applaudissements qu'ils approuvaient.... Le fier Anglais ne laissa pas d'être fort déconcerté. Il connut aisément par tout ce qu'on lui dit pendant deux heures, qu'on l'avait tourné en ridicule.* Le Flamand revint à la charge dans une seconde réunion, mais il n'obtint rien des Iroquois, qui voulaient faire la paix. — Voir : *Charlevoix*, t. II, p. 246 et 247; — *Ferland*, t. II, p. 326.

purent obtenir leur liberté, ou préférèrent, chose étrange ! rester et vivre parmi les sauvages ¹.

Le 8 septembre, M. de Callières reçut l'ambassade en audience solennelle ². Y assistaient : l'intendant, le gouverneur de Montréal, les autorités ecclésiastiques, civiles et militaires, des Hurons, des Outaouais, des Abénakis et des Iroquois chrétiens de la Montagne et du Saut-Saint-Louis ³. La paix fut signée par tous les chefs des tribus présentes, mais une paix provisoire ⁴, car M. de Callières avait d'autres visées : il visait à une alliance générale et définitive de toutes les nations de l'Amérique du Nord, et il voulait que cette alliance fût précédée d'un échange complet de tous les prisonniers de guerre. C'est dans ce sens qu'il parla aux sauvages, et, pour la conclusion de cette paix universelle, il leur assigna le mois d'août de l'année suivante ⁵.

1. Lettre de M. Le Roy de la Potherie du 16 oct. ; — *Histoire de l'Am. sept.*, XI^e lettre ; — *Charlevoix*, t. II, p. 247 ; — *Ferland*, t. II, p. 326.

2. *Ibid.*

3. *Ferland*, t. II, p. 328 ; — *Charlevoix*, t. II, p. 250. Ces deux historiens ne font que résumer, le premier, le P. de Charlevoix, et le second, M. Le Roy de la Potherie.

4. *Ferland*, t. II, p. 328 ; — *Charlevoix*, t. II, p. 251. — MM. de Callières et de Champigny écrivirent au ministre le 18 oct. 1700 : « La paix que Sa Majesté désirait avec l'Iroquois a esté enfin conclue sans aucune participation de l'Anglais qui a vainement tenté de l'empêcher. Tout ce qui s'est passé à cet égard étant trop long, le sr chevalier de Callières en envoie le traité, et explique par sa lettre particulière les mesures qu'il a prises pour y comprendre tous nos alliés et la rendre stable » (*Arch. col., Canada, Corresp. gén.*, vol. 18). Parmi les signataires du traité on trouve : MM. de Callières, de Champigny, Vaudreuil, Ramezay, François Dollier, de la Colombière, le F. Guillaume, gardien des Récollets ; P. Cholence, supérieur des Jésuites de Montréal ; F. de Bellemont, missionnaire de la Montagne ; P. Bruyas, P. Enjalran, de Maricourt et Joncaire.

5. *Ibid.* ; — Lettre de M. Le Roy de la Potherie du 16 oct., et *Hist. de l'Am. sept.*, XI^e lettre.

Les ambassadeurs iroquois et tous les autres Indiens souscrivirent volontiers aux paroles du gouverneur; ils promirent d'être fidèles au rendez-vous. Toutefois, ils n'avaient pas mandat pour engager leurs nations respectives. Répondraient-elles à l'appel de M. de Callières? Accepteraient-elles l'oubli du passé, l'élargissement des prisonniers, une paix qui terminerait enfin les luttes sanglantes, les destructions et les incendies de chaque jour? Voilà ce que chacun se demandait; beaucoup croyaient peu à la réussite. M. de Callières espérait malgré tout, et il poursuivit son idée avec cette ténacité calme et réfléchie, qui semblait le fond de son caractère.

Il avait grande confiance dans l'influence des Jésuites et de quelques Français sur les sauvages : il s'adressa à eux. A sa demande, le P. Bruyas et MM. de Maricourt et Joncaire partirent pour Onnontagué¹; le P. Enjalran et M. de Courtemanche, pour les pays d'en haut². Ils avaient pour mission de préparer les esprits à l'union, de se porter médiateurs entre les tribus hostiles les unes aux autres de temps immémorial, enfin de les conduire toutes à Montréal, dans un an, afin d'y jurer mutuellement la paix entre elles et avec les Français. Le P. Vincent Bigot, qui vivait au milieu des Abénakis, et les Récollets de l'Acadie devaient aussi travailler, sur leur champ d'apostolat, à la pacification commune.

Le P. Bruyas et ses compagnons arrivèrent fort à propos

1. M. de Callières dit aux députés iroquois, en les congédiant : « Pour avancer une affaire de cette conséquence, je veux bien vous accorder le R. P. Bruyas, le s^r de Maricour et Joncaire qui iront avec vous pour chercher nos prisonniers français et sauvages, nos alliés, et les ramener avec les députés des quatre nations » (Arch. col., *Canada*, Corresp. gén., vol. 18, fol. 81-83).

2. *Charlevoix*, t. II, p. 252.

à Onnontagué, où les Anglais se remuaient beaucoup pour déterminer les Iroquois à négocier à Albany au lieu de Montréal¹. Bellomont y tenait par dessus tout, parce qu'il voulait diriger les négociations, c'est-à-dire empêcher les desseins de pacification de M. de Callières. Mais toutes ses manœuvres échouèrent contre l'habileté et les efforts persévérants des trois médiateurs français. Le P. Bruyas, qui fut, au dire des historiens, l'âme de la résistance aux prétentions de la Nouvelle-Angleterre, alla jusqu'à signifier publiquement aux Iroquois que s'ils refusaient de se rendre à Montréal et de mettre en liberté les prisonniers, leur voix ne serait désormais plus entendue². Cette menace fit cesser toutes les hésitations et déjoua tous les petits et mauvais calculs des Anglais. Bellomont, grandement irrité, se vengea contre les Jésuites de l'insuccès de ses agissements. Il déclara aux Iroquois que « si les prêtres s'avaient d'aller demeurer chez eux, il les ferait pendre³ » ; il défendit même à ces religieux, sous peine de mort, de pénétrer dans les limites des provinces anglaises⁴. La Nouvelle-Angleterre se montrait, en vérité, peu tolérante.

1. *Ferland*, t. II, p. 331 ; — *Charlevoix*, t. II, p. 233.

2. *Ferland*, *ibid.* ; — XI^e lettre du 4^e vol. de M. de la Potherie, *sub finem*.

3. Lettre de M. de Callières au ministre, Québec, 16 oct. 1700 : « Le P. Bruyas vient de me mander qu'un sauvage de la mission du Sault, revenant d'Orange, lui a rapporté que M. de Bellomont y avait fait des présents très considérables aux Iroquois, en leur disant qu'il allait envoyer des ministres à leurs villages, et que si les Jésuites s'avaient d'y aller demeurer ils les ferait pendre. » (Arch. col., *Canada*, Corresp. gén., vol. 18.)

4. Bancroft, *History of the United States*, vol. II, p. 833 : As the influence of the Jesuits gave to France its only power over the Five Nations, the Legislature of New York, in 1700, made a Law for hanging every Popish priest that should come voluntarily into the Province. « The law for ought ever to continue in force » is the commentary of an historian wholly unconscious of the true nature of his remark.

Pendant ce temps, Courtemanche visitait, à l'ouest, les Pouteouatamis, les Outagamis, les Miamis, les Illinois, les Kaskaskias, les Mascoutins, les Folle-Avoine, les Kansas, les Sioux, les Kikapons et d'autres tribus encore, prêchant partout la paix et invitant toutes les peuplades sauvages au grand Congrès de l'Union à Montréal. Après une course de quatre cents lieues, il revenait à Michillimakinac, où l'attendait le P. Enjalran¹. Ce missionnaire n'était pas resté inactif pendant l'hiver qu'il avait passé dans cette résidence. Voici ce qu'en dit La Potherie : « Michilimakinak est le centre des Outaouaks, où les peuples du lac Supérieur, du lac Huron et de celui des Illinois tiennent ordinairement leurs assemblées les plus solennelles. C'est dans ce lieu où les chefs tournent et ménagent des alliés, et ce fut aussi là que le P. Anjelran eut l'adresse de les concilier tous, en obligeant les plus considérables d'envoyer de nation en nation, pour ne faire tous qu'un corps ensemble, afin de descendre à Montréal. Il fit tant d'impression sur eux que malgré la méchante disposition de quelques chefs qui voulaient toujours garder les prisonniers iroquois, il les contraignit à forcer même ces esclaves de partir². »

Un autre missionnaire, dont nous avons raconté les tra-

1. M. de Lamotte-Cadillac, commandant de Michillimakinac, qui aimait peu les Jésuites et eut maille à partir avec eux, faisait grand cas du P. Enjalran. Aux archives de la marine, *Postes des pays d'en haut*, on trouve une lettre de ce missionnaire du 7 août 1702 adressée à ce commandant, et celui-ci a fait suivre cette lettre de la note suivante : « Le P. Anjelran (quelques auteurs écrivent ainsi le nom de ce missionnaire) est un des plus habiles Jésuites, le seul (ce n'est pas exact) qui possède la langue outaouase et algonquine et qui fut choisi pour convoquer toutes les nations à la paix générale, qui s'est faite à Montréal, comme ayant un grand crédit sur leur esprit. »

2. *La Potherie*, IV, p. 175.

vaux chez les Iroquois, le P. de Carheil, habitait depuis 1686 à la résidence de Michillimakinac, où sa haute valeur et son zèle lui avaient acquis auprès des Français et des Indiens une autorité incontestable. Dès les premières années de son séjour dans ces contrées, il eut occasion de faire la connaissance du fameux Kondiaronk ou *Le Rat*. Nous avons parlé plus haut de ce chef Huron, qui parvint, par une ruse infernale, à rompre les pourparlers de paix entre le marquis de Denonville et les Iroquois, ses ennemis jurés.

« Jamais sauvage, dit Charlevoix, n'eut plus de mérite que lui, un plus beau génie, plus de valeur, plus de prudence et plus de discernement pour connaître ceux avec qui il fallait traiter¹. » Il était si éloquent qu'il enlevait les applaudissements même de ses ennemis et de ses jaloux ; puis il avait tant d'esprit et de verve, des réparties si vives et si spirituelles, la réplique si prompte qu'il était le seul homme du Canada qui pût tenir tête au comte de Frontenac. Quand celui-ci voulait égayer ses officiers, il l'invitait à sa table².

Il importait beaucoup de gagner à l'Église et à la France ce capitaine ; le P. de Carheil en fit son affaire. Des relations, d'abord rares, ensuite plus fréquentes, s'établirent entre ces deux hommes. Kondiaronk s'aperçut vite que le missionnaire était un homme de talent ; il se prit à l'estimer. « Je ne connais parmi les Français, disait-il, que deux hommes d'esprit, le comte de Frontenac et le P. de Carheil. » Il disait cela au commencement ; dans la suite, il en connut d'autres auxquels il rendit la même justice. « Son estime pour le Jésuite se tourna en une véritable tendresse ; il n'y avait rien que ce religieux n'obtînt de lui... Ce fut même sans doute ce qui le détermina à se faire

1. *Charlevoix*, t. II, p. 278.

2. *Ibid.*

chrétien ou du moins à vivre d'une manière conforme aux maximes de l'évangile... Animé d'un vrai zèle du bien public, il était fort jaloux des intérêts et de la gloire de la nation, et il s'était fortement persuadé qu'elle se maintiendrait tant qu'elle demeurerait attachée à la religion chrétienne¹. » En l'absence des missionnaires, il prêchait souvent, non sans un grand fruit, dans la chapelle de Saint-Ignace à Michillimakinac². En devenant chrétien, il devint l'ami dévoué des Français.

Tel est l'homme qui devait jouer un rôle si prépondérant dans l'assemblée de 1701.

Cette assemblée s'ouvrit le 25 juillet³. Jamais on n'avait vu pareil concert ni pareille réunion de toutes les nations. Le P. Vincent Bigot s'y rendit avec les Abénakis, le P. Bruyas avec les Iroquois, le P. Garnier avec les Hurons, le P. Enjalran avec les Outaouais, Nicolas Perrot avec les Illinois et les Miamis. On y voyait les sauvages chrétiens du Saut-Saint-Louis, de la Montagne, de Lorette, de Sillery, de la rivière Saint-François et de Saint-François-de-Sales, les Algonquins, les Miemacs, beaucoup de tribus de l'ouest⁴.

Tout ne marcha pas sans doute sur des roses au début; quelques nations s'adressèrent mutuellement de vifs reproches, et les récriminations auraient dégénéré en disputes, peut-être même qu'elles auraient engendré la discorde et compromis la paix, si Kondiaronk ne fût intervenu⁵. Il était souffrant, d'une si grande faiblesse qu'il se trouva mal. Quand il fut revenu à lui, il voulut cependant parler. On l'assit sur un fauteuil au milieu de l'assemblée,

1. *Charlevoix*, t. II, p. 278.

2. *Ibid.*

3. *La Potherie*, vol. IV, p. 202.

4. *La Potherie*, t. IV, lettre XII.

5. *Charlevoix*, t. II, pp. 276 et 277.

et tout le monde s'approcha pour l'entendre. « Il parla long-temps, dit Charlevoix, et il fut écouté avec une attention infinie... Il expliqua la nécessité de la paix, les avantages qui en reviendraient à tout le pays en général et à chaque peuple en particulier ¹... » L'émotion était grande : il souleva d'unanimes applaudissements.

Néanmoins, l'effort qu'il dut faire pour haranguer cette foule immense, acheva de briser cette vigoureuse nature. A la fin de la séance, on le porta à l'Hôtel-Dieu, où il mourut la nuit suivante dans les plus beaux sentiments de foi, muni de tous les sacrements de l'Église.

Ses funérailles furent magnifiques ; on l'enterra dans l'église de Montréal, et, sur sa tombe, on grava ces mots : Ci-git le Rat, chef huron ². »

On peut dire que ce grand converti et ami du P. de Carheil sauva le congrès, en rapprochant les esprits.

Quatre jours après sa mort, dans une vaste enceinte formée de branches d'arbres avec une allée tout autour, toutes les nations défilèrent devant le gouverneur. Il était placé sur une estrade, ayant à ses côtés l'intendant, le gouverneur de Montréal et ses principaux officiers. On fit l'échange des prisonniers, puis le calumet circula en signe de paix : M. de Callières y fuma le premier, ensuite les principaux officiers de la colonie, enfin chacun des chefs sauvages. Trente-huit députés des nations indiennes signèrent le traité ³, et l'on chanta le *Te Deum* en actions de grâces.

1. *Charlevoix*, t. IV, p. 277.

2. *Charlevoix*, t. II, p. 277 ; — *la Potherie*, t. IV, pp. 122 et suiv.

3. Les 38 députés apposèrent au bas du traité l'emblème particulier de leur nation : les Agniers, un ours ; les Onnontagués et les Tsonnontouans, une araignée ; les Hurons, un castor ; les Abénakis, un caribou ; les Outaouais, un lièvre ; etc...

C'était le 4 août. Un festin monstrueux, des salves d'artillerie et des feux de joie terminèrent cette belle journée.

L'aurore de jours meilleurs allait se lever pour la colonie française du Canada ¹. Si les Anglais continuèrent à traiter les Abénakis avec une déloyauté perfide, les Iroquois observèrent la plus stricte neutralité entre les deux colonies européennes; ils prièrent également le supérieur des Jésuites du Canada de leur envoyer des missionnaires; et ceux-ci, sans craindre la peine de mort prononcée contre eux par les sectaires de la Nouvelle-Angleterre, allèrent s'établir dans les cinq cantons l'année même qui suivit la conclusion de la paix générale. Ce furent les Pères Jacques de Lamberville, Jean Garnier et Vaillant de Gueslis, qui reprirent possession de ce sol ingrat, où la parole de l'évangile germe si péniblement.

Le christianisme devait y prospérer bien peu; mais il « n'était pas inutile pour la religion, dit l'historien de la Nouvelle-France, et il était important pour la colonie qu'il y eût parmi ces barbares des personnes revêtues d'un caractère capable de leur imposer, dont la présence les assurât qu'on voulait bien vivre avec eux; qui pût éclairer leur conduite, avertir le gouverneur général de toutes leurs démarches, les gagner par ses bonnes manières, ou du moins se faire des amis parmi eux, surtout éventer et déconcerter les intrigues des Anglais, peu redoutables dans cette partie de l'Amérique, quand ils n'ont point les cantons pour eux ² ».

1. *Charlevoix*, t. II, pp. 273 et suiv.; — *Ferland*, t. II, pp. 233 et suiv.; — *la Potherie*, t. IV, lettre XII, p. 193.

2. *Charlevoix*, t. II, p. 285.

Le traité de paix du 4 août 1701 ne fut pas seulement l'aurore de meilleurs jours pour l'Église et la colonie française du Canada, il couronna encore avec éclat et bonheur dans ce pays l'œuvre religieuse des vingt dernières années du xvii^e siècle.

CHAPITRE HUITIÈME

Démission de Mgr de Laval. — Mgr de Saint-Vallier, son successeur, visite le Canada comme grand vicaire de Mgr de Laval. — Nommé évêque, il réforme le système des cures, fonde l'hôpital général. — Ses démêlés avec le séminaire de Québec, les Récollets, les religieuses de l'Hôtel-Dieu. — Plaintes sur son administration. — Ses fondations, ses aumônes. — Les Sulpiciens de Montréal. — Les Récollets et M. de Frontenac. — Mort de ce dernier.

Cette œuvre religieuse des vingt dernières années du xvii^e siècle, nous allons la décrire à grands traits. Déjà, dans les chapitres précédents, et plus spécialement dans le troisième, nous avons raconté les progrès de l'église du Canada jusqu'à la fin du premier gouvernement du comte de Frontenac, et, à partir de cette époque, la nature des événements nous a forcé de faire marcher de front certains faits de l'ordre civil et de l'histoire ecclésiastique.

Il importe maintenant de présenter sous un même coup d'œil, comme nous l'avons fait pour les événements politiques, tout ce qui s'est passé de plus remarquable au point de vue religieux de 1680 à la fin du siècle et un peu au delà.

A cette date de 1680, une grave maladie conduisit aux portes du tombeau le vénérable évêque de Québec, Mgr de Laval, dont les travaux, les luttes, les voyages, les déceptions et les chagrins, plus encore que le poids des années, avaient brisé les forces et altéré la santé. Revenu à la vie, il ne songea plus qu'à se décharger du fardeau de l'épiscopat et à le placer sur des épaules plus jeunes que les siennes¹.

1. *Gosselin*, t. II, pp. 341 et 342.

Dans ce dessein, il traversa la mer pour la quatrième fois, désirant voir et entretenir le successeur que lui proposait son procureur à Paris, M. Dudouyt¹, sur la recommandation de M. Tronson, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, et du P. Le Valois, Jésuite, directeur de la maison de retraites.

Ce successeur, l'abbé Jean-Baptiste de Saint-Vallier, né à Grenoble, le 14 novembre 1653, et proclamé docteur de théologie en Sorbonne, à 19 ans, exerçait depuis l'année 1676 les fonctions d'aumônier ordinaire du Roi. Quand ses fonctions le fixèrent à Paris, il confia la direction de sa conscience au P. Le Valois. Le confesseur du Roi, le P. de la Chaise, le connaissait particulièrement et l'estimait².

Riche, de grande famille, d'une tenue irréprochable, désintéressé, l'abbé de Saint-Vallier semblait n'avoir contre lui, au dire de M. Tronson et des deux Jésuites³, que l'excès d'un zèle très ardent et une jeunesse sans expérience; deux défauts, fort graves sans doute, que le temps cependant pouvait corriger; on l'espérait du moins. « Il consentait à être évêque au Canada, pour éviter d'être évêque en France⁴. »

1. *Gosselin*, t. II, p. 343.

2. *Ibid.*, pp. 343 et suiv. — M. Gosselin écrit *de Saint-Vallier*; Mgr Têtu, *de Saint-Vallier*. On lit aussi *de Saint-Vallier* dans l'ouvrage intitulé : *Mgr de Saint-Vallier et l'Hôpital général de Québec*. Mgr était *de la Croix de Chevrières de Saint-Vallier*.

3. D'après M. Gosselin, p. 343, « on aurait dit que le P. Le Valois voulait se débarrasser de l'abbé de Saint-Vallier. » On se demande *pourquoi*. Pour justifier pareille assertion, M. Gosselin renvoie à l'*Histoire manuscrite du séminaire de Québec*. Peut-être aurait-il bien fait de nous indiquer les raisons sur lesquelles s'appuie l'*Histoire manuscrite*. L'assertion est si invraisemblable!

4. Lettre de M. Dudouyt à Mgr de Laval, Paris, 28 mars 1684, dans la *Vie de Mgr de Laval*, t. II, p. 343.

Mgr de Laval consulta, pria, réfléchit; et, soit crainte de ne pas trouver mieux, soit désir d'écarter les Sulpiciens, qui guettaient, croyait-il, sa succession, soit confiance exagérée dans le jugement et les appréciations favorables des protecteurs de l'abbé, il se démit de son siège épiscopal en faveur de M. de Saint-Vallier ¹.

A Rome, on n'accepta pas cette démission avec empressement, la déclaration du clergé de France et la question de la régale ayant jeté du froid entre les Tuileries et le Vatican. Les bulles ne devaient être expédiées que deux ans plus tard, le 27 juillet 1687.

L'évêque nommé, Mgr de Saint-Vallier, profita de ce délai pour aller visiter, en qualité de grand vicaire de Mgr de Laval, l'immense diocèse qu'il devait être appelé à diriger. Il s'embarqua à la Rochelle le 10 mai 1685, et entra le 29 juillet dans la petite ville de Québec.

Quelle était alors la situation de l'Église dans la Nouvelle-France? Lui-même nous la décrit dans une longue lettre à un de ses amis, imprimée au retour de son voyage au Canada ².

On comptait, parmi les ecclésiastiques, des prêtres séculiers, des prêtres du séminaire des Missions-Étrangères, des Sulpiciens, des Récollets et des Jésuites. Ces ecclésiastiques avaient pour auxiliaires, à Québec, les Ursulines et les religieuses hospitalières, chargées, les premières, du pensionnat des filles, et les secondes, de l'Hôtel-Dieu; à Montréal, les religieuses hospitalières, qui administraient

1. *Gosselin*, t. II, pp. 344 et suiv.

2. *Estat présent de l'Église et de la Colonie française dans la Nouvelle-France*, par M. l'évêque de Québec. A Paris, chez Robert Pepie, 1688, 267 p. — Nous avons déjà cité cette lettre dans le cours de cet ouvrage.

l'hôpital, et les Filles de la Congrégation, qui dirigeaient les écoles¹.

A la tête du clergé séculier se trouvait le chapitre, érigé le 6 novembre 1684 et composé de douze chanoines, un doyen, un grand chantre, un archidiacre, un théologal et un grand pénitencier². D'après la bulle d'érection de l'évêché, le chapitre devait être chargé du soin des âmes, la paroisse de Québec étant supprimée. Mgr de Laval la rétablit huit jours après la fondation du chapitre et l'unit irrégulièrement au séminaire³.

1. *Estat présent de l'Église...*

2. Le successeur de Mgr de Laval, Mgr de Saint-Vallier, étant prisonnier en Angleterre, écrivit le 3 octobre 1706, de Peterfiel, au cardinal de Noailles à Paris : « J'aurai l'honneur d'exposer à Votre Eminence que, dans le temps de mon séjour à Rome, ayant fait cognoître à Sa Sainteté et à MMgg de la Congrégation qui fut établie pour régler les missions de Québec, l'incurable état de mon église; Sa Sainteté avec la Congrégation jugèrent à propos de diminuer le chapitre que mon prédécesseur avait établi pour être composé de dix-sept à dix-huit personnes; ils réduisirent les cinq dignités à une seule et les douze chanoines à six, sans chapelains qu'ils retranchèrent, croyant avec raison ce nombre assez suffisant pour faire l'office dans la cathédrale, où il n'y a pas un besoin si pressant de prêtres que dans les campagnes. » (*Bibliothèque nationale, France*, 23,223, fol. 280 à 290 : Lettres de Mgr de Saint-Vallier, d'Angleterre, au cardinal de Noailles.)

La décision de la Congrégation sur le nombre des dignités dans le chapitre de Québec, ne fut pas mise complètement à exécution. « Ni le chapitre, ni l'évêque, dit Mgr Têtu, ne voulut de certaines clauses de la bulle du 7 septembre 1704, concernant le partage des biens et le nombre des dignités. » (*Les évêques de Québec, notice biographique de Mgr de Saint-Vallier*, pp. 134 et 135.)

3. « Par la bulle d'érection de l'évêché, la paroisse de Québec avait été supprimée et le chapitre était chargé du soin des âmes. Le 14 novembre 1684, à la demande de presque tous les chanoines, Mgr de Laval érigea de nouveau la cure et l'unit au séminaire, ramenant les choses à peu près à leur premier état. On ne peut s'empêcher de regretter cette irrégularité de la part de Mgr de Laval dans l'exécution de la bulle du Souverain-Pontife, irrégularité qui fut plus tard la

Ce séminaire, agrégé à celui des Missions-Étrangères à Paris, avait la charge de toutes les paroisses diocésaines; il les fournissait de meubles et de chapelles; de concert avec l'évêque, il choisissait les prêtres, qui devaient les desservir, soit comme missionnaires, soit comme curés résidents.

Le nombre des paroisses était assez restreint. Il y avait d'abord celle de Québec, la plus importante de toutes, d'où dépendaient la haute et basse ville, la Canardière, la côte Sainte-Geneviève et Saint-Michel. A la seigneurie de Beau-pré, deux prêtres desservaient, l'un, Château-Richer et l'Ange-Gardien; l'autre, Sainte-Anne, Saint-Joachim, la côte Saint-François-Xavier et la baie Saint-Paul. A l'île d'Orléans, deux prêtres : l'un pour la Sainte-Famille et Saint-François, l'autre pour Saint-Pierre, Saint-Paul et Saint-Jean. La paroisse de Beauport comprenait quatre villages, et celle de Charlebourg, sept : un seul prêtre dans chaque paroisse. De la rivière du Loup à celle du Chesne, au sud et le long du Saint-Laurent, on ne comptait que deux paroisses, administrées chacune par un seul prêtre et par voie de mission. Au nord et sur les bords du Saint-Laurent, la seigneurie de Neuville (Pointe aux Trembles) avait un seul curé, lequel desservait la côte Saint-Ange, la pointe aux Ecureux¹, Port-neuf et Deschambault. Le Batiscan avec Sainte-Anne et les Grondines, Champlain avec les prairies Marsolet et Gentilly, les Trois-Rivières avec la contrée environnante, la seigneurie de Sorel avec les habitations et les villages jusqu'à la rivière Saint-François, formaient quatre paroisses, administrées chacune

source de bien des procès entre l'évêque de Québec, le chapitre et le séminaire. » (*Les évêques de Québec*, notice biographique de Mgr de Laval, p. 49.)

1. Seigneurie du Sault.

par un curé. Enfin, il y avait encore trois paroisses, gouvernées par trois prêtres : l'un, attaché à la seigneurie de Saint-Ours, desservait en même temps Contrecoeur, Verchère, la Valterie et le fort Saint-Louis; l'autre résidait à la seigneurie de Repentigny et avait sous sa juridiction Saint-Sulpice, Villy et l'île de Jésus; le troisième, établi à la seigneurie de Boucherville, prenait soin de Longueuil, du cap de Varennes, de Saint-Michel et de la seigneurie du petit Le Moyne ¹.

En tout, dix-sept prêtres séculiers à la tête des paroisses disséminées sur l'une et l'autre rive du Saint-Laurent, du Saguenay à Montréal; et sur la rivière Richelieu, du fort Sorel au lac Champlain. C'est peu pour une si vaste étendue de territoire; mais, depuis l'arrivée au Canada de Mgr de Laval, quel immense progrès!

Quelques ecclésiastiques surveillaient en outre les trente élèves ² du petit séminaire qui suivaient les cours de grammaire et de littérature au collège des Jésuites et étaient soigneusement formés par leurs maîtres au chant et aux cérémonies de l'église. Ces enfants assistaient au chœur, l'hiver, en soutane, camail rouges et surplis; l'été, en soutane rouge, surplis et bonnet carré rouge ³.

1. Ces renseignements sont tirés du 1^{er} vol. des *Mandements des évêques de Québec*, p. 115 : « Plan général de l'état présent des missions du Canada fait en l'année 1683. » Consulter dans ce même volume les pp. 50 et 569.

2. *La Potherie*, t. I, p. 237, dit *quatre-vingt*; ce chiffre est exagéré. Il n'y avait que *trente* enfants au petit séminaire, quand Mgr de Saint-Vallier vint au Canada avec le titre de grand vicaire; mais il porta ce nombre jusqu'à 60 et 70 (*Mémoire* conservé à la Société historique de Québec, cité dans *l'Histoire manuscrite du séminaire*, note, p. 353, t. II, de M. Gosselin).

3. Mgr de Saint-Vallier et l'hôpital général de Québec, 1882, p. 48; — *Estat présent de l'Église.....*

Tous ces prêtres, les membres du chapitre et les directeurs du séminaire formaient une famille dont Mgr était le Père. Le prélat habitait au séminaire, vivant le plus possible de la vie de communauté. Le séminaire percevait les dîmes, les revenus, les gratifications royales, et se chargeait de l'entretien de tous les ecclésiastiques séculiers; en cas de maladie et dans leur vieillesse, il les logeait, les soignait et les entretenait à ses frais. Le panégyriste de Mgr de Laval, M. Gosselin, trouve *quelque chose de merveilleux* dans ce système; il arrive du reste facilement à l'enthousiasme, quand il parle du séminaire, de sa direction et de son organisation ¹.

Toutefois, « ce système de tout un clergé uni et agrégé au séminaire, très utile et *presque nécessaire* dans les commencements de l'Église du Canada..., devait présenter plus tard bien des inconvénients ²... Peu conforme à la discipline ordinaire de l'Église, et d'un caractère essentiellement provisoire, il ne pouvait durer *toujours* ³. » C'est le même historien qui fait cet aveu.

Cette organisation était-elle *presque nécessaire*? Pouvait-elle même durer *longtemps*? Le nouvel évêque, Mgr de Saint-Vallier, ne le pensa pas. Consacré à Paris le 25 janvier 1688 et rentré à Québec le 1^{er} août de la même année, il commença par là les réformes et les modifications, dont quelques-unes troublèrent grandement son épiscopat de quarante ans.

Nous n'avons pas ici à raconter la vie laborieuse et agitée de ce prélat; on la trouvera ailleurs, écrite par ceux-ci avec peu de justice, même avec passion, par ceux-là avec une

1. *Gosselin*, t. II, pp. 395 et suiv.

2. *Ibid.*, p. 395.

3. *Ibid.*, p. 396.

sympathie trop marquée. Il faut avouer que le juste milieu est difficile à tenir dans le narré d'une vie où les extrêmes occupent une large place¹.

D'une nature ardente au bien, mais inhabile à y tendre par les tempéraments et les ménagements nécessaires, jeune, sans expérience, ne se pliant que difficilement à l'étude des situations, de leurs ressources et de leurs difficultés, Mgr de Saint-Vallier eut le grand tort de ne pas assez s'entourer de conseils. Opiniâtre, en Dauphinois qu'il était, dans le maintien de ses droits où de ce qu'il se figurait être ses droits, il ne reculait devant aucun obstacle, quand il s'agissait de les défendre et de les faire triompher. Il avait un sentiment si exagéré de la dignité épiscopale, qu'il allait parfois jusqu'à croire que tout, dans son diocèse, devait céder devant son unique volonté. On aurait dit, au début de son épiscopat, qu'il avait adopté pour devise

1. Consulter : *Cours d'histoire*, par Ferland; — *Histoire de la Nouvelle-France*, par Charlevoix; — *Mgr de Saint-Vallier et l'hôpital général*; — *Vie de Mgr de Laval*, par l'abbé Gosselin, t. II; — *Les évêques de Québec*, par H. Têtu; — *Histoire du Canada*, par Brasseur de Bourbourg; — *Vie de la sœur Bourgeois*, par M. Faillon; — *Mémoire sur la vie de M. de Laval*, par l'abbé de Latour; — *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, par l'abbé Casgrain; — *Archives coloniales, Canada*, Correspondance générale, années 1689 et suiv.; — *Archives générales de la Compagnie de Jésus*, carton II, Canada; — *Bibliothèque nationale*, Lettres de Mgr de Saint-Vallier au cardinal de Noailles, Franc. 23,225; — *Rapport sur les Archives du Canada*, par Douglas Brymner, archiviste, 1887 : Note A, p. XXXII, lettre de M. Tremblay aux directeurs du séminaire de Québec, 1695; — *Mandements des évêques de Québec*, vol. premier, pp. 163 et suiv.; — *Histoire générale de la Société des Missions-Étrangères*, par Adrien Launay de la même société, pp. 336-338, etc.

M. l'abbé Gosselin a souvent recours, dans les pages qu'il consacre à Mgr de Saint-Vallier, dans la vie de Mgr de Laval, à l'*Histoire manuscrite* du séminaire de Québec. Cette *Histoire* est, d'après le récit de M. Gosselin, peu favorable au second évêque de la Nouvelle-France.

le *sit pro ratione voluntas*¹. D'un tempérament excessif, il mettait, peut-être sans bien s'en rendre compte, au service de ses volontés impérieuses, quand il rencontrait une résistance, des excès de pouvoir regrettables; alors il avait beaucoup de peine à reconnaître les droits d'autrui, il en avait moins à les sacrifier.

Ceux qui nous ont tracé ce portrait de Mgr de Saint-Vallier, ont relevé d'autres défauts, moins saillants, très graves pourtant. Il manquait, disent-ils, d'équilibre et de tact; il ne savait pas faire les choses à propos, ni avec les égards voulus pour les personnes. Il y avait à réformer au Canada, il aimait à réformer; mais les réformes exigent un savoir-faire, une habileté que la nature avare lui avait refusés.

Cette appréciation générale de quelques historiens sur le caractère de Mgr de Saint-Vallier ressort, en effet, pour une partie notable, de la lecture attentive de sa vie; elle explique les actes les plus blâmés, et quelquefois les plus blâmables, de son long épiscopat. Il opéra sans doute des réformes très heureuses dans son église, il créa des œuvres durables: si, en les faisant, il eût moins blessé, moins froissé, moins dépassé la mesure, s'il eût respecté davantage les règles de l'équité, on ne tarirait pas d'éloges sur son compte; lui-même n'eût pas soulevé contre son administration ces mécontentements et ces plaintes, qui furent la source de ses tristesses et de ses déboires.

1. Mgr de Laval écrivait à l'archevêque de Paris, 1696: « Vous n'aurez pas de peine à juger du caractère de son esprit (de Mgr de Saint-Vallier), et de l'impossibilité qu'il change. Il est incapable de prendre aucun conseil que de lui-même, ayant des principes et des maximes qu'il a assez manifestés en plusieurs fois, de croire que le caractère épiscopal donne des lumières à un évêque pour sa conduite, sans avoir besoin d'aucun conseil en ce qui concerne le gouvernement de son Église... C'est un caractère d'esprit irréversible. » (*Vie de Mgr de Laval*, par M. Gosselin, t. II, p. 449.)

Pour être complètement juste envers un prélat, dont les facultés morales ne furent pas assez tenues en équilibre, il convient d'ajouter que le prêtre se montra toujours régulier, dévoué, rempli du zèle de la Maison de Dieu. On a pu avec raison suspecter, en plus d'une circonstance, la pureté de ses intentions et sa franchise; jamais on n'a versé le blâme sur sa vertu sacerdotale. Eut-il toujours conscience de la gravité de certaines mesures administratives, où la charité et la justice furent également lésées? La question est plus facile à poser qu'à résoudre.

Ces quelques traits de la physionomie de Mgr de Saint-Vallier aideront le lecteur à mieux apprécier quelques actes de son administration épiscopale. Nous ne citerons que les principaux, ceux qui entrent dans le cadre de cette histoire.

Pendant son voyage au Canada en qualité de vicaire général, il avait donné au séminaire de Québec sa bibliothèque et une somme considérable, dont *il retint seulement l'usufruit, sa vie durant*. Il ne prévoyait pas alors, dit-il, les conséquences, gênantes pour lui dans l'avenir, de cette générosité. Consacré évêque, il comprit les graves inconvénients de sa renonciation, et réclama aux directeurs du séminaire ce qu'il leur avait donné. Les directeurs ne l'entendaient pas ainsi. Un don est un don. De là, démêlés entre ces Messieurs et le prélat ¹.

1. Voir, sur ce démêlé : *Histoire de Mgr de Laval*, par l'abbé Gosselin, t. II, quatrième partie, ch. I, II et III; — *Les Evêques de Québec*, par Têtu, *Notice biographique sur Mgr de Saint-Vallier*, p. 109; — *Mgr de Saint-Vallier et l'Hôpital général de Québec*, p. 82. — La justice nous fait un devoir de citer ici, sur ce sujet, une lettre de Mgr de Saint-Vallier, adressée au P. de la Chaise et datée de Peterfiel en Angleterre (1707). Elle a pour titre : « Mémoire de la conduite que j'ai gardée depuis vingt et deux ans d'épiscopat avec Messieurs des Missions-Etrangères et de celle que ces Messieurs ont gardée avec moi. » Ce *Mémoire*, conservé aux Archives S. J.,

Les cures étaient unies au séminaire, et le séminaire nommait les curés et les entretenait leur vie durant. Monseigneur n'admit pas ce système, et prétendit gouverner son diocèse à la manière des évêques de France. Les réformes

se trouve également à la Bibliothèque nationale, Franç. 23,225, fol. 280 à 290, à la suite des Lettres de Mgr de Saint-Vallier au cardinal de Noailles ; dix lettres et trois notes, de 1705 à 1708. Ces lettres sont pleines de curieux renseignements. Voici un extrait du *Mémoire* au P. de la Chaise : « Feu Monsieur du Douy, prêtre, directeur principal du séminaire des Missions-Étrangères de Paris et procureur de celui de Québec, ayant fait entendre au feu P. Valois, par les avis duquel je me conduisais, qu'il était nécessaire, si je voulais faire du bien dans ce pays-là (en Canada) de me réunir au séminaire des Missions-Étrangères de Paris, et d'entrer dans l'esprit de communauté et de désappropriation de celui de Québec qui lui est particulier et qui ne se pratique pas au séminaire de Paris ; il me conseilla de me mettre du corps de celui de Paris et d'essayer de la désappropriation du séminaire de Québec. Je suivis ce conseil du P. Valois avec tant de latitude de cœur, que m'étant resté du prix de ma charge d'aumônier du Roi, quarante-cinq mille francs, mes dettes payées, je leur fis remettre cette somme *dont je fis don au séminaire de Québec, en retenant seulement l'usufruit, ma vie durant.* Je demurai environ trois ans dans cette désappropriation, durant lesquels je reconnus que l'esprit de cette désappropriation se terminait : à prendre pour le séminaire tout le revenu du clergé séculier de Canada, sans en faire de part à personne, et à m'empêcher de pouvoir répandre sur les pauvres de la campagne et sur les communautés pauvres du diocèse, le peu de moyens que je pouvais avoir qui se dépensaient tous au séminaire, où je remarquai que dans une seule année, il se fit pour cent mille francs de dépenses, comme il me parut par le premier compte, que je les engageai de faire, n'en ayant pas fait jusque là. Le P. Valois ayant su par moi et par d'autres comment les choses se conduisaient dans ce pays là, il me dit qu'il n'y avait pas à hésiter et qu'il fallait quitter cette désappropriation, pour pouvoir aider de mes revenus les autres communautés et les pauvres du diocèse, la grâce d'un évêque devant être commune et égale à tous, et non pas particulière à une seule communauté. Je me rendis à ce bon conseil, d'où deux choses furent la conséquence. La première que Messieurs des Missions-Étrangères voulurent me faire passer en France pour un esprit particulier qui donnait dans les erreurs des illuminés, et

qu'il prétendit opérer sur ce point, se bornaient à quatre principales : plus d'union des cures au séminaire ; nomination des curés et distribution aux prêtres des gratifications royales, réservées à l'évêque ; défense aux prêtres d'aller loger au séminaire sans permission de l'évêque ; le séminaire réduit à une maison ordinaire de formation cléricale. Ces réformes et d'autres moins importantes n'étaient pas pour plaire aux directeurs du séminaire, et de fait ne leur plurent pas. De là, nouveaux démêlés entre eux et Monseigneur ¹.

M. de la Colombière, d'abord Sulpicien, puis membre du séminaire de Québec, avait été nommé chanoine et installé par le doyen du chapitre. M. de Merlac, protégé de l'évêque, nommé avec M. Grandelet grand vicaire à la place de MM. de Bernières et des Maizerets, suspendus de leurs fonctions, protesta contre l'installation de l'abbé de la Colombière, prétendant que le droit d'installer les chanoines lui appartenait, en qualité de grand chantre. Le chapitre passa outre et maintint l'installation. L'évêque, à son tour, intervint et condamna le chapitre. Le chapitre, au lieu d'en appeler au Saint-Siège, comme c'était son droit,

qu'après m'être mis en oraison, je suivais, disaient-ils, mes propres pensées croyant suivre ce que l'esprit m'avait inspiré. Ce fut ce que j'eus à souffrir en France dès mon premier voyage ; mais il arriva bien d'autres choses au Canada, à mon retour, où l'on me refusa les missionnaires pour mettre dans les missions, et où l'on ôta les chapelles des missions où elles étaient nécessaires pour dire la messe, et où elles étaient auparavant. On voulut de plus garder ma bibliothèque, et ne me laisser aucun livre ni logement. Cette conduite fut cause que j'achetai une maison, dont le Roi eut la bonté de payer la plus grande partie de ce qu'elle coûtait, et je demandai au Roi le règlement qui fut fait par feu Monseigneur l'archevêque de Paris et le Révérend Père de la Chaise. »

1. *Vie de Mgr de Laval*, par l'abbé Gosselin, t. II, quatrième partie, chap. I et II ; — *Les Evêques de Québec*, p. 109.

en appela comme d'abus au conseil supérieur, de la décision de Mgr de Saint-Vallier. Trois dignitaires du chapitre, prêtres très estimables d'ailleurs et estimés de la colonie, MM. de Bernières, des Maiserets et Glandelet, avaient joué dans cet appel un rôle prépondérant. Ils avaient suivi, il est vrai, la coutume française; l'acte n'en était pas moins condamnable. Le prélat, blessé de cette démarche et du procédé, interdit à ces trois chanoines le ministère de la confession et de la prédication dans son diocèse. La mesure était sévère. Le gouverneur et l'intendant essayèrent d'intervenir en faveur du chapitre; Mgr de Laval et le P. d'Ablon, supérieur des Jésuites, tentèrent, de leur côté, d'amener l'évêque à un accommodement. Tout fut inutile. « Les choses en étaient là, dit Mgr Têtu, quand des lettres arrivèrent de la cour, pour renvoyer par devant les commissaires à Paris, toutes les difficultés survenues entre l'évêque, le chapitre et le séminaire, *toutes choses demeurant en même état en attendant*. Le chapitre alors se désista de son appel et l'interdit fut levé. Il avait duré deux ans ¹. »

Il existait à Québec un bureau des pauvres, espèce de conférence de Saint-Vincent-de-Paul, dirigé par le curé et les principaux habitants de Québec. Mais les infirmes et les vieillards n'avaient pas d'asile où se retirer pour y vivre en paix le reste de leurs jours. Mgr de Saint-Vallier entreprit de le fonder. A cet effet, il établit provisoirement à la haute ville la Maison de la Providence; puis, par un contrat passé avec les Récollets, il acquit leur couvent des Saints-Anges sur la rivière Saint-Charles, et il changea ce couvent en un *hôpital général*, où les pauvres firent

1. *Notices biographiques*, p. 116; — *Gosselin*, t. II, p. 442; — *Mémoire sur la vie de M. de Laval*, par de la Tour; — *Jugements et Délibérations* du conseil souverain, pp. 747, 748, 752 et 754.

leur entrée le 30 octobre 1693. L'évêque donna largement et sans compter pour cette importante et charitable fondation.

Cependant, si belle et si utile qu'elle fût, elle ne se fit pas sans de pénibles tiraillements. Monseigneur avait besoin d'argent pour la conduire à bonne fin : en conséquence, il décida de supprimer le bureau des pauvres, qui n'avait plus sa raison d'être, et d'appliquer ses revenus à l'hôpital général. Très vive, on le conçoit, fut l'opposition des administrateurs du bureau. Ils cédèrent enfin, quasi contraints et forcés, après l'engagement formel de Sa Grandeur de se charger elle-même des pauvres. Le bureau des pauvres fut supprimé, et ses revenus affectés à l'entretien de l'hôpital général.

Restait l'organisation du service et de l'administration de l'hôpital. Monseigneur, le gouverneur général et l'intendant se trouvèrent naturellement à la tête de l'administration ; furent ensuite nommés administrateurs, le curé de Québec et les personnages les plus influents et les plus considérés de la ville. C'était pour le mieux.

Le service ne s'organisa pas si facilement. L'évêque, qui avait d'abord songé à M^{lle} Bourgeois, qui même utilisa son zèle quelque temps, confia définitivement le soin des malheureux aux religieuses hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Québec. Elles s'y rendirent, la première fois, au nombre de quatre ; quelques temps après, sur les instances du prélat, deux autres les rejoignirent. Bientôt ce nombre étant devenu insuffisant, la supérieure reçut ordre d'en fournir encore six. Douze sœurs de moins à l'Hôtel-Dieu, c'était beaucoup, car l'ouvrage n'y manquait pas. La supérieure fit des représentations, qui furent mal prises ; l'évêque la déposa de sa charge et l'exclut de toute fonction ; en outre, il prononça la séparation définitive des deux

communautés par une ordonnance du 27 avril 1699, laquelle fut acceptée, à contre-cœur sans doute, mais acceptée par les religieuses de l'Hôtel-Dieu. Celles-ci croyaient que la fondation d'une seconde communauté d'hospitalières, jouissant d'une existence indépendante de la première et ayant le droit de recevoir des novices, nuirait considérablement à leur recrutement et à la bonne administration de leur maison. L'évêque ne le pensait pas ainsi, et sa volonté prévalut. Un an après, la supérieure, qui avait été mise à pied pour avoir montré trop de zèle pour le bien de sa communauté, put rentrer en grâce et fut nommée assistante.

Ces réformes et ces actes d'autorité, qui se succédèrent dans l'espace de quelques années, firent grand bruit à Québec. Que ne dut-on pas dire dans cette petite ville, où il en fallait si peu pour faire marcher les langues bon train ?

A Montréal, des démêlés d'une autre nature éclatèrent également, à l'occasion de l'inauguration de l'église des Récollets. Mgr avait obtenu à ces religieux des lettres patentes pour leur établissement dans cette ville. Quand ils eurent terminé leur église, ils y célébrèrent une grande fête, à laquelle ils invitèrent l'évêque, l'intendant, M. de Callières, gouverneur de Montréal, les Sulpiciens, toute la haute société. D'après un règlement porté par le roi, le gouverneur général avait droit à un prie-Dieu dans l'église à côté de celui de l'évêque ; le règlement se taisait au sujet du gouverneur particulier de Montréal. Celui-ci néanmoins voulut être traité comme le gouverneur général, et ordonna même de mettre son prie-Dieu à la place d'honneur, *proche de l'autel*. Monseigneur, étant entré, s'approcha de M. de Callières, qui était déjà installé « et luy dit bas qu'il ne

devait se placer où il estait. A quoy M. de Callière fit réponse que cela lui estait deu ; et M. l'Évesque luy ayant répliqué que s'il y restait, il sortirait, M. de Callière luy dit qu'il le pouvait, de sorte que M. l'Évesque se retira sans faire la cérémonie ¹ ».

1. Tel est le récit de l'intendant, M. de Champigny, au ministre, 27 oct. 1694 (Arch. coloniales, *Canada*, Corresp. gén., vol. 13, fol. 96-98). Dans le *Mémoire pour M. l'Evêque de Québec concernant l'interdit prononcé contre les Récollets de Villemarie, 1694* (Arch. col., *Canada*, Corresp. gén., vol. 13, fol. 205-208), le récit de cette scène est raconté à peu près de la même manière que dans le *Mémoire* de l'intendant, mais avec plus de détails : « M. l'Evêque, est-il dit dans ce *Mémoire*, s'aperçut en entrant dans l'église qu'on avait placé son Prie-Dieu à côté de la chapelle dans un lieu beaucoup moins honorable que celui de M. de Callière lequel estait au milieu de l'église. Le d. Evesque surpris d'un procédé si extraordinaire envoya dire au P. Supérieur par un des ecclésiastiques qui estaient auprès de luy de faire oster le Prie-Dieu du d. sieur de Callière et de le remettre en sa place ordinaire, ce qui fut exécuté après quelques contestations, et le Père en envoya aussitôt avertir le d. sieur de Callière. Dès le moment que le d. sieur de Callière fut arrivé, il fit prendre son prie-Dieu par deux officiers et un soldat, et le fit remettre au milieu. L'évesque lui ayant représenté que cette place ne lui estait pas due, et M. de Callière s'estant opiniâtré à y demeurer, le d. Evesque pour n'autoriser pas cette entreprise par sa présence, et pour ne faire aucun scandale public, prit le party de se retirer et de sortir de l'église. » — M. de Lamotte-Cadillac, homme peu digne de foi, raconte les faits à sa manière, de façon à jeter le ridicule sur Mgr de Saint-Vallier. Le ton très leste de son *Mémoire sur les affaires intimes de la colonie*, 28 sept. 1694 (Arch. col., *Canada*, Corresp. gén., vol. 13), suffit pour lui enlever toute créance ; l'esprit de dénigrement perce à chaque ligne contre l'évêque, le clergé et les Jésuites ; les Récollets seuls trouvent grâce à ses yeux, parce qu'ils sont les amis du comte de Frontenac ; il prétend *qu'ils sont exposés à la jalousie des autres communautés*, et on se demande *pourquoi*. Voici comment il raconte la scène dans l'église des Récollets : « M. de Callière étant entré dans l'église et s'étant mis à genoux sur son prie-Dieu, la messe étant commencée, M. l'Evêque s'en aperçut, il partit en même temps de la main (et du pied), et fut lui dire de changer de place ou qu'autrement il allait sortir de

Un banquet chez les Récollets, auquel assistèrent le gouverneur de Montréal et l'intendant, M. de Champigny, suivit la cérémonie de l'église. Or, les dames de la ville ne trouvèrent rien de mieux que d'entrer dans le couvent pendant le dîner et d'aller au réfectoire quêter le long des tables. Au lieu de les renvoyer, on leur offrit des rafraîchissements qu'elles prirent dans le jardin des Pères. Il paraît, d'après ce que raconte le *Mémoire pour l'évêque*, « qu'il y en avait une parmi elles dont la présence convenait encore moins dans ce lieu que celle des autres ¹. »

l'église, *parce que dans celle-là il le déshonorait (!)*; M. de Callière luy répartit qu'il estait là où il devait être, qu'il ne l'empêchait pas de sortir *quand bon lui semblerait*; cette réponse *fit monter la moultarde au nez de notre évêque*, en telle sorte qu'il sortit dehors, *sans se ressouvenir de saluer le Saint-Sacrement qui estait exposé*; tout le monde regarda *cet emportement avec douleur*, et surtout les pauvres récollets. » — M. de Callières est plus respectueux dans sa lettre au ministre, du 19 oct. 1694 (Arch. nat., *Canada*, Corresp. gén., vol. 13), mais il est le seul à attribuer ces paroles à Monseigneur : « Il m'a prétendu que c'était à luy à placer les gouverneurs où il jugerait à propos, *quoique hors du sanctuaire*. » — V. aussi le *Mémoire* sur M. de Laval, par B. de Latour, et les *Notices biographiques* de Mgr Têtu, pp. 116-118.

1. Ce *Mémoire*, cité plus haut, dit encore que « l'une de ces dames vint par dérision demander l'aumône avec une besace. On leur donna du vin, de la viande et autres choses qu'elles allèrent manger dans le jardin des Récollets. » — M. de Champigny raconte la même chose dans son *Mémoire* au ministre : « Après la cérémonie, il y eut un repas dans le réfectoire, où M. de Callières, plusieurs officiers et autres personnes se trouvèrent, pendant lequel plusieurs femmes, dont la sœur du supérieur estait, entrèrent dans le réfectoire la besace sur le dos, venant quêter jusque sur la table des religieux, ce qu'elles firent plusieurs fois, et ensuite allèrent manger dans le jardin. » On se demande pourquoi M. de Lamotte-Cadillac ne parle pas de ce dîner, ni le comte de Frontenac dans sa lettre au ministre du 25 oct. 1694 (Arch. col., *Canada*, Corresp. gén., vol. 13, fol. 74). — V. *Mgr Têtu*, p. 117.

La scène de l'église et la quête des dames, besace sur le dos, au réfectoire des Récollets, firent grand bruit au bourg de Montréal. Le lendemain, Monseigneur écrivit au supérieur des Récollets : « Je vous écris cette lettre, notre cher Père, pour vous témoigner combien j'ai été surpris de ce qui est arrivé hier chez vous. Je crois nécessaire pour empêcher la continuation de pareilles entreprises et pour user de prudence, que vous ôtiez tous les prie-Dieu de votre église, même celui qui pourrait être destiné pour nous, jusqu'à l'arrivée de M. le comte de Frontenac, auquel vous rendrez les honneurs accoutumés ¹. »

On ne sera pas étonné du ton très affectueux de cette lettre de Mgr de Saint-Vallier, qui aimait particulièrement les Récollets et en avait amené quatorze avec lui d'Europe au Canada. Le supérieur *obéit, quoique avec bien de la répugnance*, à la volonté du prélat : il ôta les prie-Dieu de l'église ². M. de Callières y fit remettre le sien. Mgr exigea du supérieur qu'il fût retiré, et, sur le refus de celui-ci, il interdit l'église le 13 mai 1694, « ordonnant aux Récollets sous les peines de droit de fermer les portes de l'église, de ne point célébrer le Saint-Sacrifice de la messe, ny faire aucune autre fonction de leur ministère, jusqu'à ce qu'il eût appris les intentions de Sa Majesté ³. »

1. *Mémoire pour M. l'Evêque.....*

2. *Ibid.*

3. *Ibid.* — Nous lisons dans ce *Mémoire* : « L'évêque ayant représenté au supérieur des Récollets qu'il ne devait pas obéir à une puissance laïque dans une église au mépris de la puissance épiscopale, et luy ayant demandé ce qu'il avait résolu de faire, le Père lui répondit qu'il ne pouvait s'opposer à l'autorité, d'autant plus que M. de Callière lui avait dit que s'il sçavait qu'on ostât le prie-Dieu, il poserait sept sentinelles pour l'empêcher. M. l'évêque s'étant aperçu que le supérieur agissait en tout de concert avec M. de Callières, sçachant d'ailleurs qu'ils étaient tous deux chagrins contre luy de ce qu'il n'avait pu souffrir la continuation d'un scandale qui

Le *Mémoire pour l'évêque*, dont la rédaction, très calme, paraît être l'expression de la vérité, continue en ces termes le narré des faits : « Quelque temps après ¹, Mgr ayant été averti qu'au mépris de cet interdit, les Récollets avaient publiquement célébré la messe, prêché et confessé dans leur église, en conséquence d'une délibération qu'ils en avaient faite le six juillet 1694, fit faire une première monition à leur supérieur, à ce qu'il eût à lui remettre un ordre signé dudit supérieur, adressé aux religieux de Villemarie, par lequel il leur ordonnait de se mettre dans l'interdit et d'en observer exactement les règles, déclarant qu'à faute de ce, il prendrait pour se faire obéir les mesures qu'il croirait les plus convenables ². »

était trop public, crut qu'il ne devait pas tolérer plus long-temps la désobéissance de ce Père. » Il interdit l'église. — M. de Champigny raconte les choses de la même façon, mais plus brièvement. La version de M. de Lamotte-Cadillac est, bien entendu, différente et blessante pour l'évêque ; c'est du persiflage d'un bout à l'autre. L'historien ne peut tenir compte de ce récit fantaisiste.

1. Les Récollets observèrent l'interdit pendant deux mois. « Pendant ce temps, dit M. de Champigny dans son *Mémoire*, je fis mon possible auprès de M. l'Évesque et de M. de Callière, qui étaient tous deux descendus à Québec, pour accomoder cette affaire. M. l'Évêque demanda que M. le comte de Frontenac dit par autorité à M. de Callières de ne se plus mettre à la place en question, ne lui étant pas deüe, ou bien que M. de Callières donna parole de ne s'y plus placer jusqu'à ce que le Roy en eût ordonné. Et un troisième expédient fut proposé qui fut que M. de Callières agréerait seulement que je donnasse parole qu'il ne s'y mettrait pas, et qu'ensuite l'interdit serait levé. Ces propositions n'ayant eu aucun effet, non plus que les démarches que je fis pour le même sujet, les choses demeurèrent en cet estat ; et après plusieurs escripts signifiés par les Récollets à M. l'Évesque et par Luy à Eux, l'église fut ouverte par les Récollets de leur autorité. »

2. *Mémoire pour l'évêque.....* ; — *Mémoire* de M. de Callières au ministre ; — *Mémoire sur la vie de Mgr de Laval*, par l'abbé de Latour. — Nous donnons aux *Pièces justificatives* n^o V, 1) une lettre de Mgr de Saint-Vallier aux Récollets, 1) la *Protestation des Pères*

Cette première monition fut suivie de deux autres, auxquelles les Récollets refusèrent d'obtempérer¹. Les cérémonies continuèrent, dit-on, à se faire publiquement et plus solennellement que jamais.

Monseigneur, à cette nouvelle, prononça un second interdit contre la personne des religieux, leur ôtant tout pouvoir de prêcher et de confesser, sous peine d'excommunication *ipso facto*². Les religieux ripostèrent, paraît-il :

Récollets du 6 juillet 1694. On verra par cette protestation que ces religieux exposent les choses un peu autrement que Mgr de Saint-Vallier, M. de Champigny et l'abbé de Latour. Nous n'avons pas à prendre parti pour Mgr ou pour les Récollets : nous donnons les pièces du procès ; au lecteur à juger. — Nous devons la protestation des Récollets à la bienveillance de M. Chadenat, libraire (17, quai des Grands-Augustins, Paris), qui en possède le manuscrit original.

1. Dans la dernière monition, le prélat, provoqué par les Récollets, leur donna les raisons qu'il avait de les interdire : « Ce defly (le supérieur avait écrit à Mgr qu'il osait le défier de déclarer *par écrit* les raisons de l'interdit) obligea M. l'évêque de faire signifier au supérieur une 3^e monition dans laquelle il déclara que les causes de l'interdit sont les liaisons d'intérêt que le supérieur du couvent de Villemarie avait avec le gouverneur de la dite ville qui estaient connues de tout le monde et qu'il n'estait pas honneste d'exprimer, ce qui s'estait passé à la cérémonie, et l'entrée scandaleuse des femmes dans le couvent ; que les privilèges portaient cette restriction, *Dummodo non dederitis caussam interdicto*, que le pape Léon X oblige ceux qui interdisent leur église à les nourrir, qu'il offrait de pourvoir à leur subsistance aussitôt qu'ils seraient rentrés dans leur devoir et qu'ils auraient fermé les portes de leur église. » (*Mémoire* pour M. l'évêque de Québec concernant l'interdit. Ce *Mémoire*, qui n'est pas signé, est de Mgr de Saint-Vallier.) Voir, sur ce même sujet, le *Mémoire sur la vie de M. de Laval*, par de Latour.

2. *Mémoire pour M. l'évêque* ; — *Mgr Têtu*, p. 118. — On lit dans le *Mémoire* officiel de l'intendant, M. de Champigny, au ministre : « L'interdit contre l'église violé, l'évêque fit signifier aux Récollets des monitions de temps en temps pour les obliger à refermer leur église, à quoy ils firent plusieurs réponses ; et de ma part je leur fis voir l'ordre que j'avais du Roy par mes instructions de leur dire qu'en cas qu'ils sortissent de leur devoir et de la soumission envers

leur discréttoire déclara *l'interdit nul dans le fond et dans la forme* et ordonna à tous les religieux *de continuer leurs fonctions* ¹.

Ces tristes événements ne pouvaient manquer de jeter la division dans la population de Montréal ; elle se partagea en deux camps. Les uns regardèrent les Récollets comme excommuniés, et refusèrent de fréquenter leur église ; les autres, donnant tort à l'évêque, affectèrent de s'y rendre assidûment ². M. de Callières était de ces derniers ³. Quant au comte de Frontenac, il se rangea du côté du gouverneur particulier ; et, en qualité de syndic des Récollets, il les soutint de tout son pouvoir ⁴. Mgr Têtu

M. l'évêque, ils risquaient de perdre toutes les grâces qu'ils pouvaient espérer en Sa Majesté, et les exhortai à l'obéissance, ainsy que j'avais ordre de le faire. Cela n'ayant eu aucun succès, et après s'être passé environ trois mois, il prononça contre eux l'interdiction et la fit publier au prône de Montréal. » — M. de Callières était désigné dans l'interdiction, « à cause d'un commerce dont il était accusé depuis longtemps avec la même sœur du supérieur des Récollets » (*Mémoire* de M. de Champigny) ; aussi en fut-il fort irrité. Il cria à la calomnie, et fit afficher à la porte de l'église et publier au son du tambour, un écrit *injurieux contre Mgr*, dit le *Mémoire* pour l'évêque. (*Mémoire* de M. de Champigny au ministre ; — *Mémoire pour l'évêque.....*)

1. Mgr Têtu, *Notices biographiques*, p. 118.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*

4. Lettre de M. de Frontenac au ministre, du 25 oct. 1694, où il se plaint de la conduite de Mgr envers les directeurs du séminaire, les officiers, M. de Callières, etc... ; enfin envers « les pauvres Pères Récollets auxquels il a fait fermer et interdire leur église. » (Arch. col.; *Canada*, Corresp. gén., vol. 13, fol. 74.) — M. de Callières écrivit de son côté à son frère, qui était au mieux avec M. de Pontchartrain, et au ministre lui-même, que « l'évêque s'était brouillé avec tout le monde, et qu'il s'était attaqué à son honneur et à sa réputation par les impostures inouïes qu'il avait avancées ». (*Ibid.*, fol. 109.)

prétend même qu'il assista aux cérémonies de ces religieux, dans leur église de Montréal, bien qu'elle fût sous l'interdit ¹.

Il alla plus loin. Pour se venger de l'évêque, « il s'avisa de faire représenter au château Saint-Louis, la comédie de *Tartuffe*. Non content de la faire jouer dans sa maison, il voulut que les acteurs et les actrices, les danseurs et les danseuses allassent la représenter dans les communautés religieuses. Il les mena aux Jésuites, à l'hôpital, dans la salle des pauvres, où les religieuses eurent ordre de se rendre ; il alla enfin au parloir des Ursulines, fit assembler la communauté, et fit jouer en sa présence. M. de Frontenac aurait voulu donner le même spectacle au séminaire ; on alla au devant de lui pour le prier de ne pas venir insulter des prêtres. Il n'osa passer outre et se retira ². »

1. *Notices biographiques*, p. 118.

2. *Ferland*, t. II, p. 320. — M. Fr. Parkman, dans le *Count Frontenac and New France*, croit que le *Tartuffe* n'a pas été joué à Québec ; il regarde cet épisode comme une invention probable de M. de Latour. D'un autre côté, M. de Lamotte-Cadillac, dont le témoignage a peu de poids, dit dans son *Mémoire du 28 oct. 1694*, cité plus haut, que les officiers *passèrent agréablement l'hiver de 1693-1694*, et que « pour contribuer à leurs honnêtes plaisirs, M. le comte de Frontenac voulut bien faire jouer deux comédies, *Nicomède et Mithridate* ». Puis, il soutient qu'on ne joua pas d'autres comédies, et que Mgr ayant rencontré M. de Frontenac près de l'église des Jésuites, lui offrit cent pistoles pour qu'il ne fit pas représenter le *Tartuffe*. M. de Frontenac avait donc, du moins d'après M. de Lamotte, l'intention de le faire jouer ; seulement la représentation n'eut pas lieu. L'opinion de MM. Parkman et de Lamotte est-elle admissible ? Nous ne le croyons pas. L'abbé de Latour, qui arriva au Canada trente-quatre ans après ces événements et qui les raconte dans son *Mémoire sur M. de Laval*, n'aurait pu se tromper à ce point, ni tromper le public en les publiant, sans soulever d'unanimes protestations ; en outre, comment admettre que Mgr de Saint-Vallier n'ait pas su, dans cette petite ville de Québec, qu'on avait joué seulement *Nicomède et Mithridate*, et non

On peut juger de l'indignation et de la tristesse de Mgr de Saint-Vallier, à la nouvelle de pareils excès, d'un manque si absolu de tact et de décence. Il chargea le théologal de la cathédrale, M. Grandelet, et le recteur du collège des Jésuites, le P. Bruyas, de prêcher contre les spectacles ¹ ; il blâma sévèrement, dans un *mandement sur les discours impies*, un des principaux acteurs, M. de Mareuil ; enfin, il fit lire à la cathédrale un *mandement au sujet des comédies*, dans lequel il protestait contre la représentation de la pièce de Molière et défendait d'y assister ².

Le gouverneur général, dont le caractère était peu

le *Tartuffe* de Molière ? Dans son mandement du 16 janvier 1694, il parle nommément de la comédie du *Tartuffe*. Est-il croyable qu'il se soit trompé si grossièrement ? Comment se fait-il alors que M. de Frontenac, si prompt à s'excuser, n'ait pas relevé cette erreur dans ses lettres au ministre, que l'intendant n'en parle pas ? Quant aux cent pistoles offertes à M. de Frontenac pour qu'il ne fit pas représenter le *Tartuffe*, il se peut que le fait soit vrai, puisqu'il est mentionné dans le rapport de l'intendant au ministre et dans une lettre de M. de Pontchartrain ; mais peut-on en conclure que la pièce ne fut pas jouée ?

1. *De Latour* ; — *Mémoire* de M. de Lamotte. — Dans ce *Mémoire*, il écrit : « L'état ecclésiastique fait déjà battre aux champs. Le voilà armé de cap en pied, qui prend son arc et ses flèches. Le sieur Grandelet commença le premier et fit deux sermons, l'un du 10^e et l'autre du 24 janvier, par lesquels il s'efforça de prouver qu'on ne pouvait assister aux comédies sans pécher mortellement. M. l'Évesque, de son côté, fit publier au prosne un mandement le 16 du même mois, dans lequel il est fait mention de certaines comédies impies, impures et injurieuses au prochain..... Le peuple crédule, infatué et séduit par ces sortes de sermons et de mandements, commençait déjà à regarder M. de Frontenac comme le corrupteur des mœurs et le destructeur de la religion. Le parti nombreux des faux dévots s'attroupait dans les rues, dans les places, et s'introduisait ensuite dans les maisons, pour confirmer ces infirmes dans leur erreur. » Qu'on juge par ces lignes du sérieux de ce *Mémoire*.

2. *Mandements des évêques de Québec*, t. I, pp. 300 et 301.

endurant, qui voulait bien permettre de tourner en ridicule sur les tréteaux improvisés de Québec le prélat et son clergé, mais n'acceptait pas d'être blâmé ni de voir blâmer ses acteurs, se fâcha fort contre les prédicateurs. Il demanda communication de leurs sermons manuscrits, ce qui lui fut refusé. Il appela des mandements comme d'abus au conseil supérieur, sans résultat néanmoins, car la cause fut renvoyée au roi. Mareuil se montra aussi très blessé d'avoir été nommément désigné dans le mandement de l'évêque et sévèrement réprimandé. Il alla se plaindre à l'évêché, où il ne fut pas reçu ; il saisit de sa plainte le conseil supérieur, où le procureur général ne le traita pas tendrement ¹.

Ces démêlés, ces changements et ces réformes finirent par créer à Mgr de Saint-Vallier une situation très difficile dans la colonie. Prêtres, religieux et religieuses, petits et grands personnages, tout le monde jugeait, beaucoup critiquaient. On blâmait quelquefois le fond, presque toujours la forme et l'opportunité des mesures épiscopales ; on prétendait que les réformes, même les plus utiles, avaient été faites trop à la hâte, sans transition, sans ménagements, d'une façon brusque et dure ; on traitait son administration d'arbitraire et de brouillonne ; on ne lui pardonnait pas d'avoir détruit des œuvres fondées par

1. On trouve dans le troisième volume des *Jugements et délibérations du conseil souverain de la Nouvelle-France*, année 1694, du 1^{er} février au 6 décembre, de nombreuses délibérations au sujet de l'affaire de Mareuil et des mandements. — Le *Mémoire* de M. de Lamotte parle aussi très longuement de ce qui s'est passé, soit au conseil souverain, soit en dehors du conseil, à l'occasion des mandements de Mgr et du blâme sévère qu'il infligea à M. de Mareuil ; mais est-il possible de démêler la vérité de l'erreur dans cet écrit, qui est avant tout un pamphlet ?

Mgr de Laval, d'avoir modifié l'organisation du diocèse sous les yeux et contre le gré de son prédécesseur, au lieu de laisser au temps et aux circonstances à réformer avec douceur et insensiblement ce qui ne pouvait avoir, dans l'ordre de choses établi, un caractère permanent ; enfin on parlait tout haut, sans aucune retenue et avec des exagérations calomnieuses, d'injustices et de droits lésés.

Comme on pouvait s'y attendre, on porta plainte à la cour, de tous côtés, contre lui ; on demanda avec instance son changement. Le comte de Frontenac écrivait qu'il s'était *fait des affaires avec le séminaire, M. de Callières, les officiers, les Récollets, même avec les particuliers*¹ ; M. de Callières disait qu'il s'était *brouillé avec tout le monde*² ; le chapitre et les Récollets se plaignirent également³ ; les hospitalières de l'hôpital général et celles de l'Hôtel-Dieu *firent des mémoires pour informer la cour de ce qui s'était passé au sujet de leurs communautés respectives*⁴.

Les officiers de l'armée se mirent aussi de la partie à la suite d'un mandement très sévère de l'évêque au sujet de la solde de leurs miliciens, qu'ils se permettaient de rete-

1. Lettre citée plus haut au ministre, du 25 oct. 1694. — Nous ne disons rien ici des difficultés qui s'élevèrent entre Monseigneur et les Jésuites au sujet des *Tamarois* : nous en parlerons plus loin.

2. Lettre au ministre, du 19 octobre 1694. — Huit jours plus tard, le 27 oct. 1694 (Arch. col., *Canada*, Corresp. gén., vol. 13, 1694-1695), il écrivait encore à M. de Pontchartrain : « Je vous suis très obligé de la bonté que vous avez eue d'informer Sa Majesté des sujets de plainte que j'ai contre le procédé de M. l'évêque de Québec..... »

3. *Gosselin*, t. II, quatrième partie, les sept premiers chapitres, *passim*.

4. *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, p. 381.

nir en certaines occasions ¹. « Ces officiers, irrités contre lui, dit M. Gosselin, ne craignirent pas de répandre sur son compte, en France, mille bruits mensongers et injustes, qui arrivèrent aux oreilles de la cour ². » Les Messieurs du séminaire se plainquirent comme tout le monde, et M. de la Colombière écrivit dans un Mémoire très grave contre l'évêque : « Il faudrait que le roi lui proposât d'abandonner son évêché, pour le garder près de lui, mais pas pour lui en offrir un autre. Si on lui donne un autre évêché, on lui fera tort ³. »

1. *Mandements des évêques de Québec*, t. I : 1) Ordonnance sur le prêt que les officiers retiennent aux soldats, pp. 189 et 190 ; 2) Décision sur le cas du prêt, 11 mars 1694, p. 334.

2. *Vie de Mgr de Laval*, par l'abbé Gosselin, t. I, p. 443.

3. M. Gosselin prétend, p. 443, que *seul, et en son propre nom*, M. de la Colombière osât élever la voix, et que les autres membres du séminaire, à l'exemple de Mgr de Laval, *vécurent dans le calme et la plus parfaite résignation, attendant toujours de la divine Providence le remède aux maux qui affligeaient l'Église du Canada*. Les lettres confidentielles des missionnaires de Québec au R. P. Général de la Compagnie à Rome et celles du P. de la Chaise tiennent un tout autre langage ; les missionnaires étaient aux premières places pour tout entendre, et, d'après eux, le séminaire n'accepta pas sans se plaindre « l'abrogation de l'union du séminaire et de tous les ecclésiastiques séculiers du Canada, ni la destruction de la désappropriation, c'est-à-dire de la mense commune si chère à Mgr de Laval et à ses premiers collaborateurs. » Les directeurs de Paris firent sans doute, aux directeurs du séminaire de Québec, comme on peut le voir dans *l'Histoire manuscrite du séminaire de Québec*, dans la *Vie de Mgr de Laval* et dans *l'Histoire générale des Missions-Étrangères*, par A. Launay (t. I, pp. 336-338), les recommandations les plus chaleureuses pour le maintien de l'union et de la paix, et surtout du respect dû à l'autorité ; mais qu'il y a loin de là aux conclusions exagérées de M. Gosselin. Du reste, ce même historien dit deux pages plus haut, p. 441 : « Le séminaire crut devoir formuler ses plaintes et les adresser à la Cour. » — Mgr de Saint-Vallier, prisonnier en Angleterre, écrivait le 28 janvier 1707 au cardinal de Noailles : « J'apprends avec douleur par les lettres que je reçois de mes amis de Paris que ces messieurs, ou pour mieux dire, M. l'abbé

Nous ne disons rien ici des Jésuites, avec lesquels Mgr de Saint-Vallier finit par se brouiller : nous y reviendrons dans un autre chapitre.

De son côté, Mgr de Laval s'exprimait assez durement sur son successeur, dans ses lettres au cardinal de Noailles et à M. Tremblay. Au cardinal, il disait, entre autres choses, que l'évêque avait un *caractère d'esprit irréversible, qu'il était incapable de prendre aucun conseil que de lui-même, qu'il était dans l'impossibilité de changer* ¹..... Il avertissait M. Tremblay de *ne pas trop se fier aux dispositions du prélat*. « Les paroles dont il se servait paraissent un peu dures, » dit M. Gosselin ². Il adressait à Mgr de Saint-Vallier, par l'entremise du séminaire des Missions-Étrangères, une lettre très ferme, presque raide, où l'humeur perce, sans doute malgré lui, à travers chaque ligne. Cette lettre est d'abord lue par les Messieurs du séminaire, M. de Denonville, M^{me} de Maintenon, l'évêque de Chartres, l'archevêque de Paris, le P. de Lamberville et le P. de la Chaise, puis remise à Mgr de Saint-Vallier ³.

de Brisacier et M. Tremblay, sans y comprendre Mgr de Rosalie et M. Thiberge, que je crois plus modéré sur mon chapitre (au moins j'ai toujours eu cette opinion *depuis huit ans* de ce dernier), que ces messieurs, dis-je, parlent et écrivent de l'évêque de Québec d'une manière étrange. » (*Bibl. nat.*, franç. 23225). — Mgr écrivait encore au cardinal : « Un quatrième sujet de plainte (contre ces messieurs) est celui-ci, de vouloir... me faire passer pour une personne changeante, pleine de variation, qui souffle le froid et le chaud de la même bouche, incapable de gouverner, et autres choses semblables et plus fortes. » (*Ibid.*) — En citant ces paroles, nous n'avons pas l'intention de prendre fait et cause pour celui-ci ou pour celui-là; nous voulons seulement constater que les plaintes étaient générales.

1. *Vie de Mgr de Laval*, t. II, pp. 449.

2. *Ibid.*, p. 448.

3. *Ibid.*, p. 458.

On y lisait : « Agréez, Monseigneur, que je vous ouvre mon cœur. Je le fais avec la sincérité que je suis obligé, sans vous rien dissimuler de la vérité.

Faites, je vous conjure, avec moi une sérieuse réflexion sur tout ce qui s'est passé, depuis que je me suis démis de la conduite de cette église en votre faveur, sur l'état dans lequel vous l'avez trouvée, la paix et l'union dont elle jouissait, sur tous les biens que le séminaire des missions étrangères y faisait, lesquels vous ne saviez assez admirer, ce qui vous obligeait de dire en toutes sortes d'occasions, que votre plus grande peine était de trouver une église où il ne vous paraissait plus rien à faire pour exercer votre zèle. Vous avez reconnu et publié si fréquemment que le dit séminaire était le lien de cette grande union qui avait subsisté dans cette église !

Faites, Monseigneur, d'autre part, une semblable réflexion sur le grand changement que l'on y peut présentement remarquer, et d'où il est provenu. N'a-t-il pas paru au grand scandale de tout le peuple et au préjudice du salut des âmes, que votre principal dessein a été de détruire tout ce que vous avez trouvé de si bien établi, et toute votre application à chercher tous les moyens possibles pour ruiner le séminaire, que vous avez reconnu pour l'âme de cette église naissante, n'ayant rien épargné pour le réduire à une extrême pauvreté, lui ôtant tout ce qui dépendait de vous, et l'empêchant de recevoir ce qui lui appartenait..... ?

Que n'avez-vous pas fait pour éloigner les supérieurs et directeurs qui en ont la conduite, et tous ceux que vous avez cru capables de le soutenir ? Vous leur avez ôté, autant que vous l'avez pu, toutes leurs fonctions spirituelles ; et, non content de les exclure entièrement de la conduite des maisons religieuses dont ils avaient eu le soin

depuis vingt ans ¹, et dont ils s'étaient acquittés avec beaucoup de grâces et de bénédictions, pour donner cet emploi à des ecclésiastiques que vous ne pouviez pas ignorer être de très mauvaise vie, vous les avez encore privés de la part qu'ils avaient au gouvernement de l'Église, pour la confier à des personnes éloignées de la cathédrale ², et à des jeunes gens à qui leur âge ne pouvait encore donner aucune expérience nécessaire pour s'acquitter de leur emploi ³.

« Les mêmes supérieur et directeurs possédant les premières dignités du chapitre, vous avez pris occasion d'y former les plus grandes brouilleries qui soient arrivées en cette église, et vous les avez interdits sans aucun fondement, au grand scandale de tout le peuple, pendant un an entier, avec des marques d'une ignominie toute particulière, jusqu'à les déclarer être la cause de faire blasphémer, et être incapables de faire aucun bien en cette Église.

« Quels efforts n'avez-vous pas fait ensuite pour les faire chasser du pays, et repasser en France, ne trouvant pas de moyen plus souverain pour détruire en même temps le séminaire et le chapitre ? Ce que vous avez poursuivi avec tant de force, que l'on a été obligé d'en empêcher l'exécution par un ordre du roi.

« Je ne doute pas, Monseigneur, que vous n'ayez de très bonnes intentions, et je sais que vous avez fait paraître à l'extérieur avoir pris de fortes résolutions de rétablir toutes choses dans leur premier état. Mais en vérité, il ne se trouve aucun rapport de la conduite que vous tenez à ces

1. Il fait évidemment allusion à M. de Maizerets, qui avait été démis comme supérieur de l'Hôtel-Dieu, et remplacé par M. de Merlac. (Note de M. Gosselin, t. II, p. 434.)

2. M. Dollier de Casson. (Note de M. Gosselin, *ibid.*)

3. M. François Jolliet de Montigny. (*Ibid.*)

résolutions ; et elle fait assez connaître que vous ne changez absolument de maximes ni de principes.

« Peut-il même y avoir la moindre apparence de se persuader que vous avez ces sentiments dans le cœur ? Quelle conformité pourrait avoir cette disposition avec les menaces que vous avez donné ordre à MM. Dollier et de Montigny de faire de votre part à tous ceux qui sont la *cause de votre retention en France*, de leur faire ressentir toute la force et le poids de l'autorité épiscopale, s'ils ne procurent efficacement votre retour ¹?... »

Mgr de Saint-Vallier, alors en France et empêché par la volonté du roi de rentrer au Canada, avait provoqué cette lettre de Mgr de Laval ; il l'avait supplié de demander son retour. Mgr de Laval s'y refusa : « Je ne dois ni ne puis en conscience, lui dit-il dans la même lettre, correspondre à la prière que vous me faites de demander et procurer votre retour ². » Il l'exhorte au contraire à se démettre purement et simplement du gouvernement de son église de Québec, *pour y rétablir la paix et l'union* ³.

Nous croyons volontiers que Mgr de Laval n'a écrit à l'évêque de Québec sous l'empire d'*aucun sentiment intéressé*. « Il avait donné sa démission comme évêque de Québec ; il ne songeait nullement à la reprendre ⁴. »

Mais il est impossible de ne pas découvrir dans sa lettre un grand fond d'amertume, le pénible regret de voir modifier et même détruire en partie son œuvre. Il aimait son séminaire des Missions-Étrangères, l'organisation générale qu'il avait établie dans le diocèse. C'était une douleur poignante pour lui d'assister à la réforme de tout un système

1. *Vie de Mgr de Laval*, t. II, pp. 453 et suiv.

2. *Ibid*, p. 457.

3. *Ibid*.

4. *Ibid*.

d'administration qui lui était cher. La blessure faite à son cœur est si douloureuse, qu'il ne peut s'empêcher de la montrer saignante, et il le fait avec une dureté d'expression qui semble parfois de l'aigreur. La nature sensible ne meurt pas dans les saints. Si la vertu la règle, l'empêche de faire explosion, elle ne va pas jusqu'à dissimuler tous ses mouvements. Comment Mgr de Laval n'aurait-il pas ressenti, avec de profonds déchirements de l'âme, le coup porté à ses institutions ? Sa lettre est l'expression comprimée, un peu vive parfois, nous ne voudrions pas dire aigre, d'un cœur qui souffre amèrement.

Il plut, pendant des années, contre Mgr de Saint-Vallier, un déluge de plaintes et de récriminations, où l'exagération se mêlait à la vérité, quand la calomnie ne faisait pas les frais de la correspondance.

La pensée qui se dégage malgré tout des lettres et mémoires est évidente : au Canada, on ne voulait généralement plus de Mgr de Saint-Vallier, on désirait que le roi lui donnât au plus tôt un successeur, dont le caractère fût plus conciliant, moins autoritaire et moins personnel.

Le Prélat n'ignorait pas tout ce qui s'écrivait de la Nouvelle-France et se disait à Paris contre son administration.

Pour se défendre, il dut faire plusieurs voyages en France. L'archevêque de Paris, Mgr de Harlay, lui ordonna même, de la part du roi, en 1694, de s'y rendre au plus tôt : « L'intention de Sa Majesté, lui écrivit-il, est que vous ne différiez pas votre départ ¹. »

En 1692, pendant son premier voyage à Paris, Louis XIV avait confié l'examen des difficultés pendantes

1. *Gosselin*, t. II, p. 443.

entre l'évêché et le séminaire à Mgr de Harlay et au P. de la Chaise ¹. Leur décision, qui ne touche qu'au fond du

1. Mgr de Harlay et le P. de la Chaise furent chargés par le roi de préparer un règlement, à l'effet de déterminer les droits respectifs de l'évêque, du séminaire et du chapitre. Or, si nous en croyons Mgr de Saint-Vallier (*Mémoire* de la conduite que j'ai gardée depuis vingt et deux ans d'épiscopat, avec Messieurs des Missions-Étrangères, et de celle que ces Messieurs ont gardée envers moi ; adressé d'Angleterre, 1707, au P. de la Chaise, à Paris), le supérieur général des Missions-Étrangères, M. de Brisacier, voulut *empêcher qu'on ne fit ce règlement*. Voici les paroles du prélat : « Je demandai au Roi le règlement qui fut fait par feu Mgr l'archevêque de Paris et le révérend Père de la Chaise. L'un et l'autre purent remarquer pour lors les tours et les détours différents que M. l'abbé de Brisacier prit pour *empêcher qu'on fit ce règlement*. Je sais comment feu Mgr l'archevêque de Paris fut obligé de s'expliquer pour marquer sa peine et son indignation des ruses et des obstacles qu'il remarqua qu'on tâchait d'apporter que l'on procédât à ce règlement, lequel mit les choses en bon état en ce pays là, en rendant à chacun ce qui lui appartenait, et faisant connaître à tout le monde comment les choses devaient être conduites. » — Le même prélat écrivait au cardinal de Noailles, d'Angleterre, le 26 août 1707 : « Je n'ai garde de souhaiter que votre éminence conçoive des sentiments d'indignation contre M. l'abbé de Brisacier, que feu Monseigneur votre prédécesseur conçut contre lui, à l'occasion de la première affaire, dont il ne put s'empêcher de se découvrir à plusieurs personnes. »

Nous n'avons pas à rechercher si Mgr de Saint-Vallier n'exagère pas le rôle de M. de Brisacier, rôle peu digne en vérité, à l'occasion du règlement de 1692 ; nous rapportons les paroles de son *Mémoire* au P. de la Chaise et de sa *lettre* au cardinal de Noailles, laissant à d'autres les commentaires. Ce qu'il y a de certain, c'est que Mgr de Saint-Vallier ne professait pas pour MM. de Brisacier et Tremblay l'estime que des historiens leur accordent. Dans ses lettres d'Angleterre au cardinal de Noailles, il accuse M. de Brisacier de ne pas *agir avec bonne foi, de lui disputer toute la juridiction qu'on peut disputer à un évêque*, etc. Il est plus sévère à l'égard de M. l'abbé Tremblay, auquel il reproche son *manque de bonne foi et d'honnêteté* : « Il ne garde pas, dit-il, les règles les plus communes de la bonne foy. L'expérience que j'ai du mal qu'il a fait dans la procure du Canada depuis qu'il y est, tant par les préventions dont il a cherché à remplir l'esprit de M. de Bisacier dont

débat, donne raison, presque sur tous les points, aux mesures prises par Mgr de Saint-Vallier, en modifiant radicalement le séminaire de Québec et faisant rentrer tout le diocèse de la Nouvelle-France dans le droit commun en vigueur en France. Le roi approuva cette décision ou règlement en dix-sept articles le 11 février 1692¹.

D'après ce règlement, il ne devait plus y avoir de cures unies au séminaire, plus d'expropriation de biens de la part des ecclésiastiques, si ce n'est *pour des sujets fort distingués et du consentement de l'évêque*. A l'avenir, les curés de la campagne ne pourront plus loger au séminaire sans la permission de l'évêque. Le séminaire sera une haute école de formation ecclésiastique, comme les grands séminaires de France ; *le supérieur et les directeurs réduits au nombre de cinq, nommés par le supérieur des Missions-Étrangères de Paris et approuvés par l'évêque, feront leur première et principale occupation de former dans le séminaire les jeunes gens et les ecclésiastiques qui se disposent à prendre les ordres ; ils pourront néanmoins aller aux*

j'ai eu jusqu'ici de belles preuves, que par les lettres indirectes qu'il a écrites par le passé et qu'il peut continuer d'écrire au supérieur et directeurs du séminaire de Québec, pour troubler la paix, m'oblige de supplier votre Eminence, avec la dernière instance, de déterminer Messieurs les abbés de Brisacier et de Thiberge de l'ôter de cet emploi dont il s'est si mal acquitté jusqu'ici, et de le faire administrer par quelque autre ecclésiastique ou laïque qui sache mieux que lui garder les règles de la bonne foy, de l'honnêteté et du respect qu'il devrait avoir pour un évêque, qu'il doit regarder comme le sien, puisque c'est moi qui lui ai donné les ordres, sans démissoire, dans la résolution où il me parut être de demeurer au Canada, pour y servir toujours cette église, de laquelle on l'a détourné pour l'envoyer en France remplir ce bel emploi et me l'opposer en toutes occasions. » (Lettre au cardinal de Noailles, 20 novembre 1706.)

1. *Vie de Mgr de Laval*, t. II, p. 432 ; — *Jugements du conseil souverain*, t. II, pp. 708-709.

*missions, du consentement de l'évêque*¹. Enfin « au sujet de la séparation des biens de Mgr d'avec ceux du séminaire, les arbitres jugèrent que cet établissement ayant joui des bienfaits de Mgr de Laval, devait être en état de se passer de ce qui appartenait au nouvel évêque, et qu'il fallait que ce dernier eût la libre disposition de ses revenus, afin de pouvoir les appliquer à d'autres œuvres pour l'avantage de la colonie². » Le séminaire devait aussi rendre la bibliothèque que lui avait donnée Mgr de Saint-Vallier³.

Telles sont les principales dispositions de ce règlement ! Il ne ramena pas la paix entre l'évêque, le séminaire et le chapitre⁴.

Cette approbation royale fut suivie, un mois plus tard, de lettres patentes, par lesquelles la fondation de l'Hôpital-Général était autorisée. Quant aux difficultés entre l'Hôpital et l'Hôtel-Dieu, qui avaient été sur le point d'aboutir à la ruine complète de l'Hôpital⁵, elles furent résolues au troi-

1. *Édits et ordonnances*, t. I, p. 263 ; — *Vie de Mgr de Laval*, t. II, pp. 434 et 435 ; — *Les évêques de Québec*, par Mgr H. Têtu, p. 110.

2. *Mgr de Saint-Vallier et l'Hôpital-Général de Québec*, p. 98.

3. *Vie de Mgr de Laval*, t. II, p. 436.

4. *Les évêques de Québec* par Mgr H. Têtu, p. 115. — Dans le *Mémoire* cité plus haut au P. de la Chaise, Mgr de Saint-Vallier dit : « Il est indubitable que si ce règlement avait été exécuté dans toute son étendue, l'on n'eût plus vu le séminaire faire de temps en temps de nouvelles tentatives, comme il fait, pour se rendre de nouveau le maître du spirituel et du temporel de cette église... L'établissement et l'exécution de ce règlement fit prendre au supérieur du séminaire de Paris, le parti d'exclure et de chasser de leur corps le dit sieur évêque, lequel depuis ce temps là n'a pu y être reçu pour y loger. Il a logé, les deux derniers voyages qu'il a faits en France, au séminaire de Saint-Sulpice. »

5. Les religieuses de l'Hôtel-Dieu, d'un commun accord avec l'évêque, avaient accepté la séparation complète des deux [maisons ;

sième voyage de Sa Grandeur à Paris. A la fin de mai 1701, « Sa Majesté étant en conseil se fit représenter les lettres patentes accordées précédemment, le contrat de fondation, ainsi que l'ordonnance de Mgr de Saint-Vallier pour la séparation des deux communautés. Toutes ces pièces et quelques autres ayant été de nouveau examinées et discutées, le conseil rendit un arrêt pour le maintien de la communauté établie à l'Hôpital-Général ; le nombre des religieuses fut fixé à douze, comme l'avait demandé l'évêque, et comme il en était convenu d'avance avec la communauté de l'Hôtel-Dieu ¹. »

elles avaient même consenti à l'établissement d'un noviciat à l'Hôpital. (*Mgr de Saint-Vallier et l'Hôpital-Général*, ch. XI, pp. 129 et suiv.) Puis, elles se ravisèrent. « Se croyant lésées dans leurs droits et craignant que la fondation d'une nouvelle communauté d'hospitalières à Québec ne nuisit à leur propre maison, elles écrivirent à la cour pour l'informer de ce qui s'était passé au sujet de l'Hôpital-Général. » (*Gosselin*, t. II, p. 500) Leur écrit fut auparavant soumis à Mgr de Laval, qui *n'y trouva rien que de vrai et de juste*, dit *l'Histoire de l'Hôtel-Dieu*, p. 381. Cet écrit faillit être funeste à l'Hôpital. En mars 1699, un ordre formel de la cour arriva à Québec, lequel déclarait la communauté de cette maison dissoute. C'était la ruine de l'œuvre de Mgr de Saint-Vallier. Heureusement qu'à la suite d'un accommodement proposé par le gouverneur et l'intendant, et accepté par l'évêque, il fut décidé qu'on attendrait, avant de dissoudre entièrement la communauté, de nouveaux ordres de la cour. Monseigneur partit pour Paris et plaida si bien la cause de son hôpital, qu'il la gagna.

1. *Mgr de Saint-Vallier et l'Hôpital-Général de Québec*, p. 158. — *L'Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, p. 394, raconte la conclusion de cette affaire un peu différemment : « Mgr de Saint-Vallier, dit-elle, demanda *ce qu'il voulut*, et *n'obtint cependant que ce que nous souhaitions qu'on lui accordât*... Nous demandions qu'il fût permis à l'Hôpital général de recevoir des religieuses jusqu'au nombre de 12, et que cette maison serait indépendante de la nôtre, sans pouvoir y rien prétendre à l'avenir. » — Quand on lit ces deux histoires, celle de *l'Hôtel-Dieu* et celle de *l'Hôpital-Général* (Québec, 1882), il est bien difficile de savoir qui avait raison, de Mgr ou des religieuses de

Néanmoins, les plaintes contre l'administration de Mgr de Saint-Vallier étaient si graves et si nombreuses qu'à l'époque de son second voyage en France, en 1694, on voulut l'obliger à résigner son siège et à ne pas retourner au Canada. Le supérieur des Missions-Étrangères, les Jésuites, Mgr de Laval, les ministres du roi, Louis XIV lui-même, s'y employèrent activement. D'après ce qui est rapporté dans l'*Histoire manuscrite du séminaire de Québec*¹, le P. de la Chaise lui aurait dit un jour : « Si vous retournez au Canada, vous serez le même à l'égard de ces Messieurs que vous avez toujours été. Vous vous sanctifierez et sanctifierez les autres, en faisant des martyrs. Vos impétuosités, que vous divinisez par vos bonnes intentions, feront souffrir tout le monde. » Ces paroles sont si dures dans la bouche du P. de la Chaise, si peu en harmonie avec son caractère, qu'on se demande si elles n'ont pas été arrangées pour la circonstance. Prononcées, si elles l'ont

l'Hôtel-Dieu. En définitive, nous croyons que si Mgr se donna tort dans la forme, il avait raison au fond. Là, comme dans la plupart de ses actes administratifs de quelque importance, il se montra maladroit et autoritaire. L'œuvre projetée était excellente, ses intentions très bonnes ; l'exécution fut mêlée de procédés qu'il aurait pu et dû éviter.

1. *Gosselin*, t. II, p. 449. — Dans cette histoire, on lit également un entretien entre Mgr de Saint-Vallier et M. l'abbé Tremblay, du séminaire de Québec, qui passa en France en 1696. Cet ecclésiastique fut le premier prêtre ordonné par Mgr de Saint-Vallier, en 1688. Il était donc bien jeune, quand il eut avec Mgr, à Paris, la conversation qui est rapportée à la page 439 de la *Vie de Mgr de Laval*. Comment croire que ce jeune prêtre ait parlé à son évêque comme un maître à son disciple ? Quand on lit les lettres de Mgr de Saint-Vallier au cardinal de Noailles (*Biblioth. nat.*, Franc. 23225, fol. 280 et suiv.) et le jugement qu'il porte sur M. l'abbé Tremblay, il est difficile de se défendre d'un doute sur la véracité absolue de ce correspondant, à Paris, du supérieur et des directeurs du séminaire de Québec.

été, en tête-à-tête, dans une visite de Sa Grandeur au confesseur du roi, comment ont-elles pu être reproduites textuellement dans l'*Histoire manuscrite*? Quoiqu'il en soit de la vérité de ces paroles, Mgr de Saint-Vallier refusa obstinément de donner sa démission. On le retint trois ans en France, pour vaincre sa résistance; rien n'y fit. Il était impossible de le garder plus longtemps, malgré lui, loin de son diocèse, où les saints canons l'obligeaient de résider; ce fut l'avis de Bossuet. Il était encore moins admissible que le roi usât de son autorité pour le forcer à se démettre ¹.

Louis XIV le fit donc mander vers le milieu du carême (1697), et lui demanda avec bonté, comme une faveur, sa démission pour le bien de l'église du Canada. A cette demande, le prélat répondit par des protestations de respect, de reconnaissance et d'attachement à la personne du roi. — « Mais, reprit Sa Majesté, vous ne répondez pas à ce que je vous demande. » — « Sire, répliqua l'évêque, il y a des choses sur lesquelles il est plus respectueux de ne pas répondre à votre Majesté. » — « Alors, lui dit le roi, puisqu'il en est ainsi, vous retournerez dans votre diocèse. Mais voyez à y rétablir entièrement la paix; parce que si j'entends encore parler de vous, je saurai bien vous rappeler, pour ne plus, cette fois, vous y laisser retourner ². »

1. *Gosselin*, t. II, p. 460.

2. *Ibid.*, p. 461. — L'entretien du roi avec Mgr de Saint-Vallier est tiré de l'*Histoire manuscrite du séminaire de Québec*. A-t-il été rapporté exactement?.....

Dans le *Mémoire* plusieurs fois cité de Mgr de Saint-Vallier au P. de la Chaise, il est dit : « Les Messieurs du séminaire de Paris ont parlé et fait parler de moi au roy en des termes si désavantageux que Sa Majesté crut devoir regarder comme une œuvre agréable à Dieu, de m'empêcher de retourner dans mon diocèse. Notre-Seigneur

Monseigneur s'embarqua au mois de juillet (1697) avec quinze ecclésiastiques, dont cinq moururent en route de fièvres malignes. Son retour, vivement désiré de quelques-uns, surtout des religieuses de l'Hôpital-Général¹, ne l'était nullement du plus grand nombre.

L'apaisement se fit, en apparence du moins, avec le séminaire² et le chapitre, et le prélat travailla, suivant la parole qu'il en avait donnée au roi, à réparer les défauts de formalité dans l'union faite par son prédécesseur de la cure de Québec au séminaire³. L'interdit contre les Récollets et leur église de Montréal fut levé. M. de Callières écrivait au ministre à la date du 20 octobre 1699 : « Depuis que M. l'Évêque est de retour de son dernier voyage de France, nous avons vécu comme s'il ne s'était rien passé entre nous⁴. » Il en fut de même avec le

ne voulant pas tenir longtemps le pasteur séparé de son troupeau, inspira au roi de le renvoyer au bout d'une année (*sic*) de retardement. Oh ! qu'un pas comme celui-là, fait par un prince si modéré et si religieux à l'égard des évêques, est capable de faire comprendre les paroles avancées et l'impression donnée contre un évêque, par quelqu'un (il fait allusion à l'abbé Tremblay) qui a eu l'honneur d'être longtemps son domestique, et qui a reçu des marques particulières de sa bonté en tant d'occasions. »

1. *Mgr de Saint-Vallier et l'Hôpital-Général*, p. 124.

2. *Gosselin*, t. II, p. 462.

3. *Gosselin*, t. II, p. 462. — Nous avons dit plus haut que, contrairement aux dispositions de la bulle et du consentement du chapitre, la paroisse de Québec avait été unie au séminaire en 1684 par Mgr de Laval.

4. Archives coloniales, *Canada*, Corresp. gén., vol. 17, fol. 36-41. — Les Récollets vécurent également en paix avec Mgr de Saint-Vallier, à partir de ce moment. Aussi le ministre put-il écrire à M. de Callières le 26 mai 1699 : « Sa Majesté veut pareillement qu'il (M. de Callières) donne protection aux Récollets établis à Québec et Montréal ; et s'il leur arrivait de manquer en quelque chose au respect qu'ils doivent au dit sieur évêque, il doyt avec prudence les faire rentrer dans leur devoir, en leur faisant entendre qu'une

gouverneur général : le roi lui avait ordonné de vivre avec lui en bonne intelligence ; il ne fut donc plus question entre eux ni de comédies ni de mandements ¹. Tout aurait été relativement pour le mieux, si Mgr ne s'était créé, en 1699, avec les Hospitalières de l'Hôtel-Dieu les difficultés racontées plus haut, qui le forcèrent, à l'automne de 1700, d'entreprendre un nouveau voyage à Paris ². Les démêlés avec les Jésuites ne furent pas étrangers à ce voyage, comme nous le verrons dans la suite.

Il ne devait rentrer à Québec que treize ans plus tard. Après s'être rendu à Rome pour faire ratifier par le Saint-Siège l'union des abbayes de Maubec, de Lestrées et de Bénévent à l'évêché, au chapitre et au séminaire de Québec ³, il revenait à Paris et reprenait en 1704 la route du Canada, quand il tomba entre les mains des Anglais qui le retinrent cinq ans prisonnier ⁴. Le 17 août 1713, il faisait

pareille conduite les priverait de la continuation des grâces de Sa Majesté ; mais il y a lieu d'espérer que cela n'arrivera pas, et elle est persuadée au contraire qu'ils continueront dans la soumission qu'ils doivent avoir pour l'Evesque » (*Collection de manuscrits*, t. II, p. 320). Vers cette même époque cependant, le ministre ordonna à M. de Callières de faire rentrer en France le P. Hennepin, et M. de Callières lui répondit le 20 oct. 1669 (Arch. col., *Canada*, Corresp. gén., 1669, vol. 17, fol. 3-16) : « Nous n'avons point entendu parler en ce pays du P. Hennepin, Récollet ; en cas qu'il y passe, nous exécuterons ce que Sa Majesté nous ordonne à son égard. » M. de Callières écrivit encore au ministre le 18 octobre 1700 (Arch. col., *Canada*, Corresp. gén., 1700, vol. 18, fol. 3-21) : « Nous n'avons aucunes nouvelles du P. Hennepin, Récollet ; s'il s'avisait de venir en ces quartiers, nous serions très exacts à faire exécuter l'ordre que Sa Majesté nous a donné de le renvoyer seurement en France. »

1. *Ferland*, t. II, p. 320.

2. Mgr Têtu, *Notices biographiques*, p. 132 ; — *Gosselin*, t. II, p. 303.

3. *Mgr de Saint-Vallier et l'Hôpital-Général*, ch. XIV, pp. 176-180.

4. *Ibid.*, pp. 180-184.

son entrée solennelle dans sa ville épiscopale, au milieu d'un peuple nombreux accouru pour le recevoir et le féliciter¹. A voir l'allégresse et l'empressement de cette foule, les hommages respectueux de toutes les autorités, eût-on dit que de sombres nuages s'étaient élevés autrefois entre le pasteur et le troupeau? Le temps avait marché, et dans sa marche de treize ans il avait effacé la trace de bien des choses; puis les souffrances et les longs ennuis de la captivité en Angleterre avaient glorifié le prélat de l'auréole du martyr.

Le clergé, les chanoines et les directeurs du séminaire, mécontents d'abord des réformes opérées par Sa Grandeur, avaient fini par s'habituer, bon gré mal gré, au régime nouveau. Les passions s'étaient éteintes, les intérêts ne parlaient plus si haut, le calme régnait dans les esprits; et, à la faveur de cette paix, on oubliait les fautes du passé, on reconnaissait même que Monseigneur avait fait du bien à l'église du Canada, quoi qu'il eût obtenu ce résultat au prix de pénibles froissements, les uns nécessaires, les autres gratuits².

1. *Mgr de Saint-Vallier et l'Hôpital-Général*, ch. XIV, pp. 225 et 226.

2. Pour ne citer qu'un exemple, voici ce que l'intendant, M. de Champigny, écrivait au ministre le 27 oct. 1694, au sujet de l'interdit contre les Récollets et leur Église, et des *Mandements* contre les comédies jouées à Québec : « Si on peut imputer à M. l'Évesque quelque entreprise au delà des bornes en ce que je viens d'avoir l'honneur de vous marquer, ceux qui ont fait des fautes n'ont pas moins mal fait, et n'en méritent pas moins le châtement, autrement il n'y aura plus ny ordre ny règle. » (Arch. col., *Canada*, Corresp. gén., 1694-1695, vol. 13, fol. 96-98). Il serait facile de citer d'autres exemples. Mgr de Saint-Vallier eut les plus graves torts; mais l'auteur de la *Vie de Mgr de Laval* ne les exagère-t-il pas? Quand il s'agit dans cette *Vie* des démêlés de Mgr de Saint-Vallier avec Mgr de Laval, le séminaire et le chapitre, on est sûr de trouver à peu près tous les torts du côté de Mgr de Saint-Vallier; quand il s'agit

Ce prélat a laissé, en effet, dans la France d'outre-mer de mémorables souvenirs de son administration et de sa charité. Il est le fondateur de la discipline ecclésiastique, qui régit encore aujourd'hui le clergé canadien. « Pour comprendre son œuvre, dit Mgr Têtu, il faut lire son rituel, les quatre synodes qu'il présida en 1690, 1694, 1698 et 1700, le catéchisme qu'il publia en 1700, le mandement qu'il fit pour établir les conférences ecclésiastiques, et les nombreuses lettres pastorales qu'il adressa au clergé et aux fidèles, pendant sa longue et laborieuse administration ¹. »

En moins de quatre ans, il bâtit ou réédifia plus de 40 églises ²; il établit aux Trois-Rivières un couvent d'Ursulines, qui servait en même temps d'école et d'hôpital ³; il

des difficultés avec les religieux, l'historien change de ton. Veut-il faire oublier ici ce qu'il a écrit ailleurs de trop dur et de trop partial ?

1. Voir dans le 1^{er} vol. des *Mandements des évêques de Québec* (Québec, 1887) tout ce que Mgr a fait et écrit sur ces différents sujets.

2. *Mgr Têtu*, p. 98. — Il est à croire que la plupart de ces églises furent construites en pierre, si nous en jugeons par ce passage d'une lettre collective du gouverneur général, M. de Callières, et de l'intendant, M. de Champigny, lettre adressée au ministre le 20 oct. 1699 : « Il est constant que c'est un avantage d'avoir des églises bâties de pierres, tant pour la solidité et la dessence que pour mettre à couvert les peuples des grands froids qui les contraignent de quitter le service divin. Nous prendrons soin de faire enregistrer l'arrêt que Sa Majesté a rendu sur ce sujet, et si les seigneurs des paroisses refusent d'en faire construire, soit par faute de moyens, soit par manque de volonté, nous laisserons Mgr l'évêque, dans la pleine liberté d'exciter en cela leur zèle. » (Arch. col., *Canada*, Corresp. gén., vol. 17, fol. 3-17.)

3. On lit dans les *Annales des Ursulines (Les Ursulines de Québec, t. I, p. 460)* : « Le 10 sept. 1697, Mgr vint traiter de cette affaire avec la communauté. Il se faisait fondateur en payant la maison et constituant 600 livres de rente annuelle pour l'entretien de six lits à l'hôpital, qu'il meublerait à ses frais. Notre communauté se trouva

approuva à Montréal la congrégation des *frères Charron*, ou *hospitaliers de Saint-Joseph de la Croix*, pour le soin des pauvres et des malades ; cette congrégation avait aussi pour but de former des instituteurs aux écoles paroissiales ¹. Conformément à l'ordonnance royale de 1679, Mgr de Laval avait *fixé*, comme on disait alors, une quinzaine de curés ; Mgr de Saint-Vallier augmenta ce nombre d'inamo-

dans une grande perplexité à cette proposition de joindre le soin des malades à l'institut. Après y avoir bien pensé et même pris conseil de personnes expérimentées, on jugea qu'il était plus à propos d'accepter et l'on passa outre. »

1. Dans leur lettre collective du 20 oct. 1699 adressée au ministre (Arch. col., *Canada*, Corresp. gén., vol. 17, fol. 3-17) MM. de Calières et de Champigny parlent de cette communauté en ces termes : « Une maison qui sera fort utile à la colonie est celle des frères hospitaliers établis à Montréal. Elle n'a encore rien coûté au roy et au pays. Cependant elle fait beaucoup de bien. Il y a une salle remplie de pauvres ; on a commencé d'y retirer quelques personnes de distinction que la nécessité y a réduits. Ils y ont des chambres particulières et y sont bien soignez..... Sa Majesté est priée de leur accorder l'exemption des droits de trois tonneaux d'eau-de-vie et de six tonneaux de vin... Si elle voulait avoir la bonté d'y joindre 1000 pour parvenir plus aisément aux manufactures qu'ils vont commencer, cela procurerait un grand avantage à eux et à la colonie, parce qu'ils augmenteraient le nombre des jeunes gens pauvres qu'ils retirent pour les y employer. » — « En 1692, dit *Ferland*, t. II, p. 267, le sr François Charron offrit sa fortune, qui était considérable, pour la fondation d'un hôpital général... Plusieurs personnes, animées du même esprit, se joignirent à lui, consacrèrent leurs biens à la bonne œuvre et se dévouèrent elles-mêmes au service des pauvres... Sur la demande de l'évêque de Québec, du gouverneur et de l'intendant, le roi approuva en 1694 cette institution qui reçut le nom de *Frères hospitaliers de Saint-Joseph de la Croix*. » (*Édits et ordonnances*, t. I, p. 277, Établissement d'un hôpital à Montréal, 15 avril 1694). — Dans une note, p. 496, *Vie de Mgr de Laval*, par l'abbé Gosselin, il est dit d'après l'*Abeille*, vol I, n° 34, que cet établissement ne put se soutenir et fut remplacé par l'institut des *sœurs grises*, fondé par M^{me} d'Youville. Vers 1748, M^{me} d'Youville prit l'administration de l'Hôpital-Général. Voir *Mgr Tétu*, pp. 127 et 128.

vibles, dans de faibles proportions cependant, car il comprit vite que le système des cures fixes, si fort patronné par les gouverneurs de Québec, n'était pas à cette époque d'une application facile dans la Nouvelle-France. Tout le monde sait aussi que cet évêque s'occupa des missions françaises et sauvages avec une activité, à laquelle il ne manqua, dans certaines circonstances, pour être parfaite, qu'un peu de tact, de modération, d'aménité et de justice ; mais il n'entraît pas dans son tempérament excessif et exubérant de faire les choses, même les meilleures, sans dépasser la mesure par quelque côté.

Sa libéralité ne connaissait pas de bornes. On aurait dit, tellement il se portait en tout aux excès, que rien en lui ne pouvait s'arrêter aux justes limites. Ce défaut, qui fut la cause principale de tous ses écarts administratifs et de ses difficultés, fut également la source féconde d'œuvres généreuses. Les sommes qu'il dépensa au Canada en bonnes œuvres s'élèvent à un total de six cent mille livres ¹. Il

1. *Mgr Têtu*, p. 149. — Nous devons dire ici que la situation matérielle du clergé séculier ne s'améliora pas sensiblement à la fin du xvii^e siècle : il était pauvre et il resta pauvre. En revanche, c'était un clergé pieux et dévoué. M. de Champigny écrivait au ministre le 20 oct. 1699 (Arch. colon., *Canada*, Corresp. gén., vol. 17, fol. 66-70) : « *Les ecclésiastiques* et les communautés vivent dans une régularité exemplaire et dans une bien plus exacte observance que ceux de France ; leur vie est pauvre et mortifiée, se privant du nécessaire en beaucoup de choses. » Le gouvernement accordait *huit mille livres* pour la subsistance et l'entretien des curés ; c'était peu, et encore manifestait-il en 1699 l'intention de retrancher ou de diminuer cette somme. Le gouverneur, M. de Callières, et l'intendant, M. de Champigny, n'hésitèrent pas alors à prendre l'intérêt des prêtres. Le 20 oct. 1699 ils écrivirent au ministre une lettre commune, dans laquelle ils disaient : « Nous ne voyons aucune apparence de pouvoir sitôt retrancher les 8000 que le roy a la bonté d'accorder pour partie de la subsistance et entretien des curés, puisqu'il y en a très peu qui puissent s'en passer ;

consacra soixante mille livres à la fondation de l'Hôpital-Général, quatre-vingt mille à la construction du palais épiscopal qu'il légua à ses successeurs, trente mille à l'établissement des Ursulines aux Trois-Rivières ¹, vingt mille au séminaire de Montréal, quarante mille à celui de Québec pour l'entretien de six prêtres dans les missions sauvages, quatorze mille au soutien de deux écoles à Québec. Le 20 octobre 1686, un incendie ayant consumé le monastère des Ursulines de Québec, Mgr remit aussitôt aux religieuses d'abondantes aumônes pour la reconstruction de leur maison ². Il partagea comme il suit les revenus des

au contraire, si on pouvait avoir une augmentation de prêtres dans le pays avec de quoi les faire subsister, il y aurait beaucoup de peuples qui ne seraient plus privés des secours spirituels, et c'est à quoy nous prions Sa Majesté d'avoir égard. » (Arch. col., *Canada*, Corresp. gén., vol. 17). — Le 18 oct. 1700, MM. de Callières et de Champigny reviennent sur ce sujet, dans une lettre commune au ministre : « Le bien que Sa Majesté fait de donner *huit mille livres* pour partie de l'entretien des curés, est si nécessaire, que s'il ne se faisait pas, il y aurait une impossibilité absolue d'entretenir plus de huit ou neuf curés, tous les autres ne subsistant presque que par ce supplément, les dixmes n'estant pas encore considérables. Ainsy nous ne saurions nous dispenser de la supplier très respectueusement de continuer cette grâce si utile à la religion. » (Arch. col., *Canada*, Corresp. gén., vol. 18).

1. Nous devons dire que les Ursulines des Trois-Rivières ne subsistaient que de la charité de l'évêque. Voici ce que le gouverneur et l'intendant écrivaient au ministre le 18 oct. 1700 : « Nous ne pouvons pas nous dispenser de faire savoir à Sa Majesté que la communauté des religieuses Ursulines des Trois-Rivières augmentant en sujets qui y sont reçus, sans augmentation de leur revenu, subsistant, mais très pauvrement de la seule charité de M. l'évêque de Québec, il est à craindre qu'elle ne tombe entièrement ; ce qui arriverait si les biens qu'il lui fait venaient à cesser. » (Arch. col., *Canada*, Corresp. gén., vol. 18, fol. 3-21.)

2. Dans le 1^{er} vol. des *Ursulines de Québec*, pp, 526-528, on donne la liste des bienfaiteurs de France et du Canada, qui contribuèrent à la reconstruction du couvent des Ursulines. Mgr est en tête de ceux du Canada. De plus, on lit à la page 398 : « Ce fut surtout en cette

trois abbayes de Maubec, de Lestrées et de Bénévent : neuf à dix mille livres de rente, à l'évêché ; six mille cinq cents, au chapitre ; deux mille, au séminaire de Québec ¹. Nous n'indiquons ici que les générosités principales de ce prélat, *celles qui sont connues des hommes*, suivant l'expression de Mgr Têtu ². Un grand nombre d'autres, ajoute-t-il, ne furent connues que de Dieu ³. Il se dépouillait de tout pour l'Église confiée à ses soins, ne se réservant à lui-même que le strict nécessaire, vivant de peu, dans une simplicité voisine de la pauvreté ⁴.

En résumé, s'il eut à se reprocher des procédés et des actes, où sa nature ardente et son tempérament autoritaire le portèrent à des excès plus que regrettables, s'il ne fut pas toujours assez respectueux des droits d'autrui, il faut avouer aussi que ses contemporains et nos historiens

rencontre que Mgr de Saint-Vallier se porta avec des bontés et des tendresses toutes paternelles à pourvoir aux nécessités de ses pauvres filles. » Puis les religieuses eurent parmi les bienfaiteurs les MM^{rs} du séminaire et de Saint-Sulpice, les hospitalières de Montréal et celles de l'Hôtel-Dieu, et elles ajoutent dans leurs annales, p. 403 : « Nos RR. PP. (Jésuites), anciens et véritables amis, nous ont secourues de toutes les manières les plus obligeantes du monde, pourvoyant à tous nos besoins en bons et véritables Pères. Dieu seul connaît toutes nos obligations à leur égard et la reconnaissance de nos cœurs. Notez que depuis l'an 1639, les RR. PP. ont toujours fait nos affaires de France gratis ; ils nous ont dit la messe plus de 30 ans, fourni de confesseurs et de prédicateurs, et tout cela gratis et par une pure charité. »

1. *Mgr Têtu*, p. 137. — On peut voir dans les lettres de Mgr de Saint-Vallier au cardinal de Noailles (*Bibl. nat.*, franc. 23225) les difficultés qu'il eut avec le séminaire des Missions-Étrangères au sujet de la distribution et de l'emploi du revenu de ces abbayes. Ces lettres renferment des détails curieux.

2. *Notices biographiques*, p. 149 ; — Archives de l'hôpital de Québec ; — *Histoire manuscrite du séminaire de Québec*.

3. *Mgr Têtu*, p. 149.

4. *Mgr de Saint-Vallier et l'Hôpital-Général*, passim.

modernes n'ont pas assez fait ressortir ses bonnes œuvres et sa générosité. Le temps, en faisant la lumière sur des faits obscurcis par la passion et l'intérêt, jugera plus favorablement certains actes du second évêque du Canada. Ce pays vit encore aujourd'hui de ses bienfaits. Si nous osions émettre un jugement personnel, nous dirions volontiers et avec vérité, que l'admiration, bien justifiée du reste, et la reconnaissance de quelques-uns pour Mgr de Laval, que le respect exagéré de ses œuvres ont nui, dans une certaine mesure, à la mémoire de son successeur. Mgr de Saint-Vallier a défait ce que Mgr de Laval a fait : n'y a-t-il pas là, en dehors des fautes graves qu'il a commises, de quoi expliquer des oppositions et des appréciations pénibles, qui se manifestèrent de son vivant ?

Nous venons de parler de Mgr de Laval, de *Mgr l'Ancien*, comme on se plaisait à l'appeler. Après la consécration de son successeur, il s'était installé, en 1688, à la *vieille maison* ou *presbytère* de Québec ¹. Mais pour ne pas être le dépositaire de plaintes douloureuses, ni le témoin de discordes attristantes, peut-être aussi pour ne pas porter ombrage à son successeur ², ou même ne pas assister à des changements devenus nécessaires dans ses œuvres les plus chères, il prit le sage parti, d'abord de se tenir à l'écart, puis de se retirer à la ferme Saint-Joachim, sur la côte de

1. *Gosselin*, t. II, p. 388 et 401 ; — *Les Ursulines de Québec*, t. I, p. 414 ; — *Abeille*, vol. V, n° 12.

2. Mgr de Laval écrivait à Mgr de Saint-Vallier : « J'ai reconnu, par une grande expérience, le grand éloignement que vous avez toujours eu d'en recevoir aucune (lumière) de ma part, jusqu'à m'avoir témoigné plusieurs fois, comme vous le savez, que j'aurais dû me conformer au désir que vous aviez, que je me retirasse dans un lieu éloigné d'ici, sans néanmoins vous en avoir jamais donné aucun sujet, sinon que je ne pouvais souvent convenir des principes qui font toute la règle de votre conduite. » (*Gosselin*, t. II, p. 452.)

Beaupré. Là, entouré de quelques amis, il vécut dans le silence de la prière et de la solitude, menant la vie la plus humble et la plus austère, ne sortant de sa retraite que pour donner des conseils, adoucir des amertumes ou calmer des irritations ¹.

Pendant la longue absence de Mgr de Saint-Vallier, de 1700 à 1713, il dut, malgré sa plus vive répugnance, se réinstaller au séminaire et exercer, plusieurs années encore, les fonctions épiscopales. La Providence le permettait ainsi pour le bien de l'église du Canada et l'épuration de ses vertus dans une épreuve suprême. On sait quel amour de prédilection il portait à son séminaire. A peine s'y était-il établi que, le 15 novembre 1701, le feu dévora en quelques heures ce vaste établissement, c'est-à-dire, le grand et le petit séminaire, la chapelle et le presbytère ². On conduisit aussitôt le saint vieillard au collège des Pères Jésuites, où il resta avec les directeurs du séminaire et une partie des élèves jusqu'au 4 décembre ³.

1. *Gosselin*, t. II, quatrième partie, ch. I, III, VII. — Le 20 oct. 1699, M. de Champigny écrivait au ministre : « L'ancien évêque vit saintement dans sa retraite, ne se mêlant que de la conduite de son séminaire, *Saint-Joachim*... Cet établissement est considérable... On y élève et instruit quantité de jeunes gens, fils d'habitants, et le tout se conduit avec beaucoup d'ordre et d'avantage pour la colonie » (Arch. nat., *Canada*, Corresp. génér., vol. 17, fol. 66-70). Ces jeunes gens, comme nous l'avons dit, recevaient une instruction primaire et se formaient à divers métiers et à l'agriculture. Quand les Anglais tentèrent en 1690 de s'emparer de Québec, ces jeunes Canadiens voulurent faire contre eux le coup de feu et se conduisirent avec beaucoup de bravoure.

2. *Ursulines de Québec*, t. II, p. 21, note ; — *Gosselin*, t. II, pp. 518-520 ; — Dans le vol. V, n° 12, de *l'Abeille*, la lettre de de M. Levasseur de Néré, sur l'incendie du séminaire, 24 novembre 1701.

3. *Ibid.*, et vol. I, n° 7, de *l'Abeille*. — On lit dans les *Ursulines de Québec*, t. II, p. 21 : « Les Jésuites s'empressèrent d'aller trouver Mgr l'ancien et les MM. du séminaire pour leur offrir leur maison et

La restauration ou plutôt la reconstruction du séminaire se fit assez promptement. Malheureusement, avant même d'être terminé, il était de nouveau livré aux flammes pendant l'automne de 1705. Cette fois encore, Mgr de Laval fut transporté chez les Jésuites, où il demeura deux mois avec M. Petit, l'ancien missionnaire de l'Acadie¹. Il

partager avec eux leurs ressources. Mgr fut logé dans une de leurs infirmeries, M. Glandelet et M. Petit dans l'autre, M. de Maizerets et M. le curé dans des chambres... Mgr l'ancien et plusieurs de ces messieurs ont demeuré chez les RR. PP., depuis le 15 nov. jusqu'à la Saint-François-Xavier, où ils prirent tous congé de leurs hôtes, qui auraient bien souhaité les garder au moins jusqu'au printemps. » En quittant les Jésuites, Mgr de Laval alla loger au palais épiscopal qu'avait fait construire Mgr de Saint-Vallier. M. de la Potherie fait la description de ce palais dans le 1^{er} volume de son *Histoire de l'Amérique septentrionale*, pp. 233 et 234. — M. Gosselin, p. 524 : « On logea, comme on put, les élèves, soit au palais épiscopal, soit chez les Jésuites ; et les classes ne furent interrompues que quelques jours. »

Voir aussi *Esquisse de la vie et des travaux apostoliques de Mgr de Laval*, Québec, 1845, p. 73. — *L'Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec* ne dit rien du séjour de Mgr chez les Jésuites (p. 396).

1. *Ursulines de Québec*, t. II, p. 22, note ; — *Gosselin*, t. II, pp. 528-532 ; — *Esquisse de la vie...*, p. 74. — Nous lisons dans les annales des Ursulines : « Les RR. PP. Jésuites en ont agi cette seconde fois avec la même charité et cordialité qu'à la première. Mgr l'ancien et M. Petit ont demeuré près de deux mois dans leur infirmerie. Ce repos a été fort utile à Mgr, car il en est sorti tout rajeuni » (p. 22). C'est sans doute par erreur que *L'Histoire de l'Hôtel-Dieu* dit, p. 423, que Mgr de Laval demeura seulement « quelques jours chez les Jésuites pendant qu'on lui dressait un petit appartement dans l'endroit du séminaire que les flammes avaient épargné. »

M. Petit, dont il est ici parlé, avait d'abord été capitaine au régiment de Carignan-Salières. Ordonné prêtre le 21 déc. 1670, il fut plus tard envoyé comme missionnaire en Acadie. Là, des plaintes s'élevèrent contre lui et le P. Beaudoin, Récollet, plaintes plus ou moins fondées, qui arrivèrent jusqu'à la cour. Le ministre en prévint Mgr de Saint-Vallier dans une lettre datée de Versailles 8 mai 1694 : « Je suis obligé de vous dire que Sa Majesté a esté fort indi-

était alors âgé de quatre-vingt-deux ans. A cet âge, les grandes émotions sont fatales; les âmes les mieux trempées n'y résistent pas. Si Mgr « *sortit de chez les Jésuites rajeuni*, comme l'écrivent les Annales des Ursulines, ce ne fut pas pour longtemps. Il mourut le 6 mai 1708 au séminaire, à la reconstruction duquel il eut la joie d'assister.

Ses dernières années ne furent que le couronnement d'une sainte existence, faite de dévouement, de travail et de prière. Il serait difficile de trouver une plus belle physionomie d'évêque : il en avait la science et la vertu. Si on peut lui adresser un reproche, on dirait qu'il voulut peut-être trop faire revivre au Canada les temps apostoliques; et, à cause de cela, l'organisation diocésaine établie par lui ne put être maintenue par son successeur. La colonie tout entière, qui l'aimait et le vénérait, le pleura comme un père et un saint; et les miracles opérés sur sa tombe vinrent encore ajouter aux regrets universels ¹.

Tel est, en résumé, la situation du clergé canadien, tels sont les faits les plus marquants de son histoire à la fin du xvii^e siècle.

gnée de la mauvaise conduite des sieurs Beaudoin et Petit, missionnaires de l'Acadie, dans les choses qui ont eu relation à son service... Outre ce que Sa Majesté leur donne pour leur subsistance, elle apprend qu'ils tirent un revenu assez considérable des dixmes... Si vous ne croyez pas pouvoir vous assurer de leur obéissance, Sa Majesté veut que vous les retiriez pour en mettre d'autres à leur place. » (*Collection de manuscrits*, t. II, pp. 155 et 156).

M. Petit fut-il rappelé à Québec à cause des plaintes dont il fut l'objet? Nous l'ignorons.

1. *Gosselin*, t. II, quatrième partie, ch. XI et XII; — *Ursulines de Québec*, t. II, pp. 34 et 35; — L'abbé Séré de la Colombière, vicaire général de Québec, prononça l'éloge funèbre de Mgr de Laval, dans l'église cathédrale le 4 juin 1708. — Voir aussi sur la mort de Mgr de Laval, les pp. 187 et 188 de *Mgr de Saint-Vallier et l'Hôpital-Général de Québec*; et pp. 436 et suiv. de *l'Histoire de l'Hôtel-Dieu*.

A cette même époque, à Montréal, « le séminaire de Saint-Sulpice, écrit M. Gosselin, exerçait en petit ce que faisait le séminaire de Québec pour tout le reste du diocèse. C'était le même système de cures sous la direction des Sulpiciens ¹. » L'historien de Mgr de Laval parle ici du système établi à Québec par ce prélat.

Les Sulpiciens suffisaient amplement aux besoins d'une population alors de sept à huit cents âmes ; ils desservait les paroisses de l'île, ils fournissaient des supérieurs à l'Hôtel-Dieu et à la Congrégation de Notre-Dame, et des missionnaires aux sauvages ². A un quart de lieue de Mont-

1. *Gosselin*, t. II, p. 392.

2. *Estat présent de l'église de la Nouvelle-France*, 1688 : Québec, 1836, p. 22. — « L'Hôpital, dit Mgr de Saint-Vallier, est administré par 18 ou 20 religieuses hospitalières. Ce sont de vertueuses filles, mais on ne peut être plus pauvre qu'elles le sont... Outre les petites écoles que les filles de la Congrégation tiennent chez elles pour les jeunes filles de Montréal, et, outre les pensionnaires françaises et sauvages qu'elles élèvent dans une grande piété : de la maison de la congrégation sont sorties plusieurs maitresses d'écoles, qui se sont répandues dans divers autres endroits de la colonie, où elles font des catéchismes aux enfants et des conférences très touchantes et très utiles aux autres personnes de leur sexe qui sont plus avancées en âge. Il n'y a point de bien qu'elles aient entrepris dont elles ne soient venues à bout... Elles ont, surtout dans la mission de la montagne, une école d'environ quarante filles sauvages qu'on habille et qu'on élève à la française. On leur apprend en même temps les mystères de la foi, le travail des mains, le chant et les prières de l'Église..... » (*Ibid.*, p. 25.)

En 1683, l'Intendant, M. de Meulles, écrivait au ministre : « Vous ne sauriez croire combien les filles de la congrégation font du bien au Canada. Elles instruisent toutes les jeunes filles de tout côté dans la dernière perfection. » (*Arch. col.*, 4 nov. 1683.) — Pour encourager cette œuvre, le ministre, M. de Seignelay, fit passer de France au Canada, trois femmes, pour apprendre aux filles sauvages de la montagne à tricoter, et trois autres pour leur apprendre à filer et à faire de la dentelle. (*Arch. de la marine*, registre des dépêches, 1683, fol. 19.)

En dehors des écoles de filles tenues par les filles de la con-

réal, à l'endroit dit de la *Montagne*, se trouvait un village, habité par des Iroquois et des Hurons, « non seulement bien convertis, mais parfaitement fervents. » Les Sulpiciens les y avaient réunis et s'en occupaient avec le plus grand zèle ¹.

Il se fonda aussi à Montréal, sous l'épiscopat de Mgr de Saint-Vallier, un couvent des Récollets, comme nous l'avons vu plus haut ². Avant ses pénibles démêlés avec eux, ce prélat leur avait encore accordé l'aumônerie des troupes du pays. En outre « ils desservaient quelques cures, faute de prêtres », et ils administraient les missions de Port-Royal et de Plaisance ³. Quelques-uns avaient accompagné Cavelier de la Salle dans ses lointaines découvertes, après avoir travaillé avec lui à la fondation du fort Frontenac. A Trois-Rivières, enfin, ils avaient une petite mission ⁴.

Cependant, leur principale résidence était Québec, où se

grégation, il y avait à Villemarie, de petites écoles de garçons. Voici ce que M. de Champigny écrivait au ministre le 20 oct. 1699 (Arch. col., *Canada*, Corresp. gén., 1699, vol. 17, fol. 92) : « Les petites écoles de Villemarie sont tenues par un prêtre du séminaire du même lieu avec beaucoup de fruit, puisque c'est cette maison qui en prend soin. »

1. *Estat présent de l'église...*, p. 26. D'après le recensement de 1685, il y avait au village de la montagne 36 cabanes et 222 sauvages.

2. L'établissement des Récollets à Montréal fut confirmé par lettres patentes du mois de mars 1692. Cf. *Édits et ordonnances*, t. I, p. 275.

3. Le 20 oct. 1699, M. de Champigny écrivait de Québec au ministre : « Les Récollets ont deux missions de sauvages à l'Acadie, et desservent quelques cures dans le pays faute de prêtres » (Arch. col., *Canada*, Corresp. gén., 1699, vol. 17, fol. 66-70).

4. M. Gosselin prétend « qu'en 1682, ils n'avaient que trois missions : Notre-Dame des Anges, le fort Frontenac et Percé. Celle des Trois-Rivières leur avait été ôtée : *On l'a quittée depuis trois ans par ordre de Mgr l'évêque*, dit un mémoire du temps » (*État de la mission des Pères Récollets du Canada*, par le P. Ferd. Coiffard, 1682).

trouvait la Maison-Mère. A leur retour au Canada, en 1670, ils avaient repris leur ancienne maison de Notre-Dame des Anges, sur la rivière Saint-Charles, « lieu très agréable, la plus belle promenade de la ville ¹. » Mais leur éloignement de la ville les empêchait de se livrer efficacement au ministère de la confession et de se procurer les aumônes nécessaires à la subsistance et à l'entretien de la communauté ². Ils demandèrent l'autorisation de s'établir dans l'intérieur de Québec. Québec avait alors plus d'ecclésiastiques qu'il n'en fallait pour les besoins d'une population de treize cents âmes ; à savoir, le curé de la paroisse, les chanoines, les directeurs du séminaire et les Jésuites ³. Mgr de Laval jugea donc plus sage de ne pas accéder à la demande des Récollets ⁴. Seulement, il les autorisa, sur leurs vives instances, à bâtir une infirmerie près de la cathédrale, afin d'y loger leurs malades plus près des médecins, et même de s'y retirer, quand ils seraient surpris par la nuit et le mauvais temps. C'étaient là les termes, ou à peu près, de la requête des religieux adressée au Roi et à l'évêque ⁵. De son côté, le roi en permettant l'établissement des Récollets dans l'intérieur de la ville, y posait cette condition que la messe y serait célébrée, les portes fermées, en faveur des religieux malades seulement ⁶. L'infirmerie fut bâtie à ces conditions.

Dans le *Mémoire sur la vie de M. de Laval*, l'abbé Bertrand de la Tour raconte ce qui se passa ensuite. Son récit

1. *Estat présent de l'Église...*, p. 7.

2. *Gosselin*, t. II, pp. 95 et 96.

3. *Mgr Têtu*, p. 41. — D'après le recensement de 1681, il y avait alors à Québec 1.345 habitants. Cf. *Histoire des Canadiens-Français*, par B. Sult, t. V, p. 89.

4. *Gosselin et Mgr Têtu*, *ibid.*

5. Lettre de Mgr de Laval du 27 octobre 1681.

6. *Gosselin*, t. II, p. 96 ; — *Mgr Têtu*, p. 40.

a été presque textuellement copié par la plupart des historiens, entre autres par Mgr Têtu et M. Gosselin ¹. Nous le reproduisons à notre tour, sans en garantir l'authenticité, du moins dans tous les détails. Comme les Récollets ont souvent fait de l'opposition à Mgr de Laval ² et à Mgr de Saint-Vallier ³, comme ils ont affiché au Canada, à la fin du xvii^e siècle, un grand esprit d'indépendance, comme ils se sont encore rangés plusieurs fois, et dans les questions les plus graves, du côté de l'autorité civile contre l'autorité religieuse, les historiens du clergé canadien ne les ont pas ménagés, ils ont même exagéré leurs torts. Convient-il, est-il équitable de souscrire aux jugements sévères portés contre eux? Beaucoup ne le penseront pas, d'autant plus que certains jugements n'ont pour but que de faire éclater davantage la vertu et le mérite de Mgr de Laval au détriment de la réputation des fils de Saint-François. Il faut cependant reconnaître que quelques-uns de ces religieux ont beaucoup trop prêté le flanc à la critique ⁴. En ce qui concerne le récit de M. de Latour, le lecteur fera comme nous la part des exagérations; il réprovera certaines expressions, que nous aurions préféré ne pas rencontrer sous la plume généralement bienveillante de cet écrivain. Voici ce qu'il écrit : « Entre les mains des religieux, tout est germe fécond. L'infirmerie devint bientôt un hospice pour tous les religieux sains et malades, et l'hospice devint un couvent; l'autel pour dire la messe devint une chapelle,

1. *Gosselin*, t. II, p. 96. — *Mgr Têtu*, pp. 40 et suiv.

2. *Gosselin*, t. II, 3^e partie, ch. VI et VII.

3. *Mgr Têtu*, pp. 118-120; — *Gosselin*, t. II, p. 107.

4. *Mgr Têtu*, p. 41 : « Sous l'administration de Mgr de Saint-Vallier, les Récollets furent la cause de troubles et de divisions déplorables... » *M. Gosselin*, t. II, p. 99, parle du *Mauvais vouloir de ces religieux*; et dans les ch. VI et VII, 3^e p., il émet parfois des jugements que la justice ne peut approuver.

et la chapelle une église. Un chœur et une sacristie l'assortirent. Le dortoir suivit l'infirmerie; le réfectoire et la cuisine accompagnèrent le dortoir. Les portes qu'on fermait d'abord pendant la messe, s'ouvrirent. Quelques pénitentes affidées y vinrent, et le public y fut reçu. La messe basse devint solennelle; on donna la communion, on prêcha, on célébra les fêtes de l'Ordre; elles furent annoncées par le prédicateur Récollet, et aussitôt ils y eurent des indulgences. On eut soin d'élever un clocher, pour servir, disait-on, aux observances régulières; mais bientôt la cloche appela le public aux offices. On fit le catéchisme aux enfants, on prit des pensionnaires laïques ¹... »

Ces faits sont en partie exacts, mais on sent dans la manière de les raconter le plaisir d'être désagréable. Le couvent s'éleva donc contre la volonté de l'évêque. Un des Récollets étant mort dans cette infirmerie, transformée en couvent, les religieux voulurent l'inhumer dans leur chapelle. Monseigneur s'y opposa, et ceux-ci passèrent outre; ils invitèrent même la ville aux obsèques ². Monseigneur leur signifia de nouveau de s'en tenir aux termes de la permission qui leur avait été accordée; tout fut inutile ³. Les ordres et les remontrances ne produisant aucun effet, il leur interdit dans le diocèse toutes les fonctions ecclésiastiques et se plaignit au roi de leur conduite ⁴. Le gouverneur, M. de la Barre, écrivit de son côté au ministre : « Le calme du dedans serait parfait ici, sans l'entreprise des Récollets qui ont voulu bâtir un hospice régulier sur un emplacement que Sa Majesté leur a donné dans Québec, le 28 mai 1681, quoique

1. *Mémoire sur la vie de M. de Laval*, p. 201.

2. *Mémoire sur la vie de M. de Laval*, p. 201; — *Gosselin*, t. II, p. 97; — *Mgr Têtu*, p. 41.

3. *Ibid.*

4. *Ibid.*

cela ne soit point porté dans les patentes du roi. M. l'Évêque l'a voulu empêcher, et ces Pères se sont cabrés à le maintenir, ce qui les met aux mains avec notre prélat ¹. » Le roi ordonna d'abattre le clocher du couvent, ce qui fut exécuté, et Mgr de Laval rendit aux Récollets leurs pouvoirs ².

Les choses en étaient là, quand Mgr de Saint-Vallier fut sacré évêque. Le 13 septembre 1692, il passa avec eux un contrat, par lequel ces derniers lui cédaient leur couvent de la rivière Saint-Charles avec la plus grande partie des terres environnantes, et lui, en retour, s'engageait à leur payer vingt-six mille livres dans l'espace de cinq ans; de plus, il leur permit d'ériger en couvent régulier leur maison de la haute-ville. Ils s'y transportèrent tous et s'établirent définitivement dans ce nouveau couvent ³. Le 20 octobre 1699, M. de Champigny écrivait au ministre : « Les Récollets sont bien établis à Québec; ils y ont fait une belle église avec un beau bâtiment pour se loger ⁴. »

Nous n'avons pas qualité pour juger la conduite de ces religieux. Aussi nous contenterons-nous de dire, dans le dessein d'atténuer les fautes qu'ils purent commettre, que leur grand malheur fut d'avoir Frontenac pour protecteur. Frontenac fut, pendant ses deux administrations, leur mauvais génie. « Ils épousèrent trop souvent ses préven-

1. *Gosselin*, t. II, p. 98; — Lettre de M. de la Barre au ministre, 1683.

2. MM. de Latour, Gosselin et Têtu, *ibid.* — Le recensement de 1681 inscrit sept récollets au couvent de Québec, et sept dans les missions lointaines. Cf. *B. Sull*, t. V, p. 91. Ce même historien prétend, à la p. 92, que le recensement aurait omis onze récollets, dont il cite les noms.

3. *Mgr Têtu*, p. 160; — *Gosselin*, t. II, pp. 98 et 99; — *Mgr de Saint-Vallier et l'Hôpital-Général de Québec*, pp. 99, 100, 101 et 102.

4. Arch. col., *Canada*, Corresp. gén., 1699, vol. 17, fol. 66-70.

tions et ses haines, et réussirent, c'est l'abbé Gosselin qui parle, à répandre la zizanie dans le champ du Père de famille ¹. » Frontenac fit une opposition déclarée à Mgr de Laval; les Récollets le soutinrent dans son opposition. Frontenac prit fait et cause pour M. de Callières contre Mgr de Saint-Vallier dans la ridicule affaire des Prie-Dieu; les Récollets se mirent résolument du côté des gouverneurs au mépris de l'obéissance due à l'évêque. Frontenac lutta contre le clergé dans la double question des dîmes et des boissons enivrantes; les Récollets partagèrent ouvertement sa manière de voir, et se livrèrent en chaire aux personnalités les plus regrettables. Si Frontenac n'eût pas été gouverneur en 1681, il est probable que les Récollets n'auraient pas osé sortir des limites posées par le roi et par l'évêque, quand ils obtinrent l'autorisation d'ouvrir une infirmerie à Québec. Enfin, Frontenac n'aimait pas les prêtres de la Compagnie de Jésus; il poussa ses préventions contre eux jusqu'à la calomnie; les Récollets se crurent obligés de suivre leur bienfaiteur jusqu'au bout, et Dieu sait tout ce qu'ils ont dit et écrit de mal sur les enfants de Saint-Ignace. Lorsque Frontenac disparut de la scène, tout changea de face dans l'Ordre des fils de Saint-François. Il ne fut plus question de rivalités ni de luttes. Ils devinrent très populaires au Canada, où ils opérèrent le plus grand bien.

Le comte de Frontenac mourut à Québec le 28 novembre 1698 dans sa soixante-dix-huitième année ². Avant de mourir, il voulut laisser aux Récollets, dont il avait toujours été le protecteur et l'ami et qui se montrèrent toujours reconnaissants de sa bonté persévérante, une dernière marque de son inaltérable amitié; il désira que son corps

1. *Vie de Mgr de Laval*, t. II, p. 108.

2. *Charlevoix*, t. II, p. 237.

reposa dans l'église de leur couvent, à la haute ville ¹. Le P. Olivier Goyer, supérieur des Récollets de la Nouvelle-France, prononça son oraison funèbre le 19 décembre, au milieu d'une foule nombreuse et recueillie ². L'illustre général avait aussi demandé par testament que son cœur fût placé dans une boîte d'argent et transporté dans l'église de Notre-Dame des Champs à Paris, où reposaient les restes aimés de son oncle, l'abbé Dobazine, et de sa sœur, Madame de Monmort; ce fut le P. Joseph Denis de la Ronde, supérieur du couvent de Québec, qui se chargea d'exécuter ce vœu suprême ³.

La colonie perdait dans le comte de Frontenac, le plus grand général qu'elle eût eu jusque là. Il avait achevé de dompter les Iroquois et préparé le traité de 1701; il avait, avec des troupes inférieures en nombre, guerroyé heureusement contre les Anglais; il avait encouragé et soutenu les glorieuses expéditions du capitaine d'Iberville en Acadie, à Terre-neuve et à la baie d'Hudson ⁴. « Il avait trouvé la colonie affaiblie, attaquée de toutes parts, méprisée de ses ennemis; il la laissa en paix, agrandie, respectée ⁵. » — « Il paraissait avoir un grand fond de religion et il en donna constamment jusqu'à sa mort des marques publiques ⁶. » Ses grands défauts, dont beaucoup eurent à souffrir parmi les prêtres, les religieux et les laïques, n'ont pu ternir ses éminentes qualités au point de faire oublier ses services :

1. *Ferland*, t. II, p. 349.

2. Bibliothèque nationale à Paris. Archives, fonds français, vol. 13516.

3. *A propos de Frontenac*, par Ed. Roy, dans le *Courrier du Canada*, jeudi 23 oct. 1890.

4. *Gosselin*, t. II, p. 494.

5. *Histoire du Canada*, par l'abbé Gauthier.

6. *Charlevoix*, t. II, p. 237.

« La Nouvelle-France lui devait tout ce qu'elle était à sa mort ¹; » il a été appelé le sauveur de la Nouvelle-France ²; il en fut le plus grand capitaine au xvii^e siècle.

1. *Charlevoix*, t. II, p. 237.

2. *Histoire du Canada*, par l'abbé Gauthier.

CHAPITRE NEUVIÈME

Les Jésuites et leur collège de Québec. — Leurs missions sédentaires près Québec et Montréal : Sillery, Lorette, Saint-François-de-Sales, Saint-François, Bécancourt, Saint-Louis ou Saint-Saint-François-Xavier-du-Saut. — Administration et ferveur de ces chrétientés ; influence des missionnaires, obstacles aux progrès de l'évangile. — Les Pères de Couvert, Le Sueur, Aubery, etc. — Missions en pays sauvages : A) Missions de Tadoussac : les Pères Nouvel, de Beaulieu, Albanel, B. Favre, de Crespieul, etc. ; B) Missions de l'Acadie, chez les Abénakis. — Attachement des Abénakis à la Foi, à la France. — Les Pères Loyard, Laverjeat, Rasle, de la Chasse. — Paix d'Utrecht. — Prétentions des Anglais sur le pays des Abénakis ; protestations et résistance des Abénakis. — Assassinat du P. Rasle.

Dans le chapitre précédent, nous avons donné un résumé succinct de l'état du clergé de Québec, des Sulpiciens de Montréal et de l'ordre des Récollets à la fin du XVII^e siècle. Il nous reste à parler des Jésuites à cette même époque ; et, comme cette histoire leur est spécialement destinée, nous nous étendrons davantage sur leurs travaux.

Ils avaient à Québec leur maison principale¹, le collège, où résidait le supérieur général de la mission, et où habi-

1. Nous ne parlerons pas de la résidence de Montréal, qui fut fondée seulement en 1692, avec la permission de Mgr de Saint-Vallier, datée du 22 août 1692. Le P. Vaillant de Gueslis en fut le premier supérieur. Parmi les Pères qui habitèrent cette résidence jusqu'à la fin du siècle, les *Catalogues* marquent André, Chauchetière, J. de Lamberville, Chollenee et de Limoges. Ils exerçaient auprès des Français les diverses fonctions de leur ordre ; et, comme les sauvages venaient à Montréal, pour la traite, très nombreux et de tous pays, les missionnaires, qui parlaient leurs diverses langues, leur rendaient les plus grands services au point de vue religieux.

taient chaque année de huit à dix Pères, professeurs, missionnaires, vieillards ou infirmes¹. Parmi ces derniers, on remarque de 1680 à la fin du siècle, des hommes qui ont blanchi dans les luttes fatigantes de l'apostolat au milieu des sauvages, Claude Pijart², André Richard³, Gabriel Druillettes⁴, Jacques Frémin⁵, Pierre

1. Arch. gén. S. J. : *Catalogi Prov. Franciæ*, ab an. 1680 ad an. 1705.

2. Le P. C. Pijart, arrivé au Canada en 1637, missionnaire aux Trois-Rivières en 1640, chez les Nipissiriens et chez les Hurons de 1641 à 1656 (V. les *Relations* du Canada à cette époque), vint à Québec en 1657, et y exerça les fonctions de directeur de congrégation, de professeur de philosophie et de théologie, enfin de ministre. Il y mourut le 16 nov. 1683, à l'âge de 83 ans.

3. Le P. André Richard, arrivé au Canada en 1636, missionnaire à Miscou, à la baie des Chaleurs et sur toute la côte à partir de la baie de Gaspé jusqu'à l'île du cap Breton (1636-1662), habita ensuite Sillery et le Promontoire de la Madeleine, jusqu'en 1678, et enfin Québec où il mourut le 21 mai 1681, à l'âge de 81 ans. (V. *Relations* du Canada de 1636 à 1672, et les *Catal. prov. Franciæ*.)

4. Le P. Druillettes, dont nous avons souvent parlé, était arrivé à Québec en 1643 ; il mourut le 8 avril 1681, âgé de 71 ans.

5. Le P. Frémin n'était arrivé au Canada qu'en 1655, encore dans la force de l'âge. Mais son ardeur et son activité usèrent vite ses forces. Après quelques années d'une vie d'apôtre sans relâche au pays des Iroquois et à Saint-François-Xavier-des-Prés (1656-1680), il fut obligé, à cause de ses nombreuses infirmités, de se retirer à Québec (1680), où il mourut le 20 juillet 1691. Il était confesseur des religieuses de l'Hôtel-Dieu. « On ne peut dire que du bien de ce saint homme, dit la Mère Juchereau (*Histoire de l'Hôtel-Dieu*, p. 351), quoique nous ne l'eussions accepté qu'avec peine, ne le connaissant pas. Il s'attira bientôt l'estime et la confiance de toute la maison par son éminente vertu et par la douceur avec laquelle il procurait notre avancement dans la perfection... Il faisait de grands biens dans nos salles parmi les pauvres, qu'il visitait exactement tous les jours, pour les instruire, les consoler et les exhorter à mieux vivre... Peu de jours après sa mort, le P. Chaumonot priant pour lui, et disant ces paroles de l'évangile de la messe des morts : *Si quis manducaverit ex hoc pane vivet in æternum*, entendit le P. Frémin qui lui dit distinctement : oui, je vis, je vivrai éternellement dans celui qui

Chastelain¹ et Joseph Chaumonot². C'est la vieille et forte génération des premières années de la colonie, qui disparaît dans le silence et l'oubli, après avoir beaucoup travaillé.

Les professeurs sont de tous les âges, aux pôles extrêmes de la vie. Quelques-uns, brisés par les années ou les

m'a donné l'être. » (*V. Elog. defunct. Prov. Franc.*, Arch. gen. ; — *Relations inédites*, t. II, pp. 177 et 279 ; t. II, pp. 13, 49, 167, 217 ; — *Lettres de M. de l'Incarnation*, p. 647 ; — *Relations du Canada*, an. 1656, 1659, 1667-1672.)

1. Le P. Chastelain, arrivé en 1636 à Québec, missionnaire chez les Hurons de 1637 à 1651 (*Cat. Prov. Franc.* ; — *Relations du Canada de 1637 à 1651*), fut ensuite attaché à la maison de Québec, où il exerça longtemps les fonctions de P. spirituel de la maison et de confesseur des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu. Ce dernier emploi, il le garda près de 30 ans (1651-1680). « Le R. P. Chastelain, notre confesseur, étant extrêmement vieux et infirme, disent les *Annales de l'Hôtel-Dieu*, p. 261, demanda à se décharger du soin de nous confesser ; il assurait les religieuses qui voulaient le retenir, que c'était la volonté de Dieu, et il disait aux plus discrètes que N. S. le lui avait fait connaître. Il pouvait bien parler ainsi, car il était très souvent favorisé de Dieu par des communications très particulières ; c'était un saint qui joignait à beaucoup de génie une douceur inaltérable, une simplicité charmante, une charité sans bornes envers le prochain, et un amour pour Dieu très ardent, qui le tenait toujours occupé de sa présence. Un jour qu'il allait à la campagne, N. S. se fit voir à lui, le salua comme autrefois ses disciples, en lui disant la paix soit avec vous... Il racontait en pleurant la vision qu'il avait eue dès le commencement de sa carrière, par laquelle N. S. lui avait montré qu'il serait exclus de l'honneur du *martyre chez les Hurons*, ce qu'il attribuait à ses péchés... Peu de temps après qu'il nous eût quittées, il mourut très saintement et paisiblement » le 15 août 1684. (*Elogia defunct. prov. Franc.*, Arch. gen. ; — *Sotuellus*, Bibl. script. S. J., p. 666 ; — *Hist. de l'Hôtel-Dieu de Québec*, pp. 261, 280 ; — *Lettres de la Vén. Mère Marie de l'Incarnation*, p. 310.)

2. Le P. Chaumonot, après la dispersion des Hurons, fut envoyé aux missions iroquoises en 1655, puis attaché à la colonie huronne, d'abord à Québec, ensuite à Sillery, enfin à Lorette, qu'il quitta en 1692 pour rentrer à Québec, où il mourut le 21 février 1693, à l'âge de 82 ans, vénéré de tous comme un homme de Dieu, de la plus haute vertu.



P. G. X. de Charlevoix



travaux de manière à ne pouvoir plus vivre au milieu des sauvages, mais assez valides pour enseigner, ont demandé une chaire de grammaire, de littérature, de philosophie ou de théologie ; ils veulent se rendre utiles à la mission jusqu'au dernier soupir. Ils se nomment Jacques de Lamberville¹, Antoine Silvy, François de Crépieul². Les autres, jeunes encore, seront un jour l'honneur de la mission, comme Joseph Germain, Bonaventure Favre, Martin Bouvard et Joseph Aubery, ou bien ils s'illustreront dans la science et l'histoire, comme François Le Brun³ et François-Xavier de Charlevoix⁴. Plusieurs, non encore

1. Le P. Jacques de Lamberville ayant été forcé de quitter le pays des Iroquois, demanda en 1688 à professer la sixième et la cinquième. En 1689, on l'envoya au Saut-Saint-Louis, où il mourut le 18 avril 1711, « consumé de travaux et de pénitences », dit Charlevoix ; puis il ajoute : « C'était un des plus saints missionnaires de la Nouvelle-France. » (T. I, p. 375.)

2. Nous ferons bientôt connaître ce missionnaire, dont la réputation est demeurée grande en Canada, ainsi que celle des Pères Germain et Aubery, dont nous parlerons plus loin dans ce chapitre.

3. François Le Brun, né à Paris le 27 mars 1674, entra au noviciat le 8 septembre 1694, après deux ans de philosophie. Il fit sa profession des quatre vœux au mois d'octobre 1712 à Québec. Professeur à Compiègne de cinquième (1696-1697), de quatrième (1697-1698), de troisième (1698-1699), d'humanités (1699-1704), et, à Eu, de rhétorique (1701-1702), puis étudiant en philosophie à la Flèche (1702-1703) et en théologie à Paris (1703-1707), il partit enfin pour Québec (1707) où il enseigna la rhétorique et les humanités deux ans, puis l'hydrographie jusqu'à sa mort, arrivée le 16 juillet 1721.

4. Le P. de Charlevoix, l'historien de la Nouvelle-France, né à Saint-Quentin le 24 octobre 1682, entré au noviciat de Paris le 15 septembre 1698, fit un an de rhétorique après le noviciat, puis sa philosophie au collège Louis-le-Grand (1700-1704), et se rendit ensuite à Québec où il professa la grammaire (1705-1709). C'est pendant ces années passées au Canada qu'il recueillit beaucoup de notes pour l'histoire qu'il devait éditer plus tard. En 1709, il était à Paris au collège Louis-le-Grand, où il étudia quatre ans la théologie. En 1720, il fit un assez long voyage au Canada. Parti de Rochefort

prêtres, viennent de France passer quelques années dans l'enseignement et retournent ensuite dans la mère-patrie. Citons, par exemple, Philippe Bunon ¹, Jacques Ruël ², Pierre de Mallemain ³, Urbain de Latour ⁴ et Charlevoix.

On enseignait au collège toutes les classes : grammaire, humanités, rhétorique, philosophie et théologie, même l'hydrographie. Le corps professoral était cependant réduit à sa plus simple expression : un professeur de grammaire, un professeur de littérature, un professeur de philosophie et un autre de théologie, quand un seul professeur, ce qui arrivait souvent, ne professait pas en même temps la philosophie et la théologie ⁵. Le cours d'hydrographie ne fut confié aux Pères qu'au début du XVIII^e siècle ⁶.

au commencement de juillet de cette année, il rentra en France à la fin de décembre 1722. (*Description de la Nouvelle-France*, t. III.)

1. Philippe Bunon, né à Rouen le 29 janvier 1667, entré, après deux ans de philosophie, au noviciat de Paris le 10 sept. 1686, fit encore, à la fin de son noviciat, un an de philosophie à la Flèche (1688-1689) et partit ensuite pour le Canada, où il enseigna plusieurs années la grammaire (1690-1696). De là, il alla faire sa théologie à la Flèche. Profès le 2 fév. 1702.

2. Jacques Ruël, né à Alençon le 9 nov. 1673, entré, après trois ans de philosophie, au noviciat de Paris le 29 sept. 1691, fit un an de rhétorique après le noviciat (1693-1694), et partit ensuite pour Québec, où il professa la grammaire et la rhétorique (1694-1699). Rentré en France en 1699, il est renvoyé à la Flèche pour y étudier quatre ans la théologie. Profès le 2 fév. 1707.

3. Pierre de Mallemain, né au diocèse de Rouen le 27 déc. 1677, entré au noviciat de Paris le 4 sept. 1697 après deux ans de philosophie, partit pour Québec en 1699, y professa deux ans la grammaire et revint ensuite en France (1702).

4. Urbain de Latour, né à Tours le 27 sept. 1678, entré au noviciat de Paris, après deux ans de philosophie. le 20 oct. 1698, fit un an de rhétorique après le noviciat, et partit ensuite pour Québec, où il enseigna six ans la grammaire (1701-1707). Il mourut à la Flèche le 22 mars 1709.

5. Archiv. gen., *Catalogi Prover. Franciæ*, ab an. 1680 ad an. 1705.

6. Le 18 oct. 1700, M. de Callières, gouverneur général, et M. de Champigny, intendant, écrivaient au ministre : « Le sieur Jolliet, qui

Les cours étaient fréquentés par les pensionnaires, par des externes, enfin par les élèves du séminaire, au nombre de quarante environ, qui se rendaient au collège deux fois par jour. Les Pères faisaient l'instruction des séminaristes, de la grammaire à la théologie inclusivement ¹.

A l'époque où Mgr de Saint-Vallier visita son futur diocèse, de mai 1685 à janvier 1687, on voyait parmi les professeurs Louis André ², Carheil, Nicolas Potier ³,

enseignait l'hydrographie à Québec, étant mort, et les Pères Jésuites s'offrant d'entretenir une classe, nous supplions Sa Majesté de leur en faciliter les moyens, en leur accordant les 400 livres par an, dont le sieur Jolliet jouissait, cette instruction étant très utile à la colonie. » (Arch. col., *Canada*, Corresp. génér., vol. 18, fol. 3-21.)

1. Le 20 oct. 1699, M. de Champigny écrivait au ministre : « On entretient toujours au séminaire quarante ou cinquante enfants, dont une partie paye pension, et les autres y sont par charité; ils sont enseignés depuis les premières instructions jusqu'à la fin de la théologie dans les écoles des Jésuites, où ils sont envoyés deux fois chaque jour. » (Arch. col., *Canada*, Corresp. gén., 1699, vol. 17.)

2. Le P. André, né au diocèse d'Avignon le 28 mai 1631, entré au noviciat des Jésuites, à Lyon, le 12 sept. 1650, après deux ans de philosophie, professa à Roanne la cinquième (1652-1654), la quatrième (1654-1655) et la troisième (1655-1656). Il fit ensuite une troisième année de philosophie à Dôle et y enseigna un an la troisième et un an les humanités (1656-1659); il professa à Besançon la rhétorique (1659-1660) et à Roanne encore la rhétorique (1660-1661); puis il étudia quatre ans la théologie à Avignon (1661-1665). Après sa troisième année de probation à Lyon (1665-1666), il enseigna à Bourg la philosophie (1666-1668) et partit en 1669 pour Québec. De là, il se rendit à Saint-François-Xavier, à la baie des Puants (1670), d'où il revint à Québec, pour enseigner d'abord la philosophie, puis les classes de grammaire (1684-1690). Missionnaire en 1691 à Sillery, puis à Saint-François sur la rivière de ce nom, ensuite à Montréal, il rentra en 1700 à Québec, où il mourut le 19 sept. 1715. Nous en reparlerons bientôt. (Arch. gen.)

3. Le P. Nic. Potier, né à Chauny, dép. de l'Aisne, le 2 sept. 1642, entra au noviciat, à Paris, le 27 oct. 1661, et fit sa profession des quatre vœux le 15 août 1679. Après le noviciat, on le trouve à la

François Chicard¹; Beschefer exerçait les fonctions de préfet des classes. Avant eux, les chaires étaient occupées par des apôtres bien connus, Raffieux, Cholennec et Dalmas.

Dans l'*Estat présent de l'Eglise à la Nouvelle-France*, le prélat, qui avait vu la plupart de ces hommes à l'œuvre, en trace ce portrait : « Les régens du collège sont bien choisis, plein de capacité et de zèle, ils remplissent leur devoir par esprit de grâce. »

On ne s'occupait pas seulement d'instruction au collège

Flèche étudiant de philosophie (1663-1665), professeur à Bourges de cinquième (1665-66), de quatrième (1666-67), de troisième (1667-68), de seconde (1668-69) ; à Nevers, de seconde (1669-70), de rhétorique (1670-71) ; à Orléans, de seconde (1671-72) ; à la Flèche, étudiant de philosophie (1672-73) ; à Bourges, étudiant en théologie (1673-77) ; à Rouen, en troisième année de probation (1677-78). En 1679, il est au Canada, à Notre-Dame de Lorette, où il reste jusqu'en 1685. En 1685, il est professeur de grammaire à Québec, puis missionnaire ; il mourut le 4 mai 1689. Il est désigné dans les *Catalogues* tantôt sous le prénom de *Nicolas*, tantôt sous celui de *Jean*. (Arch. gén.)

1. Le P. François Chicart, né à Rodez le 23 sept. 1643, et entré dans la Compagnie le 26 oct. 1658, n'arriva au Canada qu'en 1685, après avoir exercé de hauts emplois dans la province de Toulouse. Il est à Toulouse étudiant en philosophie (1660-62), à Carcassonne, professeur de cinquième (1662-63), à Auch, professeur de quatrième (1663-64), à Cahors, professeur de quatrième, de troisième et de seconde (1664-67) ; à Castres, professeur de troisième (1667-68) ; à Aurillac, professeur de seconde (1668-69) ; à Toulouse, étudiant un an en philosophie et quatre ans en théologie (1669-74) ; à Alby, professeur de philosophie (1674-75) ; à Toulouse, en troisième année de probation (1675-76) ; à Billom, professeur de philosophie (1676-80) ; à Rodez, préfet des classes (1680-81) ; au Puy, préfet des classes (1681-82) ; à Toulouse, directeur du Juvénat (1682-83) ; enfin, à Billom, missionnaire (1683-85). En 1686, il demande à aller à Québec pour y enseigner la grammaire, puis la rhétorique (1686-88) ; en 1689-90, il est missionnaire à Sillery ; et, en 1691, il se retire à Québec, accablé de nombreuses infirmités ; il y meurt le 21 fév. 1693. (Arch. gén.)

de Québec; les fonctions du saint ministère étaient si nombreuses que les missionnaires n'y suffisaient pas. Parmi celles de tous les jours, il fallait compter les prédications, les catéchismes, les confessions, les congrégations et la direction spirituelle des deux communautés de l'Hôtel-Dieu et du couvent des Ursulines.

Tous les religieux de l'établissement, missionnaires et professeurs, vécurent à la fin de ce siècle sous le gouvernement successif de quatre supérieurs d'un mérite inégal : Théodore Beschefer ¹, Claude d'Ablon, Jacques Bruyas et Martin Bouvard.

Beschefer, plus fait pour la vie du cloître que pour celle des missions, pieux, régulier, excellent directeur des consciences, s'éloigna peu de Québec, où il fut tour à tour ministre, supérieur, préfet des classes et confesseur ordinaire des Ursulines. Son remplaçant, le P. d'Ablon, était un homme d'action et de gouvernement. Missionnaire

1. Le P. Théodore Beschefer, né à Châlons-sur-Marne le 23 mai 1630, entré au noviciat, à Nancy, le 24 mai 1647, prononça ses vœux de profès le 13 août 1664. Etudiant en philosophie, à Pont-à-Mousson (1649-1652); professeur de quatrième et de troisième, à Auxerre (1652-54); de troisième et d'humanités, à Sens (1654-56); d'humanités et de rhétorique, à Reims (1656-57); d'humanités et de rhétorique, à Bar-le-Duc (1657-58), il alla enfin suivre le cours de théologie à Pont-à-Mousson (1658-62), professa un an la rhétorique dans ce collège (1662-63), fit sa troisième année de probation (1663-64) et partit en 1664 pour le Canada. Après trois ans passés à Québec, il est envoyé au promontoire de la Madeleine en 1668; et, en 1670, chez les Iroquois. En 1672, il revient à Québec, qu'il ne quitte que pour retourner en France (1689), où il devient procureur des missions. Pendant seize ans, il fut le directeur de conscience des Ursulines : « C'était un homme d'un mérite distingué, disent leurs *Annales*, t. I, p. 418, un directeur très éclairé et expérimenté, et d'une prudence au dessus du commun. » — Le P. Beschefer s'embarqua pour la France avec le marquis de Denonville. — V. Arch. gen., *Cat. Prov. Franciæ*.

pendant plusieurs années à Onnontagué, au lac Supérieur et à Sainte-Marie-du-Saut; puis supérieur de la mission du Canada et recteur de Québec de 1671 à 1680, il résigna ses fonctions à cette dernière date entre les mains du P. Beschefer, pour les reprendre six ans plus tard. Peu de Jésuites ont gouverné cette mission avec tant de sagesse et d'autorité. Mgr de Saint-Vallier l'estimait particulièrement : « C'est un homme de mérite, disait-il, et d'une expérience consommée, avec qui j'ai eu beaucoup de liaison pendant mon séjour au Canada; plus on le voit, plus on l'estime ¹. »

Le P. Bruyas est connu; il succéda au P. d'Ablon au mois d'août 1693. Missionnaire infatigable, hardi voyageur, il connaissait le sauvage, ses mœurs et sa langue, il en maniait l'esprit avec habileté. Interprète, orateur, député des gouverneurs de Québec auprès des Iroquois et des Anglais, il est de tous les congrès et de toutes les ambassades. Il possédait plus l'art de gouverner les sauvages ou de parler dans les assemblées que celui d'administrer un collège. Sa nomination au gouvernement des Pères du Canada arriva à une bonne heure pour la colonie, car ce Jésuite, par exception, ne déplaisait pas au comte de Frontenac, et il devait aider efficacement

1. *Estat présent de l'Eglise.....*, p. 7. — Il mourut à Québec le 3 mai 1697, après plus de 40 ans passés dans la Nouvelle-France. On trouve dans les Arch. gén. S. J. (*Elogia defunct. Prov. Franciæ*) un grand éloge de ses vertus et de son talent. Cet éloge ne semble pas exagéré, si on le rapproche de ce qui est dit de lui dans Creuxius, *Hist. Canad.*, l. X, p. 748, et l. XI, p. 793; dans l'*Estat présent de l'Eglise*, p. 7; dans les *Lettres* de Marie de l'Incarnation, pp. 519, 531 et 639; dans les *Relations* de la Nouvelle-France, an. 1633, 1636, 1637, 1638, 1661, 1669, 1670, 1671 et 1672; enfin dans les *Relations inédites*, Paris, 1861, qui contiennent plusieurs relations adressées par lui au P. Provincial de France.

M. de Callières à préparer la paix générale des sauvages ¹, en 1701.

Martin ou Samuel Bouvard ², qui le remplaça à la fin d'août 1698, ne lui ressemblait en rien. Vieux professeur de grammaire, de littérature, de philosophie et de théologie, procureur, Père spirituel, c'était l'homme de cabinet, l'ascète pieux et recueilli, le religieux conciliant. Comme successeur du P. Bruyas, le contraste était frappant. Arrivé à Québec en 1673, il n'en sortit jamais, de sorte qu'il eut l'occasion d'y connaître la plupart des Jésuites et d'y former le jeune clergé aux études philosophiques et théologiques. Les disciples recouraient volontiers aux lumières du maître, et les Jésuites appréciaient l'aménité de son caractère, tout en le sachant parfaitement incapable de soutenir leurs droits en cas de conflit avec l'autorité religieuse ou civile. Il conserva sa charge jusqu'à l'année qui précéda sa mort, arrivée le 10 août 1705.

1. Shea, *History of the Catholic Missions*, p. 274 : — *Relations* de la Nouvelle-France, an. 1667-1670, et *Relations inédites*, t. II, p. 10. En parlant de lui, le P. d'Ablon écrit le 24 oct. 1674 au P. Pinette, Provincial de France : « Il a autant de zèle que de prudence. » (*Relat. inéd.*, t. II, p. 10.) — V. Sur ses travaux, *Charlevoix*, t. I et II, *passim*. Il mourut à Québec le 15 juin 1712.

2. *Samuel* Bouvard, qui signait aussi Martin, naquit à Chartres le 15 août 1637, et entra, après deux ans de philosophie, au noviciat de Paris, le 10 août 1658. Il fit sa profession des quatre vœux, au Canada, le 2 février 1674. D'abord professeur à Amiens de cinquième, de quatrième, de troisième, d'humanités et de rhétorique (1660-1666), puis étudiant en philosophie à la Flèche (1666-67), professeur de troisième à Eu (1667-68), étudiant en théologie à la Flèche (1668-72), il fit enfin sa troisième année de probation à Rouen (1672-73) et partit pour Québec en 1673, où il enseigna la rhétorique, la philosophie et la théologie, et fut ensuite procureur et Père spirituel. Nommé supérieur le 25 ou le 29 août 1698, il remplit cette charge jusqu'au 22 août 1704. (Arch. rom. ; *Cat. Prov. Franciæ*.)

Mgr de Saint-Vallier avait connu presque tous les Pères dont nous venons de parler, et il voulut bien en rendre le témoignage le plus flatteur dans sa lettre de 1688. Ce témoignage, nous le reproduisons, si louangeur qu'il soit : « Il faut avouer, dit-il, que parmi les Pères de la Nouvelle-France, il y a un certain air de sainteté si sensible et si éclatant, que je ne sçay s'il peut y avoir quelque chose de plus en aucun autre endroit du monde où la Compagnie de Jésus soit établie. J'ai parlé à ceux qui sont à Québec et j'ay reçu des lettres de ceux qui sont en mission, tous m'ont paru d'une vertu et d'une soumission, dont je suis encore plus édifié, que je ne suis satisfait de leurs talents, et je ne puis sans injustice supprimer le témoignage que je rends ici en leur faveur ¹. »

La plupart des jeunes Jésuites, employés à l'établissement scolaire de Québec, ne faisaient qu'y passer. On les y retenait quelque temps pour apprendre les langues sauvages, et pendant ce temps ils se livraient eux-mêmes à l'enseignement des langues classiques ou des sciences. Une fois en état de rendre service dans les missions, but suprême de leurs vœux, ils quittaient Québec ².

Les missions de la Compagnie dans la Nouvelle-France étaient alors de deux sortes : les unes, les plus pénibles et les plus laborieuses, en pays sauvage ; les autres, dans les environs de Québec et de Montréal, ressemblant plutôt, suivant l'expression du P. d'Ablon, à des *Eglises toutes formées* ³. Dans les unes et les autres, « les missionnaires

1. *Estat présent de l'Eglise.....*, p. 7.

2. *Cat. Prov. Franciæ* (Arch. gén.)

3. Lettre du P. Claude d'Ablon, supérieur des missions du Canada, au R. P. Pinette, Provincial de France, Québec, 24 oct. 1674. — Cette lettre a été reproduite avec des corrections dans le 2^e vol. des *Relations inédites* ; Douuiol, 1861. V. p. 71 de ce vol.

menaient une vie des plus misérables, écrit le même Père à son Provincial de France, le P. Pinette. Quoi de plus dur, en effet, que d'être toujours avec des barbares dont il faut souffrir mille emportements, d'être renfermé la plupart du temps dans des cabanes où on est aveuglé par la fumée; d'être exposé à beaucoup de dangers, ou des eaux ou de la barbarie des sauvages et de leur ivrognerie; de vivre de rien, pour ainsi dire, et de travailler sans relâche. Et nonobstant tout cela, le plus grand déplaisir que je puisse faire à qui que ce soit des Pères, serait de le rappeler à Québec pour y vivre un peu plus commodément; et tous les souhaits de ceux qui sont ici sont d'aller participer aux travaux et aux mérites de ces apôtres ¹. »

Nous dirons un mot de chacune de ces missions, en commençant par celles qui avoisinaient Québec et Montréal : Sillery, Lorette, Saint-François-de-Sales, Saint-Louis ou Saint-François-Navier-du-Saut, enfin Saint-François et Bécancourt.

Sillery, où les Abénakis s'étaient installés à la place des Algonquins, morts pour la plupart de maladies contagieuses ou de l'abus des liqueurs fortes, comptait, en 1685, 488 habitants. Deux ans après, la contagion enlevait 150 sauvages; le registre des baptêmes se termine l'année suivante ², et, à partir de cette époque, il n'est plus question de mission à Sillery ³.

1. Même lettre : Québec, 24 octobre 1674; t. II, pp. 14 et 15.

2. Liber baptisatorum à patribus Societatis Jesu in residentiâ seu reductione sancti Josephi Vulgo Sillery. (Manus.)

3. A cette époque, les Abénakis étaient encore nombreux à Sillery; mais peu à peu ils abandonnèrent cette mission, et se retirèrent, la majeure partie à Saint-François-de-Sales, les autres à Saint-François et à Bécancourt. Vers 1689, Sillery n'avait presque plus de sauvages. C'est ce que nous voyons dans l'acte de la concession de la seigneurie de Sillery aux Jésuites, à la date du

N.-D. de Lorette, dernier établissement de la nation huronne depuis sa dispersion, n'est qu'un village de 146 habitants, d'après le recensement de 1685 ; dix ans auparavant, elle en comptait 300 environ ; mais la guerre et les maladies les ont décimés ¹.

Saint-Louis-du-Saut est plus important. Le même

23 oct. 1699. Il est dit dans la concession : « Vu la requeste à nous présentée par le R. P. M. Bouvart, supérieur de la Compagnie de Jésus en ce pays, et le P. F. Vaillant, son procureur, tendant à ce qu'il nous plust leur transférer en propre les fief, terres et seigneurie de Sillery, dont ils n'ont joui jusqu'à présent que comme administrateurs du bien des sauvages chrétiens, à qui ledit fief avait été donné par Sa Majesté au mois de juillet 1651, et que lesdits sauvages ont été obligés d'abandonner depuis *dix* ou *douze ans* pour s'établir ailleurs, tant parceque les terres et cultures y étaient tout-à-fait usées, que parceque les bois de chauffage, coupés depuis près de quarante ans, se trouvaient beaucoup trop éloignés de leurs demeures..... étans pleinement informez des bonnes instructions de ces Pères de la Compagnie de Jésus, des grands secours spirituels et temporels qu'ils rendent aux sauvages de ce pays, des grands soins qu'ils ont pris et des dépenses excessives qu'ils ont faites pour soustenir les missions de ces sauvages et pour travailler solidement à leur salut et particulièrement à l'égard de ceux qui estoient établis au lieu de Sillery pour lesquels depuis qu'ils en sont ortis, ils ont achepté à leurs propres frais d'autres terres et d'autres lieux de ce pais afin de les y établir sans quoy ils se seroient desposez.

Pour ces raisons nous avons donné, concédé et octroyé en propre auxdits Pères Jésuites, lesdits fief, terre et seigneurie de Sillery d'une lieue de large sur le fleuve Saint-Laurens et d'une lieue et demie ou environ de profondeur jusques à la seigneurie de Saint-Gabriel. » (Arch. de l'école Sainte-Geneviève, *Canada*, cahier 10.) La mission de Sillery n'existant donc plus à la fin du xvii^e siècle, il n'en sera pas question dans ce chapitre.

Voir aux *Archives nationales*, M. 242, plusieurs pièces sur la concession de Sillery aux Jésuites.

1. *Relations inédites* de la Nouvelle-France, t. II, p. 71 : « Mission des Hurons à N.-D. de Lorette pendant l'année 1675. Cette mission est composée présentement d'environ 300 âmes, tant Hurons qu'Iroquois. »

recensement porte sa population à 682. C'est la résidence, à la Prairie de la Madeleine, non loin de Montréal, des Iroquois convertis à la foi catholique, lesquels sont volontairement sortis de leur pays pour pratiquer leur religion en pleine liberté.

Saint-François-de-Sales, colonie d'Abénakis sur la rivière Chaudière, atteignait, dès 1686, le chiffre de 600 habitants. Ce chiffre va toujours en augmentant jusqu'à la fin du siècle. D'après l'*Histoire des Abénakis*, le P. Jacques Bigot aurait conduit, au commencement du xviii^e siècle, mille sauvages de cette tribu à la mission Saint-François, sur la rivière de ce nom ¹, où déjà, depuis quinze ans, quelques familles abénakises se seraient

1. D'après les *Cat. Prov. Fr.* (Arch. gén. S. J.), les Pères Jacques et Vincent Bigot desservirent les premiers les deux missions de Saint-François et de Bécancourt. Le P. Vincent Bigot ayant été nommé supérieur général des missions du Canada, le 21 août 1704, le P. Rasle le remplaça jusqu'à son départ, en 1710, pour l'Acadie. Le P. Jacques Bigot mourut en avril 1711, et son frère étant retourné en France en 1713, mourut à Paris, où il fut procureur de la mission, le 7 sept. 1720, à l'âge de 71 ans. Les *Archives générales* conservent la lettre du P. Honoré Gaillard, à la mort du P. Vincent Bigot, sur les mérites et les vertus de ce religieux. — On trouve encore parmi les Pères qui desservirent Saint-François et Bécancourt, J. Aubery, Et. Lauverjeat, la Chasse, Le Sueur et Lafitau. Aubery et Le Sueur furent ceux qui demeurèrent le plus longtemps, le premier à Saint-François et le second à Bécancourt. — On lit, d'autre part, dans l'*Histoire des Abénakis* : « En 1700, le P. J. Bigot, missionnaire des Abénakis, fut chargé de négocier l'affaire de donation de terres, sur la rivière Saint-François, avec Madame veuve Jean Crevier et son fils, seigneur de Saint-François, pour l'établissement de la nouvelle mission. Le seigneur consentit volontiers à céder une partie de ses terres par un acte passé à Montréal le 23 août 1700, devant maître Adhémar N. P. » (*Hist. des Abénakis*, pp. 277 et 278.) L'abbé Maurault donne cet acte en entier, p. 278. — Le P. Jacques Bigot desservait alors avec le P. Jean Le Blanc la mission de Saint-François-de-Sales sur la rivière Chaudière. C'est sur le désir de M. de Callières qu'il fonda l'établissement de Saint-

fixées¹ ; il aurait, en même temps, établi à Bécancourt 500 Abénakis², les uns et les autres sortant de Saint-François-de-Sales, qui fut alors abandonné pour toujours³. Vers 1708, des guerriers du lac Megantic vinrent rejoindre leurs compatriotes à Bécancourt⁴.

François, où ce gouverneur désirait avoir une « barrière contre les irruptions des Iroquois, dans le cas que ces barbares manqueraient à leurs engagements avec les Français. » (*Hist. des Abénakis*, p. 277.)

1. *Histoire des Abénakis*, pp. 276 et 277. L'abbé Maurault cite, parmi les desservants de Saint-François, de 1680 à 1698, le P. J. Bigot, Duplein, chanoine, le P. L. André, l'abbé de Saint-Claude et le récollet Saint-Laurent Gendré. En 1698, le P. Louis André fut envoyé, comme missionnaire, à Saint-François et y demeura jusqu'en 1700, où il fut remplacé par le P. Jacques Bigot (*Hist. des Abénakis*, p. 277). C'est l'abbé Maurault qui l'affirme; mais le P. André n'est pas dans les *Catalogues* de ces deux années; il reparaît dans le *Catalogue* de 1700 (Arch. gén. S. J.)

2. Quelques familles d'Abénakis et de Sokokis s'étaient fixées sur la rivière de Bécancourt vers 1680. M. de Vaudreuil, successeur de M. de Callières dans le gouvernement général de la Nouvelle-France, voulut établir en cet endroit une seconde barrière contre les Iroquois, et il s'entendit à cet effet avec le baron de Portneuf, seigneur de Bécancourt, qui consentit à céder aux Abénakis, par l'entremise des Pères Jésuites, Vincent Bigot et Sébastien Rasles, une partie de son domaine pour l'établissement projeté. L'acte de cession est du 30 avril 1708. L'abbé Maurault le cite, pp. 285-288 de son histoire. Dans cet acte, il est parlé du P. *Martin Pervail*; l'auteur a sans doute voulu dire : *Martin Bouvart*. Bien que l'acte de cession ne soit que de 1708, il y avait déjà à Bécancourt d'abord les Abénakis qui y étaient venus vers 1680, puis ceux que le P. J. Bigot y aurait conduits en 1700, d'après la tradition, au nombre de *cing cents* (*Hist. des Abénakis*, pp. 283 et 284).

3. A partir de 1701, les *Catalogues* ne désignent aucun missionnaire à Saint-François-de-Sales, et les *Relations* ne parlent plus de cette mission. On trouve cependant des lettres datées de Saint-François-de-Sales; par exemple, une lettre du P. J. Bigot du 18 oct. 1702, une autre du même Père du 26 oct. 1702, une troisième du P. Aubery d'oct. 1710 (Arch. de l'école Sainte-Genève, *Canada*, cahiers 7 et 8); ce *François-de-Sales* est le même que *Saint-François*, sur la rivière du même nom.

4. *Histoire des Abénakis*, pp. 284 et 288.

Toutes ces missions n'étaient que des villages chrétiens plus ou moins considérables, où l'on rencontrait parfois des âmes d'une grande élévation de sentiments. Les *Relations* du Canada ne tarissent pas d'éloges sur la ferveur des néophytes, et leur exactitude à tous les exercices de la chapelle. En général, la prière se faisait en commun, à l'église, matin et soir; même, avant le coucher, dans chaque cabane, la famille se réunissait pour prier. Tous assistaient à la messe le matin. On a constaté chez beaucoup, pour ne pas dire chez la plupart, une grande innocence de mœurs, une délicatesse admirable de conscience. La Mère Duplessis de Sainte-Hélène, religieuse au monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, écrivait à une de ses amies en France : « Les chrétiens *de ces missions* sont parfaitement instruits de tous nos mystères. Les missionnaires ne passent pas un jour sans les prêcher; ils profitent de tout ce qui arrive pour les porter à la crainte ou à l'amour de Dieu; ils leur font plusieurs catéchismes tous les jours, selon l'âge et la capacité de ceux à qui ils parlent. Les heures sont marquées et chacun s'y range à l'envi; il vient même quelquefois des sauvages de fort loin, de quatre-vingt et cent lieues, pour se faire baptizer ¹. »

Dans chacune de ces missions, le prêtre avait des catéchistes, qui se chargeaient de l'instruction des nouveaux venus; ils instruisaient aussi les enfants. Ces catéchistes avaient souvent plus besoin d'être modérés par le missionnaire que d'être excités. Beaucoup poussaient à l'excès l'esprit de prosélytisme. Dans l'espérance d'amener à la foi leurs parents et leurs amis, encore payens, ils ne craignaient pas d'entreprendre les plus longs voyages. Ils allaient les

1. Lettre de la sœur du Plessis de Sainte-Hélène à M^{me} Hequet de Villers, à Abbeville; de l'Hôtel-Dieu de Québec, 17 oct. 1723 (Arch. de l'école Sainte-Geneviève, Paris, *Canada*, cahier 19).

visiter au pays, ils leur parlaient du bonheur de croire, ils les exhortaient à venir habiter la mission catholique¹.

Pour faire aimer aux sauvages les cérémonies religieuses, le missionnaire ne négligeait ni les décorations ni les chants. « Les Jésuites, dit encore la Mère Duplessis, ont tourné en langue sauvage les hymnes, les proses et les antiennes de l'Église, avec quantité de motets pour toutes les fêtes de N.-S., de la Sainte-Vierge et des Saints; et ces pauvres gens les chantent sur les tons de l'église, à merveille; ils chantent quelquefois en partie fort harmonieusement; d'autrefois les hommes font un chœur, et les femmes un autre. Ils sont toujours séparés dans l'église;

1. Lettre du P. Claude Chauchetière touchant la mission des Iroquois du Sault Saint-François-Xavier, proche de Montréal, 14 oct. 1682 (Arch. de l'école Sainte-Geneviève, *Canada*, cahier 8); — *Narration annuelle* de la mission du Sault, depuis sa fondation jusques à l'an 1686, par le P. Cl. Chauchetière (Arch. de la Bibl. de la ville, Bordeaux; nous donnons aux *Pièces justificatives*, n° VI, cette *narration annuelle* restée inédite et d'un grand intérêt); — Lettre du P. Th. Beschefer, supérieur des missions de la Compagnie de Jésus au Canada, écrite au R. P. Provincial de la Province de France; Québec, 21 oct. 1683 (Arch. de l'école Sainte-Geneviève, *Canada*, cahier 8); — Lettre du P. J. Bigot, de la mission de Saint-François-de-Sales, 8 oct. 1694, au R. P. Provincial (Arch. de l'école Sainte-Geneviève, *Canada*, cahier 7); — *Histoire des Abénakis*, 2^e époque, ch. IV et V; — Le P. Carayon, Autobiographie du P. Chaumonot; Poitiers, 1869; — Epistola P. L. Davaugour ad R. P. J. Germain, superiorem generalem missionum Canadensium, de missione Lauretana in nova Franciâ, nonis oct. 1710 (Arch. de l'école Sainte-Geneviève, *Canada*, cahier 8; voir aux *Pièces justificatives*, n° VII, cette lettre du P. d'Avaugour); — *Estat présent de l'Église.....*, par Mgr de Saint-Vallier; — Cf les deux vol. de *Relations inédites* sur la vie chrétienne de ces missions aux environs de Québec et de Montréal. C'est de ces documents la plupart inédits que nous avons tiré tous nos renseignements sur les *Missions sédentaires* établies près de Québec et de Montréal.

chacun va de son côté, et ils y gardent une grande modestie ¹. »

L'oisiveté est la mère féconde de tous les vices, et le sauvage a généralement le travail en horreur. Dans ces chrétientés, on ne restait pas oisif. En été, les hommes travaillaient aux champs, ils se livraient aux plus humbles professions de l'ouvrier. En hiver, ils battaient le blé et les fèves; le plus souvent ils allaient au loin à la chasse, et ils revenaient, autant que possible, assister aux fêtes principales de l'Église. Les femmes s'occupaient du ménage et des enfants ².

1. Lettre citée plus haut du 17 oct. 1723. — On sait que le P. Aubery composa en langue abénakise beaucoup de cantiques, même des psaumes, des hymnes, etc. — Dans la *Narration annuelle* de la mission de Saint-Louis-du-Saut par le P. Chauchetière, il est dit que les sauvages apprirent un grand nombre de morceaux religieux et que les femmes les *chantaient fort bien et fort dévotement*. Les Français avaient plaisir à entendre leurs chants (*Pièces justificatives*, n° VI) — Mgr de Saint-Vallier prétend, dans sa lettre de 1688, que les « femmes, unissant leur voix à celle des hommes, faisaient une harmonie assez agréable ».

2. Voir les documents cités à la note 1 de la page précédente. Nous extrayons de la lettre inédite du P. Chauchetière, 14 octobre 1682, les détails qui suivent sur Saint-Louis : « Nous avons ici une grande métairie, où nous nourrissons des bœufs, des vaches, des volailles, et où nous cueillons du bled pour notre subsistance. Il faut quelquefois avoir soin de tout le temporel avec le spirituel... Il y a quelques sauvages qui font labourer leur terre, et qui au lieu du bled d'Inde moissonnent du bled de France... Mais comme le *bled de France* coûte trop de peine, leur occupation ordinaire est de labourer la terre pour y semer du bled d'Inde. Les hommes vont à la chasse pour y faire quelque provision de chair. Les femmes vont dans les forêts chercher la provision de bois.... Nous avons une chapelle de 23 pieds en largeur et près de 60 en longueur. Nous avons trois cloches avec lesquelles on fait un carillon assez agréable, et bientôt les sauvages en auront une de 200 livres. — Les exercices ordinaires de notre mission se font de cette sorte : dès le matin, nous sonnons la cloche à quatre heures, qui est l'heure de notre lever.... Plusieurs

Chaque village était administré par deux chefs principaux, chargés, l'un de la police du village, l'autre de celle de l'église ; le premier appelé *capitaine*, le second *dogique*. Il y avait plus ou moins de capitaines et de dogiques, suivant les nécessités du service et le nombre des tribus sauvages. Le capitaine veillait à l'observation des règlements, il maintenait l'ordre et la bonne union, il réprimait les fautes contre les bonnes mœurs et contre la tempérance ; le dogique *avait soin des affaires de Dieu*, selon l'expression du P. Chauchetière ; à lui de surveiller la tenue à l'église, de faire réciter ou de réciter lui-même à haute voix les prières, d'entonner et de diriger le chant, de s'assurer de l'assistance régulière aux offices de la

de nos sauvages viennent aussitôt à l'église saluer le Saint-Sacrement par dévotion, et y demeurent jusqu'à la première messe, qui se dit en hiver à six heures trois quarts, et au grand été à cinq heures..... La deuxième messe est celle des sauvages : tout le village y assiste tous les jours..... La troisième messe est pour les enfants ; on les y fait prier tous ensemble : après quoy je leur fais un mot de catéchisme..... Outre cela, pendant le jour, les sauvages viennent visiter souvent le Saint-Sacrement, lorsqu'ils vont aux champs et lorsqu'ils en reviennent..... Depuis huit heures du matin jusques à onze heures, qui est l'heure de notre repas, mon occupation est de visiter les sauvages, de travailler à faire des livres pour eux (il faut les visiter souvent, ou bien pour les animer, ou bien pour apaiser leurs différens, ou bien pour disposer les nouveaux venus à recevoir les sacrements). Il y a 60 cabanes..... ; deux familles pour le moins en chaque cabane..... Un de nos catéchistes fait avec les livres *que je compose pour les sauvages* de grands sermons..... A onze heures, on sonne l'Angelus..... Notre après dinée se passe à instruire dans les cabanes....., à visiter les malades..... Le P. Bruyas, notre supérieur, veille à subvenir aux nécessités temporelles et spirituelles des sauvages, à faire à leur égard l'office de Père pour le corps et pour l'âme..... Ma chambre a 6 pieds en longueur et 5 en large.....

« Il y a des femmes âgées et anciennes dans la foy qui instruisent les autres comme feraient des missionnaires, et Dieu supplée par là au besoin que nous en avons..... »

paroisse. Parfois, il prêchait le dimanche, il enseignait le catéchisme. En hiver, il réunissait soir et matin, dans les bois, les chasseurs pour la prière; de temps à autre, il faisait à l'assistance une exhortation. Au village, le capitaine et le dogique s'informaient de l'assiduité des enfants à l'école, où de pieuses sauvagesses leur enseignaient les prières, les chants de l'église, quelques cantiques et le catéchisme ¹.

Les deux magistrats étaient nommés par l'assemblée générale des hommes de chaque village, à la pluralité des voix. S'il était nécessaire de nommer un capitaine et un dogique pour chaque tribu, la nomination se faisait par les hommes de la tribu, toujours à la pluralité des voix ². Les magistrats nommés, on leur obéissait. Leur gouvernement était cependant plutôt paternel, persuasif. Eux-mêmes recevaient les ordres du missionnaire, ou du moins ils agissaient de concert avec lui; ils le tenaient au courant de tout.

Les Jésuites, qui desservaient ces modestes chrétientés, peu nombreuses, mais réglées et ferventes, ne sont pas tous les premiers venus. Quelques-uns ont déjà pris une place importante dans cette histoire. A Saint-Louis-du-Saut, on rencontre, à la fin du xvii^e siècle, Frémin, le fondateur de la mission, Bruyas, Chauchetière ³, Julien Garnier, Morain,

1. Voir la note 1 de la page 380.

2. *N. . . ration annuelle* de la mission de Saint-Louis du Saut, par le P. Chauchetière.

3. Le P. Claude Chauchetière, né à Poitiers, le 7 sept. 1643, entra dans la Compagnie de Jésus, à Bordeaux, le 7 sept. 1663. Après deux ans de philosophie à Poitiers (1663-1667), il enseigna à Tulle (Corrèze) la cinquième, la quatrième et la troisième (1667-1670); à la Rochelle, la troisième (1670-71); à Saintes, les humanités (1671-72) et à la Rochelle, la rhétorique (1672-73). De la Rochelle il se rendit à Poitiers, où il fit sa théologie (1673-1677), et après sa troisième année de probation, il partit, en 1678, pour le Canada. L'année suivante, il

Pierson, Jacques de Lamberville, de Lagrenée ¹; et, au commencement du xviii^e siècle, Joseph-François Lafitau ²,

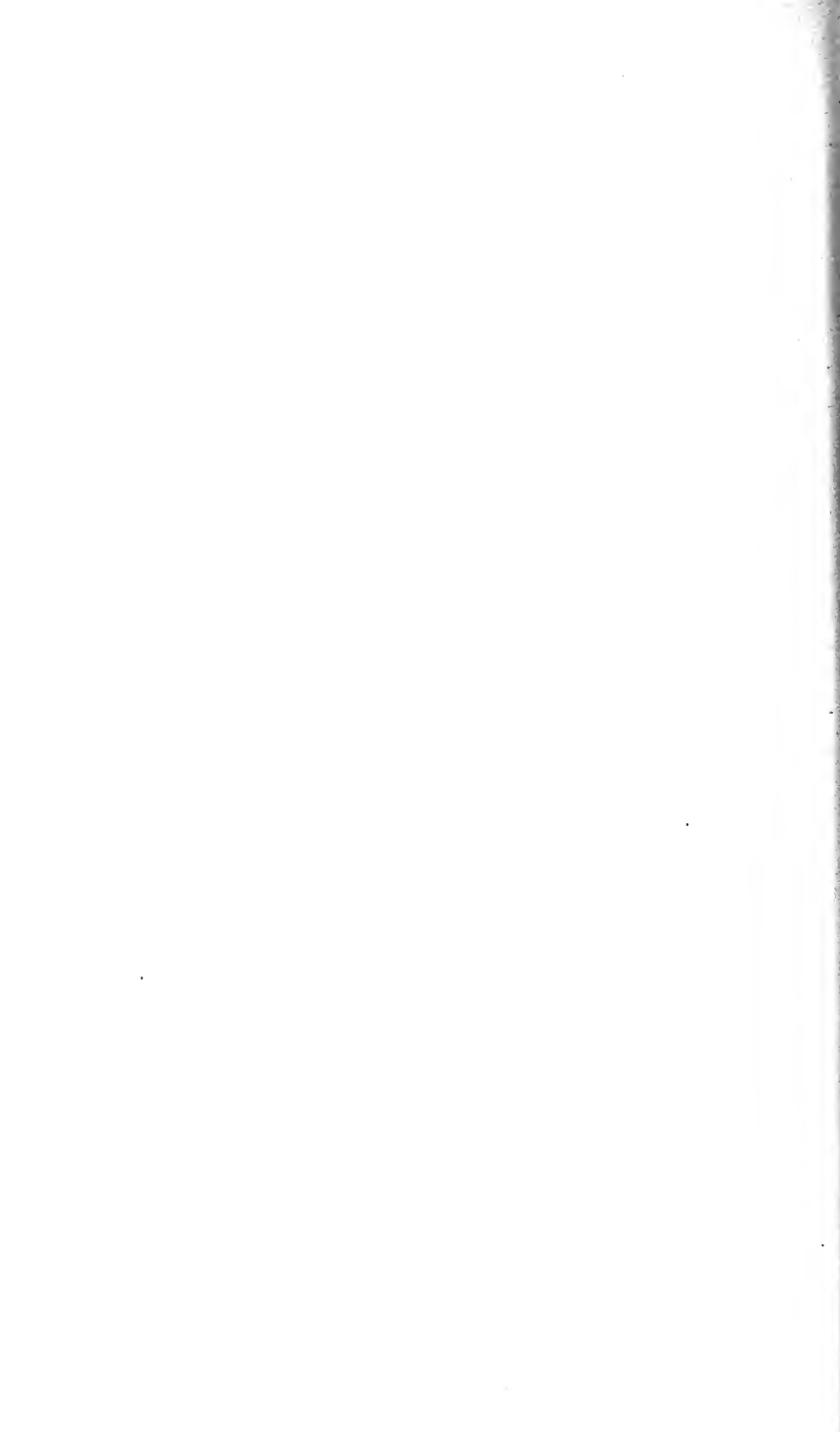
fut adjoint aux Pères Frémin et Cholence, à la Prairie de la Madeleine, où il resta jusqu'en 1694, pour se rendre de là à Montréal. Il quitta Montréal en 1709, et alla mourir à Québec cette même année 1709. (Arch. gen., S. J.) — Il a laissé une lettre, écrite de Saint-François-Xavier-du-Saut, le 14 oct. 1682, puis la vie d'une pieuse sauvagesse, Catherine Tegakoüita, enfin une *Narration annuelle* de la mission de Saint-Louis-du-Saut, qui commence en 1668 et s'arrête à 1686. Cette narration, écrite de la main du P. Chauchetière, est restée incomplète malheureusement; nous la donnons aux *Pièces justificatives*, car elle est un des plus précieux documents sur cette mission de la Prairie de la Madeleine. Inédite et inconnue, elle n'est pas signalée dans les PP. de Backer ni dans la nouvelle édition du P. Sommervogel. Elle se trouve aux Archives de la Bibliothèque de la ville, à Bordeaux.

1. Pierre de Lagrenée, né à Paris le 12 nov. 1659, entré au noviciat des Jésuites, à Paris, le 10 oct. 1677, élève de philosophie à la Flèche (1679-1681), professa à Hesdin, la cinquième (1681-82), la quatrième (1682-83), la troisième (1683-84), les Humanités (1684-85) et la rhétorique (1685-86), enfin la rhétorique, encore deux ans, à Eu (1686-88). Pendant son professorat à Hesdin, n'étant pas encore prêtre, il enseignait le catéchisme aux pauvres de la ville dans l'église paroissiale, et il dirigeait une des congrégations du collège. Après une troisième année de philosophie (1688-89) et quatre ans de théologie (1689-93) au collège royal de la Flèche, il fit à Rouen sa 3^e année de probation et partit ensuite pour le Canada. Il fut successivement employé à Saint-Louis-du-Saut, à Lorette, à Montréal, où il fut supérieur, à Québec, où il exerça longtemps les fonctions de préfet des classes. Il mourut au collège de Québec en 1736. (Arch. gen.; *Catal. Prov. Franciv.*)

2. Le P. Joseph-François Lafitau, né le 1^{er} janvier 1681, entra au noviciat de la Compagnie de Jésus, à Bordeaux, le 2 octobre 1696, et fit sa profession des quatre vœux au Canada, le 15 août 1716. Après le noviciat, il étudia un an la rhétorique et deux ans la philosophie à Pau (1698-1701), puis il professa la cinquième à Limoges (1701-1702), la quatrième, la troisième et les humanités à Saintes (1702-1705), et la rhétorique à Pau (1705-1706); de Pau, il est envoyé, d'abord à Poitiers, où il fait un an de philosophie et deux ans de théologie (1706-1709), ensuite au collège Louis-le-Grand, à Paris, où il termine son cours de théologie (1709-1711). C'est de là qu'il écrit, le 10 avril 1711, cette belle lettre au Général Tamburini : » Quod me olim ad



H. Leftau n. 7.



qui découvrit au Canada le Gin-Seng, et y prépara les matériaux de son grand ouvrage : *Mœurs des sauvages américains comparées aux mœurs des premiers temps*. Ce Jésuite, missionnaire et historien, est un des hommes les plus

religionis partes amplectendas accendit infidelium salutis procurandæ studium non mediocre, illud modo duobus ab hinc annis et mensibus aliquot sollicitat magis ac in dies crescit. Nunc cum in eo sim rerum mearum statu, jam prope emenso theologiæ studiorum curriculo, ope divinâ sæpius imploratâ, reque maturè perpensâ et consiliis P. Lucæ Vaubert, viri sapientis et in hoc parisiensi collegio rerum spiritualium præfecti, probè discussâ, voto etiam fide Deo obligatâ, Paternitatem vestram toto animo obtestor atque obsecro ut conceptis auspice Deo votis facilis annuat. Placuisset summoperè à Paternitate vestrà assignari mihi pro beneplacito suo eas regiones quibus essem operam daturus ; verùm cùm id Eam minimè facturam esse intellexerim, R^o. P. Joanni de Lamberville, missionibus Canadensium et Americæ septentrionalis præposito, nomen dedi cò libentius quod cum operariorum paucitate laborare probè sciam, et me cò ferri nescio quo motu dudùm senserim. Iterùm rogo ut enixè petentem Paternitas vestra non respuat ; et sanè exoptarem hanc mihi concessam esse facultatem antequam in Provinciam meam, quæ Aquitania est, circa mensem Septembris sim profecturus. » La permission de partir pour le Canada fut accordée au P. Lafitau, qui s'embarqua vers la fin de l'année 1711, et fut envoyé, après un court séjour à Québec, au Saut-Saint-Louis. « Là, dit-il, pendant cinq ans, j'ai voulu m'instruire à fond du génie et des usages de ces peuples (les Iroquois), et j'y ai surtout profité des lumières et des connaissances d'un ancien missionnaire Jésuite, le P. Julien Garnier. Je ne me suis pas contenté de connaître le caractère des sauvages et de m'informer de leurs coutumes et de leurs pratiques ; j'ai cherché dans ces pratiques et ces coutumes comme des vestiges de l'antiquité la plus reculée. » C'est aussi, à la mission du Saut-Saint-Louis, qu'il découvrit le Gin-Seng. M. Ferland, t. II, p. 102, prétend que le P. Lafitau *avait été missionnaire dans le Thibet*. Cet historien se trompe ; ce Père n'alla jamais au Thibet.

Après cinq ans passés au Saut-Saint-Louis, il fut renvoyé en France, au mois de novembre 1717, pour y traiter des intérêts de la mission de la Nouvelle-France, comme lui-même nous l'apprend dans une lettre adressée de Paris au R. P. Général, le 17 janvier 1718, et dans un long *Mémoire* qu'il remit de main en main, à Rome, au R. P. Tamburini, le 5 août 1718. Dans sa lettre du 17 janvier, il

remarquables que la Compagnie ait envoyés dans la Nouvelle-France. A Lorette, on trouve Chaumonot, Choleneq, Vaillant de Gueslis, Jean Potier, J. Garnier, de Couvert, Raffeix et Pierre Millet. Les frères Vincent et Jacques Bigot sont les missionnaires en vogue dans les missions abénakises de Saint-François-de-Sales, de Saint-François et de Bécancourt; après eux viennent François

écrit : « Placuit R^o Pⁱ Garnier, missionum in novâ Franciâ superiori, unâque collegii Quebensis consultoribus, ut in Galliam trajicerem ob peculiarem missioni nostræ *Sancti Francisci Xaverii de Saltu* causam, quam agerem apud serenissimum ducem Tolosanum aliosque ad quos attinet modo de rebus rem maritimam coloniasque spectantibus decernere. (Le P. Lafitau devait obtenir de la cour la permission de transporter le village iroquois du Saut à l'endroit où il est aujourd'hui, la terre étant meilleure en cet endroit, et la situation plus avantageuse au point de vue stratégique. Ce nouvel établissement lui fut accordé.) Ex occasione, alia adjecit R. P. Superior Quebensis quæ agerem apud Paternitatem vestram ac pro viribus promoverem. » A la fin de cette lettre, le P. Lafitau, qui signe *Apud Iroquæos missionarius*, dit au Général : « Restat ut benevoli animi signum aliquod mittam ad Paternitatem vestram. Celeberrimam apud Sinas radicem Gin-Seng, quam in nova Franciâ repperi, brevi unâ cum *annotationibus meis* recipiet. » Le P. Lafitau fit imprimer, la même année, à Paris, ces *annotations* avec ce titre : « Mémoire présenté à S. A. R., Mgr le duc d'Orléans, régent du royaume de France, concernant la précieuse plante du Gin-Seng de Tartarie, découverte en Canada. » — Le P. Lafitau devait retourner au Canada; mais, en France, on s'opposa à son départ. Le P. Garnier écrivit aussitôt de Québec, le 3 novembre 1618, au R. P. Général, pour le réclamer : « Valdè optandum est, dit-il, ut redeat P. Lafitau ad missionem suam : est jucundus barbaris, quorum *novit mores et linguam callet*, habet vires firmas, promisit se rediturum et idem exoptare se litteris confirmat. » Le P. Lafitau resta à Paris, où il devint procureur de la mission du Canada et composa ses nombreux ouvrages historiques. Il mourut à Bordeaux le 3 juillet 1746. Ces renseignements sont tirés des Archives générales de la Compagnie. — Voir la liste de ses ouvrages dans la Bibliothèque de la Compagnie de Jésus, par les PP. de Backer et Sommervogel, et la nouvelle édition du *Mémoire présenté à S. A. R.* M^r Verreau a fait précéder cette édition d'une *Notice biographique du P. Lafitau* très instructive.

Chicart, Henri Gassot, Jean ¹ Viguiier, Louis André, Auguste Le Blanc ², Pierre de la Chasse et autres encore. Sébastien Rasle et Joseph Aubery sont les plus connus certainement, sinon les mieux doués.

Ces hommes n'ont pas tous joué un rôle égal, ni même important dans l'administration de ces chrétientés; plusieurs ont passé inaperçus, religieux exemplaires, pasteurs dévoués, rien de plus. A côté de certaines valeurs il y a des médiocrités; il en est ainsi partout. Tous cependant, selon la mesure de leurs forces et de leurs talents, ont travaillé à maintenir les sauvages convertis dans la foi et le devoir. Œuvre difficile assurément; et bien naïf serait celui qui s'imaginerait que les Indiens une fois baptisés persévéraient dans la voie droite sans efforts de leur part, et sans une vigilance attentive et persévérante de la part des mission-

1. Jean Viguiier, né à Saint-Flour (Cantal) le 20 mars 1652, entra, après deux ans de philosophie, au noviciat de Toulouse le 21 sept. 1673. Au sortir du noviciat, il professa la quatrième et la cinquième à Perpignan (1675-1677), puis fit une année de philosophie à Rodez (1677-78), enseigna la quatrième à Billom (1678-79), la troisième et les humanités à Mauriac (1679-81), les humanités et la rhétorique à Billom (1681-83); enfin, après avoir étudié la théologie pendant quatre ans à Tournon (1683-87), il partit pour le Canada. Envoyé en 1689 à Sillery, il y desservit la paroisse jusqu'en 1699. A partir de cette époque, nous perdons les traces de ce missionnaire; les catalogues ne désignent plus de Père pour Sillery.

2. Le P. Auguste Le Blanc, né le 23 nov. 1649 à Auxerre, entré au noviciat de Paris le 14 sept. 1666, n'arriva au Canada qu'en 1697 et il en revint en 1700, après le départ des Abénakis de Saint-François-de-Sales pour Saint-François et Bécancourt. Sa philosophie en partie faite à Louis-le-Grand (1668-70), il enseigna la grammaire et les humanités à Bourges (1670-74), la rhétorique à Blois (1674-75), fit sa théologie à Paris et un an de philosophie (1675-81), fut ministre du pensionnat Louis-le-Grand (1681-82), Père de 3^e année de probation à Rouen (1682-83), professeur de philosophie, ministre et procureur à Tours (1683-89), enfin missionnaire à Constantinople, supérieur à Smyrne, Ispahan (1689-96). En 1697, il est à Québec. Rentré en France en 1700, il mourut le 26 fév. 1723.

naires. On n'a qu'à lire les *Relations* pour se convaincre d'une chose, c'est que, si les obstacles au passage de la vie payenne à la Foi étaient grands et nombreux, il était plus facile encore de faire des chrétiens parmi les adultes, que de les garder bon chrétiens.

Le prêtre, malgré toutes les difficultés qui entravaient l'accomplissement de son ministère sacerdotal, n'en jouissait pas moins d'une autorité immense sur ses néophytes. Ceux-ci personnifiaient presque l'évangile dans le prêtre, qui vivait de leur vie, entrait dans leurs intérêts, partageait leurs douleurs et leurs joies. Ils avaient confiance en lui, et lui profitait de son influence pour les rendre meilleurs et les conduire à Dieu. Le prêtre n'était pas seulement leur guide et leur maître en matière spirituelle, il se montrait en toute conjoncture leur ami, leur Père et leur conseiller. « Les Jésuites, écrit la mère Duplessis, ont pour ces barbares un amour et une tendresse de Pères. Ils leur tiennent lieu de prédicateurs, de chirurgiens, de procureurs, et enfin de tout. Les sauvages les aiment aussi; et, malgré leur grossièreté naturelle, ils sentent bien l'obligation qu'ils leur ont ¹. »

On sait que les vices les plus grossiers des hordes indiennes sont l'ivrognerie, l'immoralité, la superstition, l'esprit de cruauté et de vengeance. Pour mettre leurs néophytes, autant que possible, à l'abri de ces vices, que ne firent pas les Jésuites dans leurs missions? Non contents de les avoir éloignés des entraînements du pays natal et de les avoir réunis dans des villages, où ils ne rencontraient d'ordinaire ni mauvais conseils ni mauvais exemples, où tout au contraire les portait à la prière et les fortifiait dans leurs croyances, ils tâchèrent encore de les isoler de tout contact pernicieux avec les colons français. Dans ce but, ils

1. Lettre de la sœur du Plessis de Sainte-Hélène à M^e Hequet de Villers à Abbeville. De l'Hôtel-Dieu de Québec, 17 oct. 1723 (Arch. de l'école Sainte-Geneviève à Paris, *Canada*, cahier 19).

ne voulurent ni les habiller¹, ni les loger, ni les nourrir à la française, ni même leur apprendre la langue française. Il y avait peut-être de l'excès dans toutes ces précautions; elles n'en furent pas moins très profitables à la religion, et si les desseins des missionnaires n'eussent été traversés par la jalousie et l'avarice de leurs compatriotes², on

1. Il ne faudrait pas croire, comme l'ont prétendu les ennemis des Jésuites, que les sauvages des villages chrétiens ne fussent pas habillés. Ils ne s'habillaient pas à la Française, voilà tout. Ainsi, à Saint-Louis-du-Saut, d'après la sœur du Plessis (lettre du 17 oct. 1723), « les Iroquoises mettaient une chemise par dessus une couverture et par dessus la chemise encore une autre couverture qui allait jusque sur leur tête, qu'elles avaient toujours nue. Les hommes portaient aussi des couvertures par dessus leur chemise qui était ordinairement d'une toile fort blanche, quand elle était neuve, et qu'ils portaient jusqu'à ce qu'elle fût usée. » Cette description est absolument conforme à plusieurs gravures que le P. Chauchetière a insérées dans la *Narration annuelle* dont nous avons parlé plus haut.

2. La manière d'agir des missionnaires jésuites n'était pas seulement critiquée et contrariée par des Français, leurs ennemis, auxquels les scrupules ne pesaient pas, elle l'était encore par les Sulpiciens de Montréal, ainsi qu'on peut le constater dans leurs écrits. Pour ne citer qu'un *Mémoire* resté inédit et dont nous avons déjà parlé (séminaire de Saint-Sulpice à Paris, collection de M. l'abbé Faillon : Documents sur l'histoire de l'église du Canada, I, de 1674 à 1760), on lit au n^o II : « Pour que les sauvages soient entièrement soumis aux Pères Jésuites, qu'ils en soient les seuls maîtres et en aient seuls la connaissance, ils croient qu'il faut les retenir dans la grossièreté sauvage et leur conserver tout ce qu'ils ont de contraire à la politesse française qui pourrait les apprivoiser, et ne pas communiquer avec les Français, disant que les Français ne feront que les corrompre. C'est la principale différence qu'il y ait de notre conduite à la leur; nous soutenons et pratiquons le contraire. » (Copie d'un mémoire d'un missionnaire de Saint-Sulpice établi à Montréal). — Le *Mémoire* justifie ensuite la conduite des Sulpiciens et blâme celle des Jésuites. Il prétend, par exemple, que « les habits sauvages sont tous propres à l'impureté ». On ne comprend guère cette raison, dès lors que les sauvages de Saint-Louis étaient vêtus comme nous l'avons dit dans la note précédente. — Le mémoire prétend encore que « la nourriture des Européens fait oublier la férocité qu'inspire

aurait vu revivre dans les villages chrétiens des sauvages de l'Amérique septentrionale toutes les merveilles du Paraguay. Les pratiques superstitieuses disparurent peu à peu, même des enterrements, et les mariages se firent « devant l'église sans conditions et sans contrats ¹. »

Un des plus grands sujets de désolation pour le missionnaire, c'étaient les Français. Les uns nuisaient aux chrétiens par le scandale de leur conduite, par *leurs débauches et leurs crimes*, selon l'expression de la mère Duplessis ². Les sauvages disaient au Père : « tu dis que c'est mal fait de s'enivrer, et que nous ne devons avoir qu'une femme; et voilà des Français qui sont chrétiens, et qui font tout ce que tu nous défends ³. » D'autres Français, de la race perverse des trafiquants, gens de lucre, ne pensaient qu'à s'enrichir, même au détriment de la foi et des mœurs des néophytes indiens. Enfin, il y avait les ennemis des Jésuites, qui, jaloux de leur influence et de leurs succès, s'efforçaient par tous les moyens de ruiner leur crédit et d'entraver le progrès de leurs œuvres.

la vie des bois et de la chasse ». D'abord les chrétiens de Saint-Louis ne vivaient pas seulement de cette vie; et puis étaient-ils plus féroces que ceux de la *Montagne* élevés différemment par les Sulpiciens? N'étaient-ils pas aussi doux, aussi pieux, aussi dévoués à la France? Qu'on lise la lettre de 1688 de Mgr de Saint-Vallier, et peut-être trouvera-t-on que les Jésuites de Saint-Louis élevaient aussi bien que d'autres les sauvages confiés à leurs soins.

1. Lettre déjà citée de la sœur du Plessis de Sainte-Hélène; — *Narration annuelle* du P. Chauchetière, aux *Pièces justificatives*; — *Relations inédites*, t. I, pp. 186, 187, 292; t. II, pp. 55, 75, 76-79; — *Estat présent* de l'église de la Nouvelle-France, par Mgr de Saint-Vallier, pp. 60 et 61.

2. Lettre de la sœur Duplessis de Sainte-Hélène à M^{me} Hecquet de Villers à Abbeville. Hôtel-Dieu de Québec, octobre 1723 (Arch. de l'école Sainte-Geneviève, *Canada*, cahier 19).

3. *Ibid.*

Tous ces Français, nous ne disons pas tous les Français, car la majorité des colons répugna toujours à de tels procédés et les condamna énergiquement, mais les débauchés, mais les trafiquants, mais les ennemis déclarés des Jésuites ne rougirent pas de recourir au moyen le plus propre à corrompre les néophytes, et à les ramener à la barbarie, à l'ivrognerie, qui fut le grand mal de la colonie. et le principal obstacle à l'évangélisation des sauvages. Dans ce but, ils essayèrent d'ouvrir des cabarets dans les missions; n'ayant pu y réussir, ils payèrent avec de l'eau-de-vie, quand cela leur fut possible, les pelleteries des sauvages; et toutes les fois que ceux-ci se rendaient pour leurs affaires à Québec, aux Trois-Rivières et à Montréal, ils ne négligèrent rien pour les attirer au cabaret et les enivrer ¹.

A Saint-Louis-du-Saut, des Français, de connivence avec le comte de Frontenac, établissent un débit de boissons en 1673; le P. Frémin parvient à le faire fermer ². Six ans plus tard, un second s'ouvre. Les missionnaires se plaignent; et l'intendant Duchesneau, qui comprend mieux les intérêts de la religion que le gouverneur général, ordonne au cabaretier de déguerpir ³.

1. Toutes les *Relations* et les *lettres* des missionnaires sont remplies de plaintes à ce sujet. — Mgr de Saint-Vallier jugea même à propos « pour arrêter l'ivrognerie de défendre aux confesseurs de donner l'absolution à ceux qui auraient enivré les *sauvages* ou les Français, qu'ils n'eussent... » (Ordonnance du dernier jour d'octobre 1690. — T. I, *Mandements des évêques de Québec*, p. 268). Cette ordonnance n'eut pas le résultat que Sa Grandeur en attendait. Les marchands continuèrent à enivrer les sauvages, même au mépris des défenses royales. — Le P. Chauchetière écrivait dans sa lettre du 14 oct. 1682 : « Les Français sont cause que l'ivrognerie nous donne bien de la peine; car pour obtenir des sauvages jusqu'à leur chemise, ils les suivent partout pour les faire boire et les enivrer. »

2. *Narration annuelle* du P. Chauchetière, *aux Pièces justificatives*.

3. *Ibid.*

A Lorette, « la mission marchait en très bon train, » écrit le P. Chaumonot à la date du 8 décembre 1687 ¹. Mais Lorette était devenu un lieu de pèlerinage, qui attirait beaucoup de colons ; parmi eux, se glissaient les trafiquants, et ainsi l'eau-de-vie pénétra dans le village, et avec l'eau-de-vie, la perversion des bonnes mœurs. « Le village est maintenant fort détraqué, souillé d'ivrognerie et d'impureté, » écrivait le même Père ². Cet apôtre, vieux, cassé, devenu l'ombre de lui-même, n'était plus capable alors de protéger son troupeau contre l'invasion des liqueurs fortes. Ses supérieurs auraient dû le retirer plus tôt de ce poste dans l'intérêt de la mission ; ils ne le firent pas par un sentiment très respectable de vénération à l'égard d'un des plus anciens et des meilleurs ouvriers du Canada ; ce fut une faute. Heureusement que le *détraquement* fut de courte durée, car le P. d'Ablon, supérieur général des missions de la Nouvelle-France, comprenant qu'il y allait du salut de cette petite chrétienté, en retira la direction au P. Chaumonot ³, vers la fin de 1691 ⁴. Le P. Garnier le remplaça.

1. Lettre du P. Chaumonot à un Père de la Province de Paris (Arch. de la rue Sainte-Hélène, 10, à Lyon. Manus. du P. Prat).

2. *Ibid.*

3. *Cat. Prov. Franciæ* (Arch. gen.).

4. Nous avons fait ailleurs le portrait du P. Chaumonot, un des plus saints apôtres du Canada, qui n'eut jamais d'autre but que la gloire de Dieu et le salut des âmes. Il n'y a qu'une voix, parmi les historiens, pour louer la sainteté de ce missionnaire. C'est à lui qu'on doit la célèbre association de la Sainte famille de Nazareth, encore vivante après plus de deux siècles (*Autobiographie*, p. 61 et suiv.). Dieu le favorisa, selon l'expression du P. d'Ablon, *de communications ineffables*, non seulement pendant sa vie, mais au moment de sa mort, qui arriva le 21 février 1693. Les documents ne manquent pas sur le P. Chaumonot : nous avons son *autobiographie* et la *suite de sa vie* par un père de la Compagnie, imprimées à New-York en 1838, et plus tard, chez Oudin, à Poitiers, en 1869 ; puis, les

Le P. Julien Garnier ¹ était arrivé très jeune à Québec, à l'âge de 19 ans, pour y professer la grammaire et s'y préparer, par l'étude des langues du pays, aux missions sauvages. Il avait, en effet, des aptitudes rares pour les langues ; il en parlait trois purement : le huron, l'algonquin et l'iroquois. En outre, il ne manquait ni de dévouement ni de générosité. Tout cela ne suffisait pas pour relever une mission *détraquée*. Cet honneur était réservé à un apôtre assez peu connu, un des plus complets cependant de la Nouvelle-France, le P. Michel de Couvert ².

Esprit plus solide que brillant, d'un jugement très sûr et d'une volonté ferme, bien élevé et de relations aimables, ancien professeur de rhétorique et de philosophie, le P. de

Relations de la Nouvelle-France, les Lettres de Marie de l'Incarnation, l'Historia canadensis de Creuxius, un certain nombre de lettres du Père lui-même, la lettre circulaire sur la mort du P. Chaumonot (Arch. de Montréal), écrite de la main du P. Rasle, dont la Bibliothèque nationale conserve un exemplaire (fonds français, n^o 6433), etc.

1. Julien Garnier, né au diocèse de Saint-Brieuc le 6 janvier 1643, entra, après deux ans de philosophie, au noviciat de Paris le 25 sept. 1660. Le noviciat terminé, il partit pour Québec où il professa trois ans la grammaire (1662-65), puis étudia la théologie sous le P. Jérôme Lalemant (1665-68) et fut ordonné prêtre en 1668. Les *Arch. générales S. J.* disent : Scit tres linguas barbarorum : Huronicam, Algonquinam et Iroquensem. — Envoyé chez les Iroquois en 1668, il y resta jusqu'en 1685 et évangélisa principalement les Tsoumoutouans. Forcé, ainsi que les autres missionnaires, de quitter cette mission, il fut envoyé à Saint-Louis-du-Saut, et de là à Lorette (1691) ; en 1694, il retourna à Saint-Louis. Il mourut le 13 janvier 1730, à Québec, où son grand âge le força de se retirer en 1728.

2. Michel Germain de Couvert, né au diocèse de Bayeux, le 5 janvier 1633, entra après sa seconde année de philosophie au noviciat de Paris le 5 nov. 1672. Professeur de 5^e, de 4^e, de 3^e et d'humanités à Bourges (1674-78), de rhétorique à Alençon (1678-81), puis étudiant, un an en philosophie et quatre ans en théologie au collège Louis-le-Grand (1681-86), il est enfin en troisième année de probation à Rouen (1686-87) et professeur de philosophie à Arras (1687-90). En 1690, il part pour Québec.

Couvert semblait destiné aux plus hautes charges dans la province de Paris, quand ses instantes prières déterminèrent les supérieurs à l'envoyer au Canada, où il arriva en 1690.

L'année suivante, il était à Lorette avec le P. Chaumonot. Celui-ci n'eut pas de peine à découvrir tout ce qu'il y avait de trésors cachés dans cette riche nature; et, soit inspiration de Dieu, soit connaissance des âmes, il lui prédit beaucoup de fatigues et de souffrances, beaucoup de consolations aussi ¹. Le P. de Couvert triompha, en effet, par la douceur et la patience de toutes les résistances et des indignes traitements des Hurons, et fit de Lorette une chrétienté de choix ². Leur conversion fut si éclatante que jamais, même à Québec, les cabaretiers ne purent déterminer un seul néophyte à boire de l'eau-de-vie. Ce peuple avait fait à la vierge de Lorette la promesse de s'abstenir de toute boisson enivrante : il tint parole, malgré les sollicitations des traitants et des débitants ³.

1. Dans la *lettre circulaire* sur la mort du P. de Couvert (1^{er} novembre 1715), par le P. Joseph Germain, supérieur de Québec, on lit : « Selon la prédiction que lui en avait faite le P. Chaumonot, le P. de Couvert eut enfin la consolation de voir les sauvages, confiés à ses soins, changer tout-à-coup et édifier le pays par une vie exemplaire et régulière » (Arch. de l'école Sainte-Genève, à Paris, *Canada*, cahier 18).

2. *Ibid.*

3. Le P. Louis d'Avaugour écrivait de Lorette, oct. 1710, au P. J. Germain, supérieur des missions de Canada, que tout le bien fait dans cette mission était dû au P. de Couvert : « Totum hoc debetur secundum Deum curæ industriæque R. P. de Couvert. » Puis il ajoutait quelques lignes plus bas : « Ebrietas, vitium barbaris innatum, et ab Europæorum mercatorum avaritiâ longè latèque proeminatum, ipsi Europæorum mores perdit et exempla flagitiosa moras tristes injiciunt evangelio. Superantur illa tamen, at non eadem ubique celeritate et facilitate. Sublatæ penitus ac profligatæ sunt in pago Lauretano.
Hæc facilia, cum domi sunt. Plus multo difficultatis et negotii est, cum Hurones proficiscuntur Quebecum, undè non longe absunt. Tum ipsi

Les Abénakis de Saint-François-de-Sales, dont les qualités natives étaient grandes, comme celles de toute la tribu, avaient une triste propension à l'ivresse, et, dans le principe, les Français et les Anglais exploitèrent ce penchant. Peu à peu cependant, les Jésuites extirpèrent ce mal de la mission, et quand elle se transporta à Saint-François et à Bécancourt, le mal avait déjà disparu en grande partie. Ces deux derniers villages furent pendant quelques années inébranlables dans leur résolution de ne pas toucher aux liqueurs fortes, si bien que les Français disaient de ces Indiens : « On voit bien qu'ils veulent prier Dieu tout de bon ¹. »

Mais il n'y avait pas loin de Saint-François et de Bécancourt aux Trois-Rivières et à Montréal. Si Trois-Rivières n'était pas alors le même déplorable spectacle de corruption que Montréal, le vice de l'ivrognerie y avait cependant pris de fortes racines. Quand à Montréal, le désordre

occurrunt alii barbari, à quibus ad potandum invitantur: tunc instant avari caupones, à quibus pœnè in popinas pertrahuntur. Verùm à quinque annis ex quo hic sum, neminem vidi, non dico ebrium, sed ne aspersum quidem levi suspicioue hausti vini aut apud mercatores quibuscum negociantur, aut apud caupones barbarosve aliarum missionum. Nonnunquam instant Galli, et religionem nimiam incusant... Respondent Lauretani : Marie promisimus ne cyathum quidem unum à nobis unquam hauriendum » (Arch. de l'école Sainte-Genève, *Canada*, cahier 8). Voir cette lettre aux *Pièces justificatives*, n° VII.

1. Le P. Jacques Bigot écrivait le 18 oct. 1702, deux ans après l'établissement des Abénakis à Saint-François et à Bécancourt : « Vous serez surpris de la conversion qu'ont faite depuis peu nos sauvages, qui se sentaient plus portés à boire. Ils ont résolu, lorsqu'ils seront obligés d'aller à Montréal ou aux Trois-Rivières, où ils ne pouvaient auparavant aller sans s'enivrer, de mettre un despot dans l'église avant que de partir. Ils gardent depuis assez longtemps leur convention, et je n'en ai encore vu aucun qui ait perdu son despot en se laissant aller à boire, quelque sollicitation que leur aient faite les Français pour les obliger à quitter leur résolution. Ce changement paraît tout-à-fait surprenant aux Français, qui disent haute-

y était si considérable, les particuliers vendaient aux sauvages, contre les ordonnances du roi et celles de l'évêque, une telle quantité de liqueurs enivrantes, que le sulpicien, M. de Belmont, crut devoir s'élever, dans un discours à l'église paroissiale, contre les scandales, les injustices et les cruautés inouïes d'une ville, qu'il appelle *ville privilégiée, colonie sainte, race choisie*¹. Villemarie était bien déchue de son antique renom !

Obligés qu'ils étaient de fréquenter ces deux villes pour le commerce, ces Abénakis de Saint-François et de Bécancourt finirent avec le temps par céder de nouveau aux sollicitations des débitants d'eau-de-vie². Les jeunes gens surtout s'enivraient ; et, au lieu de cacher leur ivresse, ils en firent montre. Le plus souvent elle éclatait en inso-

ment qu'ils voyent bien que ces sauvages veulent prier Dieu tout de bon. » — Cette lettre, datée de *Saint-François-de-Sales* ou *Saint-François* est adressée au P. Bouvart, supérieur de Québec. Avant les paroles que nous venons de citer, le P. Bigot disait « qu'il n'y avait plus qu'un jeune homme dont il désespérait quasi de la conversion, » et qui avait fini par changer de vie comme l'avaient fait avant lui d'autres sauvages de la mission « qui étaient aussy adonnés à la boisson que lui ».

1. Voir son premier sermon sur l'ivrognerie aux Français de Montréal (*Bibliothèque nationale*, archives, fonds français, vol. 13516). — *Du même*, dans le même volume : « Histoire de l'eau-de-vie en Canada. »

2. Epistola P. Josephi Aubery, Evangelii præconis in novâ Franciâ ad Patrem Josephum Juvencium, à missione S^{ti} Francisci Salesii (St François), sexto idus octobres MDCCX : « In hæc meâ missione tres quatuorve tantum habeo nondum baptizatos ; ceteri christum et virtutem colunt, non tamen sine labore, ut inter barbaros, quibus assidue certandum est cum ebrietate, superbiâ et superstitione. Vino semel graves neque rationem, neque pietatis leges ullas audiunt ; sacerdotem, licet bene ac jure admonentem, si præsertim est junior, superbe contemnunt, ac ferociter ut minus sapientem irrident ; nam ætas apud illos pars maxima sapientiæ et auctoritatis est. Somniis vero suis, et aliis id genus observationibus superstitiosis miserè addicti sunt. » (Arch. de l'école Sainte-Geneviève, *Canada*, cahier 8.)

lences grossières et en violences, et c'est le prêtre, pourtant très aimé, qui avait le plus à souffrir de ces êtres dégradés. Quand ils revenaient à eux, on leur faisait prendre des résolutions au pied de l'autel ; mais ce frein, qui rendait les chutes moins fréquentes, ne les prévenait pas toutes, tant s'en faut. Les missionnaires auraient bien voulu éviter les relations des sauvages avec les Français, puisqu'elles leur étaient toujours fatales ; comment y parvenir ?

Les choses en étaient là, lorsque les Pères Aubery et Le Sueur ¹ prirent, le premier, la direction de Saint-François ; le second, celle de Bécancourt.

François-Eustache Le Sueur, né au diocèse de Coutances en 1668, Jésuite à dix-neuf ans, puis professeur de grammaire, de belles-lettres et de rhétorique, était doué d'aptitudes peu communes pour les langues. Arrivé à Québec en 1716, il apprit en quelques mois l'abénakis, et fut placé, deux ans plus tard, à la tête de la mission de Bécancourt, où, malgré les exigences du ministère apostolique, il trouva le temps de composer un dictionnaire de racines de la langue abénakise et un traité sur l'usage de la danse et du calumet ². En 1721, le P. de Charlevoix le visita

1. Le P. Aubery arriva à Saint-François en 1709 ; et le P. Lesueur, à Bécancourt, en 1715.

2. Le Sueur (on le trouve dans les *Catalogues* avec des prénoms différents : *Jacques, François, Eustache*), né au diocèse de Coutances le 24 août 1686, entré au noviciat à Paris, à la fin de sa seconde année de philosophie, le 7 septembre 1705, enseigna, après le noviciat, la cinquième, la quatrième, la troisième, la seconde et la rhétorique à Vannes (1707-1712), et les humanités à Bourges (1712-13). Il fit ensuite une 3^e année de philosophie et deux ans de théologie à Louis-le-Grand (1713-16) et fut ordonné prêtre cette même année 1716, où il partit pour le Canada. Dans le catalogue de 1716, il est marqué : *in itinere ad Illineos*. Alla-t-il aux Illinois?... En tout cas, il n'y resta que l'année 1717 (*Arch. gen., Cat. prov. Franciæ*).

L'Histoire des Abénakis fait naître à tort (p. 503) le P. Le Sueur à

pendant son long voyage en Amérique. « Le village n'était pas à cette époque aussi peuplé qu'il l'avait été, dit l'historien de la Nouvelle-France ¹. Tous les habitants sont chrétiens, et on leur a bâti une jolie chapelle, où ils pratiquent avec beaucoup d'édification tous les exercices du christianisme. Il faut pourtant avouer que leur ferveur n'est plus au point où on l'a vue les premières années de leur établissement parmi nous. On leur a porté l'eau-de-vie, et ils y ont pris goût, et les sauvages ne boivent jamais que pour s'enivrer. Cependant une funeste expérience nous a appris qu'à mesure que ces peuples s'éloignent de Dieu, ils ont moins de déférence pour leurs pasteurs et se rap-

Lunel en Languedoc. Les catalogues de la Compagnie portent : *diocèse de Coutances* en Normandie. La même histoire, à la même page, commet d'autres erreurs sur ce Père qu'elle fait arriver au Canada au mois de juin 1615, et à Bécancourt, en septembre 1716. Ces assertions ne sont pas conformes aux données des *Catalogues*. — A la page 504, on lit : « Le dictionnaire de racines a été conservé; c'est un fort cahier de plus de 900 pages. Outre cet ouvrage remarquable, ce Père a laissé une grande quantité de manuscrits... » En note, l'auteur de l'*Histoire des Abénakis* ajoute : « Le traité *sur la danse et le calumet chez les Abénakis* a été publié en 1864 dans les soirées canadiennes, 4 et 5 livraisons — avril et mai. »

1. D'après une lettre inédite de 1715 écrite par Messieurs de Ramezay et Bégou au ministre (Arch. col., *Canada*, Corresp. gén., 1715, vol. 35; 7 nov. 1715), la mission de Bécancourt diminua tellement qu'il fut question de la fondre avec celle de Saint-François : « Le P. Aubery a dit que des deux villages abénakis de Saint-François et de Bécancourt, il croit qu'il serait à propos de n'en faire qu'un à Saint-François, qui est la porte la plus avantageuse de la colonie par rapport aux Iroquois en temps de guerre, et très convenable pour y faire un établissement solide, y ayant une grande étendue de terres, qui sont très bonnes et très propres aux sauvages. Ces mêmes avantages ne se trouvent pas à la rivière Bécancourt, où les sauvages sont en très petit nombre et ne peuvent pas s'y soutenir longtemps, sans y attirer les sauvages de Saint-François. » — Cependant la mission de Bécancourt ne fut pas détruite.

prochent des Anglais. Il est bien à craindre que le Seigneur permette qu'ils ne deviennent nos ennemis, pour nous punir d'avoir contribué, par un sordide intérêt, à les rendre vicieux ¹. »

Ce que le P. de Charlevoix craignait n'arriva pas. Les Abénakis de Bécancourt causèrent beaucoup de chagrin à leur missionnaire, qui « gémit souvent devant Dieu sur leurs désordres ²; » mais il sut garder fidèle à la France ce petit peuple de héros, et sa patience finit par triompher de leur fatal entraînement à l'ivrognerie. En le quittant, en 1753, il pouvait se rendre le témoignage d'avoir fait de sa mission une des plus ferventes églises de l'Amérique septentrionale. Brisé par les fatigues de l'apostolat encore plus que par l'âge, il se retira à Québec et de là à Montréal, où il mourut le 26 avril 1760 dans l'exercice de la charité ³.

Son confrère, le P. Joseph Aubery, rencontra à la mission de Saint-François plus de difficultés encore, si bien qu'il fût obligé, en 1710, pour y mettre un terme, de provoquer une réunion générale des habitants du village et de faire porter une loi d'exil contre quiconque serait un sujet de scandale. Les anciens et les capitaines se constituèrent ainsi les gardiens et les défenseurs de la morale; les vicieux durent changer de vie ou se retirer, pour ne pas être honteusement chassés de la mission. La vertu reprit donc son premier empire sur les âmes ⁴. Malheureusement

1. T. III, pp. 111 et 112.

2. *Ibid.*, p. 112.

3. Arch. gen., *Catal. Prov. Francia.*

4. Dans sa lettre citée plus haut, 10 oct. 1710, au P. Jouvancy, le P. Aubery écrit : « Mihi meæque missioni grave periculum ab ebrietate et impudicitia ejus comite imminabat... Cum cernerem ingravescere malum in dies, nihilque admonendo, increpando et obsecrando parum proficerem, maximè apud juvenes, quorum ætas ferocior,

il ne devait pas durer longtemps. Peu à peu, à la sollicitation des Français, les néphytes burent la fatale eau-de-vie, et, bien que la grande majorité des Abénakis eut le courage de ne pas se laisser entraîner, le P. de Charlevoix put constater, en 1721, comme il l'avait fait à Bécancourt, une grande diminution de ferveur religieuse à Saint-François. « Ce village est nombreux, dit-il, et n'est habité que par des chrétiens ; mais le missionnaire n'a pas de moindres inquiétudes à leur sujet que son confrère de Bécancourt. Les raisons en sont les mêmes ¹. » Les inquiétudes étaient fondées, en effet ; et Saint-François ne serait probablement pas devenu la chrétienté fervente qu'il fut dans la suite, s'il n'eût eu à sa tête le savant et habile missionnaire, Joseph Aubery.

Très versé dans la langue abénakise, cet apôtre a laissé passablement de travaux dans cet idiome, un vocabulaire, beaucoup d'hymnes, de motets, de psaumes et de cantiques,

institui circumire privatim et demulcere senes, pugnavi omnibus rationibus ab arte et pietate ductis : persuasi. Nihil tamen actum adhuc erat, nam inter nostros Canadenses, nihil majoris momenti deliberatur aut decernitur, nisi in frequenti, ut ità dicam, senatu. Conveniunt proceres, id est, senes ac ductores copiarum. Surgit in mediis orator et verba facit. Si aptè, si eloquenter, si ingeniosè perorat, causa vincit ; si timidè, titubanter, inornate, causa cadit. Postquam igitur senes assentiri mihi et præcipuæ auctoritatis duces intellexi, senatum petivi. Datus est. Convenere. Surrexi... Respondit votis eventus. Conditum est senatus consultum, quo exilium irrogabatur nebulonibus perditis, et auctoritas vitio detracta. Jam nullus impunè peccat, nullus exempli gravitate grassatur ad perniciem aliorum. Ut vero esset res tota firmior ad diuturnitatem, operam dedi ut non meo nomine decretum hoc fieret, sed publico ; hac arte id sum assecutus, ut senes ac primores populi, vindices sint virtutis ac custodes, tanquam rei suæ ac per se constitutæ. Gancones præcipui scelera detestati et ad salutarem pænitentiam adducti sunt ; cæteri mores aut solum vertere coacti. » (Arch. de l'école Sainte-Genève, *Canada*, cahier 8.)

1. *Journal historique*, t. III, p. 121.

enfin une quantité de notes qui ont servi à l'histoire de cette tribu. Ses autres manuscrits et le registre de la mission ont malheureusement disparu dans l'incendie de 1759, qui détruisit l'église de Saint-François ¹.

Ce Jésuite, né à Gisors le 10 mai 1673 et entré au noviciat des Jésuites à Paris à l'âge de dix-sept ans, étudia la rhétorique, à Louis-le-Grand, sous l'illustre P. Jouvancy, le plus brillant professeur et le littérateur le plus goûté de l'époque ². Le disciple était alors d'une timidité extrême, parlant peu et rarement, si bien que ses supérieurs purent se demander quel ministère il serait apte à remplir dans la société ³. D'un autre côté, ses compositions littéraires révélaient un talent fin et délicat, une facilité d'invention peu commune, beaucoup de jugement. Le religieux se montrait exemplaire ; l'écolier, très laborieux. Le maître s'attacha à ce disciple, en qui sa science des hommes avait su découvrir de riches trésors sous des apparences assez rudes, où rien du dedans n'osait se faire jour.

Le noviciat et la rhétorique terminés, Joseph Aubery demanda les missions de la Nouvelle-France. C'était la solution du problème que se posaient les supérieurs de

1. *Histoire des Abénakis*, p. 501. — A cette page et à la suivante, nous lisons : « Le P. Aubery écrivit beaucoup et presque toujours en langue abénakise. Par un travail ardu et persévérant, pendant 46 ans, il forma une collection considérable de manuscrits précieux... Le vocabulaire abénakis contient un grand nombre de notes qui nous ont servi beaucoup pour l'histoire des Abénakis. »

2. Joseph Aubery (quelquefois Aubry) naquit à Gisors le 10 mai 1673 et entra dans la Compagnie le 18 sept. 1690. Après son noviciat, il suivit à Louis-le-Grand le cours de rhétorique du P. Jouvancy (1692-93), fit dans ce collège un an de philosophie (1693-94) puis partit pour Québec.

3. On lit dans la lettre déjà citée du P. Aubery au P. Jouvancy : « Nosti me, pusilli, cum essem tuus auditor, animi, raro et perpaucalloquentem. »

l'ordre : que faire de ce jeune religieux, dont la timidité paralyse les belles qualités de l'esprit et du cœur ? Et puis, la Providence, dont les desseins sont souvent impénétrables, dirigeait Aubery par ses voies à Elle vers une destinée que les hommes ne pouvaient prévoir.

Arrivé à Québec en 1694, il y professa cinq ans la grammaire, tout en terminant en particulier son cours de philosophie, commencé en France à Louis-le-Grand, et en suivant les cours de théologie du P. Joseph Germain. Ordonné prêtre à l'automne de 1700 ¹, il célébra sa première messe dans la petite chapelle de la mission de Saint-François, qui devait être si longtemps le théâtre de son dévouement ².

Le nouveau prêtre du Canada n'était plus le timide écolier de Paris. Par une singulière transformation, le P. Aubery était devenu entreprenant, presque hardi. Dans les assemblées des sauvages, il parlait avec tant de force et d'ardeur qu'il s'admirait lui-même, dit-il ³. Le P. Bouvart, supérieur de la Nouvelle-France, l'associa aux pères Rasle et de la Chasse, missionnaires dans les forêts de la tribu abénakise, à Pentagoët et à Norridgewoek. Ce champ d'apostolat convenait admirablement au jeune apôtre, qui aimait ce peuple à l'âme française et voulait lui consacrer sa vie. Il conquit vite son estime et son affection, vivant de

1. On lit dans le *Catal.* 2^{us} (Arch. gén.) : « Fit sacerdos anno 1700. Studuerat duos annos theologiæ, tempore magisterii, sub P. J. Germain. »

2. *Histoire des Abénakis*, p. 498. C'est aussi à Saint-François qu'il fut inhumé.

3. Lettre du P. Aubery au P. Jouvancy : « Jam alius sum ex quo versor inter istos barbaros, ingeniosos, eloquentes et à naturâ factos ad dicendum. Ratione ducuntur, in eoque uno vertitur illius eloquentia qui persuadere ipsis aliquid cupit, ut rationem in bono lumine collocet, exponatque sine pigmentis et fuco. Cognitæ ac probatæ dant manus... *Dico* tantâ voce, tantâ contentione, ardore tanto, ut me ipse mirer. »

sa vie sous la cabane et dans ses courses à travers les bois, ne reculant devant aucun danger, ne fléchissant devant aucun obstacle. Il avait du reste une santé de fer. C'est au milieu de ces courses continuelles sur le sol accidenté de l'Acadie, qu'il apprit à connaître le pays ; il en releva lui-même la carte, et indiqua d'une manière précise la ligne de délimitation qui, d'après le traité d'Utrecht, devait séparer au midi du Saint-Laurent, les possessions françaises des possessions anglaises. Ce traité cédait aux Anglais l'Acadie ou Nouvelle-Écosse, en entier, *conformément à ses anciennes limites* ¹ ; il ne déterminait pas ces limites, les Anglais les déclarant fort incertaines, et allant même jusqu'à prétendre que l'Acadie comprenait, outre la presque île, les bassins du Kenebec, du Saint-Georges, du Penobscot et du Saint-Jean, et tout le territoire des Abénakis.

Le P. Aubery, qui connaissait admirablement ce pays et en avait étudié l'histoire, s'éleva contre les prétentions de la Nouvelle-Angleterre, au nom des droits de la France et de l'avenir du Canada. Il envoya au marquis de Vaudreuil, gouverneur général de la Nouvelle-France, sa carte de l'Acadie ² avec des mémoires motivés, pour bien déterminer ce qu'il fallait entendre par ces paroles du traité d'Utrecht : « Le roi très-chrétien cède à l'Angleterre la Nouvelle-Écosse, en son entier, conformément à ses anciennes limites ³. » Faute de ne pas connaître exactement ces

1. Voir le traité d'Utrecht, art. 10, 12, 13.

2. Cette carte, qui se trouve au *Dépôt de la Marine*, désigne l'endroit précis où étaient situées les anciennes missions de la Compagnie au sud du Saint-Laurent. C'est d'après la carte autographe du P. Aubery que nous avons indiqué, sur notre carte de la Nouvelle-France au xvii^e siècle, la situation des Missions des Jésuites.

3. *Mémoire* du s^r Aubery de la Compagnie de Jésus, missionnaire de Canada sur les limites de la Nouvelle-France et de la Nouvelle-Angleterre ; janvier 1720. Ce mémoire débute ainsi : « Ayant été réglé par quelques articles de la paix (d'Utrecht) que l'Acadie dans

limites, « les Anglais, disait-il, pouvaient nous enlever nos terres, et la cour pouvait leur céder ce qui n'était aucunement de l'Acadie ¹. »

Le 15 novembre 1713, le marquis de Vaudreuil adressa au ministre les mémoires et la carte du P. Aubery ². Mais la cour, soit légèreté, soit indifférence, soit désir de ne pas soulever de questions irritantes avec l'Angleterre, refusa d'écouter le missionnaire, lequel conseillait, suivant le traité d'Utrecht, la nomination de commissaires pour le règlement des limites entre les colonies anglaise et française. Quelle fut la conséquence de cette conduite? Celle-là même que le missionnaire avait prédite. La Nouvelle-Angleterre, qui désirait vivement assujettir les nations abénakises, traita comme lui apparte-

son entier jusques à ses limites et ses dépendances serait concédée à l'Anglais, et de plus qu'on déterminerait au plus tôt les limites de cette dite terre, et de toutes les autres de ce pays, afin qu'on pût connaître ce qui appartient à l'Anglais et au Français, et quels sont les sauvages qui leur sont censés appartenir à chacun, il estait nécessaire de faire terminer au plus tôt les dites limites pour ne pas exposer l'Anglais et le Français d'empiéter ou retenir contre les articles de la paix une terre qui ne doit pas leur appartenir. C'est pour cela qu'à la cour, nous avons envoyé (en 1713) *une carte des plus exactes qu'on puisse voir du pays de l'Acadie avec des mémoires pour instruire de la disposition des terres de cette Acadie, et des autres qui sont de l'autre côté de la mer correspondantes à celles de la rivière ou du fleuve Saint-Laurent.* » (Arch. du ministère des affaires étrangères. Angleterre, année 1720, vol. 334, Supplément, fol. 87 et 88).

1. *Ibid.*

2. MM. de Vaudreuil et Bégon écrivaient au ministre le 15 nov. 1713 : « Il est très important de restreindre les *anciennes limites* dans l'étendue de la presqu'île connue par toutes les cartes sous le nom d'Acadie, par les raisons expliquées fort au long dans le mémoire, la carte et la lettre ci-jointe que le sieur Bégon a faite avec le P. Aubry, missionnaire de Saint-François, qui a plus de connaissance de ce pays-là qu'aucune autre personne qui soit ici. » (Arch. col., *Canada*, Corresp. gén., 1713-1714, vol. 34, fol. 8 et 9.)

nant un pays qu'on ne lui contestait pas sérieusement, et établit sur leurs terres plusieurs centaines de familles anglaises. C'est le P. Rasle, missionnaire des Abénakis, qui l'apprit au P. Aubery ¹.

Celui-ci, profondément affligé à cette nouvelle, adressa aussitôt au marquis de Vaudreuil un long mémoire ², pour lui rappeler ce qu'il avait déjà écrit en 1713, et lui montrer encore une fois à quels abîmes on conduisait la colonie, en permettant aux Anglais de sortir des véritables limites de l'Acadie et d'empiéter sur le territoire français. Si on les laisse faire, disait-il, ils porteront bientôt leurs frontières jusque dans le voisinage de Québec et de Montréal ³. Le Mémoire se terminait ainsi : « La fixation des limites entre les deux colonies est une affaire qu'il est d'une extrême conséquence de régler au plus tôt, si l'on ne veut pas laisser l'Anglais pendant la paix s'étendre, s'avancer, s'établir dans nos terres, et par là se rendre maître du Canada ; entreprise en laquelle il n'a pu réussir pendant la guerre, et laquelle lui deviendra d'autant plus facile, qu'on ne s'y oppose pas, et qu'on semble ne pas s'en apercevoir ⁴. »

Ce Mémoire eut le sort des autres. Louis XIV était descendu dans la tombe, et Louis XV régnait sur le trône de

1. *Mémoire du P. Aubery* cité plus haut : « La cour n'ayant rien déterminé sur ces mémoires, il arriva en effet ce que nous prévoyions, puisque nous apprenons par la lettre du P. Rasle, missionnaire des sauvages de ces quartiers-là, que l'Anglais a emmené plusieurs centaines de familles pour habiter les côtes de la mer dans toute l'étendue de la terre qui n'a jamais été reconnue pour l'Acadie par aucun des géographes anglais, hollandais, français, anciens et nouveaux. »

2. *Mémoire* déjà cité, de janvier 1620.

3. *Ibid.*

4. *Ibid.*

France. Le régent, Philippe, duc d'Orléans, dut peut-être se demander de quoi se mêlait le Jésuite du Canada. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on ne daigna pas l'écouter, et l'on prépara ainsi la perte d'une des plus belles colonies de la couronne de France.

Les historiens de la Nouvelle-France, même ceux qui ne sont pas favorables aux Jésuites, comme Garneau ¹, ont rendu justice au P. Aubery. « Ce religieux, est-il dit encore dans le *Panthéon canadien*, prévit les réclamations du cabinet de Londres trente ans avant qu'elles n'arrivassent. Si le Gouvernement de Paris eût écouté ses sages conseils, il eût évité, peut être, la guerre qui lui enleva la Nouvelle-France ². »

Quand le P. Aubery défendait ainsi les intérêts de la Colonie française, et avec ces intérêts ceux de la religion catholique dans l'Amérique du Nord, il administrait la chrétienté de Saint-François. Il avait quitté le pays des Abénakis en 1709 pour se rendre dans cette mission, que le P. Vincent Bigot ³ avait dû abandonner pour prendre le

1. *Histoire du Canada*, t. II, p. 111 : « L'humble prédicateur, le P. Aubry, avait prévu les prétentions du cabinet de Londres vingt-six ans avant qu'elles fussent mises au jour. »

2. P. 16.

3. Le P. Vincent Bigot nommé supérieur général le 21 août 1704, garda cette charge jusqu'au 10 septembre 1710. Il rentra en France en 1714, à bout de forces. « La seule obéissance, dit la lettre circulaire sur sa mort, a pu l'arracher d'un lieu où il avait souhaité de consommer l'holocauste de sa vie. » A Paris, il put encore se rendre utile au Canada comme procureur général de cette mission. Il mourut le 7 sept. 1720 (Arch. domest. ; lettre du P. H. Gaillard à la mort du P. V. Bigot). — On lit dans l'*Histoire des Abénakis*, p. 497 : « Le P. Vincent était un homme d'esprit et de talents remarquables. » On trouve aux Archives du département d'Eure-et-Loir une liasse ayant pour titre : Vœu des Abnaquis du Canada à Notre-Dame de Chartres. Cette liasse contient des lettres des Pères Vincent Bigot (Saint-François de Sales, 7 oct. 1692 ; mission des Abnaquis,

gouvernement général des missions de la Nouvelle-France, et où le P. Jacques, son frère, mortellement atteint par une maladie de langueur, devait bientôt mourir en saint. Saint-François devint l'œuvre du P. Aubery : elle eut son cœur et sa vie.

L'auteur de l'*Histoire des Abénakis*¹ dit de ce missionnaire : « Il demeura quarante-six ans à Saint-François. Pendant cette période, il exerça toujours les fonctions de son ministère avec un zèle qui ne se ralentit jamais. Aussi sa mémoire est restée en vénération parmi les sauvages. On en parle encore aujourd'hui. »

Qui eût dit, du vivant du P. Aubery, que cet apôtre prendrait un jour sa place dans le roman ? En 1791, Chateaubriand, voyageant en Amérique, trouva le souvenir de l'apôtre si cher et si vénéré sous l'humble cabane des tribus indiennes qu'il voulut en faire un des personnages de la romanesque histoire d'*Atala*. Son génie immortalisa ainsi le prêtre à la *longue barbe*, à la *taille élevée*, à la *figure pâle et maigre*, à la *physionomie simple et sincère*, l'*homme des anciens jours*, qui *cheminant seul avec son bâton et son bréviaire dans le désert*, donnait une véritable idée du *voyageur chrétien sur la terre*. Plus tard, Girodet s'inspirera dans l'*Inhumation*² de l'idéale beauté des funérailles d'*Atala*, et ainsi le P. Aubery, déjà célèbre par son laborieux apostolat, par ses études sur la langue et l'histoire des Abénakis, par ses connaissances géographiques de

25 sept. 1699 ; Saint-François de Sales, 11 oct. 1701), Jacques Bigot (Paris, 27 janvier 1692 ; Saint-François de Sales, 27 oct. 1694), et J. Aubery, adressées aux chanoines de Chartres et demandant l'union de la tribu abénakise à l'église de Chartres, et la continuation de cette union.

1. P. 498.

2. L'*Inhumation d'Atala* (1808), de Girodet, eut un brillant succès.

l'Acadie, a été encore immortalisé par le pinceau du peintre et les poétiques couleurs de l'écrivain.

Aujourd'hui il reste bien peu de chose de ces réductions chrétiennes formées par les Jésuites aux environs de Québec et de Montréal ; l'iniquité des hommes et le temps ont accompli leur œuvre de destruction. Mais les vestiges, si faibles qu'ils soient, de ce qui fut autrefois les Iroquois, les Hurons et les Abénakis parlent toujours des premiers prédicateurs de l'évangile parmi ces tribus, de ceux qui en firent de vrais chrétiens, de chauds amis des Français.

Les missions en pays sauvages, dont il nous reste à parler, ressemblent assez peu aux réductions. Les réductions, habitées uniquement, ou peu s'en faut, par des néophytes et des catéchumènes, sont dans l'ensemble organisées comme nos paroisses ferventes de France. La composition et l'organisation des missions lointaines sont bien différentes. Chez les peuples sédentaires, qui cultivent le sol, on voit se grouper dans un centre de population, autour de l'église, un petit nombre de néophytes adultes, quelques catéchumènes, des enfants baptisés ; le reste est payen, et l'œuvre principale du missionnaire, une fois ses soins donnés aux convertis, est de gagner les infidèles à Jésus-Christ par tous les moyens en son pouvoir, visites des cabanes, entretiens privés, prédications publiques, excursions apostoliques. En général, il fait peu de conversions parmi les adultes, adonnés presque tous à l'immoralité, à l'ivrognerie, aux superstitions les plus étranges ; sa grande et presque son unique consolation est de baptiser des enfants et quelques adultes en danger de mort ; presque partout il est l'objet du respect des sauvages encore infidèles, l'intermédiaire ou le trait d'union indispensable entre eux et les gouverneurs. Chez les tribus

nomades, les missions sont encore différemment organisées : le missionnaire dresse une cabane et élève une vaste enceinte ou chapelle en un endroit où les sauvages se réunissent d'ordinaire pour la traite : là, pendant le temps plus ou moins long de leur séjour, il administre les sacrements de pénitence et d'eucharistie aux néophytes, il complète leur instruction religieuse et celle des catéchumènes, il prêche l'évangile à ceux qui l'ignorent. A la fin de la traite, il se fait nomade à la suite des sauvages, quand il ne leur donne pas rendez-vous au même endroit pour l'année suivante.

Dans la plupart de ces missions, le plus souvent très éloignées de Québec et de Montréal, l'existence du Jésuite est bien plus tourmentée et plus pénible que dans les villages chrétiens, par exemple, de Lorette et de Saint-François ; car on ne peut leur envoyer que très difficilement les vivres et les objets de première nécessité ; « de telle sorte, écrit le P. Germain, que les missionnaires sont obligés de s'accoutumer à se nourrir et à se loger à la manière de leurs sauvages. Et ils en sont plus contents que s'ils étaient logés et nourris splendidement comme les grands du monde ; mais aussi Dieu les comble de tant de consolations que bien loin de s'ennuyer de leurs travaux, ils y vaquent avec un plaisir inexplicable, qui est une grâce de leur vocation ¹. »

Les Jésuites comptaient, à la fin du xvii^e siècle, quatre missions principales en pays sauvages : celles de Tadoussac, de l'Acadie, des Outaouais et des Illinois. Nous ne dirons rien des missions iroquoises, qui furent reprises en 1702 seulement, après plus de quinze ans d'interruption, par

1. Lettre inédite au R. P. Provincial Charles Dauchez, à Paris, 5 nov. 1712. (Archives de l'École Sainte-Geneviève, rue Lhomond, 14 bis, Paris).

trois apôtres infatigables, Jacques de Lamberville, Julien Garnier et Vaillant de Gueslis.

Déjà, il a été longuement question de Tadoussac au troisième chapitre de cette histoire. C'est là, comme on l'a vu, que se rendaient chaque année les missionnaires, à l'époque de la traite des sauvages avec les Français, pour y prêcher la Foi aux peuplades du Nord; c'est de là aussi que sont partis ces hardis explorateurs, Nouvel, Druillettes, Albanel, d'Ablon, Bailloquet, qui ont plus d'une fois remonté le Saguenay, dans le dessein de découvrir de nouveaux pays et de nouveaux peuples. Leur dernière expédition à la baie d'Hudson, organisée par le P. Albanel, remonte à 1674. Depuis lors, le P. Silvy a accompagné à la même baie, par terre et par mer, les troupes canadiennes, et le P. Dalmas y a péri sous la hache d'un assassin. Mais il reste à suivre la mission de Tadoussac dans ses progrès, et surtout dans les phases variées de son existence pendant les trente dernières années du XVII^e siècle.

Tadoussac n'était à cette époque ni un bourg ni une ville, quoiqu'en aient pensé certains géographes. « Il n'y a jamais eu en ce lieu, dit le P. Laure, qu'une maison française et quelques cabanes de sauvages qui y venaient au temps de la traite et qui emportaient ensuite leurs cabanes, comme on fait des loges d'une foire; ce n'était, en effet, que cela. Il est vrai que ce port a été longtemps l'abord de toutes les nations sauvages du nord et de l'est; que les Français s'y rendaient dès que la navigation était libre soit de France soit de Canada; que les missionnaires profitaient de l'occasion et y venaient négocier pour le ciel. La traite finie, les marchands retournaient chez eux, les sauvages reprenaient le chemin de leurs villages ou de leurs forêts ¹. » Les

1. Documents rares ou inédits. *Mission du Saguenay*. Relation inédite du R. P. Pierre Laure, S. J., 1720 à 1730, précédée de quelques

Jésuites avaient bâti en cet endroit, pour les besoins du culte, à côté d'une modeste cabane où ils logeaient pendant la saison d'été et une partie de l'automne, une assez jolie chapelle sous le vocable de Sainte-Croix. Plus tard, elle fut détruite par un incendie ¹.

Bien que Tadoussac ne fût qu'un lieu de réunion pour la traite, il donna cependant son nom à la mission, comme étant depuis 1641 le centre d'évangélisation des peuples du nord et de l'est². La mission de Tadoussac s'étendait au loin dans un vaste rayon, comprenant les Montagnais, les Algonquins, les Papinachois, les Esquimaux, les Outabitiécs, les Mistassins et autres petites tribus au nord du Saint-Laurent; les Etchemins et les Gaspésiens, au sud; enfin, les Sept-Iles, vis à vis l'île d'Anticosti³.

Beaucoup de ces sauvages venaient traiter chaque année à Tadoussac; d'autres s'y rendaient moins souvent. Dans le nombre, il s'en trouvait qui abjuraient leurs erreurs; quelques-uns même devenaient de fervents chrétiens, des propagateurs résolus de leur foi. Pendant leur séjour à Tadoussac, ils fréquentaient la chapelle avec une assiduité et un recueillement admirables⁴. Jusque là, tout allait bien,

notes biographiques sur ce missionnaire, par le P. Arthur E. Jones, S. J. Montréal, 1889. — Les paroles que nous avons citées dans le texte, et qui se trouvent aux pages 4 et 5 de cette *Relation inédite* sont attribuées avec raison par le P. Jones au P. Laure. Le P. Jones a tiré ce passage d'un rapport sur les missions du diocèse de Québec (n^o 16) de mars 1854, qui donne deux extraits d'une lettre d'un missionnaire écrivant du Saguenay en 1720. Ce missionnaire, comme le prouve le Père, ne peut être que le P. Laure.

1. *Mission du Saguenay*. Relation inédite..., pp. 52 et 53.

2. *Relation* de 1641, pp. 3 et 50. C'est le P. de Quen qui, le premier, donna une mission à Tadoussac, à la demande des sauvages.

3. *Relations inédites*, t. II, pp. 148 et 231; — *Le Saguenay*, par A. Buies, p. 66.

4. *Relations* de 1646, p. 18; — 1647, p. 64; — 1648, pp. 37-41; — 1650, pp. 40, 41-16; — 1664, pp. 6-20; — 1668, pp. 22, 24; — 1669,

sinon pour le mieux. Après la traite, il n'en était plus ainsi. Les sauvages regagnaient leurs pays, et la plupart des tribus passaient l'hiver à chasser par bandes, se transportant d'un lieu à un autre, partout où il pouvait y avoir espérance de trouver du gibier. L'hiver durait longtemps, jusqu'à la fin de mai; et pendant ces longs mois, pas d'instructions du prêtre, pas de messes le dimanche; si quelques capitaines, ardents néophytes, prenaient soin de réunir les chasseurs pour la prière, d'autres négligeaient ce devoir. Comme conséquence, diminution pour les uns et perte pour les autres de la foi, oubli de leurs devoirs pour beaucoup. L'été suivant, à Tadoussac, la plupart d'entre eux retrempeaient la vigueur de leur vie chrétienne dans les sacrements de pénitence et d'Eucharistie; tous cependant ne pouvaient y revenir, un bon nombre étant souvent obligé d'aller trafiquer sur d'autres plages.

Evidemment, cette situation présentait un obstacle sérieux au développement de la mission, peut-être un péril pour son avenir. Comment écarter cet obstacle et conjurer ce péril? A plusieurs reprises, le problème, très étudié par les missionnaires, ne fut pas résolu. C'est que la solution qui semblait la plus pratique était de suivre les sauvages à leurs chasses d'hiver, et, avant de l'adopter, on se posait ces questions : Est-ce faisable? Est-ce sage et prudent? N'est-ce pas au dessus des forces humaines?

Mgr de Saint-Vallier a tracé dans une page de sa lettre sur *l'Etat présent de l'Église* au Canada un tableau fort ressemblant de l'existence qui attendait le missionnaire à la suite des sauvages, sur les lacs et les rivières, à travers les bois; nous le reproduisons ici, afin qu'on juge des difficultés et

p. 21; — 1670, p. 7; — Lettres de Marie de l'Incarnation, *passim*. — Une des *Relations* dit que la chapelle *qui n'était pas des plus petites* se remplissait en été quatre fois par jour.

des périls d'un pareil apostolat. « La saison d'hiver, dit-il, est plus rude et plus longue dans ce pays-là (au nord de Tadoussac, dans la direction du lac Saint-Jean) que dans aucun canton de la Nouvelle-France. Comme les glaces n'y laissent en plusieurs endroits la navigation libre que vers le 15 de juin, on ne peut y suivre les sauvages qu'à la piste sur les neiges; on ne les suit même que de loin à cause de la légèreté de leurs jambes; il faut grimper sur les montagnes avec les raquettes aux pieds par le chemin qu'ils ont tracé, et on n'arrive que longtemps après eux à une ou deux heures de nuit au lieu où ils campent, dans quelque pauvre cabane ouverte de tous côtes à la pluie et à la neige, souvent sans vivres, lorsqu'on est des quatre ou cinq jours, sans pouvoir rien prendre à la chasse; tout languissant qu'on est pour lors, il ne faut pas cesser d'instruire les infidèles, de donner les sacrements aux chrétiens, et de secourir les malades, dont le nombre est quelquefois si grand qu'on est comme accablé de travail dans des conjonctures où le corps manquant de nourriture peut à peine se soutenir ¹. »

1. *Estant présent de l'Église...*, p. 73. — Ce tableau semble tiré d'une lettre du P. Beschefer, supérieur général des missions du Canada, écrite de Québec le 21 oct. 1683 au R. P. Claude Collet, provincial de France. Il est impossible que Mgr de Saint-Vallier n'ait pas lu cette lettre avant d'écrire la sienne. Voici, en effet, ce que nous lisons dans la lettre inédite (Arch. de l'école Sainte-Geneviève, *Canada*, cahier 8) : « C'est particulièrement pendant l'hiver que se font ces voyages, et par conséquent avec des fatigues qu'on ne peut expliquer, l'hiver y étant plus rigoureux qu'en aucun autre endroit du Canada, et si long que les glaces en plusieurs endroits ne commencent à laisser la navigation libre que vers le 15 de juin. On y est à la suite des sauvages, qui ayant bien meilleures jambes, se contentent de tracer le chemin sur la neige par leurs pistes dans des pays tous de montagnes, sur lesquelles il faut grimper avec ses raquettes aux pieds, pour arriver à une ou deux heures de nuit au lieu où les sauvages attendent dans quelque méchante cabane ouverte

La perspective d'une vie semblable pendant sept à huit mois de l'année avait de quoi faire réfléchir, il faut l'avouer; aussi les supérieurs hésitèrent-ils longtemps à permettre aux missionnaires de l'entreprendre. Les inférieurs, de leur côté, se demandaient si leur santé résisterait à une existence aussi dure et aussi étrange?

Au mois de novembre 1663, le P. Nouvel, supérieur de la mission de Tadoussac, résolut, avec l'autorisation du P. Jérôme Lallemant, de tenter un essai. Il avait plus confiance dans la grâce d'en haut, qui soutient les âmes généreuses, que dans la force et l'énergie de son tempérament. Arrêté au mois de décembre en face de l'île Saint-Barnabé, puis forcé d'hiverner dans les forêts du sud, il ne visita qu'au printemps les Papinachois et rentra à Québec en juin ¹. L'élan était donné; il fut suivi.

En 1668, le P. de Beaulieu pénètre dans le Saguenay au fort de l'hiver et s'avance vers le nord; mais, après cinq ou six semaines passées au milieu des glaces et des neiges, il tombe gravement malade et on le ramène à Québec ².

de tous les côtés au vent et à la neige, et souvent même sans aucuns vivres; car si la chasse ne réussit pas, comme il n'arrive que trop souvent, il faut être des 3, 4 et 5 jours sans avoir rien à manger... »

1. *Relation* de 1664, p. 6, ch. II, et p. 8, ch. III. — Le P. Nouvel alla évangéliser, dans l'été de 1663 (*Relation* de 1663, p. 13), et pendant *une partie* de l'hiver 1666-67 (*Relation* de 1667, p. 27) la tribu des Papinachois; pendant l'été de 1667, il visita aussi les sauvages du lac Saint-Jean (*Ibid.*).

2. Le P. Louis de Beaulieu, né en 1635, à Bourges, où il fit ses études au collège des Jésuites, entra dans leur noviciat à Lyon le 13 sept. 1651. Au sortir du noviciat, il professa la cinquième à Aix (1653-54) et la quatrième à Lyon (1654-55), puis, après deux ans consacrés à l'étude de la philosophie à Chambéry (1655-57), il enseigna la troisième, les humanités et la rhétorique à Avignon (1657-60), la rhétorique à Mâcon (1660-61) et la troisième à Lyon (1661-62), où il fit ensuite son cours de théologie et sa troisième année de probation

L'année suivante, le P. Albanel passe une grande partie de l'hiver au milieu des morts et des mourants, d'abord près de Tadoussac, puis à l'île Verte. Dans ce terrible hiver, la petite vérole enlevait aux missions de Tadoussac et de Sillery, en deux mois et demi, près de deux cent cinquante chrétiens ¹.

Toutefois, l'homme choisi de Dieu pour cet apostolat, le plus pénible de tous, à la suite des sauvages du nord dans leurs courses d'hiver les plus aventureuses, c'est le P. François de Crépieul. La charité de J.-C. et l'amour des âmes ont pu seuls lui faire entreprendre tant de rudes travaux ; une grâce spéciale a dû le soutenir. Livrée à ses propres forces, la nature humaine eût fléchi vite sous le poids.

François de Crépieul², né à Arras en 1638, avait fait,

(1662-67). En 1667, il partit pour Québec. « Là, dit la *Relation* de 1669, p. 21, ce Père ayant acquis en fort peu de temps assez de connaissance de la langue montagnaise pour faire toutes ses fonctions apostoliques, le P. Nouvel lui laissa la charge de la mission de Tadoussac. Sa facilité à entendre et à parler la langue de ces sauvages d'en bas a paru si extraordinaire aux capitaines de cette nation qu'ils lui ont donné de concert, dans un festin public, le nom de celui qui entend et parle leur langue. » Arrivé à Québec le 23 sept. 1667 (*Journal des Jésuites*, p. 336), il tomba malade l'année suivante, et fut renvoyé en France, *exunte* anno 1671, disent les *Catalogues*.

1. *Relation* de 1670, p. 7, ch. III.

2. Arch. rom., et Catal. S. J. Prov. Gallo-Belg. — François de Crespieul ou Crépieul, né à Arras le 17 mars 1738, « studuit humanioribus sex annos Atrebatii in collegio S. J., duos annos Duaci philosophiæ » (Arch. gen. S. J.) ; il entra dans la Compagnie, à Tournay, le 29 octobre 1658. — Au sortir du noviciat, il étudie un an les belles-lettres à Lille et un an la philosophie à Douai (1660-62), puis il professe la grammaire, les humanités et la rhétorique à Lille (1662-66), et la rhétorique encore à Cambrai (1666-67) ; enfin il fait trois ans de théologie à Douai (1667-70) et part en 1670 pour le Canada.

sous la conduite des Pères Jésuites, ses études de grammaire et de littérature dans cette ville, et sa philosophie à Douai. A vingt ans, il entra dans leur ordre, renonçant à de belles espérances, car il avait pour lui un nom, du talent et du caractère. Tour à tour professeur de grammaire, de belles-lettres et de rhétorique, puis étudiant en théologie, il montra partout ce qu'il possédait réellement, l'intelligence et le savoir-faire du jeune homme, les solides vertus du religieux. Rarement on vit réunis à cet âge d'un côté plus d'amour des âmes et de passion des entreprises, de l'autre plus de prudence et de sagesse. Ce qu'il y avait de bouillant dans sa nature était tempéré par une maturité précoce, une fermeté d'âme peu commune. Avec cela, sa vigoureuse constitution semblait taillée pour la lutte et la souffrance. Ceux qui le fréquentaient, croyaient qu'il marcherait un jour par des voies non encore frayées : ils ne se trompaient pas.

Arrivé à Québec en 1670, il enseigne la rhétorique, tout en terminant son cours de théologie, commencé à Douai trois ans auparavant ; puis, le P. d'Ablon l'attache à la mission de Tadoussac¹.

Le 25 octobre 1671, il part de Québec sur le Saint-Laurent ; il remonte le Saguenay, et, jusqu'au mois de mai, il suit pas à pas les sauvages à travers *les forêts épaisses et sur les montagnes*, couchant sur la neige ou dans la cabane, vivant de la vie de ses néophytes, vie dure souvent, car la disette se faisait sentir des mois entiers². Chaque jour, il instruisait, il exhortait, il faisait prier ; « et, pendant le silence de la nuit, lorsque les sauvages cessaient de chanter et de parler, et les enfants

1. *Relation* de 1672, p. 27, seconde partie, ch. I.

2. *Ibid.*, pp. 28 et 29.

de crier ou de pleurer, il s'entretenait avec Notre-Seigneur au milieu des solitudes¹ ». Chateaubriand a célébré dans son *Génie du christianisme* la beauté et la grandeur des mystères sacrés dans les forêts du Nouveau-Monde. Ce qui arriva au P. de Crépieul sous le ciel glacé du lac de la Croix avait certainement quelque chose du charme idéal et poétique de la religion à l'ombre des grands bois, si bien décrit par l'illustre écrivain. Là, près du lac, il dresse une misérable cabane. C'était au temps de la *Semaine sainte*. Tout, le lieu même, rappelait la passion du Sauveur. Dans la cabane, il érige un modeste autel, surmonté de la croix ; il consacre la divine victime ; et, du jeudi au vendredi soir, le jour et la nuit, les sauvages viennent, avec un grand respect et un religieux silence, se prosterner devant le signe de la Rédemption, après avoir reçu le corps du Dieu trois fois saint².

A la fin de mai, le P. de Crépieul retournait par le Saguenay à Tadoussac³.

1. *Relation* de 1672, p. 28.

2. « Ce fut une Providence de Dieu, écrit le P. de Crépieul au P. d'Ablon à la date du 2 juin 1672, qui nous avait destiné les quartiers de ce lac de la Croix, pour faire observer à nos sauvages les saintes cérémonies de l'adoration de la croix..... Nous avons pu renfermer dans une pauvre cabane tout ce qui est nécessaire pour se conformer à l'église pendant la semaine sainte : nous le fîmes pourtant pour bien terminer notre hivernement et pour consacrer ces rochers et ces montagnes par ce que nous avons de plus saint et de plus vénérable. Le jeudi, le vendredi et le samedi saint firent de nos forêts une église, et de notre cabane une sainte chapelle, où fort peu des cérémonies qui se pratiquent en ce temps par les chrétiens, furent omises par nos sauvages ; surtout ils traitèrent avec un grand respect et un religieux silence la cabane où reposait le Saint-Sacrement pendant la nuit du jeudi au vendredi, et l'on ne cessa point, dans ce profond désert, d'honorer cet auguste mystère par des prières continuelles que les ténèbres de la nuit n'interrompirent pas. » (*Relation* de 1672, p. 30.)

3. *Ibid.*, p. 30.

Cette première expédition apostolique de six à sept mois, au milieu de toutes les rigueurs de l'hiver, devait se renouveler trente ans de suite. En 1676, il bâtit une chapelle à Chicoutimi et une autre à Métabetchouan, près du lac Saint-Jean¹; là, chaque jour, se rassemblent les Montagnais et les Algonquins; elles deviennent aussi le centre des courses du missionnaire pendant ses hivernements. C'est de là qu'il rayonne en tous sens à la suite

1. *Relations inédites*, t. II, pp. 148 et 152; — *Deuxième registre* de Tadoussac, à l'Université Laval de Québec. — La chapelle de Chicoutimi fut mise sous le vocable de Saint-François-Xavier, et celle de Métabetchouan sous celui de Saint-Charles. Le P. de Crépeul créa aussi plus tard la mission de l'Assomption chez les Papinachois. — Dans sa lettre inédite du 21 oct. 1683, le P. Beschefer écrivait au R. P. Provincial de Paris : « Nous avons à Chigoutimi et au lac Quinogaming (Saint-Jean) des maisons et des chapelles aussy bien ornées qu'on peut en avoir dans des pays aussy barbares. C'est là où s'assemblent les Montagnais et les Algonquins qui sont tous chrétiens, pour y entendre les instructions qu'on y fait, les hommes, les femmes et les enfants y ayant chacun la leur en particulier. Ils y entendent aussy tous les jours la messe, et ils y font le soir les prières, chantant alternativement, avec les Français qui s'y trouvent, des cantiques de l'Eglise, ceux-ci en latin, les autres en leur langue. Ces exercices de piété ne profitent pas seulement à ceux qui les font, mais aussi à plusieurs autres sauvages, qui venant des pays plus éloignés, où ils n'ont jamais entendu parler de notre religion, ne s'en retournent qu'avec une grande idée du christianisme. C'est, en effet, par ce moyen là que la foi s'est étendue dans plusieurs autres petites nations voisines; et c'est aussi en même temps ce qui oblige les Pères à faire souvent des courses dans ces vastes forêts pour contenter ces nouveaux chrétiens, qui abordant continuellement Chigoutimy et Quinogaming pour la traite, y exposent aux Pères les nécessités de leurs parents et de leurs compatriotes, et les conjurent de venir baptiser leurs enfants et quelques adultes malades et de leur venir administrer les sacrements nécessaires pour mourir saintement. » (Arch. de l'école Sainte-Geneviève, à Paris, *Canada*, cahier 8.) — Dans la *Relation* des années 1677-1678 (*Relat. inéd.*, t. II, p. 233) on parle de la « Belle chapelle de Métabetchouan, bâtie sur le bord du lac Saint-Jean. »

des peuplades nomades, qui habitent ces froides et montagneuses régions, les Papinachois, les Mistassins, les Outabitebs, les Montagnais, les Algonquins et autres. Cette vie d'apostolat enflamme son cœur et le transporte ; il l'aime, elle fait son bonheur. « Il tombe malade, écrit son supérieur, quand je le rappelle à Québec quelque temps pour se reposer, et n'est pas plus tôt rentré dans les travaux de sa mission qu'il revient en santé ¹. » Ils sont rudes cependant les hivernements, et lui-même est forcé de l'avouer, malgré son immense amour de la Croix pour sauver les âmes rachetées par le sang de J.-C. « La vie d'un missionnaire montagnais, dit-il dans ses avis à ses confrères, est un long et lent martyre, un exercice presque continuel de patience et de mortification, une vie vraiment pénitente et humiliante, surtout dans les cabanes et dans les chemins avec les sauvages..... la souffrance et la misère sont les apanages de ces tristes et pénibles missions ². »

1. Lettre du P. d'Ablon, supérieur des missions du Canada, au R. P. Pinette, provincial de France. Québec, 24 oct. 1674 ; *Relations inédites*, t. II, p. 13.

2. Ces paroles sont tirées d'un *manuscrit montagnais*, conservé à Québec, dont nous avons une copie, en tête duquel on lit : « Hoc codice continentur R. P. Francisci de Crépieul annotationes in missionis Tadussakensis Sylvicolas, monita ad missionarios successores et mortes pretiosæ quorundam. Fuit autem R. P. Fr. de Crépieul nonus in Deo Pater et Pastor, nec non vicarius apostolicus apud gentem Montanam. »

Les *Monita ad missionarios successores* ont pour titre : « Vie d'un missionnaire montagnais présentée aux successeurs montagnais pour leur instruction et pour leur plus grande consolation, par le P. François de Crépieul, Jésuite et serviteur inutile des missions du Canada, depuis 1671 jusqu'à 1697, qui achève le 26 hivernement dans l'emploi de la mission de Tadoussac. » Dans ses avis, le P. de Crépieul ne craint pas de descendre aux détails les plus pénibles et les plus rebutants de la vie du missionnaire dans ses courses d'hiver à la suite des sauvages. Pour ménager la délicatesse des lecteurs, nous ne citerons ici que quelques passages inoffensifs.

La souffrance et la misère étaient si grandes, que le P. de Crépieul, qui *semblait revenir à la santé en rentrant dans ses travaux*, ne put y résister après son quatrième hivernement. « Il tomba dans un tel état qu'il fut néces-

1. « La cabane est composée de perches et d'écorce de bouleau et entourée de branches de sapins qui couvrent la neige et la terre gelée. 2. Le missionnaire presque tout le jour est assis ou à genoux, exposé à une fumée continuelle pendant la nuit. 3. Quelquefois il sue le jour, le plus souvent il a froid pendant la nuit. Il couche vestu sur la terre gelée et quelquefois sur la neige couverte de quelques branches assez rudes. 4. Il mange dans un ouragan (plat) assez rarement net ou lavé..... Il mange quand il y a de quoi manger et quand on lui en présente..... 6. Sa boisson ordinaire est l'eau de ruisseau et de quelque mare, quelquefois de la neige fondue, ou du bouillon pur ou avec de la neige dans un ouragan d'ordinaire assez gras. 7. Souvent il brûle ses habits ou sa couverture ou ses bas pendant la nuit, surtout quand la cabane est petite et étroite. Il ne peut s'étendre, mais il se rétrécit et il a la tête contre la neige couverte de sapins, qui refroidit bien le cerveau et lui cause des maux de dents, etc. 8. Il couche vêtu et ne démet sa soutane et ses bas que pour se défendre de la vermine, dont les sauvages sont toujours riches, surtout les enfants..... 10. La fumée est quelquefois si violente qu'elle le fait pleurer; et quand il se couche, il semble qu'on ait jeté du sel dans ses yeux; et à son réveil, il a bien de la peine à les ouvrir.... 13. Il est quelquefois réduit à ne boire que de l'eau de neige fondue qui sent la fumée et elle est très sale. L'espace de trois semaines, je n'en ai pas bu d'autre..... 15. Le plus souvent, pendant l'hiver, dans les chemins, quoique longs et difficiles, il ne trouve pas une goutte d'eau pour se désaltérer. » Nous passons sous silence les détails que donne le P. de Crépieul sur la malpropreté inouïe des sauvages, sur l'appât dégoûtant des mets, etc. — Dans ces *Monita*, il ne dit presque rien des courses; mais ses lettres en parlent longuement: le missionnaire était obligé de porter des heures entières son canot sur les épaules, de marcher dans la boue ou avec des raquettes sur la neige (*Relations inédites*, t. I, pp. 322 et suiv.). — D'autres fois « il lui fallait marcher toute la journée ayant la neige jusqu'aux genoux, gravir des montagnes très difficiles, passer des lacs sans craindre la froideur des eaux, traverser des bois épais qui lui déchiraient le visage et les habits, sauter d'arbre en arbre pour se tirer de certains endroits où le vent les a culbutés les uns sur les autres. » (*Relations inédites*, t. II, p. 235.)

saire de lui faire prendre du repos à la bonne Sainte-Anne ¹. » Ce repos ne fut pas long, le zèle des âmes l'empêchant de rester en place. Il vécut cependant dans la paix du recueillement et de la prière, loin de tout ministère actif, de la fin de décembre 1673 au milieu de l'année suivante ². Alors, il reprend sa vie de courses apostoliques, se transportant, hiver et été, partout où les sauvages se réunissent pour la chasse ou pour la traite, et partout les instruisant, les encourageant, conférant le baptême aux catéchumènes bien disposés, administrant aux néophytes les sacrements de confession et d'Eucharistie. S'il apprend qu'un malade est en danger de mort, il ne recule jamais ni devant la longueur ni devant les difficultés de la route, pour procurer au mourant la visite du prêtre, les consolations et les secours de la foi avant l'heure suprême ³.

Un jour, le 13 janvier 1674, étant à la chasse avec les sauvages, il apprend que le P. Albanel a reçu, à quelques lieues de là, une blessure grave en se rendant à la baie d'Hudson, et qu'il ne peut instruire des Indiens situés à peu de distance de lui. Aussitôt il se met en route avec un capitaine algonquin et deux Français. « Nous partîmes après la messe, dit-il, et nous fîmes cinq grandes lieues en raquettes, avec beaucoup d'incommodité, parce que la neige étant molle, elle rendait nos raquettes extrêmement

1. On lit dans les *Relations inédites*, t. II, p. 46 : « Les missions de Tadoussac, du lac Saint-Jean, des Mistassins et des Papinachois ont occupé le P. de Crépieul pendant plus d'un an, sans discontinuer une vie errante dans les bois avec les sauvages, avec mille sortes d'incommodités, soit pendant l'hiver, soit pendant l'été. Ces travaux et ces souffrances, qui ne lui donnaient pas de relâche, l'ont mis en tel état qu'il a esté nécessaire de lui faire prendre du repos, après quatre rudes hivernements. »

2. *Deuxième registre de Tadoussac*, an. 1673 et 1676.

3. *Relations inédites*, vol. I et II, *passim*, mission de Tadoussac.

pesantes. Au bout de cinq lieues, nous nous trouvâmes sur un lac de quatre à cinq lieues, tout glacé, où le vent faisait voler grande quantité de neige qui obscurcissait l'air et nous empêchait de voir où nous marchions. Après avoir fait une autre lieue et demie, avec bien de la peine, les forces commençaient à nous manquer. Le vent, le froid et la neige étaient si intolérables qu'ils nous obligèrent à retourner un peu sur nos pas pour couper quelques branches de sapin qui pussent, à défaut d'écorce, nous servir à construire une cabane. Ensuite, nous voulûmes faire du feu, mais il nous fut impossible de l'allumer. Nous étions ainsi réduits au plus pitoyable état. Le froid commençait à nous saisir d'une étrange manière ; la nuit était profonde et le vent soufflait horriblement. Pour ne pas nous laisser mourir de froid, nous nous remîmes, malgré notre faiblesse, à marcher sur le lac pendant l'obscurité de la nuit, sans savoir où nous allions. Nous étions d'ailleurs toujours très incommodés du vent et de la neige ; mais, après une lieue et demie de chemin, il fallut succomber malgré nous, et nous arrêter à l'endroit où nous nous trouvions. Le danger où nous étions de mourir de froid me fit souvenir du charitable P. de Nouë, qui, dans une pareille rencontre, fut trouvé mort sur la neige, à genoux et les mains jointes. Cette pensée me ranima ; je fis à Dieu le sacrifice de ma vie, et j'unis ma mort, que je croyais être proche, à celle de ce pieux missionnaire. Les Français, avec qui nous étions, abattirent quelques branches de sapin qu'ils mirent sur la neige, et sur lesquelles nous nous jetâmes, après avoir fait nos prières, et pris, pour tout repas, un peu de thériaque et sept à huit grains de raisin sec que nous trouvâmes par hasard sur nous. La lassitude nous faisait tomber dans le sommeil que le vent, le froid et la neige ne nous permettaient pas de goûter plus long-temps. Nous

veillâmes ainsi tout le reste de la nuit. La Providence cependant nous a préservés de plus graves accidents, et nous le devons sans doute à l'intercession de la Sainte-Vierge à qui nous nous étions particulièrement recommandés. Le lendemain matin, deux Français de la cabane du P. Albanel arrivèrent bien à propos, et allumèrent un grand feu sur la neige. Un d'eux alla chercher de l'eau pour éteindre notre soif qui était excessive. Puis, nous nous remîmes en chemin sur le même lac ; et enfin, malgré le vent et la neige, qui nous donnaient dans le visage, nous arrivâmes à l'endroit où était le P. Albanel. Je trouvai avec lui quatre cabanes de sauvages que j'instruisis..... Deux jours après, je retournai à ma cabane qui était à dix lieues de là. J'y administrai les derniers sacrements à une femme malade..... Je me rendis ensuite à deux cabanes de sauvages Outabitibees, qui étaient environ à quatre lieues de distance, et je leur expliquai les vérités du salut..... Après être demeuré deux jours avec eux, je retournai à ma cabane, pour me disposer au voyage que je devais entreprendre chez les Mistassins et chez les Papinachois ¹. »

Cette aventure et d'autres analogues ne sont pas rares dans les trente ans d'apostolat de ce missionnaire. Il écrivait une autre fois, au rapport de Mgr de Saint-Vallier, « que la faim, la soif et les douleurs qu'il sentait aux jambes, aux dents et aux yeux, l'ayant réduit à ne pouvoir plus dire la Messe ni son Office, ne luy avaient laissé de forces qu'autant qu'il luy en fallait pour se traîner de cabane en cabane, auprès des moribonds, étant luy-même presque aussi mal qu'eux, et donnant de la compassion à ceux qui naturellement n'en sont guère susceptibles ; jusque là que le capitaine craignant de perdre ce père

1. *Relations inédites*, t. I, pp. 326-329.

commun, luy fit chercher dans les bois quelques fruits sauvages qui s'y trouvèrent encore; et qui tout méchants qu'ils étaient, furent le seul soulagement qu'on luy put donner; encore la charité l'obligea-t-elle de les partager avec les autres malades, selon la louable coutume que les sauvages observent constamment entr'eux ¹. »

Quelle force puissante soutenait cet apôtre au milieu de ses pénibles et continuels travaux? Lui-même nous le dit : « Quatre ailes, selon ses expressions, soutiennent le missionnaire montagnais : la *grâce*, l'*amour* et la *crainte de Dieu*, le *zèle des âmes* ². » Il n'y en avait pas, il ne pouvait y en avoir d'autres. L'intérêt et l'ambition, qui font entreprendre de si grandes choses et au prix des plus incroyables labeurs, n'avaient rien à voir ici, dans cette vie pauvre, obscure, humiliante. Mais « la grâce, dit-il, adoucit par son onction toutes les amertumes du missionnaire; elle triomphe de la nature et de toutes ses grandes oppositions,

1. *Estat présent de l'Eglise.....*, p. 76. — Il s'agit bien dans ce passage du P. de Crépieul, bien que Mgr de Saint-Vallier ne le nomme pas; car ce passage est emprunté à la lettre du P. Beschefer du 21 octobre 1683. Voici ce qui est dit dans la lettre du P. Beschefer, déjà citée : « Si la chasse ne réussit pas, comme il n'arrive que trop souvent, il faut être des trois, quatre et cinq jours sans avoir rien à manger. Le P. Crépieul s'est vu souvent dans ces extrémités avec quelques bandes de sauvages qu'il est allé secourir, estant cependant obligé de continuer ses instructions pour ne laisser pas passer les occasions favorables, de parcourir les cabanes, d'assister les malades, dont il s'est vu une fois si chargé que les cabanes ressembloient à de véritables hôpitaux. Aussi avoue-t-il lui-même dans une lettre qu'il m'écrivit que *la faim, la soif, les douleurs qu'il sentait dans les jambes, aux dents et aux yeux, l'avaient mis si bas que n'ayant pas la force de dire la messe ny de réciter son bréviaire, il était cependant obligé d'en employer le peu qu'il lui restait à se traîner de cabane en cabane pour assister les moribonds.....* »

2. *Manuscrit montagnais* aux Archives de Québec : Quatuor alæ quibus sustinetur vita missionarii montanensis S. J. La grâce, l'amour de Dieu, la crainte de Dieu, le zèle des âmes.

elle surmonte les tentations de la chair, elle affronte la mort, elle augmente le courage dans les occasions et dans les dangers..... ; l'amour de Dieu lui fait supporter courageusement mille petites incommodités, et le porte aux œuvres de miséricorde..... ; la crainte de Dieu luy fait avoir horreur du péché et le rend fort contre les suggestions du démon ; enfin le zèle des âmes luy fait entreprendre de longs et pénibles voyages et le comble très-souvent de consolations dans ses fatigues ; il luy donne de la satisfaction dans l'instruction des pauvres et des petits ; il lui fait supporter courageusement la faim, la soif, le chaud, le froid, la vermine et mille autres incommodités ; il lui donne un doux repos, couchant presque toujours à platte terre ou sur les roches..... Il ne luy fait trouver rien difficile et luy donne beaucoup de compassion pour les pécheurs et pour les sauvages ; il luy fournit de saintes industries pour les amener à la pénitence ¹..... »

Nous devons l'avouer : cette vie errante, toute de dévouement et de sacrifices, du P. de Crépieul, n'était pas approuvée de tous ses confrères ; ce qui était pour lui un grand sujet d'affliction. Quelques-uns prétendaient que se donner tant de mal pour les sauvages était peine perdue ; plus d'un Français partageait cet avis. Le P. de Crépieul pensait autrement et répliquait : « Ceux qui

1. *Manuscrit montagnais* aux Archives de Québec. — Nous n'avons donné qu'un extrait de cette belle instruction du P. de Crépieul, adressée aux missionnaires Jésuites. Les conseils qu'il leur donne, il les a pratiqués lui-même ; ils sont le fruit de son expérience. Il les termine par ces paroles d'une âme vraiment humble : « Inopem et peccatorem Franciscum juvent reverentiae vestrae, qui justissimè timet ne cum aliis praedicaverit, ipse reprobis efficiatur ; quod avertat Deus SS. vestris sacrificiis et precibus. 25 avril 1697, ex missione Sancti-Xaverii juxta fluvium Chegoutimi. »

disent et même des nôtres qu'il n'y a rien à faire dans ces missions se trompent et ils ne disent pas bien la vérité, sinon d'eux-mêmes, parce qu'ils ne veulent presque rien faire ou entreprendre, ou, s'il se pouvait, ne rien souffrir. Il y a assurément à faire, quand on veut et quand on a tant soit peu de zèle ¹. »

Le comte de Frontenac fit plus que de critiquer cet apôtre, il voulut entraver sa liberté d'action. L'apostolat des Jésuites ne lui plaisait pas; ne pouvant l'empêcher, il s'efforça du moins de lui créer des obstacles. Il se plaignit donc au P. d'Ablon, supérieur du collège de Québec, du P. de Crépieul, trouvant mauvais qu'il entreprit des courses parmi les sauvages sans prendre de passeport. L'exigence du gouverneur était inouïe, jamais aucun passeport n'ayant été demandé. Cependant le supérieur crut devoir se soumettre pour le bien de la paix, et, sur son ordre, le P. de Crépieul prit un passeport. M. de Frontenac écrivit aussitôt au ministre : « Ayant fait connaître au supérieur qu'il n'était pas dans l'ordre que *ce Père fit des courses sans passeport*, il me le renvoya aussitôt. Je crois que vous approuverez que j'en ai agi de la sorte et qu'il est bon d'empêcher qu'ils (les Jésuites) ne s'attribuent quelques privilèges particuliers ². » Rien de plus amusant que cette lettre, où le gouverneur s'efforce de persuader à son chef que les Jésuites sont en dehors du droit commun, en ne prenant pas de passeport. La vérité est que jusque là on ne l'avait exigé ni des prêtres séculiers ni des réguliers. Le P. de Crépieul était un homme de Dieu; il se vengea de la mesquine taquinerie du comte de Frontenac, en gen-

1. *Manuscrit montagnais*, aux archives de Québec. — Remarques touchant la mission de Tadoussac, S. J., depuis 1671 : n° 33.

2. *Arch. col.*, lettre de M. de Frontenac à M. Colbert, novembre 1672.

tilhomme qui sait vivre et en prêtre qui oublie. L'année suivante, muni de son passeport, il continua ses courses apostoliques sur les terres des Mistassins et des Papinachoïs, et au mois de mai 1674, il vint à Québec présenter lui-même au gouverneur une nombreuse députation des peuplades du nord¹. Dans ce pieux missionnaire battait un cœur de Français, grand et généreux !

En parlant de ce missionnaire, le P. d'Ablon écrivait : *c'est un véritable apôtre*². On peut ajouter : c'est le meilleur de la mission de Tadoussac. Le P. Boucher y est envoyé en 1675, et quatre ans de suite il hiverne avec les sauvages au lac Saint-Jean. Puis le découragement le saisit, et il rentre en France³. Le P. Morain⁴, après avoir porté la

1. *Relations inédites*, t. I, pp. 332-334.

2. *Relations inédites*, lettre du P. d'Ablon au R. P. Pinette, 24 octobre 1674, p. 13. — Le P. de Crépieul fut nommé en 1696 ou 1697 *vicairé apostolique*. En tête du manuscrit montagnais, le P. de la Brosse écrivit plus tard : « Fuit autem R. P. Fr. de Crespieul nonus in Deo Pater et pastor, necnon vicarius apostolicus apud gentem montanam. »

3. Le P. Jean-Baptiste Boucher, né à Soissons le 6 février 1641, entra le 2 oct. 1663 au noviciat de Nancy. Après le noviciat, il enseigna à Dijon la sixième et la cinquième (1665-67), à Châlons, la quatrième et la troisième (1667-69), puis il étudia la philosophie un an à Ensisheim (1669-70) et quatre ans la théologie à Pont-à-Mousson (1670-74). En 1674, il est au Canada. En 1680, il retourna dans sa province de Champagne (Arch. gen., *Cat. prov. Camp.*).

D'après le *Second registre de Tadoussac*, le P. Boucher est envoyé en novembre 1675 à Tadoussac, où il remplace pendant quelques mois le P. de Crépieul, qui est tombé malade. Il reste avec lui jusqu'au milieu de 1679, hivernant au lac Saint-Jean. Deux fois il va chez les Papinachoïs. (V. les *Catal. prov. Franc.*)

4. Le P. Jean Morain, du diocèse de Coutances, né le 20 juin 1630, entra le 10 oct. 1667 au noviciat de Paris. Professeur de cinquième à Blois (1669-70), élève de philosophie à la Flèche (1670-72), professeur de cinquième à Orléans (1672-73), de troisième à Eu (1673-74), il partit en 1674 pour Québec où il enseigna la troisième et étudia en

lumière de l'évangile aux Etchemins et aux Gaspésiens, à la rivière du Loup¹, se rend à Chicoutimi et au lac Saint-Jean, mais il ne fait que traverser cette mission, à laquelle son cœur ne s'attache point; il préfère celle des Iroquois, où ses supérieurs l'autorisent à aller dès 1679; c'est là, chez les Tsonnontouans, puis au Saut-Saint-Louis, qu'il passera le reste de ses jours². Les Pères Silvy et Dalmas le remplacent chez les peuplades du nord, tous deux les émules du P. de Crépieul par le dévouement et la générosité, tous deux cependant bien inférieurs au grand missionnaire par le talent et la fermeté persévérante du caractère. Le premier évangélise pendant sept ans les tribus du lac Saint-Jean et les Papinachois, hivernant avec eux comme le P. de Crépieul, et deux fois il pénètre en apôtre jusqu'à la baie d'Hudson avant d'y accompagner, en qualité d'aumônier, l'expédition des canadiens de Troyes et d'Iberville³; le second passe dix ans et plus dans cette mission et la parcourt un peu en tous sens jusqu'en 1690, où il se rend à la baie Saint-James pour n'en plus revenir⁴. Après

même temps la théologie (1674-77). En 1678, il est ordonné prêtre et part pour le lac Saint-Jean, où il ne reste que deux ou trois mois d'été. En 1679, il est chez les Tsonnontouans, qu'il évangélise jusqu'en 1684. Envoyé alors à Saint-François-Xavier-du-Saut, il y reste jusqu'à sa mort, arrivée le 24 février 1688. (Arch. gen., *Cat. prov. Franc.*)

1. *Relations inédites*, t. II, p. 159.

2. Arch. gen., *Catal. Prov. Franc.*

3. D'après le *second registre de Tadoussac*, le P. Silvy est en 1678 au lac Saint-Jean, et c'est là qu'il compose ses *catecheses*. Dans le *Manuscrit montagnais*, on lit : « Hoc codice continentur Catecheses à R. P. Antonio Silvy editæ ad annum 1678, gallice redditæ à R. P. Godefrido Coquart. » — D'après le *registre*, il va avec Joliet, en mai 1679, à la baie d'Hudson, et il y revient en 1684. En 1686, il y fit son troisième voyage.

4. *Second registre de Tadoussac*, années 1679-1690.

eux viennent Bonaventure Favre¹ et Louis André² : mêmes travaux, mêmes excursions d'hiver et d'été.

Tous ces apôtres³ évangélisent cette mission du nord au midi et de l'est à l'ouest, sans prendre de repos; leurs vacances sont huit jours de retraite que plusieurs vont faire à Québec ou à la bonne Sainte-Anne, afin d'y puiser de nouvelles forces spirituelles pour de nouveaux combats apostoliques; les autres passent à Chicoutimi ou au lac Saint-Jean ces quelques jours de recueillement et de prière; ils semblent ne pouvoir quitter ces lieux où vit leur cœur, où ils ont dépensé le meilleur de leur existence.

Autour du lac Saint-Jean se trouve tout un vaste système de communication par eau; ce lac communique avec le Saint-Laurent par le Saguenay, avec le lac des Mistassins

1. Le P. Bonaventure Favre (Fabvre ou Faure), né à Troye le 10 février 1653, entré au noviciat de Nancy le 8 oct. 1673, enseigna à Dijon la sixième et la cinquième (1675-77), à Langres la quatrième (1677-78), à Sens la troisième (1678-79), à Verdun les humanités (1679-80), à Chaumont les humanités (1680-81), à Sedan la quatrième et la troisième (1681-83); puis il fit trois ans de théologie à Pont-à-Mousson (1683-86), enseigna les humanités à Autun (1686-87) et à Epinal (1687-88), enfin il s'embarqua pour le Canada. (Arch. gen., *Cat. Prov. Camp*). En 1689, il est au lac Saint-Jean; l'année suivante, il hiverne à Nekoubau, puis tantôt à Nekoubau, tantôt au lac Saint-Jean, tantôt à Tadoussac. (2^e registre de Tadoussac).

2. Le P. Louis André n'arrive à Chicoutimi qu'en 1693. Il visite plusieurs fois les Papinachois (2^e registre de Tadoussac), les Sept-Iles et Anticosti.

3. Citons encore parmi les religieux, qui ont habité cette mission, le F. Malherbe, enterré dans la chapelle du lac Saint-Jean. Voici, en effet, ce que nous lisons dans la lettre du P. Laure, écrite de Chicoutimi le 13 mars 1730, éditée à Montréal en 1889 par le P. Jones : « Une partie de l'ancien établissement des missionnaires (près du lac Saint-Jean) y subsiste encore, où l'on voit qu'il y avait un grand jardin et une chapelle où fut enterré notre F. Malherbe, sur la fosse duquel j'ai fait planter une croix » (p. 34).

par la rivière des petits Mistassins et la rivière Mouchaouraganich, avec le lac aux Rognons par la Metabetchouane, avec le lac des Commissaires, puis le lac Ouiatchouane par la rivière Ouiatchouane. De plus, par la rivière Rupert, qui coule entre le lac des Mistassins et la baie d'Hudson, rien de plus facile que de se rendre à cette baie. C'est à l'embouchure de la Metabetchouane, au point où elle se jette dans le lac Saint-Jean, que le P. de Crépieul avait établi la mission de Saint-Charles; plus tard, il en éleva une autre, à l'ouest du lac, sur la rivière Nekoubau ¹. Pour indiquer les principales voies de communications avec les peuplades nomades de l'est, ajoutons la rivière des Papi-nachois et celle des Betsiamites, qui tombe dans le Saint-Laurent. Nous ne les désignons pas toutes, et tant s'en faut. On sait que beaucoup de rivières apportent au Saguenay le tribut de leurs eaux ².

C'est par ces voies de communication en été, sur la glace et sur la neige en hiver, que les missionnaires visitaient les tribus dépendantes de la mission de Tadoussac. Il n'y a qu'à lire le *second registre* de cette mission, pour voir que pas un peuple n'échappait aux industrieuses recherches de leur zèle, de la baie d'Hudson au lac des Mistassins, du lac des Mistassins au lac Saint-Jean, du lac Saint-Jean au Saint-Laurent, et de là au pays des Gaspésiens et des Etchemins. Il en était de même de l'ouest à l'est, jusqu'aux Papinachois, à la rivière de l'Assomption ³, aux Betsiamites, aux Sept-Iles et à l'île d'Anticosti.

1. Cette chapelle fut érigée vers 1685 ou 1686. On lit dans le 2^e registre de Tadoussac : « Nova hæc missio *Sancti Antonii* approbata a R. P. Theodorico Beschefer, sup. miss. can., S. J. » Buies, dans *Le Saguenay*, p. 66, appelle cette mission *Saint-Ignace*.

2. Voir *Le Saguenay*, ch. III, pp. 32-36.

3. Il y avait une chapelle à la rivière de l'Assomption.

Cette mission, cultivée avec tant de zèle et sans bruit, loin du théâtre des guerres continuelles entre les Français d'un côté, les Iroquois et les Anglais de l'autre, promettait à l'église du Christ les plus beaux fruits de salut, lorsqu'elle fut brusquement abandonnée à la fin du xvii^e siècle ¹. Les portes de l'évangile venaient de s'ouvrir plus grandes à l'ouest dans la vallée du Mississipi; il fallait des apôtres pour travailler sur ces terres restées incultes, où la moisson évangélique promettait d'être belle, et, ces terres une fois pourvues d'ouvriers, il fut impossible de remplacer à la mission de Tadoussac, les pères de Crépieul et Favre.

Le P. de Crépieul, épuisé par trente années de travaux, rentra à Québec et y mourut en 1702. Le P. Favre l'avait précédé d'un an dans la tombe ².

Les missionnaires n'avaient pas eu seulement à souffrir, dans cette mission, de la rigueur des hivernements et de la fatigue des excursions, mais encore et surtout du caractère des populations. Tout cela explique le découragement de plusieurs Jésuites et la tristesse de cette réflexion : *il n'y*

1. On lit dans un *catalogue* de 1703 que nous possédons : « Vacat missio S^{ti} Joannis baptistæ ad fluvium Saguenay, defectu missionariorum. P. Fr. de Crepieul ex Prov. Gallo-Belg., *ferè octogenarius*, obiit anno præterito; Item P. Bon. Favre, Prov. Campaniæ, qui docebant neophyt. et Catechum. in hoc tractu. » Le catalogue se trompe en faisant du P. de Crépieul un octogénaire; né en 1638, il est mort à 64 ans.

La mission de Tadoussac dut cesser avant le 20 oct. 1699, parce qu'il n'en est pas question dans la lettre de ce jour de M. de Champigny au ministre, dans laquelle il énumère toutes les missions des Jésuites, aussi bien celles qui étaient aux environs de Québec et de Montréal, que celles qui en étaient éloignées. En outre, le P. de Crépieul figure sur le *Catalogue* de 1700 à Québec, en qualité de *Préfet des classes*, et le P. Favre avec cette mention : *cur. valetud.*; or les *catalogues* donnent le personnel des maisons d'oct. de l'année précédente à octobre de l'année où ils paraissent.

2. Le P. Favre mourut le 6 décembre 1701, à Québec.

a rien à faire avec ces sauvages. D'autres, et parmi eux le P. de Crépieul, ne partageaient pas, comme nous l'avons dit, cette manière de voir, et les conversions qu'ils opérèrent, principalement auprès des mourants, leur ont donné raison ¹. Il n'en reste pas moins vrai que le naturel de ces peuples offrait pour le bien peu de ressort. Doux, timides, sans volonté, ils obéissaient facilement au prêtre, ils n'opposaient pas à la prédication de l'évangile la même résistance que d'autres nations ². Il s'en trouvait aussi parmi eux d'un grand zèle pour les choses de la foi. Cependant, loin du missionnaire ou sous d'autres influences, leurs heureuses dispositions se modifiaient sensiblement, à cause même de la faiblesse de leur caractère, de la timidité et de la douceur de leur tempérament. Le P. Laure³ eut occasion de s'en

1. Voir dans les *Relations inédites* les lettres sur la mission de Tadoussac, le *second registre* de Tadoussac, et les remarques touchant la mission dans le *Manuscrit montagnais*, enfin la lettre du P. Beschefer de 1682.

2. Lettre déjà citée du P. Laure, 13 mars 1730. Au dire du P. Jones, elle « a été vraisemblablement adressée au P. J. B. du Parc, supérieur général de la mission du Canada et recteur du collège de Québec, du 6 août 1726 au mois de septembre 1732. » V. l'*Errata*, à la suite de la relation inédite du P. Laure.

3. Pierre Laure, né à Orléans le 17 septembre 1688, entra au noviciat à Paris, le 30 octobre 1707. Le noviciat terminé, il suivit deux ans le cours de philosophie à la Flèche (1709-1711) et partit ensuite pour Québec où il enseigna la grammaire, les humanités et la rhétorique. En 1717, il commença sa théologie sous le P. Bertrand Gérard, ancien professeur de philosophie à la Flèche et au collège Louis-le-Grand à Paris. A la fin de la première année, le P. Gérard chargea son élève de la soutenance des thèses de théologie devant Monseigneur et l'élite du clergé et de la société de Québec ; l'élève s'en tira, paraît-il, avec beaucoup de succès. Nous lisons, en effet, dans une lettre du P. Germain, préfet des études, adressée le 12 novembre 1718 au R. P. Général : « Magister Laure Theses publicè pro tentativâ sustinuit coram cœtu sacerdotum et laicorum clarissimo, Domino etiam episcopo présente et multùm approbante. »

apercevoir, lorsque le P. de la Chasse, supérieur général des missions de la Nouvelle-France, le chargea, le 1^{er} juin 1720, de rouvrir la mission du Saguenay, fermée depuis vingt ans ¹. Voici ce qu'il écrit dans sa lettre déjà citée du 13 mars 1730 : « Quoique le P. André dans sa vieillesse, après la mort du P. de Crespieu, eut fait à Chicoutimy quelques légères incursions, à peine cependant aucun sau-

A la même époque (8 novembre 1718), une lettre du P. Le Brun au R. P. Général ajoute : « Publicè hoc anno magister Petrus Laure theses magnà cum laude propugnavit. » Intelligent, d'un esprit fort délié, le P. Laure désirait beaucoup se consacrer au plus tôt à la conversion des sauvages. Aussi s'adonna-t-il avec ardeur à l'étude de la théologie, de manière à la terminer en deux ans. « Habemus hic Magistrum Petrum Laure, dit le P. Le Brun dans la lettre que nous venons de citer, qui, quo paucioribus annis theologiæ curriculum perficere intendit ut citius missionum labores suscipiat, eò ardentius huic studendæ incumbit. » A la fin de sa seconde année de théologie, il fut encore chargé de la *soutenance publique* sur toute la théologie, à la demande du P. Germain et avec l'approbation du R. P. Général. Voici la demande du P. Germain adressée au R. P. Tamburini : « Paternitati vestræ supplico ut Magistro Laure sub finem anni (1719), quo tempore finitus erit ipsius cursus theologicus, liceat *ex universâ theologiâ theses publicè propugnare*, quibus intersint examinatores, ut indè sua ferant suffragia. » La soutenance fut brillante, et le P. Laure ayant été, la même année, ordonné prêtre, fut envoyé l'année suivante à la mission du lac Saint-Jean, abandonnée depuis des années.

Ce Père avait beaucoup de goût pour la peinture. Aussi cultiva-t-il cet art pendant ses années de professorat, même pendant sa théologie. Le P. du Parc, alors ministre à Québec, écrivait même au P. Général que le jeune étudiant consacrait beaucoup de temps à la peinture : « Magister Laure, qui theologiæ dat hic operam, picturæ multùm tribuit temporis. » (Arch. gen. S. J.)

Le P. Laure a dressé deux cartes géographiques : la première comprend le cours du Saguenay; la seconde renferme les pays au nord du Saint-Laurent jusqu'à la baie d'Hudson. Nous avons fait reproduire celle qui nous a paru la plus importante pour cette histoire.

1. Lettre du P. Laure, 13 mars 1730, p. 27.

vage avait-il d'autre teinture de notre sainte religion qu'un grand désir d'en apprendre les principes. Les jeunes gens n'en avaient jamais entendu discourir. Les plus agez marmotaient quelques restes confus du *Pater* seulement et de l'*Ave* de leurs ancêtres. La licence souverainement dominante entre eux, la polygamie, plus encore l'ivrognerie, en un mot tous les désordres qu'enfante le plus grossier libertinage étaient les idoles qu'adoraient uniquement ces pauvres aveugles, qui justifiaient leur conduite par les funestes scandales que leur avaient autrefois donnés les Français passans ou employés ¹. »

*La mission d'Acadie**, comme l'appellent les *Catalogues* de la Compagnie de Jésus, ou avec plus d'exactitude, la mission des Abénakis, *entre la Nouvelle-Angleterre et l'Acadie* ², apporta au missionnaire moins de souffrances et d'ennuis que celle de Tadoussac, et lui procura infiniment plus de consolations. Leur caractère et leur genre de vie ressemblaient peu à ceux des petites nations au nord-est du Saint-Laurent. Energiques, décidés, braves à la guerre, ils s'attachaient fortement, ainsi que nous l'avons vu au chapitre septième de cette histoire; dès qu'ils se furent alliés aux Français, rien ne put les en séparer.

« Les Anglais en seraient cependant venus à bout, dit l'historien de la Nouvelle-France ³, sans l'attachement invincible que ces peuples avaient à leur religion et à leurs missionnaires. » Cet attachement fit plus que de cimenter leur alliance avec les Français, il la rendit indestructible; « il la leur fit préférer à tous les avantages qu'ils eussent retirés

1. Même lettre du P. Laure, pp. 39 et 40.

2. *Lettres édifiantes*. Mémoires d'Amérique, t. VI. Lettre du P. Sébastien Rasle à son neveu, de Nanrantsouak, 13 oct. 1722, p. 128.

3. *Charlevoix*, t. I, p. 541.

de l'alliance des Anglais, leurs voisins... Ils n'étaient pas indifférents sur les intérêts; mais leur foi leur était infiniment plus chère; et ils concevaient que s'ils se détachaient de notre alliance, ils se trouveraient bientôt sans missionnaire, sans sacrements, sans sacrifice, sans presque aucun exercice de religion, et dans un danger manifeste d'être replongés dans leurs premières infidélités. C'est là le lien qui les unit aux Français ¹. »

Le P. Sébastien Rasle écrivait ces paroles, en 1722, du pays des Abénakis; en 1723, il était plus expressif encore : « *Le seul lien*, dit-il, qui les a si étroitement unis aux Français, est leur ferme attachement à la foi catholique ². »

Jamais aucun historien sérieux ne s'est inscrit en faux contre cette assertion. Raynal, qui fut plus de vingt ans Jésuite, puis défroqua et devint disciple de Voltaire, n'a pas osé, dans son *Histoire philosophique des deux Indes*, nier cet attachement profond de la nation abénakise à la France, attachement basé principalement sur ses convictions religieuses, mais il l'a jugé spirituel d'ajouter la note amusante au concert de tous les historiens. De quoi n'est pas capable l'esprit sectaire du renégat? « Les Jésuites, dit-il, s'étant insinués aisément près des Abénakis, vinrent à bout de les entêter de leurs dogmes, jusqu'à les rendre enthousiastes. Avec la religion qu'on leur prêchait, ils prirent la haine du nom anglais, si familière à leurs apôtres. Cet article fondamental de leur nouveau culte était celui qui parlait le plus à leurs sens, le seul qui favorisa leur passion pour la guerre; ils l'adoptèrent avec la fureur qui leur était naturelle. Non contents de se refuser à tout commerce d'échange avec les

1. *Lettres édifiantes*. Même lettre du P. Rasle, pp. 135 et 136.

2. *Ibid.* Seconde lettre du P. Rasle adressée à son frère de Nantassouak, le 12 octobre 1723, p. 201.

Anglais, ils ravageaient souvent les frontières de cette nation ¹. »

Ce grand attachement des Abénakis à la religion chrétienne remontait pour plusieurs au premier voyage du P. Druilletes dans leur pays, pour d'autres à l'établissement de leurs compatriotes à Saint-Joseph de Sillery ou à Saint-François-de-Sales, pour le plus grand nombre à la fondation des missions abénakises de l'Acadie.

Ces missions étaient au nombre de trois : Pentagoët, Nanrantsouak et la mission des Malécites ². La mission des Malécites, à Medockeck, sur la rivière Saint-Jean, fut établie peu de temps après les deux autres, en 1701, par le P. Aubery. Après lui, le P. Jean-Baptiste Loyard la desservit de 1709 à 1731, époque de sa mort ³.

1. *Histoire philosophique des deux Indes*, t. VIII, p. 429.

2. Dans sa *lettre inédite* au R. P. Provincial de Paris, du 5 nov. 1711 (Arch. de l'école Sainte-Geneviève, *Canada*, cahier 8), le P. J. Germain écrit : « Nous avons *trois* missions à l'Acadie, près de 200 lieues d'ici au voisinage des Anglais, en trois villages d'Abnauquis, éloignés l'un de l'autre environ de 15 à 20 lieues, cultivez par trois de nos Pères, qui sont le P. Rasles, le P. de Lachasse et le P. Loyar. »

3. Le P. Jean-Baptiste Loyard, né le 18 oct. 1678, entra au noviciat de Bordeaux en 1693 et fit sa profession des quatre vœux en 1712 au Canada. Après son noviciat, il étudia deux ans la philosophie à Pau (1693-97), et enseigna à la Rochelle la cinquième, la quatrième, la troisième, les Humanités et la rhétorique (1697-1702); puis après quatre ans de théologie à Toulouse (1702-1706) et sa troisième année de probation (1706-7), il s'embarqua pour Québec, où il eut à peine le temps d'apprendre la langue abénakise, car on le fit partir, quelques mois après son arrivée, pour le pays des *Malécites*, d'où le P. Aubery était rappelé. La lettre circulaire sur sa mort, rédigée par le P. du Parc, dit qu'il « fut occupé près de 24 ans à la conversion et à la sanctification des sauvages... Il mourut la nuit du 24 au 25 de juin 1731, regretté universellement des Français et des sauvages. » (Arch. de l'école Sainte-Geneviève, *Canada*, cahier 1). M. Bégon, intendant, l'appelle dans sa lettre au ministre du 25 sept.

Le P. Vincent Bigot fonda en 1694 la mission de Pentagoët¹, et pendant les six ou sept ans qu'il la dirigea, il eut la consolation de ramener à la foi une bonne partie des

1715 (Arch. col., *Canada*, Corresp. gén., années 1715-16, vol. 35) « missionnaire des sauvages malécites et abénakis de la rivière Saint-Jean. » D'après cette lettre, *tous ces sauvages étaient catholiques et attachés à leur religion*, comme ceux de la mission de Pentagoët. Le Père les réunissait dans *une église d'écorce*, n'ayant pu obtenir du gouvernement de Québec les ressources nécessaires pour bâtir une église plus convenable. En 1715, « il écrivit à M. Bégon une nouvelle lettre par laquelle il représentait la nécessité d'accorder aux sauvages de sa mission une église... » M. Bégon transmit cette demande au ministre le 25 sept. (*ibid.*) : « Je croy, dit-il, que si ces sauvages avaient une église bien bastie, ce serait une forte raison pour les attacher à leur village, où il paraît convenable qu'ils restent, parce que tant qu'ils y seront, ils ne souffriront pas que les Anglais fassent des établissements sur la rivière Saint-Jean, et pas même à son embouchure où les Anglais ont déjà voulu entreprendre d'en faire. Le P. Loyard m'a dit que ces sauvages ont déjà fait entre eux pour la batisse de cette église un petit fonds et que pour être en estat d'exécuter le plan qui est joint à sa lettre, ils avaient encore besoin de 1200. Je croy que le motif de la religion estant le plus puissant pour nous conserver ces sauvages, il est de la gloire du roy et du bien de la colonie qu'on puisse leur dire que c'est Sa Majesté, qui veut bien leur faire bastir une église, et qu'ainsi il est très convenable dans le temps présent que Sa Majesté fasse cette dépense. » La bienveillante intervention de l'intendant ne fut pas inutile pour le missionnaire, car nous lisons dans la *lettre circulaire* sur la mort du P. Loyard : « Jusque dans le plus profond des bois, il scut construire une belle église, l'orner proprement et la fournir abondamment de vases sacrés et de parements assez riches. »

Dans une note (t. II, p. 422), Ferland dit, à propos de Medockeck, qu'à « environ dix mille de Woodstock, sont les chutes de Meduebik, sur la rivière Saint-Jean. »

1. L'abbé Maurault écrit dans *l'Histoire des Abénakis*, p. 382, que le « P. Vincent Bigot fut envoyé vers 1689 à Pentagoët, accompagné de son frère, le P. Jacques Bigot, qui laissa pour quelque temps sa mission de Saint-François de Sales de la rivière Chaudière. Ces deux missionnaires réunirent un grand nombre d'Abénakis dans le fort du baron de Saint-Castin. Ils y bâtirent une église de 60 pieds de long

habitants du village. C'est ce que nous apprend une lettre de son frère, adressée au supérieur de Québec, Martin Bouvart : « Je partis, dit-il, de Saint-François de Sales vers la fin du mois d'août (1698), pour prendre la place de

sur 30 de large, et une maison pour la résidence du missionnaire. Le P. J. Bigot, après une courte résidence à Pentagoët, revint à sa mission du Canada. Le P. Vincent demeura deux ans en Acadie, puis revint en Canada pour remplacer son frère, qui partait pour la France. Il fut remplacé à Pentagoët, alternativement, par les Pères de la Chasse, Bineteau, M. Thury et autres. Il retourna en Acadie en 1704. » Nous croyons que ce passage contient un certain nombre d'inexactitudes. 1) Nous n'avons rencontré dans les archives de la Compagnie ni ailleurs aucun document qui parle du séjour de deux ans du P. Vincent Bigot à Pentagoët, ni de l'établissement d'une mission dans ce fort. Dans les *Catalogues* de 1689 et 1690, le P. V. Bigot est supérieur de Sillery ; en 1691, il est à Saint-François-de-Sales. Le P. Jacques, en 1689 et 1690, est désigné pour l'Acadie : *missio Acadiensis*. Or, il est à croire qu'il s'agit ici de la *mission de Saint-François-de-Sales*, où il résidait, et d'où il allait faire chaque année des excursions apostoliques en *Acadie*, c'est-à-dire au pays des Abénakis. Ce fut lui, sans doute, et non le P. Vincent, qui érigea une chapelle à Pentagoët. 2) Le P. Vincent ne put être remplacé en 1691, ni par le P. de la Chasse, qui n'arriva en Canada qu'en 1700, ni par le P. Bineteau, qui arriva à Québec en 1692, alla presque aussitôt à Saint-François-de-Sales pour y apprendre la langue abénakise, et vers la fin de 1693, il fut envoyé aux Outaouais, à la résidence de Saint-Ignace. 3) Ce n'est pas en 1704 mais en 1694, que le P. Vincent s'établit à Pentagoët. Les *Catalogues* de 1694 disent formellement et pour la première fois : *Versus Acadiam*. Il en est parlé dans la « *Relation* du voyage fait par le sieur de Villieu, capitaine (*sic*) d'un détachement de la marine à la tête des sauvages Kanibats et Malecizite de Laccadye pour faire la guerre aux Anglais au printemps de l'an 1694, de may au 26 aoust. » (Arch. col., *Canada*. Corresp. gén., 1694-1695, vol. 13). Villieu rencontra le 10 mai 1694 le P. V. Bigot à Panaoumkil, village le plus important des Canibas, sur la rivière Penobscot.

En arrivant en 1694 chez les Canibas, le P. Vincent Bigot s'établit d'abord à Pentagoët, où il y avait une église et une maison pour le missionnaire. Mais ce lieu n'était pas favorable à une mission de sauvages, auxquels il importait de faire cultiver la terre. En 1698, le Père se fixa avec les Abénakis dans un village, appelé Naürakamig,

mon frère qui estait incommodé. J'arrivai la veille de la nativité de la Sainte-Vierge à cette mission, où j'eus d'abord la consolation de confesser avec lui et de communier plus de deux cents de nos sauvages. C'est le premier hyver qu'on ait passé dans ce village tout récemment estably... J'ai joui dans cette mission des fruits des travaux de mon frère, et trouvé la plupart des sauvages dans une très grande ferveur... La plus grande partie des sauvages de ce village ne sont baptisés que depuis peu de temps ¹. »

La mission de Nanrantsouak ² s'établit vers la même époque que celle de Pentagoët ³; elle eut pour fondateur le P. Sébastien Rasle, le missionnaire qui a laissé dans l'histoire du peuple abénakis la trace la plus profonde : et

ainsi que nous le voyons par l'en-tête d'une de ses lettres du 8 août 1698 au P. supérieur de Québec : « De Naürakamig village d'Abnaquis à Lacadie. » Le P. Jacques Bigot, ayant été remplacé au mois de septembre 1698 son frère dans ce village, écrivit l'année suivante, 26 oct. 1699, à son supérieur : « C'est le premier hyver qu'on ait passé dans ce village tout récemment estably » (Arch. de l'école Sainte-Geneviève, Paris, *Canada*, cahier 7; — P. Carayon, *Documents inédits*, XII, p. 277). Plus tard, sous le P. de la Chasse, les Abénakis se transportèrent de Naürakamig à Panaouamske, « situé sur la rivière de Pentagouet à quatre lieues de la marée au dessus de plusieurs rapides qui empêchent les bastimens d'y monter. Les Abénakis y font le plus gros village des trois missions de l'Acadie, y ayant au moins $\frac{1}{2}$ à 500 personnes, hommes, femmes et enfans, et parmy eux 120 guerriers. » (M. Bégon, intendant, au ministre; Québec, 25 sept. 1715. Arch. col., *Canada*, Corresp. gén., 1715, vol. 35.)

1. Arch. de l'école Sainte-Geneviève, *Canada*, cahier 7; — Carayon, XII, p. 277.

2. Ce village porte différents noms : *Nanrantsouak*, dans les *Lettres édifiantes*, t. VI, pp. 127 et 153; *Narantsoak*, dans le *P. de Charlevoix*, t. II, p. 381; *Nürantsuak*, dans l'*Histoire des Abénakis*, ch. XIII; enfin, chez les Anglais, *Norridgewock* (*Hist. des Abénakis*, ch. XIII.)

3. Le *Cat.* de 1694 fait partir en même temps pour l'Acadie, *versus Acadiam*, les Pères Vincent Bigot et Sébastien Rasle.

cependant les apôtres de ce peuple s'appellent Joseph Aubery et Eustache Le Sueur, dont nous avons longuement parlé; Joseph de la Chasse, religieux dévoué, qui a laissé une réputation d'orateur et d'administrateur; enfin, pour ne citer que les meilleurs, Étienne Lauverjeat ¹ et Jean-Baptiste Loyard.

Le 15 octobre 1722, le P. Rasle écrivait à son neveu : « Toute la nation abénakise est chrétienne, et très zélée pour conserver sa religion. » Puis, dans un autre endroit de la même lettre, parlant de sa paroisse en particulier, il ajoute : « Tous mes néophytes ne manquent pas de se rendre deux fois chaque jour à l'office ², dès le grand matin pour y entendre la messe, et le soir pour assister à la prière que je fais au coucher du soleil. Comme il est nécessaire de fixer l'imagination des sauvages, trop aisée à se distraire, j'ai composé des prières propres à les faire

1. Le P. Étienne Lauverjeat, né à Bourges le 25 janvier 1679, fit ses études littéraires et deux ans de philosophie au collège des Jésuites de cette ville et entra au noviciat de Paris, le 8 novembre 1700. Le noviciat terminé, il professe à Quimper, la cinquième, la quatrième, la troisième et les humanités (1702-1706), puis il fait, à la Flèche, un an de philosophie et quatre ans de théologie (1706-1711); enfin il part pour le Canada, où il prononce ses vœux de profès le 2 février 1716. En 1713, il est chez les Abénakis.

2. Ces néophytes étaient au nombre de 3 à 400 en 1715; la guerre avec l'Angleterre de 1707 à 1713 en avait fait périr beaucoup. Voici ce que M. Bécon écrivait au ministre dans sa lettre déjà citée du 25 sept. 1715 : « Le P. Rasle, Jésuite, missionnaire du village des sauvages abénakis établis sur la rivière de Nanransouak, qui est de 3 à 400 personnes, hommes, femmes et enfants, dont il y a cent hommes portant les armes... » — Ces néophytes se réunissaient dans une église *fort bien bâtie* par les soins du P. Rasle et qui fut incendiée pendant la guerre par les Anglais. Le P. Rasle exposa au gouverneur de Québec, M. de Vaudreuil, et à l'intendant, M. Bécon, *la nécessité qu'il y avait pour le roy de faire rebastir l'église*. Ses démarches restèrent deux ans sans résultat. « Le P. Rasles, écrit M. Bécon dans sa lettre du 25 sept. 1715, nous a représenté, à M. le

entrer dans l'esprit de l'auguste sacrifice de nos autels : ils les chantent ou bien ils les récitent à haute voix pendant la messe. Outre les prédications que je leur fais les dimanches et fêtes, je ne passe guère de jours ouvriers sans leur faire une courte exhortation. Après la messe, je fais le catéchisme aux enfants et aux jeunes-gens : grand nombre de personnes âgées y assistent... Le reste de la matinée jusqu'à midi est destiné à entendre tous ceux qui

marquis de Vaudreuil et à moi, la nécessité qu'il y a que le roy fasse rebastir l'église des sauvages de Narantsouak, qui estait fort bien bâtie, et qui a esté brûlée par les Anglais pendant la dernière guerre. J'ai l'honneur de vous envoyer l'extrait de sa lettre du 7 juin 1714 qui fait connoistre l'impression que cette grâce peut faire sur l'esprit des sauvages, le gouverneur de Boston ayant cru les flatter beaucoup en leur offrant de la faire rebastir ; mais les sauvages n'ont point voulu l'accepter avec la condition que ce gouverneur leur a imposée de leur donner en même temps pour missionnaire un ministre anglais. Comme il paraît très convenable que cette église et celle des Malécites soient basties sans retardement, j'ai l'honneur de vous proposer, Monseigneur, d'ordonner seulement pour l'année prochaine un fonds de 600 l. pour la batisse de chacune de ces deux églises, et si Sa Majesté a la bonté de l'accorder, j'aurai l'honneur de vous rendre compte de l'employ qui en aura esté fait, et de vous informer du fonds qui pourra encore estre nécessaire pour les achever. » L'église du P. Rasle fut rebâtie, comme celle du P. Loyard, avec beaucoup de soin. « J'ai bâti, dit-il dans sa lettre à son neveu du 15 oct. 1722, une église qui est propre et très ornée. J'ai cru ne devoir rien épargner ni pour la décoration, ni pour la beauté des ornements qui servent à nos saintes cérémonies : parements, chasubles, chapes, vases sacrés, tout y est propre, et serait estimé dans nos églises d'Europe. Je me suis fait un petit clergé d'environ quarante jeunes sauvages qui assistent au service divin en soutanes et en surplis. Ils ont chacun leurs fonctions... Le grand luminaire ne contribue pas peu à la décoration de l'église ; je n'ai pas lieu de ménager la cire, car ce pays m'en fournit abondamment. Les îles de la mer sont bordées de lauriers sauvages qui portent en automne des graines à peu près semblables à celles que portent les genévriers. On en remplit les chaudières et on les fait bouillir avec de l'eau. A mesure que l'eau bout, la cire verte surnage. D'un minot

ont à me parler. C'est alors qu'ils viennent en foule me faire part de leurs peines et de leurs inquiétudes, ou me consulter sur leurs affaires particulières... L'après-midi, je visite les malades et je parcours les cabanes de ceux qui ont besoin de quelque instruction particulière. S'ils tiennent un conseil, ce qui arrive souvent parmi les sauvages, ils me députent un des principaux de l'assemblée, pour me prier d'assister au résultat de leurs délibérations. Je me rends aussitôt au lieu où se tient le conseil ; si je juge qu'ils prennent un sage parti, je l'approuve ; si, au contraire, je trouve à dire à leur décision, je leur déclare mon sentiment que j'appuie de quelques raisons solides, et ils s'y conforment. Mon avis fixe toujours leurs résolutions. Il n'y a pas jusqu'à leurs festins où je suis appelé ¹. »

Nous avons donné cette longue citation, parce qu'elle peint admirablement la vie quotidienne du pasteur au milieu de son troupeau. Ce que le P. Rasle faisait à Nantassouak, le P. Vincent Bigot et son successeur, le P. de la Chasse, le pratiquaient dans la mission de Pentagoët, et le P. Loyard, sur la rivière Saint-Jean ². Cette conformité de vie avait sa raison d'être auprès de sauvages, chez qui les sens jouent le principal rôle. Aussi se réunissaient-ils de temps en temps, pour se concerter sur les mesures à prendre, et arrêter, autant que possible, une même

de cette graine, on tire près de quatre livres de cire ; elle est très pure et très belle, mais elle n'est ni douce ni maniable. Après quelques épreuves, j'ai trouvé qu'en y mêlant autant de suif ou de bœuf, ou de mouton, ou d'orignac, que de cire, on en fait des cierges beaux, fermes, et d'un très bon usage... Cette graine pend par grappes aux branches de l'arbre. J'en ai envoyé une branche à Québec avec un pain de cire ; elle a été trouvée excellente. » (*Lettres édifiantes*, t. VI, Amérique, pp. 128-130.)

1. *Lettres édifiantes*, t. VI, Amérique, pp. 130 et suiv.

2. *Lettre inédite* du P. J. Germain du 3 nov. 1712.

ligne de conduite dans l'administration de leurs paroisses respectives ¹.

L'existence des sauvages de ces trois missions se res-

1. Le P. Sébastien Basle est marqué dans le *Catalogue* de 1694 : *Versus Acadiam*. Jusqu'à sa mort, il ne passa que peu de temps en dehors de sa mission. — Le P. Vincent Bigot quitta la mission de Pentagoët en 1700 pour se rendre aux missions de Saint-François et de Bécancourt, et il eut pour successeur, dans la mission de Pentagoët, le P. de la Chasse, qui y resta jusqu'en 1718 ; le P. Laverjeat le remplaça à cette époque. — Quant à la mission des Malécites, nous avons dit qu'elle eut pour missionnaires de 1701 à 1731, les Pères Aubery et Loyard. Ces détails sont tirés des Archives générales de la Compagnie.

Le P. de la Chasse (Joseph-Pierre), né à Auxerre le 7 mai 1670, entra le 14 oct. 1687 au noviciat à Paris, après avoir terminé ses trois ans de philosophie au collège des Jésuites de sa ville natale, où il avait fait toutes ses études littéraires. Après son noviciat, il professa à Rennes toutes les classes de la sixième à la rhétorique inclusivement (1689-1693), puis il étudia quatre ans la théologie au collège Louis-le-Grand à Paris (1693-1699), et, sa troisième année de probation terminée, il partit pour Québec, d'où il fut dirigé, peu de temps après son arrivée, vers la mission de Pentagoët. Nommé supérieur général de la mission du Canada, en 1719, il remplit cette charge jusqu'en 1726 et mourut à Québec le 27 sept. 1749. — Dans sa lettre de *Chicoutimi* 13 mars 1730, éditée par le P. Jones, le P. Laure dit : « Le R. P. de la Chasse, supérieur de nos missions, animé de ce zèle qui, lui ayant fait ensevelir tant d'admirables talents qu'il a reçus du ciel et soutenir tant et de si longs travaux parmi les sauvages..... » La lettre circulaire sur sa mort, envoyée par le P. Gabriel Marcol, supérieur général des missions du Canada, au P. de Kersaintgilly, supérieur de la maison de Pontoise, parle de la *Mémoire prodigieuse* du P. de la Chasse, de son *amour pour la poésie*, qu'il cultivait dans sa vieillesse en composant chaque semaine des vers sur des sujets de piété. Elle ajoute : « Après sa régence et sa théologie qu'il fit avec distinction, son attrait pour une vie dure et où l'amour-propre trouve le moins à se satisfaire, lui fit demander les missions sauvages... Appelé à Québec et chargé du soin de toutes les missions, ses grands talents pour la parole de Dieu et pour le gouvernement y parurent avec éclat. Il fut toujours très goûté et très suivi. »

semblait, du reste, parfaitement. « L'occupation des hommes est la chasse, la guerre et la pêche. Celle des femmes est de rester au village et d'y faire avec de l'écorce, des paniers, des sacs, des boîtes, des écuelles, des plats, etc. Elles cousent l'écorce avec des racines, et en font divers meubles fort proprement travaillés... A peine les garçons commencent-ils à marcher, qu'ils s'exercent à tirer de l'arc ; ils y deviennent si adroits qu'à l'âge de dix ou douze ans, ils ne manquent pas de tuer l'oiseau qu'ils tirent... Leurs repas ne sont pas réglés comme en Europe ; ils vivent au jour le jour. Tandis qu'ils ont de quoi faire bonne chère, ils en profitent sans se mettre en peine s'ils auront de quoi vivre les jours suivants. Ils aiment passionnément le tabac ; hommes, femmes, filles, tous fument presque continuellement... Au commencement de juin, et lorsque la neige est presque toute fondue, ils sèment le bled d'Inde. Leur façon de le semer est de faire avec les doigts, ou avec un petit bâton, différents trous en terre, et de jeter dans chacun huit ou neuf grains, qu'ils couvrent de la même terre qu'ils ont tirée pour faire le trou. Leur récolte se fait à la fin d'août... Ils ont pour vivre du bled d'Inde, des fèves et des citrouilles... Lorsque le bled leur manque, ils cherchent dans les champs labourés, des poires de terre, ou bien du gland, qu'ils estiment autant que du bled. Après l'avoir fait sécher, ils le font cuire dans une chaudière avec de la cendre, pour en ôter l'amertume ¹. »

Lorsqu'ils allaient à leur grande chasse de l'hiver, ou à la pêche après les semailles de juin, le missionnaire les accompagnait. On dressait une chapelle d'écorce au lieu du rendez-vous des chasseurs ou des pêcheurs ; et là, tous

1. *Lettres édifiantes*, t. VI, Amérique... pp. 157 et suiv.

les exercices religieux du village s'accomplissaient avec une parfaite régularité ¹.

Grande était l'influence du prêtre sur cette nation, la seule de la Nouvelle-France qui se convertit entièrement au catholicisme. S'il eut beaucoup à souffrir ailleurs des sauvages, ici il n'eut qu'à se louer de leur douceur, de leur docilité et de leur reconnaissance. Rien ne se faisait et ne se décidait sans lui ; comme aux ferventes réductions près de Québec et de Montréal, il était l'homme universel, le prêtre, l'ami, le conseiller, le médecin ². Aussi les Anglais l'enveloppaient-ils dans la haine dont ils poursuivaient les Abénakis, à cause de leur attachement profond à la foi romaine et à la France. C'était la lutte entre le protestantisme et le catholicisme transportée de l'Angleterre dans le Nouveau-Monde, la guerre en Europe entre les deux couronnes de France et d'Angleterre qui se continuait dans l'Amérique du Nord.

Cette guerre éclata en Europe, à propos de la succession de Charles II, au moment où M. de Callières venait de conclure la paix de Montréal avec les nations sauvages ; le Canada devait en être l'un des théâtres. Les hostilités commencèrent en 1704, sous le marquis de Vaudreuil, successeur de M. de Callières au gouvernement général de la colonie. Les Anglais n'ayant pu décider les Iroquois à rompre leur traité avec la France et à sortir de la neutralité, réussirent à soulever les Outagamis, qui essayèrent d'enlever un petit poste appelé Détroit, construit depuis peu par les Français entre les lacs Érié et Huron. Leur but était d'y introduire des troupes anglaises, lesquelles auraient de ce poste commandé les lacs, et se seraient

1. *Lettres édifiantes*, t. VI, p. 133 ; — *Maurault*, p. 394.

2. *Lettres édif.*, *ibid.*, p. 189 ; — *Maurault*, p. 394.

bientôt emparé de tout le commerce des pays d'en haut, après avoir coupé toute communication entre le Canada et les Indiens de l'Ouest. Les Outagamis échouèrent dans leur attaque, et, forcés de se rendre à discrétion, ils furent massacrés au nombre de près de deux mille ¹.

Presque en même temps, une flotte anglaise de quatre-vingt à quatre-vingt-six bâtiments, aux ordres de l'amiral Hovenden Walker, entrait dans le fleuve Saint-Laurent, se dirigeant sur Québec, tandis qu'une armée de plusieurs mille hommes devait, comme en 1690, attaquer d'abord Montréal, puis opérer sa jonction avec les troupes de l'amiral. Une furieuse tempête, qui détruisit une partie de la flotte à l'île aux Œufs et força sir Walker de retourner à New-York, fit échouer cette formidable entreprise et sauva la colonie française ².

1. *Charlevoix*, t. II, livre vingtième ; — *Ferland*, t. II, pp. 385 et suiv.

2. Dans les *Archives générales de la Compagnie*, plusieurs lettres des missionnaires parlent de cette expédition des Anglais. Le P. Vincent Bigot écrit au général Tamburini, le 6 novembre 1711 : « Dum propè jam urbi Quebeco imminerent Angli, nostramque meditarentur perniciem, septem validissimæ eorum naves perièrè in nostro flumine, quarum ruina, permixtis *ad duo mille* naufragis, perspicitur in littore. » — Le P. Raffeix écrit au même, à la même date : « Imminebat Quebeco classis anglica *nonaginta navium*, iras et incendia minabatur, cum eam projecit in mare, is cui venti et procellæ obediunt. In Syrtes et Saxa compulsæ sunt naves è majoribus septem, et *ad duo aut tria* hostium millia ad ripam fluminis conspiciuntur etiamnunc cadavera. » — Le P. J. de Lamberville, dans sa lettre au Général du 17 février 1712, donne plus de détails : « Conjurati in Canadæ perniciem Angli, properantes terrâ marique ad subjiciendum sibi Novam Franciam et ad catholicos ab his oris abigendos, propulsati sunt. Jam prope *nonaginta sex* navibus vecti hostes Quebecum appulerant, cum Sancto Michaeli archangelo die sacro tantâ ventorum vi concussæ sunt naves, ut earum septem præcipuæ disjectæ scopulisque illisæ sint cum multis onerariis in flumen Sancti Laurentii demissis. Stabant interim in armis milites galli, indigenæ

Cependant les Anglais concentraient en Acadie le principal effort de la lutte. Ils espéraient, après s'être emparés de la presqu'île, se rendre facilement maîtres de l'île Royale et de Terre-neuve, et, une fois établis à l'entrée du golfe Saint-Laurent, intercepter les communications de la France avec sa colonie. Ils essayèrent donc d'enlever de force Port-Royal, la clef de l'Acadie, et ils y auraient réussi au premier assaut, tant leur nombre était considérable et l'effectif de la garnison faible et découragé, sans l'énergique résistance du brave Subercase, gouverneur de la place. Deux fois il battit les troupes anglaises, commandées par le général Nicholson ; mais les désertions réduisirent à tel point le nombre de ses hommes, qu'il fut contraint de capituler le 16 octobre 1710. A partir de ce jour, Port-Royal fut à jamais perdu pour la France ; il s'appela Annapolis, en l'honneur de la reine Anne d'Angleterre, et l'Acadie ne cessa plus désormais d'appartenir aux Anglais ¹.

Les Abénakis ne pouvaient, attachés comme ils l'étaient à la France, rester spectateurs désintéressés de la lutte

numerosaque Barbarorum auxiliatrix copia, omnes parati animam pro aris et focis prodigere. Sed sine pugnâ fusi profligatique hostes fugâ salutem quæsière. Ad *tria millia* partim rupibus et scopulis attriti, aquis partim suffocati sunt ; *ad septem millia superstites* ad propria suæ cladis nuntii redière. »

Ferland (t. II, pp. 380 et suiv.) donne de longs détails sur l'expédition des Anglais. — Consulter également *Le Canada*, par Dussieux, l. II, ch. X ; — *Charlevoix*, t. II, l. XX, pp. 355 et suiv. ; — *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, pp. 318 et suiv. ; — etc..... Les détails sur cette expédition abondent dans les historiens et dans les correspondances de l'époque. L'armée de terre et de mer comptait *quinze mille hommes*. D'après la lettre du P. de Lamberville, la flotte en avait *dix mille*.

1. *Ferland*, t. II, p. 376 ; — *Charlevoix*, t. II, l. XX, p. 355.

engagée entre les deux colonies. C'est cependant ce que voulait la Nouvelle-Angleterre. Aussi, quand la guerre de la succession d'Espagne éclata en Europe, « le gouverneur anglais nouvellement arrivé à Boston, demanda-t-il à ces sauvages une entrevue sur la mer, dans une île qu'il désigna ¹ ». — « Ils y consentirent, raconte le P. Rasle, et me prièrent de les y accompagner, pour me consulter sur les propositions artificieuses qui leur seraient faites, afin de s'assurer que leurs réponses n'auraient rien de contraire ni à la religion, ni aux intérêts du service du Roi. Je les suivis, et mon intention était de me tenir simplement dans leur quartier, pour les aider de mes conseils, sans paraître devant le gouverneur. Comme nous approchions de l'île au nombre de plus de deux cents canots, les Anglais nous saluèrent par une décharge de tous les canons de leurs vaisseaux, et les sauvages répondirent à ce salut par une décharge pareille de tous leurs fusils. Ensuite, le gouverneur paraissant dans l'île, les sauvages y abordèrent avec précipitation ; ainsi je me trouvai où je ne souhaitais pas être, et où le gouverneur ne souhaitait pas que je fusse. Dès qu'il m'aperçut, il vint quelques pas au devant de moi, et après les compliments ordinaires, il retourna au milieu de ses gens, et moi avec les sauvages.

C'est par ordre de notre Reine, leur dit-il, que je viens vous voir ; elle souhaite que nous vivions en paix. Si quelque Anglais était assez imprudent pour vous faire du tort, ne songez pas à vous en venger, mais adressez-moi aussitôt votre plainte, et je vous rendrai une prompte justice. S'il arrivait que nous eussions la guerre avec les Français, demeurez neutres et ne vous mêlez pas de nos différends :

1. *Lettres édifiantes*, t. VI, Amérique, p. 201.

les Français sont aussi forts que nous, ainsi laissez-nous vider ensemble nos querelles. Nous fournirons à tous vos besoins, nous prendrons toutes vos pelleteries, et nous vous donnerons nos marchandises à un prix modique.

Ma présence l'empêcha de dire tout ce qu'il prétendait, car ce n'était pas sans dessein qu'il avait amené un ministre avec lui.

Quand il eut cessé de parler, les sauvages se retirèrent pour délibérer ensemble sur la réponse qu'ils avaient à faire. Pendant ce temps, le gouverneur me tirant à part : *Je vous prie, Monsieur, me dit-il, de ne pas porter vos Indiens à nous faire la guerre.* Je lui répondis que ma religion et mon caractère de prêtre m'engageaient à ne leur donner que des conseils de paix. Je parlais encore, lorsque je me vis tout à coup environné d'une vingtaine de jeunes guerriers, qui craignaient que le gouverneur ne voulût me faire enlever. Cependant les sauvages s'avancèrent, et l'un d'eux fit au gouverneur la réponse suivante :

Grand capitaine, tu nous dis de ne point nous joindre aux Français, supposé que tu lui declares la guerre ; sache que le Français est mon frère ; nous avons une même prière lui et moi, et nous sommes dans une même cabane à deux feux ; il a un feu, et moi l'autre. Si je te vois entrer dans la cabane du côté du feu où est assis mon frère le Français, je t'observe de dessus ma natte, où je suis assis à l'autre feu. Si, en t'observant, je m'aperçois que tu portes une hâche, j'aurai la pensée : que prétend faire l'Anglais de cette hâche ? Je me lève pour lors sur ma natte, pour considérer ce qu'il fera. S'il lève la hâche pour frapper mon frère le Français, je prends la mienne et je cours à l'Anglais pour le frapper. Est-ce que je pourrais voir frapper mon frère dans ma cabane, et demeurer tranquille sur ma natte ? Non, non, j'aime trop mon frère, pour ne pas le défendre.

Ainsi je te dis, grand capitaine, ne fais rien à mon frère et je ne te ferai rien; demeure tranquille sur ta natte, et je demeurerai en repos sur la mienne.

C'est ainsi que finit cette conférence. Peu de temps après, quelques-uns de nos sauvages arrivèrent de Québec, et publièrent qu'un vaisseau français y avait apporté la nouvelle de la guerre allumée entre la France et l'Angleterre. Aussitôt nos sauvages, après avoir délibéré selon leur coutume, ordonnèrent aux jeunes gens de tuer les chiens pour faire le festin de guerre... Après le festin, ils déterminèrent un jour pour venir se confesser. Je les exhortai à être aussi attachés à leur prière que s'ils étaient au village, à bien observer les lois de la guerre, à n'exercer aucune cruauté, à ne tuer personne que dans la chaleur du combat, à traiter humainement ceux qui se rendraient prisonniers ¹. »

La guerre était déclarée. « Pendant tout le temps qu'elle dura, les Abénakis portèrent la désolation dans toutes les terres qui appartiennent aux Anglais; ils ravagèrent leurs villages, leurs forts, leurs métairies, enlevèrent une infinité de bestiaux et firent plus de six cents prisonniers ². »

La paix d'Utrecht, signée en 1713 par les deux puissances rivales européennes, vint mettre un terme à ces désolantes razzias, en faisant cesser les hostilités sur le sol américain entre les deux colonies de France et d'Angleterre.

Toutefois, l'Angleterre, en signant à Utrecht la fin des hostilités, prétendit bien ne pas renoncer à ce qu'elle appelait ses droits sur la terre des Abénakis. Elle se fit adjuger, comme nous l'avons dit, l'Acadie en entier,

1. *Lettres édifiantes*, t. VI, Amérique, pp. 201-203.

2. *Ibid.*, p. 206.

conformément à ses anciennes limites. Rien de plus perfide que cette clause ; la France ne devina pas la perfidie. Cette clause cependant devait être la source de difficultés inextricables, la Nouvelle-France l'interprétant d'une manière et la Nouvelle-Angleterre d'une autre ; la première, comprenant par là la presqu'île de l'Acadie uniquement ; la seconde, et la presqu'île et tout le pays qui s'étend de la baie de Fundy au Saint-Laurent. Pour couper court aux difficultés que devait infailliblement amener cette divergence d'interprétation, il eût fallu suivre le conseil donné par le P. Aubery dans ses *Mémoires* à la cour, nommer des commissaires et fixer les *anciennes limites*. On ne le fit pas, et cette faute prépara incontestablement la perte de notre colonie en Amérique.

Les Anglais, mieux avisés ou plus perfides, se gardèrent bien, de leur côté, de presser l'exécution de l'article X du traité d'Utrecht, lequel portait que des commissaires seraient nommés pour le règlement des limites. Ils avaient trop grand intérêt à les laisser incertaines !

En effet, « aux premières nouvelles qui viennent de la paix faite en Europe, écrit le P. Rasle, le gouverneur de Boston fait dire à nos sauvages que s'ils veulent bien s'assembler dans un lieu qu'il leur désigne, il confèrera avec eux sur la conjoncture présente des affaires. Tous les sauvages se rendent au lieu marqué et le gouverneur leur parle ainsi : *La paix est faite entre le roi de France et notre reine, et par le traité de paix, le roi de France cède à notre reine, Plaisance et Port-Royal avec toutes les terres adjacentes. Ainsi, si tu veux, nous vivrons en paix, toi homme NARANHOUS et moi... — Vivons en paix, j'y consens,* répond l'orateur des sauvages. *Mais tu dis que le Français t'a donné Plaisance et Port-Royal, qui est dans mon voisinage, avec toutes les terres adjacentes. Il te*

donnera tout ce qu'il voudra ; pour moi, j'ai ma terre que le Grand Génie m'a donnée pour vivre ; tant qu'il y aura un enfant de ma nation, il combattra pour la conserver. Tout se termina ainsi à l'amiable ; le gouverneur fait un grand festin aux sauvages, après quoi chacun se retire ¹. »

Les Anglais, qui connaissaient la fierté indépendante des Abénakis, jugeaient à propos de ne pas brusquer les choses, dans l'espoir d'arriver sûrement en marchant lentement.

Au mois d'avril 1715, deux envoyés de Port-Royal, Buton et Capon ², se rendent d'abord à la mission du P. Loyard, sur la rivière Saint-Jean, puis à celle du P. de la Chasse, et font aux sauvages de ces missions, de la part du gouverneur anglais, à peu près les mêmes propositions, à savoir ³ : « 1^o Qu'ils ayent à proclamer le nou-

1. *Lettres édifiantes*, t. VI, Amérique, pp. 207-209.

2. *Lettre inédite*, déjà citée, de l'intendant Bégon au ministre, 25 sept. 1715 : « Le dit s^r Capon, natif de Bordeaux, où il a esté marchand de vin, luy (au P. Loyard) a dit étant à sa mission qu'il étoit seul député de la part du roy d'Angleterre pour faire cette proclamation et recevoir le serment de fidélité, mais qu'estant français, pour oster tout sujet de soubçon contre luy il avoit demandé au gouverneur du Port-Royal un officier anglais de cette garnison et que le dit sieur Buton luy avoit esté donné pour adjoint..... Le dit s^r Capon se rendit au bas de la rivière Saint-Jean où il arriva au mois d'avril dernier. C'est sur cette rivière à 40 lieues au dessus de son embouchure où est le village des sauvages malécites et abenaquis. » Le gouverneur de Port-Royal étoit Vesche. (*Ibid.*)

3. *Ibid.* : « Le P. de la Chasse m'a informé que les dits sieurs Buton et Capon se sont rendus à la fin du mois d'avril dernier de la rivière Saint-Jean vers l'embouchure de celle de Pentagouet où tous les sauvages de cette mission estoient alors assemblez et que ces envoyez leur ont fait à peu près les mêmes propositions qu'ils ont faites à ceux de la rivière Saint-Jean, lesquelles sont cependant un peu plus détaillées, ainsy qu'il parait par les demandes et réponses cy après. » Suivent les demandes et réponses que nous donnons dans le texte.

veau roy d'Angleterre, Georges I^{er}, dans leur rivière ;
2^o Qu'ils prestent serment de fidélité au nouveau roy ;
3^o Qu'ils souffrent que les Anglais viennent s'établir
parmy eux afin de ne faire plus qu'un peuple. » A ces
propositions, les Abénakis de la rivière Saint-Jean refusent
de répondre, en disant qu'ils sont trop peu nombreux et
qu'ils ignorent ce qui se passe en Europe. « Nous pourrons
répondre, ajoutent-ils, quand notre Père, le marquis
de Vaudreuil, sera de retour de France et nous aura appris
l'état des affaires; les Anglais veulent peut-être nous
tromper. » Le P. Loyard assistait à l'entrevue des envoyés
anglais avec les délégués malécites ¹.

La réponse des sauvages de Pentagoët fut toute diffé-
rente, d'après ce que rapporte le P. de la Chasse. Après
avoir délibéré sur les trois propositions des Anglais, ils
chargent leur orateur d'y répondre en ces termes, d'une
noble et fière indépendance : « 1^o Je ne proclame point de
roy étranger dans mon pays, et je ne veux point qu'on
puisse dire qu'aucun roy ait pris possession de ma terre ;
2^o Je ne veux prêter serment de fidélité à personne : je ne
veux point de roy étranger, j'ai mes rois naturels et mes
gouverneurs qui sont mes chefs et mes anciens. Le fran-
çais mesme n'est pas mon roy : il est mon Père, parce qu'il

1. Même lettre de l'intendant Bégon : « Le P. Loyard, qui avait
hiverné avec une partie des sauvages de sa mission sur le bord de la
mer, fust averty de l'arrivée du bastiment des s^{rs} Capon et Buton et s'y
rendit avec 4 sauvages..... Lesdits s^{rs} Capon et Buton luy dirent que le
sujet de leur voyage estait de leur faire part de l'avènement du prince
Georges à la couronne d'Angleterre et de leur proposer de sa part de
se mettre sous sa protection en luy prestant serment de fidélité, que
les mesmes présens que le Roy avait coutume de leur faire leur
seraient faits par le Roy d'Angleterre et même plus considérables,
qu'ils seraient les maistres de conserver leur religion et de garder leur
missionnaire. Les sauvages répondirent qu'ils estaient en trop petit
nombre pour parler de ces propositions, etc..... »

m'instruit ; 3^o Je ne demande pas mieux que de vivre en paix avec tout le monde, et je n'ai jamais été le premier qui l'aie troublée. Je ne veux pas néanmoins qu'aucun étranger fasse de fort ou d'établissement sur ma terre ; il m'embarrasserait : je suis seul suffisant pour occuper ma terre¹. »

Ces réponses étaient sans réplique. Cependant les deux Anglais insistent, et, pour déterminer les sauvages à acquiescer à leurs demandes, ils leur promettent au nom du roi d'Angleterre : *de ne jamais les gêner sur le point de leur religion ; de leur faire tous les ans des présents beaucoup plus grands que ceux qu'ils ont reçus du roy ; de leur vendre sur place les marchandises à bon marché, au prix de Boston* ².

On avouera qu'il y avait quelque chose de tentant, dans ces promesses, pour des sauvages très sensibles aux présents et obligés d'aller vendre leurs pelleteries à Québec ou à Boston. Ils répondirent néanmoins sans hésiter : « On fait bien de ne pas nous parler de religion, parce que nous n'en changerons jamais ; nous refusons de laisser s'établir chez nous un magasin, pour ne donner pied à personne sur notre terre. Ce sera assez que ceux qui ont envie de notre castor viennent le voir de tems en tems en bâtimens ³. »

Le P. Rasle ne reçut pas dans sa mission la visite des deux envoyés anglais. la rivière Nanrantsouak ne dépendant pas du gouvernement de Port-Royal, mais de celui de Boston. Les Anglais, qui considéraient le pays des Abénakis comme leur appartenant, avaient fixé à leur guise les limites de chacune de leurs provinces ⁴.

1. Même lettre de l'intendant Bégon.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*

4. On lit dans la même lettre de l'intendant Bégon, 25 sept. 1715 : « Les Anglais tant du gouvernement de Boston que de celui de Port-

Le P. Rasle ne perdit rien pour attendre. Le commandant de Boston, Dudley, gouverneur général de la Nouvelle-Angleterre, étendait sa juridiction jusqu'au Kenebec et à Nanrantsouak. C'était à lui de faire aux sauvages de la mission du P. Rasle les propositions auxquelles celui-ci s'attendait. Mais, plus rusé que son confrère de Port-Royal, il se garda bien de procéder de la même manière, sachant par une longue expérience le peu d'affection des Abénakis pour les Anglais et leur esprit d'indépendance. Il se contenta de leur communiquer les articles du traité d'Utrecht, et, sans leur dire ou même leur faire comprendre qu'il les considérait comme sujets anglais, il les invita, puisque la paix était conclue entre le roi, son maître, et le roi de France, à la conclure eux aussi avec la Nouvelle-

Royal agissent ouvertement comme maîtres de toutes les terres qui sont depuis Boston jusques au Port-Royal..... Ils prétendent que par le traité de paix elles leur ont été accordées sous le nom d'Acadie ou Nouvelle-Ecosse et qu'ils n'ont d'autres limites que celle du fleuve Saint-Laurent, quoique ce traité porte que l'Acadie sera rendue conformément à ses anciennes limites, ce qui ne comprend que la péninsule à qui seule on donne dans les cartes le nom de l'Acadie, tout le reste étant marqué sur les anciennes cartes sous le nom de Nouvelle-France... Les dits s^{rs} Buton et Capon n'ont pas passé Pentagouet, parce que c'est à ce lieu que les Anglais bornent l'estendue du gouvernement de Port-Royal et de celui de Boston, en sorte qu'il n'est pas permis aux Anglais du gouvernement de Port-Royal de commercer et faire la traite avec les sauvages au de là de Pentagouet, non plus qu'à ceux de Boston de passer les dites bornes à peine de confiscation de leurs bâtimens et effets..... Le P. Rasle n'a pas vu lesdits s^{rs} Buton et Capon, par la raison que les Anglais prétendent que la rivière Kénébec est dans le gouvernement de Boston..... Mais il me marque, par ses lettres des 18 mai et 11 juin derniers, dont copie est ci-jointe, qu'il s'attend que le gouverneur de Boston fera faire aux sauvages de sa mission les mêmes propositions que celles qui ont été faites dans les deux autres, et m'envoya par avance la réponse que ces sauvages sont convenus d'y faire, qui se rapporte à celles que les deux autres y ont déjà faites. »

Angleterre. La proposition acceptée, un traité de paix fut signé à Portsmouth entre le gouverneur Dudley et les chefs abénakis ¹.

Ce premier pas en amena bientôt un second. Dudley convoqua les Abénakis à une réunion, et là il n'oublia rien pour les détacher des Français et obtenir d'eux l'établissement de forts anglais sur leur territoire. Les sauvages refusèrent tout avec fermeté et hauteur. Cette réunion se tint en 1717 ².

Persuadé qu'il n'aboutirait à rien par les ruses de la diplomatie, le gouverneur de Boston démasqua ses batteries l'année suivante. Il fit savoir aux Abénakis que tout le continent, de Boston à Québec, appartenait à Sa Majesté britannique, attendu que le roi de France l'avait cédé, par le traité d'Utrecht, au roi d'Angleterre ³; et, pour appuyer

1. *Ferland*, t. II, p. 390.

2. Archives coloniales, *Canada*, Corresp. gén., 1717, vol. 37, fol. 380 et 381; Conseil, Messieurs de Vaudreuil et Bégon, 20 oct. 1717: « Les sauvages de *cette* mission se sont si bien conduits dans le dernier pourparler qu'ils ont eu avec le gouverneur de Boston lequel n'a rien oublié pour les détacher des Français et pour les engager à souffrir que les Anglais établissent des forts, ce qu'il n'a jamais pu obtenir, les sauvages ayant tout refusé avec beaucoup de hauteur et de fermeté, ainsi qu'il paraist par la lettre que le P. Rasle a escrit à M. de Vaudreuil, dont il envoie copie. »

3. Dans un *Mémoire sur l'Acadie*, adressé en 1721 à Paris et conservé aux Archives de l'école Sainte-Genève (*Canada*, cahier 11), on lit: « Les Anglais dirent aux Abénakis d'un air insultant qu'on avait bien eu raison de les avertir que les Français, après s'être servi d'eux pour faire la guerre, feraient la paix à leurs dépens; que le roy de France venait de conclure avec la reine d'Angleterre un traité, dont une des conditions estait que leur pays appartiendrait désormais aux Anglais. Les sauvages eurent de la peine d'abord à croire cette nouvelle, et répondirent que leurs missionnaires les assuraient du contraire. Les Anglais répondaient qu'ils n'avaient rien avancé, qu'ils ne fussent en estat de prouver et que, quand les missionnaires voudraient, ils leur montreraient le traité par écrit. Alors les Abénakis

ses revendications, il fit avancer une troupe de deux cents Anglais jusqu'au fort le plus proche de la mission, au bas de la rivière Nanrantsouak. Il défendit même aux sauvages de rebâtir leur église, à moins d'y recevoir un ministre protestant; il leur promettait du reste des présents considérables, s'ils se donnaient aux Anglais ¹. Cette démonstration à main armée, ces promesses et ces menaces les auraient peut-être ébranlés, et, sans se déclarer sujets de la Grande-Bretagne, ils auraient autorisé son représentant en Amérique à élever des forts sur leurs terres et des maisons de commerce, si le P. Rasle n'eût été là pour soutenir leur courage et défendre leurs droits. « Si je n'étais plus ici, écrivait-il de Nanrantsouak à l'intendant Bégon, les Anglais seraient à présent les paisibles possesseurs de ce pays ². » Les Abénakis, éclairés et fortifiés par leur missionnaire, refusèrent de se rendre aux exigences et aux demandes du gouverneur de Boston, et celui-ci, soit prudence, soit politique, n'osa s'établir de force sur leurs terres. Il tenta d'un autre moyen pour arriver à ses fins.

Les Abénakis sont extrêmement sensibles à l'affection qu'on porte à leurs enfants. Il envoya donc un des plus habiles ministres de Boston ouvrir une école à Old-Town, sur les bords du Kenebec, en lui ordonnant de traiter les enfants avec douceur et de les nourrir aux frais du gouvernement. Sa pension devait s'augmenter à proportion du

s'emportèrent et demandèrent de quel droit le Roy de France disposait de leur pays. Leur emportement eût été plus loin, si les missionnaires ne les eussent apaisés en leur disant qu'on les trompait par une équivoque, et que leur pays n'entraît point dans ce qui avait été cédé aux Anglais. »

1. M. Bégon au conseil sur la situation en Acadie, à Québec, le 8 novembre 1718; Cotte f, rapport de M. Bégon (Arch. col., *Canada*, Corresp. gén., 1718, vol. 39, fol. 174-176).

2. *Ibid.*

nombre des écoliers, excellent moyen d'exciter son zèle. Il s'installe, va chercher les enfants dans les villages, les caresse, multiplie les présents, les presse de venir le voir. Pendant deux mois, *il se donne beaucoup de mouvements*, et, au bout de deux mois, pas un seul enfant à l'école. Ne sachant plus à quel saint se vouer, il s'adresse aux parents, les questionne sur leurs croyances, et s'avise de jeter le ridicule sur les pratiques de la religion catholique, sur les sacrements, le purgatoire, l'invocation des saints, le chapelet, les croix et les images ¹.

« Je crus, écrit le P. Rasle, devoir m'opposer à ces premières semences de séduction. J'écrivis une lettre honnête au ministre, où je lui marquais que mes chrétiens savaient croire les vérités que la Foi catholique enseigne, mais qu'ils ne savaient pas en disputer; que n'étant pas assez habiles pour résoudre les difficultés qu'il proposait, il avait apparemment dessein qu'elles me fussent communiquées; que je saisisais avec plaisir cette occasion qu'il m'offrait d'en conférer avec lui, ou de vive voix, ou par lettres ². »

En attendant, le P. Rasle envoie au ministre un mémoire de près de cent pages pour justifier la Foi de ses néophytes; il le prie de le lire avec attention et de lui répondre. Pour toute réponse, celui-ci quitte le Kenebec et retourne à Boston, d'où il adresse au missionnaire une lettre en latin ³ que « celui-ci est obligé de lire plusieurs fois pour en comprendre le sens, tant le style en est obscur et la latinité

1. *Lettres édifiantes*, t. VI, Amérique, pp. 136 et 137; — *Charlevoix*, t. II, p. 373; — *Ferland*, t. II, p. 415; — *Maurault*, p. 395; — Bancroft, *United States*, vol. II, p. 939. — Dans le but évident de taire ou de disculper l'odieuse conduite du gouvernement anglais, Bancroft raconte à sa manière et avec une singulière désinvolture les événements qui vont suivre (Voir de la p. 939 à la p. 942).

2. *Lettres édifiantes*, p. 137.

3. *Ibid.*, p. 138.

extraordinaire. Il comprend néanmoins, à force d'y rêver, que le ministre se plaint d'être attaqué sans raison, et que les preuves du mémoire sont ridicules et enfantines ¹. »

Le P. Rasle se hâte de relever les défauts de cette lettre. C'était bien peine perdue. Après deux ans de réflexion, le ministre lui répond qu'il a l'esprit chagrin et critique, un tempérament enclin à la colère ².

Débarrassés du ministre, les Abénakis du Kenebec vont tomber par leur faute dans un embarras plus grand. *Un Anglais leur demande la permission de bâtir sur la rivière une espèce de magasin pour y faire la traite avec eux* ³; il promet de vendre sa marchandise à bas prix, même à meilleur marché qu'à Boston. La permission est accordée. Bientôt un second magasin, puis des maisons s'élèvent; enfin des forts pour les protéger ⁴. Les Abénakis commencent à ouvrir les yeux, mais un peu tard. Ils se disent que l'invasion de leur territoire par les Anglais pourrait bien amener, et avant longtemps, une guerre entre leurs *nouveaux hôtes* et eux; et en prévision de cette guerre, ils vont

1. *Lettres édifiantes*, p. 438.

2. *Ibid.*, p. 439.

3. *Ibid.*, p. 439: — *Charlevoix*, pp. 376 et 377.

4. On lit dans le *Mémoire sur l'Acadie* de 1721 cité plus haut : « M. Bégon ne cesse point de presser le règlement des limites, dont il connaît l'importance, parce qu'il ne juge pas des Abénakis d'aujourd'hui par les Abénakis d'autrefois. L'évènement ne le justifie que trop tous les jours. En effet, il y a quelques années qu'un bon nombre de familles anglaises ayant paru au bas de la rivière Quinibequi, au dessous de la mission de Nanrantsoak, on consentit qu'elles s'y établissent, et elles y ont actuellement deux forts. Le P. Rasle, missionnaire à Nanrantsoak fit bien quelques efforts pour empêcher cet établissement, dont il prévoyait les suites, mais il ne crut pas devoir se donner de plus grands mouvements, parce que c'eust esté exposer inutilement sa vie, les Anglais ne s'en seraient pas moins établis, et sachant ce qu'aurait machiné contre eux le Jésuite, ils lui eussent fait un mauvais parti. »

demander au marquis de Vaudreuil, s'il les soutiendrait au cas où elle viendrait à éclater. Fort embarrassé, le gouverneur répond d'abord d'une manière évasive; pressé de questions, il finit par *leur protester qu'il marchera lui-même à leur tête, plutôt que de les abandonner à la merci des Anglais*. Les Abénaquis se retirent, contents de cette réponse en apparence, peu satisfaits au fond ¹.

La rupture qu'ils prévoyaient, ne tarda pas à se produire. Un jour, en effet, une vingtaine de sauvages entrent dans une habitation anglaise, pour y trafiquer ou s'y reposer.

1. Le *Mémoire sur l'Acadie* raconte ainsi cette entrevue : « Les sauvages de Naurantsouak commençant à prendre quelque ombrage de leurs nouveaux hôtes, voulurent savoir si au cas qu'il en fallut venir à la force pour les déloger, ils pourraient compter sur le secours des Français. Ils députèrent quelques-uns d'entre eux à M. le marquis de Vaudreuil pour luy exposer la situation où ils se trouvaient, et luy demander si luy qui se disait leur père, et auquel ils avaient toujours esté soumis comme des enfants, estait disposé à les secourir contre les Anglais en cas de rupture, comme ils l'avaient secouru au prix de leur sang toutes les fois qu'il les en avait requis. M. le Général les assura qu'il ne leur manquerait jamais au besoin. « Mais quel secours, notre père, nous donneras-tu? répliquèrent-ils. — Mes enfants, répondit M. de Vaudreuil, je vous enverrai sous main des hâches, de la poudre et du plomb. — Est-ce donc ainsi, répondirent les sauvages, qu'un Père secoure ses enfants, et l'avons-nous secouru de la sorte? Un Père, ajoutèrent-ils, lorsqu'il voit son fils aux prises avec un ennemi plus fort que luy, s'avance, fait retirer son fils, et déclare à l'ennemi que c'est à lui qu'il a à faire. — Eh! bien, répliqua M. de Vaudreuil, j'engagerai les autres nations sauvages à vous donner du secours. A ces mots, les députés avec un ris moqueur : sçache, reprirent-ils, que quand nous voudrons, tous tant que nous sommes qui habitons ce vaste continent, nous nous unirons pour en chasser les étrangers, quels qu'ils soient. Cette déclaration surprit M. le Général, qui pour les appaiser leur protesta que plus tôt que de les abandonner à la merci des Anglais, il marcherait luy-même à leur teste. Ils sortirent contents en apparence; il ne paraît pourtant pas qu'ils ayent esté bien persuadés de la sincérité de cette promesse... Les missionnaires assurent que toute la nation est mécontente... »

Aussitôt la maison est investie par une troupe de près de deux cents hommes armés. *Nous sommes morts*, s'écrie un Abénakis, *vendons cher notre vie*. C'était leur cri de guerre dans les luttes suprêmes. Tous se préparent au combat. A cette vue, les Anglais, qui connaissent de quoi sont capables ces Indiens, quand on les pousse à bout, deviennent patelins. Nous n'avons contre vous, disent-ils, aucun mauvais dessein; nous venons seulement vous inviter à envoyer à Boston quelques-uns de vos chefs, pour y conférer avec le gouverneur sur les moyens d'entretenir la paix et la bonne intelligence entre les deux nations ¹. Les Indiens, trop crédules, députent à Boston quatre de leurs compatriotes, et là on les fait prisonniers ².

Cette conduite, en pleine paix, n'était qu'une violation inouïe du droit des gens. Les Abénakis s'en plainquirent amèrement et avec raison. De Boston on leur répondit que les députés étaient retenus simplement comme otages, et qu'ils seraient relâchés, quand les sauvages auraient payé deux cents francs d'indemnité pour dommages causés par eux aux commerçants anglais. Les sauvages ne convenaient nullement du fait; ils payèrent cependant pour ne pas laisser plus longtemps leurs frères en captivité. Chose incroyable! Dudley reçut en castors le payement de la prétendue dette, et il refusa la liberté aux prisonniers ³.

La situation s'aggravait. Outrés, les sauvages se seraient portés à quelque extrémité, sans l'intervention des mission-

1. *Mémoire sur l'Acadie*.

2. *Bancroft* ne voit dans cette odieuse perfidie qu'un simple stratagème : « Several chiefs had, by stratagem... » (vol. II, p. 939). L'euphémisme est du meilleur choix, sinon de bon goût. Cet historien est du reste coutumier du fait, chaque fois qu'il s'agit de couvrir les iniques procédés des Anglais d'Amérique.

3. *Bancroft*, p. 939; — *Charlevoix*, p. 378; — *Maurault*, p. 397; — *P. Basle*, pp. 143 et 144.

naires. Ils prirent patience et se contentèrent pour l'instant d'adresser au gouverneur de Boston une lettre en forme d'ultimatum, dont la rédaction fut confiée au P. de la Chasse ¹. « Elle portait en substance : 1° que les Abénakis ne pouvaient comprendre pourquoi on retenait leurs députés dans les fers, après la parole qu'on avait donnée de les rendre aussitôt que les deux cents livres de castor seraient payées ; 2° qu'ils n'étaient pas moins surpris de voir qu'on s'emparât de leur pays sans leur agrément ; 3° que les Anglais eussent à en sortir au plus tôt et à élargir les prisonniers ; qu'ils attendaient leur réponse dans deux mois, et que si après ce temps là on refusait de les satisfaire, ils sçauraient bien se faire justice ². »

Pour toute réponse à cette lettre des Abénakis, Dudley entraîne leur idole et leur chef, le baron de Saint-Castin, dans un guet-apens. On le garotte et on le conduit comme un criminel à Boston, où il est jeté dans les fers. Après

1. « Le gouverneur de Boston craignant que ce refus ne forçât les sauvages d'en venir à un coup d'éclat, proposa de traiter amiablement cette affaire dans une conférence. On convint du jour et du lieu où elle se tiendrait. Les sauvages s'y rendirent avec le P. Rasle, leur missionnaire ; le P. de la Chasse, supérieur général de ces missions, qui faisait pour lors sa visite, s'y trouva aussi ; mais M. le gouverneur ne parut point. Les sauvages augurèrent mal de son absence. Ils prirent le parti de lui faire connaître leurs sentiments par une lettre écrite en sauvage, en anglais et en latin ; et le P. de la Chasse, qui possède ces trois langues, fut chargé de l'écrire. » (Lettre du P. Rasle à son neveu, *Lettres édifiantes*, p. 144.)

2. *P. Rasle*, pp. 144 et 145 ; — *Charlevoix*, t. II, p. 379 ; — *Bancroft*, vol. II, p. 939.

Les Abénakis étaient incapables de soutenir seuls une guerre contre les Anglais, beaucoup plus nombreux et mieux armés ; mais ils comptaient sur la promesse que leur avait faite M. de Vaudreuil, de marcher à leur tête, au cas où ils se verraient obligés d'attaquer les Anglais. Voilà pourquoi ils menacèrent *de se faire justice*.

six mois de détention, sur les représentations du marquis de Vaudreuil, on consent à le rendre à la liberté, mais on le conduit en Angleterre, d'où il passe en France. C'était le premier acte odieux d'une tragédie, qui devait finir par le sang.

Le second acte fut une surprise. La tête du P. Rasle est mise à prix. « On était persuadé à Boston que ce missionnaire serait toujours un obstacle invincible au dessein qu'on y avait formé de s'emparer peu à peu de tout le pays, qui sépare la Nouvelle-Angleterre de l'Acadie, parce qu'en maintenant avec soin les néophytes dans la Foi catholique, il resserrait de plus en plus les liens qui les unissaient aux Français. Après plusieurs tentatives, d'abord pour engager ces sauvages par les offres et les promesses les plus séduisantes à le livrer aux Anglais, ou du moins à le renvoyer à Québec, et à prendre en sa place un de leurs ministres ; ensuite, pour le surprendre et l'enlever ; les Anglais, résolus de s'en défaire, quoiqu'il leur en dût coûter, mirent sa tête à prix, et promirent mille livres sterling à celui qui la leur porterait. Tout cela ayant été inutile, ils crurent enfin avoir trouvé une occasion de se saisir de sa personne, vers la fin de janvier 1722 ¹. »

Tous les sauvages étaient à la chasse. Le P. Rasle était resté seul à Nanrantsouak avec les vieillards et les infirmes. Westbrooke, capitaine anglais, se met en marche, accompagné de deux cents hommes bien armés, il pénètre dans le Kenebec et se dirige vers le village. Deux jeunes Abénakis, qui chassaient le long de la mer, *apprennent que des Anglais sont entrés dans la rivière* ². Aussitôt ils vont de leur côté, les surveillent à distance, devinent leur infâme

1. *Charlevoix*, t. II, pp. 380-381.

2. *Lettres édifiantes*, t. VI, p. 149.

dessein, et, à dix lieues de Nanrantsouak, ils courent sur leurs raquettes, à travers les terres, prévenir le missionnaire. Celui-ci n'a que le temps de consommer les saintes espèces et de cacher en lieu sûr les vases sacrés et les ornements de l'autel ; puis il s'enfuit dans la forêt, où les vieillards et les infirmes l'ont précédé ¹.

Westbrooke arrive au village sur le soir, à la nuit tombante : il était trop tard pour se mettre à la poursuite du fugitif. La chasse au missionnaire est renvoyée au lendemain. Il parcourt avec ses hommes tous les sentiers frayés dans le bois par les sauvages, et se trouve enfin à quelques pas d'un arbre, derrière lequel se cachait le P. Rasle. Que se passa-t-il alors ? « Comme s'ils eussent été repoussés par une main invisible, écrit le missionnaire, les soldats retournent tout-à-coup sur leurs pas et reprennent la route du village ². » Là, ils pillent l'église et la maison du P. Rasle, ils volent ses papiers et son vocabulaire abénakis, enfin ils enlèvent toutes les provisions des sauvages et se retirent ³.

Malgré son esprit partial, toujours prêt à donner raison aux Anglais, l'historien protestant Bancroft est forcé de reconnaître que ces *insultes*, c'est son expression, amenèrent les Indiens à n'espérer la paix qu'en inspirant la terreur ⁴. La guerre seule, croyaient-ils, pourrait leur assurer, avec la conservation de leur foi et la pratique

1. *Charlevoix*, p. 381.

2. *Lettres édifiantes*, t. VI, p. 150 ; — *Charlevoix*, t. II, p. 381 ; — *Maurault*, p. 400 ; — *Ferland*, t. II, pp. 418 et 419 ; — *Bancroft*, vol. II, pp. 939 et 940.

3. *Ibid.* — Au dire de Bancroft (vol. II, p. 940), le vocabulaire abénakis du P. Rasle a été conservé jusqu'à ce jour aux Etats-Unis.

4. « These insults induced the Indians to hope for no peace but by inspiring terror » (vol. II, p. 940).

indépendante de leur religion, la possession de leurs terres, de leurs lacs et de leurs forêts¹.

Au retour de la chasse, ils commencent par ensemercer leurs terres, puis ils chantent la guerre dans tous les villages de la nation abénakise, malgré les représentations du P. Rasle. Ils étaient trop irrités pour entendre la voix de leur pasteur². Une fois réunis, ils se précipitent sur les habitations anglaises et le village de Brunswick, qu'ils livrent à l'incendie : tous les habitants sont épargnés et laissés libres de se retirer où ils veulent, à l'exception de cinq, gardés comme otages³.

La guerre, provoquée par les Anglais, était définitivement engagée. L'existence de la nation et des missions abénakises va se jouer, et M. de Vaudreuil ne soutiendra pas ce peuple allié, quoiqu'il l'ait solennellement promis.

A Boston, le gouvernement déclare les Abénakis coupables de trahison et de brigandage, décrète leur extermination, et, pour exécuter ce décret, lève de nombreuses troupes. Quinze livres sterling d'abord, puis cent, sont offertes pour chaque chevelure d'Indien⁴.

Les chrétiens de Nanrantsouak sachant que les Anglais en veulent particulièrement au P. Rasle, parce qu'ils le regardent comme le conseiller et le guide de ses néophytes, le supplient de se retirer à Québec pendant quelque temps, jusqu'à ce que la querelle entre les deux peuples sera vidée. « Retire-toi, lui disent-ils, car si tu tombes entre leurs mains, ils te retiendront en prison, et tu

1. *Ferland*, t. II, p. 419.

2. *Maurault, Charlevoix, Ferland, Bancroft, Lettres édifiantes*, loc. cit.

3. *Lettres édifiantes*, pp. 151 et 152; — *Maurault*, pp. 400 et 401; *Ferland*, pp. 419 et 420; — *Charlevoix*, p. 382.

4. *Maurault*, p. 402; — *Bancroft*, p. 940.

languiras le reste de tes jours dans une dure captivité. » Le missionnaire était trop esclave de son devoir, pour suivre ce conseil indigne d'un cœur vaillant. Il répond à ses néophytes par ces paroles de saint Paul : « Je n'estime point ma vie plus précieuse que moi-même, pourvu que j'achève ma course, et que j'accomplisse le ministère de la parole qui m'a été confié par le Seigneur Jésus. » — Une autre fois, il leur dit : « Quelle idée avez-vous donc de moi ? Me prenez-vous pour un lâche déserteur ? Que deviendrait votre Foi, si je vous abandonnais ? Votre salut m'est plus cher que la vie. » — Le P. de la Chasse, son supérieur, lui conseille de prendre des mesures pour mettre ses jours en sûreté, sa conservation étant nécessaire à son troupeau : « Mes mesures sont prises, répond le Père ; Dieu m'a confié ce troupeau, je suivrai son sort, trop heureux de m'immoler pour lui¹. » Le P. Rasle connaissait les forces respectives des deux nations ennemies ; et, comme il n'espérait aucun secours du gouvernement de Québec, cette guerre ne pouvait, à son avis, que tourner à la destruction complète des Abénakis et à l'occupation, à brève échéance, de leur territoire par les colons anglais. Il invite donc ses néophytes, après l'incendie des maisons anglaises et de Brunswick, à se retirer à Saint-François et à Bécancourt, où on les recevra comme des frères. « Nous y consentons, répondent les sauvages, à la condition que tu nous accompagneras. » — « Impossible, je ne partirai pas, réplique le missionnaire, mon devoir est de rester ici, pour donner les secours de mon ministère aux infirmes et aux vieillards. Je ne tiens pas à la vie ; au contraire, je mourrai avec joie dans ce village, en remplissant les devoirs que Dieu m'a imposés. C'est d'ailleurs ce que je désire depuis

1. *Lettres édifiantes*, pp. 232 et 233 ; — *Ferland*, p. 420 ; — *Charlevoix*, p. 382.

long-temps. Quant à vous, rien ne vous retient ici. Fuyez, pour éviter une mort certaine. » Beaucoup de néophytes suivent ce sage conseil, et abandonnent leur village, en versant d'abondantes larmes. Cette émigration eut lieu en 1722¹.

Le P. Rasle avait vu juste dans l'avenir. Westbrooke part de Boston le 4 mars 1723, il s'empare de Pentagoët et passe par les armes les sauvages qui s'y trouvent, puis il met le feu à l'église et à la maison du missionnaire. C'est la ruine de la mission de Pentagoët qui s'accomplit; le P. Lauverjeat, qui la dessert, et les familles qui ont échappé à l'atroce fureur des Anglais, se retirent à Québec².

De la mission de Pentagoët, les troupes de Westbrooke se dirigent sur Nanrantsouak, et essaient, par deux fois, mais sans succès, de s'emparer du P. Rasle. Alors, une armée de onze cents hommes s'organise à Boston, et, le 23 août 1724, elle tombe à l'improviste, sans avoir été aperçue, sur ce malheureux village. Il n'y avait pour le défendre qu'une cinquantaine de guerriers valides. Surpris, à trois heures du matin, ils sortent de leurs demeures et une vive fusillade s'engage entre eux et l'armée ennemie; trop faibles pour résister, ils n'ont qu'un but, protéger leurs femmes, leurs enfants et les vieillards infirmes, et leur donner à tous le temps de gagner le bois et de s'y mettre en sûreté³.

1. *Maurault*, p. 401; — *Bancroft*, p. 940.

2. « Les Anglais s'étaient postés depuis quelque temps vers Pemkuit, et les Abénakis y avaient consenti malgré le P. Lauverjat, leur missionnaire, qui crut faire beaucoup d'obtenir que cet établissement se réduirait à une maison de traite. » (*Mémoire sur l'Acadie*, cité plus haut.)

3. *Lettres édifiantes*, pp. 227 et 228; — *Charlevoix*, p. 383; — *Bancroft*, p. 941.

Au bruit de la fusillade, le P. Rasle, qui se trouvait dans la chapelle, sort et va au devant des assaillants, dans l'espoir d'attirer sur lui seul leur attention et de sauver la vie à ses néophytes. Son espoir n'est pas trompé. En le voyant, les Anglais poussent un grand cri de joie ; leurs fusils se dirigent sur lui, et il tombe sous une grêle de balles au pied d'une croix plantée au milieu du village. Sept sauvages, qui se portent à son secours, meurent à ses côtés ¹.

Pendant ce temps, la plupart des néophytes ont pu s'enfoncer dans la forêt, après avoir perdu une trentaine des leurs.

Les Anglais, ne rencontrant nulle part de résistance, pillent et brûlent les cabanes, profanent les vases sacrés et les saintes espèces et incendient l'église ; enfin, après avoir massacré indignement quelques femmes et des enfants qui n'ont pu s'enfuir, ils abandonnent le village avec précipitation, comme saisis d'une terreur panique ².

A peine se sont-ils retirés, que cent cinquante personnes, qui ont échappé au massacre, rentrent à Nanrantsouak. Le village en flammes présentait l'image de la ruine et de la désolation ³. Rien ne les émeut comme la vue de leur Père aimé. « Le P. Rasle était percé de coups, la chevelure enlevée, le crâne brisé à coups de hâches, la bouche et les yeux remplis de boue, les os des jambes fracassés, et tous les membres mutilés ⁴. » On voyait que les ennemis s'étaient acharnés sur ce cadavre. Ses néophytes versent sur lui d'abondantes larmes ; et, après avoir plusieurs fois

1. *Lettres édifiantes*, Charlevoix et Bancroft, loc. cit

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*

4. *Ferland*, t. II, p. 421 ; — *Charlevoix*,[†] p. 384 ; — *Lettres édifiantes*, p. 230 ; — *Bancroft*, p. 941.

baisé ses précieux restes, ils l'ensevelissent à l'endroit où, la veille, il avait célébré les saints mystères, c'est-à-dire à la place où était l'autel avant que l'église fût brûlée ¹.

En apprenant cette mort du missionnaire, le P. de la Chasse demande pour lui au supérieur du séminaire de Montréal, M. de Belmont, les suffrages de l'Église, en vertu de la communication de prières, qui existe entre ces Messieurs et les Jésuites. « C'est faire injure à un martyr que de prier pour lui », répond le supérieur, en rappelant dans la circonstance les paroles de saint Augustin ². C'était bien là, du reste, l'idée que se faisaient de cette mort, tous ceux qui connaissaient le P. Rasle. Il portait à un haut degré ce sentiment de l'apostolat, qui ne recule devant aucun sacrifice ni aucun danger pour le salut des âmes rachetées par le sang de J.-C.

Né d'une famille honorable au diocèse de Besançon, en Franche-Comté, il était entré en 1675 dans la Compagnie de Jésus, à Dôle, après avoir accompli deux ans entiers de philosophie. Il venait de terminer ses dix-huit ans. Envoyé à la fin de son noviciat, à Carpentras, puis à Nîmes, il y professa tour à tour la grammaire, les humanités et la rhétorique ³, et, aux heures de liberté que lui laissait sa

1. *Charlevoix*, t. II, p. 384; — *Ferland*, p. 421; — *Lettres édifiantes*, p. 230; — *Maurault*, p. 404.

2. *Lettres édifiantes*, t. VI; lettre du P. de la Chasse, supérieur général des missions de la Nouvelle-France, au Père ***, de la même Compagnie; Québec, le 29 octobre 1724, p. 237; — *Charlevoix*, t. II, p. 385.

3. Né le 4 janvier 1657, le P. Sébastien Rasle entra dans la Compagnie de Jésus, à Dôle, le 24 sept. 1675. Après son noviciat, il professe à Carpentras la cinquième et la quatrième (1677-79), à Nîmes la troisième, la seconde et la rhétorique (1679-82), à Carpentras encore les humanités (1682-84), puis il est envoyé en théologie à Lyon, où il reste quatre ans (1684-88). De la théologie, il passe à la troisième année de probation et part pour le Canada le 23 juillet 1689. (Arch. gén. S. J.)

classe, il s'occupa spécialement des jeunes ouvriers de ces deux villes. Il aimait beaucoup cette œuvre et celle des pauvres ¹. A Lyon, pendant son cours de théologie, une autre œuvre du même genre, celle des porte-faix, faisait sa plus agréable distraction après de longues heures consacrées à l'étude de la *Somme* de Saint-Thomas ². Cet esprit distingué, dont ses confrères admiraient la souplesse dans toutes les questions spéculatives et littéraires, semblait trouver son plus grand plaisir à traiter avec les petits et les déshérités de ce monde. Bien qu'il ne fût pas prêtre, il dirigea plusieurs années la congrégation des ouvriers et celle des porte-faix, et il se réserva l'enseignement de la doctrine chrétienne aux domestiques ³. Personne qui ne vit en lui une âme d'apôtre. Dévouement, activité, vertu, santé de fer ⁴, il avait tout ce qu'il faut pour réussir dans les missions sauvages ; aussi ne fut-on pas étonné de le voir s'embarquer à la Rochelle pour l'Amérique du Nord, le 23 juillet 1689 ⁵. Alors, on s'expliqua également pourquoi ce religieux, si avare de son temps, aimant l'étude et les œuvres de charité, faisait encore de la peinture et des ouvrages de tour : tout cela devait un jour servir au futur apôtre dans les forêts du Nouveau-Monde.

« A mon arrivée à Québec, je m'appliquai, écrit-il à son frère, à apprendre la langue de nos sauvages. Cette langue est très difficile, car il ne suffit pas d'en étudier les termes et leur signification, et de se faire une provision de mots et de phrases, il faut encore savoir le tour et l'arrangement que les sauvages leur donnent, et que l'on ne peut guère

1. Arch. gen. S. J.

2. *Catal. Prover. Fr.* in Arch. gen. S. J.

3. *Ibid.*

4. *Catal. primus Prover. Franciæ*, anni 1723.

5. *Lettres édifiantes*, t. VI, p. 154.

attraper que par le commerce et la fréquentation de ces peuples ¹. » Le P. Rasle *attrapa*, et assez vite, ce tour et cet arrangement ; bientôt il n'y eut dans le continent aucune langue sauvage dont il n'eût quelque teinture ². Outre la langue abénakise, qu'il possédait plus à fond, il parlait facilement, même avec élégance, le huron, l'outaouais et l'illinois ³.

Envoyé d'abord à Saint-François-de-Sales, puis au pays des Illinois, il ne resta que deux ans dans cette dernière mission ⁴. Nanrantsouak fut le vrai théâtre de son long apostolat de trente-cinq ans dans l'Amérique septentrionale. Infatigable, il ne passait pas un seul jour sans instruire ses sauvages et les visiter. Dur à lui-même, il jeûnait presque continuellement, ne prenait jamais ni vin, ni viande, ni poisson ; sa seule nourriture était de la bouillie faite de farine de bled d'Inde, quand il n'était pas réduit, pendant l'hiver, à se nourrir de glands. Quelles que fussent ses occupations et sa fatigue, il ne voulut en aucune circonstance accepter les services de personne. Il cultivait lui-même son jardin, faisait son ménage, préparait la saga-

1. *Lettres édifiantes*, t. VI, pp. 154, 161 et suiv.

2. *Ibid.*, p. 231.

3. *Ibid.*, pp. 231 et 232.

4. Voir ce qu'il écrivait à son frère le 12 octobre 1723 : « J'allai demeurer dans un village de la nation abnakise, situé dans une forêt qui n'est qu'à trois lieues de Québec.... C'est au milieu de ces peuples que je fis l'apprentissage de missionnaire.... Il y avait près de deux ans que je demeurais chez les Abnakis, lorsque je fus rappelé par mes supérieurs ; ils me destinèrent à la mission des Illinois. J'allai donc à Québec, où, après avoir employé trois mois à étudier la langue algonquine, je m'embarquai le 13 d'août dans un canot pour me rendre chez les Illinois.... Il y avait deux ans que je demeurais chez les Illinois, lorsque je fus rappelé pour consacrer le reste de mes jours chez la nation abnakise. » (*Lettres édifiantes*, t. VI, pp. 154, 161, 166 et 186.) — Voir les *Catal. Prov. Franciæ*.

mité, allait chercher le bois dans la forêt et le coupait. Tout ce qu'on lui envoyait de Québec était distribué aux pauvres. « Comme il sçavait un peu la peinture et qu'il tournait assez proprement, il décorait son église d'ouvrages travaillés de ses mains. » Une partie de ses nuits se passait à prier ou à travailler. Cet homme si austère était cependant d'un caractère aimable et enjoué. D'un abord facile, toujours prêt à rendre service, il était aimé et respecté des Français et des sauvages ¹. Le gouvernement de Québec l'estimait comme un des plus fermes soutiens de la colonie, à cause de sa grande influence sur les Abénakis, qui les gardait fidèles à la France. Sa mort, arrivée le 23 août 1724, causa d'universels regrets ².

Cent neuf ans après son martyre, Mgr Fenwick, évêque de Boston, achetait un acre de terre renfermant l'emplacement de l'ancienne église des Indiens, de la sacristie et de la cabane du P. Rasle, *pour y élever un monument à la mémoire d'un des hommes les plus distingués qui soient venus sur ces parages, en qualité de missionnaires* ³.

1. Dans les *Lettres édifiantes*, lettre du P. de la Chasse, 29 oct. 1724, de la p. 226 à la p. 238 ; — *Charlevoix*, p. 384 ; — *Maurault*, p. 393 ; — *Bancroft*, vol. II, pp. 938 et 939.

2. *Lettres édifiantes*, p. 237.

3. Lettre de Mgr B. Fenwick, évêque de Boston, à M. le rédacteur des *Annales de la Propagation de la Foi* (vol. VII, an. 1834-1835) ; Boston, 8 oct. 1833. — Au commencement de sa lettre, Mgr explique comment il a été amené à ériger ce monument : « J'avais l'intention, dit-il, de venger la mémoire du P. Rasle, assassiné à Norridgewock, autrefois Nanrantsowack, en l'année 1724, par un parti d'anglo-américains. Je dis venger sa mémoire : car ceux qui ont commis le massacre de ce jour, non contents d'avoir répandu son sang et celui de ses néophytes qui périrent avec lui, ont de plus calomnié sa mémoire, dans le but sans doute de justifier leur horrible forfait. Les récits du temps publiés à ce sujet, à Boston ou dans d'autres parties du diocèse, sont remplis de mensonges les plus absurdes et

« L'ancien village de Nanrantsouak est éloigné d'environ six milles du village actuel de Norridgewock ¹, un peu dessus et presque vis-à-vis l'embouchure de la rivière Sandy dans le Kennebec. C'est une belle plaine environnée de collines élevées ; elle s'étend l'espace d'un bon quart de mille sur le bord oriental de la rivière qui s'étend de ce côté. Les cabanes des Indiens étaient placées sur deux lignes parallèles, dans la direction du Nord au Sud. Il y avait sur le bord de la rivière une route commune, et entre les deux rangs de cabanes une rue de deux cents pieds de largeur. L'église était située à l'extrémité méridionale, et avait sa principale entrée sur un des côtés de la place qui allait de là jusqu'à la rivière. L'autel était à l'orient. La maison du P. Rasle se trouvait près de la sacristie, à l'Est ². »

les plus extravagants. Je vous donnerai un échantillon de leurs calomnies, afin que vous puissiez vous former quelque idée de l'esprit du peuple à cette époque. Dans un de ces pamphlets, il est dit : *que ce Jésuite employait tous les artifices usités dans son ordre pour séduire les sauvages de ces forêts ; qu'il leur enseignait la doctrine du salut par J. C., fils de Dieu ; mais qu'en même temps il leur faisait croire que Marie, la mère de J. C., était une femme française ; que J. C. avait été mis à mort par les Anglais, et qu'il était méritoire, juste et bon pour tous les chrétiens de tuer les Anglais.* Tels étaient les contes absurdes et mille autres semblables que répandaient, parmi les hommes remplis de préjugés, les prédicateurs fanatiques de la secte puritaine, afin de discréditer à leurs yeux le généreux missionnaire, de les exciter à le massacrer et à s'emparer ensuite des terres des paisibles Indiens, qu'ils haïssaient parce qu'ils étaient catholiques. Je ne vous aurais pas cité ces anciennes publications des fanatiques puritains, si je n'en avais vu des extraits, relatifs à notre vénérable missionnaire, insérés dans des ouvrages récents très répandus et dans des journaux..... »

1. *Norridgewock*, village aujourd'hui de 1.500 habitants environ, dans l'État de Maine.

2. Lettre de Mgr Fenwick, *Annales*, t. VII, pp. 186 et 187. — A la page 180, Mgr prétend qu'on conserve et qu'il a vu à Portsmouth le *bureau à écrire* du P. Rasles, dans l'Athénée ou bibliothèque publique de cette ville.

C'est là, sur le tombeau du P. Rasle, au lieu même qu'occupait autrefois l'autel où il avait si souvent célébré le saint sacrifice de la messe, que fut élevé le monument en granit taillé. « Il est en forme d'obélisque et a vingt pieds de haut, y compris la base ; il est surmonté d'une croix en fer bien travaillé, haute de trois pieds, et qui peut être vue d'une distance considérable ¹. »

La cérémonie d'inauguration eut lieu le 23 août 1833, en présence de plusieurs milliers de catholiques et de protestants, accourus des points les plus éloignés de l'immense diocèse de Boston. Les Indiens Pénobscots, ces descendants des Abénakis dont beaucoup avaient été massacrés avec le P. Rasle, étaient là, heureux de rendre hommage au grand apôtre de leurs ancêtres ². Mgr présidait. Au milieu de la cérémonie, il prit la parole, et, d'une voix forte et claire, devant la foule recueillie, il développa, en les appliquant au martyr, ces belles paroles des livres saints : *Sa mémoire ne périra point ; son nom sera invoqué de génération en génération ; les peuples proclameront sa sagesse, et l'Église des saints chantera ses louanges* ³.

La mission de Nanrantsouak disparut avec le P. Rasle ; Saint-François et Bécancourt en recueillirent les derniers débris. Des trois missions abénakises de Nanrantsouak, de Pentagoët et de Médockeck, il ne restait plus que cette dernière, où le P. Loyard mourut sept ans après le martyre du P. Rasle ⁴. Il fut le dernier missionnaire

1. *Annales*, t. VII, p. 190.

2. *Ibid.*, pp. 185-188.

3. *Ibid.*, p. 189.

4. Le 20 octobre 1717, MM. de Vaudreuil et Bégon demandèrent à la cour une nouvelle somme de 600 fr. pour terminer l'église du P. Loyard, et ils ajoutèrent : « Cette mission mérite d'autant plus cette grâce que les sauvages qui la composent ont toujours trouvé

jésuite de cette vaillante et généreuse nation des Abénakis, qui resta toujours dévouée à la France, sans recevoir d'elle, en retour, la protection promise dans sa lutte suprême contre la Nouvelle-Angleterre. Non seulement M. de Vaudreuil, malgré ses protestations, ne la soutint pas, mais, pour ne pas rompre la paix avec les Anglais, il ne voulut pas ou ne put pas demander justice du sang si odieusement répandu à Nanrantsouak ¹.

Avec les braves chrétiens abénakis, répandus sur les trois rivières Kenebec, Penobscot et Saint-Jean, disparut aussi la plus puissante forteresse de la Nouvelle-France contre la Nouvelle-Angleterre. Désormais la route est libre de la colonie anglaise à la colonie française, et le temps n'est pas éloigné où elle sera franchie par les pires ennemis du Canada. Faut-il le dire? Le marquis de Vaudreuil, dont les qualités administratives étaient réelles, ne

moyen jusqu'à présent d'empêcher les Anglais de faire des forts au bas de cette rivière, et d'y établir une seule habitation, quelque tentative qu'ils aient toujours fait. » (Arch. col., *Canada*, Corresp. gén., 1717, vol. 37.)

4. Il faut dire à la décharge de M. de Vaudreuil qu'il ne fût pas autorisé par le gouvernement de la Métropole à agir contre les Anglais. Au mois de février 1717, il demanda à *Son Altesse Royale Mgr le duc d'Orléans, régent du royaume*, une direction *en cas que les Anglais viendraient s'établir chez les sauvages ou sur les terres des Français*. (Arch. col., *Canada*, Corresp. gén., 1716, vol. 36.) Il lui fut répondu de ne pas rompre la paix. Cependant en agissant avec plus de fermeté avec les Anglais, en soutenant auprès d'eux avec plus d'énergie les Abénakis et leurs missionnaires, en pressant l'exécution du règlement des limites entre les deux colonies anglaise et française, il eût empêché la Nouvelle-Angleterre de s'emparer des terres abénakises. Et, puisqu'il n'avait pas l'intention de se *mettre à la tête des Abénakis* en cas de guerre avec les Anglais, il n'aurait pas dû leur faire espérer l'appui de ses armes. Cette espérance enhardit les sauvages et les poussa à répondre par des représailles aux provocations de leurs ennemis.

comprenait pas de quels avantages étaient pour la Nouvelle-France les postes occupés sur les hauteurs par les Abénakis entre l'Atlantique et le Saint-Laurent ; il le comprenait si peu qu'il eut un instant, avec la cour de France, l'intention de faire passer tous les Abénakis dans l'île Royale. C'était après la paix d'Utrecht et au moment où les missions abénakises étaient le plus florissantes. Le gouverneur se trouvait alors à Paris. Il signifia son intention à l'intendant Bégon, et le P. de la Chasse fut chargé de négocier l'affaire, comme ayant une autorité incontestable sur cette nation sauvage. Le P. de la Chasse connaissait trop l'attachement des Abénakis à leurs terres, pour accepter une pareille mission. Il la déclina respectueusement, en expliquant les raisons de son refus. L'affaire n'eut pas de suite ¹. Quelques années plus tard,

1. *Mémoire sur l'Acadie*, cité plus haut : « Sur ces entrefaites on eut par M. le marquis de Vaudreuil, qui estait en France, des nouvelles directes de la paix ; ce général mandait en même temps que l'intention de la cour estait qu'on fist passer tous les Abénaquis dans l'île royale, qu'on voulait établir. Le P. de la Chasse, à qui on s'adressa pour porter cette parole aux sauvages, représenta qu'il ne fallait pas connoistre l'attachement extrême qu'ont ces peuples à leur pays, pour leur faire une pareille proposition ; qu'ils n'obéiraient pas et que tout ce qu'on gagnerait par là, est que d'amis qu'ils avaient esté ils deviendraient ennemis, d'autant plus irréconciliables qu'ils croiraient qu'on les aurait joués ; que son sentiment estait qu'au lieu de leur proposer cette transmigration à laquelle on ne les engagerait jamais, et qui nous serait à nous-mêmes très préjudiciables, puisqu'elle nous laisserait découverts aux irruptions des Anglais, il fallait au plus tôt faire un règlement qui fixât les limites des deux nations, tirer les sauvages de peine, et les assurer même que si pour conserver leur pays, ils estaient contraints d'avoir recours aux armes, on se joindrait à eux. Cet avis donné par un homme qui connoit parfaitement les Abénaquis, qui a un grand ascendant sur leur esprit, et à qui dans le temps de la dernière tentative des Anglais et des Iroquois sur le Canada, on reconnut devoir principalement le zèle que firent paraistre ces sauvages pour la colonie, fut trouvé judicieux. On résolut de s'y tenir. »

ils étaient dépossédés par la force d'une grande partie de ces mêmes terres. Ce fait se serait-il produit, si le gouvernement de Québec eût signifié au gouvernement de Boston sa volonté très arrêtée de faire respecter les anciennes limites de l'Acadie, et s'il eût exigé, comme l'article X du traité d'Utrecht lui en donnait le droit, le règlement de ces mêmes limites? Les missionnaires et l'intendant Bégou ne cessèrent de le demander; mais ils ne furent pas écoutés.

CHAPITRE DIXIÈME ET DERNIER

Missions en pays sauvages (suite). — Mission des Outaouais : résidences de Michillimakinac, de Sainte-Marie-du-Saut, de la baie des Puants. — Difficultés créées aux missionnaires par les coureurs de bois et les garnisons. — Les commandants de Michillimakinac : de la Durantaye, de Louvigny, de Lamotte-Cadillac. — Démêlés de ce dernier avec les Jésuites. — Fondation de Détroit : Lamotte-Cadillac et les Pères de Carheil et J. Marest. — Missions aux Illinois : Pères Allouez, Gravier, G. Marest, Mermet, Binneteau. — Mgr de Saint-Vallier et les Jésuites; ses exigences. — Le P. Pinet et les Tamarois. — Les prêtres du séminaire de Québec chez les Tamarois, aux Akansas, etc. — Le P. du Rue à Biloxi et à la Mobile, le P. de Limoges chez les Houmas. — Départ des Jésuites de la Louisiane. — Résumé et fin.

La troisième mission des Jésuites en pays sauvage, s'étendait du nord-est des grands lacs à la belle et riche vallée du Mississipi. Elle comprenait, dans sa vaste étendue, une infinité de peuplades indiennes, parmi lesquelles les Hurons, les Outaouais, les Sauteurs, les Miamis, les Outagamis, les Sakis, les Mascoutins, les Sioux, les Amikoués, les Kilistinons, les Mistassins et les Illinois¹. Ces nations sont du moins les plus connues, celles qui ont joué un rôle plus important dans l'histoire politique et religieuse de cette portion de la Nouvelle-France au XVII^e siècle.

On a vu plus haut, aux chapitres trois et quatre du livre second, à quelle occasion furent fondées les trois missions principales de Sainte-Marie-du-Saut, de Saint-Ignace à Michillimakinac, et de Saint-François-Xavier à la baie des Puants.

1. Nous avons parlé ailleurs de ces tribus. — Les Kilistinons, ou *Kiristinons*, *Cristinos*, *Cristinaux*, *Cris*.

Trois ou quatre Jésuites habitaient chacune de ces missions. Ce sont, à partir de 1675, Claude Allouez, Louis André, Charles Albanel, Pierre Bailloquet, Philippe Pierson¹, Gabriel Druillettes, Étienne de Carheil, Nicolas Potier, Antoine Silvy et Claude Aveneau². Ils dépendaient d'un supérieur général, relevant lui-même du recteur de Québec et siégeant ordinairement à Michillimakinac. On compte quatre supérieurs des missions outaouaises, pendant les vingt-cinq dernières années du XVII^e siècle : Henri Nouvel, Jean Enjalran, Jacques Gravier³ et Joseph

1. Philippe Pierson, né à Ath en Hainaut le 4 janvier 1642, entra dans la Compagnie de Jésus à Tournay le 26 octobre 1660. Il avait fait ses études de grammaire et de littérature et deux ans de philosophie au collège des Jésuites de Louvain. Après son noviciat, il étudia encore un an la rhétorique à Lille et un an la philosophie à Douay, puis il professa la grammaire à Armentières (1664-65), à Bethune (1665-66) et à Québec (1666-67) où il arriva vers la fin de l'année 1666. Après avoir étudié la théologie morale pendant deux ans, sous le P. Claude Pijart, il fut ordonné prêtre et envoyé à la Prairie de la Madeleine, puis à Sillery pour y apprendre les langues sauvages; enfin, en 1673, il fut attaché aux missions outaouaises, qu'il ne quitta qu'en 1686 pour rentrer à Québec, où il mourut en 1688.

2. Claude Aveneau, né à Laval le 25 déc. 1650, entra, après sa seconde année de philosophie, au noviciat de Paris le 19 octobre 1669, et fit sa profession des quatre vœux à Alençon le 2 février 1685. Son noviciat terminé, il professa à Arras la cinquième (1671-72), la troisième (1672-73), la quatrième (1673-74), la seconde (1674-75), la rhétorique et de nouveau la seconde (1675-78); puis, après une année d'étude de la philosophie au collège Louis-le-Grand (1678-79), il étudia quatre ans la théologie à Bourges (1679-83), fit sa troisième année de probation à Rouen (1683-84), enseigna un an la grammaire à Alençon (1684-85) et partit ensuite pour le Canada. En 1686, nous le trouvons à la mission outaouaise.

3. Jacques Gravier, né à Moulins le 17 mai 1651, y fit ses études de grammaire et de littérature et deux ans de philosophie au collège des Jésuites, puis il entra dans leur noviciat à Paris le 29 octobre 1670. Au sortir du noviciat, il professa à Hesdin la cinquième (1672-73), la quatrième (1673-74), la troisième et la seconde (1674-

Marest¹. Presque tous ces apôtres ont déjà travaillé sur d'autres terres : quelques-uns appartiennent à la première et vaillante génération de la mission canadienne ; les autres, plus jeunes et plus vigoureux, sont toujours en camp volant, allant de tribus en tribus, à la recherche des âmes.

Michillimakinac, où résidait le supérieur des missions de l'ouest, connues sous le nom de *missions outaouaises*, était en même temps un centre de commerce et un poste militaire situé *sur une grande anse de sable*, au nord du

76) et la rhétorique (1676-77). Puis, après avoir étudié un an la philosophie au collège Louis-le-Grand (1677-78) et enseigné la grammaire à Eu et à Arras (1678-80), il suivit quatre ans les cours de théologie au collège Louis-le-Grand (1680-84) et partit en 1685 pour Québec. En 1685, nous le trouvons à Sillery, et en 1686 il monte à Michillimakinac avec les Pères de Carheil et Aveneau. Profès des quatre vœux, le 2 février 1686, à Sillery.

1. Joseph Marest, né dans le diocèse de Chartres le 19 mars 1653, entra, à la fin de sa seconde année de philosophie, au noviciat des Jésuites à Paris le 25 septembre 1671. Il fit sa profession des quatre vœux le 2 février 1687. Au sortir du noviciat, il enseigna à Vannes la cinquième, la quatrième et la troisième (1673-76), à la Flèche, la troisième et la seconde (1576-78), au collège Louis-le-Grand, la grammaire (1678-79). Dans ce dernier collège, il étudia un an la philosophie (1679-80), professa les humanités à Tours (1680-81), et enfin, après avoir suivi le cours de théologie quatre ans à Louis-le-Grand (1681-85) et fait sa troisième année de probation à Rouen (1685-86), il partit pour le Canada. En 1687 et 1688, il étudia à Sillery les langues sauvages, et en 1689 il monte à Michillimakinac.

Le P. Nouvel fut supérieur des missions outaouaises de 1672 à 1681 ; le P. Enjalran, de 1681 à 1688. D'après le journal de Joutel, le P. Enjalran partit pour l'Europe le 21 août 1688 ; on le retrouve au Canada vers la fin du siècle, c'est lui que M. de Callières envoie dans l'ouest pour convoquer les nations sauvages à la grande assemblée de la paix universelle à Montréal. Il écrit à M. de Lamothe, de Montréal le 7 août 1701, et des Trois-Rivières le 30 août 1701 (*Margry*, t. V, pp. 207 et 211). Le P. Nouvel le remplaça comme supérieur à Michillimakinac de 1688 à 1695 ; en 1695, le P. Gravier est supérieur, et le P. Marest, en 1700.

lac Huron. Ce gros bourg formait comme trois villages, celui des Français, celui des Hurons et celui des Outaouais. Au milieu se trouvait le fort des Français¹, résidence du commandant de tous les pays d'en haut, auquel obéissaient les commandants des divers postes établis dans cette lointaine portion de la Nouvelle-France².

Le couvent des Jésuites était une simple cabane couverte de planches; les trois villages contigus les uns aux autres, bordaient tous ensemble, comblaient et achevaient le fond de l'anse³. Les cabanes des sauvages, composées de grosses perches, reliées par le haut en forme de berceaux, étaient couvertes d'écorces de sapin ou de cèdre, longues de cent à cent trente pieds, larges de vingt-quatre; celles des Français, faites de pièces de bois superposées, étaient couvertes de la même manière⁴. L'église, très vaste et bien décorée, s'élevait à côté de la maison des missionnaires⁵.

1. *Relation du sr de Lamothe-Cadillac...*, imprimée par P. Margry dans le vol. V, pp. 73 et suiv., des *Découvertes et établissements des Français*.

2. M. de Denonville écrivait au marquis de Seignelay, le 12 nov. 1685 (Archives de la marine) : « J'ai envoyé un ordre à M. de la Durantaye (commandant de Michillimakinac) pour rassembler tous nos Français et se mettre à leur tête ; » et le 12 juin 1686 (Arch. de la mar.) : « La Durantaye que j'ai nommé pour commander à tous nos Français aux Outaouas. » — Voir dans *La Potherie*, t. IV, pp. 67 et 68, le discours du comte de Frontenac aux chefs des nations de l'ouest réunis à Montréal (août 1695).

3. *Relation du sieur de Lamothe-Cadillac*, pp. 73, 76 et 80.

4. *Ibid.*, pp. 79 et 80.

5. « La belle chapelle qui fut achevée, il n'y a qu'un an... » (*Relat. inédites*, t. II, p. 18) ; — Lettre inéd. du P. Beschefer, 21 oct. 1683 : « Nous avons des maisons avec des chapelles au Saut Sainte-Marie, à Saint-Ignace, à Saint-François de Borgia et à Saint-François Xavier... » — D'après la Relation de M. de Lamothe, les *Outaouais* de Michillimakinac se composaient de quatre nations : les *Kiskakons*, la plus nombreuse, la *nation du Sable*, le *Sinago* et la *Nassauakuetoun*.

La nation huronne ne faisait point corps avec celle des Outaouais. Aussi leurs villages étaient-ils séparés par une palissade. Parlant une langue différente, elles ne s'entendaient que par interprètes ¹. Chaque nation avait son missionnaire ; celle des Hurons, la plus importante des deux, fut administrée successivement par les Pères Pierson, Potier et de Carheil ; celles des Outaouais, par les Pères Enjalran, Bailloquet et Joseph Marest. Ces Pères desservirent du moins plus régulièrement et plus longtemps ces deux paroisses s'ils ne furent pas les seuls à les administrer ². « Ils y faisaient toutes les fonctions de missionnaires pour les Français et pour les sauvages... Les Hurons étaient presque tous chrétiens ; on baptisait les enfants dès leur naissance ³. » Quant aux Outaouais, peuple immoral et superstitieux, ils persévéraient pour la plupart dans l'idolâtrie ; on ne comptait guère parmi les convertis que les chefs et les anciens les plus considé-

Elles étaient alliées et bien unies, et ne parlaient qu'une même langue. Dans sa lettre du 21 oct. 1683, le P. Beschefer parle de ces quatre nations, mais il ne nomme que les Kikakous : « les Kikakons et trois autres nations ont toutes leurs chefs particuliers à Saint-François de Borgia, à la jonction des lacs Huron et Illinois dans un lieu que nous appelons Michillimakinac. » Les Outaouais avaient donc une chapelle à eux, sous le vocable de Saint-François de Borgia, à trois quarts de lieue environ de celle de Saint-Ignace ; mais cette dernière était la principale, celle des Français et des Hurons, et les Outaouais s'y rendaient souvent.

1. *Relation du sieur de Lamothe-Cadillac*, p. 80.

2. *Cat. Prov. Fr.* ; — *Relations inédites*, t. II, pp. 6, 7, 18, 124 et suiv., 227 et 228 ; — Lettre du P. Beschefer, 21 oct. 1683 ; — Étienne de Carheil par le P. Orhand, pp. 241 et 242 : « Outre la mission des Hurons dont je suis l'unique pasteur, il y a encore celle des *Outaouais* qui lui est contiguë et qui étant d'une langue différente de la mienne, demande aussi d'autres personnes pour son instruction ; » — *Lettres édifiantes*, t. VI, p. 168.

3. Étienne de Carheil par le P. Orhand ; lettre du P. de Carheil à son Père, pp. 242 et 243.

rables des Kiskakons, et une grande partie des femmes et des enfants ¹.

Michillimakinac jouissait par sa position et son commerce, et aussi parce qu'il était la résidence du commandant général des pays d'en haut, d'une importance autrement considérable que Sainte-Marie-du-Saut et Saint-François-Xavier. Et cependant le christianisme semble avoir été plus florissant dans ces deux dernières missions, à en juger par les relations des missionnaires ². Ainsi, dès 1676, le P. André dirigeait de quatre à cinq cents chrétiens à la baie des Puants ³, sans compter ceux qui, parmi les tribus environnantes, avaient reçu le bienfait de la foi ; et, à partir de cette époque jusqu'à la fin du siècle, les relations de chaque année annoncent de nouveaux baptêmes, peu chez les adultes, beaucoup chez les enfants ⁴. A

1. *Relations inédites*, t. II, pp. 227 et 228 ; — Lettre du P. Beschefer : « Une partie des Outaouais de Saint-François de Borgia ont desja embrassé le christianisme, et les autres se deffont peu à peu de leurs superstitions auxquelles ils étaient ordinairement attachés ; » — Le P. Rasle les trouva vers 1692 *fort superstitieux et fort attachés aux jongleries de leurs charlatans* (*Lettres édifiantes*, t. VI, p. 168).

M. Margry, dans l'introduction du vol. V des *Découvertes et établissements...*, p. LXVIII, dit que « le village des Français était composé de soixante maisons, et que les sauvages représentaient environ 7000 âmes, sans compter beaucoup d'autres personnes qui, pendant deux ou trois mois, venaient à Michillimakinac. »

2. *Relations inédites*, missions des Outaouais, t. II ; — *Lettre inéd.* du P. Beschefer du 21 oct. 1683 ; — Lettres particulières des missionnaires adressées à Rome.

3. *Relations inédites*, t. II, p. 118.

4. *Ibid.* — Le P. Beschefer dit dans sa lettre du 21 oct. que le P. André baptisa en une année 150 sauvages. La plupart devaient être des enfants. En 1678, le P. Albanel, supérieur de cette mission de la baie des Puants, écrivait que Saint-François Xavier « était comme un centre et que, de toutes parts, les sauvages s'y rendaient de temps en temps et venaient prier et se faire instruire dans la belle chapelle que les missionnaires y avaient bâtie. » (*Relat. inéd.*, t. II, p. 229).

Sainte-Marie-du-Saut, le mouvement de conversion différait peu de celui de la baie : les baptêmes se faisaient surtout dans la nation des Sauteurs et dans celle des Kilistinons ¹.

Toutefois, ces missions de Sainte-Marie, de Saint-Ignace et de Saint-François-Xavier, que le P. d'Ablon appelle *résidences* ou *maisons fixes* ², étaient peut-être plus encore des centres d'excursions apostoliques. C'est de là que partent chaque année les missionnaires pour aller au loin porter la parole de l'évangile aux tribus sauvages. Arrivés dans un village, ils y dressent une chapelle provisoire, quand on ne met pas de cabane à leur disposition. Là, ils instruisent trois et quatre fois par jour les Indiens, et, en dehors des réunions, ils visitent toutes les cabanes, baptisant les enfants et les adultes gravement malades, parlant à tous de Dieu. La mission terminée dans un endroit, ils vont, comme les apôtres, d'un village à l'autre. Pendant l'hiver, les uns restent au village avec les Indiens, les autres les accompagnent à la chasse; ils se conforment aux mœurs et aux habitudes des tribus où ils sont, vivant comme elles et ne poursuivant qu'un but, l'extension du royaume de Jésus-Christ. Leur vie est dure à cette époque de l'année, pas aussi dure cependant ni aussi fatigante que celle des missionnaires de Tadousac, bien que, dans les chasses d'hiver, ils en soient réduits parfois à se nourrir de tripes de roche, espèce de lichen, ou de colle faite au moyen de peaux. Le P. Bailloquet ne peut remédier à la faim, pendant deux mois, qu'avec de petits fruits bleus, dont il ne dit pas le nom ³.

1. *Relations inédites*, t. II, pp. 123, 229, etc. — Les Kilistinons ou Kiristinons étaient établis au nord du lac Supérieur.

2. *Relations inéd.*, t. II, p. 6.

3. *Relat. inéd.*, t. II, p. 6.

Le P. Nouvel chante son bonheur dans cette vie de fatigues, de privations et de dangers : « Ô vocation apostolique à ces chères missions, s'écrie-t-il, que tu es précieuse ! Parmi tes peines et tes fatigues, que tu caches de trésors¹ ! »

Nous les avons nommés ces missionnaires qui puisèrent largement dans ces *trésors de la vocation apostolique aux missions outaouaises*. Pierre Bailloquet parcourt, pendant plus de vingt ans, hiver et été, les nations éparses autour des lacs Huron et Nipissing². Henri Nouvel évangélise plus longtemps encore les Sauteurs, les Mississakis, les Nikikouets, les Kiskakons et les Amicouëts avec lesquels il va hiverner près du lac Érié ; il n'est aucune nation qu'il n'ait visitée et instruite sur les îles ou dans les environs du lac Huron³. Pierson, après avoir travaillé bien des années à la conversion des Hurons de Michillimakinac, s'avance vers le nord et pénètre seul, en 1683, chez les Nadouessioux, à l'ouest du lac Supérieur⁴. Albanel visite la même année les Kilistinons ou Cris et d'autres peuplades sauvages, au nord du lac Supérieur. Allouez annonce l'évangile aux Miamis, aux Outagamis, aux Sakis, aux Pouteouatamis, aux Illinois ; presque toutes les nations, situées sur les bords du lac Michigan et de la baie des Puants, et au delà dans la direction du Mississipi ont entendu sa parole, parfois sévère et intransigeante, toujours apostolique. Louis André et Antoine Silvy, de la résidence de Saint-François-Xavier, prêchent la foi, le premier aux Puants et aux Maloumines, le second aux Mascoutins ; ce sont là du moins les principaux

1. *Relations inédites*, t. II, p. 131.

2. *Relat. inéd.* ; — *Lettre du P. Beschefer*.

3. *Ibid.*

4. *Lettre du P. Beschefer*.

théâtres de leur apostolat ¹. Peu à peu, deux résidences nouvelles se fondent, l'une chez les Miamis de la rivière Saint-Joseph, au sud-est du lac Michigan; l'autre sur les bords de la rivière Chicagon (Chicago), au sud-ouest du même lac ².

En 1688, Joseph Marest remplace Pierson chez les Nadouessioux; et en sa présence, le 8 mai 1689, Nicolas Perrot, qui s'est rendu chez cette nation, sur le bord de la rivière Sainte-Croix, à l'entrée de la rivière Saint-Pierre, prend possession, au nom de Sa Majesté le roi de France,

1. *Relations inédites*..... et lettre du P. Beschefer, *passim*.

2. M. de Saint-Côme, prêtre des Missions-Étrangères, écrivait des Akansas à Mgr de Saint-Vallier, le 2 janvier 1699 : « Le 21 octobre, nous allâmes, M. de Montigny, d'Avion et moi à la maison des PP. Jésuites de Chicagon. Nous y trouvâmes le R. P. Pinet et le R. P. Binauteau, qui était arrivé depuis peu des Illinois et qui était un peu malade. Je ne saurais vous exprimer, Mgr, avec combien de cordialité et de marques d'amitié cès RR. PP. Jésuites nous reçurent et embrassèrent pendant le temps que nous eûmes la consolation de demeurer avec eux. Leur maison est bâtie sur le bord de la petite rivière, ayant d'un côté le lac Michigan, et de l'autre, une belle et grande prairie. Le village des sauvages est de plus de 150 cabanes, et à une lieue, il y a encore un autre village presque aussi grand. Ce sont tous des Miamis. Le R. P. Pinet y fait sa demeure ordinaire, excepté l'hiver que les sauvages vont tous à la chasse. Il va le passer aux Illinois. Nous n'y vîmes pas les sauvages, ils étaient déjà tous partis pour la chasse. Si l'on peut juger de la suite par le peu de temps que le R. P. Pinet est dans cette mission, on peut dire que Dieu bénit les travaux et le zèle de ce saint missionnaire. Il y aura là un grand nombre de bons et fervents chrétiens. Il est vrai qu'on y fait peu de fruit envers les personnes âgées et endurcies dans le libertinage; mais on y baptise les enfants, et les Jongleurs, même les plus opposés au christianisme, laissent baptiser leurs enfants, ils sont même bien aise qu'on les instruisse. Plusieurs filles déjà âgées et plusieurs jeunes garçons s'y font aussy instruire; de sorte que l'on peut espérer que les vieilles souches étant mortes, ce sera un nouveau peuple tout chrétien. » (*Archives nationales*, K. 1374, pièce 81.)

de tout ce pays et des lacs, rivières et terres compris entre le nord-est du Mississipi et le Wisconsin ¹. Deux ans auparavant, en présence du P. Enjalran, supérieur général des missions outaouaises et de quelques officiers français, M. de la Durantaye, commandant de Michillimakinac, faisait planter, entre les lac Érié et Huron, un poteau surmonté des armes de Louis XIV, comme signe d'une nouvelle prise de possession du détroit et de tous les pays environnants ². La Salle y avait déjà arboré le drapeau de la France.

Cependant l'œuvre du christianisme ne s'accomplissait pas sans difficulté dans cette partie occidentale de la Nouvelle-France. Là, le missionnaire avait à lutter comme partout contre les vices des nations sauvages, l'immoralité, la superstition, la fourberie et parfois la cruauté; mais là, plus que partout ailleurs, il rencontrait un formidable obstacle à la conversion des Indiens et à la persévérance

1. *Prise de possession* par Nicolas Perrot au nom de Sa Majesté, de la baie des Puants, des lac et rivière des Outagamis et Mascoutins, de la rivière des Ouiskouche, de celle du Mississipi, du pays des Nadouesioux, des rivières Sainte-Croix et Saint-Pierre et aux lieux plus éloignés. (Arch. col., *Canada*, Corresp. gén., 1688-1689, vol. 10, 8 mai 1689; — *Margry*, t. V, p. 33.)

2. Morel de la Durantaye renouvelle la prise de possession des terres des environs du Détroit des lacs Érié et Huron (Arch. col., *Canada*, Corresp. gén., 1687, vol. 9, 9 juin 1687; — *Margry*, t. V, p. 31). — Il est dit dans cet acte : « En présence du R. P. Enjalran, supérieur des missions des Outaouais à Michillimakinac, de Sainte-Marie du Sault, des Miamis, des Illinois, de la Baye des Puants et des Sioux. » C'est qu'à cette époque, les Jésuites avaient des missions à la rivière Saint-Joseph des Miamis, aux Illinois et enfin chez les Sioux. Dans l'acte de prise de possession par Nicolas Perrot, dont il est parlé dans la note précédente, on lit : « en présence du R. P. Marest, missionnaire de la Compagnie de Jésus chez les Nadouesioux. »

des néophytes dans les coureurs de bois et dans les soldats des garnisons.

Il a été plusieurs fois question des coureurs de bois dans cette histoire. Ils furent à certaines époques une vraie plaie pour la colonie. Il y avait de tout parmi eux, des enfants du peuple et des fils de gentilshommes, des jeunes gens qui prenaient le titre de seigneurs ou qui voulaient le paraître. Sans fortune, sans position, trop indolents ou trop fiers pour mettre la main à la charrue et à la pioche, ils préféraient, sous prétexte de chasse et de traite, prendre le fusil, monter sur le canot et s'enfoncer dans les forêts, loin de la surveillance des gouverneurs. Aux attraits de cette vie indépendante et libre, s'ajoutait pour beaucoup le profit à retirer du commerce des pelleteries; et comme ils n'avaient pas toujours le moyen d'acheter comptant les marchandises qu'ils portaient aux sauvages en échange de leurs castors, ils se les faisaient avancer par les marchands de Québec et de Montréal et ils payaient au retour de leur long voyage. Les marchands ne perdaient pas d'ordinaire à ces avances ¹.

Le voyage durait de quinze à dix-huit mois, et les courses se faisaient presque toutes aux environs des grands lacs, parce que la plupart des pelleteries venaient de là ².

Tous les historiens s'accordent à dire que ces coureurs de bois devinrent nombreux vers la fin du XVII^e siècle; plusieurs cependant ont exagéré leur nombre. Quel qu'il fut, il préoccupa les Gouverneurs; et, à la suite des plaintes

1. *P. Margry*, t. V, Introduction, pp. XXII, XXIII et XXIV; — *Mémoire historique* à Monseigneur le comte de Pontchartrain sur les mauvais effets de la réunion des castors dans une même main, 22 février 1705 (Arch. col).

2. *Ibid.*

trop fondées que souleva l'immoralité de leur vie, un arrêt du conseil du 3 mai 1681 voulut réduire le chiffre de ces voyageurs par l'octroi de vingt-cinq congés seulement. La mesure était bonne, mais on n'y tint pas la main. En 1685, il y avait plus de six cents hommes dans les bois ¹.

Six cents de ces enfants perdus de la civilisation, qui entretenaient pour la plupart des sauvagesses et les menaient à leurs chasses ! qui, après de longues fatigues et souvent après de rudes privations, arrivaient à un village et y passaient des jours à fumer, à jouer, à boire de l'eau-de-vie, à vivre dans la débauche ² ! Quel spectacle et quelle leçon pour les Indiens, auxquels le missionnaire prêchait la beauté et la sublime pureté de la religion des Français ! Les Jésuites crièrent au scandale et au désordre ; ils se plaignirent avec raison de cette jeunesse turbulente, ennemie de tout frein, qui venait dans l'ouest empêcher et détruire par une vie de lucre et de plaisirs l'œuvre laborieuse de la christianisation des peuples du Nord ³.

Le marquis de Denonville était un homme d'ordre et de devoir ; il comprit les justes plaintes des missionnaires, et, pour y faire droit, il s'appliqua à réduire le nombre des coureurs de bois au chiffre fixé par l'arrêt du 3 mai ⁴ ; il fit plus, il s'efforça de l'épurer, en contrôlant le choix de

1. *P. Margry*, t. V, Introduction, pp. XXIV et suiv. ; — *Mémoire historique...*

2. *Margry*, T. V, introduction, p. XXIV ; — *Mémoire historique...*

3. On lit dans le *Mémoire historique* : « Leurs mauvais exemples (des coureurs de bois) scandalisent les sauvages même, qui doutent avec raison des vérités qu'on leur prêche ; ils ne peuvent comprendre que la religion des Français soit bonne, en voyant les Français s'abandonner à tous les excès qu'on leur dit que cette religion défend ; ils détruisent par cette conduite criminelle en un moment le fruit de plusieurs années de travaux des missionnaires qui gémissent de ces désordres. »

4. *Margry*, T. V, introduction, p. XXV.

ceux qui achetaient les congés et de ceux qu'ils employaient ; « car chaque congé était une permission d'équiper un canot d'écorce, conduit par trois hommes et pouvant porter trois ou quatre cents livres tant pour la traite que pour leurs vivres ¹. »

Denonville renouvela encore la défense du 24 mai 1679, de porter de l'eau-de-vie au delà de trente pots pour l'aller et le retour d'un canot monté par trois hommes ². Enfin, « si quelque voyageur était obligé par quelque nécessité extraordinaire, de loger pendant quelque temps dans le village des sauvages, à *Michillimakinac*, il en avertissait le commandant et le missionnaire afin qu'on lui assignât une cabane qui ne fût point suspecte ³... »

Tout cela se passait sous M. de la Durantaye, commandant de *Michillimakinac*, officier d'un grand mérite, d'une intégrité parfaite. Chrétien convaincu, il voulait le bien et le cherchait ; ami dévoué des missionnaires, il les aidait de tout son pouvoir. Les traiteurs ne trouvèrent pas en lui un complice, encore moins un soutien. Autant qu'il le pût, il s'opposa à leurs désordres, et s'ils ne disparurent pas, ils

1. *Découvertes et établissements des Français...*, t. V, Introduction, p. XXV. Voir, pour tout ce qui concerne les coureurs de bois cette même introduction, pp. XXII et suiv. — Pierre Margry, là, comme dans les autres endroits de cet ouvrage, voit partout la main ténébreuse des Jésuites ambitieux et assassins ; il en est encore au *Juif errant* d'Eugène Sue. C'est une marotte qu'il faut pardonner à cet écrivain que quelques historiens ont bien voulu prendre au sérieux, bien qu'il soit reconnu qu'il manque absolument de critique et de jugement. Ceux qui l'ont fréquenté l'estiment à sa juste valeur, et ils sont loin de partager les appréciations flatteuses de ses admirateurs. Les premières qualités de l'historien sont l'honnêteté et l'impartialité.

2. *Ibid.*, p. XXVI.

3. Lettre du P. de Carheil à M. de Callières, gouverneur général ; *Michillimakinac*, le 30 août 1702, imprimée dans la vie du P. de Carheil, p. 292.

diminuèrent sensiblement. *Tel désordre même ne commença*, dit le P. de Carheil, qu'après son départ de Michillimakinac ¹. Peut-être que, s'il y fût resté, les coureurs de bois auraient changé de conduite; du moins les pays d'en haut n'auraient jamais été les témoins des scandales déplorables qui attristèrent si fort les missionnaires, les dix dernières années du XVII^e siècle.

Mais le commandant de la Durantaye avait le tort d'aimer les Jésuites; et le comte de Frontenac, qui remplaça en 1689, le marquis de Denonville, ne les aimait pas. Il faut croire aussi que le nouveau gouverneur trouvait excessif le zèle religieux du commandant; il voulait bien faire croire à la Cour qu'il ne favorisait pas les libertins, qu'il les poursuivait même avec une certaine rigueur, et cependant il tenait à ne pas trop entraver la liberté de cette classe inférieure de découvreurs, il préférait qu'on fermât les yeux sur leur vie licencieuse, au risque de compromettre l'évangélisation des sauvages. En outre, il rêvait l'établissement d'une chaîne de postes s'étendant du lac Champlain à Michillimakinac et aux Illinois, afin de mettre les avenues de la colonie en sûreté contre les Iroquois et les Anglais; et dans chacun de ces postes, il devait y avoir une garnison dont le commandant serait revêtu d'une pleine autorité. Or, pour fonder de pareils établissements et pour entretenir les garnisons, il fallait dépenser beaucoup, trouver des ressources. La traite ne pouvait-elle pas être une ressource, et les coureurs de bois, des aides? Ajoutons que, pour la réalisation de ses projets, Frontenac voulait avoir les commandants dans sa main. Il avait besoin de leur appui à la Cour, car cet habile homme avait certainement prévu que sa nouvelle politique dans les pays d'en haut allait causer de graves désordres et soulever les plaintes des missionnaires.

1. Même lettre du P. de Carheil, p. 292.

Son premier acte en arrivant à Québec fut donc de rappeler M. de la Durantaye ¹ et de le remplacer par un homme à sa dévotion, M. de Louvigny de la Porte. Cette nomination est annoncée dans un mémoire à la Cour avec une rare désinvolture, comme la chose la plus naturelle du monde : « Nous eumes advis, l'hiver dernier, y est-il dit, que les Outaouais estaient en volonté de faire la paix avec l'Iroquois..., et estant important d'empêcher ce coup..., M. de Frontenac prit la résolution d'envoyer au pays des Outaouais cent quarante trois hommes sous le commandement du sieur de Louvigny, capitaine réformé, pour soutenir le poste de Michillimaquina, relever le sieur de la Durantaye et porter des présents à ces sauvages pour les détourner de leur dessein et nous les conserver. Il les trouva fort bien disposés et prêts à descendre à Montréal par les soins de la Durantaye, qui est en considération chez eux ². »

1. « On fut un peu surpris que le Général rappelât sans sujet M. de la Durantaye, qui, par sa sagesse et sa fermeté, avait conservé au roi tous les postes avancés dans des temps très difficiles et y avait vécu dans le plus parfait désintéressement. Quelques-uns attribuèrent sa disgrâce à ce qu'il s'entendait trop bien, disait-on, avec les missionnaires, et il est certain que ce concert, qui avait paru au marquis de Denonville si avantageux au bien du service, et qui l'était sans doute infiniment au progrès de la religion, n'était pas du goût de M. de Frontenac. D'ailleurs, un mérite trop généralement applaudi et la vertu la plus pure font ombre à bien des gens, et attirent toujours des envieux, qui ne manquent guère l'occasion perdre de ceux qui les offusquent, et qui la trouvent aisément lorsqu'ils ont à faire à des supérieurs susceptibles de prévention. C'est de quoi M. de la Durantaye a fait une triste expérience » (*Charlevoix*, t. II, pp. 55 et 56) ; — Cf. *Ferland*, t. II, p. 208 ; — *Le P. de Carheil* par le P. Orhand, pp. 74 et suiv.

2. *Margry*, t. V, pp. 48 et 49. Extrait d'un mémoire de ce qui s'est passé en Canada au sujet de la guerre contre les Anglais et les Iroquois durant l'année 1690. — Voir la lettre du 20 nov. 1690 de M. de Frontenac, et la relation de M. de Monseignat de 1690 (Arch. col., *Canada*, Corresp. génér., 1690-1691, vol. 11).

On ne peut sacrifier plus prestement un honnête homme, un brave officier qui a rendu de grands services à la colonie ¹. M. de Louvigny ne se livra, du reste, à aucune hostilité contre les missionnaires ; il régna même entre eux, à en juger par les évènements, une certaine entente politique ². Ce capitaine, un des meilleurs officiers de la Nouvelle-France, sut encore maintenir les Outaouais et les Hurons dans l'alliance avec les Français ³. Malheureusement, il n'avait pas ce qu'il fallait pour comprendre les hauts intérêts de la religion : il ne s'opposa ni à l'ivrognerie folle et sanglante, ni au commerce criminel de ses soldats avec les sauvagesses ; quand il fut relevé, sur sa demande, de son commandement, le 16 septembre 1694, de grands désordres, inconnus jusqu'à lui, s'étaient étalés soit à Michillimakinac, soit dans les autres postes des pays d'en haut, partout où les Français tenaient garnison. Les missionnaires protestaient, mais leurs protestations ne firent que ralentir le mouvement ascendant de tous les excès. Sous le successeur de M. de Louvigny, ces excès atteignirent promptement les limites les plus extrêmes, à tel point qu'ils devinrent une question de vie ou de mort pour les missions de l'Ouest ⁴.

1. *Ferland*, t. II, p. 208, note : « Olivier Morel de la Durantaye, né à N. D. du Gaure, Nantes, était capitaine dans le régiment de Carignan-Salière. Sans autre protecteur que son mérite, il demeura simple capitaine, malgré les nombreux et importants services qu'il rendit... Obligé vers la fin de sa vie de quitter l'armée, il fut fait conseiller du *Conseil Supérieur* de Québec ; il s'y distingua par son intégrité. Il mourut laissant sa famille dans la pauvreté. »

2. *Le P. de Carheil*, par le P. Orhand, p. 73 ; — Lettre du comte de Frontenac au ministre, 20 oct. 1691 (Arch. col.).

3. *Ferland*, t. II, pp. 208 et suiv. ; — *Charlevoix*, t. II, pp. 53, 140 et 141.

4. Lettre du P. de Carheil à M. de Callières, dans la notice du P. Orhand sur le P. de Carheil, *passim* ; et notice sur ce Père,

Nous devons faire connaître ce successeur, afin de mieux nous rendre compte des rapports difficiles, et, pour parler franchement, de la lutte pénible entre le nouveau commandant de Michillimakinac et les Jésuites.

Antoine de Lamothe-Cadillac appartenait à une bonne famille du Languedoc. D'abord cadet au régiment de Dampierre-Lorraine, puis lieutenant dans celui de Clairbault, il passa en Canada vers 1683, désireux d'y faire fortune. Il n'avait pas alors plus de vingt-trois ans. Intelligent, actif, ambitieux, gascon de belle venue, d'une instruction assez soignée et d'une verve intarissable, il parvint à se faire nommer lieutenant dans les troupes de la colonie, puis enseigne de vaisseau et capitaine des troupes¹. Il gagna surtout la confiance du comte de Frontenac : ces deux Gascons étaient faits pour s'entendre, mais Cadillac se rapprochait davantage de La Hontan par sa tournure d'esprit. Léger, sceptique et gouailleur, il ne prenait de la religion et de la morale que ce qu'il lui en fallait pour avancer ou ne pas se compromettre. Ennemi des Jésuites comme son patron, il nourrissait contre eux les mêmes préjugés, ce qui n'était pas pour déplaire au gouverneur. Il voulait bien faire aux Jésuites et à tous les ecclésiastiques l'honneur de voir en eux des chercheurs d'âmes ; il y voyait plus encore des chercheurs d'or et de terres. « L'un n'empêche pas l'autre, » disait-il². Clérembault d'Aigremont,

pp. 74 et suiv. M. de Denonville écrivait dans son Mémoire de janvier 1690 au marquis de Seignelay : « Les missionnaires que nous avons aux Outaouais, qui sont en grand nombre, sont fort traversés par les libertins et débauchés. Ils ont besoin de la protection de M. le Marquis de Seignelay » (Arch. col., *Canada*, Corresp. gén., 1690).

1. *Margry*, t. V, Introduction, pp. LXIII et suiv.

2. Arch. col., *Canada*, poste des pays d'en haut, 1693-1704, vol. 44 : *Mémoire* adressé au comte de Maurepas ; — *Margry*, t. V, p. 144.

chargé de faire une enquête sur les commandants de l'ouest, écrit que « le sieur de Lamothe est accusé de n'avoir en vue que ses propres intérêts ¹ »; et ce témoignage est confirmé par celui de MM. de Vaudreuil, gouverneur de Québec, et Raudot, intendant, dans une lettre commune adressée, le 14 novembre 1708, au ministre : « Il est haï également, disent-ils, des troupes, des habitants et des sauvages, qui n'ont ni considération, ni estime pour lui, le regardant comme un homme très intéressé... Il tâche de gagner de l'argent tant qu'il peut, et cela de quelque manière qu'il puisse... Il est extrêmement déchaîné contre les Pères Jésuites ². »

Cet homme besogneux, cherchant fortune, intéressé, peu délicat sur les moyens, *extrêmement déchaîné contre les Jésuites*, fort intelligent du reste, plein de finesse et gascon comme pas un, pouvait être entre les mains du comte de Frontenac un instrument maniable et utile; en conséquence, le gouverneur général « lui remit son autorité dans tous les quartiers d'en haut, et le chargea d'expliquer aux sauvages ses pensées et ses intentions. Les autres officiers français, comme Tilly de Courtemanche, d'Ailleboust de Manteth, d'Ailleboust d'Argenteuil, de Lisle, Vincennes, La Découverte et Perrot, tous commandants des divers postes de l'ouest, lui devaient soumission et obéissance... Ils n'étaient que ses porte-parole ³. »

M. de Lamothe-Cadillac reçut sa nomination de commandant de Michillimakinac le 16 septembre 1694 ⁴. Ses

1. Lettre du 14 nov. 1708 au ministre (citée par Ferland, t. II, p. 266), aux Arch. nat., *Canada*, Corresp. gén., 1708, vol. 29.

2. Archives coloniales, *Canada*, Corresp. gén., 1708, vol. 28; lettre citée par Ferland, t. II, p. 366.

3. Paroles du comte de Frontenac (août 1693) aux chefs des nations de l'Ouest, rapportées par La Potherie, t. V, pp. 67 et 68.

4. *Margry*, t. V, p. 58.

débuts furent ce qu'ils devaient être ; il avait trop d'esprit pour ne pas comprendre qu'il lui importait de bien se poser. Il se montra si aimable vis à vis des missionnaires, et agit si sagement en tout que ceux-ci « en escrivirent des merveilles au gouverneur général et comme d'un homme le plus judicieux, le plus prudent et le plus ennemi du désordre ¹. » C'est M. de Frontenac qui raconte cela ; puis il ajoute : « Il n'y a que deux mois que les Jésuites m'écrivirent *ces choses*..... Mais je ne sais s'ils ont reconnu que M. de Lamothe avait trop d'esprit et de pénétration et qu'ainsi ils ont jugé qu'il fallait changer de langage ². »

Le gouverneur général se montre ici par trop facétieux. Les Jésuites *ne changèrent pas de langage, parce qu'ils reconnurent trop d'esprit et de pénétration* au commandant de Michillimakinac ; mais, celui-ci, après avoir dissimulé quelque temps ses vrais sentiments et avoir paru s'opposer aux désordres causés par l'eau-de-vie et aux scandales donnés par des soldats licencieux, leva définitivement le masque : sous son administration et avec sa permission, le débordement du mal fut extrême ³.

Le P. Henri Nouvel gouvernait alors, pour la seconde fois, les missions outaouaises, et, en qualité de supérieur, il habitait Michillimakinac avec les Pères de Carheil, Bineteau et Pinet, quand la lutte éclata entre les Jésuites et le commandant. Ces apôtres, qui avaient tant travaillé et souffert pour créer dans l'ouest des églises de fervents Indiens, pouvaient-ils assister indifférents à leur ruine,

1. *Margry*, t. V, p. 62. Lettre de M. de Frontenac à M. de Lagny, 2 octobre 1693.

2. *Ibid.*

3. Lettre du P. de Carheil à M. de Callières, gouverneur général ; Michillimakinac, 30 août 1702 (*Vie du P. de Carheil*, par le P. Orhand, p. 268).

sans faire des observations, sans protester, sans se plaindre ? Le P. Pinet dénonça les *désordres* du haut de la chaire, et M. de Lamothe prétendit lui faire un *crime civil* de cette dénonciation publique ¹, il lui intenta même un procès pour s'être servi du mot *désordre* ². Quelques officiers crurent devoir témoigner leur indignation, à la vue des scandales dont ils étaient témoins : Frontenac les rappela à Québec et les mit en prison ³. On voulait bien laisser *désoler entièrement les missions par l'ivrognerie et par une immoralité presque universelle* ⁴, mais il était défendu aux prêtres et aux laïques d'y trouver à redire, surtout publiquement. Et cependant, le silence n'eût-il pas été une faute grave dans ces circonstances ? Les Jésuites parlèrent et résistèrent, c'était leur devoir ; et l'âme de la résistance fut le P. de Carheil, ce breton tout d'une pièce dont nous avons déjà parlé, qui avait réduit tous ses devoirs à ces cinq articles :

Serviteur de Dieu pour lui-même.

Serviteur de tout le monde pour Dieu.

Serviteur de personne contre Dieu.

Serviteur de Dieu contre tout le monde.

1. Arch. col., *Amérique du Nord, Canada, Postes des pays d'en haut*, 1693-1704, vol. 14, c. 11, fol. 6-8 : Le sieur de Lamothe-Cadillac expose des cas de conscience aux Pères Jésuites et les prie d'y répondre ; — P. Margry, Introduction du t. V, pp. XCIII et suiv. — M. Margry, s'imaginant sans doute que MM. de Lamothe et de Frontenac ne chargent pas suffisamment les missionnaires de Michillimakinac, vient à la rescousse et raconte à sa manière les démêlés qui eurent lieu entre le commandant et les Jésuites à l'occasion du sermon du P. Pinet. Quand cet historien parle des Jésuites, il perd son sang-froid.

2. *Le P. de Carheil*, par le P. Orhand, p. 275.

3. *Margry*, t. V, p. 63.

4. Lettre du P. de Carheil, dans sa *Notice*, par le P. Orhand, p. 283.

Serviteur de Dieu contre nous-mêmes ¹.

« Personne, disait-il, ne peut s'écarter de son devoir en suivant ces cinq règles ². » Lui, il les suivit à la lettre contre M. de Lamothe. « Un certain Père Carheil, Jésuite, écrivait le comte de Frontenac à M. de Lagny, a joué dans tout cela des rôles étonnants ³. » Les *rolles* joués par ce Jésuite n'étaient pas *étonnants* ; il joua simplement le rôle d'un apôtre, qui défend l'honneur de Dieu outragé et la foi menacée de son peuple. Il attaqua avec la plus grande liberté évangélique les *commandants traiteurs et les garnisons de soldats traiteurs* ; c'est ainsi qu'il les appelait ⁴.

Cette nouvelle bande de traiteurs produisait peut-être plus de mal que les propriétaires des vingt-cinq congés.

1. *Le P. de Carheil*, par le P. Orhand, p. 87 : Lettre adressée par le P. de Carheil au lieutenant Alphonse de Tonti.

2. *Ibid.*

3. *Margry*, t. V, p. 63 : Lettre du 2 octobre 1695.

4. *Le P. de Carheil*, par le P. Orhand, p. 283. — Voir l'Introduction du vol. V, pp. C-CIV, de P. Margry, où celui-ci raconte, d'après M. de Lamothe, les *rolles étonnants* joués par le P. de Carheil ; mais il a soin de prévenir le lecteur « qu'il ne faut vraisemblablement croire que sous réserves au *Mémoire* (il s'agit de la lettre de 1702 du P. de Carheil à M. de Callières) du P. de Carheil, *tout comme aux propres paroles du commandant, quand il s'exaltait contre les missionnaires.* » En effet, on a peine à reconnaître le caractère du P. de Carheil, caractère ferme sans doute et franc jusqu'à la rudesse, mais toujours maître de lui-même et respectueux de l'autorité, dans la scène racontée par M. de Lamothe et rapportée par M. Margry, pp. CIII et CIV de l'Introduction. Que le P. de Carheil ait rappelé le commandant de Michillimakinac à ses devoirs envers Dieu et à l'observation des ordres du roi, nous le croyons volontiers ; il ne savait ni transiger avec ses obligations de prêtre ni gazer la vérité ; mais à qui fera-t-on croire que cet homme de Dieu, qui a laissé au Canada la réputation d'un saint, « ait dit à M. de Lamothe qu'il se donnait des airs qui ne lui appartenaient pas, et qu'il ait porté le poing au nez du commandant ? »

« Depuis qu'on a envoyé ici des commandants, écrivait-il à M. de Callières, tout ce qu'il y a de désordres nécessaires pour faire la traite ne passe plus pour désordre, et il n'y a plus de plaintes à en faire, par la raison que ce sont leurs meilleurs moyens pour la fin qu'ils prétendent, et qu'ils sont tous d'accord en cela. Les commandants ne se plaignent pas des traiteurs, quoi qu'ils fassent, parce qu'ils les engagent presque tous à les aider dans leur traite, et les traiteurs, assurés qu'ils sont, par ces engagements, qu'on ne se plaindra pas d'eux et qu'au contraire on se fera un intérêt de les soutenir, se donnent toutes sortes de libertés, sans rien craindre du côté des missionnaires ; et, bien loin d'en rien craindre, il arrive même que les commandants et tous les traiteurs conspirent ensemble et d'un commun concert à se plaindre des missionnaires auprès des puissances supérieures et à les décrier le plus qu'ils peuvent, pour les rendre odieux à tout le public, espérant d'empêcher par là que les accusations qu'ils pourraient former de leurs dérèglements ne fussent écoutées ¹. »

Ces accusations n'étaient ni vagues, ni fausses ; elles reposaient sur des faits précis, que nous trouvons dans sa lettre du 30 août 1702 au gouverneur général, M. de Callières : « Si Sa Majesté, dit-il, veut sauver nos missions et soutenir l'établissement de la religion, comme nous ne doutons pas qu'elle ne le veuille, nous la supplions très humblement de croire ce qui est très véritable, qu'il n'y a pas d'autre moyen de le pouvoir faire, que d'abolir entièrement les deux infâmes commerces qui les ont réduites à la nécessité prochaine de périr, et qui ne tarderont pas à achever de les perdre, s'ils ne sont au plus tôt abolis par ses ordres et mis hors d'état d'être rétablis. Le premier est

1. *Le P. de Carheil*, pp. 273 et 276.

le commerce de l'eau-de-vie, le second est le commerce du vice avec les Français... Tous les villages de nos sauvages ne sont plus que des cabarets pour l'ivrognerie et des sodomes pour le vice... Il faut nous délivrer des commandants et de leurs garnisons, qui bien loin d'être nécessaires, sont au contraire si pernicieuses que nous pouvons dire avec vérité qu'elles sont le plus grand mal de nos missions... Depuis qu'elles sont venues ici-haut, nous n'y avons plus vu qu'une corruption universelle qu'elles ont répandue par leur vie scandaleuse... Tous les services prétendus, qu'on veut faire accroire qu'elles rendent au roi, se réduisent à quatre principales occupations. La première est de tenir un cabaret public d'eau-de-vie, où les (soldats) la traitent continuellement aux sauvages qui ne cessent point de s'ennivrer, quelque opposition que nous y puissions faire. C'est en vain que nous leur parlons pour les arrêter; nous n'y gagnons rien que d'être accusés de nous opposer nous-mêmes au service du roi, en voulant empêcher une traite qu'il leur a permise. La seconde occupation des soldats est d'être envoyés d'un poste à l'autre par les commandants, pour y porter leurs marchandises et leur eau-de-vie, après s'être accommodés ensemble, sans que les uns et les autres aient d'autre soin que de s'entr'aider mutuellement dans leur commerce; et afin que cela s'exécute plus facilement des deux côtés, comme ils le souhaitent, il faut que les commandants se ferment les yeux pour user de connivence et ne voir aucun des désordres de leurs soldats, quelque visibles, publics et scandaleux qu'ils soient; et il faut réciproquement que les soldats, outre qu'ils traitent leurs propres marchandises, se fassent encore les traiteurs de celles de leurs commandants, qui souvent même les obligent d'en acheter d'eux pour leur permettre d'aller où ils veulent. Leur troisième

occupation est de faire de leur fort un lieu que j'ai honte d'appeler par son propre nom. C'est là présentement le commerce le plus ordinaire, le plus continu et le plus en vogue, quelques efforts que puissent faire tous les missionnaires pour l'abolir. La quatrième occupation des soldats est celle du jeu qui, dans les temps où les traiteurs se rassemblent, y va quelquefois à un tel excès que n'étant pas contents d'y passer les jours, ils y passent encore la nuit entière... L'attachement opiniâtre au jeu n'est presque jamais sans l'ivrognerie et l'ivrognerie est presque toujours suivie de querelles... Voilà les quatre seules occupations des garnisons que l'on a tenues ici pendant tant d'années. Si ces sortes d'occupations peuvent s'appeler le service du roi, j'avoue qu'elles lui ont toujours rendu quelque'un de ces quatre services. Mais je n'en ai point vu d'autres que ces quatre là ¹. »

Ces quatre occupations avaient sans doute commencé sous M. de Louvigny, qui monta à Michillimakinac avec cent quarante-trois soldats. Il ne pouvait en être autrement. Il faut croire cependant qu'il ne les favorisa pas trop et même qu'il y mit des entraves, puisque les missionnaires vécutent avec lui en bonne intelligence et ne se plaignirent pas gravement. Il n'en fut pas de même de son successeur, M. de Lamothe ; sous lui, commandants inférieurs et soldats se donnèrent libre carrière, et les « commandants, bien loin de vouloir empêcher sur les remontrances des missionnaires *les deux infâmes commerces*, les exercèrent eux-mêmes avec plus de liberté que leurs inférieurs et les autorisèrent par leurs exemples ². »

Les missionnaires, le P. de Carheil en tête, s'en prirent

1. *Le P. de Carheil*, par le P. Orhand. — Lettre du P. de Carheil, pp. 270-274.

2. *Ibid.*, p. 271.

done à M. de Lamothe, qui laissait tout faire, puis trouvait déplacées et coupables les observations et les plaintes des religieux. Arrangeant les choses à sa manière, il représentait encore ces hommes à son protecteur, le comte de Frontenac, comme des censeurs exagérés, des calomnieux. A l'entendre, ils lui faisaient une opposition injuste, ils le persécutaient ; et le comte de Frontenac, touché de pitié pour cette victime des Jésuites, écrivait sérieusement à son ami, M. de Lagny : « Le pauvre M. de Lamothe-Cadillac aurait eu besoin de vous envoyer cette année un journal pour vous instruire de toutes les *persécutions* qu'on lui a faites dans le poste où je l'ai mis et où il a fait merveilles ¹. » Stylé par son représentant à Michillimakinac, qu'il avait tout intérêt à croire sur parole, le gouverneur feignit de ne voir dans l'opposition, parfois énergique, des Jésuites que des *rolles étonnants*. Il pria le supérieur de Québec, il écrivit au P. de la Chaise *d'y donner ordre* ; il *marqua* à M. de Pontchartrain que M. de Lamothe *s'acquittait très bien de son devoir*, il demanda à M. de Lagny *d'appuyer* le commandant auprès du ministre et de *soutenir hardiment*, au cas où il *serait attaqué, qu'il faisait très bien son devoir* ². Ses lettres à la cour contre les missionnaires de l'Ouest en faveur de son protégé ne furent pas rares ³.

Les missionnaires, de leur côté, se défendirent ; ils soutinrent leurs missions mises en péril par des commerçants ou soldats, qui cherchaient avant tout et malgré tout la fortune, au grand détriment de la religion. Ils écrivirent

1. *Margry*, t. V, p. 62.

2. Lettre de M. de Frontenac à M. de Lagny, citée par *Margry*, t. V, p. 62, datée de Québec, 2 octobre 1695.

3. Archives coloniales, *Canada*, Corresp. gén., années 1695, 1696 et 1697.

à Québec et à Paris, et ne cachèrent rien de ce qui se passait dans l'Ouest ; le P. de Carheil renseigna particulièrement son ancien élève, l'intendant de Champigny ¹.

Est-ce à la suite de leurs plaintes que la cour se décida à leur donner entière satisfaction ? Ou bien les réclamations des honnêtes gens du Canada et les observations de M. de Champigny finirent-elles par ouvrir les yeux du roi et de son ministre ? Ce qu'il y a de certain, c'est qu'un arrêt du roi, daté de Versailles, 21 mai 1696, et un *Mémoire* du 26 mai expliquant cet arrêt, supprimèrent les congés et tous les postes des pays d'en haut, à l'exception du fort Saint-Louis des Illinois, où commandait Tonty ².

1. *Marygy*, t. V, Introd., p. XXXIV. « Un d'eux, le P. de Carheil, qui avait été le régent de M. de Champigny. » — Le P. de Carheil ne renseigna pas seulement l'intendant ; « il représenta encore, dit-il (Lettre du 30 août 1792 à M. de Callières), pendant quinze ans à M. de Callières les besoins de sa mission. » C'était son droit, et il en usa largement, comme on le voit. M. de Lamothe appelait les lettres des Jésuites et en particulier celles du P. de Carheil des *Mémoires empoisonnés*. Il les accusait aussi de *l'avoir desservi*. (*Marygy*, *ibid.*, p. CXXII.) Il aurait mieux dit, en écrivant au ministre, que les Jésuites, dans leurs lettres, n'avaient fait que se défendre contre la calomnie et défendre leurs missions, dont le commandant de Michilimackinac compromettait l'avenir.

2. *Collection de manuscrits à la Nouvelle-France*, t. II, p. 219 : « Déclaration du roi qui supprime les congés. » Cet arrêt défend à toutes personnes, de quelque condition qu'elles soient, d'aller en traite dans les profondeurs des bois, sous quelque prétexte que ce soit, à peine de galères. Le roi somme en outre ceux qui y sont de s'en retirer, et ordonne que le castor ne soit plus reçu que dans les lieux publics et ordinaires de la colonie. » Dans l'*Instruction pour le sieur de Callières*, 23 mai 1699 (*ibid.*, p. 319), Sa Majesté veut qu'il fasse observer l'arrêt du 21 mai.

Dans le *Mémoire* daté de Versailles, le 26 mai 1696, lequel explique l'arrêt du 21 mai, il est dit que Sa Majesté « a résolu d'abandonner

Les postes de Michillimakinac et de la rivière Saint-Joseph des Miamis étaient abandonnés, et leur garnison devait rentrer à Québec. Il était interdit à Tonty et à la Forest de se livrer, chez les Illinois, à la traite du castor.

Cet arrêt, par trop radical, produisit une émotion facile à concevoir. Le comte de Frontenac et ses amis, spécialement atteints, sentirent le coup plus que personne. Quant à M. de Champigny, l'adversaire des congés et des postes éloignés, le patron résolu de l'agriculture, de la pêche et de l'industrie, il triomphait sur toute ligne ; et ce triomphe même l'épouvanta. En effet, si le décret royal servait grandement les intérêts des missions sauvages de l'ouest, il portait une grave atteinte au développement du commerce en général et à la fortune d'un certain nombre d'habitants en particulier. L'intendant pressentit l'effet déplorable qu'il allait produire dans tout le pays, et, pour éloigner de lui toute responsabilité, il proposa au comte de Frontenac de demander à la Cour un adoucissement aux décisions du 26 mai. Celui-ci accepta, et M. de Champigny adressa au ministre un mémoire pour la conservation des postes de Michillimakinac et de la rivière Saint-Joseph. Il ne devait y avoir dans chacun de ces postes que dix ou douze soldats et un officier nommé par le roy. Le Mémoire ajoutait : « Ceux qui obtiendront des congés feront leur traite dans l'un des postes, où ils seront envoyés et partagés également, afin d'être en état de résister aux Iroquois et aux Anglais, s'ils osent y venir. On attirera les sauvages à ces deux

Missillimakinak et autres postes occupés dans la profondeur des terres, à la réserve du fort Saint-Louis des Illinois, à la condition par les sieurs de Tonti et de la Forest, à qui Sa Majesté en a conservé la concession, de ne pouvoir apporter ni faire apporter aucun castor. »

postes et on leur fera comprendre qu'on s'y établit seulement pour les protéger contre leurs ennemis; que les marchandises qu'on y apportera ne seront que pour entretenir les Français et les garnisons. On leur fera connaître que le roi ne veut plus que les Français profitent de la traite que l'on peut faire dans les pays les plus éloignés, et qu'il en laisse tout le bénéfice aux sauvages, lorsqu'ils viendront apporter leurs pelleteries dans la colonie ¹. »

Ce projet, patronné par le P. de la Chaise, fut accepté par le roi, à la date du 27 avril 1697. Le roi autorisa la conservation des postes de Michillimakinac, de la rivière Saint-Joseph et de Catarakoui, à la condition toutefois que les officiers et soldats ne feraient aucun commerce, sous quelque prétexte que ce fût, et sous peine, pour les premiers de la dégradation, et des galères pour les seconds. Un fait surprendra peut-être, c'est que le gouverneur, qui avait admis que l'intendant provoquât ce décret, refusa ensuite de l'appliquer et ordonna d'abandonner Michillimakinac et les Miamis; il ne voulut conserver que le fort de Catarakoui, sous prétexte qu'il était assez rapproché de Montréal, et en réalité, s'il faut en croire M. de Champigny, parce qu'il y réalisait de beaux bénéfices.

M. de Lamothe descendit à Québec peu de temps après la réception du nouveau décret. Son chagrin ne fut pas mince, on le pense bien, quand on lui en donna lecture, et il ne cacha pas ses regrets à la Cour dans une lettre et un mémoire adressés, le 20 octobre 1697, à M. de Pontchartrain. On y lit entre autres choses : « J'ai laissé à mon départ des Outaouais toutes les affaires de cette haute colonie en bon ordre; mais à mon arrivée j'ai vu avec quelque regret sa destruction par la suppression que la cour a faite

1. *Margry*, t. V, introduction, p. CXV.

des *vingt-cinq congés* dont elle jouissait depuis si longtemps ¹. »

Le commandant exagère. La suppression des vingt-cinq congés devait plutôt ruiner les espérances de certains officiers, qui faisaient fortune dans les postes d'en haut. De l'aveu de M. Margry, forcé d'approuver ici M. de Champigny, le commandant de Lamothe était du nombre ². La Cour le pensa du reste ainsi, en apprenant que le comte de Frontenac avait retiré les garnisons de Michillimakinac et des Miamis ³.

Lamothe ne trouvant plus à Michillimakinac la satisfaction de ses intérêts, refusa d'y retourner; et, en quittant ce poste, il décocha aux Jésuites le trait du Parthe. « Il exprima son refus, dit son panégyriste, M. Margry, à cause des missionnaires, gens qui veulent être maîtres partout où ils sont, qui ne peuvent souffrir personne au dessus d'eux, et encore moins des *inspecteurs sur leurs intérêts* ⁴. »

1. Lettre de M. de Lamothe-Cadillac au ministre, 20 octobre 1697, de Québec (Arch. col., Amérique du Nord, *Canada*, postes des pays d'en haut, 1693-1704, vol. 14, c. 11, fol. 26 et 27); — Mémoire du sieur de Lamothe-Cadillac touchant les postes de Michillimakinac et des Miamis et d'autres postes des pays d'en haut (*Ibid.*, vol. 28 et 29).

2. *Margry*, t. V, Introduction, pp. CXXI-CXXIX, *passim*.

3. *Ibid.*, p. CXXIV : « La cour en apprenant qu'il avait été résolu par le gouverneur d'abandonner les postes de Michillimakinac et des Miamis, malgré les moyens de conciliation qu'elle croyait avoir trouvés, se montra plus *persuadée que jamais de la vérité de l'avis, qui lui avait été donné*, que c'était surtout *pour satisfaire à l'avidité de quelques officiers* que ces postes avaient été fondés. » Mais pour excuser en partie M. de Frontenac et ses amis *traiteurs*, M. Margry a soin de nous prévenir — c'est lui qui le dit — *que la cour voyait mal de loin par les yeux de l'intendant*. Ne voyait-elle que par les yeux de l'intendant ?

4. N'est-il pas surprenant de voir M. de Lamothe, accusé et convaincu de faire le commerce des pelleteries (*Margry, ibid.*,

On s'étonnera sans doute que M. de Lamothe, homme fort intéressé, ait osé lancer lui-même ce dernier trait. Après tout, n'est-il pas dans la nature du coupable de vouloir se blanchir en salissant les autres? Alphonse de Tonti, frère cadet d'Henri, le lieutenant de Cavalier de la Salle, remplaça Lamotte à Michillimakinac; et ce dernier, sur le conseil et avec une chaude recommandation du comte de Frontenac, passa en France pour se justifier auprès du

pp. CXXIII et suiv.), reprocher aux Jésuites de chercher leurs intérêts et se faire *inspecteur sur leurs intérêts*? Il est vrai que ce commandant intéressé et peu scrupuleux faisait peser la même accusation sur tous les ecclésiastiques du Canada. *Ils sont seigneurs des trois quarts du Canada*, écrivait-il au comte de Maurepas (Arch. colon., Amérique du Nord, *Canada*, postes des pays d'en haut, 1693-1704, vol. 14; — *Margry*, *ibid.*, p. 144).

En réponse à l'accusation de commerce lancée de temps à autre contre les Jésuites par leurs deux ennemis, Frontenac et Lamotte, voici ce que nous lisons dans une lettre commune, du 3 novembre 1706, adressée au ministre de la marine par le gouverneur général, M. de Vaudreuil, et l'intendant, M. Raudot : « Les Pères Jésuites, Monseigneur, n'ont jamais fait commerce en haut, et doivent estre assurément exempts de ce soupçon; mais les gens qui montent avec eux en font. Ainsi quand les Pères Jésuites vous ont dit que ce qui a donné lieu au bruit qui aurait couru, estait que les nommés Desruisseaux et Despins avaient porté des marchandises à leur inceu pour commercer, ils devaient plustôt vous dire que c'estait par leur permission, et que les marchandises qu'ils permettent de porter à ceux qui montent leurs effets leur servent de payement du canot qu'ils montent et de gages pendant tout le voyage. Ça esté toujours l'usage icy, Mgr, que les gens qui montent pour les missionnaires Jésuites et autres, du temps de MM. Denonville, Frontenac et Callières, ont toujours porté de quoi se payer de leur voyage, et nous sommes obligés de vous représenter que ce que le Roy a la bonté de leur donner pour les missions n'est pas même suffisant pour l'entretien des missionnaires, et que s'il leur en coûtait quelque chose pour faire monter leurs effets et pour l'envoy des dits missionnaires, ils ne pourraient jamais soutenir cette dépense, n'y ayant pas un canot pour lequel il ne leur en coustat cent pistoles » (Arch. col., *Canada*, Corresp. gén., vol. 24, fol. 51 et 52.)

ministre et lui représenter l'état de la colonie. Il voulait aussi exposer un projet qu'il nourrissait depuis quelque temps et le faire approuver, si c'était possible : l'établissement d'un nouveau fort au Détroit entre les lacs Huron et Érié.

Ce nouveau fort avait son importance : il assurait les communications de la colonie avec le pays des Miamis et des Illinois, et de là avec la Louisiane, par le Mississipi. Le climat du Détroit était fort agréable, l'air très sain, la terre excellente et propre à toutes sortes de productions, la chasse abondante. D'après son projet, M. de Lamothe devait réunir autour du fort tous les sauvages d'en haut, ce qui semblait facile, disait-il, car ce pays étant l'ancienne demeure des Hurons, des Outaouais et des Sakis, ces nations consentiraient volontiers à rentrer au foyer de leurs Pères. En outre, il désirait pour l'exécution de son dessein bon nombre d'officiers, de soldats et de Canadiens, des Jésuites, des Récollets, même une école d'Ursulines. Le commerce était interdit aux officiers. Défense d'aller trafiquer dans les bois. La *Compagnie de la colonie* fera seule la traite avec les sauvages, qui apporteront leurs pelleteries au fort, et elle payera les appointements du commandant et des officiers; le roi entretiendra la garnison. Le nouveau poste sera appelé fort Pontchartrain ¹.

Telles sont en résumé les grandes lignes du projet.

Jérôme, comte de Pontchartrain, fils de Louis, venait de

1. *Margry*, t. V; Lettre de M. de Lamothe au comte de Maurepas, pp. 138 et suiv.; — M. de Lamothe expose ses vues et ses plans à un premier commis, Québec, 18 octobre 1700, pp. 166 et suiv.; — Lettre du chevalier de Callières, 4 octobre 1701, pp. 187 et suiv.; — Lettres et Mémoires au sujet de la *Compagnie de la colonie*, de la p. 172 à la p. 200; — Enfin, aux Arch. col., Amérique du Nord, *Canada*, postes des pays d'en haut, 1693-1704, vol. 14.

remplacer son père, en 1699, comme secrétaire d'État de la marine et de la maison du roi. Il avait à peine vingt-cinq ans. M. de Lamothe exposa son plan au ministre, et en habile homme qu'il était, il parvint à le persuader. Il fut toutefois convenu que le projet du nouvel établissement serait débattu, avant d'être approuvé à Paris, dans une assemblée des principaux habitants du Canada, tenue à Québec sous la présidence du nouveau gouverneur général, le chevalier de Callières. Le comte de Frontenac était mort le 28 novembre 1698, quelques jours après le départ de M. de Lamothe pour la France.

L'assemblée eut lieu. M. de Callières, qui préférait le rétablissement des vingt-cinq congés et des anciens postes à la fondation d'un nouveau fort, souleva de nombreuses objections, auxquelles M. de Lamothe répondit avec verve et esprit ¹. On se rallia au projet, et l'établissement de Détroit ou du fort *Pontchartrain* fut décidé. A partir de ce moment, M. de Callières prit l'affaire à cœur. Mais il importait d'agir avec prudence et de bien choisir l'époque de l'exécution ; car les tribus sauvages de la Nouvelle-France, y compris les Cinq-Nations, étaient réunies à Montréal pour la conclusion du traité d'alliance générale entre les Français et les Indiens : la moindre démarche, mal interprétée par les Iroquois, aurait compromis les négociations.

Pendant que les sauvages, réunis à Montréal, se disposaient à signer la paix, le commandant de Lamothe, accompagné du capitaine Alphonse de Tonti et des lieutenants Dugué et Chacornacle, quitta La Chine le 1^{er} juin 1701 avec cinquante soldats et cinquante canadiens, et,

1. *Margry*, t. V, pp. 137 et suiv. : « Lamothe-Cadillac rapporte les débats qui ont eu lieu à propos de son projet dans l'assemblée ordonnée par le roi et dans sa conférence avec M. de Callières. Il combat les objections. »

afin de ne pas attirer l'attention des Iroquois, il remonta la rivière des Outaouais, entra dans le lac Huron et descendit au Détroit, où le fort s'éleva rapidement ¹. Aussitôt construit, M. de Callières en donna avis, à Montréal même, aux députés Iroquois, qui, en présence du fait accompli et au lendemain de la paix générale, acceptèrent sans trop se plaindre les explications du Gouverneur.

Le principal était fait. Il ne s'agissait plus que d'attirer au fort les sauvages, et ceux qu'on y voulait surtout, étaient les Hurons et les Outaouais de Michillimakinac. La plupart d'entre eux se trouvant alors à Montréal, M. de Callières les invita à aller s'y établir ². Il nomma un Récollet, le P. de Lhale, aumônier de la garnison, et un Jésuite, le P. Vaillant de Gueslis, missionnaire des sauvages. En outre, comme le plus sûr moyen d'attirer les sauvages de Michillimakinac était de les y engager par leurs missionnaires et même de faire venir ceux-ci à Détroit, M. de Lamothe écrivit dans ce sens aux Pères Joseph Marest ³

1. *Margry* : Lettre du chevalier de Callières, 4 oct. 1701 p. 187 ; — Autre lettre du même, 4 oct. 1701, p. 190 ; — *Introduction*, p. CLVII ; — *B. Sulte*, t. V, p. 148.

2. Lettre, 1702, de MM. de Callières et de Beaucharnais au ministre, nov. 1702 (Arch. col., *Canada*, Corresp. gén., 1702, vol. 2, c. 11 ; — *Margry*, *ibid.*, p. 202) : « Le sieur de Callières donnera la protection au sieur de Lamothe, et il a desja, par avance, fait inviter les sauvages qui sont descendus cet été à Montréal, à aller s'établir au Détroit. »

3. Lettre du P. Joseph Marest à M. de Lamothe ; de Michillimakinac, 28 juillet 1701 : « Vous me faites justice de croire que je contribuerai de tout mon possible à l'établissement du Détroit et que si je ne le puis faire autrement, je le ferai au moins par le faible concours de mes prières auprès du seigneur. Outre mon inclination naturelle et la volonté de nos supérieurs, *votre lettre* m'y sera encore un nouvel engagement ; estant dans les sentiments que vous marquez, il n'y a point un missionnaire qui ne se doive faire un plaisir d'y aller »

et de Carheil ¹. Il pria aussi le P. Enjalran de l'aider de sa grande influence sur les peuplades indiennes ². Il fallait qu'il eût grandement à cœur la réussite de son projet, pour recourir ainsi aux Jésuites.

Les Jésuites étaient loin d'être d'accord sur l'opportunité et l'utilité de l'établissement de Détroit. Le P. Enjalran le considérait comme la *tête* de tous les postes de l'ouest et faisait des vœux pour sa complète réussite ³; il aurait aussi désiré y être envoyé, et M. de Callières le désirait autant que lui ⁴; mais le P. Bouvart, supérieur général de

(*Margry, ibid.*, pp. 203 et 206). On voit par cette réponse du P. J. Marest à M. de Lamothe, que celui-ci faisait le bon apôtre, afin de faire venir les missionnaires à Détroit, et avec eux les sauvages.

1. Lettre du P. de Carheil à M. de Lamothe : à Michillimakinac, 23 juillet 1701 : « Après avoir en effet désiré depuis tant d'années, *comme vous me le marquez*, l'établissement du Détroit, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour m'en apprendre l'heureuse nouvelle n'a pu m'estre que fort agréable. Je me ferais un plaisir de vous y aller rendre, dès à présent, les services dont je suis capable, si l'estat de cette mission me le permettait. » (*Margry, ibid.*, p. 204.)

2. Lettre du P. Enjalran à M. de Lamothe; Montréal, 7 août 1701 : « Je ne sais que répondre à la lettre que j'ai reçue de vous, où j'ai, en même temps, reçu un honneur que j'estime beaucoup par la confiance que vous me témoignez avoir en moi » (*Margry, ibid.*, p. 207). — Dans une note de la main de M. de Cadillac, à la fin de cette lettre, on lit un éloge du P. Enjalran : « Ce Père, un des plus habiles Jésuites, est le seul (*inexact*) qui possède la langue outaouaise et algonquine, fut choisi pour convoquer toutes les nations à la paix générale, qui s'est faite à Montréal, comme ayant un grand crédit sur leur esprit » (*Ibid.*, pp. 208 et 209). Margry appelle ce Père *un homme de tête* (*Introduction*, p. XXVIII).

3. Même lettre du P. Enjalran à M. de Lamothe-Cadillac (*Margry*, p. 206, post-scriptum).

4. Lettre du P. Enjalran à M. de Lamothe, Trois-Rivières, 30 août 1701 : « J'aurais été fort content, si le dessein, qui devait me faire monter vers vos quartiers, m'eust permis d'accompagner Madame de Lamothe » (*Ibid.*, pp. 211 et 212).

la Nouvelle-France, s'y opposa, le P. Enjalran étant peu sympathique aux missionnaires des Outaouais et surtout peu en communication d'idées avec eux ¹. C'était, comme on dirait aujourd'hui, *un esprit large et tolérant*, ne traitant pas avec la même sévérité que ses confrères les abus de la traite et la vie licencieuse des coureurs de bois et des Français. Homme pratique, possédant à la perfection les langues outaouaise et algonquine, d'une autorité incontestable sur les Indiens ², il n'était pas d'avis de séquestrer les sauvages d'une façon exagérée, ni de les empêcher d'apprendre la langue et de se plier aux habitudes et aux usages des Européens. Comme les missionnaires des Outaouais ne partageaient pas ses vues, le P. d'Ablon, supérieur général de la Nouvelle-France, se vit obligé de le retirer en 1688 de Michillimakinac et de le rappeler à Québec; de là, le P. Enjalran s'embarqua pour la France le 21 août de la même année ³ et ne reparut au Canada que vers la fin du siècle ⁴. N'eût-il pas été imprudent, quelque fût le désir du gouverneur général et de M. de Lamothe, de l'envoyer à Détroit, de lui confier la direction spirituelle de ce fort?

Le P. Vaillant de Gueslis, qui fut désigné pour ce poste, n'avait ni les mêmes idées que lui, ni les mêmes tendances libérales. M. de Lamothe le combla d'amabilités pendant son court séjour au fort Pontchartrain ⁵; le mis-

1. *Arch. gen. S. J.* : Epist. P. Bouvart ad Rev. Patrem Generalem, 1701.

2. Note déjà citée plus haut de M. de Lamothe.

3. *Journal de Joutel*, dans Margry, t. III, p. 523.

4. A partir de 1689, le P. Enjalran ne se trouve plus dans les *Catalogues* de la mission du Canada. Il revint cependant dans cette mission comme le témoignent : 1) la mission qu'il reçut de M. de Calières d'aller dans l'ouest convoquer les sauvages à l'assemblée de Montréal; 2) ses deux lettres à M. de Lamothe.

5. Lettre du P. Vaillant à M. de Lamothe, fort Frontenac, 23 sept. 1701 (*Margry*, t. V, p. 213); — Lettre du P. Bouvart au même, Québec 20 avril 1702 (*Ibid.*, p. 223).

sionnaire ne se laissa pas séduire. Il vit les difficultés insurmontables que son ministère rencontrerait auprès des sauvages, à cause du voisinage de la garnison et des colons français, et ne voulant pas les affronter inutilement, il quitta Détroit pour aller reprendre son ancien poste au pays des Agniers. La terre des Cinq-Nations s'ouvrait alors de nouveau au zèle des apôtres de l'évangile.

Les Pères Jean Mermet et Claude Aveneau, missionnaires des Miamis à la rivière Saint-Joseph ¹, et les Pères Joseph Marest et de Carheil, missionnaires à Michillimakinac, n'avaient pas d'opinion sur l'importance politique du nouveau fort du Détroit ; du moins elle n'apparaît pas dans leurs lettres à M. de Lamothe. Seul le P. de Carheil écrit *qu'il a désiré cet établissement depuis des années* ². Toutefois, ils ne désirent ni les uns ni les autres y envoyer

1. Le P. Mermet à M. de Lamothe, à la rivière Saint-Joseph, 19 avril 1702 (*Margry*, p. 219) ; — Le P. Aveneau au même, de la rivière Saint-Joseph, 4 juin 1702 (*ibid.*, p. 259).

Cette mission fut probablement fondée en 1693 quand M. de Courtemanche y fut envoyé par M. de Frontenac « pour résider, en qualité de commandant, parmi les Miamis de Saint-Joseph ». — La rivière Saint-Joseph prend sa source dans l'état actuel d'Indiana, d'où elle pénètre dans celui du Michigan, et se jette dans le lac du même nom (*Mémoires* de M. Perrot, par le P. Tailhan, p. 310). M. Perrot prétend que sous le gouvernement de M. de Louvigny, « il alla une moitié des Hurons de Michillimakinac demeurer aux Miamis de la rivière Saint-Joseph ». (*Ibid*, p. 146). M. de Callières écrivit au P. Aveneau en 1701 une lettre par laquelle il invitait les sauvages à aller s'établir à Détroit. L'année suivante, le 2 juin, le P. Aveneau le fit savoir à M. de Lamothe : « Je ne reçus pas si tost, l'année passée, la lettre que M. le gouverneur me fit l'honneur de m'écrire sur l'établissement des Français au Détroit, par laquelle il invite les sauvages, y comprenant les Miamis, à venir s'établir auprès des Français, au poste du Détroit, que je leur en fis la lecture en leur langue, sans leur rien cacher du contenu de la susdite lettre » (*Margry*, p. 239).

2. *Margry*, t. V, p. 204.

leurs sauvages, encore moins veulent-ils y aller eux-mêmes. Si l'obéissance leur assigne ce poste, ils l'accepteront par esprit de soumission et par vertu ¹; mais on lit à travers chaque ligne de leur correspondance que le sacrifice sera grand, tant chacun d'eux redoute de vivre auprès du commandant, et a peu de confiance, au point de vue religieux et moral, dans le succès du nouvel établissement. En ce qui concerne les sauvages de Michillimakinac et de la rivière Saint-Joseph, les missionnaires ne les empêchent pas d'émigrer, ils ne les y exhortent pas non plus, ils les laissent libres ²; tout au plus vont-ils jusqu'à montrer leurs préférences ou à insinuer les inconvénients d'une *transmigration*. Leur opposition à l'établissement de Détroit ne dépasse pas ces limites; et nous croyons volontiers que cette ligne de conduite leur fut tracée par le supérieur général des missions du Canada.

A leur retour de Montréal, les Hurons et les Outaouais tinrent conseil. Fallait-il quitter la mission de Saint-Ignace? Les avis se partagèrent, et, à l'issue de l'assemblée, beaucoup d'entre eux se disposèrent à descendre à Détroit. Ce n'était pas l'élite des catholiques. A Détroit, ils formèrent deux villages, l'un de Hurons, l'autre d'Outaouais. Les Pouteouatamis ne tardèrent pas à les rejoindre et à créer un troisième village. Charlevoix, qui les visita vingt ans plus tard, écrivait à la duchesse de Lesdiguières : « Il n'y a pas de chrétiens parmi les Outaouais; s'il y en a parmi les Pouteouatamis, ils sont en très petit nombre; les Hurons le sont tous, mais ils n'ont point de missionnaires. On dit qu'ils n'en veulent point, mais cela se réduit à quelques-uns des principaux, qui n'ont pas

1. Voir les lettres adressées à M. de Lamoignon par les PP. de Carheil, J. Marest, Mermet et Aveneau dans le t. V. de Margry.

2. *Ibid.*

beaucoup de religion, et qui empêchent qu'on n'écoute tous les autres, lesquels en demandent depuis lontems ¹. »

M. de Lamothe n'avait pas trop à se plaindre, puisque les sauvages répondaient à son appel ; il se plaignit cependant, car il comptait sur l'émigration de toute la population de Michillimakinac. Ce petit échec froissa sa vanité, et, comme il fallait s'y attendre, il en rejeta la faute sur les Pères Marest et de Carheil, sur ce dernier surtout. S'ils s'étaient rendus l'un et l'autre à Détroit, s'ils ne s'étaient pas opposés au mouvement général d'émigration, il ne resterait pas un seul sauvage à Saint-Ignace ; c'est ce qu'il disait et qu'il prétendait tenir des Hurons et des Outaouais. Il les accusait de désobéir à leur supérieur et au gouverneur général, d'avoir même employé les menaces pour retenir leurs néophytes, d'avoir enfin jeté la division parmi eux. « Si ce que les sauvages m'ont dit ici est véritable, écrivait-il au P. Marest le 2 mai 1702, il parait que vous avez des sentiments bien opposés à ceux de M. de Callières et de votre Père supérieur, puisque vous leur avez dit que, s'ils venaient au Détroit, ils étaient morts ; que je ne commandais point ici, que je n'étais qu'un marchand qui y venais pour traiter mes marchandises ; que dans un an ou deux je m'en irais et les abandonnerais aux Iroquois pour les manger ; que ce n'était point un établissement qu'on devait y faire, que ce n'était qu'une traite ou deux ; que vous ne leur mentiez pas, parceque vous, robes noires, vous sçaviez les véritables nouvelles, et qu'enfin, comment est-ce que je pourrais les garantir contre les Iroquois, puisqu'Ononthio lui-même n'a pu le faire ? Que vous aviez bien mal au cœur de les voir venir au Détroit... ; que tous ces discours les avaient divisés et qu'ils étaient comme des gens ivres et

1. T. III. p. 256.

fous. Voilà en substance les menaces que les sauvages m'ont dit que vous leur aviez faites ¹. »

M. de Lamothe ne se contenta pas de prévenir les missionnaires de Saint-Ignace des accusations portées, disait-il, contre eux par les sauvages, il se fit de ces accusations une arme pour détruire un peu partout, aux Miamis, à Détroit, à Montréal, la réputation et l'autorité des deux Pères. Patelin et flatteur dans les lettres qu'il leur adressait, il ne gardait en dehors de là aucuns ménagements. Il maniait la perfidie avec la même dextérité que la violence. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à lire sa longue dépêche du 31 août 1703 au comte Jérôme de Pontchartrain ².

Les missionnaires de Saint-Ignace, très au courant de ses agissements, ne se laissèrent prendre ni à ses paroles doucereuses, ni à ses conseils charitables. Ils connaissaient de longue date le roué Gascon, et savaient parfaitement qu'il se cachait habilement derrière les accusations des sauvages pour paraître, aux yeux du gouverneur général et du ministre, n'avoir aucune hostilité contre les Jésuites. C'était aussi un moyen fort adroit de leur donner tort et de se donner raison. Il pousse l'habileté jusqu'à la générosité : « Je ferai mon possible, écrit-il au P. Marest, pour vous marquer en toutes choses ma bonne volonté... Comme la machine s'appesantit et qu'elle doit porter ses débris aux pieds du tombeau, j'y porte et j'y enterre volontiers de bon cœur tous mes justes ressentiments ³. »

Le P. Marest ne laisse aucune lettre du commandant sans réponse. Il se défend d'avoir désobéi au Roi et à son supérieur, il reproche à M. de Lamothe de n'avoir pas contrôlé les rapports des sauvages contre les missionnaires

1. *Margry*, t. V, p. 225.

2. *Ibid.*, pp. 301 et suiv.

3. *Ibid.*, p. 234.

et d'y avoir trop facilement prêté l'oreille, il nie s'être opposé au départ des Hurons et des Outaouais pour Détroit; enfin il termine sa lettre du 23 juillet 1702 par ces paroles très fermes : « Après nous avoir fait tout le mal que vous pouvez faire dans l'occasion présente, après avoir tiré contre nous tous les coups que vous avez pu, et au Détroit, et aux Miamis et à Montréal, en y envoyant et vos lettres et vos accusateurs, vous nous faites de belles promesses et vous dites que vous enterrez tous vos justes ressentiments. Est-ce là enterrer les ressentiments que de les avoir publiés partout où vous pouviez, et en des termes aussi outrés que vous avez fait? Mais sur quoi fondez-vous la justice de vos ressentiments? La fondez-vous sur l'accusation des sauvages contre nous? Cela n'est pas un juste fondement; il faudrait avoir entendu la défense et l'avoir convaincue de fausseté. Ce serait bien à nous de dire avec plus de raison que nous mettons en terre, ou, pour parler plus chrestienement, que nous mettons aux pieds du crucifix, comme nous faisons, en effet, tous nos justes ressentiments ¹. »

De son côté, le P. de Carheil, qui ne se montrait pas trop

1. *Margry*, t. V, p. 244. — Au bas de la lettre du P. Marest, on lit cette *note* de M. de Lamothe : « Il est bon de savoir que *tout ce que le P. Marest écrit* ne vient point de son sac, que ces lettres sont du style du P. de Carheil, qui a beaucoup d'esprit à la vérité et qui est même fort savant, mais qui s'égare; et il paraît en toute sa conduite qu'il lui serait bon que la science et son esprit eussent un assaisonnement de bon sens et d'un peu plus de jugement. » Les lettres du P. Marest étaient-elles faites par le P. de Carheil? Nous le croyons volontiers pour quelques-unes et en particulier pour celle du 23 juillet 1702. Quant au P. de Carheil, il aurait eu certainement, aux yeux du commandant, *plus de bon sens* et un *peu plus de jugement*, s'il eût approuvé et loué davantage, à Michillimakinac, l'administration et la conduite de M. de Lamothe, et si, aussitôt après la fondation de Détroit, il se fût établi près de ce fort, avec les Hurons et les Outaouais.

ému des attaques du commandant de Détroit, écrivait, le 17 juin 1702, au lieutenant, M. de Tonti : « J'ai entendu autrefois ici tant de semblables cris de la part des Français, et je m'y suis tellement accoutumé que je ne saurais m'étonner de ceux que j'entends aujourd'hui de la part des sauvages. Le même principe demeurant le même ne produit partout que les mêmes effets. Les cris des Français se sont dissipés sans nuire qu'à ceux qui les avaient faits contre la vérité. J'espère que les cris des sauvages se dissiperont avec le temps de la même manière. » Le Père disait dans un autre passage : « Il serait à souhaiter que tous ceux du Détroit ne regardassent les choses que par cet endroit-là, — où apparaissent les droits de Dieu et les obligations chrétiennes —. On n'y aurait pas tant crié contre moi que l'on y a fait..... On tourne tout en accusation et en procès-verbal contre nos fonctions auxquelles on en veut. Mais on aura beau leur en vouloir, nous ne manquerons jamais de nous en acquitter fidèlement, quoi qu'il arrive. Pour vous, je ne doute point que vous ne condamnerez toutes ces accusations si opposées à la raison, à la justice et à la vérité ¹. »

Cette lettre fut remise à M. de Lamothe par le lieutenant de Tonti, « qui en fit le sacrifice en reconnaissance de ce que M. de Lamothe lui avait passé une faute considérable ². » On devine l'effet qu'elle produisit sur ce tempérament irascible. Il soupçonna un complot entre le missionnaire et le lieutenant, pour faire arriver celui-ci au commandement de Détroit. D'après les *observations* écrites de sa main au bas de la lettre, le P. de Carheil montre de l'emportement, *il souffre une fièvre chaude* ³.

1. *Margry*, t. V, pp. 235 et suiv.

2. *Note* de M. de Lamothe au bas de la lettre du P. de Carheil à M. de Tonti (*Ibid.*, p. 238).

3. *Ibid.*, pp. 238 et 239.

La situation devenait de plus en plus tendue. Les calomnies de M. de Lamothe, répandues de tous côtés, rendaient les missionnaires odieux aux Français des pays d'en haut et à beaucoup de sauvages, si bien que l'avenir des missions s'en trouvait compromis. Pour les sauver d'une ruine prochaine, le P. de Carheil se décida à écrire, le 30 août 1702, au gouverneur général une lettre magistrale, où, après avoir accusé M. de Lamothe et les autres commandants de s'enrichir aux dépens de la santé et de la vertu des sauvages, aux dépens de l'honneur et de la prospérité de la colonie, il donne des éclaircissements sur l'affaire de Détroit et se plaint d'être persécuté par le commandant de ce fort. Nous avons déjà parlé de cette lettre. « Pour ce qui regarde l'établissement du Détroit, écrit-il, je n'ai rien à vous en dire par mes propres lumières, n'en ayant point de connaissance que par le rapport des Français et des sauvages qui nous en parlent ici. A en juger par leur rapport, ce n'est pas un établissement qui leur paraisse être avantageux. Ils n'en sont point contents pour diverses raisons fort considérables que j'ai marquées au R. P. Supérieur dans ce que je lui ai écrit pour ma justification contre les accusations de M. de Lamothe, qui continue à me persécuter. Je ne serais pas maintenant dans cette peine, si j'avais mérité d'obtenir de vous la grâce que je vous avais demandée, d'envoyer en Cour la lettre qui contenait nos plaintes en treize articles, pour être présentée à Sa Majesté et pour la supplier de nous rendre justice *contre ses calomnies et ses violences*, et de nous protéger contre les *menaces* qu'il faisait dès lors publiquement, devant les Français, qui l'entendaient avec étonnement, de perdre nos missions. Je prévoyais bien qu'il était homme à pousser jusqu'en Cour ses mauvais desseins, comme il a fait par des calomnies, et comme il vient de

faire encore tout récemment contre le P. Vaillant. J'avais cru le devoir prévenir, pour empêcher l'effet de ses menaces, et assurément je l'aurais empêché, si nos plaintes que j'avais réduites à treize articles que je vous avais adressés, eussent été portées à Sa Majesté selon la prière que je vous faisais au nom de tous nos Pères. Mais mon malheur ayant voulu que je ne méritasse pas de vous cette grâce, quelque nécessaire qu'elle fût à tous tant que nous sommes de missionnaires, il a pris de là tout l'avantage qu'il a voulu pour nous accuser le premier en Cour. Vous aurez appris ses nouvelles accusations contre moi sur mes prétendues oppositions à son établissement du Détroit, et vous pouvez le voir dans ma lettre de justification au R. P. Supérieur, qui ne manquera pas de vous la communiquer. Quoique mon innocence m'empêche d'appréhender la fausseté de ses accusations, il m'est toutefois nécessaire que vous fassiez maintenant pour nous ce qui ne s'est pas fait par le passé. Quoique vous n'avez pas envoyé en Cour ma lettre de plainte, je ne saurais cependant me persuader que vous l'avez négligée, jusqu'à ne vouloir pas du moins la conserver pour vous en servir dans la suite à nous rendre justice en cas de besoin. Je vous supplie donc, ne doutant point que vous ne l'avez conservée, de vouloir bien la remettre entre les mains du P. Supérieur, à qui j'ai écrit pour vous la demander de ma part¹. »

Cette lettre de plainte en treize articles fut-elle remise au P. Supérieur? Fut-elle définitivement envoyée à la Cour? C'est ce qu'il nous a été impossible de constater. Qu'est-elle devenue? Nous n'avons pu la retrouver, malgré nos recherches. Il n'eût cependant pas été inutile de connaître ce *Mémoire* justificatif de la conduite des mission-

1. *Le P. de Carheil*, par le P. Orhand, pp. 295-297.

naires, qui révélait les calomnies et les violences de leur persécuteur, M. de Lamothe.

M. de Lamothe était à Québec, quand le gouverneur général reçut le long *Mémoire* accusateur du P. de Carheil. M. de Callières, homme conciliant, eut la pensée de profiter de sa présence pour opérer un rapprochement entre lui et les Pères de Michillimakinac ; il s'en ouvrit au commandant, au R. P. Bouvart, supérieur des Jésuites, et au P. Germain, alors professeur de philosophie au collège et Père spirituel, et tous quatre réunis, le 25 septembre 1702, élaborèrent un *Règlement*, dont ils espéraient, semble-t-il, monts et merveilles. Selon ce *règlement*, les missionnaires et M. de Lamothe devaient oublier le passé, et les PP. de Carheil et Marest devaient engager les sauvages à s'établir à Détroit, *bien loin de les en empêcher*. Venaient ensuite six articles, dont voici les quatre principaux : « *Art. III.* Le P. Marest, supérieur de Michillimakinac, ira le printemps au Détroit faire sa mission chez les Outaouais qui y sont. — *Art. V.* Tous les missionnaires, généralement du pays outaouais, obéiront aux ordres que le sieur de Lamothe donnera de la part du Roy, et les laisseront exécuter tant par les Français que par les sauvages, sans s'y opposer directement ny indirectement, *sous quelque prétexte que ce puisse estre*, sauf leur droit de remontrance au gouverneur général. — *Art. VI.* S'il arrive quelque différent particulier entre les missionnaires et le sieur de Lamothe, il sera envoyé de part et d'autre à M. le chevalier de Callières, et ils s'en tiendront à ce qu'il en règlera *sans s'en plaindre à la cour*. — *Art. VII.* Si les missionnaires sont sur les lieux, ils communiqueront au sieur de Lamothe les articles des plaintes qu'ils auront à faire contre lui, comme aussy le sieur de Lamothe leur communiquera les articles de celles qu'il aura à faire contre eux, faute de

quoy toutes les plaintes qui seront faites tant de la part des missionnaires que du sieur de Lamothe seront nulles et rejetées par M. le chevalier de Callières ¹. »

Ce règlement est tout à l'avantage de M. de Lamothe. L'article II, stipulant « que les missionnaires, *loin d'empêcher les sauvages de s'aller établir au Détroit*, les porteront de tout leur pouvoir à cest établissement », n'est-il pas un blâme indirect et immérité infligé aux PP. Marest et de Carheil? L'art. V ne porte-t-il pas atteinte aux droits de la conscience, aux obligations de l'obéissance religieuse, au bien des missions? L'art. VI ne met-il pas les missionnaires à la merci du commandant de Détroit, qui se donnera libre carrière contre eux et à leur insu dans sa correspondance avec le ministre, sans qu'il leur soit possible de défendre leur conduite, leur honneur et leurs ministères?

En lisant ce règlement, on se demande comment les PP. Bouvart et Germain ont pu le signer. N'ont-ils pas poussé trop loin l'amour de la paix? En tout cas, ils devaient être assez peu au courant des choses des pays d'en haut, ou mal connaître M. de Lamothe, son manque absolu de scrupules et de franchise, son caractère autoritaire, son âpreté au gain. Peut-être aussi que M. de Callières n'était pas fâché d'interdire aux deux parties les plaintes à la Cour, afin de se dispenser d'y envoyer la fameuse lettre du P. de Carheil en treize articles.

Quoiqu'il en soit, M. de Lamothe avait fait constater dans un document officiel l'opposition des Jésuites à l'établissement des sauvages à Détroit. C'est bien ainsi qu'il comprenait le *règlement* dans sa lettre du 31 août 1703 au comte Jérôme de Pontchartrain : « Ce règlement prouve

1. Archives coloniales, *Amérique du Nord, Canada, Postes des pays d'en haut*, 1693-1704, fol. 127, vol. 14, C. 11.

avec évidence, dit-il, l'opposition des Jésuites de ce pays pour empêcher les sauvages de s'établir en ce poste, et j'avais eu lieu d'espérer qu'on *satisferait aux promesses qu'on m'avait faites*, y ayant souscrit (au règlement) par une convention si authentique ¹. »

Il prit une copie du règlement et l'adressa au P. Marest, en lui disant qu'il *s'y soumettait volontiers* ². Cette expression, assez singulière, ne pouvait passer inaperçue. Le P. Marest la releva dans sa réponse du 12 mai 1703 : « Comment dites-vous que vous vous y êtes soumis volontiers ? Il n'y a point là de soumission pour vous, mais le contraire de la soumission, qui se trouve tout de notre côté sans aucun partage ³. » Ce règlement devait affliger, il affligea, en effet, les deux missionnaires de Michillimakinac ; ils ne doutèrent pas un instant que la bonne foi des PP. Bouvart et Germain n'eût été surprise, et, afin de les éclairer, il fut résolu entre eux que le P. Marest descendrait à Québec, avant de se rendre, comme le portait la convention, auprès des Outaouais de Détroit. Dans sa lettre du 12 mai, le P. Marest prévint M. de Lamothe que de *fortes raisons l'obligeaient indispensablement* à ce voyage ⁴.

A son arrivée à Québec, il apprit la mort de M. de

1. Lettre de M. de Lamothe-Cadillac à Jérôme Pontchartrain, Fort Pontchartrain, 31 août 1703 (Arch. col., *Amérique du Nord, Canada, Postes des pays d'en haut*, 1693-1704 ; — *Margry*, t. V, pp. 301 et suiv.).

2. Lettre du P. Marest à M. de Lamothe, à Michillimakinac, 12 mai 1703 (*Margry*, p. 247) ; — Lettre de M. de Lamothe au P. Marest, 15 juin 1703 (Arch. col., *Amér. du Nord, Canada, Postes des pays d'en haut*, 1693-1704, vol. 14, C. 11, fol. 133 ; — *Margry*, p. 250) : « Il est vray que je vous ay escrit que je m'estais volontiers soumis au règlement de M. le chevalier de Callières... »

3. Lettre du P. Marest à M. de Lamothe (*Margry*, p. 247).

4. *Ibid.*

Callières, survenue le 26 mai 1703. Le marquis de Vaudreuil avait pris le gouvernement général de la Nouvelle-France. Le missionnaire s'expliqua avec lui, il parla à son supérieur, le P. Bouvart ; et, désormais, il ne fut plus question du *règlement*, au grand regret du commandant de Détroit : il n'y a qu'à lire sa lettre du 31 août au comte de Pontchartrain pour s'en convaincre. En revanche, il se félicite d'attirer à Détroit les Hurons de Michillimakinac, malgré l'opposition du P. de Carheil : « Trente Hurons, dit-il, sont arrivés ici le 28 juin pour s'incorporer avec ceux qui y sont établis. Ainsi il n'en reste qu'environ *vingt-cinq* en ce lieu là, où le P. de Carheil, qui est leur missionnaire, se tient toujours ferme. J'espère que cet automne je lui arracherai enfin cette dernière plume de l'aïeule, et je suis persuadé que cet opiniâtre curé mourra dans sa paroisse, sans avoir un paroissien pour l'enterrer¹. »

Evidemment le Gascon passait, suivant ses habitudes, à côté de la vérité, en disant qu'il ne restait que vingt-cinq Hurons à Michillimakinac, mais ce chiffre modeste donnait plus de piquant au trait final. Il faut avouer, du reste, que le nombre des sauvages de Michillimakinac avait singulièrement diminué depuis trois ans : les uns s'étaient retirés au fort Saint-Joseph, les autres au fort Pontchartrain.

Un changement important allait s'opérer dans ce dernier poste. Le 14 juin 1704, le comte Jérôme de Pontchartrain écrivit à M. de Lamothe-Cadillac : « Vous m'offrez de vous charger du poste du Détroit à vos risques et périls, si la *Compagnie de la colonie* veut vous substituer à ses droits ; je l'ai proposé au roi, et Sa Majesté l'a agréé. L'intention du roi est donc que vous ayez la direction aussi bien que le

1. *Margry*, p. 304.

commandement de ce poste, et que vous en fassiez le commerce à votre profit, comme la Compagnie aurait pu faire véritablement.... Mais Sa Majesté vous défend d'envoyer des canots à Missillimakinac et sur les lacs et des traitants dans la profondeur des bois... En outre, Sa Majesté donne ordre à MM. de Vaudreuil et de Beauharnais de vous donner tous les secours et la protection qui pourra dépendre d'eux... Je suis persuadé que vous agirez en galant homme, et que vous ne donnerez aucun sujet de plainte contre votre conduite, et particulièrement sur l'article du Castor... Les choses étant ainsi ordonnées, vous n'aurez plus de démêlés avec les Jésuites, ni avec personne. Si les Pères, qui sont pourtant gens de secours, ne conviennent pas, vous prierez de vous donner d'autres ecclésiastiques. Mais quel que ce soit que vous demanderez, je vous recommande d'avoir soin que le service de Dieu se fasse avec décence, que les débauches, les blasphèmes et les mauvaises mœurs soient bannis de ce poste et que tout s'y passe dans l'ordre¹. »

Toutes ces recommandations étaient excellentes ; et si le ministre eût confié la *direction* et le *commandement* de Détroit à un officier habile — il n'en manquait pas au Canada, — à un homme moins sceptique et moins *traiteur* que M. de Lamothe-Cadillac, le nouveau système d'administration eût certainement donné les meilleurs résultats. Avec M. de Lamothe à la tête du poste, tous les inconvénients des *commandants traiteurs et des soldats traiteurs*, devaient reparaitre ; ils reparurent, ainsi que les dépêches du gouverneur général, de l'intendant et des missionnaires en font foi². Toutefois, comme nous ne faisons pas la vie de

1. *Margry*, pp. 341 et suiv.

2. Arch. col., *Amérique du Nord, Canada, Postes des pays d'en haut*, années 1693-1704 et suiv.

ce commandant, qu'il nous suffise de dire que désormais il déclara franchement la guerre aux Jésuites. Il éloigna le P. Aveneau de la mission de Saint-Joseph, au risque de soulever les Miamis contre les Français, et il le remplaça de sa propre autorité par un récollet ¹. N'ayant plus besoin des Pères ², il s'efforça par tous les moyens en son pouvoir de détruire leur réputation auprès du ministre, des Français et des sauvages ³. La licence des coureurs de bois

1. M. de Vaudreuil écrivait au ministre, le 3 nov. 1708 : « Monseigneur, le miamis n'aurait jamais frappé le français, si le sieur de Lamothe n'avait pas empêché l'année dernière le P. Aveneau, leur missionnaire, de retourner avec eux, et cela dans la vue d'y établir un récollet. Il est sûr que ce missionnaire aurait par son crédit détourné les sauvages de sa mission de rien faire de contraire au bien du service » (Arch. col., *Canada*, Corresp. génér., 1708, vol. 28). Le 14 nov. 1708, MM. de Vaudreuil et l'intendant écrivaient encore au ministre : « Le sieur de Lamothe a ôté aux Jésuites, de son autorité et sans aucune raison, la mission des Miamis ; il a donné à un missionnaire (le P. Aveneau), qui était depuis 18 ans avec ces sauvages, et qui savait leur langue et leurs coutumes, l'ordre de se retirer pour y mettre un récollet qui ne les entendait point. Les sieurs de Vaudreuil et Raudot sont persuadés que si ce missionnaire Jésuite fût resté avec les Miamis, jamais cette nation n'aurait entrepris ce qu'elle a fait cette année sur les Français » (*Ibid.*, et *Ferland*, t. II, p. 366).

2. On envoya de Québec à Détroit un prêtre des missions étrangères, pour s'occuper des Hurons et des Outaouais. Mais il n'y resta pas longtemps, et ces sauvages restèrent sans pasteurs pendant bien des années. En 1728, le P. de la Richardie y fut envoyé et y fonda la mission de l'Assomption, qu'il gouverna jusqu'en 1746. Le P. Pierre Potier lui succéda. On conserve encore à Sandwich, comté d'Essex, 1. le registre mortuaire de la mission des Hurons de Détroit à partir de 1646 ; 2. le registre des recettes et des dépenses tenu par les Pères Jésuites à la mission de Détroit à partir de 1751. Ces deux manuscrits, dont M. Rameau de Saint-Père a bien voulu nous donner une copie, sont de la main du P. Potier. Ils finissent en 1758.

3. M. de Vaudreuil écrit au ministre, dans sa lettre déjà citée du 5 nov. 1708 : « M. de Lamothe détruit les Jésuites tant qu'il peut auprès de Votre Grandeur, il les détruit dans l'esprit des Français, il les détruit dans l'esprit des sauvages. »

devint plus effrénée que jamais, si bien que les PP. Marest et de Carheil, n'espérant plus accomplir aucun bien à Michillimakinac, abandonnèrent la mission après avoir incendié la résidence et l'église et se retirèrent à Québec ¹.

Quand on apprit cette résolution à la cour, la surprise fut grande, et le roi, qui ne cachait pas son mécontentement, fit écrire au marquis de Vaudreuil, le 9 juin 1706 : « Sa Majesté a été surprise d'apprendre que les missionnaires, qui étaient à Missillimakinak, aient abandonné leur mission et brûlé leur maison et leur chapelle. Ils ne peuvent avoir eu de bonnes raisons pour le faire et Sa Majesté désire qu'ils y retournent. Elle ne prétend pas que ce rétablissement se fasse à ses dépens, ny mesme qu'il luy en couste rien sous quel prétexte que ce soit ². »

Le roi fut obéi. Le P. de Carheil, affaibli par les années, resta à Québec ³ ; mais le P. Joseph Marest reprit son poste à Michillimakinac, où le P. Chardon ne tarda pas à le rejoindre. Les calomnies de M. de Lamothe continuèrent à les y poursuivre ⁴.

1. *Charlevoix*, t. II, p. 306 : « Les missionnaires de Michillimakinac, après avoir brûlé leur maison, étaient descendus à Québec, parceque la licence des coureurs de bois, plus effrénée que jamais, leur ôtait toute espérance de faire aucun bien dans ce lieu-là. »

2. *Margry*, pp. 345 et 346.

3. Il y mourut en grande réputation de sainteté, le 27 juillet 1726. (Sa *Notice*, par le P. Orhand, pp. 96-101.)

4. M. de Vaudreuil au ministre, 5 nov. 1708 : « Ce que M. de Lamothe vous a marqué, Monseigneur, du P. Marest est une fausseté. Jusqu'ici ce missionnaire m'a paru très porté à exécuter de point en point vos ordres..... » (Lettre citée plus haut.) — Les calomnies de M. de Lamothe n'étonneront pas ceux qui ont étudié les archives de cette époque, et n'ont pas fait comme M. Margry qui n'a guère imprimé que ce qui pouvait être à l'avantage et à l'honneur de celui qu'il veut faire passer pour un homme remarquable et un honnête homme (Introduction du 5^e vol.). M. Rameau, qui a beaucoup lu et écrit sur le Canada, n'a pas de M. de Lamothe la même opinion

Michillimakinac n'était plus la belle et florissante mission d'autrefois. Peu de sauvages, plus de poste militaire, plus de commerce ; c'était la solitude et le silence de la mort. Au reste, depuis des années, le mouvement des missions se déplaçait peu à peu ; il se transportait de la région des grands lacs au pays des Illinois et sur les rives du Mississippi, dernière étape, au xvii^e siècle, des travaux des Jésuites dans l'Amérique du Nord. Nous allons les suivre rapidement, sur ce nouveau et dernier champ de leur apostolat. S'il fallait raconter l'établissement et les progrès de leurs missions dans la vallée du Mississippi depuis et y compris la rivière des Illinois jusqu'à l'embouchure du grand fleuve, un volume n'y suffirait pas : nous nous bornerons, par conséquent, à un résumé sommaire des faits saillants, d'autant plus que les missions de l'Ohio, de l'Illinois, du Mississippi et de la Louisiane mériteraient par leur importance une histoire à part.

que M. Margry. On lit dans sa *Lecture* à Windsor, 1^{er} avril 1861, p. 14 : « Il était gascon et avait le cœur sec..... ; il fut âpre et cupide..... ; de plus, il était hâbleur et vindicatif, spirituel mais sans tact..... ; il se fit beaucoup d'ennemis et dans l'établissement du Détroit il suscita beaucoup de plaintes contre lui. » Accusé d'avoir abusé de son autorité, il fut arrêté en 1704, et ne sortit pas sans tâche du procès qui lui fut intenté ; acquitté, il retourna à son poste en 1706, où il jouit du privilège de la traite des fourrures et du droit de distribuer des terres en censive. Nommé gouverneur général de la Louisiane en 1710, « il mit dans ce pays la consternation si grande, dit Bienville, que depuis le premier jusqu'au dernier, tout le monde demanda avec instance à en sortir (*B. Sulte*, t. VI, p. 107)... Tous avaient du désagrément à servir sous lui » (*Ibid.*, p. 108). — « Son avarice, sa hauteur et sa jalousie le rendaient insupportable » (*B. Sulte, ibid.*, p. 113). — Il était surtout occupé de recherches de mines d'or (*Relation du Voyage des Religieuses Ursulines*, Paris, 1872 ; *Introduction*, par G. Gravier). Il fut mis à la retraite d'une façon peu honorable pour lui (*B. Sulte*, t. VI, p. 113). C'est ce commandant que M. Margry patronne contre les missionnaires de Michillimakinac et des Miamis.

Les Illinois occupaient, vers la fin du xvii^e siècle, l'immense territoire qui s'étend entre la rivière aux Renards, le Wisconsin, la rivière Saint-Joseph, l'Ohio et le Mississipi. Forcés par les Iroquois, dès 1667, d'émigrer au delà du grand fleuve, ils étaient peu à peu rentrés dans leur pays, d'abord la tribu des Kaskaskias, au nombre environ de trois mille âmes ¹, qui se fixa sur la rivière des Illinois, puis sept autres tribus qui vinrent rejoindre celle-ci et formèrent avec elle un gros village de onze mille habitants ². Dix-huit ans plus tard, cette nation était

1. *Récit des voyages et des découvertes* du P. Jacques Marquette, édit. Nouvelle-York, isle de Manate, de la presse Cramoisy de J. M. Shea, p. 91 : « Nous y trouvâmes une bourgade d'Illinois nommé Kaskaskia composée de 74 cabanes », et p. 98 : « L'auditoire était composé de 300 tant chefs que vieillards assis en rond autour du P. Marquette et de toute la jeunesse qui se tenait debout au nombre de plus de 1500 hommes sans compter les femmes et les enfants qui sont en grand nombre, le bourg étant composé de 5 à 600 feux. » On sait que, chez les Illinois, quatre ou cinq feux étaient réunis dans chaque cabane ou loge et chaque feu était toujours pour deux familles (*Lettres édifiantes, Amérique*, t. VI, Lettre du P. de Rasle à son neveu, p. 175).

2. *Récit des voyages.....*, Voyage du P. Allouez, en 1697, p. 136 : « J'ai trouvé cette bourgade (Kaskaskia) bien augmentée depuis un an ; elle n'était auparavant composée que d'une nation, qui est celle des Kaskaskia, et il y en a huit à présent..... Ils sont logés dans 351 cabanes, qui sont aisées à compter parce qu'elles sont rangées sur les bords de la rivière. »

Parmi les tribus illinoises, il faut compter : 1. les *Kikabous* ou *Kikapous* (*Documents inédits* du P. Carayon, XII ; lettre du P. J.-B. Binneteau ; à un Père Jésuite du pays des Illinois, 1699, p. 271) ; 2. les *Kaskaskias* (Voyages des PP. Marquette, Allouez et Gravier) ; 3. les *Miamis* (*Charlevoix*, t. III, p. 188) ; 4. les *Caoquias* ou (peut-être) les *Kaskias* (*Charlevoix*, III, p. 392) ; 5. les *Peouris* ou *Peouria*, *Peouarouas*, *Peouareas*, *Peoualeas* (P. Binneteau, p. 272 ; P. Gravier, *Journal du voyage de 1700*, N. Y., pp. 6 et 7 ; P. Marquette, p. 48) ; 6. les *Tamarois* ou *Tamaroa*, *Tamarouha*, *Tamaroha* (P. Binneteau, p. 273 ; P. Gravier, pp. 2 et 7) ; 7. les *Moüingoüeni* (P. Gravier,

répartie dans onze villages ¹, qui se réduisirent, dans les douze premières années du siècle suivant, à trois seulement, jetés à d'immenses distances l'un de l'autre ².

Le P. Gabriel Marest n'a pas tracé de ce peuple un portrait flatteur : « Ils sont lâches, dit-il, traîtres, légers et inconstants, fourbes, naturellement voleurs, jusqu'à se faire gloire de leur adresse à dérober ; brutaux, sans honneur, sans parole, capables de tout faire quand on est libéral à leur égard, mais en même temps ingrats et sans reconnaissance ³. » D'autres Jésuites, les premiers missionnaires, les peignent sous de plus belles couleurs, probablement parce que leur charité n'avait pas d'yeux pour voir le mal. Cette vertu sublime aime à vivre d'illusions ; les plus hideuses plaies de la nature humaine ne la frappent souvent qu'à la dernière extrémité. Des Jésuites trouvent les Illinois *affables et humains* ⁴. « Leur physionomie est la plus douce et la plus attrayante qu'on puisse voir... ; le dedans ne dément pas l'extérieur ⁵. » — « Ils

p. 6) : 8. les *Mitchigamias* (*Charlevoix*, t. II, p. 484) ; enfin les *Weas* et les *Piankaskaws* (*Prop. de la Foi*, t. IX, p. 89). A la page 221, le P. Tailhan en nomme d'autres dans ses *Notes sur le Mémoire* de N. Perrot.

1. Lettre citée plus haut du P. Rasle à son neveu dans les *Lettres édif.*, *Amérique*, t. VI, p. 173 : « Les Illinois ont onze villages de leur nation. » Le P. Rasle était chez les Illinois en 1693 et 1694.

2. *Lettres édif.*, *Amérique*, t. VI, Lettre du P. Gabriel Marest, 9 nov. 1712. p. 328 : « Il n'y a que trois villages, en comptant le nôtre, dont l'un est à plus de cent lieues d'ici, et l'autre est sur le Mississipi à 23 lieues de notre village. »

3. Lettre du P. Gabriel Marest au P. Germain, de la Compagnie de Jésus. Aux *Cascaskias*, village illinois, autrement dit de l'Immaculée-Conception de la Sainte-Vierge ; 9 novembre 1712. (*Lettres édifiantes*, *Amérique*, t. V, p. 322.)

4. *Relation* de 1667, p. 21.

5. *Relation* de 1671, p. 48.

ont un air d'humanité qu'on ne remarque point dans les autres nations... ; leur naturel est doux et traitable ¹. » Ce portrait est bien différent du premier, quoique l'éditeur du *Mémoire* de Nicolas Perrot ne remarque pas entre les deux une différence si tranchée, et qu'il s'ingénie à *concilier à peu près sur tous les points* les deux jugements opposés des Jésuites sur le caractère de la nation illinoise ². Le portrait fait par le P. Marest nous paraît plutôt peint d'après nature : il explique davantage tout ce que les missionnaires eurent à souffrir de l'inconstance des Illinois, de leur fourberie et de leurs lâches et cruelles trahisons.

Il est, du reste, plusieurs points sur lesquels le jugement des missionnaires est unanime. Il serait difficile de trouver un peuple plus immoral, où la polygamie soit plus fréquente ³. Grands chasseurs, grands guerriers, d'une agilité extraordinaire, très habiles à tirer de l'arc, les hommes, quand ils ne sont pas à la chasse ou à la guerre, passent le temps à jouer, à danser, à faire festin, à dormir sur leurs nattes, et, certains jours, à faire des arcs, des flèches et des calumets ⁴. Les femmes travaillent comme des esclaves du matin au soir, soit aux champs, soit au village.

1. *Récit des voyages...* du P. Marquette, pp. 48 et 49.

2. *Mémoire de N. Perrot*, par le P. Tailhan, p. 226.

3. *Récit des voyages...* du P. Marquette, pp. 52 et 53 ; — *Voyage du P. Allouez*, p. 138 ; — *Documents inédits* du P. Carayon, XII, Lettres du P. Binneteau, p. 269, et du P. Marest, p. 263 ; — *Lettres édifiantes, Amérique*, t. VI, Lettre du P. Basle, p. 183 ; Lettre du P. Marest, p. 322 ; — Lettre du P. J. Gravier, en forme de journal de la mission de l'Immaculée-Conception de N.-D. aux Illinois, le 15 fév. 1694, et relation de son voyage en 1700 jusqu'au Mississipi, *passim*.

4. *Récit des voyages...* du P. Marquette, p. 51 ; — *Voyage du P. Allouez*, pp. 137 et 138 ; — *Documents inédits*, XII, Lettre du P. Binneteau, pp. 274 et 275 ; — *Lettres édifiantes, Amérique*, t. VI, Lettre du P. Basle, pp. 178 et suiv. ; — Lettre du P. Marest, pp. 322, 328 et 329 ; — Lettre du 15 fév. 1694 du P. Gravier et sa relation de 1700, *passim*.

Le pays, sans être « *aussi enchanté* que le représente l'auteur de la relation de l'Amérique méridionale, qui parut faussement sous le nom du chevalier de Tonti ¹ », est cependant fort beau et d'une grande variété de paysage : belles rivières, vastes et épaisses forêts, collines couvertes d'arbres touffus, prairies ravissantes. L'hiver est moins long et moins froid, l'été plus chaud que sur les bords du Saint-Laurent. Peu d'arbres fruitiers, quelques pommiers et pruniers sauvages, beaucoup de mûriers, de noyers et de pêchers ; mais, en revanche, quantité innombrable de bœufs, de chevreuils, d'ours, de cerfs ; puis, du gibier en abondance ². « De toutes les nations du Canada, il n'y en a point qui vivent dans une si grande abondance de toutes choses que les Illinois ³. » En fait de culte, ils n'en ont d'autre que celui du *Manitou*, et le Manitou est presque toujours un animal, un bœuf, un ours, un oiseau, ou plutôt la peau d'une bête et le plumage d'un oiseau. Ce Manitou, maître de la vie et de la mort, génie mystérieux qui gouverne toutes choses, ils l'exposent dans leurs cabanes, ils le portent sur eux, ils lui offrent des sacrifices de chiens ou d'autres animaux ⁴.

Chez ce peuple, couvert de si graves infirmités morales, le christianisme devait rencontrer de puissants obstacles à sa propagation, ils les rencontra, en effet ; et l'influence des Jongleurs, plus grande là peut-être qu'en aucun autre pays de la Nouvelle-France, vint encore les augmenter et les fortifier. « Embrasser le christianisme, écrit le P.

1. *Lettres édif.*, *Amérique du Nord*, t. V, Lettre du P. G. Marest, p. 323.

2. *Ibid.*, Lettre du P. G. Marest, pp. 323 et 324 ; Lettre du P. Rasle, pp. 179 et suiv.

3. *Ibid.*, Lettre du P. Rasle, p. 179.

4. *Ibid.*, Lettre du P. Marest, pp. 330 et suiv.

Marest, c'est s'exposer à leurs insultes et à leurs violences... Moi-même, je ne dis pas combien de fois j'ai reçu de leur part de pareilles insultes, ni combien de fois j'aurais expiré sous leurs coups, sans une protection particulière de Dieu, qui m'a préservé de leur fureur ¹. » Aussi, à la vue de tant d'obstacles, ce missionnaire affirme-t-il dans un autre endroit de la même lettre « qu'il n'y a rien de plus difficile que la conversion des sauvages illinois. C'est un miracle de la miséricorde du Seigneur.... On ne peut attribuer les conversions qui se font, ni aux solides raisonnements du missionnaire, ni à son éloquence, ni à ses autres talents qui peuvent être utiles en d'autres pays, mais qui ne font nulle impression sur l'esprit de ces sauvages ; on n'en peut rendre la gloire qu'à celui-là seul, qui des pierres mêmes, sait faire, quand il lui plaît, des enfants d'Abraham ². »

Le Seigneur, dans sa miséricorde, opéra ce prodige extraordinaire, au-dessus des forces humaines.

On sait que le premier explorateur du Mississipi, le P. Marquette, s'était arrêté chez les Kaskaskias, au retour de sa lointaine expédition ; puis, déjà près de la tombe, il avait voulu les revoir et leur prêcher Jésus-Christ ; il donna à leur village le nom de la *Conception immaculée de la Vierge* ³. Quand il les quitta en 1675, il leur promit de revenir ou d'envoyer un autre missionnaire pour continuer l'œuvre de leur conversion si heureusement commencée ⁴. Quelques semaines après, il mourait d'épuis-

1. *Lettres édifiantes, Amérique*, t. VI, Lettre du P. Gabriel Marest, pp. 332 et 333.

2. *Ibid.*, pp. 321 et 323.

3. *Récit des voyages...* ch. II, sect. I.

4. *Ibid.*, p. 100.

sement et de fatigue dans une misérable cabane d'écorce sur les bords du lac Michigan.

Sa promesse lui survécut. L'année suivante, le P. Allouez quitte au mois d'octobre la baie des Puants, et, après des difficultés de tous genres, il arrive à Kaskaskia le 27 avril 1677 ¹. La population, de trois mille âmes, il y a deux ans, en comptait maintenant onze mille ²; mais les sept nouvelles tribus ne manifestaient pas pour le christianisme les mêmes dispositions favorables que les Kaskaskias. Le missionnaire n'avait que quelques jours à consacrer à ces sauvages : il dresse un autel dans la cabane du chef, il y convoque chaque nation et passe la journée à les instruire. Le 3 mai, il plante au milieu du village une croix, haute de vingt-cinq pieds, et il retourne à la baie des Puants où on l'attendait impatiemment ³. L'année suivante 1678, il revient à Kaskaskia et y reste deux années entières ⁴. Sur ces entrefaites, la guerre éclate entre les deux nations illinoise et iroquoise ⁵; et les Illinois, persuadés que les Français ont allumé cette guerre, jurent de tuer le premier Français qui paraîtra dans leur village. Le P. Allouez évangélisait alors les Miamis; il part aussitôt pour Kaskaskia : « Je sais très bien votre dessein, dit-il aux sauvages rassemblés; mais mon zèle pour votre salut, mon grand désir de vous faire connaître Jésus-Christ me font négliger le soin de ma propre vie. » Cette charité les touche. » Nous reconnaissons maintenant, lui répondent-ils, que tu nous aimes et que tu es notre Père. » Le

1. *Voyage du P. Allouez*, p. 135.

2. *Ibid.*, p. 136 : « J'ay trouvé cette bourgade bien augmentée depuis un an; elle n'était auparavant composée que d'une nation, qui est celle des Kachkachkia, et il y en a huit à présent. »

3. *Voyage du P. Allouez*, pp. 140 et suiv.

4. *Ibid.*, p. 144.

5. *Ibid.*

P. Allouez profite de ces bonnes dispositions pour élever une chapelle dans le village; et là, chaque jour, il les instruit, il *invective contre leurs vices* ¹. Malheureusement, la guerre de plus en plus ardente entre les deux nations le force d'interrompre ses prédications et de rentrer à sa résidence de Saint-François-Xavier ², où il meurt le 28 août 1689, épuisé par ses travaux et des courses incessantes ³.

1. Lettre inédite du P. Beschefer, supérieur général de la Nouvelle-France, 21 oct. 1683 (Arch. dom.)

2. *Ibid.*

3. Voici le *Cursus vitæ* du P. Allouez, depuis son arrivée au Canada. Le 11 juillet 1658, il arrive à Québec (*Journal des Jésuites*); du 1^{er} novembre 1659 au 26 oct. 1663, il est tantôt à Québec, tantôt aux Trois-Rivières (*Ibid.*); le 26 juillet 1664, il part des Trois-Rivières pour Montréal, et de là il monte au pays des Outaouais (14 mai 1665) avec les domestiques Latour et Nicolas (peut-être Nicolas Perrot); avant la fin de 1665, il est à la Pointe du Saint-Esprit (*Relat.* de 1670, p. 96, col. 2); en 1667, il revient à Québec pour y chercher des secours (*Relat.* de 1667, XVI, 26); en 1667, il se rembarque avec le Frère Boesme, trois hommes et un garçon (*Journal des Jésuites*); en 1669, il redescend à Québec pour remettre au gouverneur, M. de Courcelles, trois captifs iroquois, qu'il a rachetés de sa part, et il repart avec le P. d'Abлон (*Relat.* de 1669, V, 47); à cette époque, les Jésuites avaient deux églises dans le pays des Outaouais, l'une au Saut, l'autre à la Pointe du Saint-Esprit (*Ibid.*, 47 et 48). — Le P. Allouez part avec le dessein de fonder une troisième mission à la baie des Puants (*Ibid.*, p. 48); le 3 nov. 1669, il quitte la Pointe pour aller à la baie des Puants (*Relat.* de 1670, 92); il établit sa nouvelle mission sur les bords de la rivière Renard, à une demi-lieue de la baie, et lui donne le nom de Saint-François-Xavier (*Ibid.*, X, 78, et XII, 92); arrivé à la baie le 2 décembre, il y célèbre sa première messe le 3, fête de l'apôtre des Indes et du Japon (*Ibid.*, XII, 92); dans ce premier voyage, il visite un bourg de 600 âmes, habité par des Ousakis, Pouteoutamis, Outagamis, Ouenibegouts (*Relat.* de 1670, 94), et un village de Sakis, à quatre lieues de l'embouchure de la *rivière au Renard ou des Puants* (*Ibid.*, 96 et 97); il remonte par le lac des Puants et la rivière des Outagamis jusqu'au lac des Folles-Avoines (*Ibid.*), va au bourg des Outagamis, puis à celui des Mascoutins par la rivière du même nom (*Ibid.*, 97, 98 et 99), ensuite au bourg des Maloumines (*Ibid.*, 100).

Il avait annoncé Jésus-Christ à plus de vingt nations différentes. Ses contemporains le comparaient à Saint-François-Xavier. La comparaison était exagérée ; elle montre cependant la haute opinion qu'ils avaient de son apostolat. « A le voir, écrivait la Thérèse du Nouveau-Monde, on dirait qu'il n'a ni force ni santé ; et cependant, il est infatigable ; on ne peut rien voir de plus laborieux ¹. »

Quel fut le fruit de ses travaux aux Illinois ? Il est certain qu'il y baptisa des enfants et quelques adultes mourants ². Y fonda-t-il réellement une mission ? Il est probable que non, au dire du moins du P. Gabriel Marest. Il sema et d'autres récoltèrent.

Le P. Jacques Gravier est le véritable fondateur de la

Il donne le nom de *Saint-Marc* à la mission des Outagamis (elle comprenait les Ouagoussak, Makona, Makoncône et Mikissioua), de *Saint-Michel* à celle des Maloumines. Le 20 mai 1670, il part pour le Saut. Le 6 sept. 1670, second voyage à la baie ; il séjourne chez les Mascoutins et les Miamis (*Relat.* de 1671, 42-46). De 1671 à 1673, il est chargé par le P. André de la mission de Saint-François-Xavier (*Relat.* de 1672, 37 et suiv. ; de 1673, 41) ; de 1673 à 1674, il dessert la mission des Mascoutins-Miamis et des Outagamis (*Relat.* de 1674, Arch. de l'école Sainte-Geneviève, *Canada*, cahier III). Il était à la baie des Puants, quand il résolut d'aller à Kaskaskia continuer l'œuvre du P. Marquette.

En 1689, il fut sur le point d'être brûlé par les sauvages de Chicagon sur le lac Michigan ; il fut sauvé par Nic. Perrot. (V. *La Potherie*, t. II.)

1. *Lettres de la Mère Marie de l'Incarnation*, p. 648. — Voir sur la vie et les travaux de cet homme apostolique : *Lettres de la M. Marie de l'Incarnation*, pp. 621, 627, 638, 650, 670 ; — *Relations de la Nouvelle-France*, années 1664-1672, *passim* ; — *Relations inédites*, t. I, pp. 125 et suiv. ; t. II, pp. 20, 236 et suiv. ; — *Charlevoix*, t. I, pp. 392 et suiv., 397, 398, 405, 438, 447-449 ; t. II, pp. 38, 265 ; — Shea, *History of the Catholic Missions*, p. 413 ; — Bancroft, *History of the United States*, t. II pp. 803 et 837.

2. *Voyage du P. Allouez*, p. 142 ; — Lettre du P. Beschefer, 21 oct. 1683.

mission des Illinois ¹. « C'est lui qui a défriché le premier tous les principes de leur langue, et qui les a réduits selon les règles de la grammaire ; *les missionnaires qui le suivirent* ne firent que perfectionner ce qu'il avait commencé avec succès. Il eut beaucoup à souffrir des *charlatans* (jongleurs) et sa vie fut exposée à de continuel dangers ; mais rien ne le rebuta ; il surmonta tous les obstacles par sa patience et par sa douceur ². »

C'est en 1689 qu'il alla se fixer au Rocher, à quelques lieues au-dessous du fort Saint-Louis, élevé par Cavelier de la Salle, neuf ans auparavant, sur la rivière des Illinois. C'est là que s'étaient transportées les tribus des Kaskaskias, des Péorias et des Moüingoüenas, établies d'abord plus haut, sur la même rivière, au temps du P. Marquette. Ils étaient bien moins nombreux qu'en 1677, la guerre avec les Iroquois ayant forcé les huit tribus à se disperser. Les Tamarois et les Kaokias, par exemple, s'étaient retirés et établis sur les bords du Mississipi. Le P. Gravier rassembla à Kaskaskia un nombre considérable d'Illinois, parmi lesquels les *Péorias* et les *Moüingoüenas*. Les *Kaskaskias*, de toutes les tribus la plus douce et la plus nombreuse, devaient apporter à son ministère plus de consolations par leur docilité et leur soumission aux enseignements de la Foi. Quand le P. Rasle vint de Saint-

1. *Documents inédits* du P. Carayon, XII, Lettre du P. Gabriel Marest, du pays des Illinois, 29 avril 1699 : « Il y a près de dix ans que le P. Gravier jetta les fondements de cette nouvelle chrestienté, qu'il a cultivée avec des soins et des peines incroyables » ; — *Lettres édifiantes, Amérique*, t. VI, Lettre du P. Marest, aux Cascaskias, village illinois, 9 nov. 1712, p. 340 : « C'est proprement le P. Gravier, dit le P. Marest après avoir parlé des PP. Marquette et Allouez, qui doit être regardé comme le fondateur de la mission des Illinois. »

2. *Lettres édif.*, *ibid.*, Lettre du P. Marest, p. 340. — Voir aux *Pièces justificatives*, n^o VIII, une lettre inédite du P. Gravier, adressée le 15 février 1694, au R. P. Général, Thyrsse Gonzalès.

François-de-Sales l'aider en 1693, le village comptait trois cents cabanes, toutes de quatre ou cinq feux ¹. C'était le plus important des onze que possédait alors la nation ².

Ces deux missionnaires ne devaient pas rester longtemps dans cette mission : Sébastien Rasle revint, deux ans après, chez les Abénakis, dont il fut le principal apôtre ³, et Jacques Gravier, nommé en 1696 supérieur des missions outaouaises, alla s'établir à Michillimakinac ⁴. Mais de 1689 à 1696, quel bien s'était accompli ! Les enfants, dont beaucoup étaient baptisés, assistaient régulièrement aux instructions et aux catéchismes qui se faisaient chaque jour ; ils donnaient de très belles espérances ⁵. Les femmes et les filles *chrétiennes* formaient un groupe nombreux, plein de ferveur, *fréquentant souvent les sacrements* ; les autres *se trouvaient entièrement disposées à recevoir le baptême* ⁶. Les Jongleurs et les jeunes gens seuls faisaient aux missionnaires une opposition systématique, ceux-là par crainte de perdre leur influence, ceux-ci par haine d'une religion qui condamnait leurs vices. Les hommes faits et les vieillards respectaient et aimaient la Robe noire, ils écoutaient la parole divine ; si fort peu embrassaient le christianisme, c'est que ces hommes, captifs de la chair, n'avaient pas le courage d'en secouer le joug. Les ménages chrétiens offraient le spectacle reposant de la plus pure vertu ⁷.

1. *Lettres édif.*, Amérique, t. VI, Lettre du P. Rasle à son neveu, p. 175.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*, p. 186.

4. *Cat. Prov. Franc.* (Arch. gen. S. J.)

5. *Documents inédits* du P. Carayon, XII, Lettre du P. Marest, p. 264 ; — *Ibid.*, Lettre du P. Binneteau, *passim*.

6. *Ibid.*

7. *Ibid.* — MM. de Montigny et de Saint-Côme, prêtres des Missions-Étrangères, s'arrêtèrent au Rocher, en 1698, en se rendant

Les PP. Julien Binneteau ¹ et Gabriel Marest ² recueillirent l'héritage de Gravier et de Rasle : il ne pouvait

aux Tamarois. Le 2 janvier 1699, M. de Saint-Côme écrivit sur cette mission à Mgr de Saint-Vallier : « Nous arrivâmes le 13 novembre aux lieux appelés le *vieux fort*. C'est un rocher qui est sur le bord de la rivière, haut environ de cent pieds, où M. de la Salle avait fait bâtir un fort qu'on a abandonné, les sauvages étant allés demeurer 25 lieues plus bas, au fort de Peouaroua. Nous y trouvâmes le R. P. Binneteau et le R. P. Pinet, qui n'étant pas chargés en partant de Chicagon, étaient arrivés six ou sept jours devant nous. Nous y vîmes aussi le R. P. Marest, Jésuite. Tous les RR. PP. nous y firent l'accueil possible. Toute la peine qu'ils avaient était de nous voir partir sitôt à cause des gelées. Cette mission des Illinois me paraît la plus belle que les RR. PP. Jésuites aient ici ; car, sans compter tous les enfants qui sont baptisés, il y a quantité de grandes personnes qui ont abandonné toutes leurs superstitions, et vivent en parfaits bons chrétiens, fréquentant les sacrements, et sont mariés à l'église. Nous n'eûmes pas la consolation de voir tous les bons chrétiens, car ils étaient tous dispersés, en descendant sur le bord de leur rivière pour la chasse. Nous y vîmes seulement quelques femmes sauvages mariées à des Français, qui nous édifièrent par leur modestie et par l'assiduité qu'elles avaient d'aller plusieurs fois le jour prier à la chapelle. Nous y chantâmes une grand'messe à diacre et sous-diacre le jour de la Présentation de la Sainte-Vierge. Nous partîmes des Illinois le 22 novembre. Il nous a fallu faire casser la glace environ deux ou trois arpens pour sortir du lac *Peoria* (ou Timiteoui). » (Archives nationales, K, 1374, pièce 81.)

1. Le P. Julien Binneteau, né à la Flèche (Sarthe), le 13 mars 1653, entra, après sa seconde année de philosophie, au noviciat des Jésuites, à Paris, le 7 sept. 1676. Le noviciat terminé, on le trouve à Rouen professeur de sixième, puis de cinquième (1678-1680), étudiant de philosophie à la Flèche (1680-81), professeur de troisième, de seconde et de rhétorique à Nevers (1681-84), de seconde à Amiens (1684-85), étudiant en théologie à Paris (1685-89), professeur de rhétorique à Caen (1689-90), enfin en troisième année de probation à Rouen (1690-91). En 1691, il part pour le Canada. Après deux ans passés à Saint-François-de-Sales, il se rend à Michillimackinac, et de là il est envoyé en 1696 à Kaskaskia.

2. Nous avons déjà parlé du P. Gabriel Marest, qui fut fait prisonnier par les Anglais à la baie d'Hudson. Il était frère du P. Joseph, supérieur des missions outaouaises. Voici ce qu'en dit le

tomber en des mains plus capables de le faire fructifier. Ils trouvèrent le mouvement de conversion à la Foi si accentué, l'empressement aux offices et aux instructions de l'Église si grand et si soutenu, qu'ils se virent obligés, dans l'espace de deux ou trois ans, de construire une seconde et une troisième chapelle ¹.

En 1700, un événement fâcheux faillit compromettre de si beaux commencements et de si riches espérances d'avenir : la mésintelligence se mit entre les Kaskaskias et les autres sauvages, et les Kaskaskias, blessés, abandonnèrent leurs cabanes, descendirent en canots l'Illinois, entrèrent dans le Mississipi, et allèrent s'établir sur la rive gauche du grand fleuve, entre le Missouri et l'Ohio, à l'embouchure d'une petite rivière, à laquelle ils donnèrent leur nom. Le fort de Chartres s'éleva bientôt à une demie lieue plus bas, à une portée de fusil du fleuve ².

Comme la tribu des Kaskaskias était celle qui comptait le plus de néophytes et qui montrait plus de disposition pour le christianisme, le P. Marest la suivit, laissant sans missionnaire les Peorias et les Mouïngouénas, car le

protestant Bancroft, t. II, p. 838 : « Ce Jésuite, qui avait été fait prisonnier par les Anglais au moment où il venait de chanter l'*Ave Maria* au pied d'une croix plantée sur une montagne de glace de la baie d'Hudson, et qui avait recouvré la liberté après la paix de Ryswih, revint en Amérique et se rendit aussitôt à la mission de l'Immaculée-Conception.... Les plus rudes travaux lui échurent en partage. » — « Ce Père se livre un peu trop à son zèle, écrivait encore le P. Binneteau ; il travaille excessivement le jour et veille la nuit pour se perfectionner dans la langue.... Il ne vit que d'un peu de blé cuit, où il mêle quelquefois un peu de petites fèves, et il mange un melon d'eau qui lui sert de boisson. »

1. *Documents inédits* du P. Carayon, XII, pp. 264 et 271.

2. *Relation* du P. Gravier, en 1700, depuis le pays des Illinois....., p. 2 ; — *Lettres édifiantes, Amérique*, t. VI, Lettre du P. Marest, pp. 326 et 374 ; — *Charlevoix*, t. III, p. 394.

P. Binneteau était mort, le 24 décembre 1699, d'une fièvre contractée à la suite de ses néophytes, sous les rayons ardents du soleil de juillet ¹.

Resté seul, le P. Marest fit des merveilles, comme nous l'apprend une *Relation* conservée à la Bibliothèque nationale de Paris ².

Ce document est l'œuvre d'un ancien engagé au service de Sa Majesté, à bord du *Marin*, commandé par le comte de Surgère. Le *Marin* était parti en 1698 de la Rochelle pour l'embouchure du Mississipi avec la *Renommée*, dont le commandant, M. d'Iberville, allait continuer les découvertes, si fatalement interrompues, de Cavelier de la Salle. Cet engagé, du nom de Pénicaut, dont l'existence ne fut pas sans gloire, a écrit et dédié à « Diron d'Artaguiette, conseiller et sénéchal de la sénéchaussée d'Auch », les *Annales* des vingt-deux premières années de l'établissement des Français à la Louisiane. Rien de plus instructif que ces *Annales* en vingt-trois chapitres, où l'auteur, esprit chercheur et curieux, n'oublie rien de ce qu'il a vu et entendu. Or, en 1711, il fut envoyé par MM. d'Artaguiette et de

1. Arch. de la rue Lhomond, 14 bis, Paris, cahier 2. *Canada* : note à la fin de la lettre adressée par le P. Binneteau, en 1699, à son supérieur. — *Bancroft*, vol. II, p. 838 : « Le P. Binneteau avait accompagné la tribu à laquelle il était attaché dans ses excursions du mois de juillet au milieu des vastes espaces qu'elle consacrait à la chasse. Là, tantôt étouffant au milieu des hautes herbes, tantôt dévoré par la soif dans les prairies desséchées, tourmenté le jour par la chaleur, et exposé la nuit sur la terre nue à des rosées glaciales, il contracta une fièvre qui l'enleva en quelques mois, à l'âge de 46 ans. »

2. M. Margry prétend (t. V, p. 690) qu'il existe un second exemplaire de cette *Relation* à la bibliothèque de Rouen, et un troisième entre les mains de l'historien Francis Parkman.

Bienville¹, avec un sergent et onze soldats pour *châtier des Canadiens*, qui, *sous prétexte de commerce, commettaient ouvertement des crimes scandaleux*, dans la mission du P. Marest². Il resta quatre mois au village des Kaskaskias³, et voici ce qu'il dit au chapitre treizième de sa *Relation* : « Les Kaskaskias Illinois sont fort laborieux et adroits dans la culture des terres ; ils les labourent avec la charrue, ce qu'on n'a point fait encore ailleurs, par tout le bas du Mississipi. Ce sont les RR. PP. Jésuites qui leur en ont donné la connaissance... Le pays où ils sont établis présentement est un des plus beaux de toute la Louisiane et des meilleurs pour la fertilité du terroir. Il y vient du blé aussi beau qu'en France, et toute espèce de légumes, racines et herbages ; ils ont aussi de toutes sortes de fruicts d'un excellent goust... Ils ont dans les prairies beaucoup de bestiaux, comme bœufs, vaches. Il y a pareillement chez eux beaucoup de volailles de toute nature⁴... Ils ont proche de leur village trois moulins pour moudre leurs grains, sçavoir : un moulin à vent, appartenant aux

1. Bienville, frère de d'Iberville, commandait alors le petit fort de Billoxi, à l'entrée de la baie du même nom, et M. d'Artaguiette remplaçait d'Iberville, mort à la Havane, le 9 juillet 1706.

2. *Relation* de Pénicaut, ch. XIII : « Le P. G. Marest pria *par lettres* MM. d'Artaguiette et de Bienville d'envoyer un officier avec des soldats pour empêcher les désordres de plusieurs marchands canadiens, qui sous prétexte d'y (au village des Kaskaskias) commercer, y commettaient ouvertement plusieurs crimes scandaleux, en desbauchant les filles et les femmes des Illinois, et les détournant de se convertir à la foi de notre religion..... Sur cet avis, MM. d'Artaguiette et de Bienville y envoyèrent, quelques jours après, un sergent avec douze hommes dont je fus du nombre. » — (*Margry*, t. V, p. 488.)

3. *Ibid.* : « Nous restâmes quatre mois chez les Illinois, et nous y vécûmes en échangeant des marchandises contre leurs denrées, qui sont à très bon marché chez eux. » — *Margry*, p. 489.

4. Voir *Charlevoix*, t. III, pp. 394 et suiv.

RR. PP. Jésuites, qui est fort employé par les habitants, et deux autres moulins à cheval, que les Illinois possèdent en propre... Les Illinois aiment fort la bonne chère et se festinent très souvent les uns les autres ; leur meilleur mets est la chair de chien ou loup privé, qu'ils élèvent dans leur village. La plus grande partie des Illinois sont chrestiens catholiques. Ils ont dans leur village une église fort grande, où il y a un fonts baptismal. Cette église est fort propre en dedans ; il y a trois chapelles, la grande du chœur et deux à costé. Ils ont un clocher avec une cloche ; ils assistent fort régulièrement à la grand'messe et aux vespres ¹. Les RR. PP. Jésuites leur ont traduit les

1. *Lettres édif.*, Amérique, t. VI, p. 328 : « Les hommes et les femmes sont vêtus modestement quand ils viennent à l'église ; ils s'enveloppent le corps d'une grande peau, ou bien ils s'habillent d'une robe faite de plusieurs peaux cousues ensemble. » Mais en dehors de l'église, « les hommes ne se couvrent qu'à la ceinture..... les femmes se couvrent encore le sein d'une peau de chevreuil. »

La *Relation* de Pénicaut (*Margry*, p. 490) décrit de quelle manière se font les robes : « Les femmes des Illinois Kaskaskias sont très adroites ; elles filent ordinairement du poil de bœuf sauvage, qui est fin comme une laine de mouton d'Angleterre. Cette laine est filée aussi fine que la soie et est très blanche. C'est avec quoi elles se font des étoffes qu'elles teignent en trois couleurs, comme noir, jaune et rouge foncé. Elles s'en font des robes qui sont à peu près comme les robes des femmes de Bretagne, ou autrement comme les robes de chambre de nos dames de France, qui traînent jusqu'à terre, et au col desquelles serait cousue une coiffe qui couvrirait la teste ; elles ont, par dessous, une jupe et un corset..... Elles cousent avec du fil du nerf de chevreuil, qu'elles font de cette manière : quand le nerf du chevreuil est bien décharné, elles le font sécher deux fois vingt-quatre heures au soleil, et, après l'avoir un peu battu, elles tirent le fil de nerf aussi fin et aussi blanc que le plus beau fil de Malines, quoique cependant très fort. » — Le P. Charlevoix (t. III, pp. 394-395) donne des détails à peu près semblables à ceux de Pénicaut, sur ce même sujet ; dans sa lettre du 20 oct. 1721, il raconte tout ce qu'il a vu dans son voyage au pays des Kaskaskias.

psaumes et hymnes de latin en leur langue. Soit à la messe, soit à vespres, ils chantent alternativement un couplet avec les Français qui demeurent chez eux, par exemple : les Illinois chantent un couplet de psaume ou d'hymne en leur langue, et les Français le couplet suivant en latin, sur le ton qu'on les chante en Europe. Pour ce qui regarde leurs mariages,... on publie trois bans par trois dimanches ou festes consécutifs, et on les marie ensuite à la messe, comme on fait en France ¹. »

Dans sa lettre du 9 novembre 1712, adressée au P. Germain, supérieur général des missions du Canada, le P. Marest ² complète les renseignements de la *Relation* de Pénicaut. « Les Kaskaskias, dit-il, sont bien différents de ce qu'ils étaient autrefois. Le christianisme a adouci leurs mœurs farouches, et ils se distinguent maintenant par certaines manières douces et honnêtes, qui ont porté des Français à prendre de leurs filles en mariage. De plus, nous trouvons en eux de la docilité et de l'ardeur pour la pratique des vertus chrétiennes. Voici l'ordre que nous observons chaque jour dans cette mission. Dès le grand matin, on appelle les catéchumènes à l'église, où ils font la prière, ils écoutent une instruction et chantent quelques cantiques. Quand ils se sont retirés, on dit la messe, à laquelle tous les chrétiens assistent, les hommes placés d'un côté et les femmes de l'autre ; on y fait aussi la prière, qui est suivie d'une instruction ; après quoi, chacun va à son travail. Nous nous occupons ensuite à visiter les

1. Bibliothèque nationale, fonds français, n^o 14.613. — M. Margry a fait imprimer toute la *Relation* de Pénicaut dans le vol. V des *Découvertes et établissements...*, pp. 375-389.

2. Le P. Marest, après avoir assez longtemps évangélisé *seul* les Kaskaskias, dont le village garda le nom d'*Immaculée-Conception de la Sainte-Vierge*, fut rejoint par le P. Mermet.

malades, à leur donner les remèdes nécessaires, à les instruire, à consoler ceux qui ont quelque sujet d'affliction. Après midi, se fait le catéchisme, où tout le monde se trouve, chrétiens et catéchumènes, hommes et enfants, jeunes gens et vieillards, et où chacun, sans distinction de rang ni d'âge, répond aux questions que lui fait le missionnaire. Le soir, tout le monde s'assemble encore à l'église, pour y entendre une instruction, faire la prière et chanter quelques cantiques. Les dimanches et les fêtes, on ajoute aux exercices ordinaires une instruction qui se fait après les vêpres. La ferveur avec laquelle ces bons néophytes se rendent à l'église à toutes ces heures est admirable ; ils interrompent leur travail et accourent de fort loin pour s'y trouver au temps marqué... Ils s'approchent souvent des sacrements... Nous avons été obligés de fixer les jours auxquels ils pourraient se confesser, sans quoi ils ne nous laisseraient pas le loisir de vaquer à nos autres fonctions... Le soin que nous prenons des malades nous attire toute leur confiance ¹. »

Le P. Marest disait qu'un miracle de la miséricorde divine était nécessaire pour la conversion des sauvages illinois ; ce miracle s'était vraiment opéré dans l'âme des Kaskaskias grâce au zèle persévérant du Jésuite. Ce Jésuite n'en fit pas seulement des chrétiens : l'amour de la France entra dans leur cœur en même temps que la Foi catholique, et leur dévouement et leur fidélité à cette patrie d'adoption ne se démentirent jamais. « Lorsque le traité de Paris (1763) livra à l'Angleterre nos colonies de l'Amérique du Nord, et qu'en exécution de ce traité le commissaire anglais, Ross, se présenta (1765) pour prendre possession du fort de Chartres et du pays

1. *Lettres édif.*, Amérique, t. VI, pp. 336-339.

des Illinois, les Kaskaskias ne purent se résigner à cette paix et à ce changement ¹. » Le chef de la tribu déclara au commandant français que pas un seul de ses Indiens ne consentirait à s'y soumettre. Puis, s'adressant à l'officier anglais, il lui dit ces paroles que Bancroft rapporte dans son *Histoire des États-Unis* : « Pars d'ici au plus tôt, et dis à ton chef que nous et nos frères nous vous combattons si vous essayez de pénétrer sur notre territoire. Pourquoi voulez-vous venir ici ? Vous ne nous connaissez pas, et nous ne vous avons jamais vus. Dis à ton chef de rester sur ses terres, comme nous restons sur les nôtres. Nous ne voulons pas d'Anglais parmi nous ; c'est la résolution des Peaux-Rouges. Va, ne reviens pas, sinon nos farouches guerriers tomberont sur vous ². »

Les Missourites et les Osages, présents à l'entrevue des Kaskaskias avec le commissaire anglais, s'exprimèrent avec la même énergie : « Va-t-en, dirent-ils au commissaire, et ne reviens jamais. Le Français est le seul que nous voulions au milieu de nous ³. » Deux ans auparavant, les Kaskaskias avaient dit à M. Saint-Ange, commandant du fort de Chartres : « Père, n'abandonne pas tes enfants ; pas un Anglais ne pénétrera jusqu'ici du vivant de l'homme rouge... Nos cœurs sont avec les Français ; nous détestons les Anglais et nous voudrions les tuer tous ⁴. »

1. *Mémoire de N. Perrot*, p. 227.

2. *Bancroft*, t. IV, ch. XVIII. — D'après Charlevoix (t. III, p. 403), les Illinois et les Abénakis *catholiques* furent les plus dévoués à la France.

3. *Bancroft*, t. IV, ch. XVIII. — « Les Osages, nation assez nombreuse, établie sur le bord d'une rivière, qui porte leur nom, et se jette dans le Missouri, environ à 40 lieues de la jonction avec le Mississipi » (*Charlevoix*, t. III, p. 396). — « La nation missourite est la première que l'on rencontre en remontant le Missouri. » (*Ibid.*).

4. *Bancroft*, t. IV, ch. VII.

Les autres tribus illinoises, les *Péorias* particulièrement, ne se soumirent pas aussi facilement que les *Kaskaskias* à la prédication de l'Évangile ; le missionnaire eut même beaucoup à souffrir de leur opposition manifeste à la Foi, ils allèrent jusqu'à attenter à la vie des Robes noires.

Les *Péorias* n'avaient pas quitté les rives de l'Illinois, après l'émigration des *Kaskaskias*. Le P. Gravier, qui les connaissait, vint se fixer au milieu d'eux sur la fin de 1706, afin de les gagner à Dieu ; il y trouva ce qu'il souhaitait le plus au monde, le sacrifice de sa vie pour son troupeau. Gravement blessé par la flèche d'un sauvage, il mourut deux ans après des suites de sa blessure ¹.

Le P. Mermet faillit mourir, quelques années auparavant, de la même mort glorieuse. Le commandant Juchereau avait commencé un établissement à l'entrée de la rivière Ouabache, alors une des voies naturelles de communication entre le lac Érié et le Mississipi ; il demanda un mission-

1. Un des principaux chefs, nommé la tête d'ours, excita contre le missionnaire ses compatriotes. Un de ceux-ci, lisons-nous dans la relation de sa mort (*Elog. defunct. Prov. Franc.*, Arch. gen.), saisit son arc et lui tira cinq flèches, dont deux effleurèrent sa poitrine, une fut amortie par le collet de sa soutane, une autre lui perça l'oreille, mais la dernière s'enfonça dans les nerfs du poignet et les traversa jusqu'au coude..... Il mourut des suites de cette blessure. — Cf. *Carayon*, *Bibl. hist.*, n. 1413 ; — Lettre du P. Gravier au R. P. Tamburini, général de la Compagnie, 6 mars 1707 ; — Lettre du P. Mermet sur la blessure du P. Gravier aux *Kaskaskias*, 2 mars 1706 ; — Lettre du P. G. Marest au P. Germon, 9 nov. 1712, dans les *Lettres édif.*, Amérique, t. VI ; — Cassani, *Illustres Varones*, t. I, p. 674 ; — Bancroft, vol. II, p. 837, dit : « Gravier, célèbre pour avoir le premier déterminé les principes de la langue des Illinois et les avoir ramenés à des règles précises ; il réussit, malgré des dangers continuels et l'opposition des magiciens, à jeter à *Kaskaskia* les bases d'un établissement durable. »

Le P. Gravier mourut le 23 avril 1708, victime, dit Bancroft, *des attaques des naturels* (p. 838).

naire au supérieur général des Jésuites, qui lui accorda le P. Jean Mermet ¹. Celui-ci, d'une complexion très délicate, mais d'une grande énergie tempérée par beaucoup de douceur, possédait à un haut degré le don d'émouvoir les cœurs, de s'attirer le respect et l'affection des sauvages ². Le commandant du fort ne pouvait obtenir un choix meilleur ; la garnison le reçut à bras ouverts. Le soin de ce poste ne devait cependant pas suffire au zèle de ce missionnaire. Dès son arrivée, il entreprit la conversion des Mascoutins, tribu illinoise, qui s'était fixée sur les bords de l'Ouabache. Les Mascoutins, alliés des Miamis, ne paraissaient être que de grossiers paysans auprès de ces gentilhommes de la prairie. Superstitieux à l'excès, soumis aveuglément au despotisme des Jongleurs, ils goûtèrent peu le dévouement du missionnaire, et quelques-uns à peine prêtèrent l'oreille à ses enseignements. Ils le considéraient comme un *Manitou*, dont la puissance était grande, plus grande peut-être que celle de leurs *Manitous*, auxquels ils offraient des chiens en sacrifice, pour apaiser leur colère ou se les rendre favorables ; mais ils se refusaient à voir en lui l'envoyé de Dieu, ils ne voulaient pas d'une doctrine qui contrariait leurs passions, condamnait l'immoralité de leur vie. Les Jongleurs profitèrent habilement de ces dispositions hostiles, pour souffler dans les esprits le feu de la colère ;

1. Le P. Jean Mermet, né à Grenoble le 23 sept. 1664, entra au noviciat d'Avignon après sa seconde année de philosophie, le 20 nov. 1683, fit, après le noviciat, une troisième année de philosophie à Embrun (1685-86), enseigna ensuite à Carpentras la cinquième (1686-87), à Roanne la quatrième, la troisième, les humanités et la rhétorique (1687-91), à Vesoul les humanités (1691-92) ; puis il étudia quatre ans la théologie à Dôle (1692-96), fit à Salins sa troisième année de probation (1696-97) et partit enfin pour le Canada en 1698.

2. *Lettres édif.*, Amérique, t. VI, p. 346.

on résolut de se défaire du prêtre importun, et à plusieurs reprises plusieurs flèches furent décochées contre lui.

La Providence permit qu'il n'en fût pas atteint : elles tombèrent à ses pieds.

Le P. Mermet ne se rebuta pas pour si peu : il était venu de France au Canada dans le seul but de gagner des âmes à Jésus-Christ, même au prix de sa propre vie, si Dieu lui en demandait le sacrifice : il continua à se dévouer. Une maladie contagieuse éclata dans le village, et y fit de nombreuses victimes. Il y avait là pour le missionnaire une nouvelle et belle occasion de se livrer sans réserve à son besoin immense d'immolation, et peut-être espérait-il, à force de dévouement, dompter les âmes rebelles des Mascoutins. Il se multiplia auprès des malades, les soignant, les consolant, les encourageant, et, quand il le pouvait, envoyant au ciel par le baptême les enfants moribonds. Il ne recueillit de ses efforts généreux que plus d'outrages ; on attenda encore à ses jours. C'est que les Jongleurs persuadaient aux sauvages que le manitou d'Europe, plus fort que leurs manitous, empêchait ceux-ci d'arrêter le fléau destructeur. La moitié du village avait péri, et le fléau ne cessait pas. Les survivants épouvantés se dispersèrent ¹, et le P. Mermet, qui avait échappé à la mort comme par miracle, se rendit auprès du P. Gabriel Marest, sur les rives du Mississipi. Il devint l'âme de cette mission ².

1. *Lettres édific.*, Amérique, t. VI, pp. 333-336.

2. *Ibid.*, pp. 340 et 346 : « Le P. Mermet, avec qui j'ai le bonheur d'être depuis des années, écrit le P. G. Marest en 1712, reste au village des *Kaskaskias* pour leur instruction : la délicatesse de sa complexion le met entièrement hors d'état de soutenir les fatigues attachées à ces longs voyages (à la chasse, avec les sauvages). Cependant, malgré sa faible santé, je puis dire qu'il est l'âme de cette mission. C'est sa vertu, sa douceur, ses instructions pathé-

Le ministère du P. Pinet fut plus consolant au village des Tamarois. Cette tribu illinoise habitait avec les *Kaskias* la rive gauche du grand fleuve, à vingt-cinq ou trente lieues au dessus du village des Kaskaskias, un peu au dessous de l'embouchure du Missouri. Les habitations de ces deux tribus, qui vivaient réunies, étaient situées sur une petite rivière venant de l'Est et n'ayant de l'eau qu'au printemps ¹. Le P. Pinet, de la province de Bordeaux, y fut envoyé en 1696 de Michillimakinac. « Dieu bénit tellement son zèle et ses travaux, écrit le P. Gabriel Marest, que j'ai été témoin moi-même que son église ne pouvait contenir la multitude des sauvages qui s'y rendaient en foule ². »

Le P. Pinet travaillait avec amour à la conversion des Tamarois, et ceux-ci se montraient dociles et respectueux, quand une attristante nouvelle vint le surprendre.

Le 1^{er} mai 1698, Mgr de Saint-Vallier avait accordé aux prêtres du séminaire de Québec les lettres patentes suivantes : « Sur ce qui nous a été représenté par le supérieur et les directeurs du séminaire des missions étrangères de Québec qu'il y a beaucoup de nations au-delà et au-deça

tiques, et le talent singulier qu'il a de s'attirer le respect et l'amitié des sauvages, qui ont mis notre mission dans l'état florissant où elle se trouve. Pour moi,.... je parcours les forêts avec le reste de nos sauvages, dont le plus grand nombre passe une partie de l'hiver à chasser » (pp. 346-347).

1. *Charlevoix*, t. III, p. 392.

2. *Lettres édif.*, Amérique, t. VI, pp. 347 et 348.

Le P. Pierre-François Pinet, né à Périgueux le 11 novembre 1660, entra dans la Compagnie, au noviciat de Bordeaux, le 29 août 1682, et fit sa profession le 13 août 1699. Professeur à Tulle de cinquième, de quatrième et de troisième (1684-87), à Périgueux d'humanités et de rhétorique (1687-89), à Pau de rhétorique (1689-90), il se rendit de là à Bordeaux où il fit sa théologie et sa troisième année de probation (1690-94) ; il partit pour le Canada en 1694, et s'établit de suite à Michillimakinac, où il eut maille à partir avec M. de Lamotte.

du fleuve de Mississipi et tout le long de ce fleuve et des rivières qui se déchargent dedans et ont communication avec les dits lieux, et que leur institut étant de s'employer au salut des âmes des infidèles, ils auraient un grand désir de pouvoir travailler à la conversion d'un si grand nombre de nations qui périssent malheureusement dans l'infidélité, dans tous ces pays si étendus et si peuplés manquant d'être secourus; qu'étant pour ce sujet dans le dessein d'aller faire dans les dits lieux les établissements et missions qu'ils jugeront les plus nécessaires et avantageux au bien de cette œuvre, ils nous priaient de leur accorder les pouvoirs nécessaires pour y aller dès à présent y commencer les dits établissements et missions : nous poussé du désir d'étendre la foi dans les dits lieux que la divine Providence a confiés à nos soins, et voulant donner des marques de l'affection sincère que nous avons pour le séminaire des missions étrangères, dont nous désirons étendre les fonctions autant qu'il est en nous, particulièrement en ce qui regarde leur institut, nous avons permis au supérieur et aux directeurs dudit séminaire d'envoyer des missionnaires dans tous les pays ci-dessus mentionnés, pour s'établir dans tous les lieux qu'ils jugeront les plus propres, les exhortant de tout notre pouvoir d'y faire des établissements et missions, où ils puissent envoyer dans la suite des missionnaires de leur corps, *sans qu'il soit permis à d'autres de différents corps d'y faire des établissements que de leur consentement dans les lieux où ils se seront établis et dans les autres lieux mêmes qu'ils auront choisis de notre agrément ou celui de nos Grands-vicaires* ¹. »

Quatorze jours plus tard, le 14 mai 1698, nouvelles lettres-patentes de Monseigneur aux prêtres du séminaire

1. *Mandements des évêques de Québec*, t. I, pp. 377 et 378.

de Québec : « Quoique par nos lettres-patentes du 1^{er} jour de mai, nous ayons accordé aux supérieur et directeurs du séminaire des missions étrangères de Québec un ample pouvoir de s'établir et faire des missions dans toute les nations qui sont au-delà et au-deça du fleuve de Mississipi et tout le long de ce fleuve et des rivières qui se déchargent dedans et ont communication avec lesdits lieux, néanmoins sur ce qu'ils nous ont représenté qu'il pouvait arriver que d'autres missionnaires, qui ne seraient pas de leur corps, prétendraient peut-être, en vertu des lettres patentes à eux par nous ci-devant accordées, les exclure du droit de s'établir et faire des missions chez les sauvages dits *Tamarois*, qui sont entre les Illinois et les Acanceas, ce qui ferait un grand préjudice aux missions desdits supérieur et directeurs dudit séminaire des missions étrangères de Québec, attendu que les lieux où demeurent les sauvages ci-dessus dits *Tamarois* sont comme la cle. et le passage nécessaire pour aller aux nations plus avancées, et s'en faciliter l'abord; et que par suite il est d'une grande importance audit séminaire des missions étrangères de pouvoir établir dans lesdits lieux dits *Tamarois* quelques résidences et y faire des missions; nous, voulant ôter tous les obstacles qui pourraient empêcher l'exécution de l'entreprise très louable qu'ont les dits supérieur et directeurs dudit séminaire de porter la Foi dans tous les pays ci-dessus, leur avons permis et leur permettons par les présentes d'envoyer de leurs missionnaires chez les dits sauvages *Tamarois* et d'y faire telles résidences et établissements et missions qu'ils jugeront à propos ¹. »

Ce corps auquel des lettres patentes avaient ci-devant été accordées, était la Compagnie de Jésus. Elles sont datées

1. *Mandements des évêques de Québec*, t. I, pp. 380 et 381.

du 15 décembre 1690; en voici la teneur : « Ayant reconnu, dit le Prélat, que les Pères de la Compagnie de Jésus, qui sont occupés à la conversion des sauvages de ce pays, s'y emploient avec tous les soins et y prennent toutes les peines que nous pouvons souhaiter, sans épargner ni leurs travaux ni leur vie même : et, en particulier, comme nous savons que depuis plus de vingt ans ils travaillent dans la mission des Illinois qu'ils ont découverts les premiers, auxquels le P. Marquette, de la même Compagnie, a publié la foi dès l'année 1672, et est mort ensuite dans ce glorieux emploi, qui lui avait été confié par notre prédécesseur; et qu'après la mort du P. Marquette nous en avons chargé le P. Allouez, aussi Jésuite, qui après y avoir travaillé plusieurs années, a fini sa vie, épuisé des grandes fatigues qu'il a souffertes dans l'instruction et pour la conversion des Illinois, des Miamis et autres nations; et qu'enfin nous avons donné le soin de cette mission des Illinois et autres circonvoisines au P. Gravier, de la même Compagnie, qui s'est employé avec grande bénédiction que Dieu donne à ses travaux; à ces causes, nous continuons et ratifions ce que nous avons fait, et tout de nouveau, nous confions *la mission des Illinois* et les circonvoisines, aussi bien que celles des Miamis, des Sioux et autres du pays des Outaouacs et vers le couchant, aux Pères de la Compagnie de Jésus et donnons à leurs supérieurs des dites missions toute l'autorité de nos grands vicaires ¹. »

Les lettres patentes du *premier* et du *quatorze mai 1698* infirment sur plusieurs points, et entre autres, à l'endroit des Illinois, celles du *quinze décembre 1690*; elles enlèvent purement et simplement aux Jésuites les Tamarois, où le

1. *Mandements des évêques de Québec*, t. I, p. 274.

P. Pinet a fondé une église depuis deux ans, pour les confier aux prêtres des missions étrangères, sous prétexte que ces sauvages sont *la clef et le passage nécessaire pour aller aux nations plus avancées*. On a trouvé encore un plus joli mot pour colorer ce prétexte : « Les Tamarois, dit-on, sont *comme le trait d'union* entre Québec et les missions des Akansas et des Natchez, réservées au séminaire ¹. » Si on avait demandé à Monseigneur, sous le même prétexte,

1. *Vie de Mgr de Laval*, t. II, p. 390 et p. 470. M. Gosselin dit à cette dernière page que la mission des Tamarois *touchait à celle des Illinois*. Elle n'y touchait pas seulement, elle en faisait partie. Elle *confinait*, comme le dit encore cet auteur, aux peuplades que le séminaire se proposait d'évangéliser ; mais elle faisait plus que de confiner aux *Illinois que les Jésuites évangélisaient depuis plusieurs années* (*Ibid.*, p. 470) ; les sauvages Tamarois étaient des Illinois que les Jésuites évangélisaient depuis 1696, où le P. Pinet avait une mission florissante. M. Gosselin ne peut l'ignorer, puisqu'il a lu la lettre du P. Marest, dont il cite deux lignes sur M. Bergier (*Vie de Mgr de Laval*, t. II, p. 492), et le P. Marest dit là formellement que le P. Pinet était missionnaire chez les Illinois et qu'il a eu pour successeur M. Bergier (*Lettres édif.*, Amérique, t. VI, pp. 347 et 348). Pourquoi M. Gosselin cache-t-il ce fait à ses lecteurs ? On trouvera l'explication de ce silence calculé, d'autres diraient de ce manque de franchise, à la page 489 : « Les Jésuites, dit-il, auraient voulu *rattacher* la mission des Tamarois à leurs missions illinoises. » Non, ils ne voulaient pas la *rattacher*, elle l'était ; cette mission était, comme les autres, une *mission illinoise établie*. Il eût été plus digne d'avouer que Mgr de Saint-Vallier *détacha* des missions illinoises, la mission des Tamarois évangélisée par le P. Pinet pour la donner, sur leur demande, aux prêtres des Missions-Étrangères. Le prélat avait ce droit, personne ne le nie ; eût-il de bonnes raisons pour le faire, ou fut-il surpris ? Nous n'avons pas à répondre à ces questions. Nous dirons seulement que la raison dont on se sert pour l'amener à détacher la *mission illinoise des Tamarois* des autres missions illinoises *est bien puérile ou peu sérieuse*, à savoir, que cette mission *était la clef et le passage nécessaire.....* Si les Jésuites avaient, par ce seul motif, enlevé la mission des Tamarois aux prêtres du séminaire de Québec, que de malédictions, que d'anathèmes n'auraient-ils pas attirés sur leur tête !

les missions de Saint-Joseph aux Miamis, de Kaskaskia sur l'Illinois, enfin de Chicago, le *trait d'union* n'eût-il pas été plus parfait encore ?

L'acte d'autorité accompli par Mgr de Saint-Vallier dans ses deux mandements du 1^{er} et du 14 mai (1698) ne pouvait manquer d'impressionner péniblement les missionnaires des Tamarois. Il se présentait, en outre, revêtu de tous les caractères d'une gravité exceptionnelle. Enlever, d'un trait de plume, une mission à une Société pour la confier à une autre ; restreindre, en même temps, les pouvoirs de quelques apôtres, qui ont vieilli dans l'apostolat, diminuer et limiter leur champ d'action, sans aucun démérite de leur part ; n'y avait-il pas là une mesure d'exception, particulièrement douloureuse ?

Que s'était-il donc passé ? Les Jésuites avaient-ils provoqué cette mesure par une parole, une démarche, un fait quelconque répréhensible ? D'où provenait cette décision ? Quel en était le motif ? Quel pouvait en être le but ?

Les missionnaires des Outaouais et des Illinois se posèrent toutes ces questions ; le lecteur se les posera sans doute. Pour y répondre, il ne sera pas hors de propos de revenir en arrière et de résumer ici quelques menus faits, tous d'une utilité lumineuse pour les événements qui vont suivre.

Au printemps de 1697, Mgr de Saint-Vallier rentrait dans sa ville épiscopale, après son second voyage à Paris. Louis XIV aurait voulu le retenir en France pour le bien de la paix au Canada ; n'ayant pu obtenir sa démission, il le laissa libre de partir : le prélat lui avait présenté un *Mémoire* rempli de promesses de paix et de conciliation ¹.

1. *Vie de Mgr de Laval*, t. II, p. 461.

Toutefois, avant de s'embarquer, les recommandations de ses amis ne lui firent pas défaut. On lui recommanda surtout de vivre en bonne intelligence avec les prêtres des Missions-Étrangères, de s'efforcer de leur être agréable. « Je fus engagé, écrivait-il plus tard au P. de la Chaise, par une personne considérable en dignité et en mérite, avant mon dernier retour au Canada (1697), de promettre de profiter avec attention de toutes les occasions qui se présenteraient de faire plaisir aux Messieurs du séminaire de Québec ¹. » Il promit — c'était bonne politique —, et plus d'une de ses amabilités, il faut bien l'avouer, se fit sur le dos des Jésuites. *Sit venia verbo* : cette expression un peu triviale rend admirablement notre pensée. Ils ont si bon dos ces terribles Jésuites !

La question des rites chinois divisait alors ces religieux et les prêtres des Missions-Étrangères ; la lutte avait même atteint un degré d'acuité extraordinaire. Le supérieur du séminaire de la rue du Bac, l'abbé de Brisacier, neveu du Jésuite du même nom, avait autrefois signé, comme Mgr de Laval, le fameux livre du P. Le Tellier ² : *Défense*

1. *Mémoire de la conduite que j'ai gardée depuis vingt et deux ans d'épiscopat, avec Messieurs des Missions-Étrangères* (Bibl. nat., Franç. 23 223). — Cette personne considérable, dont il est parlé dans la lettre de Mgr, est le cardinal de Noailles, archevêque de Paris. Voici, en effet, ce que Mgr de Saint-Vallier écrivait d'Angleterre au cardinal : « Votre Eminence m'ayant donné pour conseil, sur le point de mon départ de Paris, de donner quelques nouvelles marques d'affection au séminaire de Québec, outre celles que je lui aurais pu donner par le passé, je puis dire avoir recherché avec empressement les occasions de faire plaisir aux supérieur et directeurs dudit séminaire dont voici les marques. » Ces marques sont : 1) *Patentes* pour établir des missions au Mississipi ; 2) *Sommes accordées* pour l'établissement de ces missions ; 3) *Fondation des petites écoles* (Bibl. nat., Franç. 23 223).

2. *Vie de Mgr de Laval*, t. II, pp. 474 et suiv. — Mgr de Laval, dans sa lettre d'approbation du livre du P. Le Tellier, dit : *J'ai lu*

des nouveaux chrétiens et des missionnaires de la Chine, du Japon et des Indes, contre deux livres intitulés : LA MORALE PRATIQUE DES JÉSUITES et L'ESPRIT DE M^r ARNAULD. Depuis, s'étant ouvertement déclaré pour ses confrères de la Chine contre les Jésuites, il avait entraîné toutes les Missions-Étrangères dans les polémiques les plus passionnées. Ses ouvrages sur les cultes chinois furent répandus dans le monde entier ; et « avec ces ouvrages, dit Mgr Têtu, passèrent malheureusement aussi, sans doute contre son intention, quelques livres jansénistes qui ne furent pas sans introduire cette monstrueuse erreur au Canada !. »

Nous n'en dirons pas davantage sur cette célèbre question, qui passionna si longtemps de vigoureux esprits, et agita le monde religieux jusqu'aux extrémités de l'Orient. Qu'il nous suffise de savoir qu'à la fin du xvii^e siècle, l'ardeur des débats se traduisait par des âpretés et des violences de langage très regrettables. Ce qui s'imprimait n'était encore rien à côté de ce qui se disait et s'écrivait : où n'entraîne pas, hélas ! l'amour excessif de la vérité, quand il n'est pas dirigé par les règles de la charité ! Ne finit-on pas souvent par colorer du beau nom de vérité, ce

attentivement cet ouvrage, qui porte pour titre « Défense des nouveaux chrétiens et des missionnaires », et je n'y ai rien trouvé qui ne mérite d'être mis au jour. — L'approbation est complète, quoi qu'en dise M. Gosselin à la p. 477. Les Jésuites n'étaient, du reste, pas seuls à tolérer certaines cérémonies chinoises, qu'ils ne regardaient pas comme idolâtriques. Des membres d'autres ordres religieux et de grands personnages partagèrent leur avis. Maintenant, Roma locuta est ; causa finita est. Mais ceux qui voudront faire l'histoire de ce qu'on a appelé la question des affaires de la Chine, trouveront sur ce sujet de curieux documents dans les Archives publiques de la Ville de Paris. Les Archives privées de certains ordres religieux en contiennent aussi beaucoup — nous les connaissons — qui éclaireraient cette question d'un jour nouveau.

1. *Les évêques de Québec.* Notice biographique de Mgr Dosquet, p. 178.

qui n'est qu'une passion mal déguisée, jalousie, amour-propre, intérêt ?

Quoi qu'il en soit, la polémique était ardente, à la fin du xvii^e siècle, entre les deux sociétés, celle de la Compagnie de Jésus et celle des Missions-Étrangères ; et Mgr de Saint-Vallier arrivait à Québec, bien déterminé à *faire plaisir aux prêtres de son séminaire* ¹.

Ces prêtres ne tardèrent pas à lui demander deux choses : les *petites écoles* et les *missions*.

« Les Messieurs du séminaire de Québec, est-il dit dans le *Mémoire* de Mgr de Saint-Vallier au P. de la Chaise, m'ayant demandé de mettre chez eux les *petites écoles* et de les fonder, je leur ai promis par acte public de leur créer une rente sur la maison de ville de Paris de quatre cents livres par année que je leur paie ². » Les Jésuites tenaient dans leur collège, depuis plus de soixante ans, une petite école très florissante, à laquelle un Père enseignait le catéchisme, et un frère les éléments du français et du calcul. L'évêque voulut obliger leur supérieur, le P. Bouvart, à fermer à ces enfants les portes de son établissement et à les confier au séminaire. La mesure était singulièrement arbitraire, l'injonction déraisonnable. Le P. Bouvart, homme de conciliation et de concessions, aurait cependant cédé, si ses consultants n'eussent été d'un avis contraire, et ne lui eussent fait observer qu'une affaire de cette importance, si contraire à l'Institut et si nuisible à la mission, devait être renvoyée au Général et au Provincial de l'ordre et soumise à leur décision ³.

Mécontent de ce refus, le Prélat, qui n'avait pas eu

1. *Mémoire* de Mgr de Saint-Vallier au P. de la Chaise, *loc. cit.*

2. *Ibid.*

3. Le P. Joseph Germain écrivait de Québec, le 26 oct. 1699, au R. P. Général Thyrese Gonzalez : « Nonnulla hoc anno habuimus cum

jusque là avec les Pères de trop désagréables démêlés ¹, qui s'était même fait accompagner, l'année précédente, du P. Augustin Le Blanc dans la visite de son diocèse, inaugura contre eux, de ce jour, toute une série de mesquines tracasseries ² : il interdit, au collège, les séances

episcopo Quebecensi dissidia, quod nollemus ei quædam concedere, quæ non *satis justè* postulabat, inter quæ præcipua sunt : ut infimam scholam, ubi parvuli numero ut plurimum circiter centum doctrinâ christianâ et primis litterarum elementis imbuuntur, hætenùs in collegio nostro cum omnium satisfactione exultam, cederemus in seminarium ejus clericis transferendam..... » (Arch. gen. S. J.) — Le 1^{er} octobre 1699, le P. Silvy écrivait au P. Général : « Gravem ab episcopo nostro persecutionem hic patimur..... Summam in nos auctoritatem sibi arrogare præsumit. Cuncta sibi licere arbitratur, suoque jure jura omnium penitus esse absorbenda. Quin imò sic se gerit ac si jus aliud legitimum haud agnosceret, quàm quod fundatur in suâ ipsius voluntate, cui repugnare sit nefas. Sic minimas puerorum scholas nobis auferre conatus est, et jam ad hoc pro nimiâ suâ facilitate et ad complacendum propensione manus dedisset R. P. Bouvart, ni *consultores* (les Pères qui font partie du conseil de la maison) obstitissent, dicendo rem instituto nostro adeò repugnantem et nobis summi hac in regione momenti ad majorum superiorum judicium esse referendam. » (Arch. gen. S. J.)

1. « Mgr avait retranché aux Jésuites le catéchisme qu'ils faisaient à la cathédrale » (*Gosselin*, t. II, p. 444). — On lit dans une lettre de l'abbé Tremblay, datée de Paris 15 mai 1695, aux directeurs du séminaire de Québec : « Mgr a agi depuis son arrivée à Paris, comme étant absolument résolu à retourner à quelque prix que ce soit en Canada ; et pour persuader qu'il estait parfaitement réconcilié avec les Jésuites et nous, il fit assembler chez le P. Provincial, le P. de Lamberville, le P. Le Vallois et M. de la Pallière. Il y proposa avec beaucoup de chaleur au P. de Lamberville que les Pères Jésuites du Canada laissassent faire le Tournage qu'ils ont fait jusqu'à présent à la haute ville à six heures, à sept heures à la basse ville, et le catéchisme à la paroisse les quatre ou cinq premiers mois de l'année, moyennant quoi il leur permettrait de tenir la congrégation à Montréal. » (Archives du Canada, 1887, p. LV.)

2. Le P. Germain écrivait au R. P. Général, le 8 novembre 1700 : « Non dubitamus quia Paternitas vestra mirata sit tantam in Episcopo factam fuisse mutationem, ut quos olim non mediocriter

académiques et les représentations théâtrales¹; il enlève au P. Le Blanc, dont l'influence était considérable à Québec, la direction de la *Congrégation des Messieurs*²; il défend aux directeurs de la congrégation de la réunir le dimanche³; il accuse les Pères d'enseigner et de pratiquer le *Probabilisme*, cause, dit-il, du relâchement des mœurs dans son diocèse. Il leur défend d'enseigner cette doctrine à son clergé; il écrit même au Général de l'ordre pour le prier de ne pas tolérer au Canada cette opinion⁴. Cette accusation,

laudaverat, nunc in eodem tam acriter invehatur, cum nulla in ipsorum obsequiis facta sit mutatio, nec minus hodiè quam olim strenuè in hæc domini vineà laborent. Sed non ignorat Paternitas vestra, non alià de causâ infensum nobis esse antistitis animum, nec ejus querelas, quocumque alio prætextu eas involvat, aliundè ortas esse, quam quia, quæ à nobis postulabat (ut infimam scholam cederemus in seminarium ejus clericis transferendam), ei concedere nec potuimus nec debuimus, ut ego Paternitati vestræ anno proximè elapso litteris meis indicavi. » (Arch. gen. S. J.)

1. P. Germain au Général Thyrese Gonzalez; Québec, 26 oct. 1699 : « Voluit in nostro collegio nullæ fierent declamationes, nullæ tragædiæ. » (Arch. gen. S. J.)

2. P. Le Blanc au Général T. Gonzalez; Québec, oct. 1699 : « Me, quem superiori anno socium in visitatione diœceseos habere voluerat et nimis extulerat laudibus, sic persecutus est ut incredibilia sint quæ contra me excogitavit, dixit, fecit, et quidem sine causâ, ut ipse paulo post coactus est fateri. Fremens, indictâ causâ, sine prævio examine, præfecturâ sodalitiî civium subito voluit interdictum, et ab eo me officio amovit nimium timidus R. P. Rector (Bouvard). » — Le P. Le Blanc donne la raison de la mesure épiscopale : « Quæ erant contrâ societatem et missiones nostras, ea pro officio quâ par est animi magnitudine et constantiâ quam potui prudentissime suscepi defendique. Non potui approbare quæ contrâ sodalitiûm, missionem Laurentanam, scholas nostras minores, et recens contra missiones illinenses, etc., fecit. » (Arch. gen. S. J.)

3. *Ibid.*

4. Mgr de Saint-Vallier au Général T. Gonzalez; Québec, 1699 : « Semper in mente habui probabilitatis doctrinam esse relaxationis morum inductricem..... » (Arch. gen. S. J.)

quoique peu grave, même naïve, indique cependant une fâcheuse disposition d'esprit; aussi devons-nous la noter.

Enfin, pour ne parler que des exigences les plus injustes de l'évêque, il exige que le P. de Couvert, supérieur de l'*ancienne Lorette*, lui livre purement et simplement, *sans aucune indemnité*, son église et son presbytère, bâtis aux frais de la Compagnie, afin d'y créer une paroisse et d'y établir un de ses prêtres. Par amour de la paix, le timide P. Bouvart, supérieur général des missions du Canada, cède et accepte, et l'*ancienne Lorette* est transférée à la *Nouvelle*, au grand regret des sauvages Hurons ¹.

1. On trouve aux Archives générales de la Compagnie de nombreuses lettres de missionnaires sur cette nouvelle exigence de Mgr de Saint-Vallier, qui voulait, dit le P. Germain (Lettre au R. P. Général du 26 octobre 1699), *ut sine lite ulli ipsi ultro concederemus latifundium, quod non procul ab hac urbe possidemus*. Le P. Bouvart explique sa conduite dans plusieurs lettres. Les PP. Germain, Le Blanc, Raffeix, de Couvert, et d'autres, exposent les prétentions exhorbitantes de l'évêque, avec respect sans doute, mais en les désapprouvant; car l'établissement de l'*ancienne Lorette* avait coûté plus de six mille livres; il fallait encore s'établir ailleurs au prix de grandes dépenses; et Mgr n'offrait aucune indemnité. Puis, de quel droit réclamer ce pèlerinage, fondé par les Pères, et sur leur propre terrain qu'ils tenaient du gouverneur? Mgr comprit, après le départ des Pères de l'*ancienne Lorette*, l'injustice de ses prétentions, puisqu'il donna de lui-même aux Pères 400 francs (!) d'indemnité. Voici quelques lettres à l'appui de ce qui précède. 1) Le P. Raffeix au R. P. Général, 18 octobre 1700 : « Ego, P. Raffeix, sacerdos S. J. omnibus quorum intererit certum facio, profundâ cognitione rerum collegii Quebecensis, quam cognitionem comparavi mihi per decem et octo annos continuos, exercendo munera procuratoris ejusdem collegii simul et omnium quæcumque ex eo pendent missionum, capellam Lauretanam quam nostri Patres tribus ab urbe Quebeco leucis missioni Huronicæ ædificaverunt et eam quidem totam ex lapide latericio, capellam, inquam, illam una cum domo ei adjunctâ, ubi habitabant Patres missionarii, unâ etiam cum diversis diverso tempore instaurationibus quas ego ipse faciendas curavi, amplius sex millibus librarum argenti pretio et monetâ gallicâ constitisse. Atque hæc ipsa capella est, et domus ei adjuncta, quas illust^{mas}

La seconde demande des prêtres du séminaire de Québec à Mgr de Saint-Vallier concernait les missions. Déjà M. Thury avait exploré, dès 1684, l'extrémité orientale du Canada, sur la rive droite du Saint-Laurent, dans la province actuelle du Nouveau-Brunswick ; puis, il avait fondé un poste près de la rivière de la Croix, parmi les sauvages appelés *Crucientaux* ¹. Plus tard, les directeurs de Québec

Quebencis episcopus voluit donari sibi à Patribus nostris, ut capella quidem in ecclesiam parochialem, domus vero in præsbyterium converteretur. In ejus rei fidem has litteras manu meâ subsignavi, ad id valituras quod justum erit. Porro notandum hic volo, in illâ prefatâ sex millium librarum argenti gallici summâ non comprehendi à me quatuor telluris cultæ jugera, quæ illust^{mus} idem episcopus ad capellam et ad domum voluit adjungenda, ut parochia et parochianis inservirent. » (Arch. gen. S. J.) — 2) Le P. Bouvard au R. P. Général, 5 octobre 1700 : « Dedit nobis episcopus quadringentos, ut vocant, francos. » (*Ibid.*) — 3) Le P. Raffex au R. P. Général, 7 novembre 1700 : « Nimiâ est ergâ Episcopum facilitate P. Bouvard, rector collegii ; in multis et magni interdum momenti dat manus facile... Est verè rectus, sed eâ simplicitate quæ nonnihil prudentiæ desiderat ; quâ in parte nullo modo laudatur etiam ab amicis nostris sæcularibus. » (*Ibid.*) — 4) Le P. Bouvard, se sentant lui-même incapable de lutter contre l'évêque, écrit au Général, le 6 oct. 1701 : « Exiguus quidem, tanto sum impar adversario ; defessusque ac propè fractus pugnâ triennali, arma libentissimè deponam in manus recentis strenuique nostrorum ducis. » (*Ibid.*) — Inutile de citer ici d'autres extraits de lettres, où l'injustice des procédés de Monseigneur est fermement dénoncée.

1. Le culte de l'existence de la Croix chez les Gaspésiens a été signalé avec fracas par le P. Chrestien Le Clercq dans la *Nouvelle relation de la Gaspésie*, ouvrage imprimé en 1691. L'auteur voit dans cette dévotion un vestige de la prédication des apôtres ; d'autres aiment mieux croire que c'était là un reste du christianisme qu'au x^e ou xi^e siècle les Danois avaient prêché dans cette partie de l'Amérique. M. Launay (*Histoire générale de la Société des Missions-Étrangères*, t. I, p. 422) prétend que « ce nom venait de la vénération que les *Crucientaux* témoignaient au signe de notre salut, depuis qu'un vieillard de leur tribu leur aurait raconté le songe suivant : Pendant une famine, après avoir longtemps et vainement imploré le secours

créèrent d'autres postes en Acadie, avec la permission de l'évêque en date du 4 mai 1698.

Cependant, ils caressaient depuis longtemps un autre projet, dont l'historien de Mgr de Laval ¹ nous raconte la genèse avec une naïve simplicité : « Mgr de Saint-Vallier, dit-il, venait de réduire le séminaire de Québec aux proportions ordinaires d'un séminaire épiscopal pour la

des dieux adorés des sauvages, le vieillard avait vu durant son sommeil un jeune homme qui lui avait prédit la fin de la disette et lui avait montré trois croix : la première, lui avait-il dit, doit vous servir dans les calamités publiques, la seconde dans les délibérations, la troisième dans les voyages et les peines. Dès lors, les sauvages tracèrent une croix à chaque extrémité de leur canot, une sur leur poitrine et ils en firent placer dans leur cercueil et sur leur tombeau. » Ce récit est conforme à ce que raconte l'abbé de Latour, p. 65, d'après ce qu'en disait Mgr de Saint-Vallier; et M. Gosselin (t. II, pp. 305 et 306) adopte cette légende. Une chose cependant étonnera ceux qui ont étudié l'histoire de ce pays. Tous ces historiens font semblant d'oublier ou ignorent : 1) Que le P. Biard avait annoncé Jésus-Christ dans ces contrées, et que plusieurs miracles avaient été, au vu et au su des sauvages, opérés par la vertu de la croix (V. sa *Relation* de 1616 et ses lettres dans les *Documents inédits*, XII); 2) Qu'en 1643, les Gaspésiens commençaient à souhaiter la foi (*Relation* de 1643, p. 36). En 1662, ils étaient en relation avec les Jésuites, qui, depuis plusieurs années déjà, évangélisaient les havres et les ports de l'île Percée, de Bonaventure et de Gaspé, ainsi que les contrées circonvoisines (*Relation* de 1663, p. 17). En 1669, on comptait un certain nombre de chrétiens parmi eux (*Relation* de 1670, pp. 9 et 10). En 1673, ils étaient plus de 200 (*Relation* de 1676, pp. 164 et 165, édit. de Douniol). Le P. Morain, chargé de cette mission, résidait près de la rivière du Loup (*Relation* de 1677, p. 231). Quoi de surprenant que plus tard le P. Le Clercq ait trouvé la croix honorée par ces peuplades? Comment Mgr de Saint-Vallier, dans son voyage en Acadie, quelques années après le passage des Pères, a-t-il pu donner au culte de la croix chez les Crucientaux une origine si douteuse? Si d'autres que les Jésuites eussent évangélisé avant eux ce petit coin du Canada, certains historiens auraient-ils invoqué la légende pour expliquer ce culte?

1. *Vie de Mgr de Laval*, t. II, ch. XIX, pp. 301 et suiv.; — *Mandements des évêques de Québec*, t. I, pp. 379 et 380.

formation des jeunes gens destinés au sacerdoce. La Providence semblait indiquer aux directeurs de cette institution un nouveau champ pour exercer leur zèle apostolique. Ils proposèrent donc à Mgr de Saint-Vallier (1697) le projet qu'ils avaient formé de faire les frais d'une mission au Mississipi ¹... »; et, comme il fallait passer par les missions des Jésuites pour se rendre à celle du Mississipi, surtout par celle des Tamarois, ils demandèrent cette dernière mission ². « Le vénérable prélat, heureux de leur témoigner une grande bienveillance, après les difficultés qui les avaient si longtemps séparés, leur accorda volontiers la permission que réclamait leur zèle ³... Il leur donna une autorisation spéciale pour s'établir chez les Tamarois ⁴. »

Le zèle des prêtres du séminaire de Québec était, sans nul doute, très louable; en était-il de même de la demande adressée par eux à Monseigneur au sujet de la mission des Tamarois, fondée et dirigée par les Jésuites? Ne pouvaient-ils pas trouver ailleurs, sur l'Ohio, par exemple, le fameux

1. *Gosselin*, t. II, p. 463.

2. *Ibid.*, pp. 470 et 471. — *Cf. Histoire générale de la Société des Missions-Étrangères*, par Laumay, t. I, ch. XIV, p. 441.

3. *Gosselin*, p. 467.

4. *Ibid.*, p. 471. — Ce que dit M. l'abbé Gosselin est parfaitement conforme à ce que Mgr de Saint-Vallier écrivait au P. de la Chaise dans le *Mémoire* plusieurs fois cité : « J'ai accordé aux Messieurs du séminaire de Québec toutes les patentes qu'ils m'ont demandées pour s'établir dans le Mississipi. » Et ailleurs : « Je les ai soutenus avec tant de vigueur contre les Jésuites, à l'occasion de la mission des Tamarois. » Il disait encore au cardinal de Noailles, la même année, dans le *Mémoire de ce qui s'est passé entre l'évêque de Québec et Messieurs des Missions-Étrangères de Paris et de Québec, depuis le dernier voyage que j'ai fait dans mon diocèse* : « Le supérieur et les directeurs du séminaire de Québec m'ayant témoigné vouloir établir quelques missions sauvages de leur corps, le long du grand fleuve du Mississipi, je leur en ai accordé les patentes telles qu'ils les ont désirées. » (Bibl. nat., *Franç.* 23 225.)

trait d'union entre Québec et les missions des Akansas et des Natchez? Ce trait d'union était-il si nécessaire? Et pour se rendre aux Tamarois, ne fallait-il pas traverser les missions des Jésuites? Comme l'écrivait le P. de la Chaise à Mgr de Laval, le 22 mai 1702 : « il y avait toutes les raisons et la facilité de conserver les Tamarois aux missionnaires des Illinois ¹. »

La perte de cette mission, par voie d'autorité, sans l'assentiment préalable des Jésuites, sans même vouloir traiter l'affaire avec eux à l'amiable, — ce qui eût été correct et convenable, — affligea les missionnaires des Outaouais et des Illinois en général, et le P. Pinet en particulier ². Leur peine fut d'autant plus grande

1. Archives du séminaire de Québec; lettre du P. de la Chaise imprimée dans la *Vie de Mgr de Laval*, t. II, pp. 482-484.

2. Mgr de Saint-Vallier fit appeler le P. Bouvart et lui signifia, comme il l'avait fait pour les *petites écoles*, de lui céder, en faveur des prêtres du séminaire, la mission des Tamarois; le P. Bouvart, après avoir consulté son conseil, refusa. L'évêque résolut de passer outre et ne dissimula pas son mécontentement : « Quod nollemus ei concedere ut unam à nostris missionibus quas *dudum excolimus apud Illinenses*, dimitteremus in posterum aliquot sacerdotibus excolendam, hinc ab ipso missis anno proximè superiori. » (Lettre du P. Germain au R. P. Thyse Gonzalez, à Rome; de Québec, 26 octobre 1699, Arch. gen. S. J.) — Le P. Bouvart, si indulgent, écrit au P. Général, le 5 octobre 1700 : « Cum Dominis seminarii missionum exterarum contendimus de pago Illinensium barbarorum (Tamarois) quem nobis ereptum voluerunt. Multò melius se ipsi gessissent, si nec movissent hanc nobis litem, nec quicquam sibi eò loci retinuissent. » — Le P. Silvy écrivait un an auparavant, le 1^{er} octobre 1699, au Général : « Missiones nostras Illinenses invadere contra jus fasque nititur episcopus, missis eò seminarii missionum presbyteris cum vicariâ potestate, quâ nos è missionibus, quarum jamdiu legitimam regioque diplomate fultam possessionem habemus, statim expellant... Missiones nostras omnes in suâ potestate sic habere vult episcopus, ut eas cuicumque libuerit, et dare et auferre possit... Ut autem jus illud plenius et firmiter sibi comparet, in animum induxit suum, Gallicanos episcopos totis viribus provocare

que ce procédé sans façon, un peu *ex abrupto*, avait lieu au moment des graves démêlés, à l'occasion des rites chinois, entre les prêtres des Missions-Étrangères et les Pères de la Compagnie de Jésus. N'y avait-il pas, dans ce simple rapprochement, de quoi éveiller de justes craintes, de quoi provoquer des froissements ? Sans doute que l'on comptait — et en cela on ne se trompait pas — sur la soumission résignée des dépouillés si prestement et d'une façon si brusque ; il faut cependant avouer que cette manière d'*exercer son zèle apostolique*¹, en demandant le bien

ad extorquendam à summo Pontifice Bullam, quàm prælatis in diœcesibus absoluta missionum dispositio concedatur ; omnesque regulares absque morâ seu dilatione, capitulis etiam, consultoribus majoribusque superioribus inconsultis, episcopalibus mandatis obtemperare teneantur. » On voit par cette lettre à quel degré d'irritation était parvenu Mgr de Saint-Vallier, parce que les Pères n'avaient pas cru devoir lui donner si facilement la mission des Tamarois pour ses prêtres du séminaire. S'ils avaient cédé sur ce point, comme on l'avait fait trop facilement sur d'autres, les exigences épiscopales n'auraient plus eu de bornes : « More suo semper ulterius progrediens, ajoute le P. Silvy, maximè propria societatis jura non dubitasset aggredi. » — Nous passons sous silence d'autres lettres, qui seraient une réponse péremptoire à une phrase, passablement déplacée, de la *Vie de Mgr de Laval* : « Les Messieurs du séminaire prirent la détermination d'envoyer des missionnaires au Mississipi. Il fallait y soutenir la juridiction de l'évêque de Québec. » (T. II, pp. 466 et 467.) — Est-ce que par hasard les Jésuites attaquaient cette juridiction ? Les *dépossédés* ne méritaient-ils pas plus d'égards ?

1. *Vie de Mgr de Laval*, t. II, p. 467. — Que l'historien de Mgr de Laval change les rôles, qu'il mette les Jésuites à la place des autres missionnaires ; et que les Jésuites réclament les Tamarois, qui sont à d'autres, pour aller *exercer* au delà du Mississipi, *leur zèle apostolique* ; quelles belles pages d'indignation écrira cet historien ? S'agit-il de ses amis, rien de plus naturel. Les chap. VI et VII de sa *Vie de Mgr de Laval* sont instructifs à ce point de vue. — Mgr de Laval, d'après ce que raconte cet historien (t. II, pp. 463 et suiv.), intervint auprès des Jésuites, pour les déterminer à céder les Tama-

d'autrui, sous prétexte qu'il vous est utile ou nécessaire, est assez étrange, pour ne rien dire de plus.

Ce sont là des faiblesses de la nature humaine, qui ne perd ses droits dans aucun ordre religieux : seulement elles sont beaucoup plus rares là que partout ailleurs.

Le 16 juillet 1698, MM. de Montigny, Buisson de Saint-Côme et Davion partirent du séminaire de Québec pour les missions du Mississipi¹, et passèrent par Michillimakinac, où ils reçurent des Jésuites, pendant sept jours, la plus cordiale hospitalité. « Nous avons reçu, écrit le P. Gravier à Mgr de Laval, avec une joie sincère et cordiale ces fervents missionnaires de votre séminaire des missions étrangères de Québec, avec qui nous avons le bonheur d'avoir une si étroite union..... Nous avons agi et nous nous sommes toujours parlé avec la même ouverture et la même franchise que si nous avions toujours vécu ensemble². » De son côté, M. de Saint-Côme écrivait à Mgr de Saint-Vallier : « Je ne saurais vous exprimer, Monseigneur, avec combien de cordialité et marques d'amitié les Pères

rois aux prêtres du séminaire. Cette intervention montre une fois de plus la grande affection de l'*Ancien* pour ces Messieurs. Mais ne leur était-il pas trop inféodé ? Dans la circonstance, ne fit-il pas trop pencher la balance de leur côté, au détriment des droits acquis ? Ces deux doutes très fondés viendront certainement à l'esprit du lecteur.

1. Consulter sur le voyage de ces Messieurs et leur arrivée au Mississipi, aux Archives coloniales, K. 1374, pièces 81, 82, 83 et 84 : 1) Lettre de M. Buisson de Saint-Cosme, prêtre missionnaire, à M. l'Évesque de Québec ; aux Akansas, ce 2^d janvier 1699 ; 2) Lettre de M. de Montigny, missionnaire et grand vicaire de M. l'Évesque de Québec ; de la Louisiane, ce 3 mars 1699 ; 3) Lettre de M. de Montigny, prêtre et grand vicaire de M. l'Évesque de Québec ; des Akansas, ce 2 janvier 1699 ; 4) Lettre de M. La Source, missionnaire ; de Chicagon, 19 avril 1699.

2. *Vie de Mgr de Laval*, t. II, pp. 472 et 473.

Jésuites nous reçurent et embrassèrent pendant le temps que nous eûmes la consolation de demeurer avec eux¹. »

De Michillimakinac, les prêtres du séminaire de Québec se rendirent à Chicago, et de là à Kaskaskia, sur l'Illinois, où les Pères Gabriel Marest, Pierre Pinet, Julien Binneteau leur firent le même accueil. « Nous les avons reçus, écrit le P. Marest le 29 avril 1699, le mieux que nous avons pu, les logeant chez nous et leur faisant part de ce que nous pouvions avoir dans une disette aussi grande que celle où nous avons été toute l'année dans le village. En partant, nous les avons aussi engagés à prendre sept sacs de blé qui nous restaient, leur cachant notre pauvreté, afin qu'ils eussent moins de peine à recevoir ce que nous leur offrions. Comme ces Messieurs ne savaient pas l'illinois, nous leur avons donné un recueil de prières et un catéchisme traduit, avec les remarques que nous avons pu faire sur cette langue, afin de les aider à l'apprendre; enfin nous leur avons fait toutes les honnêtetés et toutes les amitiés possibles². »

L'accueil des Jésuites ne fut que ce qu'il devait être : les âmes vraiment à Dieu savent s'élever au dessus des intérêts vulgaires, des mesquins ressouvenirs. Puis, les trois prêtres qui se rendaient aux Akansas et aux Natchez se montrèrent alors dignes de tous égards : « Nous sommes charmés, le P. de Carheil et moi, écrivait le P. Gravier dans la lettre citée plus haut à Mgr de Laval, de la sagesse, du zèle et de la modestie que MM. de Montigny, de Saint-Côme et Davion nous ont fait paraître dans les conférences que nous avons eues ensemble durant sept jours qu'ils ont été à *Michillimakinac*³. »

1. *Vie de Mgr de Laval*, t. II, p. 473.

2. *Documents inédits* du P. Carayon, XII, p. 267.

3. *Vie de Mgr de Laval*, t. II, p. 473.

Ces Messieurs, en quittant Kaskaskia, descendirent l'Illinois et le Mississipi, et s'arrêtèrent au village des Tamarois. M. de Montigny y fixa-t-il sa résidence ? L'historien de Mgr de Laval l'affirme ¹; aucun document, à notre connaissance, ne le prouve.

Même, d'après sa propre correspondance, s'il s'y arrêta, ce ne fut qu'en passant, puisque, six mois après son départ de Québec, il écrivait des Akansas : « Nous sommes heureusement arrivés chez les nations que nous cherchions, après une navigation de six mois, qui n'a pas été interrompue par l'hiver..... Pour le présent, je demeure chez les Taensas; mais dans peu je dois aller aux Natchez. M. de Saint-Côme reste aux Tamarois ². » Dans la même lettre, il dit que M. Davion s'établit chez les Tonicas.

En 1699, le séminaire de Québec envoya encore au Mississipi trois nouveaux missionnaires, MM. Bergier, Bouteville et Saint-Côme le jeune, qui s'arrêtèrent au village des Tamarois.

1. *Vie de Mgr de Laval*, t. II, p. 471 : « M. de Montigny, chef de la mission, fixa sa résidence aux Tamarois. »

2. Lettre de M. de Montigny, datée des Akansas, 27 janvier 1699 (Arch. col., K. 1374, pièce 83). Dans une autre lettre datée du 3 mars 1699 (Arch. colon., K. 1374, pièce 82). M. de Montigny écrit : « Les deux Messieurs du séminaire des missions étrangères de Québec qui étaient venus avec moi, se sont placés, l'un aux Tamarois (M. de Saint-Côme), et l'autre aux Tonicas (M. Davion); et moi, je suis resté aux Taensas et Natchez. »

M. Gosselin cite, t. II, p. 469, le passage de la lettre de M. de Montigny, du 2 janvier, que nous donnons dans le texte. Comment, après cela, affirme-t-il que M. de Montigny fixa sa résidence aux Tamarois ?..... Nous devons, du reste, dire qu'il y a, dans les chap. VI et VII de la 4^e partie de la *Vie de Mgr de Laval*, à côté d'un certain nombre d'erreurs, à côté de réflexions et d'exclamations puérides (par exemple, pp. 485 et 486), à côté de critiques peu justes et de quelques hors-d'œuvre (pp. 466, 474-479), des documents très précieux sur la substitution des prêtres du séminaire de Québec aux Jésuites, missionnaires chez les Tamarois.

M. de Montigny, en qualité de supérieur, prit donc possession, au nom de la Société des missions étrangères, de la mission des Tamarois, fondée par les Jésuites et leur appartenant; M. de Saint-Côme resta dans ce village jusqu'à l'arrivée de M. Bergier, et celui-ci, *homme de mérite et d'une vie austère*¹, devint le véritable successeur du P. Pinet², l'apôtre de cette mission. Cependant le P. Pinet, par ordre de ses supérieurs³, ne quitta ses néophytes qu'en 1703 : il importait de ne pas se retirer, avant que la Cour ne se fût prononcée sur la mesure arbitraire de Mgr de Saint-Vallier, qui déposait les religieux de la Compagnie de Jésus en faveur des prêtres des Missions-Étrangères. Sans doute que ce prélat, « heureux de témoigner aux prêtres de son séminaire une grande bienveillance, après les difficultés qui les avaient si longtemps séparés, leur avait accordé volontiers la permission que réclamait leur zèle⁴ », à savoir, de se fixer chez les

1. *Lettres édif.*, Amérique, t. VI, p. 333.

2. *Ibid.*, p. 348 : « Le P. Pinet eut pour successeur Bergier, prêtre du séminaire des missions étrangères. » (Lettre du P. G. Marest, 9 nov. 1712.)

3. Arch. domest. — Dans son voyage au Mississipi, 1700-1701, le P. Gravier s'arrêta chez les Tamarois et y vit M. Bergier et le P. Pinet, au mois de septembre. « Aux Tamarouha, dit-il dans sa *Relation* de 1701, le P. Pinet fait paisiblement toutes les fonctions de missionnaire, et M. Bergier, qui en agit fort bien avec nous, n'a soin que des Français; et c'est une bonne décharge pour le P. Pinet. »

4. *Vie de Mgr de Laval*, t. II, p. 467. — L'auteur de cette *Vie* présente la substitution des prêtres du séminaire aux Jésuites comme la chose la plus naturelle du monde : 1) Ces Messieurs voulaient exercer leur zèle, ce qui est fort bien; 2) Mgr désirait leur témoigner une grande bienveillance, après leurs longs et pénibles démêlés, ce qui s'explique admirablement; 3) Ces Messieurs demandent qu'on enlève aux Jésuites et qu'on leur donne la mission des Tamarois, et Mgr de Saint-Vallier fait droit à leur demande. Quoi de plus simple ?

Tamarois, aux lieu et place des Jésuites ; il n'avait pas moins agi envers ces derniers avec peu d'égarde et de justice. Les Jésuites portèrent plainte à Sa Majesté, parce qu'ils croyaient leurs droits lésés, et surtout parce qu'ils craignaient, en gardant le silence et se montrant par trop débonnaires, de voir se renouveler bientôt de semblables mesures sur d'autres points de leurs vastes missions.

Les débats sur l'affaire des Tamarois durèrent à la Cour plusieurs années. Le P. de la Chaise y soutint les droits de sa Compagnie, et avec raison ; toutefois, *en considération* de Mgr de Laval et par amour de la paix, après avoir consulté le R. P. Général, Thyrsé Gonsalez, il consentit à *sacrifier* aux Messieurs du séminaire de Québec la mission qu'ils désiraient si ardemment ¹. Et à la suite de ce sacrifice volontaire, l'archevêché d'Auch et les évêques de Marseille et de Chartres dressèrent, sur l'ordre de Sa Majesté, un règlement par lequel les prêtres des Missions-Étrangères demeureraient *seuls établis chez les Tamarois, les postes d'Ouabache restant dans les terres des missions des Jésuites* ².

1. Le 22 mai 1702, le P. de la Chaise écrivit à Mgr de Laval : « Vous jugerez aisément du désir que j'ai que nos Pères puissent mériter la continuation de vos bontés, et conserver une parfaite union avec Messieurs de votre séminaire (de Québec) par le sacrifice que j'ai voulu qu'ils leur fissent, à votre considération, et d'une partie de leur petite école, qu'ils avaient entière depuis quarante ans, et du poste de Tamarois, *malgré toutes les raisons et la facilité même qu'il y avait de les leur conserver.* » (*Vie de Mgr de Laval*, t. II, p. 482.)

2. On lit dans un *Mémoire* envoyé à Mgr le cardinal Antonelli, préfet de la Congrégation de la Propagande, à Rome, le 12 mars 1787 : « Art. IV. Sur la contestation qui s'élevait entre les prêtres des Missions-Étrangères et les Pères Jésuites, qui prétendaient (*et avec raison*) que la mission des Tamarois était à eux, il fut fait un règlement, en conséquence de l'ordre de Sa Majesté du 27 mai 1701,

La paix était faite, du moins en apparence, entre Mgr de Saint-Vallier et les Jésuites. « Pour la mieux cimenter, M. de Beauharnais, qui venait d'être nommé intendant du Canada et se trouvait encore à Paris, donna à dîner aux deux parties, et quelques jours après les Jésuites régalerent M. l'évêque de Québec dans leur maison de Plaisance à Gentilly ¹. »

Quand le P. Pinet apprit la conclusion de la paix, il quitta M. Bergier, avec lequel il avait toujours vécu dans la plus grande union et la plus parfaite entente ². M. Bergier s'était jusque là occupé exclusivement des commerçants français, abandonnant au Jésuite le soin des sauvages. Aussi, « au commencement de sa mission, eut-il à soutenir de rudes assauts de la part des charlatans, qui, profitant du peu de connaissance qu'il avait de la langue des sauvages, lui enlevaient tous les jours quelques chrétiens ; dans la suite, il sut se faire craindre à son tour de ces imposteurs ³ ».

A en juger par une lettre du capitaine d'Iberville, le par Messieurs l'archevêque d'Auch, l'évêque de Marseille, l'évêque de Chartres et l'évêque de Québec ; et d'accord avec Messieurs de Brisacier, Thiberge et Tremblay, supérieur et directeurs du séminaire des Missions-Étrangères de Paris, d'une part, et les Révérends Pères de Lamberville et de Kervillars, Jésuites, d'autre part, réglèrent que Messieurs des Missions-Étrangères demeureraient seuls établis dans le lieu nommé des Tamarois. »

De plus, le règlement portait : « Les postes d'Ouabache sont dans les terres des missions des Jésuites. » (Arch. colon., *Louisiane*, Correspondance générale, 1716, vol. IV : *Missionnaires de la Louisiane*, *observation*.)

1. Note tirée du manuscrit du P. Léonard de Sainte-Catherine de Sienne. Le diner de réconciliation eut lieu au mois de mai 1702, mais cette réconciliation ne fut qu'apparente de la part de Mgr de Saint-Vallier.

2. *Voyage au Mississipi* du P. Gravier, p. 7.

3. *Lettres édifiantes*, Amérique, t. VI, p. 353.

désaccord entre les missionnaires au sujet des Tamarois avait produit sur les sauvages un mauvais effet. « J'ai reçu, écrivait-il au ministre, des lettres des missionnaires des Tamarois des missions étrangères et Jésuites. Je vois par leurs lettres qu'ils ne sont point du tout d'accord pour cette mission des Tamarois. Il sera absolument nécessaire qu'elle reste aux uns ou aux autres. Cela fait un mauvais effet pour les sauvages. Toute la nation illinoise, de laquelle sont les Tamarois, devrait naturellement être aux Jésuites. Je l'ai dit plusieurs fois aux Messieurs des missions étrangères ¹. »

Elle devait être aux Jésuites, parce qu'ils l'avaient fondée et parce que les Tamarois étaient Illinois ; elle fut attribuée *quand même* aux prêtres du séminaire de Québec. Après cela, ne pouvait-on pas espérer que, par un sentiment de convenance facile à comprendre, on ne réclamerait pas pour eux un poste que les Jésuites venaient d'établir dans le Bas-Mississipi ? Espérance vaine ! Nous résumerons en quelques lignes, sans aucune réflexion, ce nouveau démêlé.

Dans un premier voyage à la Louisiane, d'Iberville avait découvert, en janvier 1699, les côtes de la Floride, et pris terre à l'embouchure de la Mobile, d'où il s'était rendu à la baie de Biloxi. Le P. Anastase, récollet, qui fit partie de l'expédition de Cavalier de la Salle, l'accompagnait. Avec ce Père, avec Sauvole, Bienville et quarante-huit hommes, il remonta sur deux biscayennes le Mississipi jusqu'au portage des *Oumas*, revint à la baie de Biloxi, où il

1. Lettre de d'Iberville au ministre de la marine, La Rochelle, 13 fév. 1703. Ce capitaine ignorait alors que les Tamarois étaient définitivement attribués aux Missions-Étrangères. V. *Margry*, t. IV, p. 630.

construisit un fort, dont il donna le commandement à Sauvole, puis il repartit pour la France.

Le P. Anastase l'y suivit. « Je veux m'en retourner à mon couvent, dit-il à M. d'Iberville, et n'en veux plus sortir ¹. » M. d'Iberville eût bien voulu avoir à sa place un Jésuite, qui aurait appris la langue des sauvages du pays en peu de temps ².

Ce Jésuite, il l'obtint du ministre de la marine, et il l'amena sur la *Renommée* à Biloxi ³, dans son second voyage à la Louisiane ⁴.

Il s'appelait Paul du Rue. Né à Vernon, au diocèse d'Evreux, il s'était enrôlé parmi les disciples de Saint-Ignace à l'âge de vingt ans, et après avoir enseigné avec succès la grammaire, les belles-lettres et la rhétorique, il venait de terminer ses quatre années d'études théologiques, quand son Provincial, le P. Jean Dez, le désigna pour fonder la mission de la Louisiane. Au dire du P. Gravier, *il avait beaucoup de mérite et de sagesse, une grande facilité pour les langues sauvages; homme aimable, du reste, il avait ce qu'il faut pour bien commencer et former cette nouvelle mission* ⁵. Il eût été plus parfait encore, s'il

1. *Navigaton de la Badine*. Journal de M. d'Iberville (décembre 1698-3 mai 1699). V. *Margry*, t. IV, p. 196.

2. *Ibid.* : « Voyant que le Récollet ne veut pas rester au fort, je suis bien fâché de n'avoir pas un missionnaire Jésuite, qui saurait la langue sauvage de ce pays en peu de temps » (avril 1699). V. *Margry*, t. IV, p. 196.

3. On lit dans les *Instructions* du ministre à M. d'Iberville *pour le second voyage* : « Il établira pour aumônier dans ce fort (de Biloxi) le Jésuite qui aura servi en la mesme qualité sur la frégate la *Renommée* » (*Margry*, t. IV, p. 353).

4. La *Renommée* partit de la Rochelle le 17 sept. 1699 (Lettre de d'Iberville au ministre de la marine, 4^e vol. de *Margry*, p. 358). Dans l'*Introduction*, M. Margry indique le 17 oct. 1699 (p. XLIII).

5. *Relation* ou Journal du voyage du P. Gravier en 1700..... Nous avons parlé plus haut de cette *Relation*, imprimée par J. Munsell, à

eût montré en toute circonstance un caractère plus endurant. Il ne sut pas toujours maîtriser les impétuosité trop vives d'une nature ardente.

Il s'établit d'abord à Biloxi, puis, quand ce fort fut abandonné (1701), il suivit la garnison française au fond de la baie de la Mobile, dans un nouveau fort de ce nom, où M. de Bienville, devenu gouverneur par la mort de Sauvole, transporta son état-major.

C'est là que le Père exerça désormais ses fonctions d'aumônier de la garnison, tout en se livrant à l'évangélisation des sauvages *mobilien*s. Le P. Joseph de Limoges, qui venait d'arriver à Québec, ne tarda pas à le rejoindre

Albany, le 31 août 1859. Telle qu'elle est imprimée, elle est absolument *tronquée*. L'original, qui se trouve aux Archives de l'école Sainte-Genève, à Paris, a été corrigé, abrégé, interpolé. Ainsi, à la page 38 de l'imprimé, on lit : « J'y (à Biloxi) ai trouvé le P. du Ru. Outre les fonctions de missionnaire, il fait encore celles d'aumônier d'une manière très édifiante. » Or, voici ce qui est écrit dans l'original : « J'y ai trouvé le P. du Ru en assez bonne santé. C'est un missionnaire qui a beaucoup de mérite et de sagesse. Outre les fonctions de missionnaire, il fait encore celles d'aumônier d'une manière qui luy fait honneur; on ne peut pas mieux faire l'office qu'il fait, la grande messe, vêpres, prédications, complies, salut, tout très dévotement et de bonne grâce. Et vous ne pourriez pas mieux choisir, mon R. P., pour procurer un excellent missionnaire au Mississipi, qu'il a tout ce qu'il faut pour bien commencer et pour former les nouvelles missions qu'on y veut établir. Il a beaucoup de facilité pour les langues, et quand il voudra s'appliquer à la conversion des sauvages, il s'en fera très bien entendre. Je n'ai resté que huit jours avec cet aimable Père. » Né à Vernon le 6 oct. 1666, le P. du Ru ou du Rue entra au noviciat des Jésuites, à Paris, après sa seconde année de philosophie, le 21 oct. 1686, et fit ses vœux de profès le 2 février 1702. Il enseigna à Quimper la quatrième, la troisième, les humanités et la rhétorique (1688-1692), la troisième à Vannes (1692-93), la troisième encore à Nevers (1693-94), et fit au collège Louis-le-Grand, à Paris, un an de philosophie et quatre ans de théologie (1694-99). En 1699, il s'embarquait pour l'Amérique. — V. Margry, t. V, *Relation* de Pénicaut, p. 382.

dre ¹. Il se rendit à la Louisiane par le Saint-Laurent, l'Illinois et le Mississipi, et se fixa au village des *Oumas*, sur la rive gauche du grand fleuve, au sommet d'une haute colline, un peu au dessous de l'embouchure de la rivière Rouge ². Le P. du Rue y avait fait élever, au printemps de 1701, une chapelle et une grande croix ³.

Les Oumas, de mœurs fort douces, mais fainéants et corrompus, aimant peu la chasse, bons guerriers cependant, même redoutés de leurs voisins, avaient un certain degré de civilisation, que nous n'avons pas rencontré jusqu'ici chez les peuplades de l'Amérique du Nord, du Mississipi à l'embouchure du Saint-Laurent. Ainsi, l'on voyait au milieu du village, composé de quatre-vingt cabanes, très proprement entretenues, *une belle place fort unie*, puis un temple, où ce peuple honorait des divinités. « Le temple, dit le P. Gravier dans son voyage de 1700 au Mississipi, n'a rien de beau que le vestibule, qui est orné des plus agréables grotesques et des mieux faites qu'on puisse voir. Ce sont quatre satyres, dont deux sont en bosse sortant tous quatre de la muraille, qui ont à la tête, aux mains et aux pieds, en bandeaux, en bracelets,

1. Le P. de Limoges, né à Vannes le 19 sept. 1668, entra chez les Jésuites, au noviciat de Paris, après sa seconde année de philosophie, le 24 sept. 1686. Il professa à Amiens la cinquième, la quatrième, la troisième, la seconde et la rhétorique (1688-1693), fit ensuite, au collège Louis-le-Grand, une année de philosophie et quatre ans de théologie (1693-98), puis il s'embarqua pour le Canada avec les Pères Mermet et Louis d'Avaugour. Ce dernier n'était pas encore prêtre : il allait enseigner la grammaire au collège de Québec. Le P. de Limoges fit naufrage sur le Mississipi en se rendant à sa mission, et perdit tout ce qu'il possédait, sa chapelle, ses effets, etc... (*Voyage du P. Gravier au Mississipi*, pp. 47 et 48.)

2. Voir sur les *Oumas* ou *Houmas* le *Voyage du P. Gravier*, pp. 41 et suiv.

3. *Voyage du P. Gravier*, p. 43.

en jarretières, en bandoulière et en ceintures, des serpents, des souris et des chiens. Les couleurs en sont blanches, noires, rouges et jaunes; et si bien appliquées et sans confusion, que c'est un spectacle qui surprend agréablement. Un vieillard y entretient le feu sacré ¹. » C'est en face de ce temple que la chapelle catholique fut bâtie ².

Les PP. de Limoges et du Rue, auxquels vint bientôt se joindre le P. Dongé ³, évangélisaient donc le Bas-Mississippi, de l'embouchure de la rivière Rouge à l'entrée du Mississippi dans le golfe du Mexique.

Les prêtres des Missions-Étrangères s'établirent, au contraire, au dessus de la rivière Rouge, chez les Taensas, les Tonikas, les Natchez et les Akansas. Dans un but de bienveillant intérêt et de bonne entente, le P. Gravier leur rendit visite pendant son voyage et reçut d'eux le plus aimable accueil ⁴. Que se passa-t-il ensuite? Nous croyons préférable de ne pas entrer dans des détails, où la charité aurait beaucoup à perdre et l'histoire peu à gagner; disons seulement que ces Messieurs firent parvenir au ministre de la marine leur désir de se fixer à la Mobile, sans cependant y vivre sous la dépendance des Jésuites, auxquels

1. *Voyage du P. Gravier*, pp. 41-43.

2. *Ibid.*, p. 43.

3. Le P. Pierre Dongé, né à Hesdin le 18 juin 1670, était entré au noviciat des Jésuites, à Paris, le 18 sept. 1686. Après le noviciat, il étudia deux ans la philosophie à la Flèche (1688-90), puis il enseigna à Blois la quatrième, la troisième et les humanités (1690-93), à Rouen encore la troisième, la seconde et la rhétorique (1693-96), enfin pendant cinq ans (1696-1701) il étudia à Paris un an la philosophie et quatre ans la théologie. « Exeunte anno 1701, dit le *Cat. prov. Franciæ*, ixit ad missionem in sinu mexicano ad fluvium Mississipi cum P. Paulo du Rue et P. J. de Limoges. »

4. *Voyage du P. Gravier*, passim.

la desserte de l'église était confiée ¹. Rien de plus louable et de plus légitime que le désir de conserver leur indépendance, et, de leur côté, les religieux de la Compagnie ne souhaitaient nullement être leurs supérieurs, pas plus qu'ils ne voulaient être leurs inférieurs. Que de conflits pouvaient naître d'une subordination quelconque, entre deux congrégations dont les démêlés passionnaient, à cette époque, l'Orient et l'Occident !

Quant à l'établissement des prêtres des Missions-Étrangères au fort de la Mobile, dans un poste nouveau, habité par un petit nombre de Français et desservi par deux Pères ², n'était-il pas prématuré, plein de périls pour la paix religieuse ? Les Pères ne pouvaient-ils pas y voir une menace pour eux de renvoi, à brève échéance, une nouvelle *affaire des Tamarois* ?

Ils le pensèrent et avec raison. A la première nouvelle du dessein des prêtres du séminaire de Québec, le P. du Rue part pour la France, et, en compagnie du P. Thomas Gouye, procureur des missions du Canada ³, il voit le ministre de la marine, le comte de Pontchartrain, auquel il expose les graves inconvénients de deux maisons d'ordres différents au poste de la Mobile. Il insiste par dessus tout sur la situation particulièrement difficile, qui existe entre les Missions-Étrangères et la Compagnie, sur le peu de bienveillance de Mgr de Saint-Vallier pour les

1. Lettre du ministre de la marine, M. le comte de Pontchartrain, à M. l'évêque de Québec. Versailles, 17 juin 1703. (Archives du ministère de la marine. Dépêches pour l'Amérique du Nord. Lettre publiée par Margry, IV, p. 634.)

2. Les Pères du Rue et Dongé.

3. Né à Dieppe le 17 octobre 1650, le P. Gouye entra dans la Compagnie de Jésus le 30 octobre 1667, il prononça ses vœux de profès le 2 février 1683 et mourut à Paris le 24 mars 1725. (Arch. gen. S. J.)

Jésuites, et sa volonté bien connue de se rendre agréable à leurs adversaires ¹.

Nous avons été appelés à la Mobile, dit-il, à la demande de M. d'Iberville et d'après le désir de Sa Majesté. Nous demandons à y rester seuls et sans concurrents. La venue des autres missionnaires ne tardera pas à susciter des contestations, et les contestations nuiront au progrès de la religion. Il ajoutait : Ne vaudrait-il pas mieux créer deux districts séparés, l'un évangélisé par les Messieurs du séminaire de Québec, l'autre par les Jésuites, et faire nommer par Monseigneur deux grands vicaires, un dans chaque district, indépendants l'un de l'autre ? Les Jésuites conserveraient les postes qu'ils occupent déjà au Bas-Mississippi ; les autres missionnaires continueraient à défricher les contrées immenses du Haut-Mississippi ².

Ce programme, dont on ne peut nier les sages dispositions, ne déplut pas au ministre. Le difficile était de le faire accepter par Mgr de Saint-Vallier.

L'évêque, revenu de Rome, où il s'était rendu pour

1. Arch. gen. S. J.

2. Lettre citée plus haut du ministre à Mgr de Québec ; 17 juin 1703. — Le P. Gouye fit au ministre les mêmes observations que le P. du Rue. Il écrivait au ministre le 23 février 1703 : « J'ai appris que Mgr l'évêque de Québec est à Paris depuis huit jours. S'il voulait bien consentir à tout ce que j'ai eu l'honneur de vous proposer, et sans quoi la partie n'est pas soutenable, le P. du Ru qui craint toujours de revenir, partirait content, et nous aurait pu faire quelque recrue. La conduite des grands vicaires aux Illinois me convaint plus que jamais de la nécessité du grand vicariat (*pour les Jésuites au Bas-Mississippi*) et du partage du district, sans nul mélange de différents missionnaires. Si l'on ne peut venir à bout de régler les choses avec M. de Québec, le Provincial donne ordre au P. du Ru de revenir en France avec ses compagnons de mission ou bien d'aller aux Isles, ou dans quelqu'une des missions du Canada, laissant le Micicipi (*sic*) à qui en voudra. » (Archives coloniales, *Louisiane*, Correspondance générale, 1678-1706, vol. 1.)

l'union canonique de ses abbayes, se trouvait depuis le milieu de février à Versailles ¹. Vers la fin de février 1703, les Pères du Rue et de Lamberville vont lui exposer le programme présenté au ministre. « Jamais je ne ferai un Jésuite mon grand vicaire, leur répond Sa Grandeur, quand même la cour leur accorderait un district où il n'y aurait point d'autres missionnaires que de leur ordre ². »

Le P. Gouye est chargé de faire une nouvelle démarche ; il insiste et reçoit la même réponse ³. La pensée de Mgr se dégageait au milieu de ses réticences, bien qu'il ne l'exprimât pas encore nettement : il voulait nommer pour toute la Louisiane un seul grand vicaire, choisi parmi les missionnaires des Missions-Étrangères, et ce grand vicaire devait étendre sa juridiction sur les missionnaires des autres congrégations ; en outre, son intention formelle était de ne faire aucune opposition à l'établissement des Missions-Étrangères au fort de la Mobile.

En présence de pareilles dispositions, le Provincial, Julien Baudran, réunit, le 7 mars, sa consulte de province ⁴, qui décida le rappel des Jésuites, employés à la Mobile et chez les Oumas ⁵. Le lendemain, le P. Baudran porta cette

1. Rentré à Paris vers le milieu de février 1703, Mgr de Saint-Vallier se rendit à Versailles pour s'y reposer des fatigues de son voyage de Rome.

2. Lettre du P. Gouye au ministre de la marine ; Paris, le 9 mars 1703. (Archives coloniales, *Louisiane*, Correspondance générale, 1678-1706, vol. I.)

3. *Ibid.*

4. *Consulte* ou *conseil* du R. P. Provincial, composé de quatre ou cinq Pères.

5. Lettre du P. Gouye au ministre du 9 mars, déjà citée : « Le P. Provincial, informé des sentiments de Mgr, assembla mardi ce qu'on appelle chez nous la consulte de la Province ; tous les consultants furent d'avis que, puisque M. de Québec estait dans ces sentiments, il ne fallait plus penser à la mission du Micicipi, qu'on

décision à Monseigneur ; Monseigneur resta ferme ¹. Il n'entraît pas dans le tempérament de ce prélat, autoritaire et entêté, de lâcher une seule de ses idées ; puis, sa réconciliation avec la Compagnie, après la conclusion de l'*affaire des Tamarois*, n'avait été qu'apparente : il ne leur pardonnait pas d'avoir défendu leurs droits.

Le 9 mars, le P. Gouye fit une nouvelle tentative ². La Compagnie voulait se rendre le témoignage d'avoir épuisé tous les moyens de conciliation, avant de rappeler ses sujets de la Louisiane. « Nous ne vous demandons pas autre chose, lui dit le Père, que le moyen de travailler en paix et utilement dans votre diocèse. Vous connaissez les

donnerait dans la province un emploi au P. du Ru, qu'on rappellerait incessamment le P. Dongé, qui fait les fonctions d'aumônier dans la Mobile, où M. d'Iberville pourra laisser l'aumônier du vaisseau sur lequel repassera M. de Bouteville, que le P. Dongé pourrait rester aux Isles ou à Saint-Domingue, que le P. de Limoges irait dans les anciennes missions du Canada. Lorsqu'on me signifia ce résultat de la consulte, je représentai que je ne pouvais rien faire en cela, Monseigneur, sans votre agrément. On me répondit que c'était l'intention du P. Provincial et de la consulte. Je vous prie donc, Monseigneur, de le trouver bon. »

1. Lettre du 9 mars du P. Gouye au ministre : « Le P. Provincial alla voir Monseigneur hier, après midi, pour tascher de lui faire entendre raison. N'ayant pu rien obtenir, il lui déclara le parti que nous prenions. »

2. *Ibid.* : « J'ai été ce matin chez Monseigneur... Je luy ay dit le plus respectueusement et en même temps le plus vivement qu'il m'a esté possible que, puisque la Louisiane et le Bas-Micicipi estait de son diocèse, qui avait par là plus de dix huit cents lieues d'étendue d'un bout à l'autre, il aurait dû estre le premier à nous solliciter et à nous engager à prendre le soin d'un peuple de l'instruction et de la conversion duquel il estait chargé ; que ç'aurait esté à luy à agir à la cour pour faire cet établissement, qu'il devrait nous fournir même de son revenu pour travailler dans un pays dont il estait responsable devant Dieu, que nous l'avions prévenu, que nous ne luy demandions pas autre chose que les moyens de travailler en paix et utilement. »

Jésuites, très zélés et très laborieux, instruments très dociles entre les mains de leurs évêques. On ne peut nous reprocher en demandant le Mississippi ce que l'on reproche si injustement à nos missionnaires des Indes et de la Chine. Je dirai partout que vous ne voulez point de nous ¹. » A ces paroles, Mgr de Saint-Vallier *se fâche un peu*, écrit le Père au ministre de la marine ; *il se met même en colère, absit verbo injuria. Peu s'en fallut que le Jésuite ne se fâchât aussi*. Le calme cependant se fait. Mgr embrasse son interlocuteur, il le *gratifie*, et l'entretien continue ².

« Vous ne voulez donc pas, Monseigneur, reprend le P. Gouye, que les Jésuites aient un district, où ils travaillent seuls, sans que d'autres missionnaires, soit réguliers, soit séculiers, puissent y aller sans un ordre exprès de la cour, ou sans y être appelés en cas de besoin par les dits Pères pour autant de temps que ces Pères jugeront à propos de les retenir. » — « Cela ne dépend pas de moi, répond Sa Grandeur ; c'est à la cour à vous donner ce district, et je donnerai ma parole que je n'y enverrai personne. » — « Votre Grandeur, demande le Père, ne veut-elle pas bien consentir que celui des Jésuites qui sera le supérieur des autres soit son grand vicaire né ? Bien entendu que lorsqu'il ne sera pas agréable à Votre Grandeur, on en mettra un autre, mais de manière que ce soit toujours un Jésuite. » Puis, il expose les motifs qui l'obligent à demander ce *grand vicariat* ³.

« Pour ce qui est de ce *grand vicariat*, dit Monseigneur, jamais je n'y consentirai ; jamais je ne l'accorderai ; jamais je ferai un Jésuite mon grand vicaire. Quoi ! que je me dépouille ainsi de mon autorité ! J'aimerais mieux

1. Lettre du P. Gouye au ministre. 9 mars 1703.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*

rien ; quand même on me l'ordonnerait, mais on ne me l'ordonnera pas. Je ne veux point me brouiller entre deux grands corps si considérables dans l'église de Dieu, celui des missions étrangères et des Jésuites. Je ne puis faire un grand vicariat attaché à votre ordre, et je ne veux point faire de grand vicaire Jésuite, quand même il n'aurait que des Jésuites sous lui ¹. »

Evidemment, le meilleur moyen pour le prélat de ne pas se brouiller avec les deux corps, était de tenir la balance égale. Favoriser l'un au détriment de l'autre, n'y avait-il pas là une injustice, ou du moins une partialité blessante ? Le P. Gouye lui prouva par maintes raisons et exemples qu'il pouvait et devait créer un grand vicariat dans le Bas-Mississippi en faveur des Jésuites, puisqu'il en fondait un pour les Missions-Étrangères. Le siège de Monseigneur était fait ; rien ne l'ébranla. « Il craint, est-il dit dans la dépêche du 9 mars du P. Gouye à M. de Pontchartrain, il craint les Messieurs de la rue du Bac et encore plus les personnes qui les honorent de leur protection. Il me l'a dit assez nettement pour n'en pouvoir douter ². »

La conversation continua.

« Tout ce que je puis faire, dit Monseigneur, c'est, quand la cour vous aura assigné un district, et qu'elle aura ordonné que vous y serez seuls, de vous promettre que je ne donneray aucune autorité sur vous à aucun de ces Messieurs des missions étrangères ; mais je ne donneray rien par écrit ³. »

Le Père se met à sourire.

« Est-ce que vous ne vous fiez pas à moi ? » reprend l'évêque, en souriant également.

1. Même lettre du P. Gouye.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*

« Médiocrement, Monseigneur, répond le Père. Un Procureur veut des actes, et craint la parole qui passe les mers. Les vents, les mers et les forêts du Canada font de grandes révolutions dans les volontés, aussi bien que dans les corps. Après cette parole, que je suppose inviolable, il viendra un prêtre séculier avec le titre de grand vicaire, un archidiaque..... » — « Cela s'entend », interrompit le prélat. « Trouvez donc bon, Monseigneur, que nous nous en tenions à ce que le R. P. Provincial a eu l'honneur de vous dire. » Le Provincial avait dit la veille à l'évêque : « Au point où en sont les choses, nous ne pouvons rester à la Louisiane ; il y va de la paix et du bien de l'Église. Je me vois forcé de rappeler mes sujets ¹. »

Le jour même de cet entretien, le P. Gouye écrivit au ministre de la marine : « Mgr de Québec a souhaité que je vous rendisse compte de notre conversation, et des choses auxquelles il veut bien s'engager, qui ne nous conviennent en aucune manière. J'en suis véritablement fâché, parce que je scay que vous avez cet établissement à cœur, et que je suis persuadé qu'une mission de notre Compagnie, de la manière dont j'ai eu l'honneur de vous la proposer, aurait été très utile pour la gloire de Dieu, pour le salut des sauvages, et pour le bien de cette colonie commençante. Mais de la manière dont le prend Mgr de Québec, qui connaît mal ses propres intérêts, ce serait une source éternelle de procès et de chagrins pour les missionnaires. Je vous supplie donc, Monseigneur, par la bonté dont vous m'avez honoré jusques à présent, d'agréer le résultat de *notre consulte*. J'attendrai vos ordres, à moins que vous ne jugiez à propos que j'aïlle les recevoir ². »

1. Même lettre du P. Gouye.

2. *Ibid.*

M. de Pontchartrain, qui avait contribué à l'envoi des Jésuites à la Louisiane, tenait à les y laisser, assuré qu'il était de leur dévouement aux intérêts de l'Église et de la France coloniale. En outre, les Anglais de la Virginie travaillaient depuis plusieurs années à lier amitié avec les peuplades sauvages de la vallée du Mississipi, et il y avait là un grave danger pour l'avenir commercial de la colonie française de la Mobile. Or, un des moyens de conjurer ce danger qu'on lui avait indiqué dans le *Mémoire de la Junte de guerre*¹, était de confier à ces religieux la conversion des sauvages. Le *Mémoire* disait : « Pour couper la racine à ces prétendues amitiés qu'on dit que les Anglais contractent avec les nations barbares, il n'y a qu'à y envoyer des missionnaires et prédicateurs du Saint-Évangile, et à commettre ce soin aux RR. PP. Jésuites, qui par leur bonne conduite travailleront à la culture de ces âmes, et les feront revenir à notre party, en les aliénant de celui des Anglais, et leur faisant entendre que le but et l'objet de leur dangereux dessein est de se les rendre esclaves, comme ils ont commencé de le pratiquer, en transplantant des familles entières à la Barbade et à la Jamaïque, à ce que prétend M. d'Iberville². »

Ce n'était pas le moment, quand on faisait appel de la Louisiane au dévouement des Jésuites, de les mettre dans la nécessité de quitter ce pays. Le comte de Pontchartrain le comprit beaucoup mieux que Mgr de Saint-Vallier. Aussi, après en avoir conféré avec Sa Majesté, fit-il une tentative directe auprès de Sa Grandeur.

1. Ce *Mémoire*, qui se trouve aux Archives coloniales, *Louisiane*, Correspondance générale, 1678-1706, vol. 1, porte en titre : « Extrait de deux délibérations de la *Junte de guerre* des Indes et des *Mémoires* de M. de Pontchartrain et de M. d'Iberville qui y ont donné occasion. » — M. Margry l'a publié, t. IV, p. 533.

2. *Ibid.*

Le 17 juin 1703, il adressa de Versailles la dépêche suivante à Mgr de Québec, qui se trouvait encore en France : « Monsieur, les PP. Jésuites et les supérieurs des missions estrangères vous ont parlé séparément de la mission du Mississipi.

« Les Pères voulant esviter d'avoir aucune contestation avec les missionnaires, ont demandé qu'il plust à Sa Majesté de leur assigner un endroit où ils puissent travailler seuls et sans concurrence avec eux. Ils disent avec quelque sorte de raison, que leurs démêlez scandalisent les fidèles et retardent peut-estre la conversion des sauvages, et qu'il serait du service de Dieu et du roi d'esloigner d'eux tout ce qui peut les détourner d'embrasser la religion chrestienne; et comme ils sont les premiers qui ont esté au Mississipi et à l'establissement qui a esté commencé à la Mobile, ils demandent qu'on leur assigne ce quartier avec telle estendu de pays qu'il plaira à Sa Majesté. Ils prétendent qu'il suffirait pour cela que vous eussiez agréable de prendre pour votre grand vicaire de cette colonie le supérieur qu'ils y establiraient.

« MM. des missions estrangères représentent de leur côté, qu'ils ont déjà plusieurs missionnaires venus en ce pays, et qu'il serait nécessaire qu'ils eussent un establissement dans le lieu où sera le principal siège de la nation, qui est l'endroit où est le fort (*de la Mobile*) et où on a commencé la ville et où les Jésuites sont actuellement établis, qu'ils ne peuvent y estre sans y avoir une juridiction spirituelle, ny estre sous la dépendance des Jésuites.

« Le roi n'a rien voulu décider sur cette contestation sans avoir vostre advis. Sa Majesté désire que vous examiniez avec soin les raisons des uns et des autres, et, après y avoir fait de sérieuses réflexions, de proposer ce que vous

estimez devoir estre fait pour la plus grande gloire de Dieu, pour le salut des âmes et pour le bien de son service ¹. »

La réponse de l'évêque fut celle qu'on attendait : il ne s'opposa pas à la création d'un district en faveur des Jésuites, mais il refusa de nommer leur supérieur grand vicaire. D'après cela, il n'était pas possible de se méprendre sur ses intentions : il n'osait pas, sans doute, renvoyer ces religieux de la Louisiane, seulement il n'était pas fâché de les en voir sortir de leur propre gré, et, pour faciliter cette sortie, il s'obstinait à les laisser ou à les mettre dans une situation intenable.

Le P. Baudran, provincial de France, prit aussitôt, de l'avis de ses consultants, la résolution que lui dictait le devoir, résolution douloureuse, mais obligée : il rappela les trois Pères, missionnaires à la Louisiane. Le P. du Rue ², qui n'était pas reparti pour la Mobile, se fit une place parmi les prédicateurs en France. Le P. de Limoges, missionnaire chez les Oumas, et le P. Dongé, aumônier à la Mobile, revinrent en France, le cœur profondément navré. Ni l'un ni l'autre ne survécurent longtemps à leur grande douleur. Le premier mourut à Vannes le 30 janvier 1704, et le second, sur le vaisseau qui le ramenait de sa chère mission.

Mgr de Saint-Vallier avait atteint le terme de ses désirs par sa partialité et son peu de courtoisie envers les Jésuites. Put-il au moins se flatter de s'être assuré ainsi les amitiés

1. Cette lettre, qui se trouve dans les *Dépêches pour l'Amérique du Nord*, aux Archives du ministère de la marine, a été publiée par Margry, t. IV, p. 634.

2. Le P. du Rue mourut à Rouen le 30 mars 1711, après avoir donné beaucoup de missions en France et prêché dans plusieurs grandes églises.

et la reconnaissance, sur lesquelles il se croyait le droit de compter? Au printemps de 1705, il s'en revenait au Canada, lorsqu'il fut pris par les Anglais et conduit en Angleterre, où il resta prisonnier plusieurs années. Là, il apprit toutes les démarches faites pour lui donner un successeur à Québec et l'empêcher de rentrer dans sa ville épiscopale, au sortir de sa captivité. Ce n'est pas tout. On avait défait à Rome une partie de ce qu'il y avait fait avec tant de peine; on critiquait de plus belle à la Cour son caractère et son administration; sa gestion financière était menacée d'un contrôle humiliant. Ces nouvelles l'affligèrent profondément. Il porta ses plaintes et ses réclamations à l'archevêque de Paris, le cardinal de Noailles; il supplia même le P. de la Chaise de le protéger auprès du Roi. Ses lettres, dont nous avons déjà parlé et qu'on lira avec intérêt aux Archives de la Bibliothèque nationale, portent toutes l'empreinte d'une immense déception, d'une tristesse découragée¹. La Providence a parfois des retours cruels.

1. Voir surtout : 1) *Mémoire* de ce qui s'est passé entre l'évêque de Québec et Messieurs des Missions-Étrangères de Paris et de Québec, depuis le dernier voyage que j'ai fait dans mon diocèse; adressé au cardinal de Noailles, archevêque de Paris; 2) *Mémoire* de la conduite que j'ai gardée depuis vingt et deux ans d'épiscopat, avec Messieurs des Missions-Étrangères et de celle que ces Messieurs ont gardée avec moi; adressé au R. P. de la Chaise.

Mgr de Saint-Vallier s'efforça plus tard, à son retour au Canada, de faire oublier aux Jésuites les sujets de peine qu'il leur avait causés. La publication de la correspondance des missionnaires avec leur Général serait, à ce point de vue, très instructive si de graves raisons ne s'y opposaient. Le Prélat ne se contenta pas de leur témoigner en toute occasion ses regrets pour le passé, il se montra leur protecteur et leur ami; les nuages furent rares entre eux jusqu'à la fin de son épiscopat. Il prit pour confesseur un de leurs religieux, et chargea les Pères de la direction des monastères de Québec, direction qu'il leur avait ôtée depuis longtemps. Citons, à ce

En ce qui concerne les Jésuites de la Louisiane, s'ils quittèrent avec regret cette terre qu'ils aimaient, ils ne lui dirent pas un éternel adieu. Ils partirent avec l'espoir de la revoir un jour, confiants dans la justice suprême ; et ce jour arriva plus tôt qu'ils ne pouvaient alors l'espérer. Nicolas de Beaubois, Baudouin, Le Petit, Paul du Poisson, Souël, Xavier de Guyenne reprendront bientôt l'œuvre d'évangélisation des sauvages de la Louisiane, et plusieurs cueilleront, au pays des Natchez et des Yasous, la palme du martyre !

Terminons par les indications générales que nous venons de donner sur les premiers établissements catholiques à la Louisiane, l'histoire de la Compagnie de Jésus dans la Nouvelle-France au xvii^e siècle. Le chemin que cette

sujet, des extraits de deux lettres. Le P. Garnier écrivait au Général Tamburini, le 21 octobre 1716 : « Duobus ab hinc annis Episcopus elegit sibi confessarium Jesuitam, eundemque voluit confessarium esse monialium quas ipse instituit et cum quibus habitat. Denique hoc anno vehementer institit ut soli Jesuitæ curam agant trium monasteriorum hujus urbis monialium. Id enixè petiit : *Date*, inquit, *id mihi non tantùm ut episcopo, sed ut singulari et sincero societatis amico, quem verè pœnitet erroris sui in amovendo Jesuitas à confessionibus monialium.* Jure certè timetur ne noxiis opinionibus imbuantur moniales à suspectis in fide qui hùc advenerunt è Galliâ, et plures ex ecclesiasticis in suos sensus videntur adduxisse. Itaque duo Jesuitæ curam impendant monialibus earumque ordinariè confessiones audiunt. » Le même Père écrivait le 4 novembre 1718 au R. P. Tamburini : « Optat Dnus Episcopus ut nostri curam impendant ergà moniales, quod timeat ne noxiis opinionibus imbuantur à viris suspectis qui hùc migrârunt è Galliâ, à quibus spargi dicuntur libri contrà constitutionem *unigenitus* editi. Itaque duo è nostris accipiunt confessiones monialium *ordinariè* ; alter *Ursularum*, alter earum quæ inserviunt ægrotis, quarum duo sunt monasteria in quorum altero manet ipse Dnus Episcopus. »

Compagnie y a parcouru, pendant près de cent ans, est long, souvent douloureux et difficile, pas sans gloire.

Arrivée à Port-Royal, le 22 mai 1611, et forcée de se retirer, deux ans après, pour se soustraire aux vexations des Poutrincourt, à l'île des Monts-Déserts, elle en est bientôt chassée par les Anglais de la Virginie. Le P. Massé rentre à Saint-Malo, et les Pères Biard et Quentin, conduits prisonniers en Angleterre, sont rendus à leur patrie en mars 1614.

Onze ans plus tard, la Compagnie revenait au Canada, non plus sur la terre des Acadiens, mais à la pointe formée par la jonction du Lairet avec le Saint-Charles, sur les rives du fleuve Saint-Laurent. Elle ne devait pas y rester longtemps. Faits prisonniers par les Anglais, les Jésuites sont ramenés en France, en 1629.

Ces deux échecs ne découragent pas la Société de Jésus. Elle voulait évangéliser les peuplades errantes du Nouveau-Monde ; elle atteindra son but.

Le traité de paix de Saint-Germain signé, elle dirige de nouveau sur Québec, en 1632, quelques-uns de ses apôtres ; elle s'y établit, elle y ouvre un collège, de là elle rayonne sur tous les points de l'Amérique du Nord, et elle ne quittera cette terre lointaine de l'apostolat que lorsque les décrets de sa dissolution en France par les Parlements et la cession définitive du Canada à l'Angleterre, auront rendu impossibles l'œuvre d'évangélisation des sauvages, ses enseignements et sa prédication.

Mais, pendant les deux premiers tiers de cette longue période d'apostolat, qui s'étend de 1611 au delà de 1763, que de travaux, que d'épreuves, que d'obstacles ! Le Canada lui doit l'éducation d'une grande partie de ses enfants, et le clergé, la formation de sa jeunesse cléricale. Elle a eu quelque temps sa place dans les conseils de la

nation, elle a concouru à la colonisation du pays, elle se trouve, comme agent principal, à l'origine de plus d'un poste avancé, de plus d'une ville ; la découverte de régions inconnues, de tribus éloignées, est souvent son œuvre et sa gloire ; elle est de beaucoup d'ambassades, quelquefois même à la demande de ses ennemis. Que de plages, que de terres on pourrait compter, où elle a arboré en même temps et l'étendard de la foi et le drapeau de la France ! Acadiens, Gaspésiens, Souriquois, Abénakis, Papinachois, Betsiamites, Mistassins, Montagnais, Algonquins, Iroquois, Hurons, Amikoués, Christinaux, Chippaouais, Sauteurs, Outaouais, Sakis, Mascoutins, Sioux, Miamis et Illinois, elle a visité et prêché toutes ces nations. De l'embouchure du Saint-Laurent au nord du lac Supérieur, des grands lacs au Mississipi, du pays des Abénakis et de la presqu'île Acadienne à la baie d'Hudson, il serait difficile de trouver un peuple sauvage, un peu marquant, qu'elle n'ait évangélisé, éclairé des lumières de la foi. Si la plus grande partie des hommes faits n'ont pas embrassé les austérités de l'évangile, en revanche n'a-t-elle pas envoyé au ciel beaucoup d'enfants, régénéré dans le baptême une légion de femmes, fait germer sur ce sol ingrat de la barbarie des prodiges de vertu ?

Son influence s'étendit, du reste, bien au delà des convertis. Un protestant, plus équitable que beaucoup de catholiques, l'a reconnu et avoué : « Lorsque nous étudions, dit-il, les résultats de ces missions, nous nous rendons vite compte combien l'influence française et celle des Jésuites s'étendait bien au delà du cercle des convertis, car bon nombre de tribus restées idolâtres subirent un notable adoucissement de mœurs... C'est bien aux colons et aux prêtres français dispersés parmi les tribus de ce vaste bassin intérieur qu'on doit principalement attribuer cet

adoucissement qui rendit la guerre moins féroce à mesure que leur influence s'étendit ¹. »

Toutefois, dans cette longue marche apostolique et civilisatrice à travers l'Amérique du Nord, de l'Orient à l'Occident, les souffrances et les persécutions ne manquèrent pas aux Jésuites, la Providence le permettant ainsi pour le plus grand bien moral et religieux des peuples : les œuvres de Dieu se fécondent et grandissent dans les peines et la lutte. Ils eurent à souffrir de la faim, de la soif, du chaud, du froid, de toutes ces mille choses si pénibles pour des hommes bien élevés, pour des prêtres obligés de vivre au milieu et de la vie des sauvages. Mais un genre de souffrances autrement cruelles leur fut réservé ; dans toutes les parties du monde, ils ont rencontré des ennemis et des calomniateurs. Qui n'en a pas dans une situation un peu en évidence ? N'est-ce pas là le lot habituel des hommes d'action, des apôtres, des ordres militants ? Les Jésuites du Canada les virent surgir d'un peu partout, poussés les uns par la jalousie, les autres par l'intérêt, beaucoup par la haine ; et ces ennemis et ces calomniateurs, gouverneurs, intendants, religieux, prêtres et colons — ils ne constituèrent jamais cependant qu'une infime minorité — chargèrent la Compagnie des accusations les plus odieuses. Depuis l'accusation de commerce et d'ambition jusqu'à celle de tentative d'empoisonnement et d'assassinat, rien ne fut épargné, tant la passion, dans la violence de ses entraînements, se plaît à dépasser d'ordinaire les limites du vraisemblable !

Les persécutions de la haine et de la jalousie, les calomnies de l'intérêt ne découragèrent pas cette vaillante troupe de missionnaires, que Dieu soutenait et dirigeait.

1. Parkman, *Les Jésuites dans l'Amérique du Nord*, traduction de M^{me} la comtesse de Clermont-Tonnerre, pp. 250 et 251.

Comme récompense de leur dévouement, ils ont reçu la plus belle couronne qui se puisse déposer sur la tête d'un apôtre : la couronne du martyr ! On connaît le nom de ces victimes de la charité : Jean de Brébeuf, Gabriel Lalemant, Charles Garnier, Antoine Daniel, Isaac Jogues et René Goupil.

Les Pères du troisième concile plénier de Baltimore ont demandé au Saint-Siège la glorification du P. Jogues et du Frère Goupil ; le septième concile de Québec, tenu en 1886, a exprimé la même demande pour les Pères de Brébeuf, Garnier, Lalemant et Daniel.

En terminant ce long travail, nous formons le même vœu que les conciles de Baltimore et de Québec : que l'Église mette bientôt au nombre des Bienheureux ces grands martyrs de l'apostolat !



PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU

TOME TROISIÈME

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU TOME TROISIÈME

11

MORS P. JACOBI MARQUETTE

Pater Jacobus Marquette Lauduni natus in picardiâ, quæ est provincia in eâ parte Gallia, quæ ad Belgas pertinet, postquam annos aliquot exegit in societate, missus est ad Canadenses, ubi brevi Ilinensium apostoli nomen egregiis pro religione christianâ laboribus, et omni virtutum genere, quæ hanc dignitatem comitantur, consecutus est. Nam proposito sibi Indiarum Apostoli Sancti Xaverij exemplo, eum, ut in moribus, sic in propagandæ fidei ardore exprimere in sese studuit; quam in rem, eum imitatus plures edidicerat linguas, Algonquinensem maximè, huronicam, atque Ilinensem; nec contentus iis laboribus, quos summos in excolendis superioribus Algonquinis, quos Outaouacos vocant, insumperat, in extremos hujus orbis tractus ad octingentas leucas excurrit, quo fidei nostræ mysteria, Deumque Hominem iis nationibus hactenus inauditum prædicaret.

Nullibi tamen Xaverii similior fuit, quam in morte; hunc enim tanti Apostoli ab omnibus derelicti atque in tuguriolo morientis exitum æmulatus eandem sibi quoque mortem petebat a Deo quotidie, atque in eam rem tum christi merita, tum purissimæ virginis, quam præcipuo cultu venerabatur, favorem apud Deum adhibebat; nec inanes fuisse preces comprobavit exitus; nam ipse quoque in tuguriolo raptim excitato, atque omni humano destitutus auxilio ad ripam Ilinensis lacus medios inter operosæ missionis labores mortuus est.

1. Voir plus haut, p. 29.

Ingens anno superiore iter susceperat ad sinum propè Mexicum; quo itinere alios inter populos, quos plurimos reperit, fideique nostræ mysteriis imbuat, nullus ad ea capessenda aptior visus est, quam Ilinensis. Est enim ea gens leni, faciliq̄ ingenio, atque ut inter barbaros humano prorsus: quare Ilinenses vocantur, quod patriâ ipsorum linguâ humanos sonat, quasi ii soli homines essent, ceteri omnes barbari atque agrestes. Accedebat quod eorum aliquos jam primis fidei christianæ elementis imbuerat, cum versaretur apud barbaros quosdam, qui extremam lacus superioris, seu Thraciani oram accolunt, quâ ripæ arctius cœuntes in angulum concurrunt, cui à sancto spiritu nomen fecere; huc enim commercii causâ identidem commeabant Ilinenses. Ubi vero pervenit in eorum pagos adeo mysteriorum nostrorum cupidos eos reperit, ut eâ tantum lege eum dimiserint, ut aut ipse rediret, ubi rationem itineris reddidisset, aut alium certè iis procuraret, a quo christianam legem edocerentur. Nec promissis defuit; ubi enim paululum convaluit ex dysenteria qua totam ætatem post tantos labores gravissimè vexatus fuerat, obtinuit ab eo patre qui sociis apud Outaoüacos commorantibus præest, ut sibi bonâ ejus cum veniâ ad suos Ilinenses redire liceret, prima religionis nostræ fundamenta apud eos positurus. Itaque profectus est mense novembri cum duobus tantum Gallis ex sinu, ut aiunt, fœtentium (sic enim vocati sunt a Gallis populi, qui hunc sinum tenent non ex fœtore corporum, sed ex aquis salsis, male intellectâ nempe barbarorum linguâ, apud quos quidquid acre est aut odorem seu blandum, seu gravem exhalat, idem nomen obtinet); ac primo quidem mense (tantum enim temporis insumpserunt in navigando lacu Ilinico) satis commodâ usus est valetudine; at ubi nix cœpit decidere, dysenteria iterum correptus subsistere coactus est ad ripam fluminis, quod ex eo lacu ad Ilinenses ducit. Hic extracto ex arborum corticibus tugurio hyemem totam exegit, at ita fractis viribus morbo in dies ingravescente, ut exauditum se a Deo non dubitarit; comitibus certè asseruit eo se morbo, atque adeo ipso itinere moriturum; cui morti ut esset paratior hyemem auspicatus est ab asceticis sancti Ignatii commentationibus, quas obiit magno tum pietatis sensu tum divinarum consolationum copiâ. Quod superfuit temporis, id totum dedit, vel piis cum Deo ac cœlitibus colloquiis, vel excitandis ad pietatem comitibus quibus bis in hebdomadâ

sacra pœnitentiæ atque Eucharistiæ mysteria impertiebat. Iam desperata ejus erat valetudo, at ille sollicitus de suis Hinensibus, comites rogat, secum a Deo petant ne prius è vitâ excedere se jubeat, quam Christi nomine possessionem adierit illius regionis. Instituitur in eam rem novendialis deprecatio in honorem Deiparæ sine maculâ conceptæ; nec frustra, statim enim præter omnem opinionem depulsa morbi vis est, et ubi primum apertum fuit flumen, itineri se dedit ad 4^{um} Cal. aprl. anno 1675. Asperum erat anni tempus, afflictæ ex diuturno ac recenti morbo vires; sed urgebat Christi charitas; itaque pervenit in eorum pagum post undecim navigationis dies, non minori suo quam barbarorum gaudio, qui eum ut hominem de cœlo lapsum, ut parentem suum exceperunt. Ille hoc primo barbarorum ardore utendum ratus, Duces ac Seniores statim ac deinceps per aliquot dies convocat, adventus causam aperit, tum singula obit tuguria Christum ubique prædicans, dum totius pagi ingens fiebat ad eum quotidie concursus. Quare cum tantam Barbarorum multitudinem, qui ejus et visendi, et audiendi studio confluebant, non caperent angusti tuguriorum limites, conventum totius gentis extra pagum agere constituit.

Eligitur in eam rem pratum ingens pago proximum: huc statim ex omnibus tuguriis Barbari confluere: locum more gentis rebus quibusque pretiosissimis ornare, stercis nempè atque ursinis pellibus, quibus insternunt solum. Tum Pater ex perticis ac corticibus holosericâ veste sinicâ egregiè ornatis quatuor suspendit Beatæ Virginis effigies, ut ex omni loco conspici faciliè possent.

Erant in consilio quingenti partim Duces, partim seniores, qui in orbem assidebant Patri: stabat circum juvenus omnis ad mille ac quingenta hominum capita: ingens præterea tum mulierum, tum puerorum multitudo; est enim is pagus familiarum facile 500, aut 600. Hic mirâ expectatione suspensis Barbaris, Pater suscepti itineris causam, ac præcipua fidei nostræ mysteria decem muneribus (is enim est gentis ritus) explicare aggressus, Christum crucifixum quasi in publicis totius gentis comitiis prædicavit, pridè illius diei quo Christus olim, ut homines in libertatem assereret, inter acerbissimos dolores in cruce mortuus est. Mirum illud, tam expeditam eum habuisse Hinensium linguam, ut interprete non indigeret, nisi forte ut a remotioribus audiretur. Sub hæc cælestem victimam obtulit Patri pro totius

illius gentis salute, stupentibus tantæ rei novitate Barbaris, et sacrâ quâdam veneratione perculsis; quo in sacrificio tantâ ille est divinæ consolationis copiâ perfusus, ut colliquefacti pectoris impetus in ipsum vultum, atque oculos redundarent.

Tertio post die, eo nempe qui Christo è mortuis exurgenti sacer est, iterum rem divinam fecit eodem apparatu atque eâdem Barbarorum frequentia.

Hinc tanta insedit in eorum animis divinæ legis opinio, ut de eâ amplectendâ jam omnes cogitarent, at vocabant eum alio præpositi jussus et morbi vis qui ingravescebat in dies. Id ubi sensere Barbari, scilicet enixè omnes petere, ne se desertos vellet, rediret quamprimum, aut si per valetudinem non liceret, alium certè suo loco submitteret. Egrè quidem avellebatur ille a suis Ilinensibus, sed socios omnes convocabat Missilimakinacum, qui illis præerat Pater. Iam dicta profectio die advenerat, cum Barbari pro se quisque munera benignè deferre, quæ recusavit vir Evangelicæ paupertatis amantissimus; at certè, quod unum licebat, ejus sarcinas humeris imponere, quo suum amorem in optimum patrem testarentur. Sic eum ad triginta leucas comitati sunt; dum pervenere ad eum locum, ubi fluvii aquis è superiori loco præcipiti lapsu decidentibus, necesse erat non modo sarcinas, sed ipsum etiam lintrem humeris gestare ad inferiorem fluminis partem ubi leviori tractu fluit aqua. Hanc ubi ultimam operam Patri suo navaverunt Barbari, ab eo tandem avulsi sunt non sine magno utrinque dolore; hac tamen spe solabantur se illi fore ut eum brevi reviserent; sed aliter Deo visum; vix enim attigit lacum Ilinicum, cum ita defecit viribus, ut neque se loco movere posset, neque ullum penè usum membrorum haberet; super erant tamen centum adhuc leucæ, tantum enim patet in longitudinem lacus, legenda erat ea stagni ora quæ ad austros pertinet ignota prorsus ac difficilis, quippe per septentrionalem venerant: quare jam comites desperare eum se vivum posse Missilimachinacum perducere, quos ille amicis dictis solatus hortabatur, pergerent porro, quidquid esset laborum, id lubenter pro Deo sufferrent, ne seipsos desererent, affuturum illis post suam mortem divinum numen; fuit enim toto eo morbo animus sui semper similis, atque ex unius Dei voluntate pendens, mira mentis tranquillitas, quam et in verbis, et in totius oris hilaritate præ se ferebat, ut jam cœli deliciis in antecessum frui

sentires ; unius nempe cœli cupiditate tenebatur ; huc vota, huc cogitationes omnes dirigebat, ad illud iter totis animæ viribus se comparabat ; atque hinc totos pene dies, mente divinis rebus intentâ, modo cum Christo Domino, modo cum optimâ matre atque angelo tutelari, modo cum omnibus cœlitibus suavissimè colloquebatur. Audiebatur identidem cum in eas erumperet voces, credo quod redemptor meus vivit etc. Maria mater gratiæ, Mater Dei memento mei etc. legebatur ei quotidie pius aliquis liber, cui addi voluit extremis diebus meditationem, quam de morte scriptam secum ferebat. In persolvendo vero sacerdotum penso adeo religiosus fuit, ut ne extremo quidem vitæ die, quamvis debilitatis omnino non solum viribus, sed etiam oculorum acie, obtineri ab eo potuerit ut aliquid de eâ contentione remitteret. Iam illuxerat dies qui mortem ejus præcessit, cum ille exultabundus monuit comites altero die migrandum sibi esse. Itaque omnia diligentius comparare, docere toto eo et altero die quâ ratione funus efferrent, quem humando corpori deligerent locum, ut pedes, manus, vultum componerent, cæterum cupere se crucem in tumulto excitari, crederes eum funus alterius cujuspiam procurare adeo præsens ubique sibi erat animus, ut etiam tribus ante mortem horis monuerit, ut tintinnabulum quod in sacrâ suppellectili habebat, ubi primum excessisset, atque in ipso funere Ecclesiæ ritu pulsarent.

Inter eos sermones aperitur eminus collis qui ad ostium cujusdam fluminis paululum eminebat : hunc ille conspiciatus, ratusque humando corpori aptum, hic utique requiescendum sibi ait ; at comites causari multam adhuc lucem, utendum potius tempore atque ulterius progrediendum. Nihil ille quidem adversatus, sed vix fluminis ostium prætervecti erant, cum repente exortus ex adverso vehementior ventus lintrem repulit. Quare reversi flumen subeunt, appulsâque ad ripam cymbâ agrum exportant in collem, ubi accenso igne, atque extracto raptim ex corticibus tuguriolo illum deponunt.

Æger ut in eâ solitudine se solum, nam comites, in exportandis è lintre sarcinis occupati erant, ac rerum omnium inopia Xaverii sui similem se vidit, scilicet vix ipse suam lætitiâ capere, ut qui votorum omnium compos factus esset, grates agere Deo immortalî pro tanto beneficio, earumque omnium virtutum actus iterare, quos toto morbi tempore exercuerat.

Post hæc conversus ad comites, quos doloris vis absorbebat eosque paucis solatus ad omne officium ac virtutem christianam pro viribus accendit, sperarent affuturam sibi opem divini numinis, cujus gloriæ promovendæ causâ in remotas eas regiones venerant, gratias habere, quod tam fidelem sibi operam tantâ eum charitatis testificatione navavissent, eorum se memorem in cælo futurum, veniam darent, si quid fortè ipsis molestiæ, aut offensionis exhibuisset, idemque suo nomine peterent ab omnibus sociis apud Outaouacos commorantibus. Demum jussos peccata deponere sacramento penitentiae expiavit. Ipse quia sacerdotis non erat copia commissas ab ultimâ confessione noxas scripto tradidit deferendas ad Patrem sociis Outaouacensibus præpositum, qui eas suis apud Deum precibus deleret. His peractis, ut vidit comites plurium dierum navigatione ac laboribus defatigatos, ut erat à natura propensus ad misericordiam, voluit trantisper quiescerent, necdum enim venisse suam horam, excitaturum eos ubi immineret, quod et præstitit post duas tresve horas, cum jam instaret extrema cum morte lucta.

Accessere illi, et ad ejus pedes provoluti sunt manantibus ex oculis lacrymis; quos iterum amplexatus, bono animo esse jussit. Tum petita aquâ lustrali, quam in eam ipsam rem octo ante diebus solemnî Ecclesiæ ritu consecrârat cum sacra reliquiarum thecâ, extraxit ipse sibi è collo christi à cruce pendentis effigiem, eorumque alteri datam voluit sibi ante oculos sisti. Mox sentiens se deficere, collectis ut potuit viribus, manus junxit, atque oculis in Christi effigie defixis contentâ ac distinctâ voce professus est se mori Christianum, sanctæ Romanæ Ecclesiæ filium; tum gratias egit Deo, quod in societate Jesu, quod in proseminando Christi Evangelico, sed maximè quod in tuguriolo, uti semper optârat omni humanâ ope destitutus moreretur. Post hæc conticuit, cæterum quod superfuit tempus insumpsit tacitus piis cum Deo ac cælestibus colloquiis; quanquam identidem erumpebat in eas voces : sustinuit anima mea in verbo ejus, Mater Dei, memento mei. Rogarat comites, ut cum esset in extremo vitæ agone, sacra Iesu, ac Mariæ nomina sibi inclamarent, si forte id ipse facere prætermitteret; id ubi præstitit eorum alter, ager statim Jesum et Mariam intermortuis vocibus pluries appellavit; atque hic tanquam si cælestis alicujus species

oblata fuisset, oculos, subitò, qui prius in Christi effigie defixi erant, quasi novo perfusus gaudio ac gestienti similis paululum sustulit, nec intueri desiit objectam hanc speciem, magno, uti patebat ex oculis, voluptatis sensu, dum renidenti, atque inflammato vultu sine ullâ oris, aut corporis contractione, uti fere fit, animam placidissimè efflavit 15^o Kalendas Junias anno post christum natum 1675 ætatis vero suæ 38^o, cum annos unum et viginti in societate, duodecim nempe in Galliâ, novem apud Canadenses exegisset.

At comites, postquam lacrymis, quas amor simul et pietas eliciebant, parentis optimi corpus irrigavere, funus extulerunt ad tintinnabuli pulsum eo quo præscripserat ritu magno tum doloris tum pietatis sensu; nec multo post quanti essent ejus apud Deum preces experti sunt; jam enim erectâ ad tumulum ingenti cruce, quæ indicium esset sacri depositi, prope erat ut proficiscerentur, cum eorum alter, qui partim ex mærore, partim ex acerbo dolore pectoris jam aliquot dies vix capere cibum, aut spiritum ducere poterat, accessit ad optimi Patris tumulum bonæ spei plenus; promiserat enim se suis apud Deiparam precibus, ubi in cælum pervenisset, eum adjuturum. Hic positus ad terram genibus atque adhibita brevi comprecatione, terram accipit ex tumulo. Mirum! vix fiduciâ plenus, eam reverenter ad pectus admovit, cum omnis continuo dolor ex pectore, ex animo mæror evanuit, novoque delibutus gaudio quod deinceps totâ navigatione retinuit, lintrem cum socio conscendit. Multa hic essent nobis addenda de tanti viri virtutibus, si vitam ejus conscribere propositum nobis esset; fuit enim vir admirabili planè vitæ sanctimoniâ, qui virtutes eas omnes in se collegit, quæ et societatis Jesu filium et Xaverii discipulum et apostolum decerent; ardens nimirum gloriæ divinæ promovendæ studium quo incensus extremas hujus orbis regiones peregravit, easque nationes Christi institutis excoluit, quæ nobis hactenus ignotæ fuerant; huic egregiam quandam jungebat morum suavitatem, quâ omnium sibi amorem conciliaret omnibus omnia factus, Gallus cum Gallis, huro cum huronibus, Algonquinus cum Algonquinis ut omnes Christo lucrifaceret. Quid dicam de illâ infracta animi fortitudine, qua vix dum è diuturno morbo recreatus, debilitatis omnino viribus, tantum iter suscepit; de angelicâ mentis corporisque castimoniâ; de candore animi, ut omnes intimos sensus

non iis modo, quos Christi colebat loco, verum etiam aliis aperiret, ut nullus eum nosset, quin amaret? Eas autem omnes virtutes alebat orationis studium qua mens divinis rebus ubique intenta Deo suavissimè jungebatur.

Sed elucebat maxime tener in sanctissimam Deiparam amoris affectus; et quanquam omnia ejus mysteria summè venerabatur, præcipuo tamen affectu ferebatur in immaculatam conceptionem, ut nunquam de eâ vel publicè, vel privatim loqueretur, nisi mirâ cum astantium voluptate; Immaculatam certè Virginem, sic enim eam appellare solitus erat, ubique et in colloquiis familiaribus, et in litteris, usurpabat; statas ei quotidè preces, quas officium conceptionis vulgo appellabant, à primâ pueritiâ velut obsequii sui tributum obtulit, idemque ut facerent alios omnes hortabatur; et quod mirum est in infante jam à nono ætatis anno septimum quemque hebdomadæ diem jejunus egit, in honorem Deiparæ sine maculâ conceptæ: nunquam aut sacrum facere de immaculatâ conceptione, iis diebus quibus per Ecclesiæ leges id integrum fuit, vel oratione certè de conceptione recitare prætermisit. Paucis autem ante mortem diebus coronam de hoc mysterio composuit, quam unam cum comitibus deinceps quotidie Reginae suæ offerebat. Hæc autem sic se habet. Recitato fidei nostræ symbolo cum oratione dominicâ, atque angelicâ salutatione, dicitur quater ave filia Dei patris, ave Mater Dei filii, ave sponsa Spiritus Sancti, ave templum totius Trinitatis: per sanctam Virginitatem et immaculatam conceptionem tuam purissima Virgo emunda cor et carnem meam, in nomine Patris, et filii, et spiritus sancti, amen. Additur semel Gloria Patri etc. eaque omnia ter repetuntur. Denique ut perpetuum extaret suæ pietatis monumentum, Ilinensium missioni nomen fecit ab immaculatâ conceptione, ut ii quibus in terrâ nihil habebat charius, in ejus essent fide ac clientelâ, à quâ innumera in se totumque humanum genus beneficia emanare in dies experiebatur.

Neque defuit optimo clienti mater sanctissima; etenim ne infinita complectar, quæ longum esset hic recensere, quoniam de illius morte nunc solum agimus, decessit, uti semper ab eâ petierat, et in tuguriolo, et sabbathi die, quem nempè cultui Deiparæ Ecclesia consecravit; nec dubitant comites, quin hæc ipsa videndam ei se præbuerit, cum paulo ante mortem appellatis Jesu ac Mariæ nominibus, oculos subito, ut diximus, supra

Christi effigiem paululum sustulit, atque objectam hanc speciem visus est intueri, sed eo vultu qui animi ardorem, ac letitiam testaretur; persuasum certè ii tunc habuere illum animam efflasse in sinum sanctissimæ Parentis.

Inventus est inter ejus scripta codicillus ubi agit de ratione, quam sequeretur Deus in regendis iis, qui in proseminando Christi Evangelio vitam insumunt; in quo facilè agnoscas quo spiritu ipse duceretur. Sic certè scribebat ad R. Patrem Dablon sociis omnibus Canadensibus præpositum antequam ingens illud iter susciperet :

Huc, favente immaculata Virgine, salvus incolumisque appuli, certus Deum vocantem sequi, cujus jussu ad eas nationes proficiscor, quæ in austrum vergunt. hoc unum specto ut Dei voluntati ubique obsequar. Itaque nihil vereor, nec me terret aut tot Barbararum gentium congressus, aut ipsi Nadvessii (est ea gens inter Barbaros bellicosa, adeoque eam omnem regionem cædibus infestam tenet; distat 60 leucis a lacu superiori, ripamque accolit fluminis, quod ex eo lacu in occasum fluit) : hoc unum scio, vel scelerum meorum, vitæque negligentius actæ pœnas expetet Deus, vel partem aliquam impertiet suæ crucis, quam necdum tuli ex quo perveni in has regiones; at forte dabit hoc tandem Deus precibus Virginis Immaculatæ, aut mortem certe, ut finem tandem tot sceleribus imponam : huic ego me pro viribus comparo; cæterum Deo me totum committo. Reverentiam vestram etiam atque etiam rogo mei meminerit suisque apud Deum precibus efficiat, ne ingratus sim, et inmemor tot beneficiorum quæ in me plenâ manu congerit Deus.

(Archives de l'école Sainte Geneviève, à Paris; Canada, cahier I, n° V.)

N. B. Le récit que nous venons de donner de la mort du P. Marquette n'est pas signé; mais il est probable qu'il est du P. Choleneq, ami intime et compagnon d'apostolat du zélé missionnaire.

LETTRE DU R. P. PIERRE CHOLENEC MISSIONNAIRE EN CANADA
AU R. P. DE FONTENAY A NANTES ¹.

De la résidence de Saint-François
Xavier, ce 10^e octobre 1675.

Mon Reverend et tres cher Pere
Pax Christi

Quoy que j'aye mille sortes de remerciemens a vous faire et mille sortes de choses à vous dire, je laisse cependant a quartier pour ce coup tous les complimens, et toutes les autres nouvelles qui viendront par apres, tant je suis dans l'impatience de vous faire part de la meilleure et de la plus heureuse de toutes les nouvelles que vous pourriés souhaiter de moy. Courage mon cher collègue, réjouissés vous, nous avons un nouvel Apotre, un nouveau saint François Xavier dans le paradis, qui y prie Dieu pour nous, assurément d'une maniere toute particuliere. C'est votre bon amy le R. P. Marquette qui relictis hisce festis transiit ad celebritatem Angelorum. Mais vous vous etonneres peut estre d'ou vient que je ne vous parle que de rejouissance a la mort d'un si cher Amy. C'est mon cher Pere, parce que sa mort a este toute sainte et pretieuse devant dieu. Ouy ce grand homme, ce grand Missionnaire est mort en Apotre, et en veritable saint François Xavier, puisqu'il a eu l'honneur de mourir comme luy dans une mechante cabane, sur le bord de l'eau abandonné de tout le monde. Id quod semper a deo petierat.

Vous scavés le grand voyage qu'il fit l'an passé jusqu'a la grande riviere, qui des Illinois va au Mexique, dont il approcha, dit-on, de trente lieües, ayant trouvé les Illinois sur une riviere assés belle qui sort du lac qui porte leur nom, et qui prend son cours vers le Sud. Ce peuple luy sembla si doux, si honeste, si disposé a recevoir l'Evangile, et si passionné pour avoir avec eux un de nos peres, qu'il leur promit, ou de revenir luy

1. Voir plus haut, p. 29.

meme, apres qu'il aurait rendu compte aux Superieurs de tout son voyage, ou de leur en procurer un autre. En effet quoyqu'à son retour il eust été fort mal d'un flux de sang causé par ses grandes fatigues, neanmoins il en estoit un peu revenu. Le R. P. Superieur des Missions des Outaouacs luy permit dy aller, et luy envoya pour cet effet de Massilimachias où il demeure dordinaire, huit jours après la Saint-Michel deux de nos domestiques qui se sont donnés à nos missions dont lun avoit fait le voiage avec luy, pour le prendre à la baye des Puans ou il estoit, et d'ou il sortit avec eux, au commencement de novembre. Ayant rencontré cette Baye du costé du Sud, et estant après un petit voyage descendu du lac des Illinois, par le costé qui repond a cette Baye des Puans, il costoya ce lac assés longtemps, toujours descendant au Sud, et entra ensuite dans la riviere du mesme nom; c'est a dire des Illinois, a lentrée de laquelle les neiges le prirent, et il y falut hyverner. Je vous laisse a penser quel courage il falut a ce grand homme, pour entreprendre un voyage de deux cent lieües qu'il a fait avant que d'expirer, à la sortie d'une fort facheuse maladie dont il nestoit pas encore quitte, et dans laquelle il devoit apparemment retomber. Mais comme cette maladie luy avoit tellement epuisé toutes ses forces, qu'il ne pensoit pas la pouvoir faire longue, et que d'ailleurs il avoit toujours demandé a dieu de mourir dans ses voyages des Missions abandonné de tout secours humain, il entreprit genereusement ce penible voyage, ne pensant qua sa chere mission des Illinois, ou il aspiroit non sans quelque presentiment quil laisserait la vie dans cette glorieuse entreprise, comme il luy arriva en effet.

Des qu'ils eurent cabané sur cette riviere, la veille de la conception son mal qui lavoit repris huit jours devant la Saint-François Xavier saugmenta encore de plus en plus, et il vit bien alors que sen estoit fait, et que dieu luy accordoit sans doute la grace qu'il luy avoit tant de fois demandé; et meme il le dit tout simplement a ses deux compagnons, qu'assurement il mourroit de cette maladie. Et dans ce voyage. pour y bien disposer son ame, malgré la grande indisposition de son corps, il comença un hyvernement si rude par les exercices de saint Ignace qu'il fit avec beaucoup de dévotion, et de consolations célestes, et puis il passa le reste de ce temps a ecrire les memoires de

ses voyages, a s'entretenir avec tout le ciel, n'ayant autre commerce sur la terre au milieu de ces deserts, qu'avec ses deux compagnons qu'il confessoit, communioit, et exhortoit autant que ses forces le permettoient. Ces deux mêmes domestiques donnés estans descendus cet esté des Outaouacs pour Quebec, et y estans ensuite retournés, je les ay vû icy allans et revenans, et je me suis fait expliquer par eux memes a loisir tout ce qui regardoit cest homme et sa s^{te} Mort, estant convaincu que je ne pouvois vous rien mander de plus agreable.

Le Pere ayant passé lhyver dans ce lieu, je vous donne a penser avec quelles peines, mais aussi avec un courage heroique, une joye, et un repos desprit, que ces deux hommes ne pouvaient assés admirer. Ils en decamperent le 19^e de Mars, et apres dix jours de chemin, ils trouverent soixante lieües plus bas ce grand village des Illinois desquels le Pere fut receu, comme un Ange descendu du ciel, pour leur y donner entrée. Il fit un grand conseil pour faire ses presens a la façon des sauvages, et parceque c'est un grand village de cinq a six cent feux, et que tout le monde voulait voir, et entendre le pere, il falut tenir ce conseil en pleine campagne. Ce fut la, que ce grand, et brave Apotre de Jesus Christ ayant fait ficher plusieurs perches en terre, et attacher dessus en travers quelques pieces de taffetas asses belles, quil avoit portées avec luy, il placa au milieu une fort belle image de la glorieuse Vierge Marie tenant son fils entre ses bras, ce fut la quil declara a tout ce grand peuple le sujet de sa venue et leur annonca et prescha Jesus Christ crucifié, la veille de ce grand jour auquel il estoit mort, pour eux en une croix. Se dit ensuite la s^{te} Messe. Trois jours apres qui estoit le dimanche de Pasques car il estoit arrivé en ce lieu le mercredy devant, les choses estant disposées de la maniere que le Jeudy, il celebra les memes mysteres pour la seconde fois, et dit la messe devant tout ce grand peuple, et y communia ses deux compagnons, et deux autres francois qui estoient la en retraite, et par ces deux premiers sacrifices, qu'on y eut jamais offerts a dieu, il prit possession de cette terre au nom de Jesus Christ fondant une mission a la gloire de dieu, et pour le salut de ces pauvres sauvages, laquelle mission, il voulut mettre sous la protection de la glorieuse Vierge Marie la dediant a sa conception immaculée, pour laquelle il avoit une

devotion et une affection qui ne se peut exprimer, aussi bien que pour toutes les autres choses qui regardoient l'honneur et le culte de cette reine du ciel et de la terre..... Ce fut le dernier sacrifice qu'il presenta a dieu dans sa vie, et sans doute aussi le plus agreable a sa divine Majesté, et le plus utile pour luy meme. Ses compagnons le remarquerent bien et il ne pût si bien cacher les graces de Dieu et les saintes delices dont il inondoit son ame pendant ce sacrifice qu'ils n'en apperceussent quelque marque au dehors. Apres avoir passé si glorieusement et si saintement la matinée avec letonnement et l'admiration des sauvages de la nouveauté et de la grandeur de ces mysteres, il assista apres midy pour la dernière fois a leur conseil, et eux sachant de luy, qu'il falloit qu'il s'en retourнат bientôt a Massilimachias, ou le pere superieur avoit convoqué tous les Missionnaires de ces quartiers, ils le conjurerent a revenir au plutot, ce qu'il leur promit, ou du moins un autre a sa place, ce qu'il ajoutoit toujours voyant letat ou il estoit, et sentant ses forces diminuer de plus en plus, jusques la qu'il avoit de la peine de leur parler, apres cela il se retira vrayment en homme Apostolique, sans vouloir rien remporter de tous les presens dont ils le vouloient charger, car les voyant si dociles, si disposes, si enclins a recevoir l'evangile il leur voulut encor en donner une plus grande idée, par l'integrité de ceux qui sans aucun interest que celui de leur salut, le leur allaient prescher, au travers de tant de travaux et de dangers; mais ces bons sauvages resolus de leur costé de luy tesmoigner en quelque maniere que ce fut leur reconnoissance, pour une si grande obligation qu'ils luy avoient, et ne pouvant obtenir de luy qu'il emportast quoy que ce fut de leur pays, ils se chargerent a l'envy lun de l'autre de son petit bagage, et en meme temps qu'il sen retournoit sur ses pas le long de cette meme riviere, ils le suivirent ainsy charges trente lieües durant, et apres avoir remis son bagage au dela dun petit portage, qu'il avoit fait faire, et qu'ils firent pour luy, ils prirent congé du Pere, remplis d'affection pour sa personne, d'une grande idée de l'Evangile, et d'un grand desir de le revoir au plutost dans leur village, mais dieu en dispoit autrement. Le P. Marquette apres un adieu et une ambassade aussi glorieuse que celle qu'il venoit de faire, nestoit plus un homme du monde, mais un habitant destiné pour le ciel, pour y recevoir la recompense d'une ambassade

quil avait faite avec tant de gloire pour son Maistre. Il le sentit bien luy meme, car ayant regagné le lac des Illinois, et pris le costé du Sud pour s'en retourner, parceque l'on n'avoit pas encore fait ce chemin, ses forces diminuerent si fort que ses compagnons perdirent toute esperance de le pouvoir ramener jusqu'au bout. Et luy commença a esperer qu'il obtiendrait bientôt de dieu, ce dont il le prioit depuis tant de temps ; cestoit par la quil les consolait de la tristesse que leur causoit son mal, qui lavoit mis si bas qu'il ne pouvoit plus se remuer, et quil le faloit traîner, et le porter comme un enfant, toujours avec joye, et une resignation admirable de son costé, les consolant luy meme, les encourageant a souffrir pour Jesus Christ qui ne les abandonneroit pas apres sa mort. Enfin le temps de son depart approchant, et ayant mis pied a terre, un vendredy au soir, il leur dit, quil croyait mourir le lendemain, et les exhorta a prendre courage et a se resigner a la volonté de dieu, avec un grand sujet de joye pour luy et de tristesse pour ses deux compagnons. Ils partirent le lendemain pour continuer leur chemin, pendant lequel, il leur parla toujours de sa mort, de la place qu'il faloit choisir pour l'enterrer, et de la maniere dont il le faloit ensevelir, et de la marque quil falait mettre au lieu ou il seroit inhumé, parlant de toutes ces choses avec une douceur, un repos, et une tranquillité d'esprit si grande qu'on eut crû qu'il eut parlé de la mort et des funerailles de quelque autre et non pas des siennes. Comme il avoit toujours souhaité qu'ils l'enterrassent a lembouchure notable de ce lac, afin qu'on put trouver plus facilement le lieu de sa sepulture, et en ayant rencontré uue fort propre a cela, sur les trois heures apres midy, il les pria de ne pas passer outre, encore qu'ils eussent beau temps, et de le mettre a terre en cette riviere, pour disoit il se préparer un peu plus en repos a sa dernière heure qui estoit proche, ce qu'ils firent pour luy obeyr. Et ayant fait a la haste quelque mechante cabane decorces darbres, ils le coucherent le mieux qu'ils pûrent, quoy que pourtant ils m'ont avoués icy qu'ils estoient tellement plongés dans la tristesse, et dans la douleur de la mort de leur bon pere, quilz aymoient tendrement, qu'ils ne scavoient presque ce qu'ils faisaient. Estant couché de la sorte, la premiere chose quil fit fut de consoler ses pauvres compagnons, les exhortant a la confiance en dieu, qui

ne les abandonneroit pas dans ces vastes solitudes, il y ajouta quelques preceptes, et instructions, puis leur donnant un peu de temps pour se disposer au sacrement de penitence qu'il voulut leur administrer, il acheva cependant son breviaire jusqu'au dernier jour de sa vie, quoyqu'il ne le fit qu'avec des peines etranges, a cause de sa debilité.

Après donc avoir satisfait a sa devotion, il satisfit a celle de ses aymables compagnons, entendant leur confession, les remercia de toutes les charités quils avoient exercées en tout ce voyage en son endroit, leur demanda pardon de toutes les peines qu'il leur avoit données, leur promit qu'il ne les oublieroit pas dans le paradis, et les ayant embrassés pour la dernière fois, pendant que ces deux pauvres hommes fondoient en larmes a ses pieds, il osta son crucifix qu'il portoit toujours pendu a son col, et il pria lun des deux de le luy tenir un peu élevé en l'air a l'apporté de son visage, et de le faire resouvenir quand ils le verroient prest d'expirer de prononcer souvent le nom de Jesus et Marie si par hazard il ne le faisoit de luy meme. Ce fut alors que sentant son heure approcher, et tirant des forces de sa faiblesse, il fit a haute voix sa profession de foy, les mains jointes et les yeux doucement attaches a son crucifix, il y ajouta tous les autres actes propres de ce temps, et finit en remerciant la divine Trinité de la grace incomparable qu'il luy faisoit de mourir dans la compagnie, de mourir Missionnaire de Jesus Christ, et surtout d'y mourir comme il l'avoit toujours souhaité dans une mechante chaumière, au milieu des deserts, et dans le dernier abandon de tout secours humain, puisque ses deux compagnons ne luy en pouvoient en effet point donner en cette extrémité d'autre que celui de leurs prières. Après ces actes prononcés a haute voix il se teut, sentretenant en luy meme avec dieu, et laissant aller de temps en temps quelques paroles qui ne faisoient que trop voir les sentimens admirables de ce grand cœur, les yeux toujours attaches a son crucifix. Enfin le voicy entré un peu après dans son agonie, mais une agonie la plus douce et la plus tranquille du monde. Sur quoy lun de ses gens suivant l'ordre qu'il leur en avoit donné luy cria tout haut Jesus Maria, que le moribond prononça distinctement plusieurs fois. Et comme si en meme temps qu'il eut prononcé ces deux noms adorables quelque chose se

fut présentée devant ses yeux, il les haussa tout d'un coup un peu au dessus de son crucifix, sur lequel il les avoit tenu jusques alors, et regardant toujours fixement de ce costé meme le visage riant et tout enflammé il rendit paisiblement sa bienheureuse ame a son createur, un samedy 18 May entre onze heures et minuit.

Voila mon tres cher Pere comme est mort vostre bon amy le R. P. Marquette a la fleur de son age Consummatus in Christo.

Nos deux hommes apres avoir versé bien des larmes sur ce corps, plutot pour contenter leur devotion que leur douleur, quoyqu'elle fut excessive, mirent ce sacré depot dans le lieu, et de la maniere quil leur avoit prescrite, et y planterent au pied une grande croix, pour servir de marque a lavenir. Le lendemain qui estoit le dimanche, ils se mirent en devoir de continuer leur route, avec tous les sentimens que vous pouvés croire d'affliction et de regret d'avoir perdu ainsy celuy qui fesoit toute leur consolation. Un des deux particulierement avoit eu le cœur si serré toute la nuit, que le lendemain il se trouva luy meme accablé de douleur destomach qui l'avoit mis dans le dernier abattement. Comme cependant il falloit sortir de necessité, il eut recours avec une grande confiance a celuy dont il venoit dinhumer le corps, et qu'il croyoit assurément dans la gloire si bien que sans en rien dire a son compagnon, pendant que celuy cy accommodoit le canot pour partir, il salla jetter aux pieds de ce corps, et luy ayant fait une courte priere, il prit avec un grand respect, et en meme temps une grande confiance, un peu de la terre de dessus son tombeau, et ne leut pas plutot mise sur sa poitrine, qu'il fut incontinent guery de son mal, hoc mihi in petto dixit; et ils continuerent ensuite leur route avec une grande joye quil tenoient leur estre tout d'un coup inspirée par leur bon pere.

Je suis avec respect et toute l'affection possible de votre Reverence,

Mon R. et tres cher Pere

Votre tres humble et tres obeissant serviteur en N. S.
PIERRE CHOLENEC de la Comp^{nie} de Jesus.

(Arch. de l'école Sainte-Geneviève, à Paris, *Canada*, cahier XII, n° 4.)

LETTRE DU P. JEAN DE LAMBERVILLE A UN PÈRE
MISSIONNAIRE DE CHINE²

Paris, ce 23 Jan : 1695.

Mon Révérend Père

P. X^{ti}.

Je me trouve icy depuis 3 ans sans vous y retrouver, et le souvenir d'y avoir esté autrefois honoré de l'honneur de vostre amitié me confond de me voir en lieu de seureté, tandis que vous vous exposés pour J. C. aux dangers de la vie, et que vous souffres beaucoup par la privation volontaire des commodités et des petites consolations que vous aviez en Europe, dont ceux qui y sont revenus jouissent. Nous avons appris la persécution que vous souffrés que l'envie vous a suscitée, on le voit, et peut estre que Rome vous sera favorable. Le R^d Père Général, comme vous l'apprendrés du R. P. Tachard et des autres missionnaires qui retournent aux Indes, vous informeront de tout. Je prie nostre Seigneur qu'il vous soutienne en un país où vous travaillés avantageusement a sa gloire, et par le moyen des sciences vous ouvrés avec beaucoup de mérite le chemin à l'Evangile. Les Hollandois ont raporté que le fils de l'Empereur porte une croix d'or au cou, et qu'il se fait instruire dans nostre religion pour l'embrasser, fiat, fiat.

Depuis que j'ay eu le bien de vous voir, il y a eu de grands changemens en nostre nouvelle france. Après bien des années de paix avec les Iroquois, qui commençaient à se faire chrétiens, on a voulu la guerre, quoyqu'ils offrissent de satisfaire, s'ils avoient tort. On a fait semblant de vouloir la continuation de la paix, et on est venu pour les surprendre ; en vain, ils

1. Voir plus haut pp. 185, 187, 189, 190, 191, 200, 205 et 206.

2. Cette lettre a été copiée au *British Museum*, Add. 16, 913, fol. 173.

se sont trouvés prêts ; et comme j'étois encore parmy eux avec mon frère, tous les autres missionnaires s'estant retirés en ayant eu ordre des supérieurs, on trouva bon que je restasse encore en leur pays, s'ils le vouloient bien. Ils l'agrèèrent et Dieu voulut bien se servir de moy pour arrester l'armée de ces Barbares, qui estoient disposés à attaquer la nostre, qui estoit sans vivres, avancée dans leur país et réduite en si mauvais estat par les fièvres et la dyssenterie, qu'elle ressembloit à un hospital plustost qu'à un camp, au lieu où elle estoit passée. La paix se renouvela, et l'on protesta que celuy qui la romproit le 1^{er} attireroit sur luy l'indignation de Dieu. En 1686 un nouveau gouverneur plein des idées de la guerre telle qu'elle se fait en Europe entreprit de ruiner et annéantir, s'il pouvoit, les Iroquois, pour y faire fleurir, disoit-il, le christianisme et la colonie dans le país. Il m'escrit de le venir trouver pour s'aboucher avec moy sur les affaires de ces gens-là. Je le fus trouver à Kébec, où après bien des éclaircissemens, il me dit que les Iroquois ne luy donneroient pas les étrivières comme ils avoient fait à ses prédécesseurs, qu'il sçavoit la guerre, et le moyen de les réduire à leur devoir, que le Roy luy donneroit des hommes et tous les secours nécessaires pour venir à bout de ses desseins. Je luy répondis que je voiois bien que des gens intéressés le portoient à des extrémités, qui leurs seroient préjudiciables et à la colonie française, et mesme à la Religion. Le gouverneur faisant semblant de se rendre à mes raisons, me députa vers les Iroquois pour les inviter tous, en la personne de leurs chefs à se trouver le printemps au rendés vous qu'il marqua pour y parler de la continuation de la paix et des moyens de la bien maintenir avec eux, et eux avec luy. On me dit d'engager la foy et la parole qu'on leur donnoit de leur seureté et liberté de venir à ce rendés vous et de là de retourner chés eux. J'exécute mes ordres. J'assemblay 40 des principaux chefs de toutes les bourgades Iroquoises. Je leur donne la parole du gouverneur. Je leur proteste qu'estant chrétien et choisy par le Roy pour estre son lieutenant général en ce país-là, il falloit qu'ils crüssent qu'il estoit un homme incapable de manquer à sa parole ni de tromper contre le droit des gens. Sur quoy ils acquiescèrent à mes instances. Ils furent au rendés vous, ou l'on les trompa, on les mit aux fers et dans les prisons. On leur pillà quantité de pelle-

tries qu'ils avoient aportées pour marquer aux français par leur commerce qu'ils se fioient à eux. On les transporta en france. On les mit à Aix où ils sont morts de misère à la réserve de 13, qu'on leur ramena à cause que leurs compatriotes alloient venger cette perfidie qui fut suivie d'une 2^{de} qui vous estonneroit si je vous la racontois, et où le P. Millet, ancien miss^{re} en Canada et de nostre Province eust bien des sujets de tristesse. Il fut luy mesme ensuite pris par les Iroquois, prest à estre bruslé à petit feu après avoir ouï cent reproches qu'ils luy firent que c'estoit en vain qu'il les avoit instruits de nos mystères, que nous estions des perfides etc. Un homme et une femme, l'un et l'autre affectionnés au christianisme et X^{ens} firent des presens et intriguèrent si bien qu'ils sauvèrent la vie audit P. Millet qu'ils adoptèrent pour leur père decédé il y avoit longtemps ; et de leur logis ils ont fait une chapelle, où le P. fait ses fonctions de miss^{re} de sorte qu'au milieu de ces ennemis barbares il entretient le culte de Dieu, et y a converti beaucoup d'Iroquois. Après avoir esté 5 ans chez eux, assistant à la mort des prisonniers français que l'on brusloit, et faisant donner la vie à d'autres, il a esté ramené à Kebec, capitaine de la nouvelle france avec 15 captifs français. On a alors tanté en vain de faire la paix avec les Iroquois, dont ceux qui sont les plus intéressés dans la trahison qu'on leur a faite contre la seureté promise ; et à cause que j'amenois le reste des députés, on alla par une autre route insulter et saccager leurs Bourgades. Ils ont rompu tous les projets de paix, particulièrement à cause des instances qui leur ont esté faites par les Anglais voysins de la nouvelle france de continuer avec eux la guerre contre nous ; c'est ce qui fait demander encore des troupes au Roy. La guerre fut commencée un an auparavant celle que nous ont déclarée les anglois, et ça esté pour cette raison qu'on auroit bien voulu avoir la paix avec les Iroquois en ce pais-là, où les françois et les Iroquois s'entrebrulent lorsqu'ils sont pris vifs.

Pour ce qui me regarde me trouvant encore chez les Iroquois, lorsqu'on commença d'arrester leurs députés, les anglois qui n'estoient pas encore nos Ennemis en 1686, informés par des françois qui s'estoient retirés de Kebec pour demeurer parmy eux, des préparatifs qu'on fesoit contre les Iroquois qui son voy-sins de la nouvelle angleterre, me donnèrent avis de ce qui se

tramoit, et que l'on se servoit de moy pour tromper les Iroquois; et qu'ainsi ne pouvant plus exercer doresnavant mon employ de miss^{re} chez eux, c'estoit inutile d'y rester, de me retirer en la nouvelle York dont le Gouverneur pour le roy Jacques (qui est maintenant en france) estoit catholique et avoit deux Jésuites anglois auprès de luy. Mais ne pouvant me persuader qu'on eust manqué de parole, je me résolus de refuser cette offre, et de persuader aux Iroquois de suivre avec moy leurs députés, qu'ils ne sçavoient pas encore avoir esté arrestés. Je renvoye donc les cavaliers anglais et le cheval qu'ils m'avoient envoyé pour m'ammener et me mettre en seureté contre la colère des Iroquois. Comme 8 des plus notables Iroquois estoient en chemin avec moy pour aller au susdit rendés vous, où leurs camarades estoient déjà arrestés à leur insu, quelques uns échapés des mains des françois vinrent apporter la nouvelle de ce qui se passoit, avant quoy j'avois receu (mais trop tard) des lettres d'avis de me retirer du païs des Iroquois par quelque moyen que ce fut, à cause qu'on les alloit attaquer. Les chefs des Iroquois avec qui j'estois en chemin ayant fait environ 8 lieues avec moy, me dirent qu'estant informé, comme ils venoient de l'estre qu'on avoit violé le droit des gens à leur égard j'eusse à me retirer chez les françois, ne voulant pas que pour m'estre fié à eux, et resté dans leur païs, on leur peut reprocher que j'y estois péri, et que je devois estre enveloppé dans le malheur de cette nouvelle guerre, ce ne seroit pas entre leurs mains que je devois estre massacré, y estant de bonne foy, mais que s'ils me tuoient ce seroit parmy les françois, à qui ils alloient faire voir leur ressentiment. Je me séparai ainsi d'eux, et fort triste de tout ce qui se passoit, et allai à ce funeste rendés vous, où je trouve deux cent Iroquois, tant hommes que femmes faits prisonniers, lorsqu'ils pensoient devoir estre bien receus. Ils se recrièrent contre le procédé et quelques uns qui avoient esté en france nommoient souvent le Roy comme reclamant la justice et sa protection. Après quoy l'on fut porter la désolation dans une contrée de leur païs, dont mille fusilliers Iroquois estoient lors absents sur la bonne foy que l'on leur avoit donnée. Je ne pus obtenir que l'on relachast de ces misérables que 7 ou 8 personnes qui nous avoient rendu de bons services dans l'occasion. Quelque temps après je me trouvai avec dix soldats sur un lac

de cent lieues de long, daas une petite barque qui fut attaquée par 800 Iroquois qui estoient dans leurs canots. Nous nous défendismes assés bien pendant 3 quart d'heure, mais ils nous alloient accabler de leur nombre lorsque le ciel fut favorable à nos vœux, et nous envoya du vent qui nous déroba à leur furie, lorsqu'ils croyoient tenir leur proye, et venger sur nous la mort de leurs camarades ¹. Je fus ensuite par obéissance obligé de rester dans cet infortuné rendés vous avec 140 soldats, dont j'estois l'aumonier. Dieu me conserva dans 2 sorties sans estre blessé proche de nos françois étendus morts à mes pieds, quelques uns desquels reçurent l'absolution. Enfin les Iroquois nous ayant si fort resserrés que nous ne pouvions plus avoir ny bois ny eau ni rafraichissement, le mal de terre se mit parmy la garnison qui en enleva environ cent. En les assistant à la mort je gagnai leur mal et estant prest de mourir comme les autres, un officier de nos troupes estant survenu sur les neiges avec 30 hommes dont 15 estoient des Iroquois, amis et chrestiens, pour voir à la dérobée l'estat où nous estions ; aprez 80 lieues de marche sur les glaces et les neiges chargés de leurs vivres, hardes, et armes, ils nous trouvèrent en très mauvais estat et de peur de rester eux mesmes dans ce fort, où le mauvais air leurs fit sentir d'abord les 1^{ers} commencemens de cette estrange maladie, ils résolurent de partir aussi tost et de faire toute la diligence possible pour ne pas estre enveloppés ou rencontrés par les ennemis. Cet officier qui estoit mon amy ayant sceu du chirurgien que je n'avois plus qu'un ou 2 Jours à vivre si l'on ne me tiroit de ce poste, entreprit de m'enlever à demy mort, refusant de faire la mesme grâce à quelques autres, mesmes officiers, qui moururent ensuite, mais qui estoient moins prests de la mort que moy, alléguant la longueur du voyage, l'incommodité de la saison, la nécessité de porter leurs armes et vivres et leur couverture, et la nécessité de faire grande diligence, à cause des ennemis qui les suivoient à la piste. Il entreprenoit de faire pour moy ce qu'il ne feroit pas pour un autre. L'ayant prié de me laisser mourir, et de vouloir substituer en ma place un officier malade, il le refusa absolument. Éstant donc devenu désormais

1. Voir le récit de ce combat dans la lettre suivante du P. de Lamber-ville.

inutile par l'estat où je me trouvais, le reste de la garnison receut l'absolution générale, tandis qu'on me portoit sous les bras, puis m'ayant lié sur un traîneau, où 2 gros chiens estoient attelés on se mit en chemin passant sur un lac glacé. La glace s'estant cassée je fus en cet estat plongé dans l'eau tout empaqueté sur ce traîneau, les chiens qui y estoient attachés me soutinrent de dessus la glace, où ils tenoient bon avec leurs ongles. Il fallut bien de façons pour me tirer de ce péril, à cause que la glace qui m'environnoit estoit rompue de tous costés. Enfin comme l'on me tiroit de l'eau la corde cassa et je courus risque d'estre noyé. Estant retiré de l'eau et remis sur la glace, les chiens estant trop fatigués, quelques Canadiens françois et des soldats qui estoient avec nous, prirent la peine de me traîner, tantost sur la glace, et tantost sur les neiges, les uns apres les autres sans discontinuer leur marche, à cause que les Iroquois poursuivoient à la piste, et qu'on vouloit garder l'avantage qu'on avoit sur eux, de peur qu'ils nous atteignissent. Il fallut donc, tout mouillé que j'estois attendre jusqu'à 9 heures du soir à me réchauffer à la faveur de la nuit, partir de nostre giste de grand matin, et se remettre sur la glace pour cacher nos pistes aux ennemis qui ne manquoient pas à nous suivre, mais de fort loin, à cause de la diligence dont on usait pendant le voyage qui dura 7 jours et demy, et lorsque je fus rendu à Montréal qui est le poste avancé, à la teste des habitations françaises, l'on me porta promptement à l'hospital, où l'on me mit sur une paille au coin du feu, où je restai 4 heures toujours prest à rendre l'âme. Par les soins des officiers qui se trouvèrent là et de quelques personnes charitables l'on me tira des portes de la mort. Dez le matin suivant, M^{rs} les prestres du séminaire de Saint-Sulpice, qui sont en ce lieu, me retirèrent chez eux. J'ay esté deux ans et demy, à me remettre un peu de cet estrange mal du scorbut. Comme j'avois gagné ce mal au service des soldats, les gens du roy me défrayèrent pendant tout ce temps, et payèrent ma dépense à ces M^{rs} qui m'avoient si obligement enlevé chez eux, ce fut en fevrier 1688 que cecy se passa.

Les Iroquois, cependant, dès la fin de 1687, avoient insulté nostre colonie en divers endroits par le meurtre et la captivité de plusieurs françois, dont ils avoient tué les bestiaux et bruslé les maisons et les granges avec ceux qui s'y trouvèrent; et

comme ils approchoient de Montréal avec leur armée l'on prist la résolution de se servir de moy pour conjurer l'orage, et pour leur faire quelques propositions, qui fussent capables de les arrester, et par la de gagner du temps, jusqu'à ce que le Roy envoyast du secours qui peut résister à ces Barbares, et soutenir en mesme temps la guerre contre les Anglais, qui nous déclarèrent la guerre un an après que l'on fut brouillé avec les Iroquois. Je fus porté au devant de ces ennemis, accompagné d'un officier de mes amis pour qui les chefs des Iroquois avoient de la considération. Nostre negociation fut favorisée du ciel et nous amenasmes à Montréal, où toutes les forces du pais s'étoient rendues en juin avec le Gouverneur du Canada, prest de cent Iroquois qui vinrent sans armes avec les principaux de leurs chefs trouver nostre gouverneur, tandisque leur petite armée resta à 2 lieues de là, bien résolu de venger leurs gens, si on les maltraittoit. Le désir qu'ils avoient de retirer leurs compatriotes qu'on avoit par trahison mis aux fers, et conduits aux galères en france comme j'ay dit cy-dessus, leur fit faire cette démarche, et se risquer sur la parole du gouverneur et la nostre. Ils furent bien receus, et mesme régalez. Ils nous reprochèrent nostre peu de parole, et dirent que si on leur en manquoit encore en se mettant entre nos mains comme ils le fesoient, leurs gens scauroient bien s'en venger. On les rassura par toutes les manières qui pouvoient leur oster toute sorte de défiance. Ils promirent mesme de faire consentir à la paix les cantons des Iroquois qui en estoient les plus éloignés, et que si on vouloit bien promettre sureté en revenant en apporter des nouvelles, ils feroient bien voir combien ils estoient bien intentionnés. Deux mois après ce pourparler qui nous ménagea une trêve, les Iroquois renvoyèrent effectivement quatre de leurs gens pour faire sçavoir aux françois l'heureux succès de leur négociation, mais ils furent malheureusement assassinés en chemin par des sauvages de nos alliés, qui ne vouloient pas que nous eussions la paix avec les Iroquois, affin que le fort de la guerre tombast sur nous plustost que sur eux. Cette méchante action que ces perfides nous imputèrent, et qu'ils firent sçavoir aux Iroquois qu'elle n'avoit esté faite qu'à nostre sollicitation, a rallumé la guerre, en sorte que les Iroquois et les françois s'entrebrulèrent les uns les autres d'une manière horrible qui

continue depuis 7 ans. Les anglois joints aux Iroquois, ont attaqué la colonie par les 2 extrémités et par le milieu. Kebec mesme a esté assiégé par les anglois, mais la protection toute particulière de Dieu a eclatté sur ce pauvre Canada, qui subsiste encore. Les Iroquois en ont désolé la 3^e partie. Il faut espérer que de si cruelles guerres finiront en la nouvelle france lorsque Dieu rendra le repos à l'Europe conjurée contre la France. L'on a fait l'an passé une nouvelle tentative de paix avec les Iroquois, mais en vain, les anglois de ces quartiers-là, ont si bien intrigué qu'ils ont fait perdre toute l'espérance qu'on en avoit conceue, et les Iroquois disent qu'il ne faut pas espérer la paix avec eux que nous ne l'ayons aupparavant avec les anglois. Ils ont cependant rendu le P. Millet qu'ils ont eu prisonnier l'espace de 5 ans avec quelques autres captifs. Ce père a entretenu le culte de D. pendant sa captivité chez ces Barbares et y a sauvé beaucoup d'ames qui louent Dieu maintenant au ciel. Pour moy, mon cher père, ma mission chez les Iroquois étant entièrement fermée par la guerre je me trouve icy, où je suis procureur de nostre mission, en attendant l'heureux moment qui me fasse repasser la mer pour aller finir le peu de jours qui me restent dans nostre cher Canada. Priés Dieu, je vous prie qu'il me fasse cette miséricorde, et me croyés toujours avec un respectueux attachement, de V^e R^e, le très humble et très obéissant serviteur en N. S.

DE LAMBERVILLE S. J.

RÉCIT D'UN COMBAT NAVAL DONNÉ ENTRE UNE PETITE BARQUE FRANÇOISE ET L'ARMÉE DES IROUOIS PREZ LE FORT DE FRONTENAC, DIT KATARAKOUI LE 14^e SEPT. 1687.

N.-B. Ce récit est du P. de Lamberville et se trouve au *British Museum*, add. 16.913, fol. 167.

Le jour de l'exaltation de la Sainte-Croix, jour de bon présage pour des chrétiens, après avoir imploré la protection de Dieu par le Saint Sacrifice de la messe, un petit vent de Nord-Est s'étant élevé, nous partimes de Katarakoui sur une des barques du fort au nombre de douze personnes : Je fesois la 13^e en qualité d'aumonier. Nous eumes d'abord un assez bon vent, qui nous sortit du bassin où l'on s'étoit chargé, à la vue des ennemis, de vivres pour rafraichir la garnison du fort nouvellement construit à Aniagara, situé à l'embouchure de la Rivière de ce nom, à l'extremité du lac Ontario à près de cent lieues de Katarakoui. Deux françois, qui peu auparavant s'étoient sauvés à la nage de la fureur des Iroquois, étoient des douze; ils avoient perdu tout leur bagage et les munitions qu'ils portoient à Katarakoui dont les Iroquois s'étoient emparés, et il ne leur restoit qu'une extrême passion de se venger de leur insulte.

Le jour qui précéda nostre départ, les Iroquois qui nous tenoient bloquez avoient paru en divers endroits, et avoient tiré contre les Barques, le fort, et le toit du logis, et ceux qui alloient à l'eau. Ils blessèrent un sergent qui mourut peu après avoir receu les derniers sacrements. A peine eumes nous doublé la pointe la plus voisine qu'un Iroquois embusqué tira sur nous. C'estoit le signal qui avoit été donné pour avertir les Goiogouens et les Sonnantouans (a qui de gros détachements des trois autres nations Iroquoises s'étoient joints) de sortir de leur camp, où ils

1. Voir plus haut, p. 201.

fesoient bonne chère de ce qu'ils avoient enlevé aux françois au dessus des rapides du fleuve Saint-Laurent. Les ennemis, enflés du succes qu'ils avoient eu sur six de nos canots, s'étoient imaginés que s'ils pouvoient se rendre maîtres de la Barque, ils affaiferoient et réduiroient à la dernière extrémité les françois qui sont à Aniagara. Ils se tenoient si seurs de leur coup, que voyant qu'on chargeoit la Barque ils invitèrent leurs gens par des exprès pour venir prendre le plaisir de voir le combat, et avoir la satisfaction de manger les françois, les bœufs et les vivres qui étoient dessus. Ils étoient accourus en si grand nombre pour avoir part à la feste, que le détroit par où nous passions pour entrer dans le lac, nous parut tout couvert de canots, tant de ceux qui alloient le long de la terre que de ceux qui se hâtoient de nous joindre. Voicy comme tout se passa :

Je vis d'abord deux Iroquois qui s'avançoient sur la grève en sortant du bois; ceux-cy furent incontinent suivis de plusieurs autres qui portoient leurs canots à l'eau, où ils s'embarquèrent à la hâte, pour nous couper chemin, et gagner une petite ile où ils sçavoient bien que la Barque devoit passer pour éviter les bâtures. Les avant-coureurs nous firent connoître le dessein des ennemis de nous attaquer de tous les côtés; car un grand nombre de canots, où il y avoit dans la plupart dix sept fusilliers Iroquois tout debout, forçoient de leurs avirons pour nous venir entourer, tandis que les autres alloient le long du rivage pour nous empescher de gagner vers le bois en cas que nous eussions du fuir. Une grande quantité d'hommes, de femmes et mesme d'enfans couraient à terre des deux côtés de ce détroit, pour avoir ce semble le divertissement de nous voir prendre.

Le vent nous avoit manqué tout-à-coup, et le calme favorisoit extrêmement les Iroquois, qui voltigeoient avec beaucoup de vitesse au tour de la Barque hors la portée du fusil.

Nous eûmes lors recours à Dieu, le priant par l'intercession de la Sainte Vierge de nous protéger contre ces Infidelles. Je dis à nos françois que le jour étoit venu de se souvenir de la dernière insulte qu'ils nous avoient faite au dessus des rapides, et qu'il valloit mieux mourir en se bien défendant que de composer avec des gens qui nous voudroient avoir à leur discrétion pour exercer sur nous les étranges cruantez qu'ils font endurer à leurs captifs, comme je leur avois tant de fois vû faire lorsque j'étois chez eux,

et encore tout récemment, et qu'enfin il ne falloit pas par nostre timidité souffrir qu'on nous mist en un état où nous déplorierions trop tard nôtre malheur de n'estre pas plutost peris en gens de cœur, que de nous voir la proye et l'objet de la risée, des infamies et des tourmens de ces anthropofages.

Un chacun parut fort résolu de bien faire son devoir, et de se bien servir de 4 pierriers que nous avons, de douze fusils seulement, deux mousquetons et six grenades. On conclut ensemble de ne pas tirer tous à la fois, de peur qu'on ne vint tout d'un coup à la barque, mais que deux chargeroient les fusils tandis qu'on tireroit les uns après les autres pour estre en état de repousser ceux qui s'aprocheroient le plus.

L'embaras où nous nous trouvâmes fut que le pont de la barque étoit occupé de deux cables, et que le fond de calle étoit si plein qu'on ne pouvoit pas y rien mettre pour le débarasser. Outre que nostre petit bâtiment estoit tout raz et sans gardes corps. Il fallut se courber tout bas pour tirer, et pour n'estre pas atteint des décharges des Iroquois, qui aprez avoir fait plusieurs cris de joye, commencèrent les 1^{ers} à tirer et à nous serrer peu à peu. Nous essayames leur 1^{re} furie couchés sur le pont que plus de 800 balles rayèrent en moins de rien, les autres donnèrent dans les *chanites* et dans le cordage. Nostre conservation estoit celle de la barque, qui étant défendue d'aussi peu de gens que nous étions contre une si grande multitude, nous obligeoit d'estre en état de nuire à l'ennemi autant qu'on pourroit. Nous leur répondimes par dix coups de fusil tirez des deux costés de la Barque et de l'avant, pour rallentir un peu cette grande ardeur de nous joindre. Quelques uns de leurs blessez tombèrent dans leur canot, et se retiroient, faisant place aux autres, qui redoublant leurs cris et leurs huées revinrent à la charge comme la 1^{re} fois faisant pleuvoir une gresle de coup sur nous, dont quelques uns des hauts bans furent cassez, et les deux mats endommagés; mais personne ne fut blessé. L'on se ménageoit si bien que l'on ne tiroit que les uns aprez les autres, là où l'on voyoit qu'on se hâtoit le plus de venir à nous. 4 canots des plus hardis voulant braver nos coups de fusil qu'ils remarquèrent bien n'estre pas si fréquens ni si nombreux que les leur, poussèrent brusquement à nous, mais nous les arrêtames par 2 coups de mousqueton de chacun 8 balles et d'un coup de pierrier de 30, le tout tiré fort à propos; ce qui

les déconcerta en sorte qu'ils n'osoient plus s'avancer ni revenir à nous, nous croyant plus forts de monde que nous n'étions, mais ils se tièrent un peu loin derrière et regagnèrent la terre pour ne pas couler à fond. Ce coup ranima encore notre courage, et fit cesser les hurlemens de ces barbares, sur qui voyant qu'ils commencèrent à se rélargir on fit feu d'un second coup de Pierrier et de dix coups de fusil. Cela confirma la pensée qu'ils eurent que notre nombre étoit considérable. Une partie se retira vers la petite ile où nous devions passer, pour y débarquer leurs blessés, et radouber leurs canots endommagés de notre petite artillerie.

Les Iroquois cependant ne se rebutèrent point de notre résistance. Ils recommencèrent de nous investir tout de nouveau de plus prez qu'auparavant, animés du désir de venger leurs camarades, par les harangues des capitaines, qui nous voyant sans vent et presque échouez sur une bature, criaient que nous étions à eux, et que tant de coups de fusil n'auroient pas été tirés sans avoir tué ou estropié du moins la moitié des françois. Ils nous contraignirent de nouveau de nous cacher à cause de leur feu continuel, tandis que nos fusils qui étoient fort échauffez se refroidirent un peu.

Pendant qu'on nous tiroit à flanc les ennemis qui avoient remarqué que de la poupe de la barque il ne partoît aucun coup de fusil (ce qui étoit vray à cause qu'on n'y avoit point fait de meurtrière), se glissèrent derrière nostre bâtiment, soit pour y mettre le feu, soit pour couper les amarres de nostre chaloupe. Un des matelots, qui étoit aussi soldat, apercevant l'extrémité de ces canots, qui joignoient l'arrière, poussa un grand cry, comme si nous coulions bas, ou que le feu fut déjà pris quelque part; cet homme se jette sur son épée disant qu'ils étoient à l'abordage. On courut promptement aux sabres, quelques uns aux grenades, et moy aux lettres dont on m'avoit chargé. Je mis dans celles que je crûs les plus importantes des balles pour les faire couler à fond, afin que l'ennemi ne les fist pas voir à des yeux trop curieux qui en auroient pû tirer quelque avantage contre nous. Nous invoquames du meilleur de nostre cœur le secours de N. S^r et de la Sainte Vierge, par l'intercession de Sainte Anne à qui quelques uns firent des vœux. On en ressentit aussitost l'assistance par un petit vent qui survint, et qui nous fit doucement

passer au-delà de la petite île d'où l'on nous fusilloit de trente pas d'une étrange fureur, aussi bien que du détroit. Personne de nous n'osoit le moindrement paroître. Tout ce qu'on peut faire fut de recharger les armes, et les pierriers avec beaucoup de danger; car ils étoient élevez tout à decouvert sur des pieds de chandelier. Je ne crus pas rien faire en cette occasion qui repugnast à mon ministère d'aider aussi à charger les boîtes contre ces Infidelles pour leur vendre le plus cher que nous pourrions nos vies, ce que nous fesions à l'imitation des machabées, qui frappant de la main prioient du fond du cœur le Dieu des armées d'intimider leurs ennemis.

Les françois, animés par la vue du péril, et par l'espérance que cette petite haleine de vent nous donnoit de nous éloigner bientôt de cette île que nous cotoyons fort lentement, recommencèrent aussi à tirer à genoux et courbés sur les ennemis. Je fis rompre des planches qui nous nuisoient pour passer les deux mousquetons par le trou de la Barre du gouvernail, qui épouvëntèrent les prétendus bouttefeux qui n'osèrent tenter leur dessein. Nostre bâtiment cependant, poussé d'un petit air de Nord est, s'écartoit insensiblement tirant vers le lac, lorsqu'un des chefs des Iroquois s'embarqua luy 5^e ou 6^e dans un des canots qui étoient à l'île et vint fièrement pour nous reconnoître de près. Je ne sçais pas quel dessein il pouvoit avoir. Cet intrépide par son exemple entreprit de ratacher le combat qui n'étoit plus que languissant du côté des ennemis dont la vigueur commençoit de se rallentir en apparence. Ce brave s'étant approché de nous, s'arresta pour nous considérer, ou du moins en fesoit-il semblance. Il étoit debout, ayant les armes à la main. Il vit le pilote et un matelot qui défendoient la pointe de la Barque. Il fit tirer ses gens sur eux et tira aussi; mais s'étant heureusement baissés les coups portèrent dans le bois dont ils se couvrirent. Le pilote et le matelot tirant à leur tour sur ce téméraire lui firent tomber le fusil dans l'eau, l'abbatirent dans son canot, luy ayant percé le cou et le corps, comme je l'ai sçu depuis de quelques Iroquois qui me l'ont raconté, et m'ont dit qu'il étoit Goigouen.

Les autres résolus de perir avec celui-cy ne se retiroient point, au contraire vous eussiez dit qu'ils persistoient toujours dans la volonté de venir à nous, et d'encourager par ce mépris de leur vie les autres à venger la mort de cet aventurier.

Du lieu où j'étois je fus etonné de voir une si grande témérité, j'en avertis un soldat qui tira, mais son coup passa au dessus du canot. Voyant que la constance de ces Iroquois sans peur attiroit sur nous tous les ennemis qui s'entreexhaltoient, Je criai : au Pierrier ! Un soldat Breton qui avoit servi en Allemagne, plein de cœur, et qui ne perdoit point l'esprit dans nos plus grands dangers, accourut avec une mèche à la main, pointa un Pierrier, chargé à cartouche sur cet insolent canot, qu'il foudroya. Ce que j'ai admiré en cette action fut que ce canonnier pour venir où je l'appelais sortit par l'écantille du gouvernail montrant tout le corps aux ennemis qui tiroient de tous côtés ; nonobstant la gresle des coups qui luy percèrent le bonnet qu'il avoit à la teste, en deux endroits, sans s'étonner du peril où il se mettoit mira tout découvert ce canot, et termina notre combat par une bravoure qui le fit estimer des ennemis mesme. Il en resta un en vie, qui se tint toujours debout dans son canot, qu'il tiroit plein d'eau avec bien de la peine de l'île. Les autres Iroquois vinrent à foule à son secours, et chargèrent les morts sur leurs épaules. L'on tira lors plus de 300 coups de fusil dans nos voiles, et dans nos manœuvres pour arrester la barque en abbatant les voiles et en cassant les cordages qui les soutenoient ; mais grâce à Dieu, ils ne touchoient point aux hissas.

Ce fut le dernier effort des ennemis qui ne nous voulurent pas suivre dans le lac, de peur d'y estre surpris du vent, ou percez à eau lorsqu'ils seroient éloignés des terres. J'ouis un de leurs commandans qui leur cria de se retirer, et de nous laisser aller. Nous n'étions qu'à une lieue d'eux lorsque le vent nous manqua pour la 2^e fois. On abbatit les voiles et on mouilla l'ancre. Nous doutâmes longtemps si les ennemis qui s'étoient réunis ne se serviroient pas de l'avantage du calme pour revenir à nous. Enfin ils se séparèrent en diverses bandes, dont quelques uns regagnant la terre ferme alloient vers les îles aux goelans à 12 lieues du lieu où nous étions pour nous y dresser une embuscade, pensant que nous ne manquerions pas d'y aller prendre du bois, et chasser au gibier.

Nous rendimes grâces à Dieu de nous avoir protégé visiblement contre ces barbares dont le grand nombre et l'opiniâtreté nous auroit enfin accablés. Nous luy dimes d'un cœur plein de reconnaissance avec le Prophète Roy Benedictus Deus qui non

dedit nos in captionem dentibus eorum, forte vivos deglutiissent nos.

Le jour le vent d'ouest s'étant élevé nous mîmes à la voile, et passâmes de nuit près des îles susdites pendant un fort mauvais temps. Nous y aperçûmes les feux de nos Iroquois. Nous nous enfonçâmes au large à cause de l'approche d'une grande tempeste qui dura plusieurs jours, et nous fit plus de peur que les Iroquois. Il fallut louvoyer bord sur bord sur ce lac qui ressembloit à une mer agitée. Notre barque fut toute couverte de vagues, en sorte que nous nous croyions presque perdus. De se mettre à l'abri du vent dans les bayes où il ne donnoit pas, on n'osoit, de peur de ne nous en pouvoir pas relever en cas qu'on nous y vint attaquer. Enfin, après 14 jours d'une fort rude navigation nous vîmes de fort loin le pavillon du fort d'Aniagara, placé sur une hauteur où nous nous rendîmes avec la joye qu'on se peut imaginer. Nous y vîmes des Iroquois qui avoient presque tous des chemises bien blanches, qui pendant tout un jour considérèrent le nouveau fort qu'ils sembloient n'estre venus que pour le reconnoître, et qu'ils admiroient, le voyant fraizé, ce qu'ils n'avoient jamais vu nulle part. Ils se couvroient des arbres circonvoisins d'où ils montroient la chevelure d'un soldat qu'ils avoient tué en revenant de la chasse. Le commandant, voyant que le vent nous étoit favorable pour retourner à Katarakoui, où l'on seroit en peine de ce qui nous seroit arrivé, et que les ennemis n'entreprenoient rien, nous congédia après nous avoir donné de quoy faire des garde corps à notre Barque, en cas que les ennemis voulussent prendre leur revanche. Le 18^e octobre nous nous rendîmes en notre fort, prez duquel les ennemis s'étoient la plus part couvert de 200 cordes de bois, pensant y surprendre la garnison en nous y attendant. Mais ils perdirent patience voyant que nous tardions trop, ils s'y tinrent cachez prez d'un mois. Ils s'en allèrent un jour avant notre retour après avoir mis le feu à tout le bois de chauffage, ce qui nous incommoda fort, et après avoir tué un soldat qui sauva la garnison par sa mort fesant découvrir leur ambuscade.

IV¹

P^{is} G. MAREST ITER ET MISSIO IN SINUM HUDSONIUM IN ORA
SEPTENTRIONALI CANADÆ AN. 1694.

LETTRE DU P. GABRIEL MAREST AU R. P. GÉNÉRAL
THYRSE GONZALÈS

Quebec, oct. 1695.

Cum Quebeco solvimus, erant naves omnino duæ, trecenti nautæ, tum milites, quæ omnia ad expugnandam arcem, quam Hudsonio in sinu tenebant angli. Profecti igitur decimâ die augusti an. 1694, vigesimâ quartâ septembris huc appulimus. Rei quidem voti, ipso enim sub itineris fine, ventis adversis usi, imminente frigidissimâ hyeme, necnon deficiente aquâ, S. Annam, quæ piè imprimis à Canadensibus colitur patronam apud Deum adhibuimus, voto nos ipsi obstrinximus, triduo post ad terram applicuimus.

Toto hoc navigationis tempore, sacrum facere, cum licebat, pias hortationes identidem habere, preces recitare, palam, manè et sero quotidie, nunc his, nunc illis, multis sanè peccata deponentibus operam dare, mea fuere munia.

Jam vero Hudsonium in sinum devolvunt sese fluvii duo, haud longè à se invicem, alter Borbonius, alter s^{ta} Theresiæ, dictus : ad hunc sita anglorum arx. Hujusce ipsius in alveum è navibus nostris subducta ad hiemem minor ; in Borbonium utpotè altior, subducta major ; obsessi tum angli, ultro se dedunt, etiam pudendis conditionibus. Continuò actæ Deo solemnî ritu gratiæ ; erecta crux sublimis, barbarâque hâc in regione adoratum tandem venerandum x^{ti} vexillum.

Ex quo autem hic versamur, omninò non cessavi : quod effe-

1. *Voir plus haut*, p. 278.

cere tria maximè, concessa à Summo Pontifice plena ad morem anni Jubilæi indulgentia : Paschales feriæ, quæ obvenerunt interea, tum denique exorta contagies. Quare ut omnium pietatem accenderem, accensæ facerem satis, ut ægris adessem, modo ad majorem, modo ad minorem navim aut arcem interdum currendum fuit, non sine summis laboribus. Sæviebat acutum suprâ cogitationem frigus, via per dumos, nives, paludosam terram, quæ gelu malè solidata, vestigia passim fallebat, pedes, crura secabat; cubandum fuit sub dio; tentavit me interea febris, necnon et communis morbus, quibus non cedendum tamen existimavi, maximè ne deessem ægris.

Ergo ægrotaverunt multi, obiëre viginti quatuor, quos omnes præter unum et alterum, ecclesiæ sacramentis munivi. Ex his nautæ quatuor, ejuratâ prius calvini hæresi. Hactenus de Gallis; nunc ad naturam loci et indigenas.

Sita arx ad 57 gradum latitudinis; hyems hic pænè continua, puta in septembri ad junium. Quo tempore nemo foras exeat impunè. Certe è nostris huic aures, illi nares adustæ, ac mihi quidem obriguit penè crus alterum. Paludosum plerumque solum, ibi arbores pauca. Virgulta tantum videre, ut vepres, salices, quod autem mirabere, perdicæ suprâ modum frequentes, item anseres, atque imprimis magna vis Caributorum. Caributus penè præter cornua *damæ* planè similis. Barbari indigenæ nihil avenæ colligunt, toti sunt in venatione, quâ solâ victum sustinent. Nulli apud eos pagi. Vagantur errabundi quâ felicior venatus : æstatis tempore ad oras maris propius accedunt. Ubi redit hyems, medias in terras recipiunt sese. Pigra gens, timida, parum ingeniosa, vitio dedita; quod ad religionem, ut captus est Canadensium.

Versus lacum Superiorem his succedunt septem aut octo nationes, quarum illustriores fortitudine, numero, ingenio, *Assinoboeli* et *Krigi*. Morantur illi in pagis ad tres quatuorve menses continuos : quo temporis spatio religionis ch^{næ} præcepta edoceri possent. Ab his spargendi divini sermonis initium habendum esse existimaverim.

Porro ad ediscendam linguam barbarorum hujusce oræ incumbere parùm mihi licuit hactenus, qui operam omnem dare Gallis coactus fuerim; multa tamen verba schedulis excepi : confessionem sanct^{mæ} Trinitatis, Dominicam orationem, Salutationem

angelicam, Symbolum ap^{rum}, capita decalogi, versi patrio sermone, ut potui. Ipsis etiam aliquid de felicitate æternā, cum se dedit occasio, balbutire non defui. Inter eos baptismo lustrari grandiores natu duos, qui statim expiravere; infantes tres, quorum duo pariter paulò post mortui. Alterius infantuli corpus petieram à Patre, more nostro sepeliendum. Annuit ille, ceremoniisque adesse voluit cum multis è suā gente. Obstupescere scilicet barbari, ritus nostros mirari, hoc nostræ in ipsos voluntatis testimonio mirifice capi in relig^{em} ch^{am} benè affici, me ut eos adirem etiam atque etiam rogare. Hæc narrare habui à decimā augusti an. 1694 ad 24 augusti an. 1695.

LETTRE DE MGR DE SAINT-VALLIER
AUX RR. PP. RÉCOLLETS

Quebec Evesché en Canada

Nous Jean Baptiste de Saint-Vallier par la Grace de Dieu, du St Siege Apostolique Evesque de Quebec, a nos chers freres en Nostre Seigneur les freres Mineurs Recolects établis a Villemarie, salut et Benediction.

Vous ayant fait connoistre qu'il estoit bon que vous ostassiez de vostre Eglise tous les prie-dieu, mesme celuy qui pouvoit estre mis pour nous, iusqu'a l'arrivée de M. le comte de Frontenac, auquel vous auriez a rendre les honneurs accoustumez, ainsy qu'il estoit porté par Nostre lettre; et cela pour empescher qu'on ne fit une Nouvelle Entreprise contraire a la Coustume qui a esté observée iusqu'a present dans ce dioceze, et contraire au Reglement que le Roy a fait pour les honneurs qu'on doit rendre aux Gouverneurs particuliers dans les Eglises.

Nous avons esté surpris en passant par vostre Eglise pour y saluer le Saint Sacrem^t d'y trouver les mesmes priedieu restablis; de quoy vous ayant demandé la raison devant M. Dollier Nostre Grand Vicaire et Supérieur du Seminaire de Villemarie, et plusieurs de nos Ecclesiastiques qui nous accompagnoient; vous nous avez respondu que M. de Callière Gouverneur de MontReal y estoit allé ce matin accompagné du Major de la place et autres Officiers de la Garnison; ou il vous a fait signifier par 2. notaires que vous eussiez a y remettre les priedieu. Apres quoy vous dites que vous n'aviez pu vous empescher d'obeir. Nous pour continuer la mesme moderation que nous avons fait paroistre dez le commencement de cette Entreprise faite en

1. Voir plus haut pp. 324 et 325.

nostre presence ; et pour ne point continuer a vous commettre avec M. le Gouverneur de MontReal ; nous jugeons a propos, quoyque malgré nous de prendre la voye la plus seure, et la plus propre pour éviter toutes ces contestations ; Qui est de vous ordonner, comme en effect nous vous ordonnons sous peine de droit de fermer la porte de vostre Eglise, et de ne point celebrer le St Sacrifice de la Messe, ny de faire aucune fonction de vostre Ministere devant aucun laïque : iusqu'a ce que ayant fait sçavoir nos raisons a Sa Majté Nous sçachions ses intentions ; Et si elle desire nous donner de nouveaux Reglemens sur ce suiet, pour les faire executer dans toute l'estenduë de Nostre Diocese. En foy de quoy nous avons signé et fait signer par Nostre Secretaire et sceller du sceau de Nos Armes, afin qu'il soit notoire a tous. Ordonnons au prestre qui fait les fonctions curiales de la paroisse de le lire et publier au prosne, aussytost que nous luy aurons fait remettre le present Mandem^t lequel sera aussy signifié et donné copie au p. Joseph Sup^r des peres Recollects par un de nos Ecclesiastiques en presence de M. Dollier nostre Grand Vicaire. Fait a Villemarie le 13^e May 1694.

Je soubsigné Nicolas Baut prestre me suis transporté au couvent des peres Recolects en parlant au p. Joseph Sup^r desd. peres en presence de M. Dollier Grand Vicaire de Mgr Ill^{me} et Rev^{me} Evesque de Quebec, ie luy ay signifié et laissé copie du present Mandem^t. Ce auj 15 May de l'an 1694 sur les 6 heures du matin, signé françois Dollier Grand Vicaire et Nicolas du Baut.

Collationné a l'original en papier etc. le 27 Octobre 1694.
Signé Génaple.

Près de deux mois après la signification de cet interdit, les Récollets envoyèrent la protestation suivante à Mgr de Saint-Vallier. Nous en devons la bienveillante communication à M. Ch. Chadenat, libraire, quai des Grands-Augustins, 17, Paris.

PROTESTATION DES R. P. RECOLLETS CONTRE M^r DE QUÉBEC

6 Juillet 1694.

Les services que les pauvres frères mineurs Recollects de la province de Paris établis en ce pays rendent à la colonie depuis son origine et qui y sont encor saintement employés dans tant de Lieux et de missions du vaste Diocèse de Quebec, tant parmi les français que parmi les sauvages dans les découvertes et ailleurs sur les ordres de Monseigneur l'Evêque de Quebec qui a tesmoigné souvent en publique et en particulier dans toutes sortes de rencontre combien était grande l'utilité que les peuples recevoient de leurs travaux apostoliques ; surtout au Roy par son placet de l'année mil six cens quatre vingts douze adressé par luy à Sa Majesté pour luy demander l'Establissement des Pères Recollects à MontRéal, Plaisance, Ile de Saint-Pierre et autres Lieux, où leurs services étoient si nécessaires et si désirés auroient deû pour toujours leur servir de titres incontestables pour attendre de Sa Grandeur, les bons traitemens, l'appuy et la protection paternelle qu'elle avoit si souvent protestée à Eux et à leurs Pères de France qu'elle leur donnerait. Ils avoient d'autant plus de droit de l'espérer qu'il n'est rien qu'ils n'ayent fait pour y engager, Monseigneur l'Evêque ayant sacrifié à la paix et au repos qu'ils ont uniquement désiré pour rendre leurs services plus profitables ce qu'ils avoient de plus cher dans le pays c'est à dire leur belle et ancienne maison de Nostre Dame des Anges, premier sanctuaire de la colonie et de leur mission qu'ils luy ont cédée pour y établir l'hôpital général, et s'efforçant de le mériter par leur conduite respectueuse et soumise aux ordres de sa Grandeur et toute consacrée au bien spirituel de son diocèse dont ils ont toujours deservy et deservent eucor aujourd'hui les missions les plus pénibles et les plus exposées aux Ennemis pendant la guerre des Iroquois, qui sont capables de rebuter les autres missionnaires ainsi qu'elle en rend elle même témoignage au Ministre par ses dernières dépêches. Cependant lorsque les P. Recollects par toutes ces considérations se flatoient que Monseigneur n'avoit

pour eux que des sentiments de bienveillance et d'estime sa Grandeur tient à leur Egard une conduite où elle fait voir le peu de considération qu'elle a pour leurs services et si on ose dire le mépris qu'elle a pour tout leur ordre sans qu'ils luy en ayent donné le moindre sujet, c'est ce qui paroist par l'ordonnance qu'elle leur a fait de fermer les portes de leur Eglise de leur Couvent de MontReal avec deffence de ne point célébrer le S^t Sacrifice de la Messe ny faire aucunes fonctions de leur ministère devant aucun laïque etc. sous les peines de droit ou interdit de leur Eglise en datte du treizième may dernier de la présente année mil six cens quatre vingt quatorze avec des circonstances inouyes et tout à fait contraires à l'usage de l'Eglise pour ce sujet qui n'a aucun rapport à Eux et aussy léger que l'est un petit demeslé que sa Grandeur avoit eû avec Monsieur le Gouverneur de Mont Réal deux ou trois jours auparavant dans leur Eglise au sujet de la place que Monsieur le Gouverneur y occupoit et du remplacement du prie Dieu de monsieur le Gouverneur fait de son autorité propre les Recollects s'y opposant de tout leur pouvoir suivant les ordres de Monseigneur l'Evesque à qui ils donnèrent sur le champ avis de la violence qu'on leur faisoit. Bien qu'il parût dur aux Pères Recollects du couvent de Mont Réal qui sont en communauté de dix ou douze Religieux de souffrir pour une chose où ils auroient du estre loués et approuvés, ils voulurent bien neantmoins donner des marques de leur Respect et de leur attachement à Mons^{sr} l'Evesque obeissant aux Interdicts de leur Eglise qu'il leur envoya signifier le lendemain de la datte quatorzième de may dernier par Mons^r D'Ollier son grand vicaire et supérieur du seminaire de Saint-Sulpice de Mont Real accompagné de Monsieur Du Bault prestre et chanoine de Quebec faisant les fonctions de secretaire ce qu'ils firent plusieurs raisons essentielles ayant pû les dispenser de s'y soumettre et d'y obeir dont les principales sont les exemptions et les privilèges desd. Pères et la nullité de droit dont interdit jetté contre toutes les formes. Ils s'y soumirent néantmoins aussitôt par leur seul motif de zel et d'interrest pour la dignité et pour l'autorité Episcopalle que Mons^{sr} pretendoit avoir esté blessée dans ce qui s'estoit passé entre sa Grandeur et Mons^r le Gouverneur dans leur d. Eglise, dont l'on ne peut douter après qu'ils ont soutenue la cause de Mons^{sr} par leur résis-

tance à Mons^r le gouverneur qui s'en est plaint et dont yl a tiré des actes passées par devant notaires qui en font foy.

Sur quoy les d. Religieux Recollects ont toujours espéré comme ils avoient lieu indispensablement de l'attendre que Monseigneur l'Evesque leur en scauroit bon gré, leur en feroit un mérite, renderoit justice à leur zel et a leur devouement pour sa personne et pour sa dignité et trouveroit assez de moyens prompts pour les retablir sans bruit ny scandale dans leurs fonctions ordinaires dans leur Eglise de Mont Real, et c'est à quoy Monseig^r a fait voir des sentiments tout contraires. Lorsque à son retour de Mont Real à Quebec le père hyacinthe Perrault supérieur et commissaire provincial des Recollects de toutes les missions de la Nouvelle france et Gardien du Couvent de Quebec eût l'honneur de l'entretenir, sa Grandeur luy tesmoignant n'entrer dans aucune considération du tort et de la peine énormes qu'ils souffroient par cet Interdict a son occasion et par zel de l'interest de sa dignité, luy faisant entendre que la cessation dudit prétendu interdit dependeroit de l'accommodement de sa Grandeur avec Mons^r le Gouverneur de MontReal [ce qui n'a aucun raport à ce qu'ils souffroient] et luy tesmoignant en toutes rencontres avec force qu'il avoit beaucoup plus à cœur et faisoit beaucoup plus de cas de son différent avec Mond. sieur le Gouverneur que d'une censure si extraordinaire et sy inouye que l'est un Interdict d'Eglise.

De plus Monseig^r n'ayant pû convenir et s'accommoder avec Mond. sieur le Gouverneur de Mont Real dans son dernier voyage à Quebec nonobstant la mediation de monsieur l'Intendant qui s'y employa de tout son crédit accompagné du susd. Pere hyacinthe Perrault supérieur et commissaire provincial des Recollects missionnaires dans la nouvelle france qui y a conjointement apporté de son costé tous ses soins les dix et onze jours de Juin dernier; le d. jour onzième environ les deux heures après midy immédiatement avant le depart de monsieur le Gouverneur de Mont Real pour sen retourner a son gouvernement monsieur l'Intendant et ledit Père commissaire ayant esté conjointement trouver Monseigneur l'Evesque pour luy proposer les dernieres voyes d'accommodement de son différent avec monsieur le gouverneur de Mont Real en consequence desquelles l'Interdit devoit être levé sa grandeur ne les gousta pas et

donna les dernières marques de sa détermination à vouloir sacrifier des pauvres Religieux Innocents a son déplaisir et a son chagrain voulant laisser leur Eglise dans l'Interdit prétendu jusqu'aux nouvelles de France de l'année prochaine c'est à dire quatorze ou quinze mois ne sachant à qui s'en prendre de son différent et de son entreprise justifiant et blasant en même temps le pere Joseph Denis très digne supérieur des Recollects de Mont Real puis se dechargeant sur d'autres sujets qui n'ont nul rapport avec les Recollects. Les tres humbles remontrances du pere commissaire, et les bonnes raisons de Monsieur l'Intendant n'ayant pu porter sa grandeur à faire cesser led. prétendu interdit sans éclat ny scandale non plus que les propositions que luy en a fait faire led. pere commissaire par des personnes qui ont quelque crédit sur son Esprit.

Jusqu'au troisieme Juilliet suivant au Retour d'un voyage que Monseigneur avoit fait pour ses visittes que led. pere commissaire pour n'avoir rien à se reprocher sur toutes les demarches possibles de respect et de soumission pour flechir sa grandeur cru devoir faire de nouvelles tentatives en renouvelant ses Instances auprès d'Elle pour la levée dud. prétendu interdit sans bruit ny scandal quoique sans aucun succes ayant employé outre cela le crédit de monseigneur le Gouverneur general qui de concert avec monsieur l'Intendant dresserent un proiet de mandement pour lad. levée d'Interdit ou l'honneur et la dignité de Mond. Seigneur l'Evesque estoient à couvert et les Recollects retablis dans leurs fonctions dans leur Eglise et le tort qu'ils en pouvoient avoir souffert en quelque manière réparé a quoy sa grandeur auroit pu s'en tenir si Elle avoit voulu traiter lesd. Religieux en Pere et leur procurer la paix a quoy Monseig^r le gouverneur general ajoutoit les motifs de deux requestes a luy adressées l'une par tous les habitans et bourgeois de la ville de Mont Real signée de tous tendant a ce qu'il employa son credit pour les faire jouir des secours spirituels qu'ils recevoient desd. Peres Recollects et dont ils se voyent privés par un Interdit dont ils ne savent point la cause etants autant édifiés qu'ils le sont desd. Religieux, l'autre par tous les officiers des troupes qui sont en garnison au Mont Real tendant à même fin, nonobstant tout cela Monseig^r l'Evesque persiste toujours dans sa détermination susd. et dans son premier principe au sujet de

son accommodement avec Mons^r le Gouverneur de Mont Real ce qu'a considéré led. Père commissaire stipulant pour tous les Religieux des susd. missions de la nouvelle france, et qu'ils auroient donné des marques suffisantes de leur soumission et obeissance à Monseig^r l'Evesque dont sa Grandeur auroit tout sujet d'être satisfaite si Elle vouloit leur rendre un peu de justice, et que les peuples ne pouvoient être que tres edifiés de l'obeissance qu'ils ont rendu a un Interdict jetté contre toutes les formes et contraire à leurs privilèges et exemption depuis près de deux mois de crainte que lad. soumission et obeissance ne leur fut de quelque préjudice à l'avenir contre leurs droits, exemptions et privilèges de leur ordre, declare et proteste qu'ils n'ont obéi aud. Interdict librement et volontairement que dans les vues susd. de zel, d'attachement et de defference pour la personne de Monseig^r l'Evesque, et pour sa dignité Episcopalle prétendüe offensée sans qu'elle puisse être livrée en conséquence à l'avenir, proteste en outre contre tout ce que sa Grandeur pourroit avoir fait et pourroit faire à l'avenir contre leurs susd. privilèges et exemption tant en ce genre la qu'en tout autre a ce que cela ne leur puisse etre d'aucun prejudice, ny pour le present ny pour l'avenir, et de leur presente protestation et declaration ont demandé acte a Chamballon notaire Royal de cette ville de Québec pour etre par luy notairisée et notifié à mondit seigneur l'Evesque.

Faict a Quebec le sixième jour de Juillet mil six cents quatre vingt quatorze.

Signé : F. hyacinthe Perrault com^{aire} des Recollects.

Aujourd'huy sixieme jour de Juillet mil six cent quatre vingt quatorze sur l'heure de neuf a dix du matin Par devant le notaire Royal en la prevosté de Quebec soubz signé y résidant et Témoins cy bas nommez Est comparu le Reverend Pere hyacinthe perault commissaire provincial des Reverends Peres Recollects des missions de la Nouvelle France et pays de Canada établis en cette ville de Quebec Lequel nous a prié et requis qu'en Exécution de l'ordonnance de Monseigneur l'Intendant du Jour d'hui portant à nous Injonction de faire tous les actes dont Lesd. Reverends peres auroient besoin a l'encontre de Monseigneur l'Illustrissime et Reverendissime pere en Dieu M. Jean De la Croix de Saint-Valié Evesque de Quebec Il nous plaise

recevoir l'acte de protestation qu'ils font contre Mondit Seigneur pour les raisons y énoncées et le mettre et déposer en nostre estude au rang de nos minutes pour leur servir et valoir en tems et lieu et leur en estre délivré des expéditions toutes fois et quantes et outre ce d'en vouloir notifier et délivrer copie à Mondit Seigneur L'Evesque pour que sa grandeur en soit avertie. Nous pour obeir à l'ordonnance de Mondit Seigneur l'Intendant, [quoyque contre nos intantions par les respects et soumissions que nous avons pour La personne de Mondit Seigneur et pour sa dignité Episcopalle] et pour satisfaire aux intantions du Roy et l'obligation de nostre charge, sur le requisitoire du Reverend pere hyacinthe perault. Nous Nous sommes avec lesd. Témoins cy bas nommez et soubz signez transporté jusques au palais Episcopal de Mondit Seigneur l'Evesque de Quebec ou estant apres avoir très respectueusement rendu nos respects et nostre soumission à sa Grandeur Nous l'avons très humblement suppliée de recevoir copie signée dud. Reverend pere de l'acte de declaration ou protestation que lesdits Reverends peres Recollets font avec tous les regrets et deplaisirs sensibles à sa Grandeur s'y croyant par une tres grande nécessité obligez pour les raisons y énoncées. Laquelle copie sa Grandeur par sa prudence accoutumée a reçue de nos mains sans aucune difficulté, dont du tout nous avons fait le présent acte pour servir et valoir en tems et lieu a qui il apartiendra,

Fait aud. pallais Episcopal les jour et an susd. en présence des sieurs Charles Chaboulié sculteur et Estienne Gaudeau couvreur qui ont avec les Reverend pere et notaire signé ces présentes, témoins demeurant aud. Quebec.

F. Hyacynthe Perrault, commissaire prov. des Recollets des missions de la nouvelle france.

+

ETIENE GODEAU

C. CHABOULLIE
CHAMBALON W.

A l'automne de 1694, Mgr de Saint-Vallier passa en France pour les affaires de son diocèse. Le P. Provincial des

Récollets de la Province de Saint-Denis profita du séjour de l'évêque de Quebec à Paris pour lui adresser la requête suivante.

A MONSIEUR L'EVESQUE DE QUEBEC

Monseigneur,

Frere Potentien Ozon provincial des Recollets de la province de Saint-Denis en France, dont ceux de la Nouvelle France font partie; et come ayant charge des peres du définitoire de lad. province, Remonstre tres humblement a Vostre Grandeur qu'il a appris avec douleur le mescontentement et les suites de plaintes qu'elle avoit receu dans Nostre Eglise des Recollets de Villemarie, ce qui l'avoit engagé duser de son autorité ordinaire, et d'interdire leur Chapelle, ou Eglise, lequel Interdict les Religieux auroient gardé fort exactement durant deux mois, au bout desquels lesd. Religieux craignans le murmure du peuple, de ce qu'ils ne pouvoient plus les assister, comme auparavant. Persuadez d'ailleurs que Vostre Grandeur estoit satisfaite de leur soumission pendant 2 mois, ils se crurent obligez par une complaisance trop précipitée d'ouvrir leur Eglise et d'y faire l'office publiquement. Ce qui a donné lieu Mgr a Votre Grandeur de croire que lesd. Religieux avoient voulu mespriser l'Interdict par elle prononcé; et rendre de nouvelles Ordonnances contre lesd. Religieux mesme de les suspendre de leurs fonctions. Et come en tout cela Mgr on ne peut imputer ausd. Religieux que leur precipitation de n'avoir pas deféré avec la soumission respectueuse qu'ils devoient a vos Ordonnances Et que dans le fonds, ils n'ont jamais eu l'intention de blesser son autorité, ny de manquer au respect qu'ils luy devoient; le suppliant se trouve obligé de recourir a la bonté et a l'indulgence de Vostre Grandeur pour l'exciter a pardonner ausd. Religieux et lever l'Interdict tant local que personnel; se soumettant a faire telle satisfaction qu'il luy plaira ordonner sans préjudice de Nostre Ordre.

Ce considéré Mgr Il plaira a Votre Grandeur pardonner ausd. Religieux lever l'Interdit tant local que personnel apres avoir fait la satisfaction qu'il vous plaira ordonner estre faite, et en consequence leur permettre de faire a l'avenir leurs fonctions

publiques et les services divins dans lad. Eglise de Villemarie, ou ils sont établis. Ils continueront leurs prieres et sacrifices pour la conservation de Vostre Grandeur.

Mgr ayant reçu cette requête voulut bien y répondre :

Veü la presente Requête a nous présentée par le Pere provincial des Recollects de la province de Paris, et voulant user d'indulgence envers lesd. Religieux Recollects, nous ordonnons qu'en faisant et reiterant par les Gardiens et les Religieux Recollects de Villemarie les declarations contenuë en la presente Requête, présentée par led. Pere Provincial, par devant nostre Grand Vicaire estably sur les lieux ; Et aprez qu'ils auront tenus fermée leur Eglise pendant 3 jours pour satisfaction de n'avoir pas obei a nos ordres. Et aprez qu'il en sera apparu a Nostre Grand Vicaire, nous luy donnons pouvoir et ordre de lever lesd. Interdits tant local que personel, décharger les Religieux de tout ce qu'ils ont encouru pour raison de ce ; et les restabli dans le plein et entier exercice de toutes les fonctions qu'ils exerçoient auparavant dans lad. Eglise de Villemarie. En foy de quoy nous avons signé, fait contresigner par nostre Secretaire, et sceller du sceau de nos armes. fait a Paris ce 15^e Juillet 1695.

Et plus bas par Mond. Seig^r

Nous frere Potentien Ozon provincial susd. avec ses d. qualitez apres avoir veü l'ordonnance de Mgr l'Evesque de Quebec, y acquiessons et promettons de la faire executer par le Gardien et les Religieux de Villemarie suivant la forme et teneur : fait a paris le 15 Juillet 1695.

(Archives de la Bibliothèque Nationale. F. Léonard. — Amérique. — Fr. 9097. — fol. 20 et 21).

VI¹

NARRATION ANNUELLE DE LA MISSION DU SAULT DEPUIS
LA FONDATION JUSQUES A L'AN 1686
PAR LE P. CHAUCHETIERE S. J.

Avant-propos.

Celuy qui a fait ces annales a passé plus de trois ans à ramasser ce qu'il a pu apprendre de la bouche des sauvages qui ont bâti les premières cabanes à la Prairie, ce qu'il a trouvé imprimé dans la dernière relation de 1670-1671, et dans la manuscrite depuis 1671 jusques à 1679; il a entendu dire les choses de la bouche des François, qui sont à la Prairie habitans, lesquels luy disoient des choses de très grande edification de quelques sauvages et sauvagesses décédés très chrestienement.

L'écrivain s'est appuyé sur tous ces tesmoignages jusques à l'année 1677. Mais depuis ce temps-là il a eu luy mesme en personne la connoissance et l'expérience des merveilles que Dieu a opérées en divers temps dans cette mission du Sault. Une des plus graves raisons qui l'ont poussé à écrire est la conduite que Dieu a tenu depuis l'établissement de la mission, laquelle a cru comme la palme sous le poids des persécutions.

S'il y a plusieurs choses oubliées qui méritent cependant d'estre escriptes; s'il y a des contre temps ou quelque chose de brouillé; enfin s'il a fait trop attendre ce recit, c'est la faute de ceux qu'il vouloit laisser passer devant et qui, sçachant mieux les choses que luy, devoit donner un jour au public la consolation qu'ils avoient receu de Dieu; mais enfin me lassant d'attendre, après avoir fait le récit de la vie de la bonne Catherine Tegakouita par le propre mouvement de cette bonne fille, je me suis attaché

1. Voir plus haut, pp. 380, 381, 384, 390, 391.

à faire le récit des actions des hommes illustres que Dieu nous a enlevé et dont il a bien voulu peupler le ciel. L'écrivain en a connu quatre dignes enfans comme leurs prédécesseurs des PP. qui leur ont donné la foy, arrousant leur mission de leurs sueurs et de leur sang.

Le dernier ouvrage est celuy-cy où il marque année par année tout ce qui s'est passé de remarquable dans cette mission avec un recueil particulier des combats et des victoires que les sauvages ont donné contre l'ivrognerie.....

*Narration annuelle de la fondation de la mission du Sault
jusque en 1685.*

Après cinq années de delay passées en diverses peines d'esprit que j'ay eu comme celles qui pourroient arriver à ceux dont parle Saint Paul qui *veritatem in injustitia detinent* je suis enfin obligé de me rendre et de mettre moins mal que je pourray sur le papier ce qui s'est passé depuis vingt ans et ce que la foy a produit dans ce pais : L'oubly dans lequel la plupart de ces choses pourroient tomber peut m'estre imputé un jour et reproché de Dieu : et je pourrois me priver par ma faute des prières des premiers apostres du Canada, dans lesquels je me confie beaucoup, pour n'avoir pas voulu contribuer à rendre leur mémoire plus éclatante et suivre les touches que j'ay eu souvent de mettre la main à la plume et de ramasser les thrésors qu'ils ont eux-mesmes trouvés et dont ils nous ont fait les depositaires. Ces pensées qui me semblent si justes me donnèrent plus de peine il y a cinq ans, après que j'eus receu certaines lettres de France dans lesquelles on me mandoit qu'une de mes lettres avoit esté leue publiquement quoyque j'eusse prié celuy à qui je l'écrivois, qui est un de mes frères, de la lire en secret et de l'envoyer à son adresse. On me fit trouver bon ce qui c'estoit passé adjoutant que je ne faisais pas bien de cacher les choses d'édification semblables à celles que j'avois écrit, lesquelles, estant comparées avec ce qu'on lisoit alors des missions de la Chine, eurent plus d'agrément et touchèrent davantage ceux qui les lisoient ; j'avois menacé ceux à qui j'écrivois alors de ne leur jamais escrire s'ils ne me gardoient le secret. Enfin, le secret a esté rompu. On m'a reproché aussy en

Canada d'estre trop paresseux à faire des relations; l'obéissance m'a obligé ensuite à le faire. Tout cela a emporté mon esprit qui estoit résolu premièrement de ne rien dire que je n'eusse vu ou entendu; secondement ayant écrit quelque chose, je me résolus de cesser et de vivre dans le lieu ou Dieu m'a mis en ce monde et de profiter en mon particulier des exemples de vertu que je vois tous les jours dans nos nouveaux chrestiens. Enfin la crainte que j'ay d'estre opigniastre en effect, comme quelqu'un me l'a reproché, me contraint de donner quelque forme a quelque'espece d'annales que j'ay fait et à d'autres remarques qui n'estoient faite que pour ma consolation particulière attendant ce qui en arrivera.

Je me retranche aux seules missions Iroquoises auxquelles Dieu m'a appliqué et surtout à la mission du Sault qui est ma fin.

Ainsy on verra icy la naissance et le progrès de cette nouvelle Eglise. L'attache que j'ay a cette mission est aussy encienne que la mission mesme, car comme il y a dix neuf ans passé cet hyver que les missions iroquoises ont commencé, il y a aussy dix-neuf ans que Dieu qui m'avoit desjà fait connoistre sa volonté me disposa aux missions étrangères et me toucha plus particulièrement pour m'attirer à luy par une abondance de sa miséricorde qu'il versa sur moy la nuit de Noël, qui est aussy l'attrait particulier par lequel il a attiré les sauvages, ce fut l'an 1667. Cinq ans après Dieu me disposa plus particulièrement dès la France, environ la feste de Saint François-Xavier, et m'attacha aux missions iroquoises m'ayant donné beaucoup de goust pour la langue hurone qui est celle dont se servent les Iroquois pour prier; le R. P. Mercier, que je vis en France à la fin de décembre, me donna les préceptes de cette langue que j'appris aussytost et me rendis capable de réciter le chapelet en huron, que je disois plustost en cette langue qu'en latin à cose de la consolation spirituelle que cette façon de prier Dieu me causoit. Aussytost que j'arrivé en Canada, on me mit en effect à la mission des Hurons et après un an on m'envoya au Sault, ou j'ay demeuré jusques à la présente année, et l'an 1680 Dieu confirma en moy, par les prières de Catherine¹, qui est assés connue, tout ce qui s'estoit passé les années précédentes.

1. Catherine décédée en odeur de Sainteté au Saut en 1680, 17 avril.

L'an 1667.

Le temps des guerres qui ont esté entre les François et les Iroquois étant passé, on vit la prophétie d'Isaÿie accomplie à la lettre, les ours et les lions habiteront avec les agneaux, on vit les Iroquois venir rechercher l'amitié des François, on vit les François aller en mission au país des Iroquois. Le temps couloit quand chacun pensoit à s'habituer sur les terres de la nouvelle France. Le Montréal qui estoit le grand théâtre de la guerre devient un champ fertile. On passa mesme le fleuve de Saint-Laurent et on establit vis à vis du Montréal la Seigneurie de la Prairie, lieu choisy de Dieu pour y faire une des plus belles missions qu'on ait vu en Canada. Les François disposèrent le lieu sy estant transportés pour y faire un village lequel commença l'an 1667.

Tandis que le R. P. Rafeix estoit occupé à faire défricher les terres à la Prairie et invitoit de nouveaux habitants à l'y suivre, Dieu invitoit des sauvages à y venir. Cette invitation se fit lorsqu'il voulut que Tonsahoten avec quelques autres s'offrit à descendre d'Onneiout pour venir conduire au Montréal un des missionnaires qui devoit revenir sur les glaces. Sept personnes Onneiouts jettèrent les fondemens de toute la mission de Saint François-Xavier; le nommé Tonsahoten fut contraint de descendre pour venir chercher des remèdes qu'il ne trouvoit point en son país; il estoit chrestien, avoit nom Pierre Allain Aguerrie...¹ il dit à sa femme qu'elle eust soing du père Bruyas qui ne faisoit qu'arriver et qu'elle apprit la prière.

L'illustre Gandiakteua, femme de celuy que j'ay nommé Tonsahoten, estoit de la nation des Chats destruite par les Iroquois; elle estoit esclave, mais elle avoit un naturel très bon et très propre pour le christianisme; elle servit de guide aux six personnes qui venoient à Montréal; elle faisoit les prières quoyqu'elle ne fust pas encore baptisée. Elle avoit fait dès lors des choses si grandes pour Dieu qu'on a fait le récit de ses grandes actions en particulier dans les relations, on l'écrira aillieurs. Cette petite troupe arriva à Montréal sur les glaces, ou le P.

1. Ici se trouve une note indéchiffrable.

Rafeix les rencontra quelque temps après leur arrivée et les invita à aller sur ses terres. Ces pauvres barbares, qui ne sçavoient ce que c'estoit que des pretres, d'Eglise et de cérémonie, estant entrés dans l'Eglise du Montréal, furent tellement ravis, et surtout Gandiakteua, qu'ils ne pensèrent plus aux Iroquois d'où ils venoient. Gandiakteua prit aussy tot résolution de gagner son mary pour le faire demeurer et elle s'attacha pour tout le reste de ses jours avec les François. Ces saintes pensées crurent tout le reste de l'hyver et en attendant une parfaite instruction des mystères de notre sainte foy et la grâce du baptesme elle passa avec les cinq autres l'hyver à la Prairie, vivans sous le mesme toist que les François, qui n'estoit q'un simple hangar de planches droittes et, appuyées l'une contre l'autre, en dos d'asne. Comme on sçavoit que tout estoit en paix, plusieurs venoient chasser du costé de Montréal et s'arrester en divers endroits de l'isle sans avoir aucun dessein. Ils le faisoient ainsy tous les ans, 4 ans durant; ils estoient ainsy dispersés dans les bois, tandis que la terre se préparoit à les recevoir à la Prairie, ou l'esprit de Dieu les conduisoit tous; ou estants rassemblés on vit renouveler ce qui estoit arrivé en Jérusalem quand l'Eglise se forma de toutes les nations rassemblées. On vit en ce petit nombre de sauvages des hommes de différentes langues : l'un estoit de la nation des Chats, l'autre des hurons, quelques uns francs iroquois, d'autres Ouan-dastagues et maintenant la mission est de plus de dix ou douse différentes nations qui parlent toutes iroquois.

1668.

On admirera durant les années suivantes les différentes manières de vocation dont Dieu s'est servy pour ramasser les nations qui composent cette mission et parceque la vocation extérieure est ce qui tombe plus sous les sens et ce qui fait connoistre Dieu au peuple plustost que la lumiere de la foy et les affections que Dieu répand dans le cœur des hommes; il sera bon de parler aillieurs de quelques vocations particulières.

Ce fut donc l'année mil six cent soixante-huit que tous ces sauvages descendirent à Québec. Après qu'on en eut donné la nouvelle à Monseigneur l'Evesque, pendant qu'on portait cette nouvelle au petit primptemps dès la fonte des neiges d'autres

Onneiouts, parents des six premiers, se rendirent des environs où ils chassoient l'hiver à la Prairie : ainsy de six sauvages qui avoient passé l'hiver à la Prairie le nombre monta jusques à dix ou douze, lesquels descendirent tous ensemble à Quebec. Sur la fin de l'été le R. P. Rafeix les présenta, le R. P. Chomonot les instruisit ou plustost acheva de les instruire, car ils avoient desjà commencé l'exercice de la prière à la Prairie : ainsy la troupe fut bientost capable de recevoir le baptesme. Ce fut Monseigneur qui leur conféra ce sacrement et qui posa ainsy la première pierre à cet édifice spirituel dont la structure est admirable. Le chef de cette bande sainte s'appella François-Xavier du nom de toute la mission et sa femme fut nommée Catherine, nom qui a esté remarquable dans celle-cy et qui est vénérable dans une autre Catherine qui est morte depuis peu dans la mission en odeur de Saincteté. La cérémonie estant finie on voulut arrêter François-Xavier à la mission des Hurons, mais Dieu qui a ses desseins osta la pensée à cet homme-là d'y demeurer; sa femme eut volontiers accepté l'offre si Dieu ne l'eust pas choisie pour venir fonder la sainte famille à la Prairie. Nos nouveaux baptisés s'en retournèrent l'automne et s'en furent débarquer à la Prairie où, à succession de temps, avec plusieurs autres, ils ont fait un beau village; ils passèrent le reste de l'an dans la mesme cabane que les François avoient faite pour eux. Ils partirent ensuite pour aller à la chasse au commencement de l'hiver, ils n'alloint pas loing sans trouver des bêtes cependant pour le peu de temps qu'ils demeuroient dans le bois; car ils se rendoient au village à toutes les grandes fêtes et surtout à Noël. Ils emportoient avec eux un petit calendrier où les fêtes et les dimanches étoient marquées de la main du Père¹ qui les instruisoit. Ainsy ils étoient tous remplis de la grâce du baptesme qu'ils conservoient dans le bois mesme estant exacts à faire la prière les matins et les soirs; cet hyvernement fut la règle de tous les autres qui ont suivy et qui ont sanctifié depuis plusieurs sauvages dans le bois, où quelques uns sont morts en prédestinés, où d'autres ont vescu en anges des six mois durant, où d'autres se sont exposés pour la foy et ont fait les apostres preschant tout l'hiver à ceux qui n'étoient pas encore chrestiens.

1. Le P. Rafeix.

1669.

Tandis que nos sauvages estoit ainsy à la chasse le père Rafeix faisoit préparer de la terre et ces bons chrestiens étans de retour, il leur marqua leur champ. Après la semence faite François Xavier bâtit une cabane qui devoit à l'avenir estre le modèle de toutes les autres. Cabane si heureuse qu'elle est comme la mère de soixante autres au milieu desquelles elle se trouve et que celuy qui l'a bâtie est devenu comme le père des croyants qui sont à présent en très grand nombre. Il n'y avoit encore que deux familles tout au plus dans cette cabane, il n'y avoit pas un qui ne fut baptisé. Depuis peu cependant la bonne odeur de ces nouveaux chrestiens remplit tellement les bois d'icy autour que plusieurs les vinrent visiter. Leur réputation fut mesme jusque au pais des Iroquois, laquelle y fut la source de mille bénédictions que Dieu versoit sur les infidèles, à mesme temps qu'ils entendoient parler de la nouvelle mission; il y avoit beaucoup de sauvages qui vivoient sur les bordages du fleuve de Saint-Laurent, en montant du costé des Outaouaks, la curiosité les attira à la Prairie; quelques uns y venoient, comme suppost du démon, pour débaucher les autres et cependant ils se trouvèrent tous pris par les filets de l'Évangile, peu à peu, cabane à cabane et homme à homme; c'est ainsy que les commencements de la mission ont esté semblables au grain de moutarde. Ces visiteurs, voyant les bleds très beaux, eurent la pensée d'y demeurer et de bâtir leurs cabanes. La première cabane ne demeura pas longtemps seule, en moins d'un an il y en eut quatre; entre autres on y vit celle d'un Onnontagué lequel a esté baptisé en France et a qui le Roy donna son nom et une belle médaille d'argent qu'il a toujours pendue à son col.

1670.

On connut cette année plus clairement le dessein que Dieu avoit sur les Iroquois. Les cinq cabanes toutes remplies de gens baptisés commencèrent à prendre les exercices réglés d'une mission, lesquels n'avoient esté a peu près jusque à ce temps là que comme on les fait dans les bois, tandis qu'on est à la chasse,

c'est à dire qu'une personne faisoit les prieres et les autres suivoient, les apprenants à force de les répéter tous les jours; on disoit la messe dans la petite cabane de planches qui estoit commune pour les François et pour les sauvages; quoyque le nombre fust petit on ne laissoit pas de faire les prières soir et matin. L'affection que les sauvages tesmoignoient avoir pour la foy obligea d'y tenir deux missionnaires¹ selon le tesmoignage qu'en rend la relation imprimée de 1670 et 1671. On commença à y faire des bâtimens tels qu'on les voit encore pour y faire une Église à la façon du pais. Le P. Pierre Rafeix y mit la premiere main; il estoit infatigable dans le soing qu'il prenoit des sauvages et des françois. Les sauvages faisoient, dit la relation, 20 familles. Le R. Père Dablon, descendant des Outaouaks à Québec pour y aller prendre la supériorité, passe à la Prairie et ayant vu ensuite la mission encienne des hurons, dit que la nouvelle avoit les mesmes exercices de piété que l'encienne; nous verrons les progrès que la nouvelle va faire dans la foy, dans la dévotion et dans la pratique de toutes les plus éminentes vertus qui reluisent dans ces commencemens de mission, mais que Dieu a tenu cachés dans l'enceinte de la Prairie. Il n'y avoit encore ny capitaine ny dogique a proprement parler et les missionnaires prenoient tous les soings sans les partager. Mais le nombre estant plus grand il fallut créer des capitaines qui eussent intendance sur le village et des dogiques qui fussent propres pour faire les prières et qui eussent le soing des affaires de Dieu; le tout fut accompli l'année suivante.

1671²

Les Iroquois ont leur police comme tout le reste des peuples de la terre; la différence qu'il y a, c'est que la leur peut estre appellée de pure nature où plusieurs choses manquent; mais la foy de nos nouveaux chrestiens fit bien voir qu'il n'y auroit rien de plus beau que le monde si l'Évangile y estoit gardé. Elle n'osta du nouveau village en fait de police que ce que le vice y avoit gasté dans les enciens villages des Iroquois. Etants donc convenus ensemble l'été de l'année presente de prendre pour

1. P. Rafeix; P. Pierson.

2. P. Rafeix; P. Fremin; P. Pierson.

jamais l'habitation de la Prairie, ils se résolurent de créer deux chefs, l'un pour la police et la guerre, l'autre pour avoir l'œil à l'exercice du christianisme et de la religion. Ils recommandèrent l'affaire à Dieu qu'ils jugèrent estre de la dernière importance, ils entendirent la messe à cette intention, puis s'estants assemblés ils choisirent tous, d'un commun accord, les deux qui en effect ont le plus de mérite et de capacité pour l'exercice de ces deux charges. Cette élection se fit à la pluralité des voix comme les autres affaires se font chez les Iroquois ou les chefs parlent à la vérité, mais ils prennent langue des enciens de leur village. On a obéi depuis à nos capitaines, lesquels, comme on a vu par expérience une fois, perdent leur crédit quand ils ne sont pas bons chrestiens. On leur obéit exactement surtout pour observer ce qui étoit réglé pour les bonnes mœurs. Admirons icy la puissance divine, laquelle bannit autrefois de la ville de Rome toutes les abominations que les Romains avoient apportées dans leur Panthéon tirées des dépouilles de tant de peuples qu'ils avoient soumis à leur empire. Aujourd'huy elle purge nostre petit troupeau de toutes les brutalités que nos Iroquois avoient prises chez seize nations qu'ils ont destruites par leur vaillance et par leur industrie. Ainsy tant de mauvaises coutumes ont esté quittées tout d'un coup pour prendre toutes les coutumes de l'Eglise ; ce qui est d'autant plus admirable que les sauvages n'ont coutume que de se conduire par imagination ; qu'ils sont entourés de superstition qu'ils voyent souvent au pais : et cependant personne n'en parle icy ; on en fait aucun estat et on s'accuse d'y avoir seulement pensé. Nostre Eglise naissante prenoit ainsy sa forme et son état. Ces barbares ramassés de plusieurs nations ne faisoient q'un ; la charité les unissoit jusques à n'avoir rien de propre, ce qui revenoit plus au génie iroquois ches lesquels la société, les visites, l'hospitalité, les festins, les dons mutuels sont fort en usage. On a demeuré longtems sans y voir mesme l'ombre du vice ce qui charmoit ceux qui les venoit visiter. Le R. P. Fremin, missionnaire en chef de ce temps-là, ne manquoit pas de les disposer à la réception des sacrements encore inconnus à ces nations barbares, la confession et la communion. Il y avoit des prédestinés, en qui la grâce croissoit tous les jours, à qui il ne fallut pas beaucoup de tems pour se disposer. Ainsy donc on commença à voir communier des sau-

vages à la Prairie aussy dévotement et plus que les François. Aussy tost que le feu du Saint-Sacrement eut animé nos nouveaux chrestiens, il ne se put contenir en eux-mesmes, les PP. missionnaires entendoient tous les jours de la bouche de leurs enfans les sentimens de leur cœur pleins du Saint Esprit. Le Père Pierson mesme jetta les semances de la Sainte famille en donnant quelques chapelets aux plus enciens chrestiens et chrestiennes. Les sauvages allant par les bois faisoient presque autant de chrestiens qu'ils trouvoient d'autres sauvages dans les quartiers de leur chasse par l'exacritude qu'ils avoient à la prière et par leur bon discours.

Ce fut alors qu'on mit à l'entrée du village deux arbres mémorables à l'un desquels on attacha l'ivrognerie, à l'autre l'impudicité, toutes deux subjuguées par la foy ; on fit un proverbe aux Iroquois de ce mot : Je m'en vais à la Prairie, c'est à dire je quitte la boisson et la pluralité des femmes, parce que quand quelqu'un parloit de demeurer à la Prairie on luy proposoit d'abord ces deux articles qu'il falloit passer sans restriction et sans limite, autrement on n'estoit pas receu. Le village de la Prairie avec toutes ces qualités devient un argument de crédibilité à tous les Iroquois qui y passoient tous les printemps dont la pluspart ne croyoient pas ce que on leur en avoit dit au pais. Ils venoient le voir eux-mesmes, et, ayant vu, admiroient les merveilles qu'ils avoient desjà entendu. Plusieurs qui n'estoient pas Iroquois naturalisés pensèrent à se dérober pour venir à la Prairie, il en défila beaucoup durant toutes les années suivantes.

1672.

Ceux qui estoient desjà baptisés au pais aimèrent mieux perdre tout ce qu'ils avoient au pais que de perdre la foy qu'ils n'y pouvoient conserver ; ils venoient à la Prairie en cachette tant de leur propre mouvement que de celui des prédicateurs de l'Évangile ; nous sçavons par autant de bouches qu'il y a icy de chrestiens qu'on ne peut estre sans quelque espèce de miracle ou bon chrestien ou persévérer en chrestien chez les Iroquois. La Prairie a donc esté de tout temps l'azile de ceux qui vouloient de bon cœur prier Dieu et estre chrestiens ; ces saints fugitifs firent qu'on commença a voir dans les bois d'icy autour des chemins de

chasse fort battus, car la chasse estoit le prétexte qu'on prenoit alors pour venir demeurer à la Prairie. Les chrestiens qui parloient de la Prairie allants à la chasse des bêtes alloient aussy à la chasse des hommes. Ces chasseurs amenoint tousjours quelques uns de leurs parens ou de leur connoissance le printemps par forme de visite, où Dieu leur touchant le cœur, ils se faisoient instruire et demouroient chrestiens. Tous ceux qui estoient venus des Iroquois s'estoient ainsy comme dérobes à la fureur des yvrognes et des ennemis de la prière; ce qui jetta en deffiance les enciens qui ne déclamoient autre chose dans leurs conseils que la destruction de leur terre par les françois et par les missionnaires. Plus ils crioint, plus on eut envie de venir voir ce qui se passoit et il restoit tousjours quelqu'un de ces curieux, lesquels, peu a peu, prenans party, quoyqu'on s'en deffiasst et qu'on ne les baptisast qu'après de longues épreuves, s'attachoint enfin pour tousjours à la Prairie. Les Onneiouts ont cru les premiers de la mission et leurs vertus estant comme des vertus mères engendrèrent plusieurs enfans qui donnèrent ainsy naissance à plusieurs Annies qui sont à présent en plus grand nombre parmy celay des croyans et parmy les gens de la nation d'Onneiout. Ceux du village de Gandavac ont pris le premier rang comme dû au sang des martyrs qui a esté premierement répandu en la mort du P. Jogue qui yeut la teste cassée, ensuite du R. P. Brébeuf qui a esté répandu par les Anies; c'est aussy Gandavac qui a receu le premier les prédicateurs de l'Évangile en la personne des RR. PP. Fremin, Bruyas et Pierson qui après la paix faite furent envoyiés plenipotentiaires dans ces pais-là; c'est en ce village qu'on a bâti la première chapelle; c'est ce village qui a donné un thrésor à nostre mission en la personne d'une sauvagesse décédée depuis six ans en odeur de sainteté.

L'Onnontagué par ses intrigues ordinaires entreprit de destruire nostre petite Eglise par ses fourberies sous pretexte d'embassade et ils deviendront les ministres d'enfer en semant des faux bruits; ils dirent bien du mal de la foy; ils exageroient le sort malheureux, disoient-ils, de nos chrestiens qui furent dès lors à l'épreuve et qui n'étant pas venus par intérêt ne se rendirent point à toutes ces raisons sous apparentes. Pour venir aux exemples particuliers j'en rapporte un cité dans la relation de

1671 et 1672 : Une femme Onnontagué avait un mary qui n'estoit pas si fervent qu'elle, et deux enfans, une fille et un garçon. Ce malheureux se laissa aller aux beaux discours de ces ambassadeurs du diable qui le prirent par son faible, c'est a dire par la guerre où il a esté depuis et par la boisson qui luy a fait perdre le nez ; ce sont les deux démons qui possèdent les sauvages. Nottre femme forte, par l'ordre du Pere missionnaire, s'en fut avec luy pour tascher de conserver son mary, mais le malheureux, aussytost qu'il fut au pais, il la traitta si mal que les parens infidelles de cette femme chrestienne en eurent compassion et crurent qu'ils estoient deshonorés dans la personne de leur parente ; ils menacèrent cet yvrogne de mort ; ce qui l'obligea à ne traiter pas sa femme si mal qu'il avoit fait ; la pauvre femme qui apprehendoit de perdre sa foy plustost que la vie, son mary la voulant la contraindre à renoncer à son baptesme, elle se résolut de l'abandonner, ce qu'elle fit lorsqu'il fut en guerre ; son petit garçon fut le premier à dire à sa mère : Allons nous en, retournons à la Prairie. C'est là aussy qu'ils ont vécu en paix ; cette paix de la conscience a toujours soutenu cette généreuse femme et ses enfans qui ont servy d'exemple de sagesse à toutes les cabanes du village. Et ce qui est remarquable c'est que la foy a tousjours emporté sur les regrets qu'ils pouvoit avoir, d'avoir beaucoup quitté au pais, n'ayant pas trouvé les mesmes avantages temporels parmy les françois, quoyque quelques uns eussent esté racheptes et tirés du feu par les gens de la cabane de cette femme qui est une des principales d'Onnontague.

On peut voir par les registres et les papiers de baptesme que le diable se trompoit luy-mesme parceque par ces commencemens de persécution, il ne faisoit qu'allumer le flambeau de la foy dans nos chrestiens en les obligeant de s'éclaircir de plusieurs choses, et l'amour de la charité en les unissant de plus en plus à Dieu, dont ils sentoient avoir besoing. C'est pour cela que dès lors on vit des sauvages faire honte, dans l'Eglise, à la messe, aux prieres, aux plus enciens chrestiens ; ils venoient dès lors de bien loing l'hyver pour assister aux cérémonies de la messe de minuit ou du vendredy sainet ; quelques fois on les a vu faire mesme l'adoration de la croix dans les bois comme on le scait par le rapport des françois qui l'ont vu et y ont assisté.

L'Eglise estoit divisée en deux appartemens, l'un pour les françois et l'autre pour les sauvages quoyque tout ne fust q'un, des françois et des sauvages, comme on le voyoit dans les réjouissances publiques, les visites et les petits services qu'ils se rendoient les uns aux autres.

Ce mélange donna pourtant occasion au démon de tenter les sauvages, il se servit des françois qui traittoit avec les sauvages et voulut établir cabaret à la Prairie, le monde y estant desjà asses nombreux ; mais la divine Providence se servit de l'autorité suprême, laquelle se démentit ensuite, pour détruire ce démon ; Monsieur le comte de Frontenac sceut bon gré au P. Fremin de ce qu'il avoit fourny des farines pour le fort de Catarackoui ; étant ensuite venu à la Prairie l'esté, il fit une ordonnance et deffense expresse de traiter des boissons enyvantes à la Prairie ; ainsy le démon fut étouffé dans son berceau.

1673.

La mission crut notablement et a cru à proportion les années suivantes ; cette multitude fut occasion à de plus grands maux comme nous verrons cy-après. Les sauvages s'estant instruits l'esté au village alloint prescher nostre foy dans les bois ; l'hyver faisant leur chasse les Iroquois infidelles venants par hazard en chassant aux cabanages de nos nouveaux chrestiens, admiroint le changement qui s'estoit fait en ces nouveaux apostres ; les femmes qui de tout temps sont appellées le sexe dévot avoint plustost appris les prières que les hommes et c'estoint elles qui les faisoit à haute voix dans le bois, une de celles-là, qui les fait encore a présent à l'Eglise du Sault, les faisoit dans le bois durant l'hyver où son mary l'avoit menée à la chasse du costé de Chambly. Un fameux guerrier célèbre chez les Anies, parcequ'il a deffect la nation des Loups, tomba heureusement dans la cabane de celle dont nous parlons, laquelle ne tomba alors dans l'inconvenient dans lequel tombent souvent les sauvages, c'est à dire le respect humain. N'ayant égard à la bonne ou mauvaise disposition de leur hoste elle faisoit toujours les prières. Cet homme de guerre les écouta et y prit plaisir en admirant le sens et les paroles ; il y prit goust et les apprit par cœur en les entendant répéter ; il disoit quelques fois : Celuy qui vous enseigne a bien de l'esprit, cela

est bien trouvé ; mais on luy dit que ces prières là étoient faites avant que les PP. missionnaires fussent au monde. Ce discours luy en donna encore plus d'estime ; il les apprit fort bien et ne quitta point ceux qui les luy avoient apprises. Le printemps suivant il vient au village de la Prairie avec eux ; il y fit comme eux ; c'est à dire que selon la louable coutume qui est icy et qui commença dès lors, il fut à l'Eglise, ou avant d'entrer dans la cabane, ou, aussytost après avoir laissé son paquet, il récite les prières avec ses guides, ce qui obligea le P. Fremin à demander qui étoit cet homme là et d'où il venoit et qui luy avoit appris les prières ; on lui dépeint la qualité du personnage, ses sentiments et comme il avoit passé l'hyver ; le père jugeant de l'esprit ne trouva en luy qu'un default, c'est à dire qu'il n'estoit pas marié et il n'y avoit pas encore de filles à luy présenter ; il luy dit donc, en partie pour sonder cet esprit, d'aller au pais et de mener son camarade aussy, d'y choisir celle qui leur plairoit davantage et de revenir et qu'il seroit baptisé. Cette proposition ne déplut pas à nostre homme, lequel ajouta qu'il retourneroit et qu'il feroit voir s'il avoit du crédit. Il s'en retourne, il parle en secret à plusieurs, il choisit une femme. Ayant gagné beaucoup de personnes, il arreste le jour du départ général ; le jour venu il fait éclatter l'affaire et il dit adieu à haute voix en plein village et ordonne à ses gens de faire leur paquet : un père¹ mesme se joint avec eux pour les emmener ; la qualité, le zèle et l'esprit de Dieu qui le possédoit ferma la bouche à tous les enciens qui enrageoient dans leur cœur, voyant une telle hardiesse et ne sachant à qui s'en prendre, ils eussent fait aussytost casser la teste à un autre qui auroit eu moïn d'autorité. Cet adieu achevé, on voit partir une quarantaine de personnes, hommes, femmes et enfans, qui quittent leur patrie pour venir se faire chrestiens à Montréal. Ce premier assault donné à l'infidélité a dépeuplé le pais d'Anié, car il réussit si bien que depuis ce temps-là on est descendu des Iroquois pour venir demeurer à la Prairie en grandes troupes, et en moins de sept ans les guerriers d'Anié sont devenus plus nombreux à Montréal qu'ils ne sont au pais. Cela fait engrager et les enciens des villages et les flammans de Manate et d'Orange. 200 personnes furent ainsy en

1. Le P. Boniface.

peu de temps ajoutées au nombre des chrestiens de la Prairie, en moins d'un an ou deux. Cela réjouit les françois qui commencent à s'addonner tout de bon à la traite et se servants de la mauvaise volonté de Monsieur le comte de Frontenac, qui avoit changé depuis l'an passé, ils introduisirent la boisson à la dérobee à la Prairie, un surtout plus hardy que les autres mit le bouchon dans le village mesme ; mais l'adresse du P. Fremin et la fermeté d'esprit accompagnée de son zèle arrêta le cours de ce malheureux commerce et sauva son troupeau des flots de la mer rouge qui l'alloit engloutir ; ce fut en cette occasion que les capitaines firent voir ce qu'ils estoient en combattant le vice de l'ivrognerie qu'ils avoient abandonné au pais pour ceux qui en faisoient leur Dieu.

Ce monstre abbatu fut suivy d'un autre. Il y avoit dans ce grand nombre de sauvages trois différentes nations bien nombreuses, Agnies, Hurons et Onnontagues ; on crut qu'il falloit donner à chacune son chef ; on s'assembla donc pour cela ; mais la dissention se mit dans une partie, les hurons furent loagtemps en délibération, les Agnies et les Onnontagues eurent aussytost fait leur choix. Enfin les Hurons piqués au vif se séparèrent et furent faire une nouvelle mission au delà de la rivière. Cette séparation fut rude et n'a pas laissé durant quelque temps de tenir les esprits en désunion, mais enfin trouvant partout la mesme foy et la mesme Evangile et surtout l'union qui est entre tous les missionnaires du Canada, les efforts du démon ont été rompus encore une seconde fois.

Dieu affligea luy-mesme cette mission en luy enlevant son appuy dans la personne de Catherine Gandiacteau, illustre en vertu, dont la mémoire est encore en bénédiction à la Prairie, 12 ans après sa mort. C'estoit vrayment une grande affliction, parceque les pauvres perdirent alors leur mère, les chrestiens leur exemple, les françois et les sauvages leur bien aimée. On fera un récit de ses vertus qui font dire à tout le monde que celle-là est au ciel. Elle a laissé la chapelle heritière des ornements de sa jeunesse, qui, sont devenus préteux, par la consécration qu'elle en a fait de son vivant, et par la multitude d'autres présens, qu'on voit attachés aux poutres de la chapelle et au devant d'autel, qu'ils ont attiré les années suivantes.

Cette mort donna occasion à une louable coutume qui règne

dans la mission à présent. On ne doute pas que les sauvages n'ayent eu du temps de leur infidélité plusieurs superstitions dans leurs enterremens, comme dans toute autre chose. Le royaume de Dieu s'establiſſant à la Prairie, nostre Seigneur donna la pensée au mary de la deffuncte Catherine de faire une proposition : Ce pauvre affligé voyant sa femme désespérée fit un festin à ses amis et leur tint ce discours : Autrefois avant que nous fussions chrestiens nous nous servions de superstitions pour guérir nos malades et les maladies nous jectoit dans la dernière affliction, maintenant que nous prions nous invoquons le nom de Jésus pour leur guérison, s'ils meurent nous nous consolons dans l'espérance de les voir au ciel, disons donc notre chapelet pour l'agonisante avant que de manger. Le mesme après la mort de sa femme se comporta en parfait chrestien.

La coutume des sauvages est de donner tous les biens du defunct à leurs parens et à leurs amis pour pleurer leur mort et d'enterrer avec eux une partie de ce qu'ils ont eu durant leur vie et de dresser des tombeaux et peindre des bêtes et des oiseaux qu'ils appellent génies ou maistres de la vie. Mais le mary de nostre deffuncte, en qualité de premier capitaine, assembla le conseil des enciens et leur dit qu'il ne falloit plus garder leurs premières coutumes qui ne profitoint de rien à leurs morts ; que pour luy sa pensée estoit de parer le corps de la deffuncte de ce qu'elle avoit de plus pretieux, puisqu'elle devoit resusciter un jour et d'employer le reste de ce qui luy avoit appartenu à faire l'aumosne aux pauvres. Cette pensée fut suivie d'un chacun et elle est devenue comme une loy qu'ils ont observée depuis exactement ; l'ayant mesme blasmé d'avoir couvert le corps de sa femme, ils ne l'ont pas imité en cela, mais donnent aux pauvres les habits les plus pretieux et couvrent les corps de leurs habits ordinaires disant que les deffuncts aimeront mieux qu'on fasse prier Dieu pour eux de leur propre richesse. En l'occasion dont nous parlons on distribua aux pauvres en tout trois cents livres et en faisant cette louable distribution on disoit : priez pour la deffuncte.

1674.

Cette année fut heureuse pour la mission parcequ'on y establit solidement les mariages de la manière qu'ils se font dans toute

l'Eglise¹ ; quelques uns qui estoient mariés de la manière que les sauvages se marient, n'ont point d'autres cérémonies que celle du baptesme dans lequel ils dirent qu'ils ne quitteroient jamais leurs femmes. On n'avoit pas encore établi les cérémonies du mariage, mais les sauvages estant plus instruits et plus accoutumés n'ont plus esté mariés qu'en face d'Eglise, et Dieu a donné une si grande bénédiction que jusques icy ça esté une chose bien rare que le divorce et celui qui le fait est en abomination. Il y a bien ving ans que la mission est fondée et on ne trouveroit pas ving personnes qui ayent quitté leurs femmes et ceux qui les ont quittées sont toujours retournés après quelques années mourir au village. On rapporte pour raison de cet état où sont les sauvages que la puissance de Dieu peut affermir des esprits plus légers que le vent et la plume, c'est à dire esprits de sauvages. Quoyque les années passées on aye fait plusieurs mariages, les papiers des mariages en marquent davantage cette année ; que si Dieu a permis que quelques uns ayent faussé leur parole ce n'a esté que pour nous faire voir de jeunes femmes vivre seules comme des auges et faciliter à plusieurs par là le chemin à la virginité perpetuelle comme il est arrivé à deux qui l'ont portée depuis peu dans le ciel comme il est marqué les années suivantes.

1675.

Cet accroissement de la foy et de la vertu des sauvages faisoit croire qu'ils étoit aussy propres pour le christianisme que les autres peuples de la terre. On avoit jetté il y a quatre ans les semences d'une dévotion qui est grande en ce pais qu'on appelle la Sainte famille. Le Père Pierson avoit donné des chapelets de la sainte famille à quelques personnes d'élite ; la première fut Catherine Gandiakteua ; mais il n'en avoit pas fait l'explication, ce qui donna occasion aux sauvages de la demander d'autant plus instamment qu'ils sçavoient qu'on l'avoit enseigné aux sauvages de Lorette. Le Père Fremin jugeant que si on faisoit un

1. Nota qu'à succession de temps ces sortes de mariages ont esté pris par les sauvages comme concubinages ; car un mari et une femme ne pouvant s'accorder, une sauvagesse aagée leur dit, qu'ils estoient ensemble comme des gens qui pêchent parce que on ne leur avoit pas jetté de l'eau béniste en les mariant.

choix de gens des plus fervents la multitude ne nuirait pas à la mission, établit la sainte famille, laquelle commença à avoir quelque éclat cette année parce que les années précédentes c'étoit une petite assemblée, mais le nombre de ces personnes choisies augmenta avec le nombre des chrétiens et de la mission ; cette année fut la dernière d'un jeune homme nommé Martin Skandegoraksen âgé de vingt ans décédé en prédestiné dans le bois ; on fera un récit de cette mort.

1676.

C'est une merveille de voir l'état de la mission étant si nouvelle que les sauvages n'avoient point encore entendu parler de la confirmation. Que seront-ils donc quand le S^t Esprit sera descendu sur eux, comme il le fera cette année ? Monseigneur l'Evêque de Québec qui avoit conféré dans son Eglise Cathédrale le baptême aux six premières personnes de la mission vient achever son ouvrage au mois de may. La narration est bien au long dans la relation de 1675. L'estime que les sauvages faisoient de la personne qui touche de plus près nostre Seigneur parmi celles de tous les prestres marquoit le fond de leur âme ; lorsqu'ils sceurent que Mgr arrivoit à la Prairie il firent sur l'eau un échafaut pour débarquer commodement, ils avoient bordé le chemin de branchages et l'allée se terminoit à un throsne pratiqué avec du gazon et de la verdure ou Mgr. ayant pris place il receut les complimens que les capitaines luy firent. Le lendemain de la Pentecoste qui se célébroit alors fut un temps favorable pour donner la confirmation qu'il conféra à plus de quatre ving sauvages et dans l'espace de trois années il en confirma plus de deux cens. Ce sacrement a produit merveilleusement son effect ; le démon redoubla ses efforts pour ruiner la mission s'attaquant tant aux particuliers qu'au public. Le dogique fut attaqué le premier par une perte qu'il fit d'un de ses enfants nommé Alexis, l'exemple de tous les enfans de cette mission, il étoit âgé de six ans, aimé et caressé de tout le monde, d'un naturel riche et porté à la dévotion. Cette perte jetta ses parens dans une affliction mortelle, ils se consolèrent pourtant offrant leur enfant à Dieu.

La pauvreté est non pas un fléau de la mission, mais une

annexe qui la châtie de temps en temps ; elle estoit si grande l'année passée, et cette année elle a continué de telle sorte qu'elle a obligé la mission à quitter la terre de la Prairie pour en aller chercher une à cinq quarts de lieue plus haut nommée le Sault St Louis ou de St Xavier, du tiltre de la mission. Nostre Seigneur veut assurément honorer la pauvreté dans celle des sauvages, car c'est une compaigne qui les suit partout ; ils ne demandent pas aussy d'en estre délivrés comme des autrés tentation de la vie parcequ'elle augmente leur mérite. Quoy qu'il en soit, c'est la raison qui obligea la mission de faire transmigration, laquelle se fit il y a neuf ans au mois de Juillet, cela ne s'est pas fait sans beaucoup de peine, les missionnaires n'avoient pour tout logement qu'un méchant logis et pour chapelle une cabane d'écorce dans laquelle le supérieur de la mission logeoit dans un coing pratiqué pour cela ; mais Dieu récompensait, et les PP. et les enfants, des grâces abondantes qu'il versoit sur les uns et sur les autres. On commença l'esté à batir une chapelle de soixante pieds qui fut achevée l'automne d'après. Cette chapelle fut béniste avec cérémonie et devient illustre par les grâces que Dieu a versé sur ceux qui alloint prier dedans.

1677.

On commença à cognoistre que le lieu et les personnes ne contribuoint point à la ferveur des sauvages lesquels étant seuls, séparés des françois, ne furent pas moins chrestiens et mesme le furent davantage au Sault qu'ils n'avoient esté à la Prairie. La relation qu'on a fait et qui en parle Jusques à 1679 fait voir que les choses se reglèrent d'elle mesme, chacun ayant désir de bien faire. Les reglemens de ce temps-là sont pour les prières des jours ouvriers et des jours de fête tant celles des grands que des enfans, les chants, les processions, les saluts, la pratique des sacremens, les mariages, les divers états des mariés, des veufves et des vierges, et tout le reste ; en quoy la mission s'est reglée comme la plus belle paroisse de France ; la loy contre la boisson sy gardoit aussy comme on le pourra voir dans son traité particulier.

Cette année sera remarquable par un célèbre présent qui fut envoyé de Lorette au Sault ; c'estoit un collier exhortatif qui

addressoit la voix des Loretains à ceux du Sault pour leur faire prendre la foy tout de bon, pour leur faire bâtir une chapelle au plus tost; et il les exhortoit aussy à combattre les différens démons qui conjuroint la ruine de l'une et l'autre mission. Ce collier fut aussy tost attaché à une des poutres de la chapelle qui répond au-dessus de l'autel affin qu'on le regardast toujours et qu'on écoutast cette voix.

Le démon qui n'avoit pu rien gagner sur l'esprit des sauvages en les attaquant ouvertement usa de pernicieuses intrigues pour les faire succomber. Monsieur le comte de Frontenac, sollicité par des esprits envenimés, prit résolution d'empescher de bâtir une chapelle et n'y réussit pas, il se résolut d'empescher qu'on aggrandist les champs des sauvages, et il empescha en effect qu'on ne leur donnast de la terre au dessus du Sault; il usa souvent de menaces d'emprisonnement et autres, en un mot il eust voulu qu'il n'y eust pas eu de mission. Les Iroquois firent aussy tout ce qu'ils purent pour affamer le village du Sault y passant en troupe après leur chasse et après y avoir mangé bien du bled en emportoient beaucoup pour leur provision, ce qui faisoit voir que la terre en produisoit beaucoup, mais le nombre des passants qui alloit par esté à trois ou quatre cens personnes laissoit le village déppourveu l'hyver et au temps des semences. Le succès qu'on se promettoit de tout cela ne fut pas tel qu'on l'eust souhaitté, car nous voyons en effect que le village a beaucoup augmenté, la pauvreté et la famine n'estant qu'une épreuve qui rend une partie des sauvages plus ménagés et le christianisme du Sault indépendant de tous ces differens evenemens; la ferveur qu'ils ont eu dans leur disette a gagné et attiré icy plusieurs personnes de leurs parens.

1678.

Les forces de l'enfer estant ainsy déchaînées contre la mission, Dieu inspira à plusieurs de nos nouveaux chrestiens d'aller faire une guerre ouverte aux vices de leur propre pais à l'exemple du jeune Skandegoraksen lequel il y a trois ans fut aux Anies exprès pour tirer de l'ivrognerie son camarade; celui qu'on appelle le grand Anie leur ayant rompu la digue que les enciens opposoient à l'establissement qui se faisoit au Sault;

mais je puis dire que le plus célèbre voyage fut celuy de la Poudre-chaudé, capitaine des Onneiouts, qui demeurent au Sault et de ses deux camarades ; ce capitaine baptisé depuis peu, voulant aller à Onneiout passa par les Anies, où, estant arrivé, tous les enciens le furent saluer ; ce nouveau fidelle ne leur dit d'autres nouvelles que celle de la foy, ce qui surprit fort l'assemblée qui le laissa discourir. Les enciens se retirèrent ; plusieurs du village restèrent pourtant et entendirent ce que cet homme avoit à dire et après tout ayant presché partout en son chemin il ne recout que des injures ; il ne laissa pas d'en ébranler plusieurs parce qu'il a une éloquence naturelle fort agréable. C'est principalement depuis ce temps là qu'on a vu descendre plusieurs personnes exprès pour rester au Sault. Ces nouveaux apostres ont si bien reussy qu'on peut voir par les papiers de baptesmes le nombre de personnes qu'ils ont gagné à Dieu, avant qu'aucun sauvage eust pris ainsy la liberté de prescher l'Évangile, on baptisoit au Sault pour le plus dissept personnes par an, mais depuis que les sauvages sont allés eux mesmes au país pour convertir les autres on compte par an les baptesmes à soixantaines, qui sont les baptesmes d'adultes ; mais le plus grand effect qu'a produit cette prédication est de nous avoir acquis un trésor que nous gardons chèrement dans nostre Eglise sçavoir le corps d'une vertueuse fille qui est morte icy en odeur de sainteté, comme nous dirons. Cet année, durant l'esté, trois de nos sauvages, que nous venons de nommer, l'embarquèrent dans leur canot, sa vie est escripte assez amplement. Tout le bruit que l'enfer faisoit par la bouche des enciens qui déclamoit perpétuellement dans leurs conseils contre la mission du Sault, et tout le bruit que l'Évangile faisoit par la bouche des prédicateurs, je veux dire de nos sauvages chrestiens, produisoit dans l'esprit de ceux qui écoutoient ainsy parler de part et d'autre le désir de voir eux-mesmes ce qu'on faisoit au Sault et l'ayant vu ils commençoient à s'y plaire. Ainsy Dieu semoit en eux les grâces de la vocation ; quelques uns s'arrêtoient d'abord, d'autres retournoient ensuite et l'enfer perdoit toutes les années ses anciennes conquestes.

Les puissances de l'enfer poussèrent la rage plus loin ; elles entreprirent de sapper la mission dans ses fondemens ; elle ne fut établie que pour vaincre la boisson ; elle ne s'est soutenue que

par la destruction de la boisson ; elle ne continue qu'en combattant la boisson. Plusieurs françois, appuyés de l'autorité de Monsieur de Frontenac, entreprirent de tenir cabaret à la Prairie, qui est l'ancienne demeure des sauvages, qui est à présent une paroisse à cinq quarts de lieue du Sault ; quatre ou cinq particuliers estant eschauffés pour le cabaret, une cinquantaine de paroissiens firent une requête ; la requête ayant esté mal receue de Monsieur de Frontenac, les requerants sont condamnés à l'amande ; on appelle de M^r de Frontenac à M. de Frontenac mesme ; lequel avoit deffendu par son ordonnance de quatre ans révolus les cabarets et la boisson qu'on vouloit traiter aux sauvages. Cet appel donna au démon une partie de ce qu'il demandait parcequ'il fut permis de tenir cabaret à la Prairie, mais en secret, et il fut deffendu de traiter de la boisson aux sauvages du Sault, ce qui a tousjours continué jusques à ce qu'il y ait eu des troupes ; il s'est donné de temps en temps plusieurs batailles et plusieurs assaults contre la boisson et les chefs de la mission ont tousjours secondé les missionnaires et ont tenu le bon party, cette contradiction a fait dire à des personnes bien éclairées que les tentations que les nouveaux chrestiens de l'Amérique souffroient correspondoient aux persécutions de la primitive Eglise ; nostre Eglise a eu en cela ses martyrs et ses renégats avec quelque proportion comme on le verra dans l'écrit de l'ivrognerie confondue.

L'impureté n'est pas si pernieuse par ce qu'osté la boisson de chez les Iroquois on oste mille péchés d'impureté dont ils n'avoient point connoissance avant l'établissement des boissons, ils gardent entre eux les degrés d'affinité entre parents, il ne se fait pas de mal chez eux, ou s'il s'en fait les délinquants sont en abomination ; on a mesme vu des filles garder virginité ; pour le moins elles n'estoient ny mariées ny tachées du vice de la chair et une est morte sans avoir voulu se marier et on tenoit qu'elle n'avoit jamais fait mal, et est morte en cet etat sans baptesme. Quoy qu'il en soit, il y a moins de vice chez les Iroquois comparés aux brutalités de la chair qui règnent chez les Outaouaks et autres sauvages. Ce monstre pourtant appuyé de l'excès des boissons a tout perdu au pais des Iroquois dans ces derniers temps et a taché de tout perdre dans cette mission par les séparations des maris et des femmes et par l'infirmité de nature qui

est plus grande dans la jeunesse sauvage que dans toute autre espèce d'hommes. Il n'a pas réussi, ce monstre, et il a été combattu et vaincu par plusieurs ; on a vu des filles refuser généreusement des hardes, de l'argent et autres choses de prix qu'on leur offroit pour consentir au mal ; on en a vu quelques unes trainées dans des magasins, où on les mettoit à choix, résister et menacer de s'écrier si on ne desistoit. On en connoit qui ont résisté des années entières à des poursuites deshonnêtes ; on en a vu donner des coup de poing par le nés et couvrir de honte et de sang le visage des démons incarnés qui les venoient tenter ; on en a vu qui se sont défigurées en se coupant les cheveux qui est le principal ornement des sauvagesses ; on en a vu rapporter au missionnaire les présens qu'on leur avoit fait à mauvais dessein, et cest parmy ces contradictions que celles qui avoient péché avant leur baptesme ont purifié leur âme et que celles qui sont nées dans le village ont succé la pudeur avec le lait de leur mère chrestienne. Il y en a desjà plusieurs qui ont porté leur virginité dans le ciel qui n'estoient que de treise, quatorse, quinse ou ving ans ; plusieurs vivent encore qui ayant souvent refusé de bons partis pour le mariage passent l'aage nubile et donnent à Dieu leur corps et leur âme dans une grande pauvreté et vivent et s'habillent d'aumosne ; cet esprit a réuni cette année toutes ces personnes qui sont au nombre de treise ; elles ont pour fin la plus haute perfection, elles s'assemblent et une fait une petite exhortation ou bien elles se disent leurs fautes ; elles font comme les Dames de la miséricorde de France et ont pour office les œuvres de charité du prochain ; surtout elles ont soing des pauvres ou des malades ausquels elles portent du bois en cachette et le soir et s'enfuyent aussytost de peur d'estre apperceues ; elles vont veiller les malades et leur font l'aumosne d'autres choses qui leur font besoing ; elles ont pour moyen la mortification et l'esloignement des plaisirs de la chair qu'elles haïssent comme l'appas du démon et disent dans leurs excès que les PP. qui veulent leur faire quitter la ceinture et la discipline sont pleins de miséricorde, mais qu'ils ne scavent pas combien elles ont esté chargées de péchés avant qu'on leur eust enseigné à bien vivre, ainsy on les voit tousjours occupées à porter du bois ou faire des colliers, semer, piler, coudre, faire des sacs et autres ouvrages.

La petite vérole parcourut nostre village au commencement de l'automne. On s'étonna pourtant après du peu d'enterremens qu'on avoit fait et cette bénédiction de Dieu fit que les Iroquois ne dirent plus que la foy et le baptesme faisoit mourir ; au lieu qu'aux Iroquois ils meurent à centaines quand la petite vérole les prend. La confiance qu'on inspiroit aux sauvages dans la maladie produisit son effect non seulement sur les malades qui furent tous guéris et sur les personnes qui ne furent point attaquées du mal, mais mesme on vit que Dieu bénit jusques aux terres. Une isle prochaine du village avoit esté désertée depuis peu, elle estoit remplie de vers qui mangèrent trois fois de suite toute la semance, enfin les sauvages qui avoient semé vinrent prier le Père d'y aller pour y jeter de l'eau béniste. Le missionnaire y fut et voyant la foy de ces pauvres gens qui estoient tous à genoux autour de luy, il fit les prières de l'Eglise plein de foy et de charité ; l'automne suivante la recolte fut si abondante dans cette isle qu'on en fut surpris ny ayant point de champ où il y eust tant de tresses de bled au Sault que celuy qui estoit dans l'isle, quoyque les semances eussent esté plustost faite ailleurs que là et que le bled n'eust pas esté mangé par les vers comme il arriva tout le printemps dans l'isle. Les sauvages y firent les premiers reflexion après la récolte admirans et remercians la bonté de Dieu, ils ont fait cette reflexion les années suivantes surtout en 1685 tandisque le prestre bénissoit, une femme emmassa en un instant sa plesne main de vers et l'automne la recolte y fut merveilleuse. Le village brulant en 1686 ils remarquèrent qu'aussy tost qu'on sonna la cloche on surmonta le feu qui avoit surmonté jusques alors toutes les diligences des travailleurs.

1679

La malice des hommes porta cette année les choses si haut qu'on estoit menacé de toutes parts de mauvais incidens qui devoient arriver à la mission. Tantost on disoit qu'on alloit établir une maison au dessus de ce village pour faire la traite et les décharges de ce qu'on menoit et rapportoit pour le fort de Catarakoui et la France avoit prononcé arrest là-dessus ; tantost on disoit qu'on alloit mettre en prison à Montréal le capitaine de nostre village l'accusant de brouiller les affaires et le voulant

faire responsable de ce que les Iroquois infidèles faisoient ; tantost on disoit qu'on alloit introduire des boissons dans le village ce qui estoit certain, parceq un françois y faisoit desja plusieurs voyages durant l'esté avec espérance d'obtenir la permission de tout ce qu'il voudroit faire se rendant nécessaire aux sauvages parcequ'il est armurier de son metier. Dans ces perplexités et ces contradictions les pauvres missionnaires affligés n'avoient recours qu'à Dieu qui leur fut favorable, disposant toutes choses pour un voyage que le père Fremin fit en France sur la fin de cette année, voyage heureux qui a fait triompher la mission de tous ses ennemis d'une façon si surprenante qu'il meriteroit un récit particulier.

Il est vray que la mission croissoit comme la palme sous le poids des afflictions et que le service de Dieu n'y a jamais esté si exact et si splendide qu'il fut alors ; il n'y avoit que trois ans que les sauvages estoient séparés, ils faisoient devant ou plus tôt ne faisoient qu'assister à la messe et à vespres qui étoient chantées par les François ; mais à présent ils font tout eux mesmes dans leur chapelle, ils l'avoient desjà fait mais l'Eglise estoit trop incommode n'estant qu'une chapelle d'écorces ; l'encienne chapelle estant achevée l'extérieur de la mission fut tout autre ; ils firent ce qu'ils purent pour bien orner la chapelle qui n'estoit qu'achevée ; ils avoient donné abondamment de quoy la bâtir. Les Agnies se signalèrent en cette libéralité, cette affection que les sauvages avoient pour cette chapelle leur facilita le moyen d'apprendre les chants de l'Eglise comme les hymnes du S^t Sacrement, les hymnes de la Vierge et quelques autres des confesseurs, des martyrs, l'Inviolata, le Veni Creator, les pseumes et plus de trente différentes sortes tant pour la messe que pour les vespres et pour les saluts, sans obmettre les cérémonies des chandelles à la Purification, des cendres, des rameaux, du vendredy saint, les processions du S^t Sacrement, qu'on vient voir par rareté, et celle de l'Assomption ; la foy leur ayant donné beaucoup d'affection pour ces choses-là, ils les ont aussytost apprises en quoy les femmes excellent qui chantent fort bien et fort dévotement. Tous ceux qui les entendent y prennent plaisir, les enfans qui ont appris à servir la messe et qui s'empressent beaucoup pour la servir sont habillés dans toutes ces ceremonies comme de petits clergeons, et savent si

bien leur office qu'il n'y arrive aucun désordre ; on s'estonne tous les jours et avec raison que des sauvages ayent si tost appris tout cela, eux qu'on entend hurler dans les bois quand ils chantent à leur manière et qui ont une éducation si contraire aux façons policées des autres nations.

On n'avoit pas encore veu les sauvages s'instruire les uns les autres avec un si grand succès comme nous l'avons vu icy. Les missionnaires commençoyent desjà à avoir trop de monde à enseigner qui se trouvoit si neuf au commencement qu'il falloit leur faire faire jusques aux plus petites révérences qu'on fait entrans, ou sortans de l'Eglise, avant ou après avoir pris de l'eau beniste, se lever à l'Evangile, s'agenouiller dans l'Eglise. Dieu suscita cette année plusieurs personnes qui prenoit elles-mesmes ce soing et mesme qui faisoient le catéchisme aux enfans et aux nouveaux venus en quoy ils valent bien des missionnaires parceque ayant bien conceu nos mysteres ils leur donnent leur tour dans leur langue et avec une onction admirable, ce qui fait que les ignorans les ont aussy tost conceus et en sont touchés. Quand on sçait que les nouveaux venus sont logés dans certaines cabanes les missionnaires vivent en repos pour l'instruction de ceux-là, car on passe volontiers les nuits entières à les instruire.

Durant le long voyage que le R. P. Fremin fit en France, le diable redoubla ses efforts pretendant profiter de l'affliction dans laquelle il avoit laissé ses bons enfans. Il partit l'automne de l'année présente et aussy tost après son depart on entendit dire que les Iroquois avoient tué le capitaine des Loups et que le coup avoit esté fait vers le fort de Chambly. On accusa tout aussy tost les Iroquois de la mission du Sault, sans faire reflexion que la mesme année un sauvage chrestien de cette mission nommé Jacque avoit tiré un loup des feux des Iroquois ; le Loup estoit des considérables de sa nation et l'Iroquois risqua la vie pour luy, le delia, l'emmena dans une cabane. Luy seul se mit à la porte de la cabane, le captif étant assis paisiblement dedans et l'Iroquois dit qu'on n'entreroit pas pour prendre le captif qu'on ne l'eust premièrement tué ; qu'il mourroit pour la defense de la paix faite entre les françois et les Iroquois que la mort du Loup pourroit finir. La calomnie qu'on jettoit sur la mission du Sault fut bien tost dissipée, Dieu prenant en main la

cause des innocens ; celui qu'on appelle le grand Anié estant venu exprès du lieu de sa chasse, qu'il quitta pour aller découvrir la vérité et pour accommoder les affaires en cas qu'il y eust de la faute de quelqun du Sault, ayant recommandé l'affaire à Dieu et ayant demandé aux François leurs prières à la grand' messe, il fut sur les lieux où il découvrit la vérité et remit la tranquillité dans toutes les habitations.

Cet accident fut suivy d'un mal réel et dangereux : un François avoit gagné l'esprit des sauvages s'offrant à raccommoder leurs fusils, on luy avoit donné un petit coing dans une cabane où il avoit attaché un etoc ; il faisoit un petit magazin et dispo- soit tout pour lever un jour boutique et traiter de la boisson au milieu du village ; il y passa un hyver ce qui épouvanta fort les deux missionnaires qui restoint à la mission, mais le secours qu'on leur apporta, et la deffense que Monsieur Duchesneau fit à cet homme de rester dans le village davantage, chassa le démon de son fors avec telle honte qu'il n'y est pas retourné depuis.

1680

Dieu qui prend plaisir de mesler la vie des hommes de joye et d'afflictions bannit toutes les afflictions cette année de la mission ; les assaults qu'on luy a donné trois ans durant cessèrent alors, mais l'absence du P. Fremin tenoit tousjours les esprits en balance. On fit aussy une grande perte et un grand profit cette année, la terre perdit et le ciel gagna ; la mission donna au Paradis un thrésor qu'on luy avoit envoyié deux ans devant scavoir l'asme bienh. de *Catherine Tégakouita qui mourut le 17 Avril*. L'estime qu'on en faisoit durant sa vie, les secours que plusieurs en ont eu après sa mort, les honneurs qu'on a continué à luy rendre et plusieurs autres ornemens de sa vie l'ont faitte assez cognoistre dans tout ce pais. Elle a servy à la mission par ses bons exemples, mais on peut dire qu'elle luy a servy davantage après sa mort, car son corps inanimé sert icy d'argument de crédibilité de la foy pour les sauvages et ses prières soulagent continuellement cette mission. On peut dire qu'elle entre maintenant en participation de tous les biens qui s'y font et qui s'y sont faits depuis sa mort. A l'heure de son décès on luy porta le viatique dans sa cabane, ce qui ne se pratiquoit pas encore :

on portoit les malades en l'église, sur une écorce pour leur donner le viatique, pour inspirer aux sauvages le respect qu'on doit au St Sacrement, les sauvages ne s'estimans pas dignes, qu'il prit luy-mesme la peine de les aller chercher, quelques malades qu'ils fussent.

Le démon qui vit les glorieux succès de cette mission usa d'une autre sorte de batterie en se transfigurant en ange de lumière, il poussa la dévotion de quelques personnes qui vouloient imiter Catherine ou faire bonne pénitence de leurs péchés, il les poussa jusques dans l'excès pour rendre sans doute le christianisme odieux dès ses commencemens ou pour faire prendre le change aux filles et aux femmes de cette mission dont la prudence n'a jamais égalé celle de Catherine qu'elles vouloient imiter. On voyoit des sauvagesses qui se jettoient sous les glaces en plein hyver ; une y fit tremper sa fille qui n'avoit que six ans pour luy apprendre, disoit-elle, de bonne heure la pénitence ; la mère s'y tenoit à cose de ses péchés passés : elle y tenoit sa fille innocente à cose des péchés à venir que cet enfant commettrait peut estre estant grande. On voyoit des sauvages et des sauvagesses qui se mettoient toutes en sang à coups de disciplines de fer, de verges, d'épines, d'orties ; qui jeunoient rigoureusement sans manger de toute la journée, et ce que les sauvages mangent la moitié de l'année n'est pas capable de faire vivre un homme. Ces jeunesses travailloient tout le jour de force, l'esté à labourer, l'hyver à bucher ; ces austérités étoient presque continuelles ; elles mesloient de la cendre dans leur portion de sagamité, elles se mettoient des charbons ardens entre les orteils ou le feu faisoit son trou ; elles alloient nues-jambes faire une longue procession dans les neiges ; elles se défiguroient toutes se couppant les cheveux pour n'estre pas recherchées en mariage, cela et tout le mal qu'elles pouvoient faire à leurs corps, qu'elles appellent leur plus grand ennemy, les mettoit si bas qu'il n'estoit pas possible que des hommes mal nourris peussent persévérer. La plupart de ces choses se passoit dans les bois où les sauvages se trouvoient à la chasse ou par entousiasmes ou par excès d'indignation contre soy-mesme ; mais le St Esprit se mesla bientost de cette affaire et a éclairé toutes ces personnes et a réglé leur conduite sans diminuer leur ferveur.

Sur le milieu de l'été nostre chapelle fut menacée du feu du

ciel lequel, après plusieurs éclairs effroyables, en plein midy, et plusieurs grands coups de tonnerres, tomba à quelques pas de la grande porte et tomba sur deux chesnes qu'il écorela ; un homme qui alloit entrer dans la chapelle vit toutes les pierres qui estoit à terre courir autour de luy sans qu'il eust receu de mal.

Quelque assurance qu'on eust du bon succès du voyage du R. P. Fremin qu'on attendoit de jour en jour, les plus fermes ne laissèrent pas de douter, le Père n'étant pas encore arrivé à la mi-octobre ; alors une lettre venue de Quebek écrite de la main du P. Fremin mesme dissipa le reste des tempestes qui nous avoient tourmentés le temps passé. La nouvelle vint à propos parce qu'on accusoit les PP. de céler leurs pensées, ce qui faisoit tort à leur prédication dans l'esprit des sauvages ; on fit bien entendre à ces sauvages que les François ne leurs ressembloient point et n'estoient pas si lasches qu'eux qui ne tirent leur forces que du mensonge, et que les robes noires qui n'avoient aucun intérêt à leur dire des mansonges contre lesquels ils crient et preschent tous les jours n'estoient point trompeurs, ce qui a augmenté beaucoup la confiance que les sauvages chrétiens ont aux Pères qui les enseignent. On fit de grandes actions de grâces pour cet heureux retour et la joye fut d'autant plus grande que le succès que Dieu donnoit aux neufvaines et aux dévotions que les sauvages avoient fait cette année estoit plus évident, on ne pensoit plus qu'à jouir des glorieux travaux du Père Fremin, qui apporta plusieurs meubles de France propres pour orner la chapelle, qui ne contribuèrent pas peu à la dévotion des sauvages qui est grande en deux temps de l'année, surtout à Noël et à Pâques, l'enfance et la passion de nostre Seigneur étant l'attrait dont Dieu se sert pour les attirer.

1681

Qui pourroit dire la joye que chacun avoit de revoir le R. P. Fremin dans sa mission. Mais un prodige extraordinaire qui parut au ciel troubla de nouveau les esprits, c'est la grande comette qui parut l'automne ; le bruit de guerre tenoit tout le Canada en attente ; cinq jours après l'apparition de la comette

Dieu bénit la mission, car ce fut alors qu'un malade abandonné, après avoir invoqué le nom de Catherine du Sault, fut guéry le lendemain; ce prodige de la terre ne paroissoit pas encore assez pour contrebalancer celui du ciel; on se recommandoit alors principalement aux SS. du pais et l'on s'adressoit aussi, en celui du Sault, à Catherine.

La fin de l'année fut fâcheuse à cause du changement qui se fit de la personne du Père Fremin en celle du P. Bruyas, ancien missionnaire des Iroquois, cependant soit qu'on y perdist ou qu'on gagnast, on vit que les sauvages avoient peine à changer de pasteur; ils s'accoutumèrent peu à peu et mesme plusieurs Iroquois furent attirés ensuite à la mission par la réputation du missionnaire qui est le 3^e que la mission a vu depuis sa naissance.

La mission prenoit ainsi de nouveaux accroissemens sous l'astre qui luy avoit rendu le jour après avoir passé plusieurs années dans la nuit des afflictions. Les scandales semés comme la zizanie n'y avoient pas encore produits leur méchant fruit, jusques à l'an présent; l'ivrognerie se deschaîna, mais elle fut fulminée en pleine Eglise à la feste de l'Assomption de Nostre Dame et un ivrogne fieffé fut dénoncé et chassé honteusement, afin que cette honte publique d'un seul en corrigeast plusieurs autres, ce qui réussit parfaitement, le délinquant mesme se convertit et a demeuré plusieurs années sans s'enivrer.

Un scandale parut icy en matière d'impureté. Trois jeunes friponnes, parties des Iroquois, firent complot de débaucher trois personnes, et, pour faire plus de tort au public, s'engagèrent d'enlever celui qui faisoit les prières à l'Eglise et de le faire tomber dans le péché. Elles firent à dessein plusieurs visites; enfin Dieu conserva le dogique, mais il permit qu'un jeune homme, marié depuis peu, succombast avec perte du costé de la mission, mais Dieu, qui sçait tirer le bien des maux, toucha ce jeune homme qui estoit allé avec la femme aux Iroquois, d'où il n'estoit pas venu; estant élevé dans la mission, il luy fit la grâce de bien mourir entre les bras d'un missionnaire. Sa femme, qui estoit si jeune qu'on disoit qu'elle n'avoit pas l'âge et qui se trouvoit pourtant mariée en face d'Eglise, suivit quelques jours après son mary en l'autre monde, et la pecheresse qui avoit enlevé le mary à cette femme fut touchée et a esté

baptisée depuis et vit, avec la crainte de Dieu, dans l'état du mariage.

Comme un contraire fait cognoistre ordinairement son contraire, l'impureté inveterée des sauvages infidelles qui venoient visiter icy et qui répandoient dans le village la puanteur de leur vice, ne servit qu'à faire paroistre la vertu des chrestiens du Sault. Il y avoit desjà trois ans qu'on voyoit des personnes haïr tellement leur péchés qu'elles vouloint mesme ne se marier jamais quoyque la loy le permette, et ont mesme voulu faire ce que les personnes relligieuses font pour se vouër à Dieu. Quelques unes ont persévéré jusques à la mort ; quelques unes sont encore vivantes et ont persévéré et passé l'aage de se marier. Les personnes mariées viennent s'offrir aux autels et vivent comme frères et sœurs et après avoir perdu leurs enfans, qu'ils avoient eu de leur saint mariage avant d'embrasser l'état de continence, ils n'ont pas voulu retourner à leur premier état. Le beau miroir de la chasteté est si net au Sault qu'on n'y peut souffrir les moindres taches et les sauvages sont délicats en ce point jusqu'à l'excès.

1682

Comme la pluspart des choses qui ont esté dites ont esté faites par ceux qu'on appelle de la S^{te} famille, elles ont rendu cette société plus recommandable parmy les sauvages ; ce corps de gens intègres dans le christianisme soutient toute la mission par les soins qu'ils ont de se perfectionner et parce qu'ils font pour convertir les autres, mais parceque la pluspart méritent qu'on fasse un récit de leur vie on n'en dit icy davantage. L'ivrognerie revient encore à la charge cette année, on n'avoit pas encore vu d'ivrognes entrer au village ; deux y parurent et y furent punis sur le champ comme on verra ailleurs.

On fit la bénédiction de la première cloche de la mission au mois de juin. La sainte famille seule l'achepta pour la commodité publique parce que celle qu'on avoit estoit trop petite et les champs trop éloignés du village ; cette cloche pèse 81 kil. et fut nommé Marie. On commença aussy la méthode de faire le cathéchisme les dimanches avant le salut ou le père explique la doctrine chrestienne et est ensuite interrogé par les sauvages qui luy

proposent des doutes et le père les interroge aussy sur ce qu'il a proposé.

1683.

Enfin tous les monstres de l'enfer n'en pouvans plus firent un dernier effort au mois d'aoust et, se mêlans à minuit avec un tourbillon de vent, renversèrent la chapelle, cheute remarquable dans toutes ses circonstances : tous les meubles sacrés furent conservés dans leur entier excepté cinq croix qui furent brisées. La statue de la S^{te} Vierge, qui estoit à onze pieds de hauteur, fut renversée simplement; il y avoit trois pères jésuites dans la chapelle, un en bas qui sonnoit la cloche, deux au dessus de la chapelle, tous trois sauvés par une espèce de miracle. Celuy qui estoit en bas fut sauvé et transporté de l'endroit où il étoit où il se fit un grand trou fait par le poutres qui creverent en tombant les madriers sur lesquels il estoit à genoux et luy se trouva en lieu de sureté sans peur, sans blessure, priant Dieu et baisant des reliques qu'il portoit à son col. Un autre des P. P. sauta avec les cheverons en l'air qui luy firent comme une cage. L'autre des trois P. P. tomba aussy, mais fut bien blessé, il se releva pourtant de dessous les ruines et fut bientost remis. tous trois sans s'estre communiqués leur dévotion furent prier au tombeau de Catherine le soir avant se coucher et un avoit dit la messe de la sainte Trinité pour remercier Dieu des graces qu'il avoit fait à Catherine durant sa vie; les pauvres sauvages furent bien affligés de la perte de leur chapelle disans que Dieu les chassoit de l'Église parce qu'ils ne méritoient pas d'y entrer; mais ils estoient inconsolables voyant leurs pères blessés et malades et disoient que ces pères souffroient pour les péchés de leurs enfans qui ne vouloient pas les écouter et vivre en bons chrestiens.

On se mit aussy tost en état de rebatir la chapelle, Dieu ayant voulu qu'il y eust alors un architecte sur les lieux, lequel avoit bâti cinq autres chapelles très bien faites; mais en attendant le capitaine des Anies, qu'on nomme le grand Anie, qui avoit fait depuis 15 jours une belle cabane, se délogea pour loger nostre Seigneur qui récompensa bien son hoste, car premièrement il luy fit l'honneur de voir sa cabane convertie en eglise; mais parce que Dieu honnora cette chapelle de plusieurs merveilles qui s'y passèrent, on y vit venir des personnes en devotion qui

faisoient des neufvaines à Catherine du Sault. On fit les mesmes devotions qu'on faisoit dans la belle chapelle de planches avec d'autant plus de ferveur que l'incommodité de l'édifice, les riguers de l'hyver, les eaux du printemps et les chaleurs de l'esté estoient plus rudes à souffrir à ceux qui y alloient souvent visiter le S^t Sacrement.

Il y avoit un an qu'on commença à instruire par les peintures ce qui plaît fort aux sauvages ; on a mesme fait venir toute la vie de nostre Seigneur dont on a fait de petits livres que les sauvages portent avec eux à la chasse et s'instruisent eux-mesmes. On leur a mis ainsy par écrit les sacremens, les sept péchés capitaux, l'enfer, le jugement, la mort et quelques dévotions comme du rosaire, les cérémonies de la messe.

On travailla dès l'automne au rétablissement de la chapelle, quand l'ouvrier commença, les sauvages commencèrent à travailler de concert les uns par leurs présens, les autres par leurs prières ; ils s'employèrent de toutes leurs forces à aider les ouvriers ; car quand les pièces furent équarries les charrois estoient impossibles ; mais les sauvages portèrent des pièces de soixante pieds de long et grosses à proportion et ramassèrent ainsy toutes les pièces où on devoit tailler l'édifice ; il n'y eut personne qui ne travaillast selon ses forces, les femmes et les enfans portoient chacun leurs pièces, plusieurs y allèrent avec tant de ferveur qu'ils se blessèrent et furent longtems malades ; mais le plus admirable de tous c'est l'ouvrier qui n'ayant jamais appris s'est rendu maistre architecte.

Cette année finit par le changement de gouverneur qui se fit et celui qui arriva aussy dans la mission ; car elle fut favorisée des hommes desquels elle avoit esté persécutée. On ressentit à mesme temps les libéralités que le Roy luy a fait et surtout par le rétablissement de la chapelle.

1684

On n'a point eu d'année plus périlleuse ny plus honorable pour la mission que celle-cy durant laquelle la guerre a broüillé tout le Canada comme nous le dirons. Quand le printemps fut venu, on commença à lever la chapelle qu'on avoit taillée durant l'hyver

dans le bois ; on avoit dessein de la traîner sur les neges et de transporter de cette façon toutes les pièces dans le lieu où on devoit poser l'édifice ; les ouvriers furent trompés, parce que les neges furent plus tost fondues qu'ils ne pensoient ; on ne scavoit comment faire et on ne pouvoit se résoudre à laisser le bastiment à l'année suivante ; le village est ordinairement désert au mois de mars, et au mois d'avril, il n'y reste que quelques femmes et quelques enfans ; ces femmes-là entreprirent de transporter toutes les pièces ; les poteaux et les poutres sont lourdes et pesantes, comme on peut s'imaginer, que les pièces d'un bastiment de soixante pieds de long et de vingt cinq de large ne sont pas légères ; on leur proposa d'abord à ces porteuses de faire un chemin par terre qui a demie lieue de distance du lieu d'ou on devoit tirer les pièces à celuy ou on devoit bâtir ; il falloit abbatre et couper de gros arbres pour faire le passage, quand une ou deux journées eurent esté employées à cela la neige manqua et le travail fut perdu. On n'avoit plus qu'un seul moyien au reste asses difficile et dangereux qui estoit de jetter les pièces dans l'eau, et les faire venir par un petit ruisseau qui passe au pied de l'endroit où est à présent le village et la chapelle. On se mettoit en danger de se noyer ou de geler. Cependant les sauvages seules animées de l'esprit de la dévotion et du desir d'avoir une chapelle firent merveilles en cette occasion ; premièrement elles aidèrent à faire le chemin et à couper des arbres qui estoient tombés dans le ruisseau ; il falloit se mettre dans l'eau jusques à la ceinture et y demeurer tout un jour. Quand le chemin fut fait elles s'entrexhorterent et se divisèrent en diverses bandes, les petites filles et les vieilles portoint les pièces les plus légères par terre ; les jeunes femmes et celles qui n'estoient pas empeschées par leurs grossesses alloint le long du ruisseau avec des perches pour conduire les pièces aux détours, et les plus robustes, et celles qui s'appellent, les bonnes chrestiennes en sauvage, ou dévotes en françois, suivoient en l'eau les pièces, ayant choisy ce party le plus rude par esprit de pénitence ; elles en furent fort incommodées et surtout il leur fallut faire de grands efforts pour tirer les pièces hors de l'eau, mais comme l'entreprise fut faite pour honorer Dieu et par esprit de christianisme chacun fut content de tout ce qui luy pouvoit arriver. On a coutume de remarquer en cette mission une grande joye quand il se

présente ainsy des travaux publics qui sont pour l'honneur de Dieu ou pour le service des pauvres ou des malades.

On ne peut pas douter que cette manière de vivre de quelques uns des sauvages n'ait attiré beaucoup de bénédictions de Dieu sur la mission, parmi lesquelles je compte les morts pretieuses de quelques personnes comme celle d'une petite fille de dix ans, nommée Catherine Onannonkoué dont on a écrit les actions. La manière de laquelle les sauvages meurent dans la mission est si consolante que personne n'apprehande ny la mort ni la maladie, le malade mesme previent ceux qui sont autour de luy et prie souvent qu'on luy dise l'heure de son trépas; ils apprehendent qu'on ne les flatte et qu'on ne leur cache une nouvelle qui fait trembler tout le monde; ils s'empressent pour recevoir l'extrême-Onction avant qu'ils perdent l'usage des sens. Dieu est si merveilleux et si libéral à l'endroit de ces nouveaux chrestiens qu'il donne aux uns les pressentimens de leur mort prochaine, il s'en est trouvé qui ont dit à point nommé l'heure de leur mort, il leur conserve souvent la raison et la parole jusques au dernier soupir, il y en a qui un moment après avoir récité leur angelus tout haut ont rendu l'âme en faisant leur adieu comme quand on va faire quelque voyage; il y en a qui sont morts en priant et a genoux; il y en a qui ont expiré en faisant le signe de la croix; ils font en mourant de petites exhortations fort touchantes à ceux, ou qui ne sont pas chrestiens, ou qui vivent mal, ou qui se sont relachés de leur première ferveur; ils parlent de leur mort en distribuant eux-mesmes leurs petits meubles, comme s'ils n'estoient pas malades; ils goûtent par avance les plaisirs de l'autre vie fondés sur les promesses de Nostre Seigneur. Tous ceux qui ont veu icy mourir les personnes en sont toutes consolées comme tesmoins oculaires de ce qui se passe.

Ceux qui regardent de plus près cette persévérance-des sauvages disent que Dieu leur accorde ces grâces finales parce qu'il n'y en a aucun en cette mission qui n'ait tout quitté pour Dieu en quittant son pais pour luy; ainsy on n'en a pas encore vu mourir aucun qui ne soit mort en donnant de grandes marques de sa predestination; quoyque le nombre des morts soit desjà bien grand et monte jusques à près de cent quarante. Les visages des trépassés n'ont rien d'affreux; au contraire ils inspirent de la dévotion les conferant avec la bonne vie des personnes qui ont

vecu icy. Se peut-il faire que des personnes qui fréquentent les sacrements, qui se confessent souvent, qui ne sortent jamais du village pour la chasse sans se confesser, qui ne sont pas plus tost arrivés qu'ils se préparent à se confesser, qui offrent, à toute occupation différante de la journée, leur action à Dieu, qui pratiquent exactement le pardon des injures, qui se confessent de quinze en quinze, qui font souvent l'examen de conscience, qui s'accusent des moindres distractions et qui vivent comme des anges, se peut-il faire que ces personnes ne fassent une bonne fin? La primitive Eglise des Iroquois est dans cet état. On commença cette année à faire en l'Eglise en public l'examen de conscience que quelques uns pratiquent ensuite comme des religieux.

On voit tant de personnes se recommander à la deffuncte Catherine Tegakouita; on voit tant de bons succes suivre cette dévotion; on se trouva en telle nécessité cette année de s'adresser à elle qu'on crut rendre un juste devoir à sa vertu de la transporter du cimetièrre, où on luy avoit dressé un an devant un petit monument. dans la nouvelle eglise, tous les sentimens furent uniformes sur cela; on fit pourtant le transport de nuit en présence des plus dévots. On a vu depuis les sauvages aller prier dans le lieu où elle est, lesquels avoient commencé à l'aller visiter dès le mesme jour qu'elle fut enterrée. On commença cette année à faire quelques petits discours sur la passion de Nostre Seigneur tous les vendredis de caresme.

On n'entendit tout l'esté en Canada que remuemens et bruits de guerre lesquels estant venus aux oreilles des sauvages ne servirent qu'à faire connoistre leur fidélité; qui l'eust jamais dit que la foy et la religion les eust si bien unys avec les François que de leur faire prendre les armes contre les Iroquois et leur propre nation? Ils l'ont pourtant fait comme on le sçait, et on a cette obligation aux capitaines qui sceurent si bien tourner l'affaire que les hommes et les femmes aimèrent mieux périr que de perdre la foy. On leur proposa en plein conseil l'affaire en trois façons leur donnant le choix; on dit premierement qu'ils pouvoient se retirer dans leur pays s'ils vouloient; secondement que s'ils demeuroident, ils pouvoient garder leur village; troisièmement qu'ils pouvoient enfin aller avec les François; le premier point ne leur pleut point du tout disant que se retirer d'avec les

François, et perdre le christianisme c'estoit une mesme chose. Pour le second point ils dirent que les François se defferoient trop d'eux. Le 3^e point leur plut disant que n'ayant qu'une mesme foy avec les françois ils devoient aussy risquer ensemble et partirent et eurent l'approbation de toute la Prairie dans tous leurs départemens soit qu'on les envoyast en ambassade chez les Iroquois, soit qu'on s'adressast à eux pour avoir des vivres de leur chasse, soit qu'on leur demandast des moyens comme gens expérimentés en guerre et qui s'estoient trouvés aux coups.

Le capitaine des Anies a fait luy seul un présent à la chapelle de vingt quatre castors c'est à dire de la monnoie d'Orange 240 livres, c'est un chandelier à huit branches semblable à celui qui est dans le presche d'Orange; il est de bronze et a esté fait en Hollande. Ce capitaine allant en guerre voulut laisser un monument de sa piété après avoir abandonné sa cabane un an devant au service de Dieu.

La chapelle estant achevée on y mit les présens que les sauvages y ont fait. On a fait de leur robes de taffetas rayé de la Chine que quelques uns y ont laissé un devant d'autel. On a garny une poutre qui est sur l'autel de leur colliers qu'ils mettent autour de la teste des guerriers comme une couronne, de leur bracelets de porcelaine, d'ecussions que les femmes portent pour orner leur cheveux, de ceintures qui sont les perles des sauvages. On a dit plusieurs messes en action de grâces que Dieu a fait à Catherine du Sault.

Ils achevèrent au commencement de cette année la paillissade qu'ils avoient fait autour du village agissant toujours comme gens qui ne craignent pas de mourir mais estant assurés que les Iroquois leurs enciens parents ne leur voulussent de mal qu'à cose qu'ils sont chrestiens; illes avoient renoncés, ces Iroquois au conseil de guerre qui fut fait à la Famine, qu'est un lieu au delà de Catarakoui; ils avoient déclamé contre eux, il les avoient hués et enfin ils leur firent plusieurs menaces qui n'aboutirent enfin qu'à leur faire perdre leur chasse parce qu'ils la quittèrent pour venir achever la paillissade; ce fut un second tesmoignage de leur bonne foy, car le bien qu'ils faisoient aux françois estoit grand

parce qu'ils alloint incessamment à la découverte dans les bois où les Iroquois pouvoient passer pour descendre sur nous, ce qui fait grand mal au cœur aux Iroquois ; la paillissade qui est pentagone eut alors cinq bastions dans l'un desquels est un gros canon de fer de huit livres de balle. Ce travail n'est pas petit parce que le village est devenu bien grand depuis quelques années. Après qu'ils eurent.....

N. B. Ici finit la relation : quelques feuilles manquent dans le manuscrit.

VII¹

EPISTOLA R. P. LUDOVICI DAVAUGOUR AD R. P. IOSEPHUM
GERMAIN, SUPERIOREM GENERALEM MISSIONUM CANADENSIVM.

DE MISSIONE LAURETANA, IN NOVA FRANCIA.

E Lauretano oppidulo, nonis oct. 1710.

Petit a me R^a V^a ut ipsam certiozem faciam de statu nostræ Missionis Lauretanæ. Morem illi geram in hac espistola, in qua tametsi nihil splendidum leget ac magnificum, cujusmodi plurima referentur de aliis Missionibus; non sine voluptate tamen, ut opinor, audiet, quam vitæ rationem Hurones hic nostri teneant, quas pietatis exercitationes quotidie usurpent. Id vero tanto fidentius perscribam, quanto minorem in iis, quæ dicam, partem habeo : totum hoc debetur secundùm Deum, curæ industriæque R. P. de Couvert, quem ægra valetudo Quebecum proxime revocavit, ut commodius in collegio nostro curaretur. Hujus ego in locum, licet impar, suffectus, quæ in hoc oppidulo Lauretano vidi, et comperi, narrabo.

Nonnullos reperire est qui existiment, ac porro scribant, Canadense solum sterile penitus ac infecundum esse, in quo scilicet Evangelii præcones duri et longi laboris fructum vix ullum percipiant. Eos dedocere unus hic Lauretanus pagus potest. Equidem non inficior omnes alias Canadæ missiones neutiquam æque fecundas atque istam, esse. Ebrietas, vitium barbaris innatum, et ab Europæorum mercatorum avaritia longè lateque prosemminatum, ipsi Europæorum mores perdit, et exempla flagitiosa moras tristes injiciunt Evangelio. Superantur illæ tamen, at non eâdem ubique celeritate ac facilitate. Sublatæ penitus ac profligatæ sunt in pago Lauretano, in eoque pietatis palam ac tuto exercendæ amplissima barbaris facultas et consuetudo est.

1. *Voir plus haut*, pp. 380 et 395.

Quotidie mane ubi primum evigilarunt, conferunt se in templum ad Christum Dominum in *throno gratiæ suæ* salutandum. Neminem ab hoc pietatis officio, ætas aut sexus, non rigidus December, non æstuosa Canicula, deterret. Ipsi pueri prævenire grandiores certant. Quis animarum cultor non facile omnium ærumnarum obliviscitur, cum imbellem turbam videt primo diluculo, et sæpe ante ipsum solis ortum, postratam ante aras, et Christi laudes ore tenero balbutientem? Inveni non rarò barbaros hyeme perfrigida genibus nixos et orantes ante ostium templi, expectantes dum aperiretur. Cum paturit, subeunt, et singuli seorsum precantur; nonnulli per horam integram. Orto sole aut post paulo, signum datur salutandæ verbis Angelicis Deiparæ : quod cavent ac religioni ducunt omittere, ubicumque tunc sint. Dimidia post hora, celebratur sacrum cui omnes intersunt. Idem concursus diebus profestis ac festis, eadem alacritas : modestia vero singularis, quam præter pagum transeuntes Galli mirantur non sine pudore, dum se moresque suos cum barbaris comparant. Peracto sacro, discedunt, si dies profestus, ad opus domi, aut ruri, faciendum. Vesperè, obeunte sole, datur precationi signum. Conveniunt omnes in sacellum, ubi pro toto communiter pago preces funduntur : suas privatim domi familia quæque facit, quibus absolutis, sanctissimas Christi plagas pio singuli venerantur osculo. Eadem est dierum festorum ratio, ac profestorum, si laboriosum opus excipias, quod sanctitas festæ lucis excludit. Intersunt cuncti mane sacrificio, quod in gratiam totius pagi celebratur : fere omnes dant operam alteri sacerdoti facienti nec pauci tertio, cum ejus est copia. Dum res divina omnium prima fit, quæ Missionis Missa dicitur, sacra Cantica vernaculo conscripta sermone, et festis, quæ tunc celebrantur, accommodata cantant, pulcherrimo concentu et minime barbaro. Sub meridiem conveniunt in sacellum ad Vesperas, quæ concinendis pariter piis canticis continentur. In iis porro canticis numeros et modos Ecclesiastica præscriptos lege, et in Europæis usurpari solitos templis adhibent. Ad vitandum autem otium, quo maxime vitio barbari laborant è viris alii flumen petunt ad fallendos hamo doloso pisces, alii sectantur feras in vicina sylva. Omnes unâ, priusquam sol occumbat, horâ recipiunt se in sacellum ad serotinas preces obeundas, et audiendam concionem. Majoribus festis nullus è pago post vespervas discedit; interim ne sit otio locus

vel tædio, sacerdos depromptas e sacris paginis aut vita sanctorum historias utiles juxtâ et amenas exponet, aut concertationem puerorum instituet de Christiana doctrina disputantium, et grato spectaculo agrestes oculos pascet; aut aliquid aliud ejus generis comminiscetur, quo teneri multitudo solet. Plusculum etiam temporis impenditur publicis precibus : serotinæ paulo citius inchoantur, iisque finis imponitur solemnî benedictione, quam sacerdos attollens sanctissimum Sacramentum veneranti populo impertit. Ita descriptum et ordinatum diem Hurones Lauretani, R^{de} Pater, habent, id quod præsertim rescire R^a V^a cupiebat. Si quærit quænam sint illorum occupationes annuæ, variæ sunt pro variis anni tempestatibus. Post collectas fruges, indulgent fibrorum venationi, quorum villosis et exquisitis pellibus præcipua commercii Canadici ratio constat. Hæc venatio duos tresve menses occupat. Imminente festo Sanctorum omnium referunt se venatores domum ad frequentanda divina mysteria, et sublevandas piis precibus defunctorum animas, quod insigni pietate curaque præstant. Transactis diebus festis, continuò silvas et venationem repetunt, et usque ad ineuntem Decembrem instant operi. Tunc relictis silvis domum redeunt ad celebrandum Virginis sine macula conceptæ diem festum, itemque S. Francisci Xaverii, quem peculiari studio, tanquam alterum à S. Josepho Missionum Canadensium præsidem et patronum, colunt. Debita cum Deo contracta dissolvunt universi pænitiæ sacramento, idque aliquot ante festum ipsum diebus, ut otii plus habeant ipsi ad excutiendam conscientiam, et animum sacramento præparandum; et facultas major sacerdoti sit ad singulos audiendos, quod minus commode utiliterque fit cum turmatim ad sacrum pænitiæ tribunal concurritur. Reliquum Decembrem ac Ianuarium usque ad sacram Deiparæ in templo expiatæ lucem, collocant partim in piscatu, partim in faciliori venatione perdicum, leporum, et aliarum id genus animantium : quo tempore vix pernoctant foris. Sin illos vel asperum frigus, vel imber domi tenet, tunc navant operam texendis reticulis, quibus utuntur ad calcandas impune nives, cum majores feras per nemora et contractos nivibus altis campos sectantur. Earum vestigia, aut lustra, cum deprehenderunt, eò migrant cum tota familia, nec prius revisunt pagum et notos lares, quàm vernus zephyrorum halitus nives solvere cæperit. Domum reversi, et Paschali dape refecti, agros Indico tritico conserunt, inde flu-

minum ripas obsident captandis piscibus, aut annosas arbores in sylvis rimantur, quarum è corticibus cymbulas suas conficiant : iis compactis extremo ferè Sextili utilem medicamentariis herbam, nec levis in Europa pretii, colligunt, Capillariam pharmacopolæ vocant. Interim Indica seges maturescit, et circa Idus Septembres demetitur. Succedit Fibrorum venatio, quæ, ut modo dixi, ad Calendas Novembres producitur. Elucet in iis occupationibus eorum pietas, et summa qua sacerdotem Missioni præpositum observant, docilitas, quæ ipsos maxime in concordia et omni virtutis officio continet. Priusquam e pago discedant ad opus in sylvis, agrisve faciendum, nunquam omittunt præter sacellum ire, ibique Christum in SS^o Sacramento salutare : idem redeuntes ante præstant, quam sua repetant mapalia. Si pernoctandum sit extra pagum, si iter aliquo capessendum, si ad venationem catervatim prodeant, certiores faciunt sacerdotem, et ejus consiliùm exquirunt, neque cunctantur venationem aut opus aliud omittere, si minus illi placere ac probari sentiunt. Parem in aliis omnibus erga illum obedientiam ac docilitatem adhibent, neque illum secus atque patrem rectoremque venerantur et audiunt.

Sed hæc facilia, cum domi sunt, et mutuis foventur exemplis : plus multo difficultatis et negotii est, cum proficiscuntur Quebecum, unde non longè absunt. Tunc ipsis occurrunt alii barbari, a quibus ad potandum invitantur : tunc instant avari caupones, a quibus pane in popinas pertrahuntur. Verum a quinque annis, ex quo hic sum, neminem vidi non dico ebrium, sed ne aspersum quidem levi suspitione hausti aut apud mercatores quibus cum negotiantur, aut apud caupones, barbarosve aliarum Missionum, vini. Nonnunquam instant Galli, et religionem nimiam incusant : Enimvero, inquit, quid criminis est, si quis obiter, si de via lassus, si hospitis et amici causa, vini cyathum unum hauriat? Respondent isti Lauretani magna cum libertate, Ita est, ut dicis, frater ; at Mariæ promissimus, ne cyathum quidem unum a nobis unquam hauriendum. Ita vindicamus priora flagitia, cum nos ignari veræ pietatis ac religionis vino ingurgitare solebamus ; nunc alios mores, alios animos induimus. Vidi ego ex illis aliquos domi Gubernatoris et Proregis Canadensis, vini scyphum ab eo porrectum penitus recusare, neque ante illum humere, quam Societatis sacerdos ut sumerent præciperet. Nec ita pridem Gallus mercator hunc mecum sermonem habebat : Non possumus,

mi pater, Lauretanorum Huronum temperantiam et constantiam non admirari. Nuper in eorum turmam incidimus, et extractis pro more tuguriis omnes eodem in loco pernoctavimus. Adducî nunquam a nobis potuere ut vini guttam primoribus labris gustarent, contenti pane ac pauxillo tabaci, quod libenter ipsis erogavimus.

Ceterum hæc tam exacta, tam abstinens potionis ebriosa Lauretanorum pietas, nequaquam bellicosos, quibus barbari vulgo pollent, spiritus infringit : modum et certos duntaxat ardori Martio fines ponit. Quamobrem nunquam sumunt arma, nisi annuente Governatore : ubi dimicandum, reliquis popularibus exemplo, ac pudori sæpe sunt. Itaque cum expugnaretur Anglorum quidam pagus, instaretque turma equitum ad propugnandum pagum submissa, soli Galli cum Lauretanis et Abnakiis hostilem impetum sustinuerunt repuleruntque, ceteris barbaris in fugam turpiter effusis. Nec mirum, inquiebant nostri Hurones : Quis enim fortis esse possit, qui se hostem esse Dei, et amissa mortali vita subeundam sibi mortem immortalem sciat? Nullos vero milites, quàm Lauretano è pago, sibi libentius adjungunt Galli duces : Quippe, ut fatentur, certo scimus illos in acie nunquam signa deserturos, aut ingruentibus hostibus cessuros. At quanti fiunt a Gallis, tanti Gallos ipsimet faciunt, ac Ludovicum Gallie Regem in primis venerantur, tum ob egregia ipsius facinora, tum ob studium propagandæ ac tuendæ religionis, quo præstare illum norunt. Priusquam ad bellum et ad deliberatam, si res ferat, necem gradientur, Numinis amicitiam aut confirmare aut instaurare student, peccatis apud sacerdotem depositis, et acceptam in sacramento gratiam enixè tuentur, quemadmodum ipsemet in gesto nuperrimè bello comperi, cui cum illis interfui. Barbarus ex Anglorum elapsus castris, et Quebecum accurrens, nunciavit adesse hostem cum tribus hominum millibus. Marchio Vaudrevillius, rei bellicæ præfectus non expectandos Anglos censuit. Igitur quâ Gallorum quâ barbarorum duo millia properè colligit. Lauretani se præteritos rati, quia cum popularibus suis conscripti non fuerant, unum è ductoribus suis ad me misere, qui de injuria, ut ipsi amicè interpretabantur, expostularet. Cui ego, brevi adfuturum a Governatore centurionem respondi : et ad fuit in tempore ipso, Lauretique incolas ad belli societatem invitavit. Ingens pago toto lætitia. Nemo qui per ætatem militare

posset, defuit, ne senes quidem duo sexagenarii. Rumor inter hæc repentinus hostes in propinquo esse attulit. Conclamatum subito ad arma : Sed Hurones nostri, quos honoris ergo stipatores corporis sui, et excubitores Gubernator deligerat, non ante in viam se dederunt, quàm rei divinæ, licet nocte intempesta, omnes adfuissent. Eadem in iis itinere toto pietas enituit, et magnam Gallis admirationem cum debita laude movit : eadem perseverarit, postquàm acies tota Chamblyum attingit, quem in locum convenire copias omnes oportebat. Ibi matutinas ac serotinas obire preces, tum publicas, ut in pago Lauretano mos, tum privatas ; fugere nocturna barbarorum aliorum conventicula, et choreas, licet affinium et cognatorum ; visere duntaxat illos de die, et modestiæ ac pietatis ubique specimen edere, adeo ut, dimissis post victoriam copiis, non alio nomine Hurones Lauretani, quam sancti barbari, appellarentur, meque P. Vallantius, Residentiæ Montisregalis superior, dum Quebeco transiret, ubi forte tunc aderam, suavissime complectens, Gratulare tibi, mi Pater, inquit, totidem enim sanctos, quot Hurones Lauretanos habes. Sanè, cum nuper natali B. Virginis die omnes ad sacram accederent mensam, vix in plerisque necessariam sacramento pœnitentiæ materiam reperi, ac totus fermè pagus adire sacrum epulum, omissa confessione peccatorum, potuisset. Quæ porro vivis inest pietas, eadem in morientibus elucet. Per annos quinque, quos hic transegi, nemo unus aliter cessit e vita, quàm quo prædestinati modo solent : suæ compotes mentis ad extremum usque spiritum ; in exercendis ore atque animo virtutibus Christianis assidui, summa gaudentes tranquillitate, et è divinæ voluntatis nutu, seu vivere illos, seu mori juberet, omnino suspensi ; denique pronunciandis Jesu et Mariæ nominibus sanctissimis, ac pie deosculandis Servatoris crucifixi plagis immortui. Eandem quietæ mentis serenitatem in casibus quamlibet asperis et inexpectatis retinent. Exemplo potest esse juvenis, Paulus nomine, quem imprudens et ignarus frater miserabili errore interfecit. Navigabant in cymbula, cum anatum grex advolare conspectus est. Ambo ferreas displodunt fistulas, sed Pauli frater qui pone stabat, suam displot in fratris caput, qui corruens et manans sanguine, deponi se rogavit in littore, ac sacerdotem acciri. Sed cum abesset longius, Evocate mihi, ait, Thaouvenhosum (Dux ille militum non arte bellica magis, qua pietate christiana, clarus et

notus erat). Quem ubi moriens juvenis aspexit, Avuncule mi (sic à junioribus appellantur ductores copiarum) adjuva me, obsecro, ut paucis, qui supersunt mihi, momentis recte utar. Dicit vix potest, quo affectu, qua vocis et animi contentione, Thaouenhosus morientis auribus actum contritionis instillaverit, quibus eum verbis ad fidem, spem, caritatem, consensionem cum divina voluntate, excitavit. Oblatas Christi plagas cum pio et supremo libaret osculo, loqui ac vivere desiit. Visus est mortem instantem presensisse, adeo mutatus erat ab illo, qui prius fuerat! diutius in arde sacra perstare; oblectamenta omnia etiam permissa et innoxia, fugitare; modum ac modestiam singularem, si quid ageret ac loqueretur, tenere : bellicam gloriam, et nescio quas barbaræ militiæ phaleras, quibus victores ornant se ac circumspiciunt, respuere; cælestia et æterna præmia crebris sermonibus usurpare. Sic animam sibi destinatam Deus præparabat.

Et quoniam de Thaouenhoso mentionem feci, quem omnis regio, tanquam exemplar Christianæ integritatis suspicit, nonnulla subijciam, quæ viri virtutem eximiam declarant. Barbarum nihil habet præter originem. Ampla mens, excelsa, nihil humile, nihil homine probo et sapiente indignum cogitans : vultus ipse modestiam, dignitatem, probitatem spirat. Fama virtutis tanta ut ejus precibus commendare se cuncti non dubitent, et earum ope multa se divinitus adeptos esse fateantur : ejus conspectu accendi pietatem suam, dicunt, et extinctum aut sopitum caritatis ardorem reviviscere. Gallis æque ac barbaris incitamento est ad bene vivendum et ad bene pugnandum. Acceptis in acie vulneribus honestis totus est coopertus, ac si decem tales in reliquis Canadæ nationibus Mars Gallicus invenisset, jampridem nullus Gallorum hostis, nullus Iroquæus foret. Insignis illa benignitas et mansuetudo, quam Christiana lex afflat, et qua vincit omnes, nihil de fortitudine bellatoris et Huronis ferocitate detrabit. Simul atque belli rumor increpuit, primus arma induit, postremus exiit. Quacumque incubuit, fuga hostium, clades, internecio : ejusque pars magna fuit in victoria de Anglis reportata, cum ingens eorum pagus, de quo suprâ memini, expugnatus est. abducti ex illo pago captivi amplius centum, et in fœderatas barbarorum nationes, quæ prælio interfuerant, distributi. E Lauretanis Huronibus dux primarius in pugna ceciderat. Moris est apud Canadenses ut mortem ducum

suorum velut expient consolenturque captivi cujuspiam nece. Adest affinis mortui, captivum postulat; concessum destinat flammis, et barbaram crudelitatem explere miseri supplicio parat. Ita fert gentis consuetudo. Mussare interim ceteri; senes, licet inviti, silere; juvenes jus hoc armorum, victoriae mercedem, solatium primariae et afflictæ familiae unicum clamitare. Tunc vero assurgens Thaovenhosus, licet nondum ducis dignitate ac titulo auctus, verba facit in procerum cœtu, et pro vita captivi fidenter perorat. Rogat, obtestaturque ut meminerint se Christianos esse, ac Lauretani oppidi cives: non congruere nomini Christiano diram crudelitatem: Lauretanorum famæ injuriam hanc inuri sine summo dedecore non posse. Instat mortui nepos, urgent cognati; consuetudinem opponunt, exitio fore omnibus adhibitam in unum caput clementiam: hinc hostes ferociores et ad nocendum audaciores fore, spe impunitatis. Ego vero, ait vocem contendens, affinis quoque sum ejus Ducis, quem cœsum in acie lugemus, et cujus necem indigna crudelitate vindicare vultis: mihi quoque debetur iste captivus, hunc mihi vindico, et mei juris esse pugno: si quis illum aliter ac volo, attingat, ultorem me habebit. Attonitus hac oratione cœtus obmutuit: neque quisquam ausus est durius quidquam in captivum statuere.

‘ Sic auctoritate sua vir egregius ad miserorum salutem utitur: eandem strenue adhibet ad tuendam religionem, cujus tanto studio flagrat, ut Regem Galliae hoc nomine plurimi faciat, quod eum catholicæ et avitæ religionis eximium esse vindicem audiverit. In Lauretano autem pago strenuam sacerdoti Missionis præsidii operam navat. Quidquid edixit Pater, quidquid utile communiter fore censet, huic mandat, et curandum atque efficiendum certo confidit. Ego vero nullus dubito quin orationis peculiari dono fruatur, ac Deum præ oculis semper habeat: sanctissimum quidem Jesu nomen in ore semper habet, ac licet tacitus illud pronunciet, facere tamen non potest, quin a prætereuntibus audiat. En quas fruges hoc solum Canadicum efferat! Lætiores multo essent atque uberiores, si triplex lolium abesset, quod, Gratia Deo, prorsus ex hoc Lauretano agro exstirpatum est, ebrietatem dico, superstitionem, et impudicitiam. Hæc triplex Missionum nostrarum labes quarum ebrietas prima et omnium maximè capitalis est. Hæc Missionem pulcherrimam, cui a

Salto nomen factum, profligavit : hæc reliquas evertet, nisi Regis providentia mercatorum avaritiæ per quos vinum igne stillatum ac decoctum barbaris ingeritur, frenos injiciat. Si remediï nihil affertur huic malo, brevi non religionem solum amissam lugebimus, sed Gallicam quoque Coloniam penitus eversam. Quippe barbaros in Gallorum fide nihil continet præter religionem; hæc deperdita confluent omnes ad vicinos hæreticos, apud quos lucri multo plus, quam apud Gallos faciunt, et suas merces commodius distrahunt. Quominus ad eos se conferant obstat salutis æternæ ratio, cujus inter illos nullam sibi spem fore sciunt. Hoc vinculo abrupto, soluta per ebrietatem et comites ebrietatis pestes, cura salutis et religione, actum est de Canadensi Gallorum coloniâ, peribit tot annorum, tot bellorum, tot sacerdotum, labor. Nosti hæc, mi Pater : novit R. P. de Couvert, qui Lauretanæ Missioni per annos septem decim præfuit : ex eo, cum jam Quebeci degat, plura cognoscere poteris. Faxint Superi, ut quæ per eum inchoata feliciter, et ad eam quam videmus, maturitatem perducta sunt, tueri, ac si fas est, augere possim. Opus mihi sunt ad eam rem peculiaria gratiæ cælestis auxilia, quæ ut suis apud Deum precibus et SS. sacrificiis R^a V^a mihi obtineat enixè rogo.

R^æ V^æ

è Lauretano oppidulo
nonis octobr. 1710.

Servus in X^o

Ludovicus Davaugour.
S. J.

VIII¹

P^{is} J. GRAVIER, MISSIONARIÏ APUD ILLINENSES IN ORA OCCIDENTALI CANADÆ EPISTOLA AD R. P. GENERALEM, THYRSUM GONZALÈS.

Ex novâ Franciâ, 15 feb. 1694.

Transacta hyeme apud *Omiamios*, quadringentis leucis Kebeco distantes, hùc ad meos illinenses redii *mense aprili* (1693). Ad recitandas preces convenerant omnes intereà manè et sero perindè ac si adfuissem; nemo autem mortuus, dum abfui, quem non baptissem prius.

Paucis post reditum diebus, adstantibus indigenis, simul et quibusdam gallis mercatoribus, ædem Deo ritè dicavi, ad quam major erecta crux cum festis acclamationibus.

Ex hoc, matutinis et serotinis horis obire pagum, cunctos voce ad preces invitare, doctrinam christianam exponere, bis hebdomadâ quâque in sacello, quotidie à cœnâ, in meâ ipsius casâ, ob nimium frigus hibernum; quo penè omnes conveniunt; neminem interrogari, neminem respondere pudet. Mirum quantum acuant animos granula quædam rubra, acus, cultellus et alia id genus, nullius apud nos, ingentis apud eos momenti præmia. Nullus omninò nunc in pago, etiam puer, qui doctrinam X^{am} non teneat. Multos audire est per casas, certa fidei nostræ capita, carminibus dicam descripta, decantantes, sibi que invicem revocantes in memoriam. Quæ sint matrimonii leges, impuram gentem edocere imprimis curo. Juvant nos etiam maximè chartaceæ imagines, in quibus depictam veteris et novi testamenti historiam ipsis ob oculos pono, sigillatimque explico. Multos confitentes audivi, quorum nonnulli omnia vitæ antea actæ peccata deponere, adhibitis de more ligneis virgulis ad juvandam memoriam. Neque omiserim casas ad tres leucas adjacentes pago, quas cir-

1. Voir plus haut, p. 537.

cum lustro sæpius. Ita denique à trigesimo mensis martii ad vigesimum nonum novembris, ducentos et sex barbaros baptisavi, quorum multi infantes jam fato functi.

Et sunt mediis in hisce sylvis quos sibi præelegit Deus. Juvenem, quem verbis amaris castigaveram, ob flagitiosos mores, paratum fore ad omnia existimantes impii quidam inducere eum voluerunt ad ejurandam fidem; perhorruit ille nefas, stetit contrà fortiter; atque ità retribuente bonitate divinà, vel indè è scelerum cœno emersus, paulò post piè admodum obiit. Majora dicam de muliere: quod inauditum fuerat hactenus inter barbaros virginitatem sponso Jesu integram servare hæc statuerat; neque precibus aut minis, aut etiam diris verberibus eam à consilio potuit dimovere pater, qui mercatori Gallo uxorem filiam dare præoptabat; cum puella rata futurum forte ut parentes facilius ad nostram fidem alliceret, si ipsis faceret satis, unà hæc mente matrimonium tandem contrahit. Ac primo quidem maritum Galum, perditum hùc usque nebulonem, ad meliorem frugem revocat, tum et patrem et matrem, totam denique familiam ad Dei cultum adducit, parentes adversis fractos casibus piis sermonibus recreat. Quid plura? Ea de Deo, de X^{to}, de B. V. Mariâ, de Eucharistiâ sentit dicitque ut mihi moveat admirationem semper, nonnunquam lacrymas exprimat; luculentam mihi opem præstat in erudiendis pueris, quos in casam suam congregat; preces, doctrinam X^{nam}, vitam X^{ti} docet sedulò. Per ipsam non stetit quin nupta continenter viveret; ut id ipsi daret etiam atque etiam enixe sic rogavit, ut ipse mihi retulerit, quod à puellâ octodecim annis natâ, vel in eâ re vinci se puderet, assereretque eam ad multam noctem Deum orare, eaque sibi X^{nae} vitæ etiam austerioris exempla et documenta tradere, quæ vix vel ab emeritâ et in X^{nae} palestræ cursu pridem exercitassimâ seniore feminâ expectes.

Hæc per indignum servum suum præstitit Deus optimus, pluraque certè præstitisset, ni propagandæ fidei obstitissent duo maximè, scilicet mercatorum ipsorum Gallorum, proh pudor! dissoluti mores, necnon et sermones impii; quibus, ut abigatur Evangelii præco, utque ipsis, nullo jam tum teste, liceret esse impuris, barbaros à castâ lege per summum scelus avertunt. Ad hoc accedit opinio, quæ apud Illinenses latè invaluit, exhibitale quid et lethiferum inferre secum X^{nam} relig^{nem}, baptismum imprimis. Indè si quid sinistri accidat in pagis, in nostram fidem con-

tinuo refunditur ab senioribus barbaris, qui pagani ritus servandi studio incensi, in me tanquam in incantatorem debacchentur, usque eò ut ab ipsis mihi paratum sit aliquando venenum, nihilque ab iis non agatur ut de meo nomine detrahant, obstruantque mihi omnem ad suos aditum.

Sed frustra sunt, Deoque sic dante, sacris aquis intingo non tantum eos qui debili sunt valetudine aut moribundi, sed etiam sanos non paucos, ità ut solus sufficere non possim ad docendos juvandosque illos qui fidei X^{næ} nomen dare majorem in modum rogant. Quod ad parvulos spectat, ad omnem industriam recurro si forte quis ægros baptismo lustrare prohibet. Et vero nihil dubito jam, ut olim, id præstare insciis ac renitentibus etiam parentibus. Porro puellas, quæ nondum attigerunt annos quindecim, baptiso, ut meros infantes, omissis ritibus, qui in adultorum baptismo adhiberi solent; neque enim Illinenses ingeniosiores existimaverim, quam Indos olim existimabat Xaverius, cui sic usus erat. Hactenus tamen nullam, quæ superasset annum septimum, baptisavi imminente mortis periculo, quæ doctrinam X^{am} non teneret, et quæ actus fidei et contritionis, suggerente me et præeunte, quantum in se erat, non elicuerit prius.

FIN DU TOME TROISIÈME ET DERNIER

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME TROISIÈME

CHAPITRE IV

Arrivée du P. Marquette au Canada ; ses premiers travaux. — Le P. d'Ablon, supérieur général de la mission du Canada. — Louis Jolliet et le P. Marquette : découverte du Mississipi. — Mort du P. Marquette. — Robert Cavelier de la Salle : ses années de vie religieuse, son arrivée au Canada, son établissement à Lachine, son voyage avec MM. Dollier et de Gallinée, découverte de l'Ohio. — Catarakoui ou fort Frontenac. — La Salle au Mississipi et au golfe du Mexique. — Le P. Hennepin, récollet — La Salle en France. — Sa fin malheureuse 1

CHAPITRE V

Talon et les Jésuites. — Retour des Récollets au Canada. — Départ de MM. de Courcelles et Talon pour la France. — Le comte de Frontenac élu gouverneur ; son caractère, ses qualités, ses défauts. — Violences et prétentions du gouverneur ; ses démêlés avec Perrot et l'abbé de Fénelon ; sa conduite blâmée par le roi et le ministre. — Suppression de la Compagnie des Indes occidentales. — Duchesneau nommé intendant. — Préventions et accusations de M. de Frontenac contre le clergé et les Jésuites ; ses sympathies pour les Récollets. — Traite de l'eau-de-vie. — Rappel de MM. de Frontenac et Dufresneau 81

CHAPITRE VI

M. de la Barre, gouverneur général. — État de la colonie à son arrivée. — Son expédition contre les Iroquois. — Opinion du

P. Jean de Lamberville sur la guerre contre les sauvages. — Le marquis de Denonville nommé gouverneur général. — Son expédition contre les Tsonmontouans. — Les Jésuites forcés de s'éloigner des cinq cantons. — Nouvelles incursions des Iroquois. — Le P. J. de Lamberville et le P. Vaillant de Gueslis envoyés en ambassade, le premier chez les Onnontagués, le second auprès du gouverneur de la Nouvelle-York. — Kondiaronk empêche la conclusion de la paix entre le marquis de Denonville et les Iroquois. — Massacre de La Chine. . . . 154

CHAPITRE VII

Projets de Dongan, gouverneur de la Nouvelle-York. — Ses entreprises contre les Abénakis. — Les Abénakis à Sillery et à Saint-François-de-Sales. — Les PP. Vincent et Jacques Bigot, Henri Gassot ; le baron de Saint-Castin. — Plans de MM. de Denonville et de Callières contre les colonies anglaises. — Frontenac, gouverneur général ; ses projets. — Lettre du P. de Carheil à Frontenac. — Trois partis de guerre envoyés contre la Nouvelle-Angleterre. — Siège de Québec en 1690. — Descente des Français chez les Agniers, puis chez les Onnontagués. — Armements des colonies anglaises ; prise par les Anglais des postes de la baie d'Hudson. — Expédition du capitaine d'Iberville à la baie d'Hudson et sur le littoral des colonies anglaises. — Paix de Ryswick. — Les PP. Silvy et Dalmas. — Paix générale avec les nations sauvages à Montréal. — Mort de Kondiaronk. 216

CHAPITRE VIII

Démission de Mgr de Laval. — Mgr de Saint-Vallier, son successeur, visite le Canada comme grand vicaire de Mgr de Laval. — Nommé évêque, il réforme le système des cures, fonde l'hôpital général. — Ses démêlés avec le séminaire de Québec, les Récollets, les religieuses de l'Hôtel-Dieu. — Plaintes sur son administration. — Ses fondations, ses aumônes. — Les Sulpiciens de Montréal. — Les Récollets et M. de Frontenac. — Mort de ce dernier. 306

CHAPITRE IX

Les Jésuites et leur collège de Québec. — Leurs missions sédentaires près Québec et Montréal : Sillery, Lorette, Saint-François-de-Sales, Saint-François, Bécancourt, Saint-Louis ou Saint-François-Xavier-du-Saut. — Administration et ferveur de ces chrétientés ; influence des missionnaires, obstacles aux progrès de l'Évangile. — Les Pères de Couvert, Le Sueur, Aubery, etc. — Missions en pays sauvages : A) Missions de Tadoussac : les Pères Nouvel, de Beaulieu, Albanel, B. Favre, de Crespieul, etc. ; B) Missions de l'Acadie, chez les Abénakis. — Attachement des Abénakis à la Foi, à la France. — Les Pères Loyard, Laverjeat, Rasle, de la Chasse. — Paix d'Utrecht. — Prétentions des Anglais sur le pays des Abénakis ; protestations et résistance des Abénakis. — Assassinat du P. Rasle. 364

CHAPITRE X ET DERNIER

Missions en pays sauvages (suite). — C) Mission des Outaouais : résidences de Michillimakinac, de Sainte-Marie-du-Saut, de la baie des Puants. — Difficultés créées aux missionnaires par les coureurs de bois et les garnisons. — Les commandants de Michillimakinac : de la Durantaye, de Louvigny, de Lamotte-Cadillac. — Démêlés de ce dernier avec les Jésuites. — Fondation de Détroit : Lamotte-Cadillac et les Pères de Carheil et J. Marest. — D) Missions aux Illinois. — Pères Allouez, Gravier, G. Marest, Mermet, Binneteau. — Mgr de Saint-Vallier et les Jésuites ; ses exigences. — Le P. Pinet et les Tamarois. — Les prêtres du séminaire de Québec chez les Tamarois, aux Akansas, etc. — Le P. du Rue à Biloxi et à la Mobile, le P. de Limoges chez les Houmas. — Départ des Jésuites de la Louisiane. — Résumé et fin. 478

PIÈCES JUSTIFICATIVES

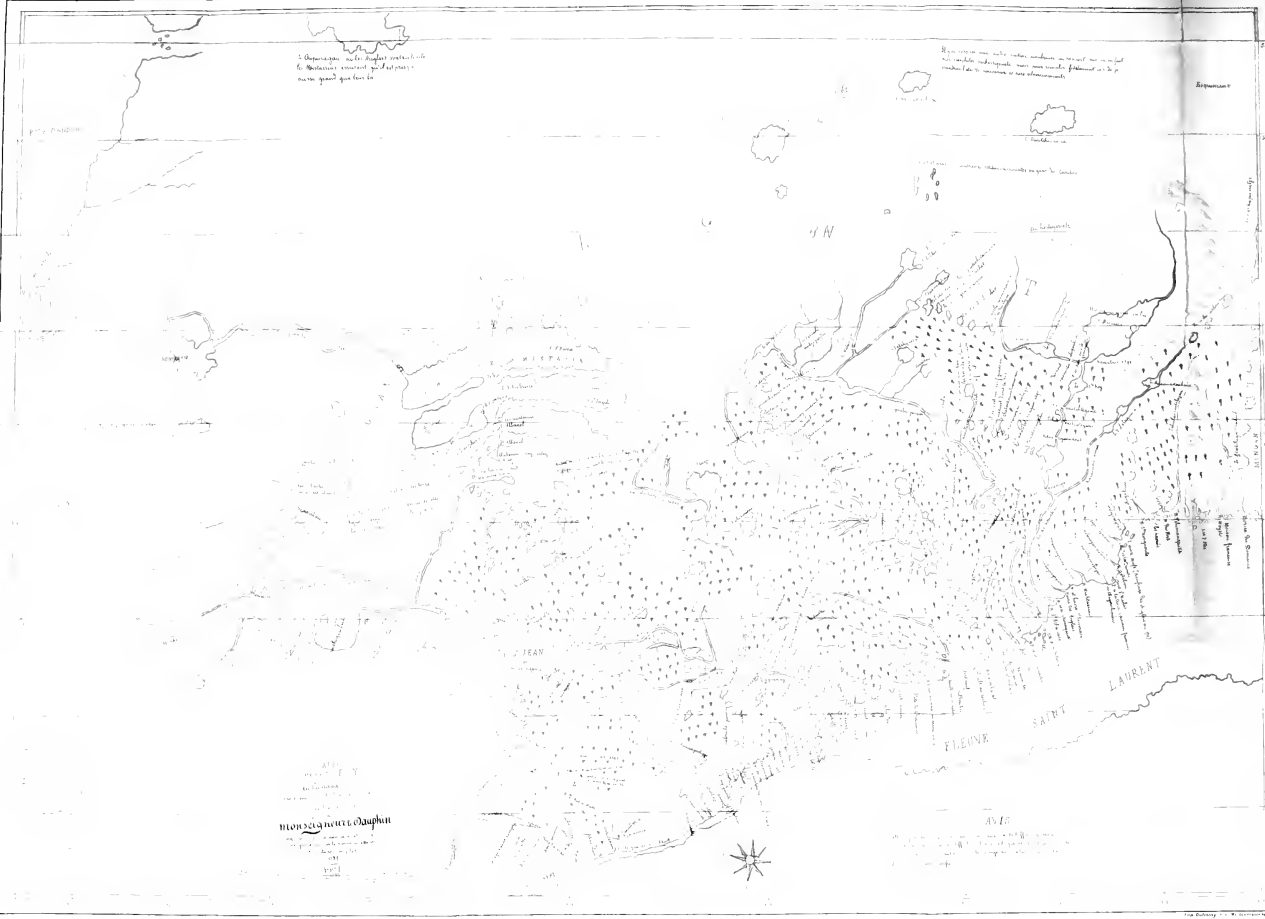
- I. — MORT DU P. MARQUETTE. 597
- II. — LETTRE DU P. DE LAMBERVILLE A UN MISSIONNAIRE DE CHINE. 613

III. — RÉCIT D'UN COMBAT NAVAL, PAR LE P. DE LAMBERVILLE.	621
IV. — LETTRE DU P. G. MAREST AU R. P. GÉNÉRAL, THYRSE GONZALEZ, SUR L'EXPÉDITION DU CAPITAINE D'IBERVILLE A LA BAIE D'HUDSON.....	628
V. — INTERDIT DES RÉCOLLETS DE MONTRÉAL. — PROTESTATION DES RÉCOLLETS. — LEVÉE DE L'INTERDIT.....	631
VI. — NARRATION ANNUELLE DE LA MISSION DU SAUT-SAINT-LOUIS PAR LE P. CHAUCHETIÈRE.....	641
VII. — LETTRE DU P. D'AVAUGOUR AU R. P. GERMAIN, SUR LA MISSION DE LORETTE.....	679
VIII. — LETTRE DU P. GRANIER AU R. P. GÉNÉRAL, THYRSE GONZALEZ, SUR LA MISSION DES ILLINOIS.....	688

FIN DE LA TABLE DU TOME TROISIÈME ET DERNIER

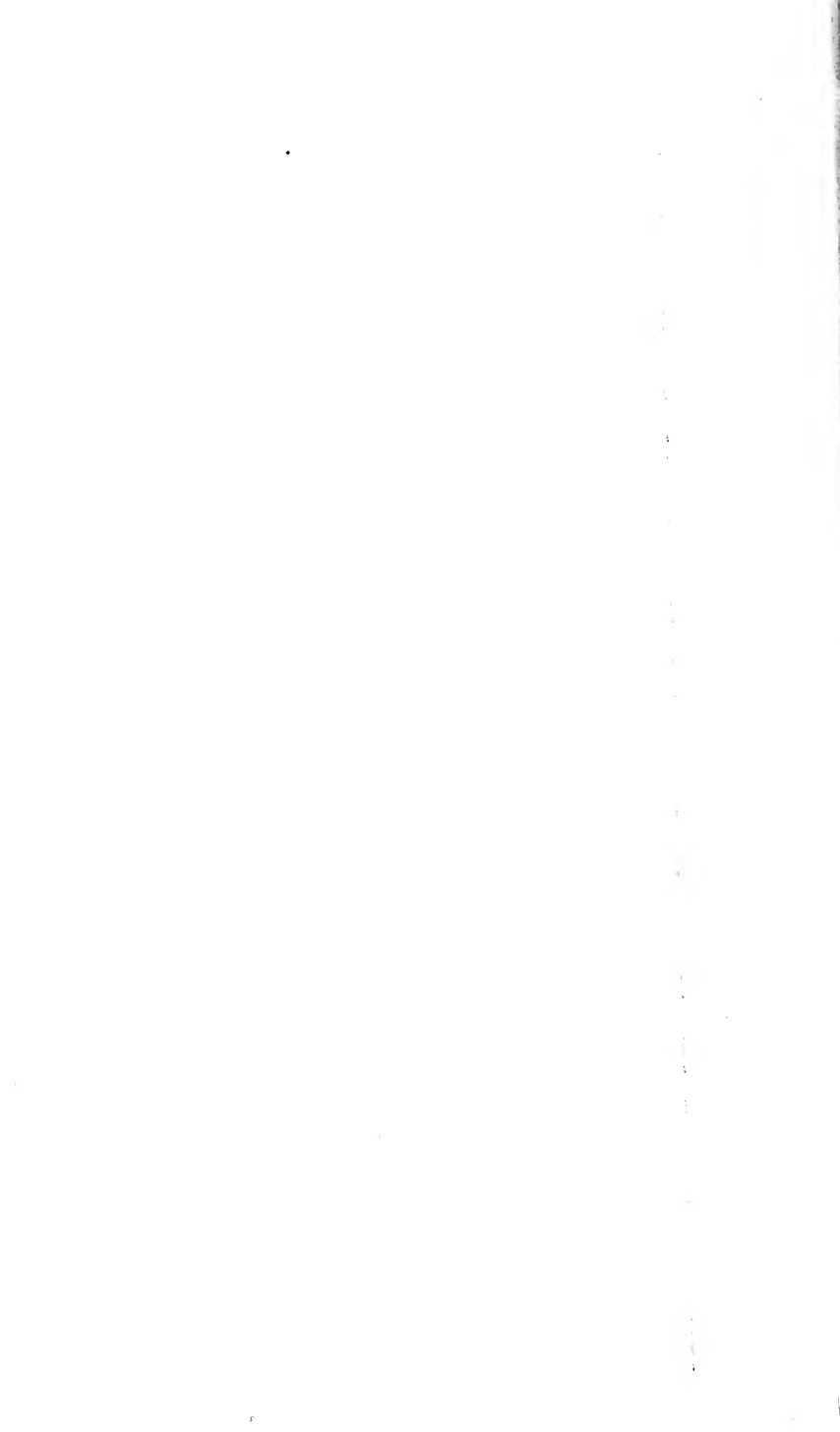
Observation sur les dangers relatifs à
la navigation en ce lieu, & sur les
autres points qui s'y trouvent.

Il est à remarquer que les vents soufflent en ce lieu
du Nord-Est, & du Sud-Est, & qu'il y a
un grand danger de se perdre en ce lieu.



MONSIEUR DE LAPOSTOLLE

AN 10





BOSTON COLLEGE



3 9031 01631246 4

53531

BOSTON COLLEGE LIBRARY
UNIVERSITY HEIGHTS
CHESTNUT HILL, MASS.

Books may be kept for two weeks and may be renewed for the same period, unless reserved.

Two cents a day is charged for each book kept overtime.

If you cannot find what you want, ask the Librarian who will be glad to help you.

The borrower is responsible for books drawn

